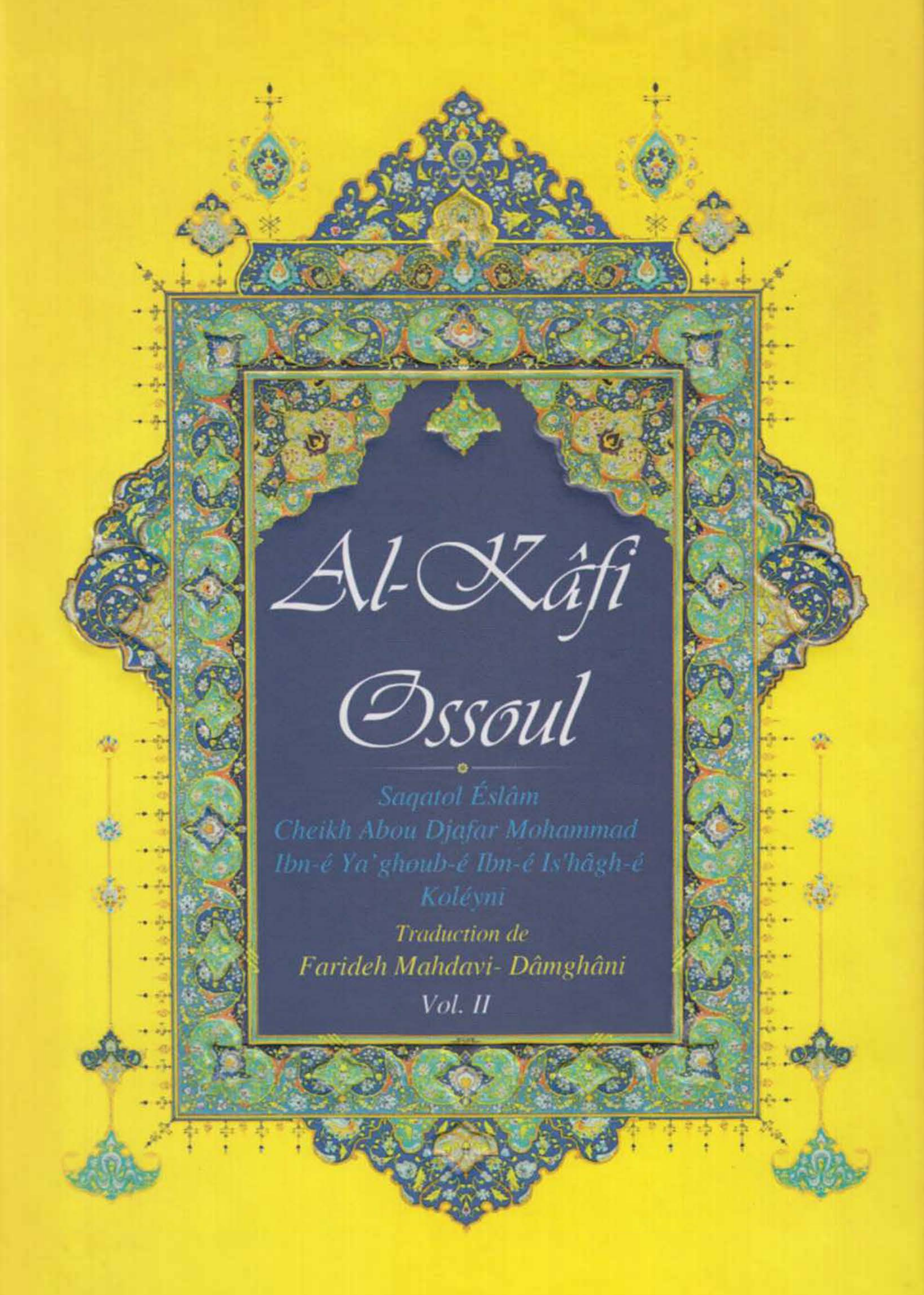
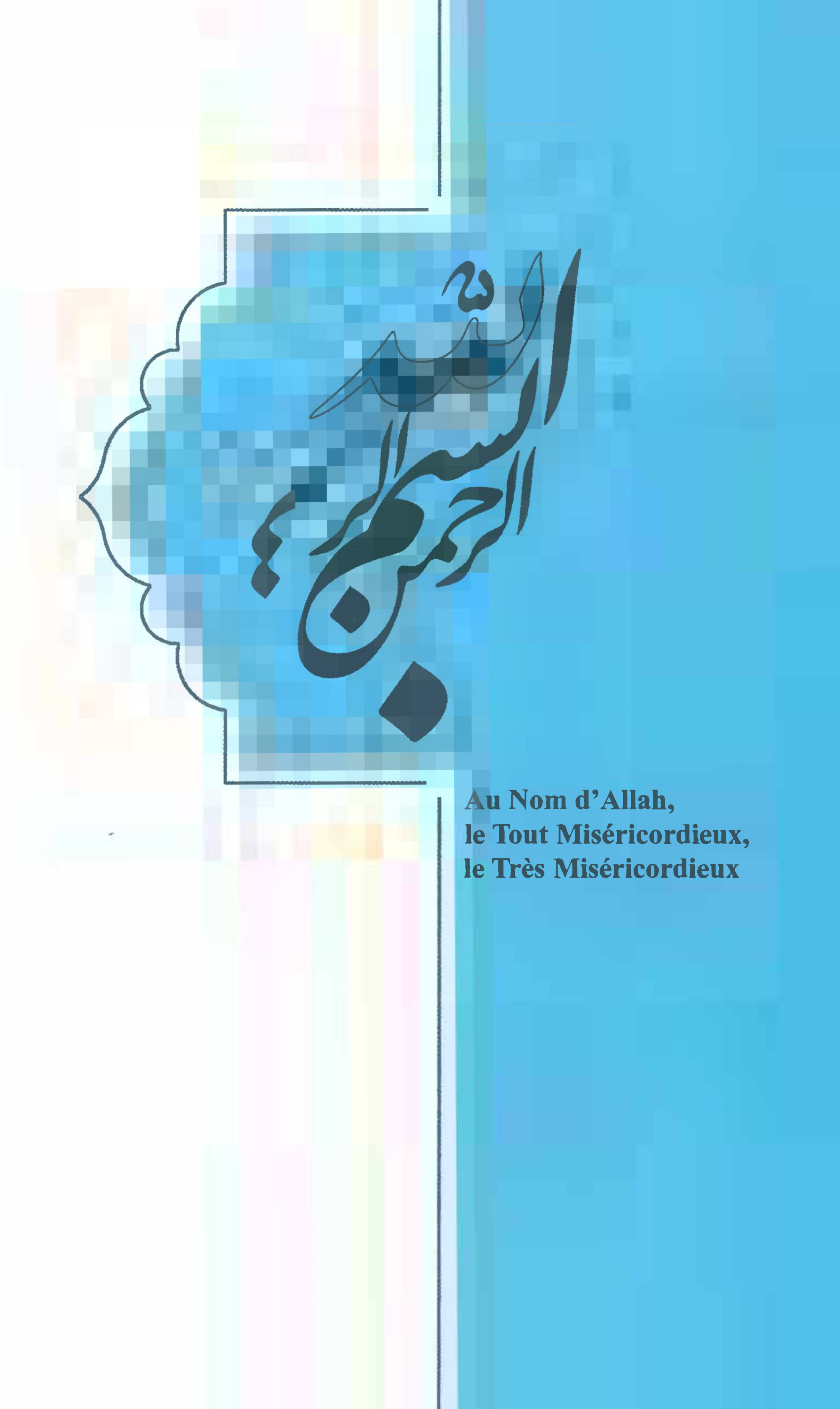

Al-Kâfi
Ossoul
Saqatol Éslâm
Cheikh Abou Djafar Mohammad
Ibn-é Ya'ghoub-é Ibn-é Is'hâgh-é
Koléyni
Traduction de
Farideh Mahdavi- Dâmghâni
Vol. II



Au Nom d'Allah,
le Tout Miséricordieux,
le Très Miséricordieux

5

Vice-rectorat à la recherche

سرشناسه: کلینی، محمد بن یعقوب، - ۳۲۹ق.
Al-Kulayni, Mohammad Ibn-é Ya'ghoub
عنوان قراردادی: الکافی. اصول. فرانسوی.
عنوان و نام پدیدآور: Al-Kâf i "Ossoul"/ Par Saqatol Éslâm Cheikh Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ya'ghoub-é Ibn-é Is'hâgh-é Koléyni; Traduction de Farideh Mahdavi-Dâmghâni
مشخصات نشر: Qom: Centre International de Traduction et de Publication Islamique Al-Mustafâ
2014 - = 1392-
مشخصات ظاهری: ۵ج. : وزیری.
فروست: مرکز بین المللی ترجمه ونشر المصطفی. پ. ۱ج. ۶۷ع. ۱۳۹۲-معاونت پژوهش؛ ۵.
شابک: (ج۲) 978-964-195-721-8 (دوره) 978-964-195-655-6
وضعیت فهرست‌نویسی: فیپا
یادداشت: فرانسوی.
موضوع: احادیث شیعه -- قرن ۱۴
شناسه افزوده: مهدوی دامغانی، فریده، ۱۳۴۲ -، مترجم
شناسه افزوده: Mahdavi-Dâmghâni, Farideh
شناسه افزوده: جامعة المصطفی العالمیة. مرکز بین‌المللی ترجمه و نشر المصطفی
شناسه افزوده: Centre International de Traduction et de Publication Islamique Al-Mustafâ - Qom
رده‌بندی کنگره: BP ۱۲۹/ ک۸ک ۲۰۴۹۵۲ ۱۳۹۲
رده‌بندی دیویی: ۲۹۷/۲۱۲
شماره کتابشناسی ملی: ۳۲۷۶۳۸۶

- Prix International «Diego Valeri» [Monselice –Italie]
- pour les traducteurs étrangers - 2003
- Médailles d'Or de la ville de Ravenne et de Florence 2004-2003
- Prix International «Vélâyat» pour les livres Islamiques - 2005
- Citoyenne honoraire de la ville de Ravenne - 2005
- «Commandeur» de la République d'Italie - 2006
- Prix International « Razavi » pour les livres Islamiques - 2010
- Prix International « Fârâbi » du Ministère des Sciences de l'Iran comme "Meilleure Traductrice" - 2012
- Prix International de l'Unesco [par la Commission de Téhéran] - 2012
- Prix International Islamique de l'ISESCO [par la Commission de Téhéran] - 2012

Al-Kâfi

"Ossoul"

Tome II

Par
Saqatol Éslâm
Cheikh Abou Djafar Mohammad Ibn-é
Ya'ghoub-é Ibn-é Is'hâgh-é Koléyni

Traduction de
Farideh Mahdavi-Dâmghâni



Centre International
de Traduction et de Publication Islamique
Al-Mustafâ - Qom

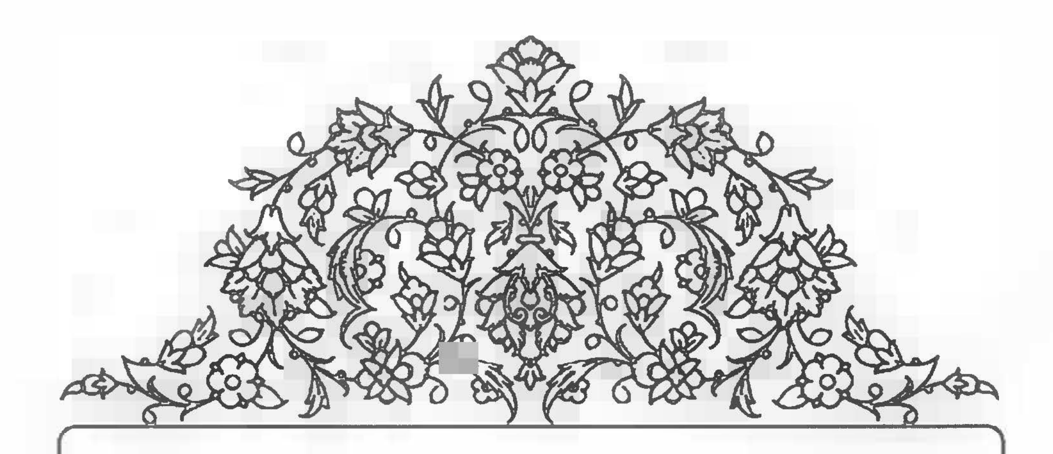
: Al-Kâfi "Ossoul" Tome II
Titre original en persan: (اصول کافی)
Compilé par: Saqatol éslâm, Cheikh Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ya'ghoub-é Ibn-é Is'hâgh-é Koléyni
par: Farideh Mahdavi- Dâmghâni - 1963
Hâdi Abdol'Mâléki
de publication: 1435 AH/ 1392 Sh/ 2014
à: Qom, Centre international de Traduction et de Publication "Al Mustafâ"
Zulâlé Kauthar, Qom
300 copies
978-964-195-721-8

اصول کافی (جلد۲)
مترجم: فریده مهدوی دامغانی
نوبت چاپ: اول **سال چاپ:** ۱۳۹۲ش / ۲۰۱۴م / ۱۴۳۵ق
چاپ: زلال کوثر **قیمت:** ۱۳۰۰۰۰ریال **شمارگان:** ۳۰۰

Qom: Bld Moallém Ouest (Hodjjatiyyeh) – Tél : 025-37839305-9
Qom: Bld Mohammad Amine, Bifurcation Sâlâriyyeh – Tél : 025-32133106 – Fax : 025-32133146
Téhéran: Av. Énghélâb, croisement des Avenues Chirâzi et Qods, 1003, Rue Osku – Tél : 021-66978920
Machad: Av. Émâm Rézâ, Ave. Dânéche Est, entre Dânéshe 15 et 17 – Tél: 0511-8543059

pub.miu.ac.ir miup@pub.miu.ac.ir

Nos remerciements à tous ceux qui ont pris part à la realization de cette oeuvre



Note de l'éditeur

L'antique domaine des Sciences Islamiques pour les sciences de base, telles que la Jurisprudence [Fiq'h], la Théologie dogmatique [Kalâm], la Philosophie, l'Éthique et pour des sciences pratiques, telles que "Réjâl [la vie des hommes illustres], Dérayeh et les Droits [Houqouq] a eu bien des hauts et des bas, durant ces quatorze siècles passés.

Avec le triomphe et la victoire glorieux de la Révolution Islamique et dans une époque où la mondialisation se réalisa pleinement, de nouvelles questions et de nouveaux défis prirent forme et se dressèrent devant les érudits Islamiques, surtout dans le domaine des Sciences Humaines; ce fait est provoqué en quelque sorte, par la responsabilité difficile et rigoureuse de gouverner sur les autres; c'est une époque où il faut être engagé et fdèle à la Religion et à la Tradition; et ce fait, dans les directions et les gestions mondiales et sous tous les angles, provoque en effet, un grand défi.

Pour cela, des études et des recherches modernes, complètes, concises et pratiques apparaîssent comme une chose essentielle et nécessaire dans le domaine de la Religion; et il faudrait donc agir selon les mesures et les évaluations mondiales et dignes de confiance et aussi selon la profondeur et l'originalité de belles pensées; ainsi donc, la prévention de toute sorte de déviations mentales et pédagogiques des chercheurs, dans le domaine de la Religion est une nécessité obligatoire et essentielle que tous les fondateurs de ce "Bel Arbre" [Chajaréyeh Tayyébeh] et plus que tout autre, le grand architecte de la Révolution Islamique : l'Imâm Khoméyni et l'illustre dirigeant et guide spirituel : l'Ayatollâh Khâménéyi en ont tenu compte, bien effectivement.

Pour cela, "Jâmé'at Al-Mustafâ Al-Âlamiyah" a fondé le "Centre International

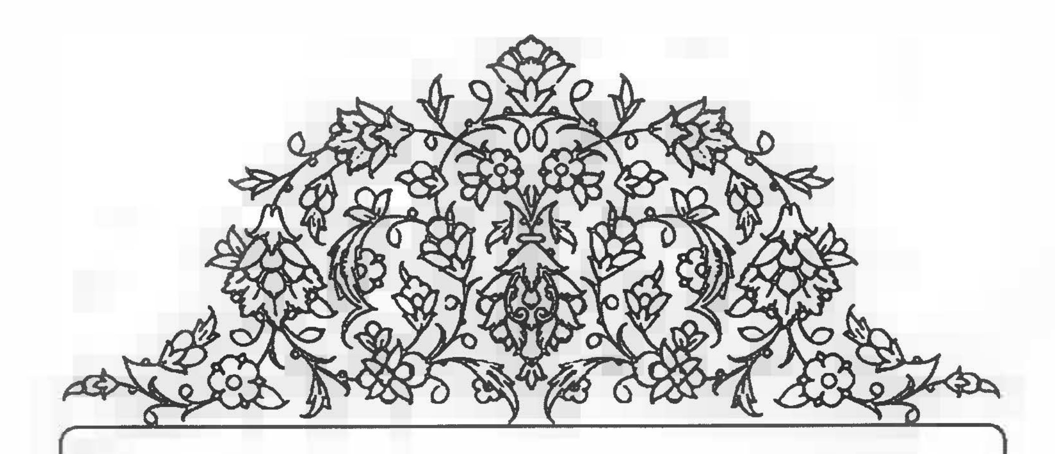


de la Traduction et de la Publication Al-Mustafâ" pour réaliser cette grande responsabilité et offrir des ouvrages importants, pour une meilleure connaissance du vénérable Prophète d'Islam.

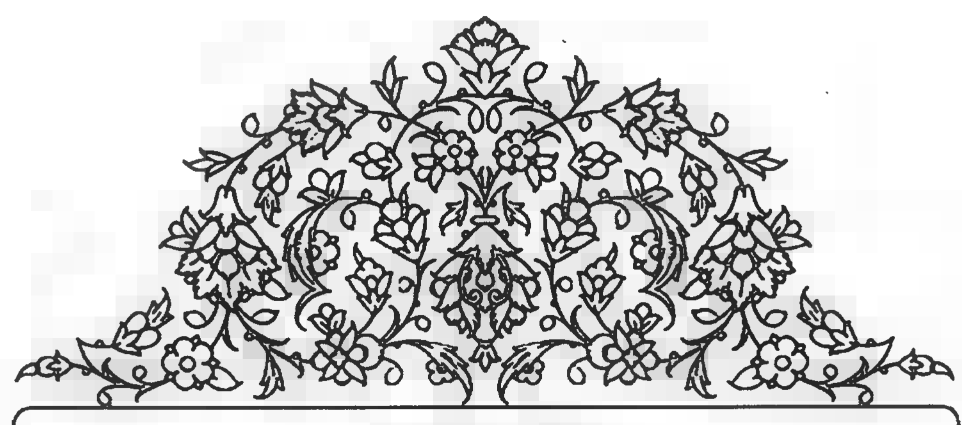
Le présent ouvrage est le résultat des efforts littéraires de Madame Farideh Mahdavi-Dâmghâni afin de réaliser une partie de cet idéal grandiose et glorieux.

À la fin, nous voudrions exprimer nos sincères remerciements à tous ceux et à toutes celles qui ont pris part dans la voie de la réalisation et de la publication de ce livre. Tous ceux qui avaient prié l'assistance des possesseurs de la connaissance, pour nous faire savoir leurs opinions constructives et positives.

Centre International
de la Traduction et de la Publication Al-Mustafâ



Index



Au nom d'Allah
Le Tout Miséricordieux,
Le Très Miséricordieux

Initié le 9 Janvier 2012 – le 15 Safar 1433 – le 19 Déy 1390
(Le lendemain de la Bienheureuse Naissance du seigneur des Martyrs Hazrat-é Abâ Abdéllâhél Hosséyn [*as*] selon le Calendrier Solaire Persan)

Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ya'ghoub Al-Koléyni, l'illustre auteur de cet ouvrage, que les Bénédictions d'Allah lui soient accordées écrivit: on nous a rapporté cet hadîs de:

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm, et lui de son père, et lui d'Abbâs Ibn-é Omar Al-Foghay'mi, et lui de Héchâm Ibn-é Hakam, et lui d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] qui, en réponse à un "Zandiq" [i.e. athéé, dualiste, etc...] qui lui avait demandé: "Comment et par quelle manière, prouvez-vous [la Position et la Mission] des Prophètes et des Messagers Divins?" lui avait répondu:" Lorsque nous aurons prouvé que nous possédons [bel et bien] un Créateur qui est bien au-delà de nous, et Supérieur à tout ce qui a été créé, et qu'Il est le Créateur Tout-Sage et le Très-Haut, et qu'il est bien impossible pour les créatures de Le voir et de Le sentir pour qu'il y existe un rapport direct entre Lui et Ses créatures ou entre Ses créatures et Lui, et pour qu'Il converse et discute avec Ses créatures [afin de les persuader], et que Ses créatures puissent converser et discuter [à leurs tours] avec Lui, [seulement alors], il serait possible de prouver qu'Il a des Envoyés [i.e. Mab'oûssîne] parmi Ses créatures; ceux qui établissent un rapport entre Lui et Ses créatures, afin d'expliquer Son But [i.e. Plan] à Ses créatures et à Ses esclaves et pour les guider vers ce qui est bien et profitable pour elles; et aussi vers ce qui préserverait leur existence [et leur pourvoirait la survivance]; et qui provoquerait leurs destructions dans l'abandon [de ces actions d'obéissance].

Ainsi donc, il y a ceux qui, parmi les créatures d'Allah commandent [i.e. ordonnent] et interdisent [i.e. défendent] de la part de Celui qui est le Parfaitement Connaisseur, le Tout-Sage, et qui parlent en Son Nom; Celui à qui appartiennent le Pouvoir et la Majesté!

Ce sont les Prophètes, les "Élus" parmi Ses créatures, les "Sages" qui enseignent la Sagesse [à Ses créatures] et qui furent envoyés [dans ce monde-ci,] doués de Sagesse. Bien qu'ils aient la même forme et la même apparence avec les [autres] créatures, cependant leurs états sont tels qu'ils ne peuvent les partager avec les autres. Ils ont été aidés et assistés par la Sagesse, par le Tout-Sage et [par Celui qui est] le Parfaitement Connaisseur!

Ceci a été établi pour toutes les ères et pour tous les temps, selon l'évidence et les "Preuves" que les Prophètes et les Messagers Divins ont apporté avec eux; de sorte que la Terre d'Allah ne devrait jamais rester vide d'une "Preuve" Divine qui possède avec lui, l'évidence de la Vérité de ce qu'il proclame et divulgue, et [qui exige] l'obéissance [des gens,] face à ses Commandements justes [et équitables]. "

2- Mohammad Ibn-é Ismâ'îl a rapporté cet hadîs de Fazl Ibn-é Châzân, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ qui l'avait rapporté de Mansour Ibn-é Hâzém qui avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:"En vérité, Allah est par trop Majestueux et Grandiose pour Être Connu, de par Ses Créatures! En fait, Ses créatures Le connaissent, [seulement] à travers Lui-Même."

L'Imâm [*as*] dit:" Ce que tu dis est bien vrai..."

Je dis:" Quiconque réalise qu'il y a un Seigneur pour lui, devrait aussi réaliser [ce fait que] son Seigneur possède des choses qui Lui plaîsent, et des choses qui [Lui] déplaisent; et que Son [Bon] Plaisir et Son Déplaisir ne peuvent être connus, excepté à travers la Révélation ou Son Messager.

Ainsi donc, quiconque ne reçoit aucune Révélation devrait chercher [et trouver] les Messagers; et lorsqu'il les aura trouvés, il devrait savoir qu'ils sont les "Preuves" [par excellence], et qu'on se doit de Leur obéir absolument [i.e. à ces Preuves d'Allah].

J'ai demandé aux gens:" Est-ce que vous saviez que le Messager d'Allah [*savavs*] était la "Preuve" d'Allah pour Ses créatures?"

Et ils [m'ont] répondu:" Oui, [en effet]..."

Je [leur] ai demandé ensuite:" Et lorsqu'il mourut, qui devint la "Preuve" d'Allah...?"

Et ils [m'ont] répondu:" Le Saint Corân."

Et je me référai donc au Saint Corân, et découvris qu'Il est utilisé comme une "Preuve" par les "Morji'îtes"[1], par les partisans de "Ghadar" [i.e. les Ghadarites] et par les athés [i.e. Zandiq] qui ne croient même pas au Saint Corân, mais qui L'exploitent uniquement, afin de provoquer la défaite des autres dans les [divers] débats et discussions menés...

Ainsi donc, je compris que le Saint Corân ne peut être considéré comme une "Preuve", excepté quand il y a un "Gardien", de sorte que tout ce qu'il dirait sur le [contenu du Saint] Corân serait juste et vrai.

Par conséquent, je demandai aux gens:" Qui donc est le "Gardien" du Saint Corân?"

Ils [me] répondirent:" Ibn-é Massoud connaissait le Saint Corân...", "Omar Le connaissait, et Hozay'fah le connaissait à son tour..."

Je leur demandai [encore]:" Tout le [contenu] du Saint Corân...?"

Ils répondirent:" Non."

Ainsi donc, je ne trouvai personne qui dît qu'il connaissait tout le contenu du Saint Corân, excepté Ali [*as*].

Si un problème se formait entre les gens [au sujet du Saint Corân] et que l'un disait:" Je ne sais pas..." tandis que l'autre disait:" Je ne sais pas..." et qu'un troisième drépétait [à son tour]:" Je ne sais pas...", celui-ci [i.e. Ali *as*] disait [alors]:"[Moi,] je sais..."; ainsi donc, j'atteste qu'Ali [*as*] était le "Gardien" du Saint Corân [par excellence].

Par conséquent, on lui doit entière obéissance, et il est en effet, la "Preuve" après le Messager d'Allah [*savavs*] pour les gens; ce dont il a dit au sujet du Saint Corân est certainement vrai."

L'Imâm [*as*] déclara:" Qu'Allah soit Miséricordieux envers toi [i.e. que la Miséricorde d'Allah te soit accordée]..!"

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hassan Ibn-é Ibrâhîm, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub qui avait dit:" Un groupe de compagnons [i.e. disciples] de l'Imâm Sâdiq [*as*] s'était rassemblé autour d'Abi Abdéllâh [*as*]; Hom'rân Ibn-é A'ayân[2], Mohammad Ibn An-No'mân [Abou

---

1. C'est à dire ceux qui, après le décès du noble Prophète éloignèrent [Hazrat] Ali [*as*] du Caliphat et qui croyaient que seule en possèdant la Foi, on pouvait atteindre au Salut, et qu'aucun péché ne pouvait nuire à la Foi. En fait, ils ne croyaient aucunement aux conséquences des actions commises par l'Homme.
2. Il était le frère de Zorârah et l'un des compagnons de l'Imâm Bâghér [*as*] et de l'Imâm Sâdiq [*as*]. Ils étaient pleinement satisfaits de lui.

Djafar Ah'val][1], Héchâm Ibn-é Sâlém [Djavâlighi] [2] et Tayyâr [3] se trouvaient parmi ce groupe.

Parmi eux, se trouvait aussi Héchâm Ibn-é Hakam[4] qui était [alors] un jeune homme.

L'Imâm Sâdiq [*as*] lui demanda:" Ô Héchâm! Ne voudrais-tu pas nous faire savoir comment tu avais mené un débat avec Amr Ibn-é Obay'd...? De quelle manière l'as-tu questionné?" [5]

Héchâm répondit:" Ô fils du Messager d'Allah! Je vous respecte et vénère par trop; pour cela, j'ai honte devant vous et ma langue est fermée en votre présence..."

Abou Abdéllâh [*as*] déclara:" Lorsque je te commande de faire une chose, tu devrais obéir à cette commande..."

Héchâm [se soumit alors et] déclara:" Les nouvelles des croyances d'Amr Ibn-é Obay'd, et les cours qu'il donnait dans la Mosquée de Bassorah me parvinrent et ces faits me causèrent une grande peine...

Je décidai donc de le rencontrer; j'arrivai à Bassorah un vendredi et me rendis aussitôt à la Mosquée de Bassorah.

Là, je vis un grand cercle qui entourait Amr Ibn-é Obay'd; il portait autour de sa taille, un grand tissu en laine de couleur noire, tandis qu'un autre tissu [Abâ] couvrait ses épaules.

Les gens lui demandaient toutes sortes de questions. Je demandai aux gens [qui étaient à pieds] et qui l'entouraient, de m'ouvrir une voie; les gens m'ouvrirent une voie et je m'assis, les genoux en terre, derrière les rangs de [ses] étudiants [qui étaient tous assis].

---

1. Il était aussi connu comme Mo'mén At-Tâgh; car sa petite boutique se trouvait dans le quartier de Tâgh Al-Mahâmél de Koufeh; et ses ennemis avaient l'habitude de l'appeler le "Satan de Tâgh"! Il était l'un des proches compagnons de l'Imâm Sâdiq [*as*] et un homme qui aimait grandement mener des discussions et des débats religieux et idéologiques Chiites. Il avait toujours des réponses prêtes à offrir rapidement à son interlocuteur!
2. L'un des compagnons de l'Imâm Sâdiq [*as*] et de l'Imâm Kâzém [*as*]. C'était un homme extrêmement fiable et digne de confiance par les illustres Imâms [*as*].
3. Mohammad Tayyâr et son fils: Hamzah Ibn-é Mohammad Tayyâr. Ils étaient les compagnons de l'Imâm Sâdiq [*as*] et des hommes qui étaient des spécialistes dans toutes sortes de débats et de discussions. Après la mort de Hamzah, l'Imâm pria pour lui et l'appela l'un des grands défenseurs des "Ahlél Béyt" [*as*].
4. L'un des proches compagnons de l'Imâm Sâdiq [*as*]; c'était un jeune homme aimable et aimé grandement par l'Imâm [*as*]; lui aussi pouvait mener de grands débats et très habile dans cet art; ses discussions sont très célèbres, car il pouvait très bien défendre la question de l'Imâmat.
5. Il était le deuxième homme important du groupe des Mo'tazélites et le plus éminent érudit de son temps. Il mourut en 144 A.H [en l'an 761 de l'ère Chrétienne].

Je déclarai alors:" Ô savant érudit! Je suis un étranger. Me permettrais-tu de te demander une question?"

Il répondit:" Oui."

Je lui dis:" Avez-vous des yeux?"

Il répondit:" Ô mon fils! Mais quel genre de question est-ce, cela...?! Comment pourrais-tu demander une chose que tu peux clairement voir [par toi-même]?!"

Je dis:" Cependant, ceci est ma question..."

Il dit:" Ô fiston! Demande donc, même si ta question pourrait sembler sotte..."

Je lui dis:" Répondez-moi alors!"

Il dit:" Demande-la [encore]..."

Je demandai:" Avez-vous des yeux?"

Il répondit:" Oui."

Je demandai:" Que faites-vous avec ces yeux?"

Il répondit:" Je vois les couleurs et les gens."

Je demandai:" Avez-vous un nez?"

Il répondit:" Oui."

Je demandai:" Que faites-vous avec votre nez?"

Il répondit:" Je respire les odeurs, à l'aide de mon nez..."

Je demandai encore:" Avez-vous une bouche?"

Il répondit:" Oui."

Je demandai:" Que faites-vous avec votre bouche?"

Il répondit:" Je goûte les saveurs [diverses] avec elle."

Je demandai:" Avez-vous des oreilles?"

Il répondit:" Oui."

Je demandai:" Que faites-vous avec vos oreilles?"

Il me répondit:" J'entends des sons avec elles."

Je demandai:" Avez-vous un cœur [qui est le siège de votre âme et de votre perception innée]?"

Il répondit:" Oui."

Je demandai:" Que faites-vous avec lui?"

Il répondit:" [À l'aide de mon cœur], je distingue tout ce qui se présente aux différentes parties de mon corps physique et de [mes] sens."

Je lui demandai:" N'êtes-vous pas libre de tout besoin de votre cœur [i.e. âme], avec ces [différentes] parties de votre corps?"

Il répondit:" Non."

Je demandai:" Comment serait-ce possible [une telle chose], lorsque ces

parties sont toutes, saines et en pleine santé?"

Il répondit:" Ô fiston! Lorsque les parties du corps physique doutent de quoique ce soit qu'elles auraient senti, goûté ou entendu, elles se réfèrent au cœur, pour leur faire enlever tout doute, et le remplacer avec certitude..."

Héchâm continua:"Je lui déclarai alors:" Est-ce qu'Allah a désigné le cœur [humain] pour enlever et faire disparaître les doutes, du corps [humain]?"

Il répondit:" Oui."

Je demandai:" Le cœur est donc une chose nécessaire, car autrement les parties [du corps humain] ne pourraient atteindre à la certitude." Il répondit:" Oui, en effet..."

Je dis:" Ô Abou Marvân! Allah le Béni, le Très-Haut ne laissa guère les parties du corps [humain] sans leur avoir désigné un Guide [i.e. Imâm], de sorte qu'elles puissent vérifier la vérité, et atteindre à la certitude, au sujet de tout ce qui est douteux...

Or, comment pourrait-Il laisser toutes Ses créatures dans la confusion, le doute et la divergeance [i.e. différence] d'opinions, sans leur avoir désigné quelqu'un comme leur Guide [i.e. Imâm], pour qu'ils puissent se tourner vers lui, pour lui faire part de leurs doutes et de leurs confusions, quand Il a donné aux [différentes] parties du corps [humain] un guide vers lequel ces parties peuvent se tourner pour leur faire dissiper leurs doutes et leurs confusions?!"

L'homme resta silencieux et ne proféra aucun mot.

Il se tourna ensuite vers moi et me demanda:" Es-tu [cet] Héchâm Ibn-é Hakam...?"

Je répondis:" Non."

Il [me] demanda [encore]:" Es-tu l'un de ses compagnons?"

Je répondis:"Non."

Il me demanda:" D'où viens-tu alors?"

Je répondis:" Je viens de Koufeh..."

Il dit:" Ainsi donc, tu es sûrement lui-même!"

Il m'embrassa alors et me fit asseoir à sa place. Il resta silencieux pour un certain temps, jusqu'à ce que je me fusse levé."

Le narrateur [de cet hadîs] ajoute:" Abou Abdéllâh [*as*] sourit et déclara: "Ô Héchâm! Qui donc t'a appris tout cela?"

Héchâm répondit:" C'est une chose que j'ai appris de vous, et je l'ai transformée [de cette manière]."

L'Imâm [*as*] dit:" Par Allah! Ces choses avaient été écrites dans les Livres d'Ibrâhîm et de Moussâ..."

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de l'individu qui avait dit que Younos Ibn-é Ya'ghoub avait dit:" [En une occasion,] je me trouvai en présence d'Abi Abdéllâh [*as*], quand un individu qui venait de Châm se présenta à lui et lui dit:" Je suis un expert dans la "Kalâm" [i.e. la Théologie Islamique], la "Fiq'h" [i.e. la Jurisprudence Islamique] et les "Farâ'îz" [i.e. les questions compliquées qui se rapportent à l'héritage].

Je suis venu ici, pour mener des débats avec vos compagnons [i.e. disciples]."

Abou Abdéllâh [*as*] lui demanda:" Ce que tu diras, sera-t-il de la part du Messager d'Allah [*savavs*], ou bien de ta part...?"

Il répondit:" Des deux. C'est à dire, de la part du Messager d'Allah [*savavs*] et de ma part à moi."

Abou Abdéllâh [*as*] déclara:" En ce cas, tu es un partenaire du Messager d'Allah..."

Il répondit:" Non."

L'Imâm demanda:"As-tu reçu une quelconque Révélation Divine, de Celui à qui appartiennent le Pouvoir et la Majesté et qui t'aurait informé [sur bien des choses]...?"

Il répondit:" Non."

L'Imâm lui demanda [encore]:" Est-ce que l'obéissance qui t'est due est la même obéissance qui est due au Messager d'Allah [*savavs*]?"

L'homme répondit:" Non."

Abou Abdéllâh [*as*] se tourna alors vers moi et dit:"Ô Younos Ibn-é Ya'ghoub! Cet homme s'est vaincu, avant même d'avoir commencé à parler et à discuter!" l'Imâm dit alors:"Ô Younos! Si tu avais été un bon discoureur, tu aurais pu mener un débat avec lui..."

Younos dit:" [En ce cas,] combien est grande ma malchance [i.e. mon malheur]!"

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! J'avais entendu de vous que vous aviez interdit toute sorte de discussion [en matière religieuse]; de même, vous aviez aussi déclaré:" Malheur à ceux qui sont des experts et des spécialistes dans [l'art de] la discussion et du débat et qui disent:" Ceci est acceptable; et ceci est inacceptable!" et aussi: "Ceci pourrait être déduit de [ce fait], et cela ne peut être déduit [de cet autre fait]. Ceci est bien compréhensif et cette autre chose est incompréhensible!"

Abou Abdéllâh [*as*] répondit:" J'ai dit:" Malheur à ceux qui abandonnent [et ignorent] ce que j'ai dit [comme Imâm], et qui poursuivent et vont à la recherche de ce qu'ils aiment."

L'Imâm me dit ensuite:" Va à la porte et vois donc qui, parmi ceux qui mènent des débats sont là, et amène-les donc, auprès de moi."

Je sortis et [sous peu,] amenai avec moi, Hom'rân Ibn-é A'ayan qui était un bon discoureur; j'amenai aussi Ah'val qui, à son tour, était un bon discoureur, lui aussi. J'amenai [entr'autre,] Héchâm Ibn-é Sâlém qui était, lui aussi, un bon discoureur. J'amenai aussi Ghéys Ibn-é Mâssér qui, selon moi, était le meilleur discoureur parmi ce groupe. [En effet,] il avait appris cet art d'Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*].

Abou Abdéllâh [*as*] avait l'habitude de camper, avant le commencement de la saison de Hadj, sur [la hauteur] d'une colline qui se trouve dans la zone du "Haram", dans une petite tente qui avait été dressée et préparée [spécialement] pour lui. Lorsque nous fûmes tous assis, Abou Abdéllâh [*as*] sortit sa [sainte] tête de l'intérieur de la tente et aperçut un chameau qui gallopait [à toute vitesse] en sa direction.

Il dit:" Je jure au Nom du Seigneur de Ka'aba que c'est Héchâm qui s'approche [de nous]!"

Nous pensâmes qu'il s'agissait de Héchâm, l'un des descendants d'Aqil, pour qui l'Imâm avait une grande affection.

Or, c'était Héchâm Ibn-é Hakam; [un jeune homme] dont la barbe avait tout juste commencé à pousser [sur le visage]; parmi nous, il n'y avait personne qui ne fût pas plus âgé que lui.

Abou Abdéllâh [*as*] lui fit une place [à ses côtés] et déclara:" C'est notre allié, avec son cœur, sa langue et son nom...!" il ajouta ensuite: " Ô Hom'rân! Commence un débat avec lui [i.e. l'individu qui était arrivé de Châm]."

Hom'rân commença à mener un débat, et [sous peu], il le vanquit.

L'Imâm dit ensuite:" Ô Tâghi![1] Mène donc un débat!"

Ah'val-é Tâghi mena un débat et sous peu, lui aussi eut la victoire sur l'individu.

L'Imâm dit ensuite:" Ô Héchâm Ibn-é Sâlém! Toi aussi, mène un débat avec lui..."

[Or,] ils se mirent à débattre et [firent tout leur possible] sans pour autant arriver à se vaincre [mutuellement]; Abou Abdéllâh [*as*] ordonna alors à Ghéys Mâssér:" Mène un débat avec lui!"

---

1. Tâghi est une personne qui est de Tâgh Al-Mahâmil, un lieu dans la ville de Koufeh. De même, Tâgh se dit d'une arcade couverte dans un marché [i.e. le Bazar], où de nombreuses boutiques de marchandises sont rassemblées. Abou Djafar Mohammad Ibn-é No'mân Al-Badjali qui était plutôt connu comme Ah'vâl était de ce quartier, et c'était pour cette raison qu'on le nommait "le Mo'mén [i.e. croyant] At-Tâgh" ou At-Tâghi [c'est à dire, appartenant au quartier de Tâgh].

Lui aussi commença à débattre. Abou Abdéllâh [*as*] souriait de leur débat [et de la trappe dans laquelle l'homme de Châm était tombé, pendant qu'il se débattait].

Il se tourna alors vers l'homme qui était venu de Châm et lui dit:" [Maintenant,] mène un débat avec ce garçon..." [c'est à dire, Héchâm Ibn-é Hakam].

Il répondit:" Très bien."

Il déclara alors à Héchâm:" Ô garçon! Demande-moi des questions, au sujet de l'Imâmat de cet homme!"

Héchâm se fâcha tellement [de cette offense envers l'illustre personne de l'Imâm *as*] qu'il se mit à trembler; il déclara à l'homme qui venait de Châm: "Ô homme! Est-ce que c'est ton Seigneur qui a plus de Compassion envers Ses créatures, ou bien sont-elles les créatures qui ont plus de compassion envers elles-mêmes?"

L'homme de Châm répondit:" Mon Seigneur est plus Compassioné envers Ses créatures."

Héchâm demanda:" Qu'a-t-Il fait pour elles, en signe de Sa Compassion?"

L'homme de Châm répondit:" Il a établi Sa Preuve et Sa Direction pour Ses créatures, de sorte qu'elles ne puissent se disperser ou se querreler entre elles.

Il les a unis avec amour, leur a rectifié leurs imperfections [en les supportant,] et les a informés, au sujet de tout ce que leur Seigneur demande d'elles [en ce qui concerne le respect et l'obéissance envers Ses Lois Divines]."

Héchâm demanda:" En ce cas, qui est donc cette "Preuve"...?"

L'homme répondit:" Le Messager d'Allah [*savavs*]."

Héchâm demanda:" Et après le Messager d'Allah [*savavs*]...?"

L'homme répondit:" Le Livre [i.e. du Saint Corân] et la Tradition [i.e. Sounnah]."

Héchâm déclara:" Est-ce que le Livre et la Tradition [i.e.Sounnah] avaient été bénéfiques pour écarter et supprimer tous nos différends, dans cette période?"

L'homme de Châm répondit:" Oui."

Héchâm demanda:" Pourquoi, alors, toi et moi, nous avons des différends, et pour quelle raison as-tu voyagé de Châm jusqu'ici, pour les différends que nous avons?!"

Younos a narré:" L'homme qui était venu de Châm resta silencieux et ne dit mot. À ce moment-là, Abou Abdéllâh [*as*] déclara à l'homme venu de Châm: "Que t'est-il arrivé? Pourquoi donc ne dis-tu point quelque chose?"

L'homme de Châm déclara:" Si je disais que nous n'avons aucun différend [entre nous], ceci serait un mensonge; et si je disais que [seuls] le Livre [du Saint Corân] et la Tradition [i.e.Sounnah] peuvent supprimer et écarter nos

différends, je parlerais [de nouveau] faussement; car, ces deux choses peuvent offrir des interprétations différentes.

Et si j'admettais que nous avons des différends, et que chacun de nous prétend être justes, ceci voudrait alors dire que le Livre et la Tradition [i.e.Sounnah] ne nous auraient pas été bénéfiques. Or, je pourrais maintenant faire la même remarque et offrir cet argument, contre Héchâm [lui-même]."

Abou Abdéllâh [*as*] répondit:" Demande-lui donc la même chose, et tu le trouveras prêt à te répondre."

Par conséquent, l'homme de Châm interpela Héchâm et lui dit:" Ô homme! Qui, parmi le Seigneur et les créatures a plus de compassion envers les créatures?"

Héchâm répondit:" Leur Seigneur est bien plus Compassioné envers elles qu'elles ne le sont envers elles-mêmes."

L'homme de Châm déclara:" Est-ce que le Seigneur a désigné quelqu'un pour les unir dans leurs pensées et leurs propos? Et pour leur rectifier leurs imperfections et leurs fautes, et pour les informer de ce qui est vrai et de ce qui est faux [dans leurs croyances]?"

Héchâm répondit:" À l'époque du Messager d'Allah [*savavs*], ou bien à cette époque-ci?"

L'homme venu de Châm dit:" À l'époque du Messager d'Allah, c'était le Messager d'Allah lui-même [qui faisait cela]; mais à cette époque-ci, qui fait cela?!"

Héchâm répondit:" C'est bien ce seigneur-ci qui est assis ici, et dont les gens voyagent pour le rencontrer et qui nous donne des Nouvelles, au sujet du Ciel et [de la Terre]; et ceci est son héritage qui lui vient de son père et de ses ancêtres..."

L'homme de Châm dit:" Et comment pourrais-je me rassurer de ce fait? "

Héchâm répondit:"Demande-lui donc tout ce que tu voudras!" L'homme venu de Châm dit:" Tu viens de détruire mes arguments; pour cela, je dois maintenant lui demander des questions."

Abou Abdéllâh [*as*] déclara:" Ô homme, venu de Châm! Dois-je te faire savoir comment fut ton voyage [jusqu'ici,] et la route que tu pris? Ton voyage était ainsi et ainsi..."

L'homme de Châm écouta [attentivement aux propos de l'Imâm] et dit enfin:" Tu as raison... Je me soumets donc à Allah, maintenant!"

Abou Abdéllâh [*as*] déclara:" En effet, maintenant tu viens de te soumettre à Allah; or, la soumission [i.e. l'Islam] précède la Foi [i.e. Imâne]. C'est par la fondation [et la base] de l'Islam que les Musulmans héritent et qu'ils se marient. Et c'est par la base de la Foi [i.e. Imâne] que les hommes peuvent se

voir accordés des Récompenses Divines..."

L'homme de Châm déclara:" Tu as raison. Par conséquent, j'atteste qu'il n'y a aucun Dieu, excepté Allah, et que Mohammad [*savavs*] est le Messager d'Allah, et que tu es, en effet, le Successeur des Successeurs [du Vénérable Prophète]!"

Abou Abdéllâh [*as*] se tourna alors vers Héchâm et [lui] dit:" Tu mènes des débats, en te référant aux Traditions, et tu agis justement [et correctement]..."

[L'Imâm] se tourna ensuite vers Héchâm Ibn-é Sâlém et dit:" Tu avais l'intention de mener un débat, en te référant aux Traditions, mais tu ne les connais pas..."

Il se tourna ensuite vers Ah'vâl et [lui] dit:" [Et toi,] tu mènes un débat avec [grande] agilité, en employant le "Ghiâs" [i.e. l'analogie] et tu réussis à tromper ton adversaire; tu détruis ce qui est faux avec [un autre] argument faux; or, ton faux [argument] est bien plus puissant et plus triomphant!"

Il se tourna alors vers Ghéys Mâssâr et [lui] dit:" [Et toi,] tu mènes des débats, mais lorsque tu arrives au plus près de [la signification] des Ahâdîs du Messager d'Allah [*savavs*], tu t'éloignes [soudain,] le plus loin possible de leur [sens]! Tu mélanges le vrai avec le faux, quand en fait, une petite mesure de ce qui est vrai suffit pour une grande mesure de ce qui est faux. Toi et Ah'vâl, vous êtes bien habiles et agiles..."

Younos continua:"Par Allah! Je pensais qu'il allait parler avec Héchâm [Ibn-é Hakam], à peu près de la même manière qu'il avait parlé aux deux derniers hommes. Mais il lui déclara:" Ô Héchâm! Tu ne tombes jamais dans la poussière! Lorsque tu es prêt à tomber, tu t'élances [de nouveau] en l'air!

[Ainsi donc,] il faudrait un homme comme toi qui puisse mener des débats avec les gens...! Tu devras te garder des erreurs et des fautes! Or, dans le monde d'après, et si Allah le veuille, on fera ton Intercession!"

5- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ali Ibn-é Hakam, et lui d'Abân qui avait dit: "Ah'vâl m'informa [une fois,] que lorsque Zéyd Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] se cachait [vivait en secret], il le convoqua auprès de lui.

Ah'vâl dit:" Je me rendis auprès de lui et il [me] dit:" Ô Abou Djafar! Que dirais-tu, si jamais l'un d'entre nous frappait à ta porte [et t'invitait à le suivre]? Viendrais-tu?"

Je [i.e. Ah'vâl] lui dis:" Si c'était votre père ou bien votre frère [i.e. l'Imâm Mohammad Bâghér *as*], je viendrais [et les suivrais]..."

Il me dit:" J'ai décidé de sortir et de combattre ces gens-là [i.e. les Umeyyades]. Toi aussi, tu devrais venir avec moi."

Je lui dis:" Non, ô vous, pour qui je donnerais ma vie, je ne ferai point une telle chose..."

Il me dit:" Est-ce que tu penses que ta vie est plus précieuse que la mienne [i.e. te retiens-tu de mourir]...?"

Je lui répondis:" J'ai une seule vie. Or, s'il y a une "Preuve" d'Allah sur la terre, alors en ce cas, celui qui attend derrière vous est sauvé, et celui qui vous suit [et fait sa sortie avec vous] ira à sa perte; et s'il n'y avait pas de "Preuve" d'Allah sur la terre, celui qui attend derrière vous et celui qui vous soutiendrait [et vous suivrait] serait la même et unique personne..."

Il dit:" Ô Abou Djafar! J'étais celui qui avait l'habitude de s'asseoir avec mon père durant les repas, et il avait l'habitude de mettre lui-même, les morceaux de viande succulante [et graisseuse] dans ma bouche, et il faisait cela, à cause de son intérêt et de son affection envers moi...

Il avait aussi l'habitude de me refroidir les morceaux brûlants, jusqu'à ce qu'ils eussent devenu froids [et prêts à manger]. Et tu voudrais me faire croire [maintenant] qu'il ne craignait pas le Feu [Infernal] pour ma personne, et qu'il t'enseigna [à toi,] au sujet de la Religion, tandis qu'il ne m'enseigna guère quoique ce soit à ce sujet?!" [1]

Je [lui] dis:" Que je donne ma vie pour vous! Il ne vous fit pas savoir au sujet du Feu [Infernal], à cause même de son intérêt et de son affection envers vous! Car, il craignait que vous n'acceptassiez pas [cela] et de [vouloir persister à] entrer au Feu...

Or, il m'informa que si j'acceptais [la Religion], je serais sauvé; et il n'était pas inquiet pour moi, au cas où je n'allais pas l'accepter pour être jeté [ensuite] au Feu..." et je lui demandai alors:"Que je donne ma vie pour vous! Seriez-vous le meilleur [i.e. supérieur], ou bien ce sont les Prophètes [qui sont supérieurs à vous]...?"

Il répondit:" Les Prophètes, certainement!"

Je déclarai:" [Ainsi donc,] Ya'ghoub ordonna à Youssof:" *Ô mon fils! Ne raconte pas ta vision à tes frères, car ils monteraient un complot contre toi!*" [Youssof-5]. Pourquoi donc est-ce que Ya'ghoub ne dit-il rien à ses autres fils, au sujet de ce rêve? [Eh bien,] parce qu'il savait très bien qu'ils allaient comploter contre Youssof! Et il préféra cacher d'eux, tout cela. De la même manière, votre [illustre] père cacha ce fait de votre personne [que vous ne deviez guère

1. C'est à dire qu'il ne lui avait pas appris l'action d'obéir et de se soumettre à la volonté et à la décision de son Imâm.

prendre une position, indépendente et diverse, à celle de votre légitime Imâm], car il était inquiet pour vous..."

Il dit:" Par Allah! Maintenant que tu viens de me dire cela, [tu devrais donc savoir que] ton maître et seigneur [i.e. l'Imâm Sâdiq *as*] me fit savoir lui-même, à Médine, que je serai tué et crucifié à Konâssah [près de Koufeh], et qu'il possède un manuscrit, dans lequel, mon meurtre et ma crucifixion ont été relatés [et prédits]..."

[Après cela,] je partis pour le Hadj et fis savoir à Abou Abdéllâh [*as*] ce que Zéyd avait déclaré et ce que je lui avais répondu.

L'Imâm [*as*] me dit:" Tu lui fermas la voie par devant, par derrière, de droite et de gauche, par dessus sa tête et par dessous ses pieds, et ne lui laissas aucune voie..." [1]

***

Chapitre 2

Des degrés des Prophètes [i.e. Nabi], des Messagers [i.e. Rassoul] et des Imâms [que les Salutations Divines leur soient accordées]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Abou Yah'yâ Al-Vâsséti, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém, et lui de Dorost Ibn-é Abi Mansour qui avait dit:" [Une fois,] Abi Abdéllâh

1. Allâmeh Madj'léssi avait écrit à ce sujet:" Il existe divers Ahâdîs, au sujet de Zéyd. Il fit un soulèvement contre les Umeyyades et fut tué à Koufeh. En effet, les Zéydiyyeh étaient ceux qui le suivaient. Certains disent qu'il prétendait l'Imâmat pour lui-même. D'autres disent qu'il avait prétendu que l'Imâm était celui qui appartenait à la sainte Famille de Mohammad [*savavs*] et qui était accepté par la Oummah. Son but était de débarasser l'Islam des hérétiques infidèles, et de redonner la direction des affaires et le Caliphat à ses propriétaires légitimes. Il a été dit que l'Imâm Sâdiq [*as*], en secret, avait lui-même permis à Zéyd de faire un soulèvement, et qu'il réfuta ce fait, pour pratiquer la "Taghiyyah" [i.e. dissimulation des faits véridiques, devant l'ennemi]. Mais cette prétention est fausse et par trop invraisemblable. On a aussi prétendu que le Djihâd de Zéyd était en défense contre les méfaits et les méchantes actions des ennemis de l'Imâm Sâdiq [*as*] et des autres membres de la sainte Famille du Prophète [Ahlél Béyt *as*]. On a aussi prétendu qu'il se souleva comme tous les défenseurs de l'Islam, au temps de l'Occultation [i.e. Absence] de L'Imâm Mahdi [*as*], lorsqu'ils combattent les ennemis d'Islam dans les frontières Islamiques, afin de protéger l'Islam, de tout coup malveillant, de la part des mécréants, et non point afin de les conquérir. Ou bien, comme un individu qui combattit pour se défendre, et pour défendre sa famille et ses possessions. Il est aussi dit qu'il avait de vagues idées, de sorte que ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui ne le quittaient pas, afin que les partisans de Zéyd ne puissent les combattre. Et les quatre opinions exposées ici au sujet de Zéyd sont plus vraisemblables à la toute première opinion." [Mér'ât Ul-Oghoul, volume 2, page 278]

[l'Imâm Sâdiq *as*] déclara:" Les Prophètes et les Messagers [Divins] sont divisés en quatre degrés: 1- le Prophète qui prophétise pour lui-même, et qui n'a que cela [et qui n'a pas Mission, de divulguer sa Prophétie aux autres]; 2- le Prophète qui voit [l'Ange qui lui ordonne] dans un rêve, et qui entend sa voix, mais qui ne Le voit pas pendant qu'il est en état d'éveil [il n'est pas envoyé auprès d'aucuns, et au-dessus de lui, il y a un Imâm, tout comme Ibrâhîm [*as*] était l'Imâm de Lot *as*]; 3- le Prophète qui voit [l'Ange qui lui ordonne] dans le rêve, et qui entend sa voix et qui voit l'Ange; il est envoyé comme Messager auprès d'un groupe [d'hommes], grand ou petit, tout comme Younos [*as*] fut envoyé auprès des gens. Allah annonce au sujet de Younos:" *Et Nous l'envoyâmes ensuite [comme Prophète] vers cent mille hommes, ou plus...*" [As-Sâffât-147], - et l'Imâm déclara que le mot "ou plus..." signifiait trente mille-, et un tel Prophète a un Imâm au-dessus de sa personne. [1] 4- [et finalement,] le Prophète qui voit dans son rêve l'Ange et qui entend aussi sa voix en état d'éveil, et il est lui-même un Imâm, tout comme les Prophètes "Owlo'l Azm", tel qu'Ibrâhîm [*as*]. [Ibrâhîm] était un Prophète tout au début, sans être pour autant un Imâm, jusqu'à ce qu'Allah lui eût annoncé:" *Je vais faire de toi un Imâm [à suivre] pour les gens." Ibrâhîm dit:" Et parmi ma descendence [fais aussi des Guides]." [Allah] répondit: Mon engagement ne s'applique pas aux "Zâlimoûn" [i.e. polythéistes et injustes]...*"[Al-Baqarah-124]; c'est à dire que celui qui a adoré une idole [en toute forme qu'elle soit ou sans aucune forme particulière] ne pourrait [jamais] devenir un Imâm."

2- Mohammad Ibn'l Hassan a rapporté cet hadîs de l'individu qui a été mentionné, et lui de Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Zéyd Ach-Chahâm qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" En vérité, Allah le Béni, le Sublime prit [i.e. choisit] Ibrâhîm [*as*] comme Son esclave, avant de le faire Prophète.

Et en vérité, Allah le fit Prophète avant de le faire Messager [Divin].

Et Allah le fit Messager [Divin] avant de le faire [comme] Son Confidant et Ami [i.e. Khalil]. Allah le choisit comme Son Confidant et Ami, avant de le désigner comme un Imâm. Lorsqu'il l'eut désigné avec toutes ces choses, Il [Allah] lui annonça alors:" *Je vais faire de toi un Imâm [à suivre] pour les gens." Ibrâhîm dit:" Et parmi ma descendence [fais aussi des Guides]." [Allah] répondit: Mon engagement ne s'applique pas aux "Zâlimoûn" [polythéistes et injustes]...*"[Al-Baqarah-124]. L'Imâm dit:" Un sot ne pourrait [jamais] devenir l'Imâm d'un homme pieux."

1. L'Imâm de Younos était Moïse [Moussâ *as*].

3- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad et lui de Mohammad Ibn-é Yah'yâ Kass'ami, et lui de Héchâm, et lui d'Ibn-é Abi Yagh'four qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"Les seigneurs des Prophètes et des Messagers Divins étaient du nombre de cinq, et ils étaient les Messagers, [connus comme] les "Owlo'l Azm".

En fait, le Moulin [de la Religion et de la Mission Prophétique] tournait autour d'eux. Et ils sont: Noé [i.e. Nouh *as*], Abraham [i.e. Ibrâhîm *as*], Moïse [i.e. Moussâ *as*], Jésus [i.e. Issâ *as*] et Mohammad [que les Salutations Divines soient accordées à lui, à sa sainte Famille et à tous les Prophètes Divins]!"

4- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Hosséyn, et lui d'Is'hâgh Ibn-é Abdél Aziz Abou Saffâtédj, et lui de Djâber qui avait dit: "[Une fois,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] qui déclara:"Allah désigna [choisit] Ibrâhîm comme Son esclave, avant de le faire Prophète. Et Il le désigna comme Son Prophète, avant de le désigner comme Son Messager; Il le choisit comme Son Messager, avant de le choisir comme Son Ami et Confidant [i.e. Khalil]! Et Il le désigna comme Son Confidant, avant de le désigner comme un Imâm [i.e. Guide]. Lorsqu'Il l'eut désigné avec toutes ces choses, il [i.e. Ibrâhîm] ferma son poing, [afin de compter de ses doigts, ses divers rangs] et [Allah lui] déclara:" *Je vais faire de toi un Imâm [à suivre] pour les gens." Ibrâhîm dit:" Et parmi ma descendence [fais aussi des Guides]." [Allah] répondit: Mon engagement ne s'applique pas aux "Zâlimoûn" [polythéistes et injustes]...*"[Al-Baqarah-124].

***

Chapitre 3

Des différences qui existent entre un Messager Divin, Un Prophète et celui qui est appelé "Mohaddasse"

1- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr, et lui de Sa'alabah Ibn-é May'moun, et lui de Zorârah qui avait dit: " [Une fois,] je demandai à Abâ Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet des Paroles d'Allah:" *Et c'était un Messager et un Prophète.*" [Maryam-54]; qu'est-ce un Messager et qu'est-ce un Prophète?"

L'Imâm [me] répondit:" Un Prophète est celui qui voit [l'Ange] quand il dort [dans son sommeil], et qui l'entend, mais qui ne le voit pas, [en état d'éveil]. Un Messager est celui qui entend la voix [de l'Ange] [en état d'éveil], et

qui le voit dans son sommeil, et qui voit l'Ange, de ses [propres] yeux."

Je dis:" [Et] quel est donc le rang d'un Imâm?"

"Un Imâm est celui qui entend la voix [de l'Ange], mais qui ne le voit pas, ni dans son sommeil, ni avec ses [propres] yeux." Il se mit alors à réciter ce [noble] verset qui annonce:" *Nous n'avons envoyé, avant toi, ni Messager, ni Prophète.*" [Hadj-52], ni aucun "Mohadasse"..."[1]

---

1. Il se réfère à celui qui peut entendre la voix de l'Ange, sans pour autant, voir quelque chose, tout comme l'explication offerte pour la signification de l'Imâm. Il y a en effet certains points qu'il faudrait expliquer au sujet de la signification du mot "Nabi" [i.e. Prophète] et "Rassoul" [i.e. Messager]; il y a deux manières de comprendre ces deux mots. La première concerne la réalité de la "Nobovvatt" [i.e. Mission Prophétique] et le "Réssâlah" [i.e. La Mission du Messager]; et la seconde manière concerne les moyens par lesquels, une personne accomplit son devoir comme Nabi ou Rassoul. Ainsi donc, Nabi est celui pour qui, la « Chari'a » [i.e. l'Ordre Divin] descend, que ce soit au sujet des croyances ou bien de l'accomplissement des activités pratiques, et ce, sans l'intermédiaire d'aucun être humain. Ceci est le principe fondamental de la Nobovvatt; mais le Nabi peut être informé d'autres choses aussi. En fait, la descente de la « Chari'a » peut être accomplie de manière directe ou bien par l'intermédiaire d'un Ange [plus particulièrement un Archange]. Si la « Chari'a » que le Nabi apporte concerne des gens à part lui-même, et qu'elle soit pour lui et les gens ou seulement pour les gens, il est considéré comme un Rassoul; mais si la « Chari'a » concerne seulement sa personne, il reste donc un Nabi. Ainsi, tout Rassoul est un Nabi, tandis que tous les Anbiyâ [i.e. Prophètes] ne sont pas des Rossol [i.e. Messagers Divins]. De même, chaque Nabi qui a été mentionné dans le Saint Corân, avec un peuple qu'il avait devoir de guider à la Bonne Voie est un Rassoul. Or, nous voyons que les Prophètes dans le Saint Corân sont parfois appelés des Nabi, et parfois des Rassoul et parfois aussi, tous les deux attributs sont donnés à la même personne, dans le même verset coranique [comme par exemple, Maryam-51, Maryam-54, Al-A'râf-157-8]. Une preuve évidente concernant les sens de Rassoul et de Nai est donnée dans les versets cités dans le Chapitre 3, hadîs numéro 1, du présent ouvrage. Dans la sourate Al-Ahzâb aussi, il y a une preuve évidente qui mentionne, Nabi et Rassoul en même temps, mais qui cependant, parle du Sceau des Anbiyâ qui inclue donc tous les Rossol. Il faut aussi ajouter que le mot Rassoul dans le Saint Corân se réfère aussi pour l'Ange qui donne [fait descendre] un Commandement Divin, selon la Volonté d'Allah [comme par exemple: Hadjj-75,Al-An'âm-61, Al-A'râf-37, Houd-69, 77 et 81, Al-Hédjr-57 et 61, Maryam-19, Al-Ankabout-31 et 33, Az-Zâriyât-31]; cependant le mot Nabi n'est jamais employé pour les Anges, car Nabi se réfère toujours à un être humain et non angélique.
De même, la signification du mot Imâm est une personne qui guide et qui dirige les autres; celui à qui l'obéissance est due et dont les gens se doivent de le suivre. Ce mot a été employé au mode singulier et au mode pluriel dans le Saint Corân, et l'emploi de ce mot nous indique que tout comme pour chaque "Oummah" [i.e. peuple – nation] un Rassoul est venu, de même, la présence d'un Imâm est nécessaire. Or, le Saint Corân a divisé l'Imâm en deux groupes distincts: les Imâms de la juste Direction [i.e. Imâm Hodâ] et les Imâms de la fausse direction [i.e. Imâm Zalâlah]. Les Imâms de juste direction peuvent être des Anbiyâ, comme par exemple dans le Saint Corân, nous voyons Ibrâhîm, Is'hâgh, Ya'ghoub et d'autres qui sont ainsi présentés. Parfois aussi, l'Imâm se réfère à un Livre qu'Allah a fait descendre à une "Oummah" [Houd-17. Al-Ahqâf-12]; parfois aussi une personne peut être un Imâm de la juste Direction, sans être un Nabi; comme c'est le cas pour

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Marrâr qui avait dit:" Hassan Ibn'l Abbâs Al-Ma'roufi écrivit à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*]:" Que je donne ma vie pour vous! Dites-moi [de grâce,] la différence entre un "Messager", un "Prophète" et un "Imâm"..."

Il [i.e. celui qui narrait de la part d'Ismâ'îl] dit:" [je ne suis pas sûr si Ismâ'îl déclara cela]:" Il [i.e. l'Imâm *as*] écrivit [en réponse] ou déclara:" La différence entre un Messager, un Prophète et un Imâm est que le Messager est celui pour qui, [l'Archange] Gabriel [i.e. Djîbrîl *as*] descend; il le voit et entend ses propos et la Révélation descend sur lui. Il peut aussi le voir dans son sommeil, tout comme dans le rêve d'Ibrâhîm [*as*]. [1]

Or, un Prophète est celui qui peut entendre les propos [de l'Archange Gabriel *as*] ou bien voir sa personne, sans pouvoir l'entendre. Et un Imâm est celui qui entend les propos [de l'Archange Gabriel *as*] mais qui ne voit pas sa personne."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Al-Ah'vâl qui avait dit: "[En une occasion,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]au sujet des Messagers, des Prophètes, et ceux qui sont connus comme des "Mohadasse"."

Il me répondit:" Un Messager est celui devant lequel apparaît [l'Archange] Gabriel [i.e. Djîbrîl *as*] il [i.e. le Messager *savavs*] le voit et Il [i.e. l'Archange Gabriel *as*] parle [et converse] avec lui; tel est un Messager.

Un Prophète est celui qui [le] voit dans son rêve, comme le rêve que fit Ibrâhîm [*as*], et comme ce que voyait le Messager d'Allah [*savavs*], comme les

---

nos Imâms Duodécimains [*as*]. Et finalement, en ce qui concerne le mot "Mohaddasse": Il n'y a aucune divergeance d'opinion en Islam, sur le fait que le Sceau des Anbiyâ est Mohammad [*savavs*]. Il fut le dernier Nabi et après lui, il n'y aura plus aucune « Chari'a » ou Livre Céleste. Cependant, il n'est pas impossible qu'Allah choisisse l'un de Ses esclaves sincères et dévots, pour une sorte d'Inspiration [i.e. Él'hâm]ou qu'Il envoie un Ange, afin qu'Il communique avec lui, soit visiblement, soit par une voix qu'il entendra; de même, en état d'éveil ou bien dans le sommeil. De même, nous venons de lire que les illustres Imâms Infaillibles [*as*] reçurent leur « Chari'a » de la personne même de Mohammad [*savavs*] et c'était seulement pour d'autres choses qu'ils recevaient l'Inspiration Divine. Le mot "Mohaddasse" n'est pas très employé par les Chiites, ni même par nos frère Sunnites. Dans un hadîs authentique, on lit qu'Abdéllâh Ibn-é Abbâs récita ce verset [de la sourate Hadjj] exactement de la même manière, avec un "Mohaddasse" ajouté à son nom. [Bokhâri – Sahih – volume 5, page 15]; pour avoir plus d'information, se référer au livre "Al-Ghadir" de l'Ayatollâh Amini [que Deu ait son âme]. Dans ce livre, l'illustre auteur a expliqué que ce mot signifiait celui qui est divinement inspiré et qui rencontre les Anges et qu'Ils lui parlent et qui est informé du "Gheïb" [que ce soit pour le temps actuel que pour les temps futurs].

1. Voir la sourate As-Sâffât- verset 103 du Saint Corân.

Signes de la Mission Prophétique, avant la [Descente] de la Révélation; jusqu'à ce que [l'Archange] Gabriel [*as*] fût venu à lui de la part d'Allah, pour lui apporter le Message; lorsque la Mission Prophétique fut donnée à Mohammad [*savavs*] et que le Message lui fut donné de la part d'Allah, c'était [l'Archange] Gabriel [*as*] qui venait à lui, avec le Message et qui lui parlait face à face.

Parmi les Prophètes, il y avait [un ou] plusieurs, à qui furent donnés la Mission Prophétique; et ils voyaient [l'Archange], et "l'Esprit" [i.e. Rouh] venait à eux et leur parlait dans leurs rêves, sans qu'ils le voient, en état d'éveil. [Et] celui qui est appelé [comme un] "Mohadasse" est celui à qui on dit des choses et qui entend des choses, mais qui ne voit pas [l'Archange] de ses yeux ni ne le voit dans ses rêves."

4- Ahmad Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ali Ibn'l Hassan, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui d'Ali Ibn-é Ya'ghoub Hâchémi, et lui de Marvân Ibn-é Mos'lém, et lui de Boray'd, et lui d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] et d'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] qui avaient parlé au sujet des Paroles d'Allah, à Lui la Puissance et la Majesté:" *Nous n'avons envoyé, avant toi, ni Messager, ni Prophète.*" [Hadj-52], ni un "Mohadasse".

je [i.e. Boray'd] dis:"Que je donne ma vie pour vous! Ceci n'est pas notre lecture [1]...! [Ainsi donc,] qu'est-ce un Messager, un Prophète et un "Mohadasse"?"

Il répondit:" Un Messager est celui devant qui apparaît l'Ange [l'Archange Gabriel *as*] et Il lui parle. Un Prophète est celui qui le voit dans son rêve. [Et] il est bien possible que la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt] et le Message [i.e. Réssâlat] soient rassemblés et combinés en une seule et unique personne. Le "Mohadasse" est celui qui entend la voix de l'Ange, mais qui ne voit pas sa personne."

Je dis:"Qu'Allah arrange toutes vos affaires! Comment pourrait-il savoir que ce qu'il a vu dans son rêve est bien vrai, et qu'Il [i.e. l'Ange] appartient [bel et bien] à la [race] des Anges?"

Il répondit:" Il sera favorisé [par Allah,] afin de le [l'Ange] connaître [avec certitude]. Et évidemment, Allah a terminé et scellé les Livres Célésters avec votre Livre [le Saint Corân] et les Prophètes avec votre Prophète." [2]

---

1. C'est à dire que dans le noble verset coranique, le mot "Mahadasse" n'a pas été inclu.
2. C'est à dire: étant donné que la Mission Prophétique s'est terminée avec la sainte personne du noble Prophète d'Islam [*savavs*], il faudrait donc nécessairement qu'il y ait des Mohaddéssoun, pour préserver et sauvegarder Sa "Chari'a", et être les "Preuves" Divines pour les gens. Et ces gens-là ne sont en effet, que les Imâms Infaillibles [*as*]. Or, il ne faut absolument pas les confondre avec les Prophètes.

***

Chapitre 4

Du fait qu'aucune "Preuve" Divine na été établie par Allah pour Ses créatures qu'à travers un Imâm [1]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ Al-Attâr a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui de Dâvoud Ar-Raghi, et lui d'Abd-é Sâléh[2] [l'Imâm Kâzém *as*] qui avait dit:" En vérité, la "Preuve" Divine ne peut être établie par Allah sur Ses créatures qu'à travers un Imâm qui est reconnu [par tous]."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ qui avait dit:"[Une fois,] j'entendis [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] dire:" En vérité, Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" La "Preuve" Divine ne peut être établie par Allah à Lui, la Puissance et la Majesté sur Ses créatures, qu'à travers un Imâm qui est reconnu [par tous]..."

3- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui d'Abbâd Ibn-é Soléy'mân, et lui de Sa'ad Ibn-é Sa'ad, et lui de Mohammad Ibn-é Omârah, et lui d'Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] qui avait annoncé:" En vérité, la "Preuve" Divine n'est pas établie par Allah, sur Ses créatures, qu'à travers un Imâm qui est reconnu [par tous]..."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Barghi, et lui de Khalaf Ibn-é Hammâd, et lui d'Abân Ibn-é Tagh'lib qui avait dit:"Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" La

---

1. C'est à dire qu'Allah ne pourra demander des comptes, de Ses créatures, le Jour du Jugement Dernier, que s'Il avait terminé l'Argument Divin et la Preuve Divine pour elles, et que s'Il avait fermé toutes les voies, pour leur retirer toute excuse plausible. Et ceci n'est possible qu'à travers l'existence et la présence d'un Imâm, qui soit lui-même, accessible à tous et à toutes, ou bien que ses Commandements soient proclamés à travers ses délégués et ses représentants. Et on vient de voir dans ce chapitre que le Saint Corân ne pourrait être considéré comme la "Preuve" Divine, s'Il n'est pas accompagné et expliqué selon la direction et l'autorité d'un Imâm.
2. C'est à dire: le Pieux Esclave qui est l'un des surnoms de cet illustre Imâm. Hazrat-é Abolfazlél Abbâs Ibn-é Ali [as], le courageux chevalier fidèle et loyal de Karbalâ a lui aussi ce beau surnom. Je salue Hosséyn, je salue Ali Ibn'l Hosséyn, je salue la Progéniture de Hosséyn, je salue les Compagnons de Hosséyn! [note de la traductrice]

"Preuve" existait [i.e. était déjà] avant]même] les créatures; et elle est avec les créatures, et elle sera après les créatures."

***

Chapitre 5

Du fait que la Terre n'est jamais vide de la Présence d'une "Preuve" Divine

1- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hosséyn Ibn-é Abél Alâ qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Est-ce que le monde existerait sans la présence d'un Imâm?"

Il répondit:" Non."

Je demandai [encore]:" Est-ce que c'est possible qu'il y ait deux Imâms, en même temps?"

Il répondit:" Non. Excepté dans le cas où l'un [d'entre eux] soit silencieux."



2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Mansour Ibn-é Younos et de Sodân Ibn-é Mos'lém, et lui d'Is'hâgh Ibn-é Ammâr qui avait dit: "J'entendis Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" En vérité, le monde ne pourra jamais exister sans la présence d'un Imâm, dans le cas où il puisse faire retourner les croyants [vers la Vérité], quand ils avaient ajouté quelque chose [exprès ou sans le savoir à la Religion]; et si [par hasard,] ils auraient diminué et réduit quelque chose, qu'il puisse les compléter pour eux."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Rabi Ibn-é Mohammad Al-Mossli, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Soléy'mân Âméri qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit [une fois]:" Tant que le monde subsiste, il y aura une "Preuve" d'Allah qui fera parvenir la Connaissance aux gens, au sujet de tout ce qui est "Licite" [i.e. Halâl] et "Illicite" [i.e. Harâm] et qui appellera les gens vers la Voie d'Allah."

4- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Hosséyn Ibn-é Abél Alâ qui avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Est-ce que le monde existerait sans la [présence] d'un [illustre] Imâm?"

Il répondit:" Non."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abou Bassir que l'un des deux [illustres] Imâms [i.e. l'Imâm Bâghér *as* ou l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" En vérité, Allah ne laisse jamais la Terre sans [la présence d'une] personne, dotée d'une Connaissance [complète]! Si c'était ainsi, la Vérité n'aurait pas été distinguée de la fausseté."

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir, qu'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" En vérité, Allah est par trop Puissant et Grand pour laisser la Terre sans un Imâm juste [et véridique]...!"

7- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Abou Ossâmah, et Ali Ibn-é Ibrâhîm, et lui de son père, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Abou Ossâmah et de Héchâm Ibn-é Sâlém, et lui d'Abou Hamzah, et lui d'Abou Is'hâgh qui avait dit:" Un homme en qui j'ai confiance parmi les compagnons du seigneur des croyants [Amirol Moménine Ali *as*] avait déclaré:" En effet, le seigneur des croyants [Ali *as*] avait annoncé:" Ô Allah...! Certes, Tu ne laisses pas le monde, sans [la présence] de Ta "Preuve" pour Tes créatures!"

8- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclara [une fois]:" Par Allah! Depuis la mort d'Adam, Allah n'a jamais laissé cette Terre sans un Imâm, à l'aide duquel, les gens sont guidés vers Allah. Et il est [en effet,] la "Preuve" d'Allah pour Ses créatures. La Terre ne pourra jamais subsister sans un Imâm qui est la "Preuve" d'Allah pour Ses créatures!"

9- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de certains, parmi nos compagnons, et eux d'Abou Ali Ibn-é Râchéd qui avait dit:" [En une occasion,] Abél Hassan, [le Troisième, l'Imâm Hâdi *as*] avait déclaré:"En vérité, la Terre ne pourra jamais être sans la "Preuve"; et par Allah, c'est moi qui suis cette "Preuve"!"

10- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" [Une fois,] je dis à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Est-ce que cette terre pourrait subsister [i.e. gexister] sans un Imâm?"

Il répondit:" Si la terre reste sans un Imâm, elle deviendra de la boue [1] [elle sera détruite complètement]!"

11- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l qui avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*]:" Est-ce que la Terre pourra rester sans un Imâm?"

Il répondit:" Non."

Je dis:" On nous a rapporté d'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] que la terre ne pourra rester sans un Imâm, excepté lorsque Allah le Très-Haut se fâche contre la Terre ou [Ses] esclavs [i.e. serviteurs]."

Il dit:" Non. La Terre ne pourra rester [ainsi], car en ce cas, elle deviendrait de la boue [i.e. elle sera détruite complètement]."

12- Ali a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Abou Abdéllâh Al-Mo'mén, et lui d'Abou Harâssah qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Si l'Imâm est enlevé [i.e. supprimé] de la face de la Terre, [même pour la durée] d'une heure [d'un jour], la Terre engloutira [alors] ses habitants et se déferlera sur eux et les fera trembler, tout comme la mer déferlera ses flots sur ceux qui sont en elle et les fera trembler!"

13- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ qui avait déclaré:" [Une fois,] je demandai à Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*]:" Est-ce que la Terre pourrait rester sans un Imâm?"

Il répondit:" Non."

Je dis [encore]:" Une narration nous a été parvenue, en disant que la Terre ne pourra [jamais] rester [sans un Imâm], excepté lorsque Allah à Lui, la Puissance et la Gloire se fâche contre [Ses] esclaves."

Il dit:" Non. Elle ne pourra rester [ainsi], car en ce cas, elle deviendrait de la boue [et tout sera détruit]."

---

1. Selon Madj'léssi, ceci est une allusion à un chaos effrayant et à la perte complète de l'Ordre dans la vie de l'Homme sur Terre. [Mér'ât Ul-Oghoul – volume 2 – page 297]

***

Chapitre 6

Du fait que même s'il ne devait rester que deux personnes au monde, l'une d'elle doit être la "Preuve" Divine

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ibn At-Tayyâr qui avait déclaré:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" S'il ne devait rester que deux personnes sur la Terre, l'un d'eux doit certainement [et inévitablement] être une "Preuve" [Divine]."

2- Ahmad Ibn-é Idris et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont tous deux rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ Ibn-é Obay'd, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Hamzah Ibn At-Tayyâr qu'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait annoncé:" Si deux personnes restaient [seulement, sur la Terre], l'une d'elles sera la "Preuve" [Divine] pour l'autre."

[Mohammad Ibn'l Hassan a rapporté [lui aussi] cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ].

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de l'individu qu'il a mentionné, et ce dernier, de Hassan Ibn-é Moussâ Al-Kach'châb, et lui de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui de Karrâm qui avait dit:" [En une occasion,] Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Si l'Humanité consistait en deux personnes seulement, l'une d'elles devrait être un Imâm."

Il avait [aussi] dit:" La dernière personne à mourir sera certainement un Imâm, de sorte que personne ne puisse discuter avec Allah à Lui, la Puissance et la Majesté [et Lui dire] qu'Il l'avait laissée sans aucune "Preuve" Divine..."

4- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Al-Barghi, et lui d'Ali Ibn-é Ismâ'îl, et lui d'Ibn-é Sénân, et lui de Hamzah Ibn At-Tayyâr qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" S'il ne devait rester que deux personnes sur la Terre seulement, chacune d'entre elles ou bien la deuxième [personne], [ici, Ahmad Ibn-é Mohammad a des doutes au sujet de ces propos], sera la "Preuve"[Divine]."

5- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Nah'di, et lui de son père, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub qui avait dit:" J'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" S'il ne devait rester que deux personnes sur la Terre, l'une d'elles doit être un Imâm.".

***

Chapitre 7

De la Connaissance qu'on devrait avoir sur l'Imâm, et du fait [que toute chose] doit être renvoyée à l'Imâm[1]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ qui avait dit: "Mohammad Ibn-é Fozay'l nous avait relaté qu'Abou Hamazah avait déclaré: "[Une fois,] Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] m'avait dit:" En vérité, seul, celui qui connaît [vraiment] Allah L'adore; or, celui qui ne connaît pas Allah, L'adore erronément, comme ces gens-ci [i.e. les ennemis des Imâms *as*]."

Je demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Quelle est la [vraie] Connaissance d'Allah?"

Il répondit:" C'est de confirmer [et d'affirmer] Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et de confirmer [et d'affirmer] Son Messager [*savavs*], et d'accepter la Direction [et la Vélâyat] d'Ali [*as*], et de le suivre et de lui obéir, et[de suivre] la vraie Direction des Imâms [*as*], et l'action de montrer devant Allah à Lui, la Puissance et la Gloire son aversion à l'égard de leurs ennemis! C'est ainsi qu'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire est connu [et reconnu par les gens]."

2- Hosséyn a rapporté cet hadîs de Mo'allâ, et lui de Hassan Ibn-é Ali, et lui d'Ahmad Ibn-é Â'éz, et lui de son père, et lui d'Ibn-é Ozay'nah qui avait dit: " Plus d'une personne m'a relaté [cet hadîs] de l'un des deux Imâms [l'Imâm Bâghér *as* ou l'Imâm Sâdiq *as*]: "Personne ne pourrait devenir un croyant, jusqu'à

1. C'est à dire que pour connaître Allah et pour entrer dans la Voie d'Allah, toute personne a besoin de la Direction et de l'aide de l'Imâm [*as*]. Or, cet Imâm doit être choisi et désigné par Allah. Ainsi, toute action qui se fait, sans demander l'aide et la Direction de l'Imâm Infaillible [*as*] devient une action perfide et basée sur l'ignorance, et cela ne provoquera que la Perdition et l'Égarement Spirituels; et que seuls, les illustres Imâms Infaillibles qui sont issus de la sainte Famille du noble Prophète et qui sont connus comme les "Ahlél Béyt" [*as*] sont les Guides et les Dirigeants des gens.

ce qu'il connaîsse Allah, Son Messager [*savavs*] et tous les [illustres] Imâms, [y compris] l'Imâm du Temps [i.e. Hazrat-é Hojjat Ibn'l Hassan-é Askari *as*], et qu'il réfère [toute chose] à lui et se soumette à lui!" et il ajouta:" [Et] comment se pourrait-il que quelqu'un connaîsse le dernier [Imâm], quand en fait, il ignore même le tout premier [Imâm]...?!"

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém, et lui de Zorârah qui avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:" Faites-moi savoir si la connaissance de l'Imâm qui est de votre [sainte] Famille [i.e. Ahlél Béyt] est obligatoire pour tout le monde..."

Il répondit:" En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Gloire a envoyé Mohammad [*savavs*] à toute l'Humanité comme Son Messager, et à toutes Ses créatures sur Sa Terre, comme la "Preuve" d'Allah! Par conséquent, il est obligatoire de croire en Allah et à Mohammad [*savavs*]: le Messager d'Allah, et de le suivre [i.e. de lui obéir] et de le confirmer [i.e. affirmer]; et qu'il connaîsse l'Imâm qui est issu de notre Famille; et comment donc, pourrait-il être [une chose] obligatoire, pour celui qui ne croit pas en Allah ni à Son Messager, et qui ne l'a jamais suivi [i.e. obéi] ni confirmé [i.e. affirmé], et qui n'a [jamais] reconnu leurs Droits [i.e. Celui d'Allah et du Messager d'Allah]?!"

Je dis:" Que dites-vous [que pensez-vous] de celui qui croit en Allah et à Son Messager et qui confirme [i.e. affirme] Son Messager pour tout ce qui a été descendu de la part d'Allah? Est-ce qu'il lui est obligatoire d'avoir une connaissance envers votre personne?

Il répondit:" Oui. Or, est-ce que ceux-là [i.e. les ennemis] reconnaissent un Tel et un Tel...?"

Je répondis:" Oui, ils les reconnaissent." [1]

Il dit:" Crois-tu que c'est Allah qui ait déposé la connaissance [le fait de les avoir reconnus] dans leurs cœurs? Par Allah! Personne, excepté Satan n'a mis la connaissance de [ces personnes] dans leurs cœurs!

Et je jure devant Allah que personne, excepté Allah à Lui, la Puissance et la Gloire n'a inspiré [de cette manière] les croyants, au sujet de nos Droits!"

---

1. C'est à dire que ce fait est tellement vrai et incontestable que même les ennemis avaient choisi un Imâm pour eux-mêmes, et qu'ils ne pouvaient, eux non plus, vivre sans la présence de leur Imâm; Or, ils ont commis la grande erreur d'avoir choisi le faux Imâm, et donc ils sont entrés dans la voie de la Perdition.

4- Le même individu a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Amr Ibn-é Abél Mégh'dâm, et lui de Djâbér qui avait dit:" J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" En vérité, celui qui connaît Allah à Lui, la Puissance et la Gloire et qui L'adore est celui qui connaît et reconnaît Son Imâm, parmi nous, les "Ahlél Béyt": et celui qui ne connaît pas Allah à Lui, la Puissance et la Gloire et qui ne reconnaît pas l'Imâm, [parmi nous, les "Ahlél Béyt"], connaît et adore un autre qu'Allah!

Par Allah! Tout cela, [comme ce que font nos ennemis] est erroné [et faux]!"

5- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui de Moâ'viyah Ibn-é Vah'b, et lui de Zarih [Mohârabi] qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des [illustres] Imâms, [venus] après le [vénérable] Prophète.

Il déclara:" Le seigneur des croyants [Ali *as*] était Imâm; ensuite ce fut Hassan [*as*] qui était Imâm, ensuite ce fut Hosséyn [*as*] qui était Imâm; ce fut ensuite Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] qui devint Imâm; ensuite, ce fut Mohammad Ibn-é Ali [*as*] qui était Imâm; et celui qui refuse ce fait est comme celui qui aurait refusé de connaître [et de reconnaître] Allah le Béni, le Sublime et Son Messager [*savavs*]."

Je dis:" En ce cas, vous êtes [Imâm]! Que je donne ma vie pour vous!" et je répétais cela, trois fois devant lui.

Il me déclara alors:" Je t'ai dit cela, afin que tu sois l'un des témoins d'Allah le Béni, le Sublime sur Sa Terre [et parmi ceux qui attestent ce fait]." [1]

6- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de son père, et lui de l'individu qu'il a mentionné, et lui de Mohammad Ibn-é Abdér'Rah'mân Ibn-é Abi Lay'lâ, et lui de son père qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Vous ne pourrez devenir intègres [i.e. vertueux], jusqu'à ce que vous n'acquériez la Connaissance [d'Allah]!

Et vous ne pourrez acquérir la Connaissane [d'Allah], jusqu'à ce que vous n'affirmiez [ni ne confirmiez] ce fait; et vous ne pourrez affirmer [i.e. confirmer], jusqu'à ce que vous ne vous soumettiez devant les Quatre Portes [i.e. se repentir d'avoir associé quelqu'un à Allah, croire en l'Unicité d'Allah et à la Mission Prophétique, faire de bonnes œuvres et se laisser guider par la "Preuve"

1. C'est à dire qu'il doit attester ce fait, et que l'illustre Imâm lui avait fait parvenir cette nouvelle, afin que ce dernier puisse à son tour, et à un moment juste et opportun, proclamer cette vérité incontestable.

d'Allah: l'Imâm qui est issu des "Ahlél Béyt" *as*][1]. [En fait,] la toute première d'entre elles ne peut agir sans la dernière d'entre elles. [2] Ceux qui acceptèrent les trois premières [tout en reniant la quatrième [qui est en effet, la "Vélâyat" des illustres Imâms *as*] sont entrés dans la Voie de la Perdition [et ont été égarés].

En vérité, Allah le Béni, le Sublime n'accepte que les bonnes œuvres, et Allah accepte uniquement la réalisation et l'exaucement des conditions, des promesses et des pactes!

Par conséquent, celui qui réalise des conditions pour Allah à Lui, la Puissance et la Majesté comme Il avait stipulé, et qui agit, selon ce qu'Allah avait précisé dans Ses Pactes, recevra ce qui est auprès d'Allah [i.e. des Récompenses Divines]; et Il perfectionnera pour lui, ce dont Il lui avait promis [i.e. il lui donnera son plein dû].

Allah le Béni, le Sublime a informé les esclaves [serviteurs,] des voies de la Juste Direction, et dressé [i.e. établi] un Phare pour eux, dans cette Voie; et Il les a informés de la manière avec laquelle ils doivent la suivre; Il a annoncé:" *Et Je suis Grand Pardonneur à celui qui se repent, croit, fait bonne œuvre, puis se met sur le bon chemin.*" [Tâ-hâ-82]; et Il a [aussi] annoncé:" *Allah n'accepte, dit l'autre, que de la part des pieux.*" [Al-Mâ'îdah-27].

Par conséquent, quiconque craint Allah dans les choses qu'Il lui a commandé de faire, rencontrera Allah, tandis qu'il avait cru, en toutes les choses que Mohammad [*savavs*] avait apportées.

Hélas! Hélas, pour ceux qui ont raté [cet idéal,] et qui moururent, avant d'avoir été justement guidés, et qui imaginaient [erronément] qu'ils étaient croyants, mais qui [en fait,] associaient d'autres partenaires à Allah, d'une manière qu'ils ne comprenaient aucunement..."

La vérité est que celui qui entre dans les Demeures [de la Connaissance et de la Foi], par les Portes [qui sont, en effet, les membres de la Sainte Famille de Mohammad: les "Ahlél Béyt" *as*] a été justement guidé; et celui qui entra par une autre porte, a suivi la voie de la Perdition et de la Destruction!

Allah a uni et associé l'obéissance envers celui qui possède l'autorité [i.e. Vali-é Amr] à l'obéissance envers Son Messager, et l'obéissance envers Son Messager, à l'obéissance envers Lui-Même [3].

---

1. C'est à dire: Salâh, Ma'aréfat, Tas'digh et Tas'lim.
2. C'est à dire qu'il faudrait accepter toutes ces quatre choses toutes ensemble, et que l'action de renier l'une d'entre elles signifie le reniement de toutes ces quatre choses...
3. Ô, vous qui croyez! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager [Mohammad savavs] et à ceux d'entre vous qui détiennent le Commandement!" [An-Nissâ-59]

Par conséquent, celui qui s'abstient et refuse d'obéir ceux qui possèdent l'autorité, n'a pas obéi à Allah ou à Son Messager; et cette obéissance est l'action de reconnaître et d'attester tout ce qui a été descendu de la part d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté: "*Ô enfants d'Adam! Dans chaque lieu de Salât [Prière] [et de Culte], portez votre parure [vos habits]!*" [Al-A'râf-31], et cherchez donc: " *Dans des Maisons qu'Allah a permis que l'on élève, et où Son Nom est évoqué. L'y glorifient, matin et soir, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'évocation d'Allah, de l'accomplissement de la Salât [Prière], et de l'acquittement de la Zakât [Aumône religieuse], et qui redoutent un Jour, où les cœurs seront bouleversé, ainsi que les regards.*" [An-Nour-36-37]; Allah choisit, en effet, les Messagers pour Ses Affaires; Il les choisit, ensuite, comme "ceux qui attestent et confirment" Ses Avertissements, tout comme Il a dit Lui-Même:" *Il n'est pas une nation qui n'ait déjà eu un avertisseur!*" [Al-Fâtir-24].

En effet, quiconque fut ignorant, fut égaré et perdu...! Et quiconque voyait et qui comprenait, fut guidé! En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Gloire a annoncé:" *Car, ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent.*" [Al-Hadj-46].

Par conséquent, comment est-il possible que celui qui ne voit pas, soit justement guidé?!

Et comment est-il possible que celui qui ne pense guère, puisse voir [clairement et profondément]...?!

Or donc, Suivez et obéissez le Messager d'Allah et son "Ahlél Béyt", et reconnaîssez donc ce qui a été descendu de la part d'Allah; et suivez [donc] les Signes de la juste Direction; car, ce sont les Signes de la confiance et de la dévotion [envers Allah]!

Sachez donc, que si une personne qui avait renié Issâ Ibn-é Maryam [*as*], reconnaît cependant tous les autres Messagers, [celui-ci] n'est pas un croyant! Suivez la Voie, en cherchant les Phares; et cherchez les Signes, [même s'ils sont] derrière les voiles, car seulement de cette manière, pourrez-vous perfectionner les affaires de votre Religion, et que vous aurez cru en Allah, votre Seigneur [Omnipotent]...!"

7- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn'l Hosséyn Ibn-é Saghir, et lui, de celui qui lui avait narré cela, et lui de Réb'î Ibn-é Abdéllâh qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Allah se répugne de provoquer [i.e. d'entraîner, d'amener] quoique ce soit, à moins que ces faits soient accompagnés par certains moyens causals [i.e. qui relie la cause

à l'effet]; pour cela, Il a désigné un moyen causalpour toute chose. Il a désigné une explication pour chacun de [ces] moyens causals, et pour chaque explication, Il a donné une connaissance, et pour chaque connaissance, Il a désigné [i.e. fixé] une Porte "Verbale" qui donne une réponse. [Et] quiconque connaît cette Porte, [atteindra à] la connaisance; et quiconque ne connaît pas cette Porte, ne [pourra atteindre à] cette connaissance. Et cette Porte "Verbale" n'est autre que le Messager d'Allah et nous [i.e. les "Ahlél Béyt"]!"

8- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui d'Alâ Ibn-é Razine, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" Celui qui adore Allah, en se donnant beaucoup d'effort, mais qui n'a pas d'Imâm qui ait été désigné et choisi par Allah, ses efforts ne seront point acceptés [par Allah]...

Et il est égaré et perplexe, et Allah [de Son côté] exècre ses actions.

Un tel individu est comme une brebis égarée qui a été séparée de son troupeau et de son berger, et qui court deci, delà [toute la journée]; et qui, à la tombée de la nuit, en voyant un troupeau de brebis avec un berger se dirige vers eux, en se trompant. Elle passe la nuit avec le troupeau [inconnu] dans une étable, et lorsque le berger les mène à la campagne, elle se rend compte de son erreur envers le troupeau et le berger; et de nouveau, elle est perdue et perplexe, en voulant trouver son propre troupeau et son propre berger.

Or, elle aperçoit encore une fois, un autre troupeau et un autre berger; et de nouveau, elle court vers le troupeau, en se trompant sur le second troupeau.

Le berger lui crie [alors]:" Va rejoindre ton propre berger et ton propre troupeau...! Tu t'es égarée et dévoyée, et tu as perdu ton berger et ton troupeau!"

Et la brebis s'enfuit, toute effrayée, [de plus en plus] égarée et perplexe, tandis qu'elle n'a aucun berger pour la guider vers la prairie ou la faire réintégrer dans son propre troupeau...

Entre-temps, un loup arrive, et profitant de la perplexité et de l'égarement de la brebis, et du fait qu'elle est restée sans un gardien, il la [dévore et la] mange...

Ô Mohammad! Je jure devant Allah que c'est exactement ainsi: quiconque parmi cette "Oummah" n'a pas d'Imâm juste [et manifeste] qui ait été choisi et désigné par Allah à Lui, la Puissance et la Majesté se trouvera perplexe et égaré... Et si un tel individu meurt dans une telle condition, il meurt de la mort de ceux qui sont [restés des] mécréants et des "Hypocrites" [i.e. Munâfiq]...!

Sache [donc], ô Mohammad, que les imâms [i.e. guides] injustes, et tous leurs suivants ont été expulsés de la Religion d'Allah!

Ils sont dévoyés et égarés, et ils trompent les autres.

Par conséquent, les œuvres qu'ils accomplissent sont comme: "*La cendre, violemment frappée par le vent, un jour d'orage. Ils ne tireront aucun profit de ce qu'ils ont acquis. C'est cela, l'égarement profond!*" [Ibrâhîm-18]

9- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abdér'Rah'mân, et lui de Héy'sam Ibn-é Vâghéd, et lui de Mogharran qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" [Une fois,] Ibn'l Kavvâ se rendit auprès du seigneur des croyants [Ali *as*] et [lui] dit: "Ô seigneur des croyants! [Dites-moi donc, au sujet de ce verset]: "*Et sur "Al-A'râf" seront des gens qui reconnaîtront tout le monde par leurs traits caractéristiques.*" [Al-A'râf-46]

Il [*as*] répondit:" Il s'agit de nous qui, [le Jour de la Résurrection] serons sur la hauteur [i.e. A'râf]; et nous reconnaîtrons nos compagnons [et nos amis] par leurs caractéristiques!

Et nous sommes le centre de la Connaissance [i.e. A'râf], et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté ne sera pas Connu, excepté à travers la Connaissance que vous acquérirez de nous. Et nous sommes la Voie de la Connaissance [cette même A'râf] dont Allah à Lui, la Puissance et la Gloire fera connaître, le Jour de la Résurrection, sur le Pont Sérât [i.e. le Pont qui surplombe l'Enfer et qui mène au Paradis]; [et] personne ne pourra entrer au Paradis, à moins qu'elle ne nous connaîsse [et ne reconnaîsse notre Imâmat] et que [de notre côté,] nous ne la reconnaîssions; et personne ne pourra entrer au Feu, à moins qu'il ne nous ait reniés, et que nous [de notre côté,] nous ne l'ayons renié!

En vérité, si Allah à Lui, la Puissance et la Majesté aurait voulu, Il se serait fait Connaître à Ses esclaves [directement, et sans aucune médiation]; mais Il nous désigna comme les Portes [de la Connaissance] qui mènent à Lui, et la Voie [i.e. Sérât] qui mènent à Lui, et le Chemin à Lui, et la Direction à l'aide de Laquelle, Il pourra Être approché!

Par conséquent, tous ceux qui ont dévié et dévoyé de notre "Vélâyat", ou qui préfèrent d'autres à nous, sont ceux qui: "*ne croient pas à l'Au-delà et qui sont bien écartés de ce chemin...*" [Al-Mo'ménoun-74].

Or donc, ils ne sont guère semblables, -ceux vers lesquels, les gens se tournèrent-, aux gens vers lesquels, vous vous êtes tournés!

Et vous n'êtes point égaux en cela; car la plupart des gens se dirigèrent vers les sources d'eau boueuse qui se verse l'une dans l'autre; et le cas des gens qui se tournèrent vers nous est comme ceux qui se dirigèrent vers les sources d'eau pure et transparente qui, selon la Volonté [inexorable] de leur Seigneur coule [sans cesse et continuellement]!

Et [ces sources d'eau claire] ne tariront jamais, et leur flux ne s'arrêtera jamais!"[1]

10- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Mohammad, et lui de Bakr Ibn-é Sâléh, et lui d'Ar-Rayyân Ibn-é Chabib, et lui de Younos, et lui d'Abou Ayyoub Khazzâz, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" [Une fois,] Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"Ô Abou Hamzah! Chacun de vous sort de la ville pour parcourir de [grandes] distances, afin de se trouver un Guide! Or, tu es bien plus ignorant des voies du Ciel que celles de la Terre! Par conséquent, cherche et trouve-toi un Guide [parmi nous]!"

11- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui d'Ayyoub Ibn'l Horr, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit au sujet de ce verset [coranique]:" *Et celui à qui la "Hikmah" [i.e. Sagesse] est donnée, vraiment, c'est un bien immense qui lui est donné.*" [Al-Baqarah-269]:"C'est l'obéissance envers Allah et la Connaissance de l'Imâm [i.e. Guide]."[2]

12- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Abân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] me dit [une fois]:"Connaîs-tu ton Imâm?"

Je dis:" Oui, par Allah! [Même] avant de quitter [i.e. sortir de] Koufeh!"

Il dit:" En ce cas, cela te suffit." [3]

---

1. C'est à dire que la Connaissance des illustres Imâms [*as*] ne tarira jamais; car elle provient directement de la Source Divine.
2. Étant donné que la Religion Divine comporte l'ensemble des Connaissances théoriques et pratiques, à l'aide desquelles, l'Homme pourrait atteindre à la Perfection, par conséquent l'obéissance envers Allah est toujours accompagnée par la connaissance que l'Homme devrait acquérir envers son Imâm, et de sa Direction, afin de pouvoir atteindre à l'apothéose de la Perfection! Pour cela, on emploie le mot "Hikmah" [i.e. Sagesse] pour l'action d'obéir à Allah et la connaissance qu'on devrait avoir sur son Imâm.
3. Car connaître l'Imâm de son temps implique l'action de lui obéir dûment et bonnement; et obéir à l'Imâm entraîne la Félicité de ce monde-ci et du monde d'après.

13- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui de Boray'd qui avait déclaré:" [En une occasion,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire au sujet de ce qu'Allah le Béni, le Sublime avait annoncé:" *Est-ce que celui qui était mort [pour cause d'ignorance et de mécréance] et que Nous avons ramené à la vie [grâce à la Connaissance et à la Foi] et à qui Nous avions assigné une lumière [de Foi], grâce à laquelle il marche parmi les gens, est pareil à celui [i.e. le mécréant, le polythéiste, l'Hypocrite] qui est dans les Ténèbres, sans pouvoir en sortir? C'est ainsi qu'on a enjolivé aux mécréants, ce qu'ils œuvrent!*" [Al-An'âm-122]: ce verset se réfère à celui qui n'a pas connu son Imâm."

14- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah et de Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ali Ibn'l Hassan, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit:" Abou Abdéllâh Al-Djadali se rendit auprès du seigneur des croyants [Ali *as*].

L'Imâm lui demanda:" Ô Abou Abdéllâh! Écoute, voudrais-tu que je te dise au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté: "*Quiconque viendra avec le bien aura bien mieux, et ce jour-là, ils seront à l'abri de tout effroi. Et quiconque viendra avec le mal, [le polythéisdme et les grands péchés], alors ils seront culbutés, le visage dans le Feu: n'êtes-vous pas uniquement rétribués, selon ce que vous œuvrez?*" [An-Naml-89-90]...?"

Il répondit:" Oui, ô seigneur des croyants! Que je donne ma vie pour vous!"

"Le Bien [i.e. la bonne action] se réfère à l'action de connaître notre seigneurie [i.e. Vélâyat] et à l'expression de votre affection et dévotion envers nous, les "Ahlél Béyt"; et le Mal [i.e. la mauvaise action] est l'action de renier et d'exprimer votre hostilité et votre haine envers nous, les "Ahlél Béyt"..." il répéta, alors, encore une fois ce verset."

***

Chapitre 8

De l'obligation à obéir aux [illustres] Imâms [*as*]

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Hariz, et lui de Zorârah qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm

Bâghér *as*] avait déclaré:" le sommet [faîte] d'une chose, le comble, la Clé et la Porte de toute chose et l'Agrément et le Plaisir d'Ar-Rah'mân, le Béni, l'Altissime est l'action d'obéir à l'Imâm, après l'avoir connu!" Il ajouta ensuite: "Allah le Béni, le Sublime a annoncé:" *Quiconque obéit au Messager [i.e. Mohammad savavs] obéit certainement à Allah; et quiconque tourne le dos, Nous ne t'avons pas envoyé [ô, Mohammad!] à eux, comme Gardien!*" [An-Nissâ-80]."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ, et lui d'Abân Ibn-é Osmân, et lui d'Abou Sabbâh qui avait dit:" J'atteste [et confirme] que j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"J'atteste qu'Ali est l'Imâm, dont l'obéissance avait été enjointe par Allah, et que Hassan est l'Imâm dont l'obéissance avait été enjointe par Allah, et que Hosséyn est l'Imâm, dont l'obéissance avait été enjointe par Allah, et qu'Ali Ibn'l Hosséyn est l'Imâm, dont l'obéissance avait été enjointe par Allah, et que Mohammad Ibn-é Ali est l'Imâm, dont l'obéissance avait été enjointe par Allah."

3- À travers la même chaîne de narrateurs, de Mo'allâh Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali qui avait dit:" Hammâd Ibn-é Osmân nous a narré, de la part de Bachir Al-Attâr:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire: "Nous sommes ceux, dont l'obéissance a été enjointe par Allah [Lui-Même]!

Et Vous êtes en train de suivre et d'obéir à celui, dont le fait de ne pas l'avoir connu ne sera point considéré comme une excuse pour les gens!"

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Hosséyn Ibn'l Mokh'târ, et lui de l'un de nos compagnons qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah:" *Nous leur avons donné un immense royaume!*" [An-Nissâ-54]:" Ceci signifie une obéissance absolue est due [envers les Imâms]."

5- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Abou Khâléd Al-Ghammât, et lui d'Abél Hassan Attâr qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" Les Successeurs [des Messagers Divins] et les Messagers Divins se partagent une obéissance absolue [de la part des gens]."

6- Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Omay'r a rapporté cet hadîs de Séyf Ibn-é Amirâh, et lui d'Abou As-Sabbâh Al-Kénâni qui avait dit:" [En une occasion,] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Nous sommes ceux, dont l'obéissance est obligatoire, selon [le Commandement] d'Allah. "Anfâl" [1] [i.e. les biens communs] nous appartient, et [aussi] le "Saf'vol Mâl" [i.e. les meilleures parts des biens]! [2] et c'est nous, les:"*bien enracinés dans la Science...*" [Âli-Imrân-7], et c'est [encore] nous qui incitons l'envie [des autres,] par rapport à ce qu'a annoncé Allah:" *Envient-ils aux gens, ce qu'Allah leur a donné, de par Sa Grâce?!*" [An-Nissâ-54]

7- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Hosséyn Ibn-é Abél Alâ qui avait dit:" [En une occasion,] j'exprimai notre opinion, en ce qui concernait les Successeurs [i.e. Ow'liâ] à Abâ Abdéllaâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et l'obéissance qui leur était due."

Il dit:" Oui, en effet ce sont ceux, au sujet desquels, Allah le Sublime a annoncé:" *Obéissez à Allah et obéissez au Messager [i.e. Mohammad savavs] et à ceux d'entre vous qui détiennent le Commandement!*" [An-Nissâ-59]. Et ce sont ceux, au sujet desquels, Allah le Puissant, le Majestueux a annoncé:"*Vous n'avez d'autres Maîtres [Vali] qu'Allah, Son Messager et les croyants...*" [Al-Mâ'îdah-55]

8- À travers la même chaîne de narrateurs, d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mo'ammar Ibn-é Khallâd qui avait dit:"[Une fois,] un Persan demanda à Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*]:" Est-ce que votre obéissance est une obligation?"

L'Imâm répondit:" Oui."

Il demanda:" Comme l'obéissance qui est due au seigneur des croyants [Ali *as*]?"

Il dit:" Oui."

---

1. Anfâl est le pluriel du mot Nafl qui veut dire: une chose extra, et plus particulièrement et selon la Loi Islamique: le sens est expliqué avec ce noble verset coranique qui annonce:" *Le butin provenant de leurs biens qu'Allah a accordé sans combat à Son Messager, vous n'y aviez engagé ni chevaux, ni chameaux; mais Allah donne à Ses Messagers, la domination sur qui il veut, et Allah est Omniscient!*" [Al-Hachr-6]
2. Le sens littéral signifie la meilleure part d'une propriété; or, dans le contexte de la Loi Islamique, la signification se réfère à la meilleure partie ou le choix du noble Prophète, parmi les butins de guerre qui est soustraite et prélevée, avant même la division des butins de guerre, comme l'a expliqué minutieusement le Saint Corân. C'est à dire un cinquième [ou Khoms] et quatre cinquième doivent être divisés comme le butin de guerre. Il faudrait ajouter entr'autre que le mot Anfâl, dans la Jurisprudence Chiite a aussi une signification générale qui comporte tout ce qui a été expliqué, jusqu'ici.

9- À travers la même chaîne de narrateurs, d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Je demanda [une fois] à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] si les Imâms avaient la même position, quant à la Commande et à l'obéissance qui leur sont dues?"

Il répondit par oui."

10- À travers la même chaîne de narrateurs, de Marvak Ibn-é Obay'd, et lui de Mohammad Ibn-é Zéyd At-Tabari qui avait dit:" J'étais au service de [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] [dans la province de] Khorâssân, et il y avait un groupe d'hommes, de la tribu de Bani Hâchém auprès de lui; et Is'hâgh Ibn-é Moussâ Ibn-é Issâ Abâssi se trouvait, lui aussi, parmi eux.

L'Imâm dit:" Ô Is'hâgh...! On m'a fait savoir que les gens disent que nous avons prétendu que tous les gens sont nos esclaves...

Or, je jure, de par la relation familiale que j'ai avec le Messager d'Allah [*savavs*], que je n'ai jamais déclaré une telle chose!

Et jamais, je n'ai entendu une telle chose de mes ancêtres, ni entendu dire une telle chose, de mes pères! Or, je dis que les gens sont nos esclaves, dans leur obéissance envers nous, et nos amis et assistants dans la Religion. Par conséquent, que tous ceux qui ont entendu [cela], fassent parvenir [cette réponse] à tous ceux qui sont [restés] absents."

11- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Sâléh Ibn As-Séndi, et lui de Djafar Ibn-é Bachir, et lui d'Abou Salamah qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Nous sommes ceux, dont l'obéissance a été enjointe par Allah. Les gens n'ont d'autre choix que de nous connaître, et les gens ne peuvent être excusés pour ne nous avoir pas connus! Quiconque nous connaît est un croyant, et quiconque nous renie est un mécréant! Et quiconque ne nous connaît pas, et ne nous renie pas non plus est un égaré, et ce, jusqu'à ce qu'il revienne à la Voie de la Direction qu'Allah lui a donné comme une obligation; et cette obligation est l'action de nous obéir; et si un tel individu meurt avec son égarement, Allah fera avec lui, ce qu'Il voudra..."

12- Ali a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui de Mohammad Ibn-é [Ghâssém] Ibn-é Fozay'l qui avait dit:" Je demandai au sujet de la meilleure voie pour que les gens puissent s'approcher d'Allah –à Lui, la Puissance, la Majesté!–.

Il me répondit:" La meilleure voie, à l'aide de laquelle les gens peuvent chercher à s'approcher d'Allah –à Lui, la Puissance, la Majesté!– est celle d'obéir à Allah, d'obéir à Son Messager et d'obéir à ceux qui possèdent l'autorité. Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit [en effet]:" L'amour pour nous, c'est d'avoir la Foi; et la haine envers nous, c'est la mécréance..."

13- Mohammad Ibn'l Hassan a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui d'Abân, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Sénân, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Djâbér qui avait dit:" Je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:" Devrais-je vous énoncer [i.e. démontrer] ma Foi, à l'aide de laquelle j'adore et crois en Allah le Très-Haut, l'Altissime?"

L'Imâm dit:" Dis-moi donc!"

Je dis:" J'atteste qu'il n'y a aucun Dieu, excepté Allah, l'Unique qui n'a aucun partenaire; et que Mohammad est Son esclave et Son Messager; et je reconnaîs dûment ce qu'il apporta de la part d'Allah, et qu'Ali est l'Imâm dont l'obéissance a été enjointe par Allah; et après lui, Hassan est l'Imâm, dont l'obéissance a été enjointe par Allah, et après lui, Hosséyn est l'Imâm, dont l'obéissance a été enjointe par Allah, et après lui, Ali Ibn'l Hosséyn est l'Imâm, dont l'obéissance a été enjointe par Allah..." jusqu'à ce que j'arrivasse à lui.

Je déclarai alors:" [Ensuite,] c'est vous! Qu'Allah Soit Miséricordieux envers vous!"

Il dit:" Ceci est [en effet] la Religion d'Allah, et la Religion [qui fut apportée] par les Anges [Célèstes]."

14- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém, et lui d'Abi Hamzah, et lui d'Abou Is'hâgh, et lui de l'un des compagnons du seigneur des croyants [Ali *as*] qui avait dit:" Le seigneur des croyants [Ali *as*] avait annoncé:" Sachez donc, que le fait de fréquenter un savant érudit [i.e. Âlém][1] et l'action de le suivre [lui et ses Préceptes] est la Religion à travers laquelle Allah est Adoré dûment. Et le fait d'obéir au savant érudit entraîne de bonnes œuvres qui seront récompensées, et qui effacera les mauvaises actions. C'est une Provision pour les croyants, et un point d'honneur et de gloire pour eux dans leurs vies terrestres et une belle Récompense pour leur Au-delà [i.e. le monde d'après]."

1. Ceci se réfère bien évidemment à l'Imâm Infaillible; il se peut aussi que le seigneur des croyants [Ali *as*] se référait à tout savant pieux et vertueux.

15- Mohammad Ibn-é Ismâ'îl a rapporté cet hadîs de Fazl Ibn-é Châzân, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui de Mansour Ibn-é Hâzém qui avait dit:" [Une fois,] je dis à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" En vérité, Allah est par trop Majestueux et par trop Altissime pour Être Connu, à travers Ses créations; en fait, Ses créatures Le connaissent à travers Lui!"

Il dit:" Ce que tu dis [ici,] est bien vrai..."

Je dis:" En vérité, quiconque réalise qu'il y a un Seigneur pour lui, devra aussi réaliser que son Seigneur apprécie et aime des choses et qu'il y a aussi des choses qu'Il n'aime pas. Et on ne peut guère connaître ce qu'Il aime ou n'aime pas, excepté à travers la Révélation et Son Messager.

Ainsi donc, celui qui ne reçoit aucune Révélation devrait chercher les Messagers [Divins]. Et lorsqu'il les aura trouvés, il devrait comprendre et reconnaître qu'ils sont bel et bien les "Preuves" [d'Allah], et qu'il se doit de les obéir [dûment].

Et [durant mes discussons avec ceux qui m'opposent] j'ai [souvent] déclaré:" Est-ce que vous savez que le Messager d'Allah [*savavs*] était en effet, la "Preuve" d'Allah pour Ses créatures?"

Et ils m'ont répondu:" Oui."

Et j'ai [encore] dit:" Et lorsqu'il mourut, qui était [donc] la "Preuve" [d'Allah sur terre]?"

Ils ont répondu:" Le [Saint] Corân..."

Et je regardai donc dans le [Saint] Corân et vis que les "Morji'îtes" [1], les "Fatalistes" [i.e. les "Ghadariyyah"] et les "Zandiq" [i.e. les athées] qui ne croient même pas au [Saint] Corân L'exploitent, afin de réfuter [et détruire] les arguments des autres dans les discussions, en L'utilisant comme une "Preuve"...

Ainsi donc, je réussis à comprendre que le [Saint] Corân ne peut être considéré comme une "Preuve", à moins qu'il n'y ait un "Gardien" [pour Lui], de sorte que tout ce qu'il déclare du [Saint] Corân doit être considéré comme juste et vrai. Par conséquent, je demandai aux gens:"[Et] qui donc est, le "Gardien" du [Saint] Corân...?"

Ils me répondirent:" Ibn-é Mass'oud connaîssait le Corân." et:" Omar Le connaîssait, et Hozay'fah Le connaîssait [aussi]..."

Je demandai encore:"Tout le [contenu] du [Saint] Corân?!"

---

1. C'est à dire ceux qui, après le décès du noble Prophète [*savavs*] éloignèrent Ali [*as*] du Caliphat et qui croyaient que seule en possèdant la Foi, on pouvait atteindre au Salut, et qu'aucun péché ne pourrait nuire à la Foi.

Ils me répondirent:" Non."

Par conséquent, je ne trouvai personne qui dît qu'il connaîssait tout le [Saint] Corân, excepté pour Ali [*as*]! Si un problème se forme entre les gens [au sujet du Saint Corân] et que quelqu'un dise:" Je ne sais pas..." et qu'un autre dise:" Je ne sais pas..." et qu'un troisième dise encore:" Je ne sais pas...", celui-ci [i.e. Ali *as*] dit [par contre]:" Je sais [moi]!"

Et donc, j'atteste qu'Ali [*as*] était le Gardien du [Saint] Corân! Et que son obéissance est une chose obligatoire, et qu'il était la "Preuve" d'Allah sur le genre humain après le Messager d'Allah [*savavs*]; et que tout ce qu'il a dit au sujet du [Saint] Corân est certainement vrai."

L'Imâm dit:" Qu'Allah soit Miséricordieux envers toi!"

Je dis encore:" En effet, Ali [*as*] ne mourut que lorsqu'il eut laissé une "Preuve" [après lui], et en vérité, après Ali, Hassan Ibn-é Ali [*as*] était la "Preuve". J'atteste que Hassan ne mourut que lorsqu'il eut laissé une "Preuve" après lui, tout comme ce que son père et son grand-père avaient laissé [une "Preuve" après eux]; et en effet, après Hassan, Hosséyn [*as*] était la "Preuve" et son obéissance était obligatoire."

L'Imâm dit:"Qu'Allah soit Miséricordieux envers ta personne!"

J'embrassai ensuite sa tête et dis:" J'atteste que Hosséyn [*as*] ne mourut que lorsqu'il eut laissé une "Preuve" après lui; [c'est à dire:] Ali bn'l Hosséyn et son obéissance était obligatoire."

L'Imâm dit:" Qu'Allah soit Miséricordieux envers toi!"

J'embrassai encore une fois sa tête et dis:" J'atteste qu'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] ne mourut que lorsqu'il eut laissé une "Preuve" après lui: Mohammad Ibn-é Ali [Abou Djafar *as*], dont on lui doit obéissance."

L'Imâm dit:" Qu'Allah soit Miséricordieux envers toi!"

Je dis:" Donnez-moi donc [approchez donc] votre tête, pour que je l'embrasse!"

L'Imâm sourit. Je lui dis:" Qu'Allah arrange toutes vos affaires! Et je sais pour certain que votre [illustre] père ne mourut que lorsqu'il eut laissé une "Preuve" après lui, tout comme ce que son père avait laissé [après lui]! Je prends Allah en Témoin que vous êtes en effet la "Preuve" [d'Allah] et que votre obéissance est obligatoire."

Il dit:" Ne dis plus rien. Qu'Allah soit Miséricordieux envers toi!"

Je déclarai:"Donnez-moi votre [sainte] tête pour que je l'embrasse!" et j'embrassai ensuite sa [sainte] tête et il sourit et dit:" Demande-moi tout ce que tu voudrais. Dès aujourd'hui, je ne te considérerai plus comme un étranger!"

16- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Khâléd Al-Barghi, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad Al-Djo'hari, et lui de Hosséyn Ibn-é Abél Alâ qui avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Est-ce que l'obéissance envers les Successeurs [i.e. Ow'liâ] est obligatoire?"

Il dit:"Oui. Ce sont ceux, au sujet desquels, Allah à Lui, la Puissance et la Gloire a annoncé:" *Obéissez à Allah et obéissez au Messager [Mohammad savavs] et à ceux d'entre vous qui détiennent le Commandement!*" [An-Nissâ-59], et ils sont ceux, au sujet desquels, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé:" *Vous n'avez d'autres Maîtres [i.e. Vali] qu'Allah, Son Messager et les croyants qui accomplissent la Salât [i.e. Prière], s'acquittent de la Zakât et qui sont "Râki'oun" [qui s'inclinent devant Allah, par soumission et obéissance].*" [Al-Mâ'îdah-55]

17- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos Ibn-é Abdér'Rah'mân, et lui de Hammâd Ibn-é Abdél Alâ qui avait dit:" J'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"Entendre et obéir [à l'Imâm] sont les Portes de tout bien! Il n'y a aucune preuve [évidence] contre celui qui entend et obéit; et il n'y a aucune preuve, en faveur de celui qui entend et désobéit. Et la preuve et la présentation de la preuve de l'Imâm des Musulmans [aux autres] seront complétées [i.e. parachevées,] le Jour où il ira à la rencontre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté quand [Allah annoncera: " *Le Jour où Nous appellerons chaque communauté par son Imâm...*" [Al-Isrâ-71]

***

Chapitre 9

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] Sont les "Témoins" [i.e. Chohadâ] d'Allah - à Lui, La Puissance et la Majesté - pour Ses créatures

1- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Yazid, et lui de Ziâd Ibn-é Ghandi, et lui de Samâ'ah qui avait dit: "Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté: "*Comment seront-ils, quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin et que Nous te [ô Mohammad!] ferons venir comme témoin contre ces gens-ci?*" [An-Nissâ-41]:"Ceci fut descendu spécialement pour la "Oummah" [i.e. la communauté Islamique] de [Hazrat-é] Mohammad [*savavs*]. [Car,] dans chaque

génération [i.e. chaque ère], il y a un Imâm parmi nous pour la gent humaine qui est le témoin de ces gens; et Mohammad [*savavs*] est notre témoin, à nous."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach-châ, et lui d'Ahmad Ibn-é Â'éz, et lui d'Omar Ibn-é Ozay'nah, et lui de Boray'd Al-Édjli qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet de ce [noble] verset qui annonce: "*Ainsi, Nous avons fait de vous [i.e. les vrais Musulmans qui suivent réellement le Prophète Mohammad savavs] une juste [et meilleure] communauté, pour que vous soyez témoins pour les gens.*" [Al-Baqarah-143].

L'Imâm dit:" Nous sommes, en effet, cette communauté [i.e. ces Musulmans] juste[s] [et meilleure - es],[1] et nous sommes les témoins d'Allah envers Ses créatures, et Ses "Preuves" sur la Terre."

Je demandai:" [Et qu'avez-vous à dire], au sujet de ce ces Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:"*La Religion de votre père Ibrâhîm*" ?

Il expliqua:" Ceci se réfère à nous, tout spécialement, et: "*C'est Lui qui vous a déjà nommés "Musulmans" avant [ce Livre]...*", se réfère aux Livres qui étaient venus avant [le Saint Corân]: " *Et dans ce [Livre], afin que le Messager [Mohammad savavs] soit témoin pour vous...*" [Al-Hadj-78]. Par conséquent, le Messager d'Allah [*savavs*] est un témoin pour nous, à travers ce qu'il nous fit parvenir d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et nous sommes [en effet,] les témoins pour la gent humaine. Ainsi donc, le Jour de la Résurrection, nous confirmerons [i.e. affirmerons] la vérité de ceux qui avaient confirmé [affirmé] notre vérité, et [de même,] le Jour de la Résurrection, nous renierons ceux qui nous avaient reniés."

3- À travers la même chaîne de narrateurs, de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali, et lui d'Ahmad Ibn-é Omar Al-Hallâl qui avait dit: "[Une fois,] je demandai à Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*], au sujet de ce [noble] verset:" *Celui [i.e .le Musulman] qui se fonde sur une preuve évidente, venant de son Seigneur et récitée par un témoin de Sa part...*" [Houd-17]

L'Imâm répondit:" Le seigneur des croyants [Ali *as*] est l'évidence [i.e. Châhéd] pour le Messager d'Allah [*savavs*], et le Messager d'Allah est celui qui se fonde sur une preuve évidente, venant de son Seigneur."

---

1. Bien qu'Allah adresse dans ce noble verset une communauté générale, et l'ensemble de la Oummah Islamique, cependant, il est bien évident que l'allusion se réfère à un homme ou un groupe d'hommes particulier [ers]. Car non tous, dans la communauté Islamique, peuvent être dotés de ces qualités.

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Ibn-é Ozay'nah, et lui de Bora'yd Al-Édjli qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abél Hassan [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet de ce [noble] verset:"*Ainsi, Nous avons fait de vous [i.e. les vrais Musulmans qui suivent réellement le Prophète Mohammad savavs] une juste [et meilleure] communauté pour que vous soyez témoins pour les gens.*" [Al-Baqarah-143].

L'Imâm me dit:" C'est nous, les [Musulmans] justes [et meilleurs], et nous somms les témoins d'Allah le Béni, le Sublime pour Ses créatures, et Ses "Preuves" sur la Terre."

Je dis:" [Et que dites-vous au sujet des] Paroles d'Allah, à Lui, la Puissance et la Gloire: "*Ô vous qui croyez! Inclinez-vous, Prosternez-vous, adorez votre Seigneur, et faites le bien! Peut-être réussirez-vous!* [1] *Et luttez pour Allah avec tout l'effort qu'Il mérite! C'est Lui qui vous a élus...*" [Al-Hadj-77-78]; par conséquent, le Messager d'Allah [*savavs*] est notre témoin à tous, et à travers ce qu'il nous fit parvenir d'Allah le Béni, l'Altissime, et nous sommes les témoins pour la gent humaine. Or donc, le Jour de la Résurrection, nous confirmerons [i.e. affirmerons] la vérité de ceux qui confirmèrent la vérité sur nous, et nous renierons ceux qui nous avaient reniés."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Omar Al-Yamâni, et lui de Soléy'm Ibn-é Ghéys Al-Hélâli qui avait dit:" Le seigneur des croyants [Ali *as*] que les Salutations Divines lui soient accordées avait dit:" En vérité, Allah le Béni, le Sublime nous a purifiés, nous a rendus Infaillibles [i.e. Immaculés], et nous a fait les témoins pour Ses créatures, et comme Ses "Preuves" sur la Terre. Il nous a liés avec le [Saint] Corân et lié le [Saint] Corân à nous. Nous ne nous séparerons jamais de Lui, et Il ne se séparera jamais de nous!"

***

Chapitre 10

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] sont des Guides

1- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd et de

1. Ici, vous devriez vous prosterner.

Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et eux de Moussâ Ibn-é Bakr, et lui de Fozay'l qui avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet de ce [noble] verset:" *Et à chaque peuple, un Guide!*" [Ar-Ra'd-7].

Il me dit:" Chaque Imâm est le Guide de la génération parmi laquelle il se trouve."

2-Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Ibn-é Ozay'nah, et lui de Boray'd Al-Édjli qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit, au sujet de ce [noble] verset:" *Et tu n'es qu'un avertisseur, et à chaque peuple, un Guide!*" [Ar-Ra'd-7]:" Le Messager d'Allah [*savavs*] était l'avertisseur; et pour chaque époque [i.e. génération], il y a un Guide qui est de notre Famille, afin de guider les gens vers ce que le Prophète d'Allah [*savavs*] avait apporté, [et ce qui était resté] des Guides [venus] après lui, [c'est à dire] Ali [*as*] et ensuite les autres Successeurs, l'un après l'autre."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Sa'adân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit: "[Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet de [ce noble] verset:" *Et tu n'es qu'un avertisseur, et à chaque peuple, un Guide!*" [Ar-Ra'd-7]

Il dit:" Le Messager d'Allah [*savavs*] est [en effet,] l'avertisseur, tandis qu'Ali [*as*] est le Guide. Ô Abou Mohammad! Y a-t-il aujourd'hui, un Guide [parmi vous]...?"

Je répondis:" Oui, que je donne ma vie pour vous! Il y a toujours eu un Guide parmi vous, [venu] l'un après l'autre, et ce, jusqu'à ce que la Direction vous ait été parvenue."

Il dit:" Que la Grâce d'Allah te soit accordée, ô Abou Mohammad!

Si un verset avait été descendu, au sujet d'un seul homme, et que cet homme venait à mourir, le verset devait mourir [lui aussi], et le Livre [aussi] devait mourir. Mais Il [i.e. le Livre] est toujours en vie, et Il coule [i.e. existe-est en mouvement continuel] parmi ceux qui sont restés, tout comme Il avait coulé [i.e. existé - était en mouvement continuel] parmi ceux du passé."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Saf'vân, et lui de Mansour, et lui d'Abdér'Rah'mân Al-Ghassir qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré, au sujet de ce [noble] verset: "*Et tu n'es qu'un avertisseur, et à chaque*

peuple, un Guide!" [Ar-Ra'd-7]: "Le Messager d'Allah [*savavs*] est l'avertisseur et Ali [*as*] est le Guide. Je jure devant Allah que [la Direction] ne nous a jamais lâchés, et qu'Elle est restée auprès de nous jusqu'à cette heure-ci [i.e. maintenant]!"

***

Chapitre 11

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] sont les "Gardiens" des Affaires d'Allah, et les "Trésoriers" de Sa Connaissance

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ Al-Attâr a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Abi Zâhér, et lui de Hassan Ibn-é Moussâ, et lui d'Ali Ibn-é Hassan, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:" J'entendis [une fois] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" Nous sommes [en effet] les "Gardiens" des Affaires d'Allah, les Trésoriers de la Connaissance d'Allah et les Récipients de la Révélation d'Allah..."

2- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui de son père, et lui d'Asbât, et lui de Savrat Ibn-é Kolay'b qui avait dit:" [Une fois,] Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] me dit:"Par Allah! Nous sommes les Trésoriers [de la Connaissance d'Allah] dans Son Ciel et sur Sa Terre! Nous sommes les Trésoriers d'Allah: non de [Son] or ou de [Son] argent, mais de Sa Connaissance!"

3- Ali Ibn-é Moussâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd et de Mohammad Ibn-é Khâléd Al-Barghi, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd [*rafa'ahou*], et lui de Sadir qui avait dit:"[Une fois,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:"Que je donne ma vie pour vous! Qu'êtes-vous? [i.e. Quel rang occupez-vous donc?]"

Il [*as*] répondit:" Nous sommes les Trésoriers de la Connaissance d'Allah. Nous sommes les Commentateurs de la Révélation d'Allah, et la "Preuve Verbale" d'Allah pour quiconque est sous Son Ciel et sur Sa Terre!"

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Hosséyn, et lui de Nazr Ibn-é Choay'b, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abou Djafar

[l'Imâm Bâghér *as*] déclarer:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé: "Allah le Béni, l'Altissime a révélé:" Ma "Preuve"a été complétée et parachevée pour les misérables [qui se trouvent parmi] ton "Oummah" [i.e. communauté Islamique]: ceux qui ont tourné le dos à la seigneurie [i.e. Vélâyat] d'Ali [*as*] et des Successeurs après lui! Car, en vérité, Ta Sounnah [i.e. Tradition] et Celles des Prophètes qui sont venus avant toi ont été établies chez eux. Et après toi, ils seront les Trésoriers de Ma Connaissance..." et le Messager d'Allah [*savavs*] avait ajouté:" [L'Archange] Gabriel [*as*] m'informa alors de leurs noms et des noms de leurs pères."

5- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs, et lui de Mohammad Ibn-é Abdér'Rah'mân Ibn-é Abdél Djabâr, et lui de Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abi Ya'four qui avait dit:"[En une occasion,] Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Ô Ibn-é Abou Ya'four! En vérité, Allah est Unique, et l'Unicité Lui appartient uniquement! Et Il est Unique dans Ses Affaires. Il créa ensuite des créatures et les désigna pour ces affaires-là!

Nous sommes bien eux, ô Ibn-é Abi Ya'four! Par conséquent, nous sommes les "Preuves" d'Allah pour Ses créatures, les Trésoriers de Sa Connaissance et nous assumons le fardeau [de Ses Affaires]."

6- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Moussâ Ibn'l Ghâssém Ibn-é Moâ'viyah; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ l'a rapporté d'Al-Amraki Ibn-é Ali, et tous deux, d'Ali Ibn-é Djafar qui avait dit: "Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] avait déclaré:"Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté nous créa et nous accorda une belle création!

Et Il nous forma et nous accorda une belle forme; et Il nous désigna comme les Trésoriers de Son Ciel et de Sa Terre. L'arbre se mit à parler avec nous; et à travers notre Adoration [d'Allah], le Bon Dieu à Lui, la Puissance et la Majesté fut [donc] Adoré! Et si nous n'étions pas [i.e. n'avions pas existé], Allah n'aurait pas été Adoré [dignement et dûment]!"

***

Chapitre 12

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] sont les "Délégués" d'Allah sur Sa Terre, et Ses "Portes", à travers Lesquelles on pourrait atteindre à Allah

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Abou Mass'oud, et lui de Djafar qui avait dit:" J'entendis Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] dire:" Les Imâms [*as*] sont les Délégués [i.e. Représentants][1] d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire sur Sa Terre!"

2- Lui [i.e. l'illustre Cheikh Koléyni] a rapporté cet hadîs de Mo'allâ, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Soléy'mân Ibn-é Samâ'ah, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Ghâssém, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Seuls, les Successeurs du Prophète sont les "Portes" d'Allah [i.e. Ab'vâ'bollâh] à Lui, la Puissance et la Majesté à travers Lesquelles, Allah pourrait Être Atteint!

S'ils n'existaient pas, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté n'aurait pas été Connu! C'est à travers eux qu'Allah le Béni, l'Altissime a parachevé et terminé l'Argument sur Ses créatures."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Sénân qui avait dit: "[Une fois,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet de ce [noble] verset qui annonce:" *Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes actions qu'Il leur donnerait la Succession sur Terre, comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés...*" [An-Nour-55]

1. En Arabe, c'est: Kholafatollâh qui est le pluriel de Khalifatollâh, au singulier.

***

Chapitre 13

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] sont la "Lumière" d'Allah, - à Lui, la Puissance et la Gloire - [1]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Mérdâs qui avait dit:" Safvân Ibn-é Yah'yâ et Hassan Ibn-é Mah'boub nous avaient narré, de la part d'Abi Ayyoub, et lui d'Abi Khâléd Al-Kâboli qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclarer au sujet de ce [noble] verset:" *Croyez en Allah donc, et à Son Messager [Mohammad savavs], ainsi qu'à la Lumière que Nous avons fait descendre."* [At-Taghâboun-8]: " Ô Abou Khâléd! Je jure devant Allah que cette Lumière est la Lumière des Imâms de la Famille de Mohammad [*savavs*] jusqu'au Jour de la Résurréction!

Je jure devant Allah qu'ils sont la Lumière qu'Allah a fait descendre et que, par Allah, ils sont la Lumiée d'Allah dans les Cieux et sur la Terre!

Par Allah, ils sont ceux qui illuminent les cœurs des croyants [par leur Direction et leurs Enseignements]!

Et Allah à Lui, la Puissance et la Gloire voile [i.e. couvre] leurs Lumières, à qui Il veut! Ainsi donc, [pour cette raison,] leurs cœurs s'obscurcissent...

Ô, Abou, Khâléd! Par Allah, aucun esclave ne pourra nous aimer et accepter notre seigneurie, excepté si Allah eût [à priori] purifié son cœur!

Et Allah ne purifie le cœur d'aucun esclave que lorsqu'il se soit soumis à nous et devenu notre ami [et en paix avec nous]!

Et lorsque quelqu'un est en paix avec nous et qui nous veut du bien, Allah le protégera alors du terrible moment où Il fera les Comptes, et le sauvegardera du Grand Effroi du Jour de la Résurrection!"

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm, à travers ses chaînes de narration a rapporté cet hadîs: Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit au sujet de ce [noble] verset qui

1. Dans ce Chapitre, nous verrons que le mot "Lumière" qui a été employé parfois dans certains versets coraniques se réfèrent, en effet, aux illustres Imâms [*as*], même si en apparence, ce mot fait allusion au Saint Corân; c'est à dire, de même que le Saint Corân est la Lumière d'Allah et qu'Il allume et illumine la Voie d'Allah, de même, les Imâms Infaillibles [*as*] sont comme cette Lumière, et comme le Saint Corân, ils illuminent la Voie Divine.

annonce:" *Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré [Mohammad savavs] qu'ils trouvent écrit [mentionné] chez eux, dans la Torah [Deit. XVIII-15] et l'Évangile [Jean-XIV-16]. Il leur ordonne le "Ma'rouf" [tout ce que l'Islam ordonne de faire] et leur interdit le "Mounkar" [tout ce que l'Islam interdit de faire], leur rend "Licite"s les "Tayyabât" [i.e. les bonnes et licites nourritures], leur interdit les Khabâ'îs [tout ce qui est mauvais et illicite parmi les nourritures, les actes, les croyances...], et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui [i.e. Mohammad savavs], le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants.*" [Al-A'râf-157]:" La Lumière dans ce cas-ci est [i.e. Elle fait allusion à] Ali, le seigneur des croyants et aux Imâms [*as*]."

3- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui de Sa'alabah Ibn-é May'moun, et lui d'Abél Djâroud qui avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:" En effet, Allah a accordé un grand bien aux gens du Livre!"

L'Imâm demanda:" [Et] Qu'est-ce [donc ce bien]...?"

Je répétai les Paroles d'Allah le Sublime:" *Ceux à qui Nous savons donné le Livre avant lui, eux, y croient. Et quand on le leur récite, ils disent:" Nous y croyons. Ceci est bien la vérité, émanant de notre Seigneur. Déjà avant son arrivée, nous étions soumis." Voilà ceux qui recevront deux fois leur Récompense pour leur endurance...*" [Al-Qasas-52-54]

L'Imâm [*as*] dit:" Allah vous a donné la même chose qu'Il leur avait donné, à eux." Et il récita ensuite [ce noble verset]:" *Ô vous [i.e. Juifs et Chrétiens] qui avez cru [en Moussâ et en Issâ]! Craignez Allah, et croyez à Son Messager [i.e. Mohammad savavs] pour qu'Il vous accorde deux parts de Sa Miséricorde, qu'Il vous assigne une Lumière, à l'aide de laquelle, vous marcherez, et qu'Il vous pardonne, car Allah est Pardonneur et Très Miséricordieux!*" [Al-Hadid-28] et ceci se réfère à un Imâm qui devra être suivi [et obéi]."

4- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim Ibn-é Abdéllâh Hassani, et lui d'Ali Ibn-é Asbât et de Hassan Ibn-é Mah'boub, et eux d'Abi Ayyoub, et lui d'Abou Khâléd Al-Kâboli qui avait dit:"Je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*], au sujet de ce [noble] verset:" *Croyez en Allah donc, et à Son Messager [i.e. Mohammad savavs], ainsi qu'à la Lumière que Nous avons fait descendre.*" [At-Taghâboun-8]

L'Imâm répondit:" Ô Abou Khâléd! En vérité, la Lumière de l'Imâm dans les cœurs des croyants est bien plus brillante que la brillance et la splendeur de

la lumière solaire durant le jour! Et ce sont les Imâms [*as*] qui illuminent les cœurs des croyants! Et Allah voile [i.e. couvre] leurs Lumières, à qui Il veut! Ainsi donc, leurs cœurs s'obscurcissent et Il les couvre de cette Ténèbre!"

5- Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn'l Hassan Ibn-é Cham'oûn, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abdér'Rah'mân Al-Assamm, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Ghâssém, et lui de Sâléh Ibn-é Sahl Al-Hamadâni qui avait dit:" Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet de ce [noble] verset:" *Allah est la Lumière des Cieux et de la Terre*! *Sa Lumière est semblable à une niche,* et ceci se réfère à [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*], *où se trouve une Lampe,* et ceci se rèfère à Hassan.

La Lampe est dans un [récipient de] cristal, et ceci se réfère à Hosséyn; *et celui-ci ressemble à un astre de grand éclat,* et ceci se réfère encore à [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*] qui est [en effet] cet astre de grand éclat, parmi toutes les femmes du monde!

Son combustible vient d'un arbre béni, et ceci se réfère à Ibrâhîm [*as*]. *Un olivier, ni oriental, ni occidental,* [c'est à dire:] qu'il n'est ni Juif ni Chrétien [i.e. il n'appartient ni à la Religion du Judaisme ni au Christianisme], *dont l'huile semble éclairer,* c'est à dire que la Connaissance est prête à être bouillonner par elle, *sans même que le feu la touche! Lumière sur Lumière,* ceci se rèfère à [Hazrat-é Fâtémeh [*sa*] et que de sa sainte personne viendra] un Imâm qui sera suivi d'un autre Imâm [et ainsi de suite]; *Allah guide vers Sa Lumière qui Il veut:* Allah guide qui Il veut vers les [nobles] Imâms; *Allah propose aux hommes des paraboles.*" [An-Nour-35]

Je dis:" *[Les actions des mécréants] sont encore semblables à des Ténèbres sur une mer profonde...*" [An-Nour-40]

L'Imâm dit:" Ceci se réfère au tout premier individu et à son compagnon... *Des vagues la recouvrent,* ceci se réfère [à ce] troisième individu, *[vagues] au-dessus desquelles s'élèvent [d'autres] vagues, sur lesquelles il y a [d'épais] nuages. Des Ténèbres,* se réfère, ici, au deuxième individu, *[entassées] les unes au-dessus des autres,* qui est Moâ'viyah que la Malédiction d'Allah le frappe et les "Fitnah" provoquées par les Umeyyades. *Quand quelqu'un étend la main,* c'est à dire que si le croyant qui se trouve dans les Ténèbres de leurs "Fitnah" élève sa main pour la voir, *il ne la distingue presque pas. Celui qu'Allah prive de lumière,* c'est à dire celui pour qui Allah n'a guère désigné un Imâm de la Progéniture de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*], *n'a aucune lumière,* c'est à dire qu'il n'aura aucun Imâm pour le sauver, le Jour de la Résurrection [et pour l'emmener au Paradis]..." [An-Nour-40]

[Et] au sujet du [noble] verset:" *Le Jour où tu verras les croyants et les croyantes, leur lumière courant devant eux et à leur droite...*"[Al-Hadid-12]:"C'est à dire que le Jour de la Résurrection, les Imâms des croyants accourent [et se hâtent] au-devant et à droite des croyants pour les diriger et les installer dans les Demeures qui appartiennent aux Habitants du Paradis."

[Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan ont aussi rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Moussâ Ibn'l Ghâssém Al-Badjali; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ de son côté a rapporté cet hadîs d'Al-Amraki Ibn-é Ali, et tous deux l'ont rapporté d'Ali Ibn-é Djafar [*as*] qui l'avait narré de son frère, Moussâ [i.e. l'Imâm Kâzém *as*].

6- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs de Hosséyn Ibn-é Obéy'dollâh, et lui de Mohammad Ibn'l Hassan et de Moussâ Ibn-é Omar, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui de Mohammad Ibn'l Fozay'l qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as* ou l'Imâm Ar-Rézâ *as*], au sujet des Paroles d'Allah le Béni, l'Altissime:" *Ils veulent éteindre par leurs bouches la Lumière d'Allah, alors qu'Allah parachèvera Sa Lumière n'en déplaise aux mécréants.*" [Aç-Çaff-8]

L'Imâm [*as*] répondit:" [Cela signifie qu']ils désirent éteindre avec leurs bouches [et par leurs propos mensongers et injustes,] la seigneurie [i.e. la Vélâyat] du seigneur des croyants [Ali *as*]."

Je demandai:" [Et cette partie de ce noble] verset qui annonce:" *Alors qu'Allah parachèvera Sa Lumière.*" [Aç-Çaff-8]?"

Il répondit:" [C'est à dire qu']Allah parachèvera l'Imâmat, et que l'Imâmat est la Lumière. Car Allah annonce:"*Croyez en Allah donc et à Son Messager [Mohammad savavs], ainsi qu'à la Lumière que Nous avons fait descendre.*" [At-Taghâboun-8], et cette Lumière se réfère [proprement] à l'Imâm."

***

Chapitre 14

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] sont les "Piliers" de la Terre

1- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ, d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et tous deux, de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:"Abou

Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" J'accepte tout ce qu'Ali [*as*] apporta et m'abstiens de tout ce qu'il interdit; Toute éminence qui lui fut accordée, fut aussi accordée à Mohammad [*savavs*]; or, Mohammad [*savavs*] est supérieur à toutes les créatures qui furent créées par Allah à Lui, la Puissance et la Majesté; celui qui objecte et critique les Commandements de [ce noble seigneur][1] est comme celui qui objecte et critique Allah et Son Messager!

Et celui qui réfute et rejette [n'importe lequel de] son Commandement, grand ou petit se trouverait dans la marge du Polythéisme [i.e. "Chirk" ou l'action d'associer des partenaires à Allah]!

Le seigneur des croyants [Ali *as*] est la "Porte" qui mène à Allah, et excepté par Elle, on ne pourrait aucunement L'atteindre, et [Ali *as*] est la Voie qui mène à Allah, de sorte si quelqu'un parcourt une autre voie que Celle-ci, il périra; et ceci s'applique aussi aux [illustres] Imâms de la Juste Direction [*as*], [qui se succèdent] l'un après l'autre.

Allah les a établis comme les "Piliers" de la Terre pour ne pas faire trembler ses habitants [2] ; et Il [les a désignés] comme Ses "Preuves" qui peuvent atteindre ceux qui sont sur la Terre et ceux qui se trouvent sous la Terre.

Le seigneur des croyants [Ali *as*] répétait souvent:" Je suis celui qui a le devoir de diviser le Paradis et l'Enfer, selon le [comportement des gens] qui reconnaissent ou qui réfutent mon "Vélâyat".

Et je suis celui qui distingue le plus [entre la vérité et la fausseté]!

Je suis le possesseur du "Bâton"; et de "Méy'sam" qui marque [les croyants et les mécréants]...! [3]

Et tous les Anges du Ciel et l'Ange de la Révélation: "Rouh" [i.e. Esprit] et les Messagers ont tous attesté ma position, tout comme ils avaient attesté la position de Mohammad [*savavs*]! Et ce qui a été déposé [comme une responsabilité et un fardeau] sur mes épaules est exactement comme le fardeau qui avait été déposé

---

1. C'est à dire Hazrat Ali [*as*]
2. Car si eux, qui sont les "Preuves" de la Terre ne se trouvent pas sur la Terre, tout devoir serait annulé et repris des créatures, et donc l'Univers d'être viendrait à son terme, et la Terre engloutirait tout le monde dans ses entrailles pour annoncer la fin du monde.
3. Méy'sam est un fer qui marque les animaux. C'est à dire que le Bâton de Moïse [*as*] est chez Hazrat Ali [*as*], et aussi l'instrument, à l'aide duquel, il marquera au fer, les croyants et les mécréants, les amis et les ennemis. Ceci se rèfère au Jour de la Résurrection, et aux faits et aux évènements qui se réaliseront dans l'avenir; des choses auxquelles nous croyons fermement, sans pour autant savoir ce que signifie exactement ces choses. Nous ne savons point si ces faits sont des choses réelles ou bien métaphoriques.

sur les épaules de Mohammad [*savavs*] de la part d'Allah! [1]

En vérité, le Messager d'Allah [*savavs*] sera appelé [le Jour de la Résurrection] et sera vêtu [d'un habit]; et moi aussi, [de mon côté], je serai appelé et vêtu [d'un habit]. Et il [i.e. Mohammad *savavs*] sera questionné [pour témoigner et intercéder], tout comme moi, je serai questionné [pour témoigner et intercéder], et je répondrai exactement comme ce qu'il [Mohammad *savavs*] aura répondu.

Et on m'a donné des qualités qu'on n'avait jamais donné à personne d'autre, avant moi! La Science de la mort et ce qui arrive aux gens, la Science de la Généalogie et la Parole finale et catégorique [i.e. le Verdict final et décisif] au sujet de toute question [et de toute affaire] m'ont été enseignés et donnés!

Par conséquent, aucun fait parmi les choses qui ont été déjà arrivées dans le passé n'est caché de ma connaissance; et aucun fait parmi les choses qui me sont cachées ne m'est inaccessible! De par la Permission Divine, je donne la "Bonne Nouvelle" et achève uniquement ce qui vient d'Allah. Tout cela vient d'Allah et Il m'a donné le pouvoir sur ces choses, selon Sa Connaissance..."

[Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté lui aussi cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour Al-Ammi, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân qui avait dit:"Mofazzal nous a narré:" J'entendis Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"...." et il cita alors la première partie de cet hadîs.]

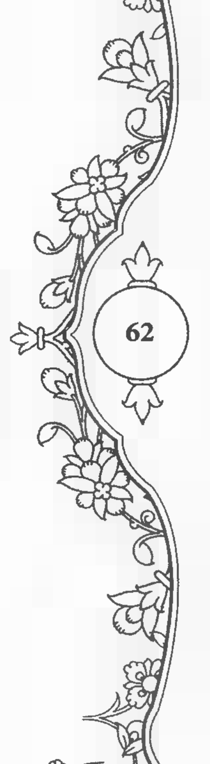
2- Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn'l Valid Chabâb Say'rafi qui avait dit:"Sa'îd Al-A'aradj nous rapporta:" [En une occasion,] Soléy'mân Ibn-é Khâléd et moi, nous nous rendîmes auprès d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*].

Il commença à parler et déclara:" Ô Soléy'mân! Tout ce qui a été apporté par le seigneur des croyants [Ali *as*] doit être accepté [par nous], et tout ce qui a été interdit par lui doit être abstenu [par nous]. La même éminence et supériorité qui fut accordée au Messager d'Allah [*savavs*] fut accordée à lui aussi; or, le Messager d'Allah [*savavs*] est supérieur à toutes les créatures d'Allah!

Or, celui qui trouve à redire et à critiquer le seigneur des croyants [Ali *as*] dans tous ses Commandements trouve à redire et à critiquer Allah à Lui, la

---

1. Ceci est un hadîs "Motévâtér" : c'est à dire de nombreuses narrations ont été rapportées de ce fait-ci, pour enlever tout doute à son sujet; et pour confirmer absolument sa véracité et son authenticité. Et tous les sectes et tous les groupes Musulmans reconnaissent ce fait que Mohammad [*savavs*] avait déclaré à Ali [*as*]:" Ta position envers moi, est exactement comme la position de Hâroun envers Moussâ [*as*], excepté pour le fait qu'il n'y aura plus [il ne viendrait plus] aucun Messager, après moi!"



Puissance et la Majesté et Son Messager [*savavs*]...! Et celui qui rejette [i.e. réfute] les verdicts [du seigneur des croyants Ali *as*], grands ou petits se trouve à la marge du Polythéisme [i.e. Chirk]...!

Le seigneur des croyants [*as*] est la "Porte" d'Allah, et excepté par Elle, on ne pourrait aucunement atteindre à Allah! Et Il est la "Voie" qui mène à Allah, de sorte que si jamais quelqu'un prend une autre voie, il périra [sans doute]; et ceci s'applique aussi à tous les Imâms [*as*], venant l'un après l'autre.

Allah les a établis comme les "Piliers" de la Terre, de sorte qu'Elle ne fasse pas trembler Ses habitants, et Il les a désignés comme Ses "Preuves" pour les habitants de la Terre et ceux qui sont sous la Terre.

Et le seigneur des croyants [Ali *as*] avait déclaré:" Je suis celui qui divise le Paradis et l'Enfer, de par [la Volonté] Allah; et je suis celui qui distingue le plus entre la vérité et la fausseté; et c'est moi qui possède la Bâton et le "Méy'sam" [qui marquera les croyants et les mécréants]; certes, j'ai été reconnu par tous les Anges Célèstes et par l'Ange de la Révélation: "Rouh" [i.e. Esprit], exactement de la même manière qu'Ils attestèrent et reconnurent la position [et l'éminence] de Mohammad [*savavs*]; et on a certes, déposé sur mes épaules, le même fardeau qui fut déposé sur les épaules de Mohammad [*savavs*] qui est la responsabilité d'Allah. En vérité, Mohammad [*savavs*] sera appelé et on le vêtira et on le fera parler [pour témoigner et intercéder]; et moi aussi je serai appelé, et on me vêtira aussi, et on me fera parler; et je parlerai exactement comme lui.

Et on m'a accordé des qualités qui n'ont jamais été données à aucun autre, avant moi! On m'a enseigné la Science de la Mort et ce qui arrivera aux gens, et aussi la Science de la Généalogie, et la Parole finale et catégorique. Aucun fait qui est [déjà] arrivé, n'est caché de ma personne et aucun fait des choses qui sont dissimulées de ma personne ne sont inaccessibles à ma personne!

De par la Permission Divine, je donne la "Bonne Nouvelle" et achève [i.e. accomplis] tout ce qui vient d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté.

Et le pouvoir que j'ai, sur ces toutes ces choses, me fut accordé de par la Permission d'Allah!"

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Ahmad Ibn-é Mohammad ont rapporté tous deux cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui d'Ali Ibn'l Hassan qui avait dit:"Abi Abdéllâh Ar-Riâhi me narra cela de la part d'Abél Sâmét Al-Hol'vâni qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit:" L'éminence du seigneur des croyants [Ali *as*] est telle que j'accepte tout ce qui a été apporté

par lui, et m'abstiens de tout ce qu'il a interdit. L'obligation de lui obéir fut établie pour lui, de la même manière qu'elle fut établie pour le Messager d'Allah [*savavs*]; et Mohammad [*savavs*] est certes, supérieur à tous et à toutes!

Celui qui le devance [i.e. Ali *as*] est comme celui qui aurait devancé Allah et Son Messager; et celui qui se voit supérieur à lui [i.e. à Ali *as*], est comme celui qui se voit supérieur au Messager d'Allah [*savavs*]!

Et celui qui réfute ses propos, grands ou petits [i.e. ceux d'Ali *as*] et rejette [ses verdicts] est celui qui se trouve sur la marge du Polythéisme [i.e. Chirk].

Ainsi donc, le Messager d'Allah [*savavs*] est la Porte qui mène à Allah, et sauf par cette Porte, on ne pourrait aucunement atteindre à Allah; et il est la Voie qui mène à Allah, de sorte que celui qui la parcourt, atteindra certainement à Allah! Et le seigneur des croyants [*as*] est exactement comme tel, après lui [i.e. Mohammad *savavs*]. Et ceci s'applique aussi aux Imâms [*as*], venant l'un après l'autre. Allah à Lui, la Puissance et la Gloire les a établis comme les "Piliers" de la Terre, de sorte qu'Elle ne puisse faire trembler Ses habitants. Et ils sont les Supports de l'Islam, et les "Gardiens" de la Voie de la Juste Direction vers Allah!

Personne n'a été guidée, excepté à travers leur Direction; et personne ne déviera [du Droit Chemin], en lâchant la Juste Direction, excepté à travers leur propre négligence, face aux Obligations qu'ils ont envers eux [i.e. les Imâms *as*]!

Ils sont les Gardiens d'Allah pour toute Connaissance, Concessions et Avertissements qu'Il a faits descendre, et les "Preuves" qui atteignent tous ceux qui se trouvent sur la Terre. Ce qui a été établi par Allah, pour le tout premier d'entre eux a été aussi établi pour le tout dernier d'entre eux. Et personne ne pourra atteindre à cela [i.e. à cette position éminente], excepté à l'Aide d'Allah!

Et le seigneur des croyants [Ali *as*] avait déclaré:" Je suis celui qui divise le Paradis et l'Enfer, de par [la Volonté] Divine; et personne n'entrera le Paradis ou l'Enfer, excepté à travers ma Division; et je suis celui qui distingue le plus, entre le vrai et le faux; et je suis l'Imâm [i.e. Guide] de ceux qui viendront après moi, et celui qui acheva le Message de celui était venu avant moi...

Excepté pour Ahmad [*savavs*], personne ne m'a devancé [i.e. précédé]; et lui et moi, nous sommes dans une seule et même Voie, avec cette différence qu'à travers lui [i.e. Mohammad *savavs*] l'Appel [d'Allah] fut fait [et non à travers moi][1]. Et on m'a accordé six vertus:" 1- la Science de la mort et tout ce qui

---

1. C'est à dire que la "Nobovvatt" [ou la Mission Prophétique] et le Message avaient été destinés et prédestinés pour le Messager d'Allah [*savavs*]; il se pourrait que cette phrase veuille dire:" Avec cette différence que ce seigneur [Mohammad *savavs*] fut nommé par son propre nom et

arrivera aux gens, 2- le Science des calamités et des évènement survenus, 3- la Science des Successeurs des Messagers, 4- la Parole catégorique et décisive, 5- et je suis le possesseur des retours [répétitifs], et le triomphateur de tous les obstacles et tous les problèmes, 6- et je suis le possesseur du "Bâton" et de "Méy'sam"; et celui qui se meut [qui sort de la Terre] et qui parle avec les gens."[1]

***

Chapitre 15

Deux beaux Ahâdîs
Au sujet de l'éminence des [illustres] Imâms [*as*]
et de leurs qualités vertueuses

1- Abou Mohammad Ghâssém Ibn'l Alâ - que les Salutations Divines lui soient accordées [*rafa'ahou*] - a rapporté cet hadîs d'Abdél Aziz Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" [En une occasion,] nous étions auprès d'Ar-Rézâ [*as*] à Marv. [2]

Lorsque nous arrivâmes là, c'était un vendredi, et nous nous rassemblâmes dans la Grande Mosquée; les gens qui se trouvaient dans la Mosquée se mirent à parler et à discuter au sujet de la question de l'Imâmat et mentionnèrent les divergences d'opinion des gens, sur ce sujet. [Lorsque] je me rendis auprès de mon seigneur et maître [l'Imâm Ar-Rézâ *as*], je l'informai, au sujet des choses diverses que les gens avaient dit à son sujet.

Il [*as*] sourit et déclara [alors]:" Ô Abdél Aziz! Les gens ne savent pas, et ils ont été trompés dans leurs opnions... En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté ne reprit la vie [i.e. l'âme] de Son Prophète que lorsqu'Il eut perfectionné [i.e. parachevé] la Religion pour lui, et qu'Il eut envoyé pour lui le [Saint] Corân dans Lequel se trouve l'éclaircissement de toutes les choses.

Il éclaira complètement [dans le Livre,] tout ce qui est "Licite" et tout ce qui est "Illicite", toutes les Limites et Restrictions, tous les Commandements et tout ce dont les gens avaient besoin [de connaître et de savoir].

---

moi, je fus nommé par mon propre nom. C'est à dire que la seule différence réside dans les noms différents et dans rien d'autre.

1. Ceci fait allusion au noble verset 82 de la sourate An-Naml:" Et quand la Parole tombera sur eux, Nous leur ferons sortir de terre, une bête qui leur parlera."
2. Ceci est Marv Châhijân, le capitale de la Province de Khorâssân. La ville de Tousse [et la ville qui se nomme de nos jours: Machad] se trouvaient dans cette partie de Khorâssân, et étaient sous la direction et la gouvernance de Marv. Ne pas confondre cette Marv avec la Marv Ar-Rouz qui se trouve en Afghanistan.

[Allah] le Béni, le Sublime avait annoncé:" *Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre!*" [Al-An'âm-38]; et Il fit descendre dans le "Hadj d'Adieu" [i.e. Hadjatul Védâ] qui était à la fin de sa vie:" *J'ai parachevé pour vous, votre Religion, et accompli sur vous Mon Bienfait! Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous!* " [Al-Mâ'îdah-3]

Et la question de l'Imâmat est l'une des choses par laquelle, la Religion fut parachevée. Il [i.e. le Prophète *savavs*] ne mourut que lorsqu'il eut clarifié et éclairci les Principes et les Signes de la Direction de la Religion à son "Oummah" et tracé [clairement] le chemin pour Elle; il La laissa, tandis qu'il indiquait [et pointait vers] la direction du chemin qui menait à la Vérité.

Et il désigna Ali [*as*] comme un Signe et un Imâm [i.e.Guide], pour eux. Allah ne laissa aucune chose inexpliquée à la "Oummah" qui pouvait avoir besoin [de connaître et de savoir tout cela].

Par conséquent, quiconque croit qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté n'a pas parachevé Sa Religion, réfute et rejette sûrement le Livre d'Allah; et celui qui rejette le Livre d'Allah est un mécréant [envers Allah]!

[Et] connaissent-ils [ces gens-là,] la valeur de l'Imâmat et sa Position dans la "Oummah", pour que leurs choix et leurs sélections puissent être permissible à ce sujet...?!

En vérité, l'Imâmat est par trop sublime parmi les valeurs, et par trop grand parmi les positions et les rangs, et par trop élevé parmi les stations, et par trop impénétrable de tout côté, et par trop profond parmi les profondeurs pour que les gens puissent L'atteindre, à l'aide de leur intellect, ou bien de Le saisir, à l'aide de leurs opinions, ou de désigner et d'établir un Imâm, par leurs propres choix...!

En vérité, l'Imâmat est la position avec laquelle Allah à Lui, la Puissance et la Majesté distingua et privilégia Ibrâhîm-é Khalil [i.e. l'Ami d'Allah], **après** la Mission Prophétique et l'Intimité [avec Lui-même] et ce, comme le Troisième Degré [d'éminence]; et comme une éminence avec laquelle Il l'honora; et par laquelle, Il augmenta et éleva sa renommée; et Allah annonça:" *Je vais faire de toi, un Imâm [à suivre] pour les gens!*" [Al-Baqarah-124].

Ainsi donc, ce [noble] verset] a aboli l'Imâmat de tous les malfaiteurs, et ce, jusqu'au Jour de la Résurrection; et l'Imâmat fut placé parmi les Élus d'Allah! Allah, L'Altissime lui accorda ensuite honneur et Gloire et plaça [et établit] l'Imâmat dans sa descendance, élue et purifiée [par Allah Lui-Même].

Et Il annonça:" *Et Nous lui donnâmes Is'hâgh, et de surcroît Ya'ghoub, et Nous en fîmes des gens du bien. Nous en fîmes des dirigeants qui guidaient par Notre Ordre. Et Nous leur révélâmes de faire le bien, d'accomplir la Salât [Prière], et d'acquitter la Zakât. Et ils étaient Nos adorateurs!*" [Al-Anbiyâ-72-73]

Ainsi donc, l'Imâmat demeura [i.e. subsista] dans sa descendance, génération après génération, et l'un d'eux [parmi sa Progéniture] l'héritait de celui qui le précédait, jusqu'à ce qu'Allah, l'Altissime L'eût donné au Prophète d'Islam [*savavs*] pour qu'il L'héritât.

Et [Allah] le Majestueux, le Très-Haut annonça:" *Certes, les hommes les plus dignes de se réclamer d'Ibrâhîm sont ceux qui l'ont suivi, ainsi que ce Prophète-ci [Mohammad savavs], et ceux qui ont cru [les Musulmans]. Et Allah est le Vali [i.e. Maître – Protecteur – Gardien] des croyants!*" [Âli-Imrân-68]

Par conséquent, l'Imâmat appartint à lui, spécialement et particulièrement, et selon le Commandement d'Allah le Sublime, il [i.e. Mohammad *savavs*] Le mit au cou d'Ali, selon la manière qu'Allah avait rendue obligatoire; ainsi, Il [i.e. l'Imâmat] se plaça [i.e. s'établit] dans la Progéniture, pure et élue [d'Ali *as*]: ceux à qui Allah avait accordé la Connaissance et la Foi, tout comme Il l'avait annoncé Lui-Même: " *Tandis que ceux, à qui le Savoir et la Foi furent donnés, diront: "Vous avez demeuré d'après le Décret d'Allah, jusqu'au Jour de la Résurrection.*" [Ar-Roum-56][1] ; ainsi donc, l'Imâmat subsistera et restera parmi la Progéniture d'Ali [*as*] et plus spécialement, jusqu'au Jour de la Résurrection, car après Mohammad [*savavs*], il ne viendra plus aucun [autre] Prophète. Ainsi donc, d'où [et comment] ces [gens] ignorants ont-ils [le droit] de choisir...?!

En vérité, l'Imâmat est la position des Prophètes, et l'héritage des Successeurs. En effet, l'Imâmat est la "Délégation" [i.e.Khalifah] d'Allah et du Messager d'Allah [*savavs*] et l'héritage de Hassan et de Hosséyn [*as*].

En vérité, l'Imâmat est [comme] les Reins de la Religion, le système Islamique, la rectitude du monde et la grandeur et la gloire des Musulmans.

En fait, l'Imâmat est la racine toujours croîssante de l'Islam, et la haute branche [de l'Arbre] de l'Islam...! C'est à travers l'Imâm que la Salât [i.e. Prière], la Zakât, le Jeûne, le Hadj et le "Djihâd" se perfectionnent, la fortune et la richesse générales [des Musulmans][2] et la charité [i.e. Sadaghât] sont augmentées, les Restrictions [i.e. Limites] et les Commandements sont mis en pratique et les frontières sont protégées.

---

1. Ce verset fut descendu en réponse aux criminels qui jureront, le Jour de la Résurrection, qu'ils n'étaient restés qu'une heure dans le monde; et les gens qui possèdent le Savoir et la Foi leur diront que leur séjour était bien plus que ce qu'ils imaginaient... Et qu'Allah sait très bien combien avait duré ce temps. Ce verset fut cité, pour démontrer que les gens qui possèdent le Savoir et la Foi, sont en effet les illustres Imâms Infaillibles [*as*] et que ce verset fait allusion à leurs personnes.
2. Les butins de guerre.

L'Imâm [*as*] permet, ce dont Allah permet [le "Licite"]; et il interdit, ce dont Allah interdit [i.e. l'Illicite]. Il établit les Restrictions [i.e. Limites] d'Allah; il défend la Religion d'Allah; et il invite les gens vers Allah, en offrant de bons conseils et des arguments solides avec des preuves qui atteignent [tous et toutes].

L'Imâm [*as*] est comme un soleil levant qui couvre le monde entier avec sa lumière, et qui se trouve à l'horizon [à un lieu] où aucune main et aucun œil ne pourrait l'atteindre...!

L'Imâm [*as*] est la lune luisante, le Phare [i.e. la Lampe] illuminant[e], la Lumière brillante et l'étoile qui guide durant l'obscurité des nuits ténébreuses, et au milieu des terres et des régions habitées par les gens et les régions désertées et les hautes mers.

L'Imâm [*as*] est l'eau douce [et potable] pour l'assoiffé, le "Guide" qui mène au Droit Chemin [et à la Juste Direction], et le libérateur [i.e. secoureur] [des gens,] de la destruction.

L'Imâm [*as*] est le feu enflammé sur la hauteur [qui guidera ceux qui sont loin], et qui réchauffe ceux qui sont à la recherche de la chaleur; [c'est] celui qui indique les périls. Celui qui s'éloigne de lui [et se détourne de sa personne] périra...

L'Imâm [*as*] est le nuage pluvieux, les gouttes de pluie qui couvrent partout, le soleil brillant, le voile qui ombrage, la prairie étendue, la source d'eau débordante, l'étang dans un désert et le pré, rempli d'arbres...!

L'Imâm [*as*] est doux et gentil; un ami, proche et intime; un père bon et bienveillant; un frère de sang; une mère compassionnée et tendre envers son petit; un refuge contre les périls et les désastres pour la gent humaine...!

L'Imâm [*as*] est le "Gardien" choisi par Allah pour Sa Création, Sa "Preuve" pour Ses esclaves, Son "Délégué" [i.e. Représentant] dans Ses terres; celui qui appelle et invite [les gens] à Allah, et un défenseur des "Limites" [i.e. Enceintes] sacrées d'Allah...!

L'Imâm [*as*] est celui qui est pur et purifié [i.e. exempt] de tout péché, libre de toute insuffisance et d'imperfection, caractérisé par sa Connaissance, distingué de sa compassion [i.e. douceur], l'état de l'Ordre de la Religion, la Force des Musulmans et celui qui provoque la colère [et la frustration] des "Hypocrites" [i.e. Monâfiqoun], et la destruction des mécréants!

L'Imâm [*as*] est l'unique de son temps, et personne ne peut approcher son rang ni sa position; et aucun savant érudit ne pourra se comparer à lui!

Il n'y a personne qui puisse prendre sa place; et personne n'est identique à lui ou qui puisse être comme lui! Il est caractérisé par toute sorte d'éminence et

de vertus, sans qu'il les ait [cherchés et] recherchées, ou bien sans avoir eu à se les approprier; en fait, c'est le Seigneur qui accorde l'éminence et la vertu; le [Dieu] Généreux qui lui a accordé tout cela!

Par conséquent, qui pourrait réussir à connaître l'Imâm [*as*] ou bien avoir la capacité de le choisir...?!

Combien cela est loin de la vérité...! Les intellects sont perdus, les imaginations se sont égarées, les esprits sont devenus perplexes et stupéfaits, les yeux se sont fatigués, les grands sont devenus petits, les sages sont ahuris et ébahis, les intellectuels sont stupéfaits, les orateurs sont inadéquats et hésitants, les intelligents sont ignorants, les poètes sont impuissants, les prosateurs sont incapables et les éloquents balbutient en voulant décrire l'un de ses aspects ou bien l'une de ses éminences! Tous ont confessé leur incapacité, impuissance et insuffisance! Et comment donc pourrait-on, en vérité, décrire toutes ses caractéristiques [vertueuses]?! Ou bien décrire la vérité de son essence?! Comment donc pourrait-on arriver à comprendre tout ce qui le concerne?!



Et comment donc pourrait-on trouver quelqu'un qui puisse prendre sa place et faire ce qu'il fait?! Non! Jamais!

Comment et où pourrait-on arriver à faire cela? Car en vérité, il se trouve dans la position de l'étoile qui est inaccessible aux mains de ceux qui désirent l'avoir à la portée de leurs mains, et il est loin de la description de ceux qui décrivent!

Où donc est-il et que fait donc la "sélection humaine" ici [i.e. quelle est la position de tout choix par l'Homme dans cette affaire]...?

Quelle est la place des intellects [i.e. de la raison humaine] dans cette affaire?! Comment pourrait-on trouver quelqu'un de semblable à lui?

Est-ce que vous croyez qu'une telle personne puisse être trouvée quelque part, excepté parmi la Progéniture du Messager d'Allah, Mohammad [*savavs*]?!

Par Allah...! Ils se sont mentis et pris leurs désirs pour des réalités [i.e. ils ont imaginé des choses impossibles]; pour cela, ils ont escaladé une hauteur difficile et dangereuse, [et] leurs pas glisseront et ils tomberont dans l'abîme! Ils voulurent désigner un Imâm avec [leurs] esprits confus, égarés, imparfaits et défectueux, et avec [leurs propres] opinions qui égarent les autres!

Or, ils ne firent que s'éloigner de plus en plus de sa personne!

"*Qu'Allah les anéantisse! Comment s'écartent-ils [de la vérité]?!*" [At-Tawbah-30]

En vérité, ils cherchent une bien grande difficulté! Ils ont prononcé un mensonge et se sont bien enfoncés dans l'égarement! Ils se sont affligés avec la confusion et la perplexité; car, en pleine connaissance de cause, ils abandonnèrent l'Imâm!

"Et Satan, cependant, leur avait embelli leurs actions, au point de les repousser loin du Sentier; ils étaient pourtant invités à être clairvoyants!" [Al-Ankabout-38]

Ils tournèrent le dos au choix d'Allah et à celui du Messager d'Allah [*savavs*] et à celui des membres de sa [sainte] Famille [i.e. Ahlél Béyt *as*], et se tournèrent, [par contre] vers leurs propres choix...

Et le [Saint] Corân les a ainsi admonestés:" *Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit; il ne leur a jamais appartenu de choisir! Gloire à Allah! Il transcende de qu'ils associent à Lui!"* [Al-Qasas-68]

Et Lui, à qui appartiennent la Puissance et la Majesté avait aussi annoncé: *"Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose,d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir!"* [Al-Ahzâb-36]; et Il avait annoncé: "*Qu'avez-vous? Commen jugez-vous? Ou bien avez-vous un Livre dans Lequel vous apprenez qu'en vérité vous obtiendrez tout ce que vous désirez?*

Ou bien est-ce que vous avez obtenu de Nous, des serments valables, jusqu'au Jour de la Résurrectoin, Nous engageant à vous donner ce que vous décidez? Demande-leur qui d'entre eux en est garant. Ou bien, est-ce qu'ils ont des associés? Eh bien, qu'ils fassent venir leurs associés s'ils sont véridiques!" [Al-Qalam-36-41]; et Il avait annoncé: " *Ne méditent-ils pas sur le Corân? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs?"* [Mohammad-24]; et:" *Leurs cœurs donc, ont été scellés, de sorte qu'ils ne comprennent rien."* [Al-Mounâfiqoûn-3]; et: " *Et ne soyez pas comme ceux qui disent:" Nous avons entendu", alors qu'ils n'entendent pas. Les pires des bêtes, auprès d'Allah, sont [en vérité], les sourds-muets qui ne raisonnent pas. Et si Allah avait reconnu en eux quelque bien, Il aurait fait qu'ils entendent. Mais, même s'il les faisait entendre, ils tourneraient [sûrement] le dos et s'éloigneraient."* [Al-Anfâl-21-23]; et: " *Ils dirent:" Nous avons écouté et désobéi."* [Al-Baqarah-93]; et: " *Telle est la Grâce d'Allah qu'Il donne à qui Il veut. Et Allah est le Détenteur de l'énorme Grâce.* " [Al-Hadid-21, Al-Joumouah-4]

[Par conséquent,] comment donc pourraient-ils [avoir le droit] de choisir un Imâm?! Tandis que l'Imâm est un homme de Connaissance et d'Érudition, et il n'est point ignorant [de quoique ce soit]; c'est un "Gardien" qui ne craint rien; une Mine de pureté, de Sanctité, de Piété et de Servitude [envers Allah], de stricte Dévotion, de Connaissance et d'Adoration! Il est celui qui a été mentionné spécifiquement dans l'invitation [et la Prière] du Messager d'Allah [*savavs*] et il est de la lignée [pure et] purifiée de la chaste "Batoul" [i.e. Hazrat-é Fâtémeh *sa*]! Ni peut-on trouver une faute [i.e. imperfection] dans sa lignée, ni aucun homme honorable pourra-t-il atteindre à son rang [et à sa noblesse]...!

L'Imâm provient de la grande Tribu de Qouraïche, et il est à la cime de la Tribu de [Bani] Hâchém! L'Imâm est la Progéniture du Messager d'Allah [*savavs*]

et il procure l'Agrément et le Plaisir d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté! Il est le plus noble parmi les plus nobles...!

Et il est la longue branche de l'Arbre de la Famille d'Abd-é Manâf...! [1]

Il est celui dont la Connaissance se développe et s'augmente pour toujours; celui dont la patience est parfaite; et il est bien fort et capable dans l'Imâmat, connaissant parfaitement les qualités d'un Dirigeant! L'obéissance est obligatoire envers lui, et c'est lui qui exécute les "Affaires" d'Allah, à Lui la Puissance et la Gloire!

Il est celui qui conseille les esclaves d'Allah, et [c'est lui] le Protecteur de la Religion d'Allah!

En effet, Allah, de par Sa Faveur [infinie] accorde de Sa Connaissance et de Sa "Hikmah" [i.e. Sagesse] accumulées, aux [nobles] Prophètes et aux [illustres] Imâms, qu'Allah les bénisse tous: ce dont Il n'accorde guère aux autres!

Ainsi donc, leur Connaissance est bien plus supérieure à celle des gens de leurs temps, tout comme [Allah] l'Altissime avait annoncé:" *Celui qui guide vers la vérité, est-il plus digne d'être suivi, ou bien celui qui ne se dirige qu'autant qu'il est lui-même dirigé? Qu'avez-vous donc? Comment jugez-vous ainsi?"* [Younos-35] et [Allah], le Béni, le Sublime avait annoncé:" *Et celui, à qui la Hikmah [Sagesse] est donnée, vraiment, c'est un bien immense qui lui est donné!"* [Al-Baqarah-269]; et Il a annoncé au sujet de Tâlout:" *Et Il a accru sa part, quant au savoir et à la condition physique. Et Allah alloue Son Pouvoir, à qui Il veut! Allah a la Grâce immense, et Il est Omniscient!*" [Al-Baqarah-247]; et Il avait aussi annoncé à Son Prophète:" *Allah a fait descendre sur toi, le Livre et la Hikmah [i.e. Maîtrise des Lois Islamiques et de la Jurisprudence] et t'a enseigné ce que tu ne savais pas. Et la Grâce d'Allah sur toi [ô Mohammad] est immense!*" [An-Nissâ-113]; et Il avait annoncé au sujet des [illustres] Imâms, issus de la [Sainte] Famille de Son Prophète [i.e. Ahlél Béyt *as*], de sa Progéniture et de sa lignée:" *Envient-ils aux gens ce qu'Allah leur a donné, de par Sa Grâce? Or, Nous avons donné à la Famille d'Ibrâhîm, le Livre et la Hikmah; et Nous leur avons doné un immense royaume! Certains d'entre eux ont cru en lui [i.e. Mohammad], d'autres d'entre eux s'en sont écartés. L'Enfer leur suffira comme flamme [pour y être brûlé].*" [An-Nissâ-54-55].

Et lorsque Allah à Lui, la Puissance et la Majesté veut sélectionner un esclave pour qu'il effectue les affaires de Ses esclaves, Il lui élargit sa poitrine [i.e. Il lui accorde une grande patience et endurance]; Il confie à son cœur les Sources de la Sagesse, et lui inspire profondément la Connaissance.

Par conséquent, après cela, il ne balbutie plus dans ses réponses [aux gens], et ne dévie point de la vérité [dans ses réponses]. Ainsi donc, il est Infaillible

1. Le père de Hâchém et d'Omayyah.

[i.e. Ma'ssoum], confirmé et approuvé par Allah! Il se voit accordé le Succès Divin, et il est aidé et assisté par Allah; et il est en sécurité et à l'abri de tout glissement, de toute erreur et de toute chute [et il est guidé dans le "Droit Chemin"].

Allah le distingue avec ces choses pour qu'il soit la "Preuve" d'Allah pour Ses esclaves et Son témoin envers Ses créatures: " *Telle est la Grâce d'Allah qu'Il donne à qui Il veut. Et Allah est le Détenteur de l'énorme Grâce.*" [Al-Hadid-21, Al-Djoumouah-4]; par conséquent, ont-ils, en effet, le pouvoir de mettre la main sur une telle personne, pour qu'ils puissent le choisir...? Ou bien, celui qu'ils choisissent, possède-t-il ces caractéristiques [et ces attributs], pour le préférer [à d'autres]?!

Je jure sur la Maison d'Allah [i.e. Ka'aba] qu'ils transgressèrent la vérité et rejetèrent le Livre d'Allah derrière eux, comme s'ils ne savaient rien, tandis que dans le Livre d'Allah, il y a la Direction et le Salut!

Or, ils Le rejetèrent et suivirent leurs propres désirs et passions [effrénées]... Par conséquent, Allah les réprouva, les admonesta et les anéantit, tout comme Il avait annoncé:" *Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion, sans une Direction [i.e. Guide] d'Allah? Allah, vraiment, ne guide pas les "Zâlimoûn" [i.e. les injustes, les polythéistes].*" [Al-Qasas-50]; et Il a dit:" *Et quant à ceux qui ont mécru [en l'Unicité d'Allah et ont refusé de suivre le Pur Monothéisme Islamique], il y aura un malheur pour eux, et Il rendra leurs œuvres vaines!*" [Mohammad-8]; et aussi:" *Leur action est grandement haïssable auprès d'Allah et auprès de ceux qui croient. Ainsi, Allah scelle-t-Il le cœur de tout orgueilleux tyran.*" [Ghâfir-35].

Qu'Allah bénisse donc Mohammad et sa pure Progéniture et leur accorde généreusement la Paix!"

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Is'hâgh Ibn-é Ghâléb qui avait dit:" [En une occasion,] Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], tout en décrivant la situation des [illustres] Imâms [*as*] et de leurs attributs dans l'un de ses sermons, déclara:" En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté dévoila [i.e. éclaira] Sa Religion, à travers les Imâms de la Juste Direction de la sainte Famille du Messager d'Allah [i.e. "Ahlél Béyt" *as*]; et Il manifesta Sa Voie et la direction de Sa Voie, à travers eux et ouvrit [ainsi,] les sources les plus profondes et les plus secrètes de Sa Connaissance.

Ainsi donc, quiconque parmi la "Oummah" de Mohammad [*savavs*] reconnaîsse les Droits obligatoires de son Imâm sur sa personne, retrouvera la douce saveur de sa Foi et connaîtra la supériorité, la fraîcheur et la beauté de l'Islam!

Car Allah à Lui, la Puissance et la Gloire a désigné [et établi] l'Imâm, comme un Signe pour [diriger] Ses créatures, et Il l'a désigné comme une "Preuve", pour ceux qui reçoivent sans cesse, Ses Provisions et Ses Faveurs, et pour les gens de son temps!

Allah l'a couronné de la Dignité et enveloppé tout entier, de la Lumière de Sa Force...!

L'Imâm [*as*] est lié à une Corde qui monte jusqu'au Ciel, et Ses Provisions ne sont jamais retirées de sa personne! Aucune chose ne pourrait être obtenue, de ce qui réside auprès d'Allah, excepté à travers sa [noble] personne, et Allah n'accepte les bonnes œuvres de Ses créatures que si elles le reconnaissent [comme leur Imâm].

Ainsi donc, il connaît [parfaitement] les ambiguïtés diverses, l'obscurité des Ténèbres, les Traditions compliquées et mystérieuses et les "Fitnah" [i.e. les troubles - les discordes - les perturbations] problématiques et ambigües.

Par conséquent, Allah le Béni, l'Altissime a toujours sélectionné et choisi les Imâms, de la Progéniture de [l'Imâm] Hosséyn [*as*] après chaque Imâm, pour Ses créatures. Et Il les préfère [à tous] et les approuve pour Ses créatures; et Il est Satisfait d'eux!

Lorsqu'un Imâm parmi eux meurt, Il désigne un autre Imâm après lui [et de sa propre lignée,] pour Ses créatures afin qu'il soit un Signe clair et évident, une Lumière brillante, un Guide [i.e. Dirigeant] capable et une "Preuve" qui possède la pleine Connaissance.

Ce sont des Guides [i.e. Imâms,] choisis par Allah: "*Qui guident [les autres] avec la vérité, et qui, par là, exerce la Justice!*" [Al-A'râf-159].

Ce sont les "Preuves" d'Allah qui invitent les gens à Allah; et des "Gardiens" [et des Protecteurs], et les créatures pourront pratiquer leur Religion en leur obéissant dûment.

Les lieux d'habitation sont illuminés par leur Lumière, et tout ce qui est vieux et inutile est ravivé et augmenté, de par la Bénédiction de leurs [saintes] personnes! Allah les a désignés comme la vie [et la survie] des gens, et comme des Lampes dans les Ténèbres, des Clés de la Parole et des Piliers de l'Islam!

Et c'est de cette manière que les évènements définitifs et certains d'Allah sont exercés pour eux.

Par conséquent, l'Imâm est ce même Élu, sélectionné et approuvé; le Guide, digne de confiance; le "Qâ'îm" [i.e. l'intègre] en qui, les gens espèrent [et mettent leur confiance]! Allah l'a choisi [i.e. préféré] pour toutes ces choses-là,

et lorsqu'Il le créa dans l'Univers de "Zar" et le créa parmi Ses créatures, Il le forma et le fit sous Sa Surveillance et Son Observation; et avant la création de tout être vivant, Il le créa comme un "esprit" [i.e. Zéll], et le plaça à droite de Son Trône.

Il lui accorda la "Hikmah" [i.e. Sagesse], à cause même de la Connaissance Cachée et Hermétique [i.e. Ghéïb] qui se trouve avec Lui.

Allah le sélectionna [à travers] Sa Connaissance et le choisit pour sa Pureté et son Infaillibilité. L'Imâm [*as*] est le descendant d'Adam [*as*], le meilleur, choisi parmi la Progéniture de Noé [Nouh *as*], le préféré parmi la Progéniture d'Ibrâhîm [*as*], le descendant de la [lignée] d'Ismâ'îl [*as*] et l'élu de la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*]...!

L'Imâm [*as*] se trouve, à tout instant, sous la Surveillance et l'Observation d'Allah; Il le protège et il est sous couvert d'Allah. Il est à l'abri des trappes d'Iblis [i.e. Satan] et de ses hordes; le rassemblement des Ténèbres[1] et le "Souffle" des sorciers sont éloignés de sa personne; et les choses qui provoquent le mal et les accusations disgrâcieuses sont repoussées de sa personne.

L'Imâm [*as*] est exempt de tous les défauts et de toutes les imperfections.

Il est protégé et à l'abri des calamités [i.e. désastres], immunisé de tout glissement et d'erreur, protégé de toutes les indécences et obscénités!

Il est bien connu pour sa patience [i.e. endurance] et sa bienveillance, dès sa jeunesse; et dans sa vieillesse, il est bien connu pour sa Pureté d'âme, sa Connaissance et son Excellence!

Les affaires de son père sont transmises à sa personne, et durant la vie de son père, il reste silencieux. Ensuite, lorsque la vie de son père arrive à son terme, le Décrêt d'Allah qui le concerne [i.e. son père] est réalisé par la Volonté d'Allah [en ce qui concerne le commencement de son Imâmat]; [ainsi donc,] la Volonté Divine se réalise en ce qui le concerne, et selon ce qui plaît à Allah; et [quand] la durée de la vie de son père arrive à sa fin et qu'il meurt, le Commandement d'Allah l'atteint après son père; et Allah lui confie Sa Religion, et le désigne comme une "Preuve" pour Ses créatures et comme un "Gardien" pour Ses Terres peuplées [par Ses créatures]; et Il le confirme avec Son "Esprit" [i.e. Rouhol Ghodos], et lui donne Sa Connaissance, et lui fait connaître Sa Parole décisive et catégorique, et lui confie Son Secret, et le désigne pour Sa Grande Affaire [i.e. Amr], et lui fait connaître l'excellente manière d'exprimer [complètement et parfaitement] Sa Connaissance, et l'établit comme un Signe

1. Selon la phrase Coranique: le mal de l'obscurité qui s'approfondit. Se référer au verset 4 de la sourate Al-Falaq.

pour Ses créatures, et le désigne comme une "Preuve" pour les gens de son temps, et comme un Rayonnement [i.e. Lumière] pour les gens de Sa Religion, et comme le "Gardien" de Ses créatures.

Allah l'approuve comme un Imâm pour eux et lui confie Ses Secrets et le désigne pour sauvegarder Sa Connaissance; et Il lui confie Sa Sagesse, et le désigne pour préserver [et respecter] Sa Religion; Il le désigne pour Sa Grande Affaire [i.e. Amr], et à travers lui, ranime et ravive Ses Plans et les sentiers de Sa Voie, Ses Obligations et ses Limites [i.e. Restrictions].

Ainsi donc, lorsque les ignorants sont perplexes et [enfoncés dans la confusion], et que les discussions séduisantes des discuteurs [i.e. sophistes] trompent [les gens], l'Imâm [*as*] se relève pour instaurer et établir la Justice, avec la Lumière brillante et le Salut [i.e. Cure] bénéfique qui sont causés par la Vérité claire [et évidente,] et une Explication lucide [et pénétrante] de toute chose, pour les faire sortir de toute exiguïté [i.e. étroitesse d'esprit]; et il entrera alors dans la large Voie où ses pères véridiques [*as*] avaient passé [avant lui].

Par conséquent, aucune personne ne pourra ignorer le Droit de cet homme érudit [par excellence], excepté les malveillants!

Et personne, excepté un égaré [qui a dévié du Droit Chemin] ne le renie!

Et personne, excepté celui qui se comporte avec insolence envers Allah -à Lui, la Puissance, la Majesté!- n'essaie de lui faire obstacle [et de lui barrer la voie]!"

***

Chapitre 16

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] Sont ceux qui possèdent l'Autorité [i.e. Vali-é Amr], et qui sont enviés [i.e. Al-Mah'soudoun] Et dont Allah, - à Lui, la Puissance et la Gloire - a mentionné dans le [Saint] Corân

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad Ibn-é Âmer Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad qui avait dit:" Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ me raconta:" Ahmad Ibn-é Â'éz avait rapporté cet hadîs d'Ibn-é Oday'nah, et lui de Boray'd Al-Édjli qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*], au sujet de ce qu'Allah le Tout-Puissant, le Majestueux avait annoncé:" *Obéissez à Allah et obéissez au Messager d'Allah [Mohammad savavs] qui détiennent le Commandement!*" [An-Nissâ-59].

L'Imâm me répondit, en récitant ces [nobles] versets:" *N'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du Livre a été donnée [les Juifs et les Chrétiens], ajouter foi au "Djibt" et au "Tâghout", et dire en faveur de ceux qui ne croient pas: "Ceux-là sont mieux guidés [sur le chemin] que ceux qui ont cru [les Musulmans]?!*" [An-Nissâ-51], c'est à dire qu'ils prétendent que les dirigeants de la Perdition et de l'Égarement [i.e. Al-A'émmat Az-Zalâlah] et ceux qui invitent les gens au Feu, qu'ils sont mieux guidés que la Progéniture de Mohammad [*savavs*]! Et:" *Voilà ceux qu'Allah a maudits: et quiconque Allah maudit, jamais tu ne trouveras pour lui de secoureur! Possèdent-ils une partie du pouvoir?"* [An-Nissâ-52-53], c'est à dire l'Imâmat et le Caliphat.

Et:" *Ils ne donneraient pas un "Naqir" [creux situé au dos d'un noyau de datte] aux gens!*" [An-Nissâ-53], nous sommes ces mêmes "gens" qu'Allah mentionne, ici; et "Naqir" signifie la moindre des choses [i.e. la chose la plus insignifiante qui puisse exister]. Et:" *Envient-ils aux gens [Mohammad et ses partisans] ce qu'Allah leur a donné, de par Sa Grâce?*" [An-Nissâ-54]; c'est à dire que nous sommes, en effet, les gens qui sont enviés par les gens pour les Bienfaits et les Bénédictions qu'Allah nous a donné, en ce qui concerne l'Imâmat, à l'exclusion de toutes les [autres] créatures [du monde]...!

"Or, Nous avons donné à la Famille d'Ibrâhîm le Livre et la Hikmah[1]*; et Nous leur avons donné un immense royaume!*" [An-Nissâ-54]; [ici,] Allah veut dire: Nous avons désigné parmi eux, les Messagers, les Prophètes et les Imâms [i.e. Guides]. Par conséquent, comment peuvent-ils accepter cela, parmi la Progéniture d'Ibrâhîm [*as*], excepté de renier et de refuser cela [i.e. le royaume et l'Imâmat] parmi la Progéniture de Mohammad [*savavs*]?! Et: *"Certains d'entre eux ont cru en lui [Mohammad], d'autres d'entre eux s'en sont écartés. L'Enfer leur suffira comme flamme [pour y être brûler]. Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Âyât [Signes], Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange, afin qu'ils goûtent au Châtimen. Allah est certes, Tout Puissant et Sage!"* [An-Nissâ-55-56]

2- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l qui avait annoncé:" Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*] avait dit, au sujet de ce [noble] verset qui annonce:" *Envient-ils aux gens [Mohammad et ses partisans] ce qu'Allah leur a donné, de par Sa Grâce?*" [An-Nissâ-54]:" Nous sommes, en effet, ceux qui sont enviés..."

---

1. Ici, la Hikmah se réfère à la Révélation Divine qui était donnée à ces Prophètes, mais non écrite sous la forme d'un Livre.

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ Halabi, et lui de Mohammad Al-Ah'vâl, et lui de Hom'rân Ibn-é A'ayan qui avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as]*:" [Que signifie, ici] les Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté: "*Or, Nous avons donné à la Famille d'Ibrâhîm le Livre et la Hikmah; et Nous leur avons donné un immense royaume!*" [An-Nissâ-54]...?

Il répondit:" [C'est] la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt]."

Je demandai:" Et [que signifie] la Hikmah...?"

Il répondit:" [C'est à dire] la compréhension et le [bon] Jugement."

Je demandai [encore]:" [Et que signifie]: " *Nous leur avons donné un immense royaume!*" [An-Nissâ-54]?"

L'Imâm répondit:" [Cela signifie] l'obéissance."

4- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui de Hammâd Ibn-é Osmân, et lui d'Abou Sabbâh qui avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire: "*Envient-ils aux gens [Mohammad et ses partisans] ce qu'Allah leur a donné, de par Sa Grâce?*" [An-Nissâ-54].

Il répondit:" Ô Abou Sabbâh! Par Allah, nous sommes [en effet] les enviés..."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Omar Ibn-é Ozay'nah, et lui de Boray'd Al-Édjli avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah le Béni, le Sublime: "*Or, Nous avons donné à la Famille d'Ibrâhîm le Livre et la Hikmah; et Nous leur avons donné un immense royaume!*" [An-Nissâ-54]:" Allah a désigné les Messagers, les Prophètes et les Imâms, parmi Elle [la Famille d'Ibrâhîm].

[Or,] comment peuvent-ils accepter cela, dans la Progéniture d'Ibrâhîm [*as*] et le rejeter dans la Progéniture de Mohammad [*savavs*]...?!"

Je dis:" [Et que signifie]: "*Et Nous leur avons donné un immense royaume!*" [An-Nissâ-54]?

Il répondit:" Le royaume immense se réfère au fait qu'Allah désigna les Imâms parmi eux. Quiconque leur obéit, obéit en fait à Allah; et quiconque leurdésobéit, désobéit en fait à Allah! Et ceci est ce royaume immense."

***

Chapitre 17

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] sont des "Signes" [i.e. Alâmat] Qu'Allah, - à Lui, la Puissance et la Gloire – A mentionné dans Son Livre

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Abou Dâvoud Al-Mos'tarégh qui avait dit:" Dâvoud Al-Jassâs nous avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer: "*Ainsi que des points de repère. Et au moyen des étoiles [les gens] se guident.*" [An-Nahl-16]: l'étoile se réfère au Messager d'Allah [*savavs*] et les points de repère sont les Imâms [*as*]..." [1]

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Asbât Ibn-é Sâlém qui avait dit: "[Une fois,] Al-Héy'sam demanda en ma présence à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet de [la signification] des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Ainsi que des points de repère. Et au moyen des étoiles [les gens] se guident.*" [An-Nahl-16].

L'Imâm répondit:"Le Messager d'Allah [*savavs*] est l'étoile, tandis que les points de repère sont les Imâms [*as*]."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ qui avait dit:"[Une fois,] je demandai à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] au sujet des Paroles d'Allah le Sublime:" *Ainsi que des points de repère. Et au moyen des étoiles [les gens] se guident.*" [An-Nahl-16].

Il répondit:" Nous sommes les points de repère et l'étoile [en question] est le Messager d'Allah [*savavs*]."

1. Tout comme Allah Omnipotent a désigné les montagnes, les étoiles et les autres signes naturels comme des points de repère pour les voies terrestres, Il a aussi désigné des Signes Spirituels pour l'Homme, afin qu'il puisse atteindre à la Connaissance Spirituelle et religieuse, et ces Signes sont le Messager d'Allah [*savavs*] et les Imâms [*as*].

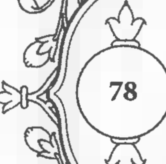
***

Chapitre 18

Du fait que les "Signes" qu'Allah, - à Lui, la Puissance et la Majesté - a mentionné dans Son Livre sont les [illustres] Imâms [*as*]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ahmad Ibn-é Hélâl, et lui d'Omayyah Ibn-é Ali, et lui de Dâvoud Ar-Ragh'ghi qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet des Paroles d'Allah le Béni, l'Altissime:" *Mais ni les Signes [i.e. Preuves], ni les avertisseurs [Prophètes] ne suffisent à des gens qui ne croient pas.*" [Younos-101]

L'Imâm [*as*] dit:" Les Signes sont les Imâms [*as*]; et les Avertisseurs sont les Prophètes [que les Salutations d'Allah leur soient accordées]."



2- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim Ibn-é Abdéllâh Al-Hassani, et lui de Moussâ Ibn-é Mohammad Al-Édjli, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub [*rafa'ahou*], et lui d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] qui avait dit au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Ils traîtèrent de mensonge tous Nos Prodiges. Nous les saisîmes donc, de la saisie d'un Tout Puissant Omnipotent."* [Ar-Rah'mân-42]:" Allah se référait à l'ensemble des "Successeurs" [i.e. Al-Aw'siâ]."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Abi Omay'r ou bien d'un autre que lui, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:" Que je donne ma vie pour vous! Les Chiites vous demandent l'interprétation de ce [noble] verset:" *Sur quoi s'interrogent-ils mutuellement? Sur la grande Nouvelle [i.e. le Jour de la Résurrection] ...*" [An-Naba-1-2]

Il répondit:" C'est à moi de décider si je veux les informer ou ne pas les informer..." il dit alors:"Je vous informerai cependant de son interprétation."

Je dis:" *Sur quoi s'interrogent-ils mutuellement?*"

Il répondit:" [Ce verset] concerne le seigneur des croyants [Ali *as*] que les Bénédictions et les Salutations d'Allah lui soient accordées.

Le seigneur des croyants que les Salutations Divines lui soient accordées avait l'habitude de dire:" Il n'y a aucun Signe d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté qui soit plus grand que moi; et il n'y a aucune Nouvelle, plus grande que moi."

***

Chapitre 19

Du fait qu'Allah, - à Lui, la Puissance et la Gloire - et Son Messager [*savavs*] ont rendu obligatoire le fait d'être[1] avec les [illustres] Imâms [*as*]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui, d'Al-Vach'châ, et lui d'Ahmad Ibn-é Â'éz, et lui d'Ibn-é Ozay'nah, et lui de Boray'd Ibn-é Moâ'viyah Al-Édjli qui avait dit:" Je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*], au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques!*" [At-Tawbah-119]

Il répondit:" Ceci se réfère à nous."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Abi Nasr qui avait dit:" Je demandai à Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*], au sujet des Paroles d'Allah, à Lui la Puissance, la Gloire:" *Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les Véridiques!*" [At-Tawbah-119]

Il dit:" Les Véridiques sont les Imâms qui sont vertueux dans leur obéissance [à Allah]. [Ceci se réfère au verset 69 de la sourate An-Nissâ qui annonce]: "*Quiconque obéit à Allah et au Messager [i.e. Mohammad savavs], ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses Bienfaits: les Prophètes, les Véridiques, les Martyrs et les Vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là!*"

3- Ahmad Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté tous deux cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Abdél Hamid, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui de Sa'ad Ibn-é Tarif qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:"Quiconque désire vivre une vie qui ressemblerait à celle des

1. C'est à dire de les suivre et des les obéir en toute chose.

Prophètes et qui désire mourir une mort qui ressemblerait à la mort des Martyrs, et de vivre [i.e. séjourner] dans les Jardins qu'Allah le Tout Miséricordieux a planté doit accepter Ali [*as*] comme son seigneur et maître, et de prendre en sincère amitié; celui qui aurait accepté et pris Ali comme son seigneur et maître! [Et] il doit obéir et imiter les Imâms après lui [i.e. Ali]; car ils sont de ma descendance [i.e. ma Progéniture] et qui ont été créés de mon argile. Ô Allah! Accorde-leur ma Compréhension et ma Connaissance!

Et malheur à leurs ennemis et opposants, parmi mon "Oummah"!

Ô Allah! Ne permets donc point que mon Intercession les atteigne [i.e. leurs opposants]!"

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Nazr Ibn-é Choay'b, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah Somâli qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé: "En vérité, Allah le Béni, l'Altissime avait dit:" Ma "Preuve" envers les malveillants de ton "Oummah" [i.e. nation Islamique] vient d'être complétée et parchevée; c'est à dire, ceux mêmes qui se détournèrent de la "Vélâyat" d'Ali [*as*] et qui abandonnèrent la seigneurie d'Ali et pris les ennemis d'Ali comme leurs maîtres; et qui réfutent et refusent son éminence, et aussi l'éminence des Successeurs qui viendront après lui.

Car, ton éminence est leur éminence; et l'obéissance à toi est l'obéissance à eux; et ton Droit et leur Droit, et la désobéissance envers toi est la désobéissance envers eux.

Ce sont les Imâms de la juste Direction après toi!

De par la Grâce Divine, le même esprit et la même mentalité qui sont en toi circulent [et se meuvent] aussi en eux; et l'esprit qui circule en toi provient de Ton Seigneur. Ils sont tes descendants [i.e. ta Progéniture], créés de ton argile; et ils sont de ta chair et de ton sang!

En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a continué en eux, l'habitude qu'Il suivait avec toi et les Prophètes avant toi. Ils sont les Trésoriers de Ma Connaissance après toi.

En fait, Je devais les sélectionner, les choisir, les rendre dévots et sincères [envers Moi] et les approuver. Celui qui les aime et les considèrent comme ses seigneurs et maîtres et qui se soumet à leurs excellences est certes, sauvé!"

Et [l'Archange] Gabriel [i.e. Djîbrîl *as*] vint à moi avec leurs noms, avec les noms de leurs pères et ceux qui les aime et ceux qui se sont soumis à leurs excellences..."

5- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui d'Abél Maghrâ, et lui de Mohammad Ibn-é Sâlém, et lui d'Abân Ibn-é Tagh'lib qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire: "Le Messager d'Allah [*savavs*] avait déclaré:" Quiconque désirerait vivre ma vie et mourir ma mort, et entrer aux Jardins d'Eden [i.e. Adn] qu'Allah, mon Seigneur a planté de par Ses Mains[1] [i.e. de par Son Pouvoir] doit [accepter et] aimer Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] comme son seigneur et maître, et aimer celui qui l'aime; et de prendre en inimité celui qui est son ennemi; il doit [aussi] se soumettre aux Successeurs après lui, car ils sont de ma Famille [i.e. Ahlél Béyt *as*] et de ma chair et de mon sang; Allah leur a accordé ma compréhension et ma connaissance. Je porte plainte à Allah contre [les actions et les méfaits] de mon "Oummah": ceux qui renient leur excellence et déchirent le lien de parenté qui me lie à eux...! Et je jure devant Allah qu'ils vont tuer mon fils [i.e. Hosséyn Ibn-é Ali *as*]! Qu'Allah donc, ne permette point que mon Intercession les atteigne!"

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mussabné Sa'adân, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Ghâssém, et lui d'Abdél Ghah'hâr, et lui de Djâbér Al-Djo'fi qui avait dit:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait déclaré:" Quiconque désire vivre ma vie, mourir ma mort, entrer au Paradis que mon Seigneur m'a promis et agripper l'Arbuste que mon Seigneur a planté de Ses Propres Mains [c'est à dire: d'atteindre et de rester sur place: là où la Grande Miséricorde d'Allah se meut dans les êtres de Ses Élus,] doit aimer Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] et les Successeurs après lui, comme leurs seigneurs et maîtres...!

Car, ils ne vous feront jamais entrer par les Portes d'aucune Voie de Perdition et d'égarement, ni ne vous feront sortir des Portes de la Juste Direction! Par conséquent, ne leur enseignez aucune chose! Car, ils sont bien plus savants que vous!

---

1. Ici, la signification des "Mains" est selon l'expression employée dans cette phrase [Il planta...] qui avait été mentionnée encore une fois. Ceci est employé de cette manière, uniquement pour montrer une action personnelle, exécutée par Allah, pour prouver la grande affection qu'Il exprime pour tous ceux pour qui, Il agit de cette manière. Ou bien, ceci montre la grande importance qu'Il attache à cette action particulière. Les expressions telles que: "Ses Mains" ou "par Ses Mains", etc... qui sont employées fréquemment dans le Saint Corân et dans les Ahâdîs ont le seul but de communiquer à l'Homme, cette signification principale.

Et j'ai supplié mon Seigneur de ne point les séparer du Livre [i.e. le Saint Corân], et ce, jusqu'à ce qu'ils viennent auprès de moi, près de la Fontaine [de Kowsar]: [ici, il avait rapproché ses deux index l'un à l'autre] dont la largeur s'étend de San'â [au Yemen] et à Ay'lah [i.e. Elat], et où les coupes en argent et en or sont du nombre des étoiles [du ciel]!"

7- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui de Hassan Ibn-é Ziâd, et lui de Fozay'l Ibn-é Yassâr qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:" La Délivrance et la Félicité, le confort, la victoire, l'assistance, le succès, la Bénédiction, l'honneur, le Pardon, le soulagement, l'aise, les Bonnes Nouvelles, le bon plaisir, le rapprochement au Seigneur, le triomphe, le pouvoir, l'espoir et l'Amour d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté appartiennent à celui qui aime Ali [*as*] et qui le choisit et l'accepte comme son seigneur et maître! Celui qui le suit et qui montre son aversion et sa haine à son ennemi, et qui se soumet à son éminence et à celle des Successeurs après lui! C'est mon devoir [donc] de les inclure [i.e. compter] dans mon Intercession [au Seuil Divin], et il est le devoir de mon Seigneur, le Béni, le Sublime d'accepter ma supplication à leurs sujets; car, ils sont mes suivants, et quiconque me suit est sûrement de moi!"

***

Chapitre 20

Du fait que les "Gens" que les créatures devraient se les rappeler selon le Commandement d'Allah - à Lui, la Puissance et la Majesté - sont les [illustres] Imâms [*as*]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Ajlân qui avait dit: "Abi Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré, au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Demandez donc aux Gens du Rappel [Ahl Al-Zékr] si vous ne savez pas.*" [An-Nahl-43, Al-Anbiâ-7]: "Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:" Je suis le Rappel, et les Imâms sont les Gens du Rappel."

Et [au sujet] des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance, la Majesté: " *C'est certainement un Rappel pour toi et ton Peuple. Et vous en serez interrogés."* [Az-Zoukhrouf-44], Abou Djafar [*as*] avait dit:" Nous sommes, en effet, son Peuple, et nous sommes ceux qui seront interrogés."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah, et lui d'Ali Ibn-é Hassan, et lui de son oncle Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit: "[Une fois,] je déclarai à Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" [Que signifie]:" *Demandez donc aux Gens du Rappel [i.e.Ahl Al-Zékr] si vous ne savez pas.*" [An-Nahl-43, Al-Anbiâ-7]?

Il répondit:" Le Rappel est Mohammad [*savavs*], et nous sommes les Gens qui seront interrogés."

Je demandai [encore]:" [Et que signifie]:*" C'est certainement un Rappel pour toi et ton Peuple. Et vous en serez interrogés."* [Az-Zoukhrouf-44]?

Il répondit:" Il se réfère à nous; et nous sommes les Gens du Rappel, et nous sommes ceux qui seront interrogés."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ qui avait dit:"[En une occasion,] je demandai à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*]:" Que je donne ma vie pour vous! [Que signifie donc]: "*Demandez donc aux Gens du Rappel [Ahl Al-Zékr] si vous ne savez pas.*" [An-Nahl-43, Al-Anbiâ-7]...?"

Il répondit:" Nous sommes les Gens du Rappel et nous sommes ceux qui seront interrogés."

Je dis:" Par conséquent, vous êtes ceux qui seront interrogés, et nous serons ceux qui doivent demander?"

Il répondit:" Oui."

Je dis:" Est-ce notre devoir de vous interroger...?"

Il répondit:" Oui."

Je demandai:" Est-ce le vôtre de nous répondre?"

Il répondit:" Non. C'est à nous de décider [de vous répondre ou de ne pas vous répondre]. Si nous le désirons, nous ferons cela; et si nous le désirons, nous pouvons ne pas faire cela. Mais, n'avez-vous donc pas entendu les Paroles d'Allah le Béni, le Très Haut qui a annoncé:" *Voilà Notre Don: distribue-le ou retiens-le sans avoir à en rendre compte...*" [Çâd-39]?"

4- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Âssim Ibn-é Homay'd, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:"]: *"C'est certainement un Rappel pour toi et ton Peuple. Et vous en serez interrogés."* [Az-Zoukhrouf-44][1] : le Messager d'Allah [*savavs*] est le Rappel et sa Maisonnée [i.e. les membres de sa sainte Famille: Ahlél Béyt *as*] sont ceux qui seront interrogés; et ils sont les Gens du Rappel."

5- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Hammâd, et lui de Réb'î, et lui de Fozay'l qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah le Béni, le Sublime: "*C'est certainement un Rappel pour toi et ton Peuple. Et vous en serez interrogés."* [Az-Zoukhrouf-44]:" Le Rappel est le [Saint] Corân, et nous sommes son Peuple, et nous sommes ceux qui seront interrogés [au sujet d'Allah]."

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui de Abou Bakr Hazrami qui avait dit:"J'étais en présence d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] quand Vard, le frère de Komay't [Ibn-é Zéyd Assadi, le grand poète Chiite] se présenta à lui et déclara:" Qu'Allah prenne donc ma vie pour vous! J'avais choisi soixante-dix questions à vous [demander]; or, pas même une seule d'entre elles n'est restée dans mon esprit [hélas]!"

L'Imâm demanda:" Ô Vard...! Pas même une seule question? "

Il dit:" Si... Justement, je viens de me souvenir de l'une d'elles..."

Il dit:" Et qu'est-ce donc?"

Il déclara:"Les Paroles d'Allah le Béni, l'Altissime qui annoncent:

---

1. Allâmeh Madj'léssi remarque au sujet de cet hadîs qu'il y a peut-être une omission ou bien un changement d'un verset pour un autre, soit par les narrateurs, soit par les copieurs de cet hadîs. [Mer'ât Ul-Oghoul, volume 2, page 429]. La raison pour ce fait est parce que le texte de cet hadîs ne concorde pas avec le noble verset qui a été cité, car:" *C'est certainement un rappel pour toi et ton peuple. Et vous en serez interrogés..."* se réfère au Messager d'Allah [*savavs*], et il ne pourrait pas être un Rappel pour lui-même. Cet hadîs s'accorde plutôt avec le verset cité dans le hadîs précédent: "*C'est certainement un rappel pour toi et ton peuple. Et vous en serez interrogés...* " Par conséquent, soit le commentaire du verset: " *C'est certainement un Rappel pour toi et ton Peuple. Et vous en serez interrogés..."* et aussi le verset qui annonce: " *Demandez donc aux Gens du Rappel* [*i.e. Ahl Al-Zékr*] *si vous ne savez pas..."* ont été omis dans cet hadîs, soit le verset avait été cité, par erreur.

" *Demandez donc aux Gens du Rappel [Ahl Al-Zékr] si vous ne savez pas.*" [An-Nahl-43]. Qui sont-ils?"

Il répondit:" C'est nous."

Il demanda:" Devrions-nous vous interroger?"

Il répondit:" Oui."

Il demanda:" Et devriez-vous nous répondre?"

Il répondit:"Ce sera à nous, de décider."

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui d'Alâ Ibn-é Razine, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit: " Je déclarai [une fois,] à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:" Ceux qui sont autour de nous, [dans la ville][1] sont de l'opinion que les Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire qui annoncent: " *Demandez donc aux Gens du Rappel [i.e. Ahl Al-Zékr] si vous ne savez pas.*" [An-Nahl-43, Al-Anbiâ-7] se réfèrent aux Juifs et aux Chrétiens."

L'Imâm dit:" En ce cas, ce sont eux qui sont en train de vous inviter à leurs religions...?!"

[Mohammad Ibn-é Mos'lém continue et] dit:" L'Imâm, en montrant sa [sainte] poitrine déclara [alors]:" Nous sommes le Peuple du Rappel, et nous sommes ceux qui devront être interrogés."

8- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ qui avait dit: "J'entendis Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] dire:" Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] avait déclaré:" Il existe une obligation pour les Imâms qui n'est pas obligatoire pour leur suivants [i.e. partisans– Chiites]; et il y a [une obligation] pour nos Chiites qui n'est point obligatoire pour nous.

Allah, à Lui la Puissance et la Majesté leur a commandé de nous interroger. Il a annoncé:" *Demandez donc aux Gens du Rappel [i.e. Ahl Al-Zékr] si vous ne savez pas.*" [An-Nahl-43, Al-Anbiâ-7]; Il leur a donc ordonné de nous interroger, mais nous ne sommes pas obligés de leur répondre; si nous le désirons, nous pouvons leur répondre et si nous le désirons, nous pouvons nous abstenir [de leur répondre]..."

9- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr qui avait dit:" J'écrivis une lettre à Ar-Rézâ [*as*] et dans une partie, je lui avais écrit:" Allah, à Lui la Puissance et la Majesté a annoncé:" *Demandez donc*

---

1. Il se réfère aux ennemis de l'Imâm [*as*]

aux Gens du Rappel [i.e. Ahl Al-Zékr] si vous ne savez pas." [An-Nahl-43, Al-Anbiâ-7]; et Allah à Lui, la Puissance et la Gloire avait aussi annoncé:" *Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers [pour le Djihâd]. Pourquoi de chaque clan, quelques hommes ne viendraient-ils pas s'instruire dans la Religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple, afin qu'ils soient sur leur garde?*" [At-Tawbah-122]; Par conséquent, c'est une obligation pour eux [les gens] de demander, mais ce n'est pas une obligation pour vous [les Imâms *as*] de répondre. [N'est-ce pas?]"

L'Imâm me répondit [en m'écrivant]:" Allah le Béni, le Sublime a annoncé: "*Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une Direction d'Allah?*" [Al-Qasas-50][1]

***

Chapitre 21

Du fait que ceux à qui Allah a accordé la Connaissance sont les [illustres] Imâms [*as*]

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Moghirah, et lui d'Abdél Mo'mén Ibn'l Ghâssém Al-Ansâri, et lui de Sa'ad, et lui de Djâbér qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas? Seuls les doués d'intelligence se rappellent.*" [Az-Zoumar-9]: "Seuls nous, sommes ceux qui savent, et ceux qui ne savent pas sont nos ennemis; et nos Chiites [i.e. suivants] sont ceux qui sont doués d'intelligence."

2- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Djâbér qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit:"*Sont-ils égaux, ceux qui*

1. La signification la plus évidente dans la réponse de l'Imâm [*as*] est: tout comme à l'époque où vivait le noble Prophète [*savavs*], il y avait des gens qui étaient motivés par leurs propores désirs, de même, à l'époque des Imâms [*as*], ce genre de personnes existent encore et poursuivent toujours les mêmes choses; et que ce n'est pas le devoir des Imâms [*as*] de répondre aux questions de ceux qui font ces demandes, pour des raisons inconvenables et triviales. Le devoir des Imâms [*as*] est celui de répondre aux questions de ceux quui sont sincèrement à la recherche de la Juste Direction; et les Imâms [*as*] ont le pouvoir de savoir à priori, qui est, en effet, en train de faire une juste demande, basée sur sa dévotion et sa sincérité. Cette réponse fut donnée de cette manière, quelque peu mystérieuse, parce que cette lettre pouvait tomber aux mains des ennemis ou de ceux qui voulaient en tirer un profit quelconque, et donc avec cette réponse hermétique, personne ne pouvait profiter de cette lettre, d'une manière malveillante ou astusieuse.

savent et ceux qui ne savent pas? Seuls les doués d'intelligence se rappellent." [Az-Zoumar-9]: "Nous sommes ceux qui savent, et nos ennemis sont ceux qui ne savent pas, et nos Chiites [i.e. suivants – partisans] sont ceux qui sont doués d'intelligence."

***

Chapitre 22

Du fait que ceux qui sont "*fermement enracinés Dans la Science*" [i.e. Connaissance] sont les [illustres] Imâms [*as*]

1- Un groupe de compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui d'Ayyoub Ibn-é Horr et d'Imrân Ibn-é Ali, et eux d'Abou Bassir qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Nous sommes ceux qui sont "fermement enracinés dans la Science [i.e. Connaissance]", et nous connaissons Sa vraie Hérméneutique[1] [i.e. Ta'vil - interprétation]." [2]

2- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Ali, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Is'hâgh, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Hammâd, et lui de Boray'd Ibn-é Moâ'viyah qui avait dit:"L'un des deux [illustres Imâms: l'Imâm Bâghér *as* ou l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré, au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *En essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah...*" [Âli-Imrân-7]:" Le Messager d'Allah [*savavs*] est le meilleur, parmi ceux qui sont enracinés dans la Science [i.e. Connaissance]![3]

---

1. C'est à dire l'art, la science de l'interprétation des textes sacrés.
2. Cet hadîs se réfère au verset 7 de la Sourate Âli-Imrân:" C'est Lui [i.e. Allah] qui a fait descendre sur toi [Ô Mohammad, *savavs*] le Livre [i.e. le Saint Corân]: il s'y trouve des versets sans équivoque qui sont la base du Livre [c'est à dire les versets de "Ah'kâm" [ou Commandement], de "Farâ'îz" [ou Prescriptions ou Obligations] et de "Houdoud" [ou Peines légales à infliger aux malfaiteurs, tels que les voleursles adultères, etc...] et d'autres versets qui peuvent prêter à des "Interprétations" diverses. Les gens, donc, qui ont aux cœurs une inclinaison vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la "Fitnah" [la dissention] en essayant de leur trouver une "Interprétation", alors que nul n'en connaît l'Interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la Science disent: " Nous y croyons, [aux versets clairs, comme ceux à équivoque]: tout est de la part de notre Seigneur!" Mais seuls les doués d'intelligence s'en rappellent!"
3. "Tanzil" se réfère au sens littéral, et "Ta'vil" se réfère au sens implicite et absolu du verset coranique. Bien-entendu, ceci se réfère à la signification célèbre du mot "Ta'vil", et ce mot

Allah à Lui, la Puissance et la Gloire, lui a enseigné tout ce qu'Il lui avait fait descendre par Révélation, et son Hérméneutique [i.e. Ta'vil - Interprétation] aussi.

[En ce qui concerne] ceux [1] qui ne connaissent pas Son "Interprétation herméneutique", si un homme enraciné dans la Science [i.e. Connaissance] leur déclare une chose, selon sa Science [et sa Connaissance], leur réponse sera selon ce qu'Allah avait annoncé; [c'est à dire]:" *Nous y croyons, [aux versets clairs, comme ceux à équivoque]: tout est de la part de notre Seigneur!* " [Âli-Imrân-7]

[Les nobles versets] du [Saint] Corân sont "Spécifiques" [i.e. Khâss] et Généraux [i.e. Âmm], "Solides" [i.e. Moh'kam] et "Ambigüs" [i.e. Mutachâbih][2], [des versets] qui annulent [i.e. Nâssékh] et [ceux qui] sont annulés [i.e. Mansoukh][3]; pour cela, [seuls,] ceux qui sont enracinés dans la Science [i.e. Connaissance] savent [toutes ces choses]."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohmmad, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah, et lui d'Ali Ibn'l Hassan, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Ceux qui sont bien enracinés dans la Science [i.e. Connaissance] sont le seigneur des croyants [Ali *as*] et les [illustres] Imâms [*as*] après lui!"

***

Chapitre 23

Du fait que ce sont les [illustres] Imâms [*as*] Qui ont reçu la Connaissance, Et qu'Elle a été déposée et enracinée dans leurs poitrines

1- Ahmad Ibn-é Méhrân a rapporté cet hadîs de Mohmmad Ibn-é Ali, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Hosséyn Ibn-é Mokh'târ, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"[Je vis] J'entendis d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] réciter le verset:" *Le*

---

possède d'autres sens aussi. Pour cela même, il faut se réfèrer aux interprétations offertes pour le verset 7 de la Sourate Âli-Imrân.

1. C'est à dire les Chiites.
2. Qui a un sens équivoque.
3. Nâssékh se réfère à un verdict posthume qui annule un verdict qui avait été donné avant ce verdict-là. Et le verdict qui a été annulé [à cause d'un nouveau verdict issu] se nomme "Mansoukh". Veuillez vous réfèrer aux livres de Jurisprudence pour être mieux informé au sujet des sens de ces deux mots.

[Saint] Corân consiste plutôt en des Âyât [i.e. versets] évidents, [préservés] dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné." [Al-Ankabout-49], tandis qu'il montrait sa [sainte] poitrine. [C'est à dire que ceci se réfèrait à eux, les Imâms *as*]"

2- Lui [i.e. l'illustre Cheikh Koléyni] a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali et lui, d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Abdél Aziz Al-Abdi qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui la Puissance et la Gloire:" *Le [Saint] Corân consiste plutôt en des Âyât [i.e. versets] évidents, [préservés] dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné.*" [Al-Ankabout-49]: " Ce sont les Imâms [*as*]."

3- Lui [i.e. l'illustre Cheikh Koléyni] a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Osmân Ibn-é Issâ, et lui de Samâ'ah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit: " Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait récité ce verset:"*Le [Saint] Corân consiste plutôt en des Âyât [versets] évidents, [préservés] dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné.*" [Al-Ankabout-49], en disant ensuite:"Par Allah, ô Abâ Mohammad! [Sache donc qu']Il [i.e. Allah] n'annonce point que les versets sont "entre les deux couvertures du Texte Écrit" [i.e. Mos'haf], [mais: "dans la poitrine de ceux, à qui la Connaissance a été accordée]."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Qui sont [donc] ces gens?"

Il dit: " Qui pourraient-ils être, excepté nous [les Imâms]...?"

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Yazid Cha'r, et lui de Hâroun Ibn-é Hamzah qui avait dit: "J'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet de ce [noble] verset:" *Le [Saint] Corân consiste plutôt en des Âyât [i.e. versets] évidents, [préservés] dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné.*" [Al-Ankabout-49]:" Ce sont spécifiquement les Imâms [*as*]."

5- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l qui avait dit: "Je lui demandai au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Le [Saint] Corân consiste plutôt en des Âyât [i.e. versets] évidents, [préservés] dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné.*" [Al-Ankabout-49]: "Ce sont spécifiquement les Imâms [*as*]."

***

Chapitre 24

Du fait que ceux qu'Allah choisit parmi Ses esclaves, pour leur accorder Son Livre sont les [illustres] Imâms [*as*]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui d'Abdél Mo'mén, et lui de Sâlém qui avait dit: "Je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet des Paroles d'Allah, à Lui la Puissance et la Majesté:" *Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre, ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis. Il en est parmi eux qui font du tort à eux-mêmes, d'autres qui se tiennent sur une voie moyenne, et d'autres, avec la Permission d'Allah, devancent [tous les autres] par les bonnes actions; telle est la Grâce infinie.*" [Fâtir-32]

L'Imâm dit:" Ce qui devancent [tous les autres] par les bonnes actions sont les Imâms; ceux qui sont sur une voie médiane sont ceux qui reconnaissent les Imâms; et ceux qui font du tort à eux-mêmes sont ceux qui ne reconnaissent pas les Imâms."[1]

2- Hosséyn a rapporté cet hadîs de Mo'allâ, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Abdél Karim, et lui de Soléy'mân Ibn-é Khâléd qui avait dit: "Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles de Celui qui est Sublime: "*Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre, ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis. Il en est parmi eux qui font du tort à eux-mêmes, d'autres qui se tiennent sur une voie moyenne, et d'autres, avec la Permission d'Allah, devancent [tous les autres] par les bonnes actions; telle est la Grâce infinie.*" [Fâtir-32]

---

1. C'est à dire que les serviteurs élus sont parmi la Oummah Islamique, selon le [Saint] Corân, et cette Oummah est considérée comme la meilleure Oummah [i.e. peuple] de par le monde entier. Or, non tous, ont pu préserver cette position et ce rang, hélas... Certains ont choisi la voie erronée et se sont fait du tort, en prenant la voie de la perversité et du méfait; certains d'autres sont modérés et honnêtes, et certains d'autres ont devancé grandement les autres, pour leurs belles actions; ces gens sont les Imâms Infaillibles [*as*] et les modérés sont les Chiites, et ceux qui suivent et obéissent aux Imâms [*as*]. Dans les interprétations de ce chapitre, l'ensemble de la Famille du noble Prophète [*savavs*] a été présentée; c'est à dire, les égarés de cette Famille, ensuite ceux qui ont obéi et suivi les Imâms et leur Direction et finalement les Imâms Infaillibles [*as*]. Ces égarés et ces malfaiteurs sont ceux qui ne reconnurent jamais les Droits légitimes des Imâms [*as*], l'un après l'autre, mais qui ne s'opposèrent pas à eux, non plus, et qui, en fin de compte, seront sauvés, de par la Grâce Divine.

Il dit:" Et que dites-vous...?" [1]

Je répondis:" Nous disons qu'il s'agit des "Fâtémiyoun" [i.e. la Progéniture de Hazrat-é Fâtémeh *sa*][2]."

Il dit:" Ce n'est pas ce que vous pensez... Celui qui a brandi son épée et incite [appelle] les gens à l'opposition [contre nous,] n'est point inclu dans ce [noble verset]."

Je demandai:" Quelle est [donc] la signification de celui qui fait du tort à lui-même?"

Il répondit:" Ceci se réfère à celui qui s'assied chez lui et qui ne reconnaît pas le Droit de l'Imâm [mais qui n'invite pas non plus les gens à la fausseté ou l'opposition]. Et celui qui est sur la voie médiane est celui qui reconnaît le Droit de l'Imâm; et celui qui devance [tous les autres] dans les bonnes œuvres est l'mâm [lui-même]."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan, et lui d'Ahmad Ibn-é Omar qui avait dit: " Je demandai à Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*], au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:"*Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre, ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis...*" [Fâtir-32]

Il déclara:" [Ce sont] les descendants de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*].

Celui qui devance [tous les autres] est l'Imâm; [et] celui qui est sur la voie médiane [i.e. moyenne] est celui qui reconnaît l'Imâm; et celui qui fait du tort à lui-même est celui qui ne reconnaît pas l'Imâm."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Abou Vallâd qui avait dit:"[Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Ceux à qui Nous avons donné le Livre le récitent*

---

1. Ici, l'Imâm [*as*] se réfère au groupe du Secte "Zéydiyyeh" qui croient à l'Imâmat de celui qui doit se soulever et se révolter pour faire la guerre aux malfaiteurs. Et Soléy'mân Ibn-é Khâléd était parmi les compagnons de Zéyd qui firent une révolte et dont le doigt fut coupé. Après cela, il prit ses distances des "Zéydiyyeh" et se joignit aux partisans des "Imâmiyeh" et l'Imâm Sâdiq [*as*] l'accepta de bonne grâce.
2. C'est à dire la majorité de ces hommes seront les descendants de [Hazrat] Fâtéméyeh Zahrâ [*as*], mais non tous; car le seigneur des croyants, Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] est parmi ce groupe, mais il n'était point de la descendance de cette Dame illustre, mais de son honorable époux. Par conséquent, il faudrait faire attention à ces subtilités.

comme il doit être récité [et suivi]; ceux-là y croient." [Al-Baqarah-121]

L'Imâm déclara:" Ce sont les Imâms [*as*]."[1]

***

Chapitre 25

Des Imâms qui sont [nommés] dans le Livre d'Allah et qui sont deux [sortes] d'Imâms: L'Imâm qui invite à Allah et l'Imâm qui invite au Feu

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Abéllâh Ibn-é Ghâléb, et lui de Djâbér qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit: "Lorsque le verset:"*[Et rappelle] le jour où Nous appellerons chaque communauté par son Imâm...*" [Al-Isrâ-71] fut descendu, les Musulmans dirent:"Ô Envoyé d'Allah! N'êtes-vous donc pas l'Imâm de tous les gens?"

Le Messager d'Allah répondit [*savavs*]:"Je suis le Messager d'Allah pour tous les gens du monde dans l'ensemble; mais après moi, il y aura, de la part d'Allah, des Imâms pour les gens [qui seront] parmi les membres de ma Maisonnée [i.e. des membres de ma Famille].

Ils se relèveront parmi les gens, mais seront appelés des menteurs et les Imâms de la mécréance et de la fausse Direction [i.e. de la Perdition] et leurs suivants les opprimeront...

Par conséquent, celui qui les accepte comme [ses] seigneurs et maîtres, qui les suivra et qui les confirmera et approuvera, est de moi et avec moi, et il me rencontrera. Et sachez que celui qui les opprime et les appelle menteurs [i.e. les renie,] n'est pas de moi, et n'est pas avec moi et je l'ai en aversion..."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad et de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Yah'yâ, et lui e Talhah Ibn-é Zéyd qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Les Imâms, dans le Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté sont [divisés en] deux [sortes] d'Imâms.

---

1. C'est à dire ceux qui sont absolument du Parti des croyants pieux qui croient profondément au [Saint] Corân, et qui possèdent toute la Connaissance et la Science Coranique, et qui récitent justement et correctement Ses nobles versets, et qui les expliquent et les interprètent correctement.

Allah le Béni, l'Altissime a annoncé:" *Nous en fîmes des Imâms qui guidaient par Notre Ordre.*" [Al-Anbiâ-73], et non point par ordre des gens!

Ils [i.e. les Imâms] donnent la priorité au Commandement d'Allah sur leur propre Commandement, et au Verdict d'Allah sur leur propre Verdict.

Et Il [i.e. Allah] a [aussi] annoncé:" *Nous fîmes d'eux des dirigeants [Imâms] qui appellent les gens au Feu!*" [Al-Qasas-41]; [eux, par contre] donnent la priorité à leur propre commandement qu'à Celui d'Allah, et à leur propre verdict qu'à Celui d'Allah. Ils agrippent leurs propres désirs et souhaits, contraires à ce qui se trouve dans le Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté..."

***

Chapitre 26

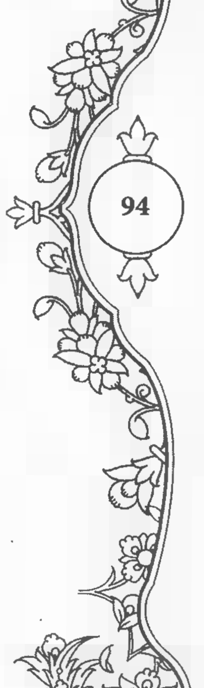
Du fait que le [Saint] Corân guide vers les [illustres] Imâms [*as*]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a apporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub avait dit: " [En une occasion,] je demandai à Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] au sujet des Paroles de Celui qui possède la Puissance et la Gloire:" *À tous, Nous avons désigné des héritiers pour ce [la propriété] que leur laissent leurs père et mère, leurs proches parents, et ceux envers qui, de vos propres mains vous vous êtes engagés [par fraternité]...*" [An-Nissâ-33]

Il dit:" Par cela, Il [i.e. Allah] se référait aux Imâms [*as*].

Allah, à Lui la Puissance et la Majesté a fait en sorte que vous vous engagiez envers eux."

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Abdél Hamid, et lui de Moussâ Ibn-é Aqil Al-Noméyri, et lui d'Alâ Ibn-é Sayâbah qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles de Celui qui est Très-Haut:" *Certes, ce Corân guide vers ce qu'il y a de plus droit...*" [Al-Isrâ-9]:"[Ceci signifie que] le [Saint] Corân guide vers l'Imâm, [car l'Imâm est l'excellent Guide des hommes, pour les conduire vers le Bien et la Meilleure Voie]."



***

Chapitre 27

Du fait que le "Bienfait" qu'Allah - à Lui, la Puissance et la Majesté - a mentionné dans Son Livre sont les [illustres] Imâms [*as*]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Bastâm Ibn-é Morrah, et lui d'Ishâgh Ibn-é Hassan, et lui de Héy'sam Ibn-é Vâghéd, et lui d'Ali Ibn'l Hosséyn Al-Abdi, et lui de Sa'ad Al-És'kâf, et lui d'As'bagh Ibn-é Nobatah qui avait dit:"Le seigneur des croyants [Ali *as*] avait déclaré:" Comment est-ce donc, la situation de ceux qui changèrent la Tradition [i.e. Sounnah] du Messager d'Allah [*savavs*] et se détournèrent de son Successeur?!

Ne craignent-ils donc point le Châtiment qui les frappera?!"

Il récita ensuite ce [noble] verset:" *Ne vois-tu pas ceux qui troquent les Bienfaits d'Allah contre l'ingratitude, et établissent leur peuple dans la demeure de la Perdition: l'Enfer, où ils brûleront? Et quel mauvais gîte!*" [Ibrâhîm-28-29]; il déclara alors:" Nous sommes, [en effet,] les Bienfaits qu'Allah a accordés à Ses créatures, et c'est à travers nous, que triompheront les Bienheureux, le Jour de la Résurrection!"

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad [*rafa'ahou*] qui avait dit, au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Lequel donc des Bienfaits de votre Seigneur nierez-vous [humains et Djinns]...?!* [Ar-Rah'mân-13].

L'un des Imâms [dont le nom n'est pas mentionné] déclara:" Nierez-vous le Prophète ou le Successeur...?!" [Et ce noble verset] a été descendu dans la [sourate] ar-Rah'mân."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abdér'Rahmân, et lui de Héssam Ibn-é Vâghéd, et lui d'Abou Youssof Al-Bazzâz qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] récita ce [noble] verset: "*Et bien, rappelez-vous les Bienfaits d'Allah, afin que vous réussissiez.*" [Al-A'râf-69 et 74]; il déclara ensuite:" Sais-tu donc, ce que sont les Bienfaits d'Allah?"

Je répondis:" Non..."

Il répondit:"Ceci se réfère au plus grand Bienfait d'Allah pour Ses créatures! C'est notre seigneurie [i.e. Vélâyat]."

4- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Oramah, et lui d'Ali Ibn'l Hassan, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:"[En une occasion,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Ne vois-tu pas ceux qui troquent les Bienfaits d'Allah contre l'ingratitude et établissent leur peuple dans la demeure de la Perdition: l'Enfer, où ils brûleront? Et quel mauvais gîte!*" [Ibrâhîm-28-29]

Il répondit:" Par cela, Il [i.e. Allah] fait allusion à toutes les tribus de Qouraïche qui furent hostiles et méchants envers le Messager d'Allah [*savavs*] et qui lui firent la guerre et renièrent la Succession de ses Successeurs..."

***

Chapitre 28

Du fait que ceux qui sont les "Signes" [Divins] Qu'Allah le Sublime mentionne dans Son Livre sont les [illustres] Imâms [*as*], Et que la voie qui mène à eux est inneffaçable

1- Ahmad Ibn-é Méhrân a rapporté cet hadîs d'Abdél Aziz Ibn-é Abdéllâh Al-Hassani, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r qui avait dit:"Asbât Bayyâ Az-Zotti m'informa et me dit:"[En une occasion,] j'étais en présence d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], quand un homme lui demanda, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui la Puissance et la Gloire:" *Voilà vraiment des Signes pour ceux qui savent les observer! Elle [cette ville] se trouvait sur un Chemin connu de tous.*" [Al-Hijr-76]

L'Imâm répondit:" Nous sommes "ceux qui savent observer", et le "Chemin" est toujours connu de tous..."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn-é Khattâb, et lui de Yah'yâ Ibn-é Ibrâhîm qui avait dit:" Asbât Ibn-é Sâlém me relata:" J'étais en présence d'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] quand un homme qui provenait de la ville de Hit [i.e. une ville en Irak] se présenta devant lui et lui dit:" Qu'Allah arrange toutes vos affaires! Que dites-vous au

sujet des Paroles d'Allah:" *Voilà vraiment des Signes pour ceux qui savent les observer! Elle [cette ville] se trouvait sur un Chemin connu de tous.*" [Al-Hijr-76]...?"

Il répondit:" Nous sommes les "Signes" d'Allah, et le Chemin à travers nous est encore et toujours connu de tous..."

3- Mohammad Ibn-é Ismâ'îl a rapporté cet hadîs de Fazl Ibn-é Châzân, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Réb'î Ibn-é Abdéllâh, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah, à Lui la Puissance et la Gloire:"*Voilà vraiment des Signes pour ceux qui savent les observer!*": "Ce sont les Imâms [*as*]. Le Messager d'Allah [*savavs*] avait déclaré au sujet des Paroles d'Allah le Sublime:" *Voilà vraiment des Signes pour ceux qui savent les observe!*": "Préservez-vous de la perception, grande et pénétrante, du croyant! Car il voit [toutes les choses] avec la Lumière d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté!"

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Hassan Ibn-é Ali Al-Kouffi, et lui d'Obéys Ibn-é Héchâm, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Soléy'mân qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah:" *Voilà vraiment des Signes pour ceux qui savent les observer!*":" Ce sont les Imâms." [et au sujet de]:"*Elle se trouvait sur un Chemin connu de tous.*" [Al-Hijr-76] il avait déclaré: " Ce Chemin ne se séparera jamais de nous!"

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Aslam, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Ayyoub, et lui d'Amr Ibn-é Chamir, et lui de Djâbér qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Le seigneur des croyants [Ali *as*] avait dit, au sujet des Paroles de Celui qui possède la Puissance et la Majesté:" *Voilà vraiment des Signes pour ceux qui savent les observer!*":"Le Messager d'Allah [*savavs*] était celui qui connaissait les Signes; et après lui, moi et les Imâms qui seront issus de ma lignée, nous sommes ceux qui connaissent les Signes."

[Dans un autre manuscrit, Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Mohammad Ibn-é Aslam, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Ayyoub, à travers sa chaîne de narration, comme ce qui est mentionné ci-dessus.]

***

Chapitre 29

L'exposé de toutes les actions, devant le [vénérable] Prophète [*savavs*] et les [illustres] Imâms [*as*]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Chaque matin, toutes les actions [bonnes et mauvaises] des serviteurs d'Allah sont présentées, [sans exception,] au Messager d'Allah [*savavs]...*

Par conséquent, faites attention [à vos actions, et abstenez-vous de commettre des méfaits]! Ceci est le sens des Parolès d'Allah, l'Altissime, [quand Il annonce]:"*Œuvrez! Car Allah va voir votre œuvre, de même que Son Messager...*" [At-Tawbah-105]; et à ce point, il s'arrêta [de parler]." [1]

2- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ Al-Halabi, et lui d'Abdél Hamid At-Tâyi, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Choay'b qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté: "*Œuvrez! Car Allah va voir votre œuvre, de même que Son Messager et les croyants...*" [At-Tawbah-105]

Il dit:" Ce sont les Imâms."

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Osmân Ibn-é Issâ, et lui de Samâ'ah qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Que se passe-t-il donc, pour que vous rattristiez le Messager d'Allah [*savavs]...?*"

Un homme demanda:"Et comment donc, le rattristons-nous...?"

L'Imâm répondit:" Ne savez-vous pas que toutes vos actions sont présentées à

---

1. C'est à dire que l'illustre Imâm [*as*] s'arrêta et ne prononça point: "*Et les croyants...*"; car, ces "croyants" se réfère évidemment aux Imâms [*as*], et peut-être, à ce moment-là, il n'était pas conseillé de l'exprimer. Ou bien peut-être pour le fait que l'Imâm [*as*] avait mentionné le nom illustre du vénérable Prophète [*savavs*], il avait considéré que cela devait suffire pour ses auditeurs.

lui? Ainsi donc, lorsqu'il voit un péché [commis], cela le rattriste... Par conséquent, ne rattristez donc point le Messager d'Allah [*savavs],* mais cherchez au contraire à le réjouir!"

4- Ali a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad, et lui d'Az-Zayyât, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abân Az-Zayyât qui était considéré d'un bon œil, par [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*].

Ce dernier avait dit:"[En une occasion,] je déclarai à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*]: " [De Grâce!] Priez pour moi et ma famille!"

L'Imâm [*as*] répondit:" Mais ne le fais-je donc pas...? Par Allah! Chaque jour et chaque soir, vos actions sont présentées à moi...!"

[Le narrateur] dit:" Ceci me parut grandiose [et d'une extrême importance]."

L'Imâm me dit ensuite:" N'avez-vous donc pas lu le Livre d'Allah [i.e. le Saint Corân], à Lui, la Puissance et la Gloire [qui annonce]:" *Œuvrez! Car Allah va voir votre œuvre, de même que Son Messager et les croyants...*" [At-Tawbah-105] et il dit:" Par Allah! Ceci se réfère à Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] [et aux autres Imâms]!"[1]

5- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Abou Abdéllâh As-Sâmét, et lui de Yah'yâ Ibn-é Mossâvar qui avait dit: "[Une fois,] Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] mentionna ce [noble] verset: "*Œuvrez! Car Allah va voir votre œuvre, de même que Son Messager et les croyants...*" [At-Tawbah-105] et il déclara alors:"Par Allah! Ceci se réfère à Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] [et aux autres Imâms]."

6- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ qui avait dit:" J'entendis [en une occasion,] [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] dire:"Sûrement toutes les actions sont présentées au Messager d'Allah [*savavs*]; [que ce soit] les bonnes ou les mauvaises actions..."

1. Seul, [Hazrat] Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] a été mentionné dans cet hadîs et dans celui qui le suit, car au temps de la Révélation de ce noble verset, le mot "les croyants" se référait uniquement à Ali, le seigneur des croyants [*as*]. Par la suite, et étant donné que ceci se référait proprement aux illustres Imâms qui devaient venir après [Hazrat] Ali [*as*].

***

Chapitre 30

Du fait que la "Bonne Direction"[1] qu'on devrait suivre selon le Commandement [Divin] est [certes] l'acceptation de la seigneurie [i.e. "Vélâyat"] d'Ali [*as*]

1- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs d'Abdél Azim Ibn-é Abdéllâh Al-Hassani, et lui de Moussâ Ibn-é Mohammad, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub, et lui, de l'individu qu'il a mentioné et qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré, au sujet des Paroles d'Allah le Sublime:" *Et s'ils se maintenaient dans la "Bonne Direction", Nous les aurions abreuvés, certes, d'une eau abondante!"* [Al-Djinn-16]: Il [i.e. Allah] veut dire que "**si**" les gens se maintenaient dans la bonne voie [pour l'acceptation] de la seigneurie d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*], le seigneur des croyants et des Successeurs [*as*] parmi sa descendance, et se soumettaient à leur obéissance en ce qui concerne leurs Commandements et leurs Interdictions, [alors, en ce cas]: *Nous les aurions abreuvés, certes, d'une eau abondante!"*

Il [i.e. Allah] annonce [aussi]:" Nous donnerions à leurs cœurs, la Boisson de la Foi! Et la "Bonne Direction", c'est d'avoir foi dans la seigneurie d'Ali [*as*] et des Successeurs [après lui] [*as*]."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui de Hosséyn Ibn-é Osmân, et lui d'Abou Ayyoub, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Ceux qui disent:" Notre Seigneur est Allah!", et qui se tiennent dans le Droit Chemin...*" [Fouççilat-30]

Abi Abdéllâh [*as*] dit:" Ils sont allés tout droit [et restés] dans [la Voie de la "Vélâyat" et l'acceptation des Imâms, l'un après l'autre]:" *Les Anges descendent sur eux: "N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés. Mais ayez la Bonne Nouvelle du Paradis qui vous était promis!*" [Fouççilat-30]

1. C'est à dire le "Droit Chemin".

***

Chapitre 31

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] sont les "Mines de la Connaissance", "l'Arbre de la Mission Prophétique" et le "Lieu de fréquentation" des Anges

1- Ahmad Ibn-é Méhrân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de plus d'un [individu], et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Réb'î Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Abél Djâroud qui avait dit:" Ali Ibn'l Hosséyn [i.e. l'Imâm Sadjjâd *as*] avait annoncé:" Pourquoi donc les gens sont-ils hostiles envers nous...?

Par Allah! Nous sommes l'Arbre de la Mission Prophétique, la Demeure de la Miséricorde, la Mine de la Connaissance et le Lieu de fréquentation des Anges [Célèstes]...!"

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de son père, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Moghirah, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Abi Ziâd qui avait dit:" Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré que son [illustre] père [i.e. l'Imâm Bâghér *as*] avait dit: " Le seigneur des croyants [Ali *as*] avait annoncé:"Nous, [les] Ahlél Béyt [de la Maisonnée de Mohammad *savavs*] sommes l'Arbre de la Mission Prophétique, le Lieu où le Message a été déposé, le Lieu de fréquentation des Anges, la Demeure de la Miséricorde et la Mine de la Connaissance!"

3- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Kach'châb qui avait dit:" Certains de nos compagnons nous ont relaté que Khay'samah avait dit: "[En une occasion,] Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] m'avait déclaré: "Ô Khay'samah! Nous sommes [en effet] l'Arbre de la Mission Prophétique, la Demeure de la Miséricorde, les Clés de la Sagesse, la Mine de la Connaissance, le Lieu où les Messages ont été déposés, le Lieu de fréquentation des Anges et le Lieu où les Secrets d'Allah ont été confiés!

Nous sommes les "Dépôts d'Allah" qu'Il a confiés à Ses créatures!

Nous sommes le Sanctuaire d'Allah le Grand, [et donc, le respect qui nous est dû, vous est certainement obligatoire]!

Nous sommes les Refuges d'Allah [pour Ses créatures], et ceux, de qui Allah a reçu la Promesse!

Et quiconque a brisé son serment [i.e. pacte] [avec nous,] a [en effet,] brisé son serment [i.e. pacte] avec Allah et sa promesse à Lui!"

***

Chapitre 32

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] Sont les Héritiers de la Connaissance, et qu'ils héritent la Connaissance, l'un de l'autre

1- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ Al-Halabi, et lui de Boray'd Ibn-é Moâ'viyah, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Ali [*as*] était un homme de Connaissance, et la Connaissance [parmi nous, les "Ahlél Béyt" *as*] est héritée; et un homme de Connaissance ne meurt que lorsqu'un autre [homme de Connaissance] subsiste après lui et qui sache sa Connaissance ou bien ce qu'Allah veut [qu'il sache]!" [1]

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Hariz, et lui de Zorârah et de Fozay'l qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" En vérité, la Connaissance qui fut descendue avec Adam [*as*] ne fut [plus jamais] remontée. La Connaissance est héritée, et Ali [*as*] était l'homme de Connaissance par excellence, parmi sa communauté [i.e. "son Oummah"]!

Et jamais aucun homme de Connaissance, parmi notre Famille ne meurt, à moins qu'il n'y ait un autre, de sa Maisonnée [i.e. Famille] qui prenne sa place et qui connaîsse le genre de Connaissance qu'il possédait, ou ce qu'Allah veut [qu'il sache]."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Barghi, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ al-Halabi, et lui

---

1. C'est à dire que la Connaissance de chaque Imâm [*as*] ne se limite pas à ce qu'il a hérité du précédent Imâm, mais qu'il recevra lui aussi, de par la Grâce Divine, d'autres connaissances, en formes d'inspirations Divines et des Visions, propre à sa sainte personne.

d'Abdél Hamid At-Tâyi, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" La Connaissance, parmi nous, [les Ahlél Béyt *as*] est héritée; et un homme de Connaissance ne meurt, à moins qu'il ne laisse après lui un autre homme de Connaissance qui sache le genre de Connaissance qu'il possédait, ou bien ce qu'Allah veut [qu'il sache]."

4- Abou Ali Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabâr, et lui de Saf'vân, et lui de Moussâ Ibn-é Bakr, et lui de Fozay'l Ibn-é Yassâr qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abi Abdéllâh l'Imâm Sâdiq *as*] dire: "Certes, la "Sounnah"[1] de mille Prophètes était contenue dans la [sainte] personne d'Ali [*as*]...!

Sûrement, la Connaissance qui fut descendue avec Adam [*as*] ne fut pas remontée [au Ciel]; et jamais aucun homme de Connaissance n'a mouru en faisant disparaître sa Connaissance, [en même temps!]"

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui d'Omar Ibn-é Abân qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" Certes, la Connaissance qui fut descendue avec Adam [*as*] ne fut point remontée; et jamais aucun homme de Connaissance n'a mouru, en faisant mourir sa Connaissance [avec lui]."

6- Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ahmad, et lui d'Ali Ibn An-No'mân [*rafa'ahou*] qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit:" [Nos opposants] sucent l'humidité, en délaissant la grande rivière d'eau!"

On lui demanda:" Quelle est [donc cette] grande rivière?"

Il répondit:" Le Messager d'Allah [*savavs*] et la Connaissance qu'Allah lui donna. En vérité, Allah, à Lui la Puissance et la Majesté rassembla dans la [sainte] personne de Mohammad [*savavs*] la "Sounnah" [i.e. Tradition] des Prophètes: d'Adam jusqu'à Mohammad [*savavs*]..."

On lui demanda:" Et que sont ces "Sounnah"?"

Il répondit:" La Connaissance de tous les Prophètes. Et le Messager d'Allah [*savavs*] transmit toutes cette Connaissance au seigneur des croyants [Ali *as*]."

Un homme lui dit:" Ô fils de l'Envoyé d'Allah! Est-ce que le seigneur des croyants [*as*] était plus érudit et savant, ou certains Prophètes...?"

1. C'est à dire les sciences diverses et les caractéristiques propres.

Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] répondit:" Entendez donc, ce qu'il déclare...! Certes, Allah ouvre les oreilles de qui Il veut!

Je viens de lui dire qu'Allah a rassemblé toute la Connaissance des Prophètes dans la [sainte] personne de Mohammad [*savavs*] et qu'Il [i.e. Allah] a rassemblé toute cette Connaissance dans la [sainte] personne du seigneur des croyants [Ali *as*]: et il [i.e. cet homme-ci] me demande s'il était lui, le plus érudit et savant ou les Prophètes [avant lui]?!"

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Barghi, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ Al-Halabi, et lui d'Abdél Hamid At-Tâyi, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:"Certes, la Connaissance est héritée; par conséquent, un homme de Connaissance ne meurt, à moins d'avoir laissé [après lui] un homme qui connaîsse le genre de Connaissance qu'il possédait, ou ce qu'Allah veut [qu'il sache]."

8- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui de Hârés Ibn-é Moghirah qui avait dit:"[Une fois,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" En vérité, La Connaissance qui fut descendue avec Adam [*as*] ne fut jamais remontée [au Ciel]. Et aucun homme de Connaissance ne meurt, à moins d'avoir légué sa Connaissance [à un autre Imâm].

Certes, la Terre ne restera jamais sans un homme de Connaissance."

***

Chapitre 33

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] Héritent la Connaissance du [vénérable] Prophète [*savavs*] et de tous les [autres] Prophètes et Successers qui étaient venus avant eux

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Abdél Aziz Ibn-é Moh'tadi, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Djondab, à qui [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] écrivit [cette lettre]:" Et ensuite [i.e. Ammâ Ba'ad]: Mohammad [*savavs*] était le "Gardien" d'Allah pour Ses créatures. Lorsqu'il rendit l'âme [*savavs*], nous, de sa Maisonnée [i.e. les Ahlél Béyt] fûmes ses héritiers.

Par conséquent, nous sommes les "Gardiens" d'Allah sur Sa Terre.

Avec nous, résident la Connaissance des morts et de ce qui arrivera aux gens, et la Généalogie des Arabes [avant l'Islam], et de ceux qui nacquirent dans l'Islam. Et lorsque nous voyons n'importe quel homme, nous savons s'il est en vérité un [homme] de Foi, ou bien un "Hypocrite"...

Nos suivants [Chiites] ont été inscrits [et connus] avec leurs noms et les noms de leurs pères; Allah a reçu nos serments [et nos engagements] envers eux [pour que nous les guidions], et [aussi] leurs serments envers nous [pour qu'ils suivent notre "Vélâyat" [et Imâmat]; [Par conséquent,] où que nous arrivions [près de la Fontaine de Kow'sar], eux aussi ils arrivent [avec nous]. Et où que nous entrions [comme le Paradis], eux aussi ils y entrent [avec nous]!

[En fait,] personne excepté nous et eux, n'est dans la Religion d'Islam! Nous sommes, [en effet,] les nobles Élus, et ceux qui furent sauvés, et les tout premiers [dans notre acceptation] des Prophètes, et nous sommes les descendants [i.e. la Progéniture] des Successeurs![1]

Et c'est nous, qui, dans le Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté sommes les plus distingués! Nous sommes les plus dignes, dans le Livre d'Allah, les plus proches du Messager d'Allah [*savavs*] et ceux, pour lesquels Allah établit Sa Religion; et Il annonça [ensuite] dans Son Livre:" *Il vous a légiféré,* [ô Âlé Mohammad!][2] *en matière de Religion, ce qu'Il avait enjoint à Nouh* [Il enjoignit à nous, ce qu'il avait enjoint à Nouh], *ce que Nous t'avons révélé* [ô Mohammad!], *ainsi que ce que Nous avons enjoint à Ibrâhîm, à Moussâ et à Issâ* [et Il nous enseigna, et nous transmettons ce qu'Il nous avait enseigné, et Il nous confia leur Connaissance; nous sommes donc les héritiers des [Prophètes] "Owlo'l Azm", parmi les Messagers]:" *Établissez la Religion* [ô Mohammad!]; *et n'en faites pas un sujet de division [en créant des sectes religieuses ou en innovant dans la Religion ce qu'Allah n'a pas légiféré]* [soyez comme une seule unité]. *Ce à quoi tu appelles les Mouchrikôun [i.e. les idolâtres, les polythéistes, les mécréants vis-à-vis de l'Unicité d'Allah, les païens]* [c'est à dire ceux qui associent [les autres] à la seigneurie d'Ali] *leur paraît énorme* [qui n'est autre que la seigneurie d'Ali]. [En vérité,] *Allah* [ô Mohammad!] *élit et rapproche de Lui, qui Il veut, et guide vers Lui, celui qui se repent.*" [Ach-Chourâ-13] [et qui répond à ton Appel, en ce qui concerne la seigneurie d'Ali]." [3]

1. C'est à dire que les tout premiers Prophètes croyaient tous, unanimement, à Allah, l'Unique. Et donc, ils furent les Successeurs d'Ibrâhîm [*as*].
2. C'est à dire: la sainte Famille de Mohammad [*savavs*] et sa Progéniture [*as*].
3. La seigneurie d'Ali [*as*] est évidemment sa Vélâyat, son Imâmat et son Caliphat.

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait dit:" En vérité, le tout premier Successeur sur la terre était le fils d'Adam [du nom de:] Hébatollâh qui était le "Présent" d'Allah [à Adam]; et aucun Prophète ne meurt, à moins qu'il n'y ait un Successeur; et tous les Prophètes sont [du nombre de] cent vingt mille[1]; et parmi eux, cinq Prophètes sont "Owlo'l Azm": Nouh [Noé *as*], Ibrâhîm [Abraham *as*], Moussâ [Moïse *as*], Issâ [Jésus *as*] et Mohammad [que les Salutations et les Bénédictions Divines leur soient accorées, à eux tous].

En vérité, Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] était le "Présent" d'Allah à Mohammad, et il hérita la Connaissance de tous les Successeurs et la Connaissance de tous ceux qui étaient venus avant lui.

Cependant, Mohammad hérita la Connaissance de tous les Prophètes et tous les Messagers qui étaient venus avant lui.

Il est écrit sur le Pilier du Trône Divin:" Hamzah [*as*] est le Lion d'Allah [i.e. Assadollâh] et le Lion du Messager d'Allah, et le seigneur des Martyrs [i.e. Séyyédo Chohadâ]!" [2]

Et sur le Baldaquin du Trône Divin est écrit:" Ali est le seigneur des croyants [i.e. Amir Al-Moménine *as*]!"

Ceci est notre preuve, contre celui qui renie nos Droits, et celui qui ne reconnaît pas notre héritage! [3]

Et qu'est-ce qui pourra donc nous empêcher de parler [i.e. d'énoncer la pure vérité], quand nous possédons la certitude devant nous?![4]

Et donc, quelle plus grande preuve que cela?!"

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Ghâssém, et lui de Zor'ah Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" Abi

---

1. Il faudrait noter que le nombre plus communément célèbre et connu est celui de cent vingt quatre mille.
2. C'est à dire qu'il le seigneur de tous les Martyrs qui n'appartiennent pas à la [sainte] Famille du Messager d'Allah [*savavs*] [i.e. les Ahlél Béyt *as*].
3. C'est à dire ce que les opposants et les ennemis des Imâms [*as*] ont raconté et accepté inévitablement, en ce qui concerne la [sainte] Famille du Messager d'Allah [*savavs*] et qui reconnaîssent tout cela, sans pouvoir les nier; et donc la véracité des illustres Imâms [*as*] est pleinement évidente pour eux, et ces faits sont les "Preuves" des Imâms [*as*] contre ces ennemis.
4. C'est à dire que les illustres Imâms [*as*] savent très bien que de ce côté, aucun tort ne les atteint; de même, le mot "certitude" ici, est la mort; c'est à dire qu'ils doivent faire face à la mort; et que même si des torts les atteignent, ils atteigneront, de toute façon, le haut rang du Martyre.

Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait annoncé:" En vérité, Soléy'mân [*as*] hérita de Dâvoud [*as*], et Mohammad hérita de Soléy'mân; et nous, nous héritâmes de Mohammad [*savavs*].

La Connaissance [parfaite et complète] de la Torah [i.e. Tô'rât], de l'Évangile [i.e. Énjîl] et des Psaumes [i.e. Zabour de Dâvoud], et les Explications de ce qui est inscrit sur les Tablettes [de Moussâ] résident auprès de nous."

Je dis:" Tout cela est en effet une parfaite Connaissance!"

Il dit:" Ceci n'est pas la parfaite Connaissance. La parfaite Connaissance est celle qui vient [à nous,] jour après jour, heure après heure."

4- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui de Choay'b Al-Haddâd, et lui de Zorays Al-Konâssi qui avait dit:" J'étais en présence d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et Abou Bassir se trouvait [aussi] en sa présence.

Abi Abdéllâh [*as*] déclara:" En vérité, Dâvoud [*as*] hérita la Connaissance des Prophètes, et Soléy'mân [*as*] hérita la Connaissance de Dâvoud, et Mohammad [*savavs*] hérita de Soléy'mân; et nous héritâmes de Mohammad [*savavs*]. Auprès de nous se trouvent les Feuilles d'Ibrâhîm et les Tablettes de Moussâ."

Abou Bassir dit:" Et quelle [grande] Connaissance, en effet!"

Il dit:" Ô Abou Mohammad! Ceci n'est pas la [parfaite] Connaissance. La [parfaite] Connaissance est ce qui vient [à nous], nuit et jour, jour après jour, heure après heure."

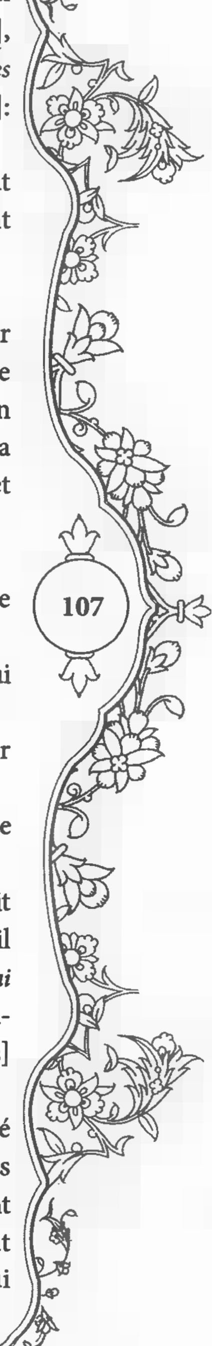
5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui d'Ali Ibn An-No'mân , et lui d'Ibn-é Moskan, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"[Une fois,] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] me dit:" Ô Abou Mohammad! En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté n'a accordé aucune chose aux Prophètes, à moins de l'avoir aussi accordée à Mohammad [*savavs*].

En effet, Allah a accordé à Mohammad [*savavs*], tout ce qu'Il avait accordé à tous les [nobles] Prophètes!

Et les "Feuilles" qu'Allah, à Lui la Puissance et la Majesté a annoncé comme les *"Feuilles d'Ibrâhîm et de Moussâ"* [Al-A'lâ-19] résident aussi auprès de nous."

Je [lui] dis:" Que je donne ma vie pour vous! Les "Feuilles" de Moussâ, sont-Elles les "Tablettes" [de Moussâ *as*]...?"

Il répondit:" Oui."



6- Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Sénân qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance e la Majesté:" *Et Nous avons certes écrit dans le "Zabour" [les Psaumes de Dâvoud], après le Rappel..*." [Al-Anbiâ-105]: "Qu'est-ce donc le "Zabour" et qu'est-ce donc ce Rappel?"

L'Imâm répondit:"Le Rapel est avec Allah, et le "Zabour" est ce qui fut descendu à Dâvoud; et tous les Livres [Célèstes] qui furent descendus, sont auprès des Gens de la Connaissance, et [ces Gens] c'est nous."

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Abi Zahir ou d'un autre que lui, et lui de Mohammad Ibn-é Hammâd, et lui de son frère Ahmad Ibn-é Hammâd, et lui d'Ibrâhîm, et lui de son père qui avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*]: Que je donne ma vie pour vous! Informez-moi donc si le [noble] Prophète [*savavs*] était [bel et bien] le Héritier de tous les Prophètes [avant lui]...?"

Il répondit:" Oui."

Je demandai:" [C'est à dire:] d'Adam jusqu'à ce qu'il arrivât à sa propre personne?"

Il dit:" Il n'y eut aucun Prophète qu'Allah eût fait descendre [sur Terre et] qui fût plus savant [possédant plus de Connaissance] que Mohammad [*savavs*]!"

Je dis:"Or, Issâ [*as*], le fils de Maryam [*sa*] avait l'habitude de réssusciter [i.e. ranimer] les morts, de par la Permission d'Allah..."

Il dit:" Tu as raison; et Soléy'mân, le fils de Dâvoud pouvait comprendre la langue des oiseaux, et le Messager d'Allah [*savavs*] avait le pouvoir de toutes ces choses-là."

Il ajouta [alors]:" [Et pourtant,] lorsque Soléy'mân Ibn-é Dâvoud [*as*] ne vit pas la huppe parmi les autres oiseaux, et qu'il suspecta son comportement, il déclara:"*Pourquoi ne vois-je pas la huppe? Est-elle parmi les absents? Je la châtierai sévèrement! Ou je l'égorgerai! Ou bien elle m'apportera un argument explicite!*" [An-Naml-20-21]; il se fâcha [contre elle], car c'était la huppe qui le guidait [toujours] vers l'eau.

Et en voilà un oiseau, à qui, il avait été accordé une chose qui n'avait pas été accordée à Soléy'mân! [En dépit du fait que] le Vent, la Fourmi, l'Homme, les Djinns, le Démons [i.e. Chayâtîne] et les Rebelles [i.e. les Démons rebelles] étaient [tous,] soumis à lui; pourtant, il [i.e. Soléy'mân] ne connaissait pas l'emplacement de l'eau sous le ciel, et c'était [au contraire] l'oiseau qui le connaissait [et le lui montrait toujours]...

En vérité, Allah annonce dans Son Livre:" *S'il y avait un Corân [i.e. Lecture révélée] à mettre les montagnes en marche, à fendre la Terre ou à faire parler les morts [ce serait celui-ci]!*" [Ar-Ra'd-31]

Et nous avons certes hérité ce [Même] Corân, dans les [pages] duquel, il y a ce qui mettra les montagnes en marche, et qui fendra les terres habitées [par les hommes] et qui réssuscitera les morts! Nous connaîssons [même, jusqu'à l'emplacement] de l'eau, sous le ciel!

En effet, dans le Livre d'Allah, il y a des versets, à travers lesquels, les choses ne peuvent être exécutées, à moins qu'Allah ne les permette [et ne facilite son accomplissement]; tout comme ce qu'Allah a permis [l'accomplissement,] dans les Livres qui avaient été écrits auparavant [dans le passé]. Et Allah a placé tout cela, pour nous, dans "Ommol Kétâb" [i.e. la Mère de tous les Livres].

En vérité, Allah a annoncé:" *Et il n'y a rien de caché dans le Ciel et la terre qui ne soit dans un Livre Explicite [i.e. Al-Low Al-Mah'fouz ou le Saint Corân].*" [An-Naml-75]; et Il a aussi annoncé: *"Ensuite, Nous fîmes héritiers du Livre, ceux de Nos serviteurs que Nous avons choisis!"* [Fâtir-32]; et nous sommes en effet ceux qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a choisis; et Il nous a légué ce Livre, dans Lequel se trouve l'éclaircissement de toutes les choses!"

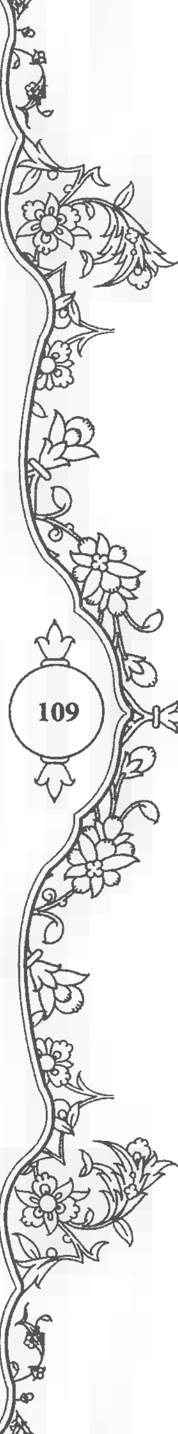
***

Chapitre 34

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] possèdent tous les Livres Célèstes qui furent descendus par Allah - à Lui, la Puissance et la Majesté - et qu'ils connaissent Leurs contenus, en dépit de la différence dans leurs langues

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hassan Ibn-é Ibrâhîm, et lui de Younos, et lui de Héchâm Ibn'l Hakam qui avait dit dans sa narration au sujet de Boray'h[1], que lorsqu'il [voulut] se présenter devant Abi

1. Boray'h signifie "Petit Ibrâhîm". C'était l'un des grands prélats Chrétiens et l'un des dignitaires religieux de la ville. Il connaissait bien le Christianisme et jouissait de la confiance des Chrétiens. Pourtant, il cherchait aussi des réponses dans l'Islam et avait à sa disposition, une servante qui partageait ses opinions personnelles. Il était en contact avec les différents sectes Islamiques, mais ne trouvait pas leurs Arguments, suffisants et persuasifs; jusqu'à ce qu'il



Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], il rencontra [tout d'abord] Moussâ Ibn-é Djafar [l'Imâm Kâzém *as*].

Héchâm raconta [à l'Imâm Kâzém] ce qui s'était passé [entre lui et Boray'h]. Lorsqu'il eut fini de parler, Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] dit à Boray'h: "Ô Boray'h! Dans quelle mesure connaîs-tu ton Livre Célèste?"

Il répondit:" Je Le connaîs parfaitement."

L'Imâm demanda:" Et dans quelle mesure, as-tu confiance en ta propre interprétation?"

Il répondit:" J'ai entièrement confiance en ma propre interprétation..."

Héchâm coninua et dit:" [À ce moment-là] Abél Hassan [*as*] se mit à réciter l'Évangile [i.e. l'Énjîl].

Boray'h déclara alors:" Cela fait cinquante ans que je suis à la recherche de toi, ou de quelqu'un comme toi...!"

Héchâm dit:" Après cela, Boray'h devint croyant; sa Foi était bien pure, et la femme qui était avec lui, devint elle aussi une croyante

Après cela, Héchâm, Boray'h et la femme entrèrent en présence d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et Héchâm lui raconta ce qui s'était passé entre Abél Hassan [*as*] et Boray'h.

Abi Abdéllâh [*as*] déclara alors:" *En tant que descendants, les uns des autres, et Allah est Audient et Omniscient!"* [Âli-Imrân-34][1]

Boray'h dit:" D'où est-ce que la Torah, l'Évangile et les Livres des Prophètes vous ont été parvenus...?"

L'Imâm répondit:" Ils sont auprès de nous, comme un héritage de leurs parts. Nous Les récitons comme ils Les récitaient [sans les falsifier et avec la langue même avec laquelle Ils avaient été descendus], et nous Les acceptons, comme ils Les acceptaient. En vérité, Allah ne place aucune "Preuve" sur Sa Terre qui, devant une question qu'on lui poserait, répondrait:" Je ne sais pas..."

2- Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Bakr Ibn-é Sâlih, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:"[En une occasion,] nous

---

rencontrât Héchâm Ibn'l Hakam, et ce dernier, durant l'une de ses discussions géniales, put vaincre Boray'h dans un débat qu'il mena adroitement. Pour cela, ils se rendirent tous deux auprès de l'Imâm Sâdiq [*as*]; à mi-chemin, ils rencontrèrent l'Imâm Kâzém [*as*] et ce qui s'ensuivit est ce qui arriva à eux.

1. Ici, l'Imâm Sâdiq [*as*] veut dire que son fils, l'Imâm Kâzém [*as*] est la progéniture des Messagers Divins et des Successeurs, et qu'à son tour, il possède la Science et la Connaissance de l'Imâmat.

nous rendîmes auprès d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et lui demandâmes la permission d'entrer. Nous l'entendîmes parler une langue qui n'était pas Arabe. Nous devinâmes qu'elle devait être Syrienne. Il se mit alors à pleurer, et nous aussi, nous nous mîmes à pleurer, à cause de ses pleurs.

Un esclave sortit alors, et vint près de nous et nous donna la permission [d'entrer]; dès que nous fûmes entrés, je lui déclarai:" Qu'Allah arrange toutes vos affaires! Nous arrivâmes ici, en voulant demander la permission d'entrer en votre présence, quand nous vous entendîmes parler une autre langue qui n'était pas Arabe... Et nous devinâmes que ce devait être Syrienne. Or, vous vous mîtes ensuite à pleurer et nous nous mîmes à pleurer, nous aussi, à cause de vos pleurs..."

L'Imâm déclara:" En effet, j'étais en train de me rappeler d'Ilyâs [i.e. Eli*as*], le Prophète qui était l'un des pieux Prophètes de Bani Isrâ'îl...

J'étais en train de répéter ce qu'il avait l'habitude de dire dans ses Prosternations..." Il se mit alors à parler couramment en Syrien, et par Allah, nous n'avions jamais vu aucun prêtre ou "Djâsl'igh", avec une meilleure et une plus juste prononciation que lui!



Il se mit alors à expliquer en langue Arabe, les mots [qu'il avait prononcés]. Il dit:" Il avait l'habitude de dire dans ses prosternations:

" Est-il possible que Tu veuilles me tourmenter, tandis que je souffris la soif pour Toi, durant les jours qui m'apparaissent torrides et très chauds...?

Est-il possible que Tu veuilles me tourmenter, tandis que pour Toi, j'ai frotté mon visage dans la poussière...?

Est-il possible que Tu veuilles me tourmenter, tandis que pour Toi, je m'abstins de commettre des péchés...?

Est-il possible que Tu veuilles me tourmenter, tandis que pour Toi, je suis resté en état d'éveil, durant mes nuits...?"

L'Imâm déclara:" Allah lui révéla alors:" *Relève [donc] ta tête: Je ne tourmenterai pas...*"

Ilyâs demanda:" Et si Tu dis: "*Je ne te tourmenterai pas...*", et qu'ensuite tu veuilles me tourmenter, que m'arrivera-t-il donc [à ce moment]?" [1]

L'Imâm dit:" Allah lui révéla [encore]:" *Relève ta tête! Je ne te tourmenterai pas. Lorsque Je promets quelque chose, Je reste Fidèle [à Mon Engagement]...*"

---

1. C'est à dire que si jamais la Promesse Divine était conditionnelle, et qu'Ilyâs ne pouvait se voir accordé la Grâce et la Miséricorde d'Allah, qu'est-ce qui pouvait l'empêcher d'être tourmenté...? Pour cela, Ilyâs souhaitait supplier Allah, pour qu'Il ne le tourmentât pas. Et bien évidemment, on voit clairement que ce genre de conversation se fait, selon une profonde humilité et une entière soumission de la part de celui qui invoque Allah,et que tout cela se fait avec une grande et profonde expression d'amour envers Allah; car, aucun Prophète Divin ne doute des Promesses Divines.

***

Chapitre 35

Du fait que personne, excepté les [illustres] Imâms [*as*] N'ont réuni le [Saint] Corân [dans Son Ensemble], Et qu'ils sont les seuls à posséder toute la Connaissance Coranique

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Amr Ibn-é Abél Mégh'dâm, et lui de Djâbér qui avait dit:"[Une fois,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:"Personne, parmi les gens [i.e. les communs des mortels] ne peut prétendre qu'elle a rassemblé [et réuni] l'ensemble du [Saint] Corân, sauf si cet individu est un menteur[1]; et personne, excepté Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] et les Imâms [*as*] après lui, n'ont rassemblé et mémorisé le [Saint] Corân, exactement comme ce qu'Allah le Sublime avait fait descendre!"

2- Mohammad Ibn'l Hosséyn a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ammâr Ibn-é Marvân, et lui de Monna'khal, et lui de Djâbér qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Excepté pour les Successeurs, personne ne peut prétendre qu'elle possède tout le [Saint] Corân dans Sa Totalité, avec tous [Ses Sens] Ésotériques et Éxotériques!"

3- Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Ghâssém Ibn-é Ar-Rabi, et lui d'Obay'd Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Abi Hâchém As-Séy'rafi, et lui d'Amr Ibn-é Mos'ab, et lui de Salamah Ibn-é Moh'réz qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclarer:" Parmi les Sciences et les Connaissances qui nous ont été données, il y a l'explication du [Saint] Corân, et de Ses Verdicts,

---

1. On ne devrait pas utiliser ce verset ou des versets pareils du Saint Corân pour dire que le Saint Corân a été falsifié; en fait, l'Imâm voulrait dire que la Science et la Connaissance de tous les sens et de toutes les significations exotériques et ésotériques, et l'interprétation des nobles versets et tout ce qu'on pourrait comprendre des versets, sont les privilèges exclusifs des Membres de la sainte Famille du Messager d'Allah [*savavs*], et que personne, excepté eux, ne possèdent toutes ces Sciences et ces Connaissances.

et la Connaissance de ce qui est porté au changement avec le [passage] du temps, et ce qui prendra existence avec le temps.

Lorsque Allah veut le Bien d'un peuple, Il les rend audients [et soumis]; et s'Il fait en sorte que des individus entendent ce qu'ils ne désirent aucunement entendre, ces gens se détourneront et tourneront le dos, comme s'ils n'avaient rien entendu..."

[L'Imâm] resta pour un temps silencieux, et déclara ensuite:" Si nous avions trouvé des gens réceptifs et dignes de confiance, nous aurions alors parlé [avec eux, et leur aurions confié bien des Secrets]...!

Et c'est à Allah qu'on devrait demander Aide et Assistance...!"

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Abou Abdéllâh Al-Mo'mén, et lui d'Abdél Alâ Mow'lâ Âl-é Sâm qui avait dit:" J'entendis [une fois,] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" Je jure devant Allah que je connais le Livre d'Allah, dès Son Commencement jusqu'à Sa Fin, comme s'Il était dans la paume de ma main!



[Dans Ses pages], il y a tout ce qu'on pourrait savoir, au sujet du Ciel et tout ce qu'on pourrait savoir sur la Terre, et tout ce qui concerne tout ce qui est [déjà] arrivé, et tout ce qui devra arriver [dans l'avenir]...

Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé:" Dans ce Livre, il y a l'exposé et l'éclaircissement, au sujet de toute chose:"*Et Nous avons fait descendre sur toi, le Livre, comme un exposé explicite de toute chose.*" [An-Nahl-89]

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Abi Zahir, et lui d'Al-Khach'châb, et lui d'Ali Ibn'l Hassan, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:" [En une occasion,] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] récita le [noble] verset:" *Quelqu'un qui avait une connaissance du Livre dit:" Je te l'apporterai avant qe tu n'aies cligné de l'œil.*" [An-Naml-40], et il ouvrit ensuite, tout grands, les doigts de sa main et les posa sur sa poitrine, en déclarant:" Je jure devant Allah que toute la Connaissance du Livre, dans Sa Totalité est auprès de nous!"[1]

---

1. C'est à dire: si quelqu'un possède une partie de cette Science, il sera doté d'un pouvoir grandissime, et par conséquent, les illustres Imâms [*as*] qui possèdent la totalité de cette Science et de cette Connaissance possèdent, en effet, le plus grand pouvoir, et la raison qui prouve que toute cette Science et Connaissance réside auprès des illustres Imâms [*as*] est démontrée dans le verset 143 de la sourate Ar-Ra'd qui sera mentionné dans le prochain hadîs

6- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ l'a rapporté de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de celui qui l'a mentionné, et tous deux, d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Ibn-é Ozay'nah, et lui de Boray'd Ibn-é Moâ'viyah qui avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]: " [À qui se réfère-t-Il, Allah, lorsqu'Il annonce]:" *Dis:" Allah suffit comme Témoin entre vous et moi! Et ceux qui ont la Connaissance du Livre!*" [Ar-Ra'd-43]

L'Imâm répondit:" Il fait allusion à nous; et Ali [*as*] est le tout premier d'entre nous, et le meilleur parmi nous, juste après le [vénérable] Prophète [*savavs*]! [1]

---

1. Certains Commentateurs et Exégètes du [Saint] Corân ont déclaré que ceci se référait aux savants Juifs et Chrétiens qui avaient vu et lu les Signes de la Venue du Prophète d'Islam [*savavs*] dans leurs Livres Célèstes, et qu'ils savaient que le Messager d'Allah devait se manifester, inévitablement. Or, il faudrait dire que les savants Juifs et Chrétiens, bien qu'ils eussent eu la Science et la Compréhension de la Mission Prophétique de [Hazrat] Mohammad [*savavs*], cependant, ils n'attestèrent jamais sa Mission, et se mirent, par contre, à l'opposer et à lui faire des obstacles. Selon un terme canonique, ils témoignèrent ce fait, mais ne se donnèrent pas la peine de lui montrer leur support et leur confiance en sa Mission. En fait, le verset 197 de la sourate Ach-Cho'arâ est un témoignage clair et évident de ce même comportement: "*N'est-ce pas pour eux un Signe, que les savants des Enfants d'Israël le sachent?*" Or, le Messager d'Allah [*savavs*] avait deux grands Témoins pour sa Mission Prophétique; le Tout Premier est évidemment Allah le Sublime, qui lui donna des Miracles et avec ce moyen, prouva et manifesta Son Rapport avec Son Messager. Le deuxième Témoin est le seigneur des croyants, Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] qui, en tant que le plus savant et le plus érudit, selon la Volonté Divine, fut le Témoin, le plus digne de confiance du Messager d'Allah [*savavs*], et qui se nomma comme l'un de ses serviteurs les plus humbles et les plus obéissants. Il faudrait aussi tenir en considération, d'autres questions dans ce chapitre, car ces faits peuvent établir un rapport avec d'autres chapitres dans les pages suivantes:

Il n'y a aucune divergeance d'opinion parmi les savants Chiites et Sunnites, en ce qui concerne le fait que le seigneur des croyants, Ali [*as*] possédait bel et bien une Transcription [i.e. Mos'haf] du texte du Saint Corân, qu'il avait compilé et rassemblé lui-même. Il y a aussi de nombreux Ahâdîs, par des narrateurs Sunnites et Chiites qui affirment qu'après le décès du Prophète d'Islam [*savavs*], le seigneur des croyants [Ali *as*] resta chez lui et déclara qu'il avait juré un serment de ne plus sortir de chez lui [et de ne plus se vêtir de ses habits de dehors], jusqu'à ce qu'il eût rassemblé et compilé tout le Saint Corân dans un seul et unique volume. [Se référer au livre: "Béhârul Anvâr" volume 92, page 40-77, et "Al-Féh'rést" d'Ibn-é An-Nadim, page 30, ou encore le livre d'Ibn-é Abi Dâvoud: "Al-Massâhéf" page 10, etc, etc...]; il y a aussi de nombreux Ahâdîs, provenus de la bouche même des illustres Imâms [Ahlél Béyt *as*] qui nous racontent que cette action fut ordonnée au seigneur des croyants [*as*], par la personne même du vénérable Prophète [*savavs*].

Un autre point: la Transcription du seigneur des croyants [*as*] avait ces particularités et ces caractéristiques spéciales: 1- tout d'abord, Elle était rassemblée et compilée selon l'ordre chronologique de la Descente des versets. Ceci est la raison pour laquelle Mohammad Ibn-é Sirine, le très célèbre savant érudit et l'un des "Tâbé'îne" [qui avait rencontré les compagnons du noble Prophète d'Islam] regrettait amèrement que cette Transcription ne fût jamais remise entre les mains des Musulmans; il avait dit, avec grand regret:" Si cette "Mos'haf" était maintenant entre nos mains, il y aurait une grande Connaisance entre ses pages!" [Ibn-é Sa'îd, "At-Tabaghât",

volume 2, Al-Balâzori, "Ansâb Al-Ach'râf", volume 1, page 587, etc...]; en fait, c'est à cause de cette Transcription même, que les savants érudits croient que la toute première sourate qui fut descendue était "Al-Alaq" [Az-Zarkachi, "Al-Bor'hân", volume 1, "Al-Ét'qân", volume 1, etc...]; c'est pour cette raison que le seigneur des croyants [*as*] répétait toujours dans ses Sermons:" Demandez-moi, par Allah! Car vous ne serez point capables de me demander quoique ce soit, au sujet de n'importe quelle question, si je ne vous informe pas à son sujet! Demandez-moi donc, au sujet du Livre d'Allah. Par Allah! Il n'y a aucun verset [coranique] que je ne sache tout à son sujet : que ce soit au sujet de sa Descente, durant la nuit ou durant le jour, ou bien du fait qu'il était descendu sur une plaine ou sur des montagnes!" ["At-Tabaghât" – volume 2, page 101, Ibn-é Hadjar "Al-Éssâbah" , volume 4, page 568, etc...]; 2- Cette "**Mos'haf**" contenait les Commentaires et l'Interprétation hérméneutique [Taf'sir et Ta'vil] de la personne même du vénérable Prophète [*savavs*]; et certains de ces versets avaient été descendus comme des Révélations, et non point comme une partie du texte. Un exemple qu'on pourrait donner est au sujet des Ahâdîs du Chapitre 3 de ce Livre même, et bien d'autres Ahâdîs qui seront suivis dans les chapitres prochains. En plus, cette Transcription contenait des indications, de la part du Messager d'Allah [*savavs*], au sujet des versets qui étaient "Nâssékh" [i.e. qui annulent] et "Mansoukh" [i.e. qui sont annulés], et déclarait quels versets étaient "Moh'kam" [i.e. solides] et quels versets étaient "Mutachâbih" [i.e. ambigüs, avec un sens équivoque].

De même, quels versets étaient "Âmm" [i.e. généraux], et quels versets étaient "Khâss" [spécifiques].

3- La Transcription contenait aussi des Références, au sujet des personnes et des places, etc... et aussi de la raison de la Descente d'un verset qui était expliquée clairement [c'est à dire, pour quelle personne précise, un verset avait été descendu], plus communément connu comme "Asbâb Un-Nuzul". Car le seigneur des croyants [*as*] était parfaitement au courant de ces faits. Il disait lui-même, fréquemment: "Par Allah! Aucun verset ne fut descendu, sans que je ne sache au sujet de qui ou pour quelle raison, il avait été descendu! Mon Seigneur m'a accordé un cœur qui est doté d'une compréhension subite et rapide, et du pouvoir de retenir la compréhension, et d'une langue qui demande beaucoup de questions." [Héliyat Ul-Awliâ, volume 1, page 67-68, et "At-Tabaghât", volume 2, page 101, etc...]; 4- Après qu'il eut rassemblé et compilé cette Transcription, le seigneur des croyants [*as*] la porta et la présenta aux dirigeants de l'époque, qui avaient pris le pouvoir [le Caliphat], mais aucun, hélas, n'accepta cette Transcription! Après cela, le seigneur des croyants [*as*] déçu et écœuré par ces mauvaises réactions, prit la Transcription et la cacha chez lui; et après son Martyre, ce Livre fut confié aux illustres Imâms [*as*], l'un après l'autre, et tous La gardaient cachée des yeux des communs des mortels. Et ceci a continué jusqu'à nos jours, et Elle est maintenant auprès de l'Imâm du Temps, Hazrat-é Mahdi [*as*]. Tous les Imâms avaient voulu et désiré qu'il y eût un seul et unique Corân auprès des Musulmans. Si la Transcription du seigneur des croyants [*as*] avait été acceptée, le Corân aurait été Celui-là, mais le destin fut autrement... Ainsi, les Ahâdîs de ce chapitre se réfèrent proprement à cette "Mos'haf" qui se trouvait auprès des Imâms [*as*]; c'est à dire, un Corân qui était descendu, exactement comme ce qui avait été révélé; c'est pour cela que les Imâms [*as*] déclarent dans ces Ahâdîs que leur Corân est le Livre qui contient la totalité de la Science et de la Connaissance du ciel et de la terre, et ceci est dû, à cause des Commentaires et des Interprétations, offerts par le noble Prophète [*savavs*] et le seigneur des croyants [*as*]. 5- Il est nécessaire de déclarer, ici, officiellement que tous les savants érudits et tous les scolastiqus Chiites sont d'accord sur le fait que le Saint Corân qui est aujourd'hui Présent parmi les Musulmans est le même Corân qui fut révélé au Messager d'Allah [*savavs*], et qu'Il n'a pas été altéré, ni par une addition, ni par une soustraction des versets. Ce fait est tellement indiscutable qu'Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn Ibn-é Bâbviyeh, plus connu comme Cheikh

***

Chapitre 36

De ce qui a été accordé aux [illustres] Imâms [*as*] Du "Nom le plus Grandiose d'Allah" parmi Ses Noms [i.e. Ésméllâhél A'azam]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et d'autres à part lui ont rapporté cet hadîs, et eux, d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l qui avait dit:" Choray's Al-Vâ'béchi avait rapporté [cet hadîs] de Djâbér qui

---

Sâdouq [que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée] dans "É'téghâd Al-Imâmiyyah" [i.e. la Croyance en l'Imâmat] avait écrit à ce sujet:" Notre ferme croyance est que le Saint Corân qu'Allah révéla à Son Prophète Mohammad [*savavs*] est [Le Même] que Celui qui est entre deux couvertures [i.e. Daffatayn]! Et que c'est ce même Corân qui est entre les mains des gens. Et que Ses pages ne sont pas plus nombreuses. Le nombre des sourates est 114, et quiconque déclare que nous avons dit que Ses pages étaient plus nombreuses que ce Corân-ci est un menteur." Et il faudrait dire que Cheikh Sadough était l'un des plus grands savants érudits au sujet des Ahâdîs, parmi les savants Chiites, et qu'on lui avait donné le titre honorifique de: "Cheikh Ul-Mohadéssine" [i.e. le plus éminent, parmi les érudits de "Hadîs"], et étant donné qu'il avait rédigé les lignes ci-dessus, dans un livre intitulé: "Les Croyances des Chiites", il devient alors impossible qu'il y eût un hadîs ou un savant érudit [ayant la Connaissance de Hadîs] qui eût pu s'opposer à ses déclarations irréfutables et irrévocables; car, s'il y avait eu des choses à corriger, n'importe quel savant éminent aurait énoncé ce fait, subitement. 6- De même, parfois le mot "Tah'rif" est employé pour un hadîs, et il doit être expliqué, ici, que le sens de ce mot est en effet l'action de changer une chose, et de le déplacer de sa propre place à une autre place; ou bien de donner un autre sens, de sa véritable signification, ou du sens supposé d'un mot. Par conséquent, ce mot n'a rien à avoir avec l'addition ou la soustraction d'une chose. C'est ainsi que nous voyons dans ce sens, ce qu'annonce la Saint Corân dans la sourate An-Nissâ-46: "*Il en est parmi les juifs qui détournent* [*Yoharréfouna, en langue Arabe*] *les mots, de leur sens...*" Le sens de "Tah'rif" [ou changement de sens] comme cela apparaît dans le Saint Corân, n'a pas été seulement appliqué dans la Communauté Islamique, pour les versets du Saint Corân, mais aussi pour les Ahâdîs provenant de la sainte personne du noble Prophète [*savavs*]. Et ce, par des dirigeants qui voulaient profiter de l'Islam pour leur propres intérêts et avantages. Et ce "Tah'rif" [avec ce sens précis] est ce que les illustres Imâms [*as*] ont constamment cherché à s'opposer. Pour vous donner un exemple: il faut dire que l'Imâm Bâghér [*as*] se complaignit, une fois, de la situation des Musulmans et du gouvernement corrompu qui les dirigeait, en disant:" L'une des manifestations de leur rejet du Livre d'Allah est le fait qu'ils ont fixé Ses mots, et qu'ils ont altéré les "Limites" [de Ses Commandements] [ou: Harrafou Houdoudah, en Arabe]. Ils Le rapportent [correctement], sans pour autant observer ce que ce Livre annonce... Pour cela même, les ignorants se réjouissent de leurs prétendu efforts, pour préserver apparemment Sa narration, tandis que les hommes de Connaissance déplorent amèrement l'ignorance de ces gens, à vouloir observer ce qu'annonce ce Livre." [Al-Kâfi- volume 8- Al-Vâfi- volume 5]; ainsi donc, l'emploi du mot "Tah'rif" peut être considéré comme cette définition-là pour ce mot, à chaque fois qu'il apparaît dans les Ahâdîs des illustres Imâms [*as*].

avait dit:" [En une occasion,] Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait annoncé:" En vérité, le Noms les plus Grandioses d'Allah se trouvent [i.e. sont contenus] dans soixante-treize "Harf" [i.e. mots ou catégories]; or, un seul [et unique] "Harf" se trouvait auprès d'Âsséf [Ibn-é Bar'khiâ, le Ministre de Soléy'mân *as*] [i.e. était dans sa possession]; et lorsqu'il Le prononça, le sol entre lui et le trône de "Bilqis" [i.e. la reine de Sabâ] s'affaissa, de sorte qu'il put prendre le trône avec ses mains; et de nouveau, le sol retourna à son état original, en un clin d'œil!

Nous possédons soixante-douze "Harf" des Noms les plus Grandioses d'Allah, et un "Harf" est dans la Possessoin d'Allah, l'Altissiome, et Il l'a préservé exclusivement dans la Connaissance de ce qui est "Inconnu" [i.e. Élm Ul-Ghéïb] qui est auprès de Lui; et il n'y a aucune Force ni Pouvoir, excepté par Allah, le Très Haut, le Très Grand!"

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd et de Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de Zakariyâ Ibn-é Imrân Al-Ghommi, et lui de Hâroun Ibn-é Djah'm, et lui d'un homme qui se trouvait parmi les compagnons d'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dont [illegible] [i.e. Hâroun Ibn-é Djah'm] oublié le nom et qui avait dit: "[Une fois,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" À Issâ [*as*], le fils de Maryam [*sa*] fut donné deux "Harf", à l'aide desquels il fit des miracles; et à Moussâ [*as*] fut donné quatre "Harf"; à Ibrâhîm [*as*] fut donné huit "Harf"; à Nouh [*as*] fut donné quinze "Harf"; à Adam [*as*] fut donné ving-cinq "Harf" et Allah l'Altissime rassembla tous cela, en [la sainte personne de] Mohammad [*savavs*]; et les Noms les plus Grandioses d'Allah sont [du nombre de] soixante-treize "Harf". Il donna à Mohammad [*savavs*] soixante-douze "Harf" et lui voila un "Harf" [seulement]..."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ali Ibn-é Mohammad An-Naw'féli qui avait dit:"J'entendis Abél Hassan Sâhéb Al-Askar [l'Imâm Hassan-é Askari-é Zaki *as*] dire:" Les Noms les plus Grandioses d'Allah sont [du nombre de] soixante-treize "Harf".

Or, Âsséf possédait un seul "Harf", et lorsqu'il Le prononça, le sol entre lui et [la reine de] Sabâ s'affaissa devant lui, et il prit le trône de Bilqis et le porta à Soléy'mân. Ensuite, le sol s'ouvrit en moins d'un clin d'œil. Nous possédons soixante-douze "Harf" et un "Harf" se trouve auprès d'Allah, et Il est tenu exclusivement dans [Sa] Connaissance de "l'Inconnu" [i.e. Elm Ul-Ghéïb]."

***

Chapitre 37

Des Signes des Prophètes qui se trouvent auprès des [illustres] Imâms [*as*]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad, et lui de Mani Ibn'l Hadjâdj Al-Basri, et lui de Mochâdjeh, et lui de Mo'allâ, et lui de Mohammad Ibn'l Féyz qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré [une fois]:" Le Bâton de Moussâ [*as*] appartenait à Adam [*as*], et [après Adam,] il fut hérité par Choay'b. Il appartint ensuite à Moussâ Ibn-é Imrân [*as*], et maintenant, il réside auprès de nous.

Récemment, je l'inspectai et il était [tout] vert [et fraîs], comme lorsqu'il l'avait arraché d'un arbre...! Lorsqu'on lui parle, il se met à parler. Ce Bâton est préservé pour notre "Qâ'îm" [i.e. celui qui se soulèvra: le Douzième Imâm *as*]; il fera avec lui, ce que Moussâ fit avec lui; [lorsque ce Bâton se transforme en un dragon], il devient bien effrayant et "*il se mettra à engloutir ce qu'ils avaient fabriqué...*" [Al-A'râf-117] et il fera tout ce qu'on lui ordonne de faire!

[Et] lorsqu'il s'avance:" *Il happe ce qu'ils avaient fabriqué!*" [Ach-Chou'arâ-45]; Il se divise alors en deux gueules [béantes], tandis que l'une de ses mâchoires se repose sur la terre et l'autre mâchoire se relève vers le ciel, et la distance entre elles est de quarante coudées, et " *Il happe ce qu'ils avaient fabriqué!*" avec sa langue."

2- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs d'Imrân Ibn-é Moussâ, et lui de Moussâ Ibn-é Djafar Al-Baghdâdi, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui de Mohammad Ibn'l Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah Somâli qui avait dit: "J'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Les Tablettes de Moussâ [*as*] sont auprès de nous, et le Bâton de Moussâ est aussi avec nous, et nous sommes les héritiers des Prophètes."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Moussâ Ibn-é Sa'adân, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Ghâssém, et lui d'Abou Sa'îd Khorâssâni qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" En vérité, lorsque le "Qâ'îm" [i.e. l'Imâm Mahdi *as*] se soulévra à la Mecque et qu'il voudra se diriger vers Koufeh, son héraut criera [à pleins poumons]:" Sachez donc que personne ne devra prendre des nourritures ou une boisson avec elle!"

Il [i.e. Qâ'îm] portera [avec lui] la Pierre de Moussâ Ibn-é Imrân[1] qui est de la taille d'un fardeau d'un chameau; et là où il fera une halte, une source d'eau surgira de là, et quiconque aura faim, [cette source d'eau] apaisera sa faim, et quiconque aura soif, [elle] étanchera [aussi] sa soif! Telle sera leur Provision, jusqu'à ce qu'ils arrivent à [la ville de] Nadjaf qui est située derrière la Porte [de la ville] de Koufeh."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Moussâ Ibn-é Sa'adân, et lui d'Abél Hassan Assadi, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" [En une occasion,] Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Un soir, le seigneur des croyants [Ali *as*] sortit après la tombée de la nuit et déclara plusieurs fois à voix basse:"Il y aura un ronchonnement, une plainte et une nuit ténébreuse, et ensuite, l'Imâm [Mahdi *as*] sortira, et viendra à vous, tandis qu'il sera vêtu de la Tunique d'Adam, et dans son doigt, il aura la Bague de Soléy'mân, et dans sa main, le Bâton de Moussâ [*as*]!"

5- Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui d'Abou Ismâ'îl As-Sarrâdj, et lui de Béchr Ibn-é Djafar, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:"J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Est-ce que vous savez comment était la Tunique de Youssof [i.e. Joséph *as*]...?"

Je répondis:" Non."

Il dit:"Lorsqu'on attisa le feu pour [faire brûler vif] Ibrâhîm [*as*], [l'Archange] Gabriel [Djîbrîl *as*] lui apporta l'une des Tuniques du Paradis; on l'enveloppa ensuite avec cette Tunique [Céléste] et [désormais] ni la chaleur, ni le froid ne pouvaient le tourmenter!

Ensuite, lorsque le moment de mourir arriva pour Ibrâhîm [*as*], il La mit dans une Amulette et la ferma autour du bras d'Is'hâgh [*as*]; et Is'hâgh la ferma [à son tour] autour du bras de Ya'ghoub [*as*], et lorsque Youssof [*as*] vint au monde, Ya'ghoub la ferma autour de son bras. Elle était liée [fixée] à son bras, jusqu'à ce qu'il lui fût arrivé ce qui devait lui arriver.

Lorsque Youssof La sortit de son Amulette, en Égypte, Ya'ghoub sentit et décela son odeur [i.e. parfum], et ceci est [le sens] de ses paroles, [lorsqu'il annonça]: *"Je décèle, certes, l'odeur de Youssof, même si vous dites que je radote..."*

1. Se référer au verset 60 de la sourate Al-Baqarah.

[Youssof-94]; et c'était la même Tunique qu'Allah avait fait descendre du Paradis."

Je demandai:" Que je donne ma vie pour vous! À qui cette Tunique fut-elle donnée?"

Il répondit:" À son peuple." Et il ajouta:" Tout ce dont un Prophète laissa en héritage, telle que la Connaissance ou autre chose, fut donné à la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*]. [1]

***

Chapitre 38

Des possessions personnelles du Messager d'Allah [*savavs*] [comme son Arme et d'autres choses] qui sont en la possession des [illustres] Imâms [*as*]

1- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Moâ'viyah Ibn-é Vah'b, et lui de Sa'îd as-Sammân qui avait dit: "[Une fois,] j'étais en présence d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], quand deux hommes, du secte "Zéydiyyeh" se présentèrent à lui et lui dirent:"Y a-t-il parmi vous, un Imâm, dont l'obéissance envers lui est obligatoire?" L'Imâm répondit:" Non."



Ils dirent:" Certains individus fiables [et dignes de notre confiance] nous ont informés cela de votre part, et que vous aviez [bel et bien] déclaré [cela, comme un "Fat'wâ"], et confirmé et dit cela; et nous pouvons en effet, les nommer pour vous; ils sont un tel et un tel, etc...

Et ce sont des hommes pieux et dévots qui s'enveloppent d'une tunique [i.e. As'hâb Tach'mir][2] et ils ne mentent pas..."

Abi Abdéllâh [*as*] se fâcha alors et dit:" Je ne leur ai jamais ordonné de dire une telle chose..."

Lorsqu'ils aperçurent [les signes] de la colère sur son visage, ils sortirent [de chez lui].

L'Imâm me dit ensuite: "Connaîs-tu ces deux-là?"

Je répondis:" Oui, ils appartiennent à notre Marché, et sont du secte

---

1. C'est à dire à "Âlé Mohammad" qui signifie la Progéniture du Messager d'Allah qui sont spécifiquement les illustres Imâms [*as*] et personne d'autre.
2. Car, se vêtir d'une tunique large leur était plus facile, pour les prosternations qu'ils devaient faire souvent, durant leurs Prières et leurs invocations.

"Zéydiyyeh"; et ils prétendent que l'Épée du Messager d'Allah [*savavs*] est en la possession d'Abdéllâh Ibn'l Hassan..." [1]

L'Imâm dit:" Ils mentent! Qu'Allah les frappe de Sa Malédiction!

Par Allah! Abdéllâh Ibn'l Hassan ne l'a [jamais] vue avec ses deux yeux, ni ne l'a aperçue avec l'un de ses yeux [i.e. directement ou du coin de son œil]!

Et son père ne l'a pas vue non plus, à moins de l'avoir vue, peut-être, en la possession d'Ali Ibn'l Hassan [*as*].

S'ils disent la vérité, quel signe identifiable se trouve-t-il donc sur sa manche?! Et quelles traces se trouvent-elles sur le tranchant de sa lame...?

Or, l'épée du Messager d'Allah [*savavs*] est avec moi.

De même, l'étendard, l'armure, la cotte de mailles et le heaume du Messager d'Allah [*savavs*] sont auprès de moi; s'ils disent la vérité, qu'ils disent, donc, quel signe se trouve sur l'armure du Messager d'Allah [*savavs*]...?!

Il y a aussi en ma possession, l'étendard du Messager d'Allah [*savavs*] [qui était appelé] "Al-Moghallabbah" [i.e. ce qui procure certainement la victoire]; en ma possession, il y a les Tablettes de Moussâ [*as*] et son Bâton; et en ma possession, il y a aussi la Bague de Soléy'mân Ibn-é Dâvoud [*as*]; en ma possession, il y a le Bassin, dans lequel Moussâ avait l'habitude d'immoler sa bête de sacrifice; en ma possession, il y a [aussi] le Nom, que si jamais le Messager d'Allah [*savavs*] prononçait [durant le combat] entre les Musulmans et ceux qui associaient d'autres divinités à Allah [i.e. les Mouch'rékoun], aucune flèche ne pouvait atteindre les Musulmans du camp de ces "Mouch'rékoun" [i.e. polythéistes]!

Il y a en ma possession, ce qui ressemble à ce que les Anges du Ciel firent descendre [sur la terre]; et l'histoire [de la similitude] de l'armure du [noble] Prophète [*savavs*] entre nous est [exactement] comme l'histoire du "Tâbout" [i.e. l'Arche], chez les Enfants d'Israël.

Les Enfants d'Israël étaient tels que, lorsque le "Tâbout" se trouvait [i.e. était déposé] au seuil d'une demeure, la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt] appartenait alors aux habitants [de cette demeure-là].

---

1. Abdéllâh Ibn'l Hassan Ibn'l Hassan qui était plutôt connu comme Abdéllâh Mah'z; il était le petit-fils de l'mâm Hassan-é Moj'tabâ [*as*] et l'un des révolutionnaires de son temps. Il croyait que la condition de l'Imâmat se limitait à un soulèvement armé et militaire, et que l'Imâm qui restait chez lui et qui voulait être pacifique, et qui refusait de faire la guerre ne pouvait être considéré comme un Imâm. Il fit tout son possible pour que son fils qui se nommait Mohammad Ibn-é Abdéllâh et qui était célèbre comme "Mahdi" et "Zo'nafs Az-Zakiyyah" devînt le Caliphe. Ce Mohammad se souleva durant le règne des Abassides et fut tué par la suite.

De même, à celui qui, parmi nous reçoit l'Armure du Messager d'Allah [*savavs*], est donné l'Imâmat! Mon père endossa l'armure du Messager d'Allah [*savavs*], et elle se traînait un peu sur le sol; moi aussi je l'endossai, et c'était à peu près la même chose pour moi aussi; Or, le "Qâ'îm" [*as*] parmi nous est celui qui, lorsqu'il aura endossé cette armure, elle se tiendra à perfection sur sa [sainte et belle] personne, de par la Volonté Divine [i.e. Inchâ'Allâh]!"

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ, et lui de Hammâd Ibn-é Osmân, et lui Abdél Alâ Ibn-é A'ayan qui avait dit: "[En une occasion,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Nous avons en notre possession l'Épée du Messager d'Allah [*savavs*], [et] personne ne peut discuter sur ce sujet avec moi [pour contester ce fait irréfutable]!" Il ajouta ensuite:" Cette Épée est invulnérable! Et si elle devait [tomber entre les mains] du pire des gens, parmi la création d'Allah, il deviendrait [alors] le meilleur parmi eux!" Il ajouta aussi: "Cette affaire [de l'Épée] parviendra à celui, envers lequel, les gens se montreront soumis [i.e. celui dans les mains desquelles, les mentons des gens seront tordus]...

Lorsque la Volonté d'Allah sera accomplie en ce qui le concerne, il "sortira" et les gens diront:" Qu'est-ce qui se passe?!"[1] et Allah placera alors une Main sur les têtes de Ses subalternes [i.e. subordonnés]."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ Al-Halabi, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"Le Messager d'Allah [*savavs*] laissa parmi ses possessions personnelles, une Épée, une Lance, une petite Lance [i.e. un bâton court que les gens de cette époque-là avaient l'habitude de tenir dans la main], une Selle, et sa mule "Chah'bâ" [i.e. de couleur blanche et noire]. Et il les donna tous, en héritage, à Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*]."

4- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Abân Ibn-é Osmân, et lui de Fozay'l Ibn-é Yassâr qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:

1. Au moment de l'Apparition de Hazrat Mahdi [qu'Allah accélère Sa Manifestation et Son Apparition!] les gens seront extrêmement surpris, car ils n'avaient jamais pensé que selon les apparences, il viendra finalement; c'est alors qu'Allah, de par Sa Grâce Infinie, élèvera le degré de leur compréhension, pour qu'ils puissent comprendre ce qui est en train de se passer.

"Mon père endossa l'Armure du Messager d'Allah [*savavs*] et elle s'appelait "Zât Ul-Fuzul" [i.e. l'Ample Armure], et elle se traînait sur le sol; ensuite je l'endossai [à mon tour], mais elle était trop grande [pour moi aussi]..."

5- Ahmad Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ahmad Ibn-é Abi Abdéllâh qui avait dit: "[Une fois,] je demandai à Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*], au sujet de "Zol'faghâr" [i.e. l'Épée du Messager d'Allah *savavs*]: " D'où venait-Elle?"

Il répondit:" [l'Archange] Gabriel [*as*] La fit descendre du Ciel et son ornement était d'argent et Elle est [aujourd'hui] en ma possession."

6- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos Ibn-é Abdér'Rah'mân, et lui de Mohammad Ibn-é Hakim qui avait dit:" Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] avait annoncé:"L'Épée [du Messager d'Allah *savavs*] est en notre possession, et Elle est invulnérable!

Et si Elle devait tomber entre les mains du pire des hommes, parmi la création d'Allah, il deviendrait [alors] le meilleur parmi eux!

Mon père m'informa que le Messager d'Allah [*savavs*] avait caché son Épée dans une fissure [qu'il avait lui-même produite] dans l'un des murs de sa chambre; et lorsqu'il épousa sa femme [de la Tribu de Saghif][1] et qu'on eut orné la chambre [nuptiale], le lendemain [du mariage], il s'aperçut qu'on avait enfoncé quinze clous dans le mur [pour les ornements et les rideaux de la chambre nuptiale]; il s'inquiéta [et afin de ne pas révéler la cachette de son Épée], il déclara à son épouse:"Sors [d'ici,] car je voudrais appeler mes amis [i.e. serviteurs - esclaves] pour une [certaine] affaire."

Il ouvrit alors la fissure [du mur], et vit que la pointe d'aucun clou n'avait atteint l'Épée, et qu'ils ne L'avaient point touchée [ni abîmée]."

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Safvân Ibn-é Yah'yâ, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui de Hodjr, et lui de Hom'rân qui avait dit: "[Une fois,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*], au sujet de ce que disaient les gens d'une Feuille de papier scellée qui avait été confiée à [Dame] Ommé Salamah [i.e. l'honorable épouse du Messager d'Allah *savavs*].

1. C'est à dire Méymouneh, la fille de Hârés qui fut la dernière dame à devenir l'honorable épouse du Messager d'Allah [*savavs*].

Il répondit:"Lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] quitta ce monde, Ali [*as*] hérita sa Connaissance, son Épée et toutes les autres choses [qui étaient là] [i.e. les héritages des Messagers Divins des temps passés et de leurs Successeurs].

Il les donna ensuite à l'Imâm Hassan [*as*] et après lui, tout cela fut remis à l'Imâm Hosséyn [*as*]; et comme nous craignions d'être vaincus [par les ennemis, durant les évènements de Karbalâ], l'Imâm Hosséyn [*as*] les confia à [Dame] Ommé Salamah [à Médine]; et après cela, l'Imâm Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] les reçut [en héritage] à son tour."

Je dis:"En effet... Et après cela, ce fut votre père qui hérita toutes ces choses, et ensuite, tout vous fut remis..."

Il répondit:" Oui."

8- Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Fazâlah, et lui d'Omar Ibn-é Abân qui avait dit: "[Une fois,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet des gens qui avaient dit qu'une Feuille de papier scellée avait été remise et confiée à [Dame] Ommé Salamah.

L'Imâm dit:" Lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] quitta ce bas-monde, Ali [*as*] hérita sa Connaisance, son Épée et tout ce qu'il y avait là.

Il les donna ensuite [en héritage] à l'Imâm Hassan [*as*], et après cela, tout revint à l'Imâm Hosséyn [*as*]."

Je demandai:"Et ces choses furent ensuite remises à l'Imâm Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]? Et après cela, votre père les hérita; et ensuite, elles vous furent remises...?"

Il répondit:" Oui."

9- Mohammad Ibn'l Hosséyn et Ali Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Valid Chabâb As-Say'rafi, et lui d'Abân Ibn-é Osmân qui avait dit:"[En une occasion,] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Lorsque la mort du Messager d'Allah [*savavs*] s'approcha, il appela [à lui], Abbâs Ibn-é Abdél'mottalébb et le seigneur des croyants [Ali *as*] et il déclara à Abbâs:" Ô Oncle de Mohammad! Accepterais-tu l'héritage de Mohammad? Et de rembourser [i.e. repayer] ce qu'il avait prêté et de t'acquitter de ses promesses...?"

Abbâs [n'accepta pas] et répondit:" Ô Messager d'Allah! Que mon père et ma mère donnent leurs vies pour toi! Je suis un vieil homme, avec une famille nombreuse et peu de biens [matériels]... [Qui pourrait, en effet, rivaliser avec vous

dans la générosité et la libéralité] quand vous rivalisez, même avec le vent...?!"

Le Messager d'Allah [*savavs*] baissa la tête et resta pour un temps silencieux; il répéta alors:" Ô Abbâs! Accepterais-tu l'héritage de Mohammad et de t'acquitter de ses promesses et de rembourser [i.e. repayer] ce qu'il avait prêté...?"

Abbâs répondit [encore une fois]:" Ô Messager d'Allah! Que mon père et ma mère donnent leurs vies pour toi! Je suis un vieil homme, avec une famille nombreuse et peu de biens [matériels], tandis que vous rivalisez avec le vent, pour la générosité et la libéralité [que vous possédez]!"

Le Messager d'Allah déclara [alors]:" Sache donc que je vais le donner [i.e. cet héritage] à celui qui va les recevoir, selon sa valeur réelle!"

Il dit alors:" Ô Ali...! Ô frère de Mohammad! Accepterais-tu de t'acquitter des promesses de Mohammad et de rembourser [i.e. repayer] ce qu'il avait prêté et de recevoir son héritage...?" [1]

Il [i.e. Ali] répondit:" Oui. Que mon père et ma mère donnent leurs vies pour toi! [J'accepte la responsabilité de] l'acquittement de vos dettes et de vos promesses; et votre héritage!"

Le seigneur des croyants, Ali [*as*] avait déclaré:" Je l'observais, jusqu'à ce qu'il eût retiré sa bague de son doigt; et il me dit alors:" Mets-la à ton doigt, pendant que je suis encore en vie..."

Ali [*as*] déclara:" Pendant que je la mettais à mon doigt, je la regardais, [car] j'avais souhaité [de tout mon cœur] qu'il me laissât uniquement cette bague-là,[en héritage]..."

Il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] appela:" Ô Bélâl...! Apporte-moi [mon] heaume, [ma] cotte de mailles, [mon] étendard, [ma] chemise, la "Zol'faghâr" [i.e. sa fameuse épée], [mon] turban [i.e. Sahâb], mon manteau [i.e. "Bord" - Abâ], [ma] ceinture [i.e. Abraghah][2] et [mon] bâton [i.e. petite lance - Ghazib]!"

Ali [*as*] déclara:" Je jure devant Allah que je ne l'avais encore jamais vu, jusquà ce moment!" et par là, il faisait allusion à "Abraghah": un long tissu étroit et mince lui fut alors apporté qui éblouissait les yeux; et c'était un tissu

---

1. Il est à noter qur le noble Prophète [*savavs*] renversa sa demande, en interpelant Ali [*as*]. Tout d'abord, il demanda à Abbâs, s'il acceptait de recevoir son héritage et lui demanda ensuite de faire des choses pour lui, après sa mort. Et Abbâs refusa. Ensuite, en interpelant Ali, tout d'abord il lui demanda de faire des choses en son nom, et seulement après, il lui dit d'accepter son héritage; et nous voyons que le seigneur des croyants [*as*] accepta tout de suite, et ceci démontre la loyauté, la fidélité et la parfaite soumission d'Ali, face au Messager d'Allah [*savavs*].
2. C'était un tissu de couleur noire et blanche que le Messager d'Allah avait l'habitude ceindre autour de sa [sainte] taille.

"Abragh" [i.e. de couleur blanche et noire], provenu du Paradis même!

Il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] annonça alors:"Ô Ali! [L'Archange] Gabriel [*as*] me l'apporta et déclara:" Ô Mohammad! Passe-le entre les mailles de ta cotte et ceins-le à ta taille, comme ta ceinture!"

Le Messager d'allah [*savavs*] demanda qu'on lui apportât ensuite deux paires de sandales Arabes, dont une paire était avec des semelles de cuir, tandis que l'autre paire n'avait pas de semelles.

Et il demanda qu'on lui apportât aussi deux longues chemises [i.e. tuniques - Ghamîs]: l'une était celle avec laquelle il avait été emporté au Ciel, dans la Nuit d'Ascension [i.e. Mé'râdj] tandis que l'autre était celle avec laquelle, il était entré dans le champ de bataille d'Ohod; il demanda aussi trois couvre-chefs [i.e. Ghalansovah]: un couvre-chef pour ses voyages, un autre pour [les jours de festivité:] les deux Fêtes [i.e. de Fêt'r et de l'Immolation de la bête de Sacrifice] et le jour de vendredi, et un troisième qu'il portait lorsqu'il s'asseyait avec ses [proches] compagnons.

Il [le Messager d'Allah *savavs*] déclara ensuite:"Ô Bélâl! Apporte-moi [aussi] les deux mules: "Chah'bâ" et "Dol'dol", et les deux chameaux: "Az'bâ" et "Ghasvâ", et les deux chevaux: "Djanâh" et "Hay'zoum"!"

Djanâh était le cheval qu'on laissait en dehors de la Porte de la Mosquée, pour les affaires du Messager d'Allah [*savavs*]; lorsqu'il envoyait l'un de ses compagnons pour exécuter un de ses travaux nécessaires, l'homme montait subitement sur le dos de ce cheval-là et exécutait l'ordre du Messager d'Allah [*savavs*] [le plus rapidement possible]; et "Hay'zoum": celui dont le Messager d'Allah [*savavs*] avait l'habitude de lui dire:" Galope donc, Hay'zoum!" et qui était un cheval de guerre; et il ordonna aussi:" Apportez-moi aussi "Ofay'r"..." qui était son âne.

Il dit alors:" Reçois tout cela, tant que je suis encore en vie..."

Le seigneur des croyants [Ali *as*] déclara:" Le tout premier animal à mourir était "Ofay'r"; lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] rendit l'âme, cette bête déchira sa bride et se mit à galoper en grande vitesse, jusqu'à ce qu'il eût atteint le puits de Bani Khat'meh, près de Ghobâ; il se jeta alors dans le puits, lequel devint sa tombe..."

10- [Et] il a été rapporté par le seigneur des croyants [Ali *as*] qui avait dit: "Cet âne [i.e. Ofay'r] se mit à parler avec le Messager d'Allah [*savavs*] et lui dit: "Que mon père et ma mère donnent leurs vies pour vous! Mon père m'avait

informé des [propos] de son père, et lui de [ceux de] son père, et lui de [ceux de] son père qu'il avait été avec [le Prophète] Nouh [*as*], dans l'Arche...

Nouh se tint près de lui et caressa son dos; il avait dit ensuite:" Un âme sortira des reins det âne-ci, sur le dos duquel, le seigneur et le "Sceau" des Prophètes montera...! Et louanges à Allah qui fit que je sois cet âne-là!" [1]

***

Chapitre 39

Du fait de la similitude [qui existe] entre l'Épée du Messager d'Allah [*savavs*] et le "Tâbout" [i.e. l'Arche] des Bani Isrâ'îl

1- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Moâ'viyah Ibn-é Vah'b, et lui Sa'îd as-Sammân qui avait dit: "J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" En vérité, l'histoire de l'Épée [du Messager d'Allah *savavs*] est, pour nous, comme celle du "Tâbout" [i.e. l'Arche] des Bani Isrâ'îl. Lorsque ce "Tâbout" se plaçait devant le seuil d'une demeure quelconque, parmi les demeures des Bani Isrâ'îl, [les habitants de la demeure] se voyaient accordés la Mission Prophétique; [de même,], l'Imâmat est donné à celui d'entre nous qui reçoit l'Épée..."

---

1. La dernière partie de cet hadîs fut rapporté par Diâr Békri, l'un des historiens Sunnites; il le rapporta dans son "Târikh Al-Khamis", et du livre intitulé "Hayât Al-Héy'vân", et d'après ce qu'avait rapporté Ibn-é Assâkér avant lui. Il semble que l'illustre Cheikh Koléy'ni l'eût rapporté des sources Sunnites; évidemment le fait que cet animal "parle", n'a rien d'étrange: nous voyons en effet, que dans le Saint Corân, la huppe et la fourmi parlent, elles aussi. Certains ont pensé que l'âne ne pouvait dire: "Mon père m'avait informé..." tandis que ce n'est pas le cas. Cette expression est une interprétation qu'on a faite dans le hadîs, des paroles de cet animal. En tout cas, cet hadîs a été rapporté par les Sunnites, en une version plus longue ou plus courte. Et Hâféz Abou Noéym Al-Ésfahâni l'a aussi rapporté dans son livre "Dalâ'îl Ul-Nobovvah", volume 2, page 331, et bien d'autres encore. Un nombre de savants et de scolastiques Islamiques ont déclaré que c'est un faux hadîs, et que le but de cet hadîs était de vouloir diffamer l'Islam et de se moquer. Dans le Commentaire de "Al-Kâfi" dans "Mér'ât Ul-Oghoul" [volume 3, page 52] nous voyons que l'auteur a écrit que ceci est le travail des "Zandiq", à cause même de la forme de cette narration qui a un style satyrique. Cependant, certains d'autres, parmi les scolastiques Sunnites ont annoncé que c'est la chaîne de narration de cet hadîs qui n'est pas fiable, et non pas le texte même du hadîs [comme Ibn-é Hébbân dans son "Al-Madj'rouhoun", vol 2, page 308-309, Ibn-é Djow'zi dans son "Al-Mavdo'ât" , volume 1, page 293-294, etc...]. De toute façon, il n'y a aucun doute sur le fait que le vénérable Prophète [*savavs*] avait eu bel et bien, un âne du nom d'Ofay'r ou de Ya'four, en sa possession.

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Mohammad Ibn As-Sokay'n, et lui de Nouh Ibn-é Darrâdj, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abi Ya'four qui avait dit:"[Une fois,] J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" En vérité, l'histoire de l'Épée [du Messager d'Allah *savavs*] est pour nous, comme celle du Tâbout [i.e. l'Arche] des Bani Isrâ'îl. L'autorité [accordée par Allah] revenait [par Droit] à celui vers lequel le "Tâbout" allait; et la Connaissance [du noble Prophète *savavs*] revient à celui d'entre nous qui reçoit l'Épée..."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Saf'vân qui avait dit: " [En une occasion,] Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait l'habitude de dire:" En vérité, l'histoire de l'Épée parmi nous est comme l'histoire du "Tâbout" [i.e. l'Arche] parmi les Bani Isrâ'îl.

À celui vers lequel le "Tâbout" allait, il se voyait accordé la Mission Prophétique; et l'affaire de l'Imâmat et de la Vélâyat revient à celui d'entre nous qui reçoit l'Épée."

Je demandai:" Est-ce que l'Épée pourrait-Elle être séparée de la Connaissance?" [1]

Il répondit:" Non."

4- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohamad, et lui d'Ibn-é Abi Nasr qui avait dit: " [En une occasion,] Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] avait déclaré:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit:"En vérité, la similitude de l'histoire de l'Épée, parmi nous est comme l'histoire du "Tâbout", parmi les Bani Isrâ'îl.

À celui vers lequel le "Tâbout" allait, il se voyait accordé l'autorité; et la Connaissance revient à celui d'entre nous qui reçoit l'Épée."

---

1. Il voulait savoir si l'Épée du Messager d'Allah [*savavs*] pouvait se trouver auprès de quelqu'un qui ne possédât pas la Science de l'Imâmat? Comme par exemple, les descendants de l'Imâm Hassan-é Moj'tabâ [*as*] qui faisaient des révoltes, et qui ne possédaient cependant pas la Science de l'Imâmat. Et l'Imâm répondit par non. Cela signifie que la Science et l'Épée ne peuvent être séparée, l'une de l'autre. Par conséquent, l'arme qui se trouvait auprès des descendants de l'Imâm Hassan [*as*] n'était point l'Épée du Messager d'Allah [*savavs*], et ils ne pouvaient bénéficier de l'héritage du noble Prophète [*savavs*]. Seuls les Imâms Infaillibles [*as*] pouvaient posséder les possessions personnelles du Messager d'Allah [*savavs*].

***

Chapitre 40

Dans ce chapitre, il est mention de "Sahifah"[1] [i.e. le Manuscrit], de "Djafr", de "Djâmé'ah" et de "Mos'haf" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]

1- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Hadjâl, et lui d'Ahmad Ibn-é Omar Al-Halabi, et lui d'Abi Bassir qui avait dit: "[Une fois,] j'entrai en présence d'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et lui dis:" Que je donne ma vie pour vous! Je voudrais vous demander une question... Est-ce qu'il y a quelqu'un qui pourrait entendre ma question?"

Abi Abdéllâh [*as*] tira un rideau qui séparait sa chambre d'une autre chambre et jeta un coup d'œil à l'intérieur. Il déclara ensuite:" Ô Abou Mohammad! Demande-moi tout ce qui t'est venu à l'esprit."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Vos Chiites [i.e. suivants] déclarent que le Messager d'Allah [*savavs*] enseigna à Ali [*as*] une "Porte" [de la Connaissance] qui s'ouvrait sur mille [autres] Portes... "

Il répondit:" Ô Abou Mohammad! Le Messager d'Allah [*savavs*] enseigna [certes,] à Ali [*as*] mille Portes, et chacune d'Elle s'ouvrait à milles autres Portes!"

[J'exclamai et] dis:" Par Allah! Ceci est la Connaissance [Parfaite]!"

L'Imâm frappa le sol avec ses doigts [ou avec un bâton qu'il avait en main] et dit:" Ceci est la Connaissance, mais pas la Connaissance Parfaite."

Il déclara ensuite:" Ô Abou Mohammad! En vérité, le "Djâmé'ah" est en notre possession, et que savent donc les gens, ce qu'est le "Djâmé'ah"...?"

---

1. **Sahifah** est le nom d'un Livre, dans lequel [Hazrat Ali *as*] avait écrit certains Décrêts, Précriptions et Commandements religieux et Islamiques [de la Jurisprudence], en Le suspendant à la manche de son épée. **Djafr** signifie une brebis, âgée de quatre mois; mais, ici, cela se dit de la Boîte en cuir, dans laquelle se trouvaient quelques Livres, hérités par les illustres Imâms [*as*]. **Djâmé'ah** est un gros Livre avec la dictée du Messager d'Allah [*savavs*] et la rédaction d'Ali [*as*] et qui comporte les Commandements et les Prescriptions canoniques, et toutes les questions correspondant à la Jurisprudence Islamique. Et finalement, la **Mos'haf** de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*] est un Livre qu'Ali [*as*] avait rédigé de sa propre main, comme le Livre précédent, et qui comporte diverses Nouvelles, des évènements futurs que l'Archange Gabriel [*as*] avait apporté pour réconforter Dame Fâtémeh [*sa*], après la mort de son vénérable père [*savavs*], pour la consoler de ce tragique évènement.

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Qu'est-ce le "Djâmé'ah"...?"

Il répondit:" C'est un Manuscrit de soixante-dix coudées de longueur que le Messager d'Allah [*savavs*] avait dicté de sa sainte bouche et qu'Ali [*as*] avait rédigé de sa sainte main: toutes les choses "Licites" et "Illicites" et tout ce dont les gens auraient besoin [de savoir et de connaître] s'y trouvent, et même l'indemnité [i.e. l'amende] pour une simple égratignure [faite à une autre personne] y est inscrite!" Il me toucha ensuite avec sa [sainte] main et dit:" Ô Abâ Mohammad! Me permets-tu...?"

Je répondis:" Que je donne ma vie pour vous! Je suis à vous [corps et âme]! Faites ce que vous désirez [faire avec moi]!"

Il me pinça alors avec sa main [comme s'il était quelque peu fâché contre moi] et déclara:"Même l'amende de cette action s'y trouve!"

Je répondis:"Par Allah! Ceci est vraiment la Connaissance!" Il dit: "Ceci est en effet de la Connaissance, mais pas "la" Connaissance!"

Il resta donc silencieux pour un moment et expliqua alors:" Et le "Djafr" est en notre possession. Et que savent donc les gens, ce qu'est le "Djafr"...?"

Je demandai:" Qu-est-ce le "Djafr"...?"

Il répondit:" Un réceptacle en cuir, à l'intérieur duquel, il y a la Connaissance des Prophètes et des Successeurs, et la Connaissance des hommes de Connaissance [i.e. les savants érudits] de Bani Isrâ'îl qui sont morts..."

Je dis:" En effet, quelle Connaissance!"

Il dit:" En effet, ceci est de la Connaissance, mais pas "**la**" Connaissance [Parfaite, dont tu fais allusion]."

Il resta pour un moment silencieux, et il déclara alors:" La "Mos'haf" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*] est [aussi] en notre possession. Et que savent donc les gens, ce qu'est la "Mos'haf" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]...!"

Je demandai:" Et qu'est-ce la "Mos'haf" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]?"

Il me dit:" C'est une "Mos'haf" [1] qui est trois fois plus large que le [Saint] Corân. Par Allah! Il n'y a même pas un [seul] mot de votre Corân dans Ses pages!" [2]

---

1. Dans le texte, il est écrit littéralement:" une collection des feuilles de papier remplies d'écriture, reliées dans deux couvertures.
2. Car les Nouvelles qui sont mentionnées dans la "**Mos'haf**" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*] sont différentes des Nouvelles qui ont été mentionées dans le Saint Corân. Par conséquent, on ne devrait pas dire que toute chose se trouve dans le Saint Corân; de même, la "**Mos'haf**" ne pourrait jouir d'une place importante; car toutes les choses ne se retrouvent pas dans "l'apparence" du Saint Corân, et que c'est uniquement un Imâm Infaillible [*as*] qui pourrait offrir des Interprétations justes et correctes au sujet du Saint Corân.

Je dis:" Par Allah! Ceci est en effet la Connaissance [Parfaite]!"

Il répondit:" C'est de la Connaissance, mais pas "**la**" Connaissance!"

Il resta pour un moment silencieux et déclara encore une fois:" Nous avons [aussi] en notre possession, une Connaissance de ce qui arriva [dans les temps passés] et la Connaissance de tout ce qui adviendra [dans l'avenir] et jusqu'à l'Heure."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Par Allah! Ceci est vraiment une [Parfaite] Connaissance!"

L'Imâm répondit:" C'est une Connaissance, en effet, mais ce n'est pas "**la**" Connaissance [à laquelle tu fais allusion]."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Qu'est-ce donc, "**la**" Connaissance [à laquelle vous faites allusion]...?"

Il répondit:" C'est la Connaisance qui se réalise chaque nuit et chaque matin, au sujet des choses qui surviennent l'une après l'autre, et chose après chose, jusqu'au Jour de la Résurrection."

2- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Omar Ibn-é Abdél Aziz, et lui de Hammâd Ibn-é Osmân qui avait dit: " [En une occasion,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Les "Zandiq" [i.e. les athées] apparaîtront en l'an 128 [i.e. l'an de grâce 745-746 de l'ère Chrétienne]; et j'ai vu [ce fait] dans la "Mos'haf" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*].

Je demandai:" Qu'est-ce donc la "Mos'haf" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]...?" Il répondit:" Lorsque Allah le Sublime appela Son Prophète [*savavs*] auprès de Lui, un grand chagrin prit possession de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*], à cause de cette mort, et personne, excepté Allah à Lui, la Puissance et la Majesté ne pourrait deviner la profondeur [de ce chagrin]!

Allah envoya alors Son Ange [auprès d'elle] pour la réconforter de sa douleur et de son chagrin et afin de converser avec elle.

Elle raconta au seigneur des croyants [Ali *as*], au sujet de son regret, [du fait qu'elle ne pouvait se rappeler de toutes les choses que l'Archange lui disait], et il [i.e. Ali *as*] lui dit alors:" Lorsque tu auras "senti" [Sa Présence à tes côtés] et entendu Sa voix, informe-moi"

Ainsi donc, elle commença à l'informer [lorsque ce fait lui arrivait], et le seigneur des croyants [*as*] prit l'habitude d'écrire tout ce dont il entendait [de la sainte bouche de Hazrat-é Fâtémeh *sa*]; jusqu'à ce qu'il eût composé la "Mos'haf". " Il ajouta ensuite:" Sache donc qu'il n'y a aucune chose, au sujet des

choses "Licites" [i.e. Halâl] et "Illicites" [i.e. Harâm]; or, dans cette "Mos'haf", il y a la Connaissance de ce qui devra arriver [dans l'avenir]."

3- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Hosséyn Ibn-é Abél Alâ qui avait dit: "[Une fois,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Le réceptacle blanc est en ma possession."

Je demandai:" Et qu'est-ce qu'il y a dedans?"

Il répondit:" Les Psaumes [i.e. Zabour] de Dâvoud, la Torah [i.e. Tow'rât] de Moussâ, l'Évangile [i.e. Énjîl] d'Issâ, les Feuilles [i.e. Manuscrits] d'Ibrâhîm, et les Prescriptions au sujet de toutes les choses "Licites" et "Illicites" [i.e. Halâl et Harâm] et aussi la "Mos'haf" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]; et je ne suis pas de l'avis qu'il y ait quelque chose du [Saint] Corân.

Dans ses pages, il y a tout ce que les gens ont besoin de savoir [et de connaître] de notre part; et pour cela même, nous n'avons besoin de personne. Dans ses pages, il y a même le verdict pour un coup de fouet, pour la moitié d'un coup de fouet et pour le quart d'un coup de fouet [i.e. la force des coups de fouet, pour les différentes amendes], et l'amende pour une [simple] égratignure [i.e. ces choses-là se trouvent dans le "Djâmé'ah qui est, en effet, enfermé dans le "Djafr"]. [De même,] le réceptacle rouge [i.e. Djafr] est en ma possession."

Je demandai:"Qu'est-ce qu'il y a dans le réceptacle rouge?"

Il répondit:" L'Épée du Messager d'Allah [*savavs*], car il ne sera ouvert que pour [les sangs versés]; et le propriétaire de cette Épée [i.e. Imâm Mahdi *as*] l'ouvrira, afin de combattre les ennemis.

[Ici,] Abdéllâh Ibn-é Ya'four lui dit:"Qu'Allah arrange toutes vos affaires! Est-ce que Banél Hassan [i.e. les descendants de l'Imâm Hassan-é Moj'tabâ *as*] connaissent ce fait?"

Il répondit:" Oui, par Allah, tout comme ils savent que la nuit est la nuit et que le jour est le jour! Or, la jalousie [et l'envie,] et aussi leur désir de rechercher le monde [et ses attraits] les ont poussés à refuser d'accepter ce fait et de le renier... Et s'ils étaient allés à la recherche de la Vérité, par la Vérité [même], cela aurait été bien meilleur pour eux..." [1]

1. C'est à dire qu'ils voulaient renier la Vérité qui est Celle de vouloir venger la mort de l'Imâm Hosséyn [*as*], et de combattre la tyrannie et l'oppression; ils faisaient cela, avec de fausses prétentions, afin d'établir et de prouver leur propre Imâmat et de renier l'Imâmat et la Vélâyat des Imâms Infaillibles [*as*].

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui de celui qu'il a mentionné, et lui de Soléy'mân Ibn-é Khâléd qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" En vérité, dans le réceptacle [i.e. Djafr] qu'ils [i.e. les descendants de l'Imâm Hassan-é Moj'tabâ *as*] ont mentionnent, il y a des choses qui provoquent leur consternation; car ils ne disent pas la Vérité, et la Vérité est dans ce réceptacle même.

S'ils disent [en effet] la Vérité, qu'ils exposent donc les Jugements [i.e. les Verdicts] d'Ali [*as*] et ses Prescriptions, au sujet de l'héritage [selon les Lois Islamiques]! Et demandez-leur au sujet des legs faits aux tantes [i.e. les sœurs du père et les sœurs de la mère, les sœurs des grande-mères maternelle et paternelle et les tantes maternelles et paternelles], [et vous verrerz qu'ils ne pourront vous répondre]! Et qu'ils exposent donc la "Mos'haf" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*], dans laquelle se trouve le Testament de Fâtémeh [*sa*] et l'Épée du Messager d'Allah [*savavs*].

Allah le Tout Puissant, l'Altissime a annoncé:" *Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci [le Saint] Corân ou même un vestige d'une Science, si vous êtes véridiques!"* [Al-Ah'qâf-4]

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ibn-é Ré'âb, et lui d'Abou Obay'dah qui avait dit: "L'un de nos compagnons demanda à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet du "Djafr" [le réceptacle] et il déclara:"C'est un [réceptacle] en cuir, rempli de Conaissance."

Il demanda à l'Imâm:" Et le "Djâmé'ah"...?"

Il répondit:" C'est un Manuscrit, dont la longueur est de soixante-dix coudées, et sa largeur est comme [la largeur de] la peau de la cuisse d'un grand chameau; et il y a dedans, tout ce que les gens ont besoin de savoir [et de connaître]; et il n'y a aucune Prescription qui ne soit pas [écrite] là; [en fait, il y a même] l'amende [pénalité - indemnité] pour une [simple] égratignure [faite à un autre]."

Je demandai:" Et la "Mos'haf" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]...?"

Il resta silencieux pour un temps, et déclara alors:" Tu demandes au sujet de ce dont tu as besoin et de ce dont tu n'as pas besoin [nécessairement]. [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*] survécut au Messager d'Allah [*savavs*], pour [seulement] soixante-quinze jours; et un profond chagrin l'avait accablée; [pour cela même, l'Archange] Gabriel [*as*] prit l'habitude de lui rendre visite, et la réconforter et de lui donner force et courage, pour la perte de son [illustre] père.

Il la consolait et réconfortait [en même temps] son âme, et lui disait au

sujet de son père et de sa position [au Paradis]; et Il lui disait ce qui allait arriver pour sa Progéniture, dans l'avenir; et Ali [*as*] avait l'habitude d'écrire tout cela; et cela devint la "Mos'haf" de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]."

6- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Sâléh Ibn-é Sa'îd, et lui d'Ahmad Ibn-é Abi Béchr, et lui de Bakr Ibn-é Karb As-Séy'rafi qui avait dit: "J'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Nous avons en notre possession une chose, grâce à laquelle, nous n'avons aucun besoin des gens, tandis que les gens, par contre, auront besoin de nous.

Et nous avons en notre possession un Livre qui fut dicté par le Messager d'Allah [*savavs*], et rédigé par la main même d'Ali [*as*]; et c'est un Manuscrit, dans lequel, toutes les choses "Licites" et "Illicites" [i.e. Permises et Interdites] ont été inscrites. Lorsque vous nous demandez une question, nous savons [d'ors et déjà] que vous allez l'exécuter ou ne pas l'exécuter."

7- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Omar Ibn-é Ozay'nah, et lui de Fozay'l Ibn-é Yassâr, et lui de Boray'd Ibn-é Moâ'viyah et de Zorârah [qui avaient été présents lorsque] Abdol Mâlék Ibn-é A'ayan avait dit ses propos à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Les "Zéydiyyeh" et les "Mo'tazéleh" se sont rassemblés autour Mohammad Ibn-é Abdéllâh [Ibn'l Hassan Ibn'l Hassan, connu comme "Nafs-é Zaki'yyeh][1]. Est-ce qu'il arrivera au pouvoir?"

L'Imâm répondit:" Par Allah! J'ai deux Livres [2] en ma possession, dans lesquels, le nom de tous les Prophètes et de tous les dirigeants qui arrivent au pouvoir est inscrit. Non. Je jure devant Allah que [le nom de] Mohammad Ibn-é Abdéllâh n'est point parmi eux."

8- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohmmad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad, et lui d'Abou Samad Ibn-é Bachir, et lui de Fozay'l Ibn-é Sokkarah qui avait dit:"[En une occasion,] j'entrai en présence d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et il déclara: "Ô Fozay'l! Est-ce que tu sais, quel Livre j'étais en train d'étudier, juste avant ton arrivée?" Je répondis:" Non."

---

1. Il fit une révolte durant le règne de Mansour Davânighi et fut tué par la suite.
2. Apparemment, il fait allusion aux deux Livres de **Djafr** et de **Moshaf** de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]

Il dit:"J'étais en train d'étudier le Livre de [Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*]. Il n'y aucun dirigeant [roi - souverain] [sur la terre], dont le nom et le nom de son père ne soit point inscrit dedans! Et je ne vis aucune chose, au sujet des descendants de [l'Imâm] Hassan [*as*]." [1]

Chapitre 41

Du rang éminent du verset "*Nous l'avons certes, fait descendre pendant la Nuit de Ghadr [i.e. la Destinée]....*" [2] Et de son interprétation [3]

1- Mohammad Ibn-é Abi Abdéllâh et Mohammad Ibn'l Hassan ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ l'a rapporté d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et tous deux, de Hassan Ibn'l Abbâs Ibn-é Hariche qui avait dit:"Abi Djafar As-Sâni [l'Imâm Djavâd *as*] avait déclaré: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" [En une occasion,] tandis que mon père tournait autour de Ka'aba, un homme qui avait couvert sa tête et une partie de son visage avec un tissu apparut devant mon père et l'interrompit dans sa Circumambulation; il l'emmena [avec lui] à une demeure, près de Safâ. Il envoya ensuite quelqu'un chez moi et nous fûmes alors trois personnes.

---

1. En apparence, ceci concerne le Pouvoir en général, et le Caliphat Islamique, et non point la direction et le gouvernement d'une région quelconque.
2. La sourate al-Qadr.
3. Dans ce Chapitre, la nécessité de la présence d'un Imâm est prouvée. C'est à dire, un Imâm qui soit doté de la Connaissance Divine et qui puisse donner des Interprétations et des Explications; ce qui prouvera qu'il vient de la part d'Allah; un Imâm qui soit Infaillible et exempt de toute imperfection et d'insuffisance. Il doit être la "Preuve" d'Allah pour les gens, et durant la Nuit de Ghadr, les Anges doivent descendre chez lui, pour lui communiquer certains faits. Les Ahâdîs de ce chapitre ont été rapportés par Hassan Ibn-é Abbâs Ibn-é Hariche Abou Ali Ar-Râzi, et certains savants érudits l'ont considéré comme un narrateur de faible crédibilité; mais Allâmeh Madj'léssi [que Dieu ai son âme] le considérait fiable et digne de confiance. Il a annoncé que son libre, sur la sourate "Al-Qadr" était crédible et authentique. Malgré toutes ces divergeances, ces Ahâdîs comportent de longues présentations sur la connaissance qu'on devrait acquérir au sujet d'un Imâm Infaillible. Or, les experts ont déclaré, en tout temps, que ses phrases étaient incorrectes, et que par les apparences, tout ceci avait dû être "fabriqué" par lui, et que cet homme ne mérite point d'être considéré comme authentique et fiable. Ali Ibn'l Hakam avait déclaré à son sujet qu'il n'était point digne de confiance et que ses Ahâdîs étaient faux et fabriqués. L'unique chose qu'on pourrait écrire est que malgré toutes ces choses, nous ne devrions point conclure automatiquement que tout ce qui se trouve dans ses Ahâdîs est faux, mais conclure seulement que non toutes les choses sont nécessairement vraies...

Il déclara:" Bienvenue, ô fils du Messager d'Allah!" Il plaça ensuite sa main sur ma tête et dit:" Qu'Allah te bénisse, ô toi, en qui Allah fait confiance, après tes pères!"

[Il se tourna alors vers mon père et lui dit]:"Ô Abou Djafar! Si vous désirez, donnez-moi des nouvelles; ou bien, si vous désirez, je vous dirai [des choses]. Or, si vous désirez, demandez-moi et si vous désirez, c'est moi qui vous demanderai. Si vous désirez, confirmez [donc, ce que je dirai]; ou bien, si vous désirez, je confirmerai [ce que vous direz]..."

Il [i.e. mon père] déclara:" Je désire toutes choses-là."

L'homme dit:" Ainsi donc, lorsque je vous demanderai quelque chose, que votre langue ne dise point une chose, tandis qu'il y a une autre chose dans votre cœur!"

Il [l'Imâm *as*] répondit:"Celui qui agit de cette manière a deux connaissances [diverses] qui s'opposent l'une à l'autre et qui sont en conflit [l'une avec l'autre]; et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté n'a point voulu posséder une Connaissance, dans laquelle il y aurait un conflit et une contradiction."

[L'homme] dit:" Ceci était, en effet, ma question et vous venez de m'expliquer une partie de cette question! [Maintenant,] dites-moi au sujet de la Connaissance dans laquelle il n'y a aucun conflit: qui La connaît?"

L'Imâm répondit:" La totalité de la Connaissance réside auprès d'Allah, -que Son Rappel soit glorifié!– mais ce qui est nécessaire pour les créatures est auprès des Successeurs."

L'homme découvrit alors sa tête et s'assit tout droit, avec un visage rayonnant [de joie]; il dit:" C'est ce que je voulais proprement, et ce fut pour cette raison même que je suis venu [ici].

Vous prétendez [donc] que la Connaissance, dans laquelle il n'y a aucun conflit réside auprès des Successeurs; dites-moi [de grâce!] comment donc, La connaissent-ils?"

L'Imâm répondit:" Tout comme le Messager d'Allah [*savavs*] La connaissait. Avec cette seule différence qu'ils ne voient pas ce que voyait le Messager d'Allah [*savavs*]; car, il était Prophète et [eux,] ce sont des "Mohadéssine". [1]

[Et puis,] il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] se rendait auprès d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et il pouvait entendre la Révélation Divine, tandis qu'eux, ils ne peuvent L'entendre."

L'homme dit:"Ô fils de l'Envoyé d'Allah! Vous parlez justement. Maintenant,

1. C'est à dire qu'ils peuvent entendre la voix de l'Ange, mais ne peuvent L'apercevoir, pendant qu'Il leur parle.

je voudrais vous faire une demande difficile...

Dites-moi au sujet de cette Connaissance [sans conflit]: pourquoi ne se manifeste-Elle pas, comme Elle se manifestait avec le Messager d'Allah [*savavs*]...?"

Mon père sourit et répondit:" Allah à Lui, la Puissance et la Majesté ne voulait pas que Sa Connaissance fût dévoilée à aucun individu, excepté à ceux qu'Il avait éprouvés dans [leur] Foi; tout comme Il avait décrété et commandé au Messager d'Allah [*savavs*] d'être patient et endurant, face aux tourments [causés] par son peuple, et de ne pas les combattre, excepté avec Son Commandement...

Ainsi donc, il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] dut préserver cela, en cachette [et le dissimuler], jusqu'à ce qu'on lui eût dit:" *Expose donc ce qu'on t'a commandé et détourne-toi des Mouchrikoun [i.e. les idolâtres - les polythéistes – les mécréants vis à vis de l'Unicité d'Allah]...!*" [Al-Hijr-94].

Je jure devant Allah que s'il avait manifesté [i.e. crié] cela, avant [ce délai], il serait encore resté dans la sécurité; mais il avait l'intention d'obéir à Allah, et il craignait de s'opposer à Lui; ainsi donc, pour cette raison, il s'abstint [d'inviter les gens à l'Islam]. Combien j'aimerais que tu voies le "Mahdi" de cette "Oummah" [i.e. Communauté Islamique] [à l'époque où il se manifestera], tandis que les Anges du Ciel puniront les esprits des mécréants avec les épées d'Âlé Dâvoud, entre le Ciel et la Terre, pendant que les esprits des vivants, comme ces Anges, feront rejoindre ces mécréants à leurs semblables...!"

Cet homme-là sortit alors son épée [de son fourreau] et déclara:" Ah! Et celle-ci est [en effet] l'une d'elles!" [1]

Mon père répondit:" Oui [en effet], de par Celui qui choisit Mohammad parmi les hommes...!"

L'homme couvrit encore une fois son visage et dit:" Je suis Ilyâs [i.e. Éliâs]! Ce que je vous ai demandé, au sujet de vos "Affaires" n'était point à cause de mon ignorance [de ces choses]; mais parce que je voulais que cette discussion devienne une chose qui fortifiera [les cœurs de] vos suivants; et maintenant, je vous dirai au sujet d'un Signe que vous connaîssez; et si vos suivants [i.e. Chiites] se mettent à discuter et à débattre à son sujet, ils seront victorieux!"

Mon père lui dit:" Si vous désirez, je vais vous dire ce qu'est ce Signe..."

L'homme répondit:" Bien-sûr que je le désire...!"

L'Imâm déclara:" Si nos Chiites disent à ceux qui ne sont pas d'accord avec nous:"En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté annonça à Son

---

1. L'action de montrer l'épée prouve que cet homme qui était Éliâs [i.e. Ilyâs], allait devenir l'un des compagnons de l'Imâm Mahdi [*as*].

Messager:"*Nous l'avons certes, fait descendre pendant la Nuit de Ghadr [la Destinée].... Et qui te dira ce qu'est la Nuit de Ghadr...? La Nuit de Ghadr est meilleure que mille mois! Durant celle-ci, les Anges descendent, ainsi que le "Rouh" [i.e. l'Archange Gabriel as] par Permission de leur Seigneur pour tout ordre. Elle [i.e. cette Nuit] est Paix et Salut, jusqu'à l'apparition de l'aube!"* [Al-Qadr-1-5]; or, est-ce que le Messager d'Allah [*savavs*] possédait [seulement] une Connaissance quelconque, [quelque chose qu'il ne savait pas dans cette Nuit [1]], ou bien est-ce que [l'Archange] Gabriel [*as*] lui avait apporté [la Connaissance] dans un autre temps...?"

Ils répondront sûrement:" Non!"

Qu'ils demandent [alors]:"Est-ce que c'était absolument nécessaire qu'il dévoilât et manifestât ce qu'il savait [d'ors et déjà]...?"

Ils diront alors: "Non!" [or, s'il n'avait point dévoilé quoique ce soit, ceci était à cause du Commandement Divin].

Il faudrait ensuite leur demander:" Y a-t-il une quelconque contradiction, dans ce que le Messager d'Allah [*savavs*] dévoila de la Connaissance d'Allah -que Son Rappel soit glorifié!- ?"

S'ils répondent:" Non.", il faudrait alors leur dire:" Si quelqu'un donne un verdict, selon le Verdict [et le Commandement] d'Allah, et qu'il y ait une contradiction [avec le Verdict d'Allah], est-ce que cela sera [en contradiction [avec] ce qu'avait commandé [donné comme verdict] le Messager d'Allah [*savavs*]...?"

Et ils répondront alors:"Oui." et s'ils disent:"Non." ils auront alors contredit ce qu'ils avaient avancé, en premier lieu.

En ce cas, il faudrait leur dire:" *Alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah!*" [Âli-Imrân-7]

Et s'ils disent:" Qui sont donc ceux qui sont "enracinés" dans la Science [et la Connaissance]?"

Il faudrait leur dire:" Ceux dont la Science [et la Connaissance] n'a aucune contradiction."

Et s'ils disent:" Et qui sont-ils?"

Il faudrait leur répondre:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait cette Science [i.e. la Connaissance de l'Interprétation]. Or, L'at-il divulguée et passée aux autres?"

S'ils disent:" Bien-sûr qu'il La divulgua."

Il faudrait leur dire en ce cas:" Et lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] rendit l'âme, est-ce que le Successeur [i.e. le Caliphe qui prit la place du noble

---

1. C'est à dire: est-ce que le noble Prophète [*savavs*] possédait une Connaissance, à part Celle qui lui était révélée par Allah...?

Prophète *savavs*] après lui, possédait la Connaissance dans laquelle il n'y avait aucune contradiction?"

Et s'ils répondent:" Non."

Il faudrait leur dire:" En ce cas, le Successeur du Messager d'Allah [*savavs*] devient "Mo'ayyéd" [i.e. fort], par la Volonté d'Allah et par celle de Son Messager *savavs*]; et l'Envoyé d'Allah ne mettait jamais quelqu'un à sa place, à moins qu'il ne fût exactement comme lui dans toute chose, excepté pour la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt].

Et si le Messager d'Allah [*savavs*] n'avait pas mis quelqu'un comme lui-même à sa place pour succéder à sa Science [et à sa Connaissance], il aurait alors anéanti et laissé périr tous ceux qui devaient naître des reins de leurs pères et qui devaient naître après lui!"

Or, s'ils vous disent:" La Science du Messager d'Allah provenait du [Saint] Corân [et donc, il n'y avait aucun besoin pour lui de L'enseigner à quelqu'un d'autre]", il faudrait leur dire: "*Hâ, Mîm. [i.e. Ces Lettres sont l'un des Miracles du Corân et Allah Seul connaît leurs sens]. Par le Livre [i.e. le Corân] explicite! Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie [i.e. Léylatoul Ghadr ou la Nuit de la destinée]. Nous sommes en vérité Celui qui avertit. [Nuit] durant laquelle est décidée tout Ordre sage. C'est là un Commandement venant de Nous. C'est Nous qui envoyons [les Messagers].*" [Ad-Doukh'khân-1-5]

Et s'ils disent:" Allah, à Lui la Puissance et la Gloire ne fait descendre [aucune chose], excepté à Son Prophète."

Il faudrait leur dire:" Est-ce que les Anges et le "Rouh" [i.e. l'Esprit] qui font descendre ce Commandement [i.e. cet Ordre] sage qui est déterminé, le font-ils de Ciel en Ciel, ou bien de la Terre au Ciel?"

Et s'ils répondent:" De Ciel en Ciel." Ceci ne serait point correct, car il n'existe personne au Ciel qui veuille se détourner de son obéissance pour se tourner vers la désobéissance! Et s'ils disent:" De la Terre au Ciel." -et [il faut noter que] bien évidemment, ce sont les habitants de la Terre qui ont besoin de cette Connaissance, plus que toutes les autres créatures d'Allah- il faudrait alors leur demander:" Est-ce que ces gens ne devraient donc pas avoir un seigneur et maître, de sorte qu'ils puissent lui présenter leurs disputes et querelles...?"

S'ils vous disent:" Évidemment, le Caliphe de l'époque sera le juge de leurs disputes et querelles."

Dis-leur donc:" *Allah est le Vali [i.e. le Protecteur, le Guide, l'Ami, le Maître] de ceux qui ont la Foi: Il les fait sortir des Ténèbres pour la Lumière. Quant à ceux qui ne*

croient pas, ils ont pour "Ow'liâ" [i.e. défenseurs] les "Tâghout" [i.e. les fausses divinités et les faux leaders] qui les font sortir de la Lumière pour les Ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeureront éternellement." [Al-Baqarah-257] [1]

Je jure sur ma vie qu'il n'y a aucun seigneur et maître [i.e. Valiollâh], choisi par Allah -que Son Rappel soit glorifié!- , ni sur la Terre ni dans le Ciel qui n'ait été fortifié [par Allah]! Et celui qui est devenu fort [i.e. Mo'ayyéd] ne commet aucune erreur [i.e. ne s'égare point]!

Et il n'y a aucun ennemi pour Allah -que Son Rappel soit glorifié!- sur la Terre, à moins qu'il n'ait été lâché [i.e. délaissé] par Allah; et celui qui est délaissé [par Lui] ne réussira guère! Et tout comme cet Ordre [i.e. ce Commandement] doit être nécessairement descendu du Ciel, afin que les habitants de la Terre puissent s'y référer, de même, la présence d'un Vali [i.e. Imâm - seigneur et maître] est absolument nécessaire!

Et s'ils disent:" Nous ne savions point ce fait...!"

Dis-leur:" Dites ce qui vous voulez! Car Allah à Lui, la Puissance et la Majesté ne permettra jamais que [Ses] esclaves soient laissés à leurs sorts, après Mohammad [*savavs*], sans qu'il n'y ait aucune "Preuve" pour eux."

Abi Abdéllâh [*as*] déclara:" Mon père devint alors silencieux, et cet homme dit:" Ô fils de l'Envoyé d'Allah! Il y a [ici] un problème qui pourrait surgir...

Selon vous, s'ils disent que la "Preuve" d'Allah est [bel et bien] le [Saint] Corân, [que devrait-on dire alors]?"

L'Imâm répondit:" Alors en ce cas, je [leur] dirais:" Mais le [Saint] Corân ne peut pas parler pour commander ou interdire [quelque chose]...!

Or, le [Saint] Corân a des "Gens" qui commandent et interdisent [pour Lui]." et j'ajouterai:" [Supposons maintenant] qu'il y ait un problème [i.e. malheur] bien difficile à résoudre pour les habitants de la Terre, et dont [la solution] ne se trouve ni dans la Tradition [i.e. Sounnah du noble Prophète] ni dans le Verdict Islamique, dans lesquels il n'y a aucun désaccord, et elle ne se trouve pas [non plus] dans le [Saint] Corân... Et il déplaît à Allah qu'un tel problème [i.e. malheur] apparaîsse sur la Terre, à cause même de Sa Connaissance de ce problème.

Or, Il ne permettra point qu'il n'y ait personne pour donner soulagement aux gens, et donner une réponse [une solution] à ce problème, avec Son Verdict."

L'homme dit:" Ici, vous triompherez, ô fils du Messagèr d'Allah! J'atteste, en effet, qu'Allah, - que Son Rappel soit glorifié! - connaît tous les problèmes [i.e.

---

1. L'implication de ce noble verset, cité ici est: étant donné le fait que les dirigeants sont corrompus, ils ne peuvent donc, en aucun cas, agir comme des juges justes et équitables pour les croyants pieux.

tous les malheurs] qui devront atteindre les créatures, soit sur la Terre soit pour leurs personnes, au sujet de la Religion ou d'autres choses; et Il établit le [Saint] Corân comme une "Preuve" [pour Sa Connaissance de ces faits]: "*Nul malheur n'atteint la Terre ni vos personnes qui ne soit enregistré dans un Livre [i.e. Al-Low Al-Mah'fouz] avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes, facile à Allah!*" [Al-Hadid-22]; et c'est pour cela que qu'Il a établi le [Saint] Corân comme une Solution et un Guide."

L'homme demanda [encore]:" Est-ce que vous savez, ô fils du Messager d'Allah que le [Saint] Corân est la "Preuve" de quelle [autre] chose...?"

Abou Djafar [*as*] déclara:" Oui! L'ensemble des Restrictions [i.e. Houdoud] et leurs explications se trouvent dans le [Saint] Corân, et tout ceci se trouve auprès du Juge [i.e. l'Imâm Infaillible, choisi par Allah]; [car,] à Allah déplaît de permettre qu'il y ait des problèmes qui pourraient atteindre une créature, soit dans sa Religion soit dans sa personne ou dans ses biens, sans qu'ily ait quelqu'un sur Sa Terre, pour donner un juste jugement, selon l'Ordre Divin, en ce qui concerne ce problème."

L'homme dit:" Dans cette question, vous triompherez, grâce à la "Preuve" que vous exposez, à moins que votre adversaire ne soit un qui attribue des mensonges à Allah et qui déclare:" Il n'y a aucune "Preuve" pour Allah -que Son Rappel soit glorifié!-"; or, veuillez m'informer maintenant, au sujet de l'interprétation de cette phrase: "*Que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé...*" [Al-Hadid-23]

L'Imâm répondit:" [Ceci se réfère aux ennemis d'Ali *as*]; c'est à dire: ne soyez point envieux de choses qui ont été accordées à Ali:" *Ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné.*" [Al-Hadid-23]; il ajouta:" Ceci concerne Abi Folân et ses compagnons[1]; l'un se réfère à une chose passée et l'autre se réfère à une chose qui survint plus tard: "*Que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé...*" et ceci se réfère aux choses qui furent accordées à Ali [*as*] et:" *Ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné...*" se réfère à la discorde [i.e. Fitnah] qui fut provoquée après [la mort] du Messager d'Allah [*savavs*] [suivie par la prise du pouvoir - ou le Caliphat - par ces individus mêmes]..."

L'homme déclara:" J'atteste en effet que vous êtes [bel et bien] le possesseur du Verdict [i.e. Commandement – Prescriprion], dans lequel il n'y a aucune contradiction!" Il se leva alors et s'en fut, et je ne le vis plus..."

2- À travers la même chaîne de narrateurs: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Une fois, mon père était assis, et il y avait un groupe autour de lui;

---

1. C'est à dire Abou Bakr, Omar et Osmân.

[soudain,] il se mit à rire, de sorte que ses yeux furent remplis de larmes [à force d'avoir ri].

Il déclara alors:" Est-ce que vous savez ce qui me fait rire...?"

Ils répondirent:" Non."

L'Imâm dit:" Ibn-é Abbâs [1] croyait qu'il était l'une des personnes qui avaient dit:" *Notre Seigneur est Allah!" et qui se tiennent dans le "Droit Chemin", les Anges descendent sur eux: "N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés! Mais ayez la Bonne Nouvelle du Paradis qui vous était promis...!"* [Fouççilat-30]

Je [i.e. l'Imâm *as*] lui demandai [alors]:"Ô fils d'Abbâs! As-tu vu les Anges...? Et ils t'informèrent qu'ils étaient tes "Secoureurs" dans ce monde-ci et dans le monde d'après, et qu'ils te sauveront de la crainte et de la tristesse...?!"

Il répondit:" Allah le Béni, le Très Haut a annoncé:" *Les croyants sont des frères.*" [Al-Houdjourât-10], et toute la communauté [des croyants] est inclue dans cela." Et après cela, je me mis à rire [de bon cœur].

---

1. Abdéllâh Ibn-é Abbâs Ibn-é Abdél'Mottalébb était l'un des compagnons du noble Prophète [*savavs*] et du seigneur des croyants [Ali *as*]. Étant donné qu'il était l'oncle du noble Prophète [*savavs*] et du seigneur des croyants [*as*] en même temps, il était constamment auprès du Messager d'Allah, quand celui-ci était enore un enfant. Il rapporta de nombreux hadîs à son sujet. Après la mort du noble Prophète, il était l'un des proches compagnons du seigneur des croyants [*as*] et prit part dans trois batailles, à ses côtés. Tous les Musulmans tenaient son fils, Abdéllâh Ibn-é Abbâs en grand respect, et l'estimaient, qu'ils fussent des Chiites ou des Sunnites. Allâmeh Hélli avait écrit à son sujet:" C'était un homme qui aima et qui obéit au seigneur des croyants [*as*] et il était son disciple. Sa position respectable et sa sincérité et sa dévotion envers le seigneur des croyants étaient bien connus de tous, et cela était évident pour tout le monde."
Ibn-é Dâvoud, Ibn-é Tâvous, Ach-Chahid-é Sâni, et son fils, et bien d'autres savants Chiites encore, l'ont toujours loué et admiré, avec de belles phrases. Ils disaient que si jamais quelqu'un médisait d'Abdéllâh Ibn-é Abbâs, personne n'allait croire ces faussetés, car la position d'Abdéllâh était par trop irréprochable pour qu'on puisse lui attribuer un défaut quelconque. Or,comme on a déjà expliqué, qu'il y a des irrégularités dans cette chaîne de transmission de Ahâdîs, et que ces écrits ne peuvent être considérés comme des documents authentiques et crédibles. Par conséquent, qui examine attentivement ce qui a été attribué à Ibn-é Abbâs, dans leur hadîs, verra qu'il ne pourra pas être compté comme vrai, aux yeux des savants érudits. En plus, en examinant les dates des évènements, nous nous apercevons qu'Ibn-é Abbâs mourut en l'an 68 A.H, et que l'Imâm Sadjjâd [*as*] vécut jusqu'en l'an 95 A.H, et que l'Imâm Bâghér [*as*] nacquit en l'an 57 A.H et mourut en l'an 114 A.H. Ainsi donc, Ibn-é Abbâs avait pu rencontrer l'Imâm Bâghér dans les ultimes années de sa vie, et quand le jeune Imâm n'avait pas plus que onze ans...! Après la Tragédie de Karbalâ, lorsque l'Imâm Sadjjâd [*as*] et l'Imâm Bâghér [*as*] retournèrent à Médine, Ibn-é Abbâs se rendit à la Mecque et participa dans le mouvement de la Résistance contre Yazid. De là, il se rendit à Tâ'éf, après la révolte d'Abdéllâh Ibn-é Zobay'r, et mourut là. Ainsi, il est extrêmement improbable qu'il eût pris part dans aucune duscussion avec l'Imâm Bâghér [*as*], surtout quand on considère le fait que l'Imâmat de cet illustre Imâm commença seulement plusieurs années, **après** la mort d'Ibn-é Abbâs...

Je lui dis alors:" Ce que tu dis est bien vrai, ô fils d'Abbâs! Je t'adjure au Nom d'Allah: y a-t-il donc une contradiction dans le Verdict [i.e. Commandement] d'Allah?"

Il répondit:" Non."

Je lui demandai ensuite:"Quelle est ton opinion, si un homme attaque un autre homme avec une épée, [en lui tranchant] les doigts, de sorte qu'ils sont coupés, et qu'ensuite cet homme s'en aille, et qu'un autre homme arrive et tranche le reste de la main [de cet homme, jusqu'à son poignet] et qu'ensuite, [cet homme] se présente à toi, et que tu es le juge? Que ferais-tu [dans ce cas-là]...?"

Il répondit:" Je dirais au second homme qui avait coupé [la main de cet homme-là]:" Donne [l'entière] indemnité [i.e. Diéh] pour sa main." et je dirais [ensuite] à l'homme dont la main avait été coupée:" Arrive à un accord avec lui [avec le second homme qui avait payé l'indémnité pour la main entière, mais qui n'avait cependant pas coupé ses doigts, et qui avait donc payé plus que son dû], pour [n'importe quelle somme] que tu désires, et envoie-le devant deux hommes équitables [pour qu'ils décident du chiffre de l'amende qu'il devra payer]."

Je [i.e. l'Imâm *as*]dis:" En ce cas, il y apparaît une contradiction dans le Verdict d'Allah, - que Son Rappel soit glorifié!- et tu aurais contredit ce que tu avais déclaré en premier lieu, [quand tu avais dit qu'il n'y a aucune contradiction]...!

Allah -que Son Rappel soit glorifié!- n'a jamais voulu qu'il y ait une Restriction pour Ses créatures, et qu'il n'y ait aucune [juste] interprétation sur la Terre, à son sujet. [Par conséquent, il faudrait que tu] coupes la main de celui qui coupa la main [de cet homme-là]. Exige ensuite, le Diéh [i.e. l'indéminité] au premier homme, pour les doigts qu'il avait coupés, et donne [cette indemnité] à l'homme [aux doigts coupés]. Ceci est le Verdict d'Allah, [descendu] durant la Nuit de Ghadr, lorsque Son Commandement descend.

Si tu réfutes l'existence [de cette Nuit], après l'avoir entendue du Messager d'Allah [lui-même], Allah te jettra dans le Feu, tout comme Il aveugla ta vue [i.e. à la fin de sa vie, Ibn-é Abbâs fut affligé par la cécité], le jour où tu réfutas [le "Vélâyat"] d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*]. "

Il demanda:"Comment le sais-tu? Par Allah, je perdis ma vue, seulement parce que les ailes d'un Ange se battirent [et son coup d'aile m'aveugla]..."

L'Imâm [continua son récit et] dit:" Ceci me fit rire. Je le quittai ensuite, en ce jour, à cause de son esprit affaibli. [Cependant,] je le rencontrai encore et lui dis:"Ô Ibn-é Abbâs! Tu n'avais encore jamais dit la vérité, comme ce que [tu fis] hier... Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] t'avait dit:" Il y a une Nuit de la

Destinée [i.e. Ghadr] dans chaque année, et l'Ordre de chaque année est descendu en cette Nuit-là; et il y a des hommes qui exécutent cet Ordre, après le Messager d'Allah [*savavs*]..."

Et toi, tu lui demandas:" Qui sont-ils ces gens?"

Il [te] répondit:" Moi-même et onze hommes, sortis de mes reins qui seront [un jour] les Imâms et les "Mohadéssine"."

Tu dis alors:" Je ne croyais pas que cette Nuit fût, excepté dans le temps du Messager d'Allah [*savavs*]..."

Et ce fut alors que l'Ange qui conversait avec lui [i.e. Ali *as*] apparût devant toi [i.e. c'était apparemment la Nuit de Ghadr] et déclara:" Tu mens, ô Abdéllâh! Mes yeux virent ce qu'Ali te déclara [au sujet de la descente des Anges]...!"

Évidemment, les yeux d'Ali [*as*] ne virent pas l'Ange, mais son cœur Le sentit et il L'entendit avec ses oreilles. À ce moment-là, l'Ange te frappa avec ses ailes et tu perdis ainsi la vue."

Ibn-é Abbâs répondit:" Le Jugement appartient à Allah, pour tout ce qui provoque notre désaccord."

Je demandai:" Est-ce que c'est possible qu'Allah juge une [seule] chose par deux Verdicts?"

Il répondit:" Non."

Et je dis:" C'est ici que tu péris et fais périr les autres avec toi..." [1]

3- À travers la même chaîne de narrateurs: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit:" Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé, au sujet de la Nuit de Ghadr:" *[Nuit] durant laquelle est décidé tout Ordre sage!*" [Ad-Doukhân-4]: "[C'est à dire que] tout Ordre sage est descendu [sur la Terre] dans cette Nuit. Et "Moh'kam" [i.e. qui a la même racine que "Hakim" qui signifie sage, car il y a de la solidité et de la force dans cet Ordre] ne peut être deux choses [différentes en même temps], et Il doit être seulement une chose [unique].

Par conséquent, quiconque donne un verdict, dans lequel il n'y a aucune contradiction, son verdict est identique au Verdict d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté. Et quiconque donne un verdict, dans lequel il y a une contradiction, et

1. Comme on l'a déjà expliqué, Ibn-é Abbâs est une grande personnalité aimable et honorable et l'un des personnages illustres de l'Histoire Chiite. Il était l'un des disciples particuliers du seigneur des croyants [Ali *as*]. Or, la raison de sa cécité était pour le fait qu'il avait beaucoup pleuré le triste Martyr du seigneur des croyants, qu'il avait aimé profondément, et aussi ceux tragiques, de l'Imâm Hassan [*as*] et de l'Imâm Hosséyn [*as*], et non point parce qu'il avait contredit le seigneur des croyants [*as*], au sujet de la Nuit de Ghadr...

que cet individu croit qu'il est dans le vrai, il aura alors donné son verdict, selon le verdict de "Tâghout"!

En vérité, chaque année [l'une après l'autre,] l'interprétation de toutes les affaires est descendue durant la Nuit de Ghadr, à celui qui possède l'autorité [Vali-é Amr]. Et il sera autorisé de faire ceci et cela pour ses porpres affaires, et de faire ceci et cela, pour les affaires des gens.

Et à part cela, chaque jour, la Connaissance parvient à celui qui détient l'autorité de la part d'Allah, à Lui la Puissance et la Majesté; [cette Connaissance] est toute particulière [à Allah], cachée [par Allah] [i.e. ésotérique], étrange et réservée, tout comme les choses qui sont descendues durant la Nuit de Ghadr..." Il récita ensuite [ce verset]:" *Quand bien même tous les arbres de la Terre se changeraient en "Calames" [i.e. plumes pour écrire], quand bien même l'océan serait un océan d'encre, où conflueraient sept autres océans, les Paroles d'Allah ne s'épuiseraient pas! Car Allah est Tout Puissant et Sage!*" [Louqmân-27]

4- À travers la même chaîne de narrateurs:" [Une fois,] Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Ali Ibn'l Hosséyn, que les Bénédictions et Salutations Divines lui soient accordées, avait l'habitude de dire:" *Nous l'avons certes, fait descendre pendant la Nuit de Ghadr [la Destinée]...*" [Al-Qadr-1] et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté dit la vérite; Allah fit descendre le [Saint] Corân, durant la Nuit de Ghadr: *"Et qui te dira ce qu'est la Nuit de Ghadr...?"* : le Messager d'Allah [*savavs*] avait dit:" Je ne sais pas...", et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté avait annoncé:" *La Nuit de Ghadr est meilleure que mille mois!"* [c'est à dire,] mille mois dans lesquels, il n'y aurait pas la Nuit de Ghadr.

Et Allah annonça à Son Messager:" Sais-tu pour quelle raison, Elle est Meilleure que mille mois?"

Il répondit:" Non..."

Allah annonça:" Car: *"Durant celle-ci, les Anges descendent ainsi que le "Rouh" par Permission de leur Seigneur pour tout ordre."* Et [il est évident que] quand Allah à Lui, la Puissance et la Gloire permet une chose, Il l'a approuvée:" *Elle [i.e. cette Nuit] est Paix et Salut, jusqu'à l'apparition de l'aube!"*; [et] Allah annonça alors:" Ô Mohammad! Mes Anges et Mon "Rouh" [i.e. l'Esprit] t'apporteront Ma Paix et Mon Salut, dès le moment où ils descendent, et ce, jusqu'à l'apparition de l'aube!"

Allah annonça ensuite dans un verset de Son Livre:" *Et craignez une "Fitnah" [i.e. calamité – épreuve] qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous.*" [Al-Anfâl-25], [une "Fitnah" qui se réfère à tous ceux qui avaient été injustes envers les

Successeurs du Messager d'Allah *savavs*]. [1]

Et Allah avait annoncé dans un autre verset de Son Livre: *" Mohammad [savavs] n'est qu'un Messager. En effet, des Messagers sont passés avant lui. S'il mourait donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons [en mécréants]?! Quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah! Et Allah récompensera bientôt les reconnaissants!"* [Âli-Imrân-144]

Dans le premier verset, Il annonce:" Lorsque Mohammad meurt, ceux qui s'opposent au Commandement [i.e. Amr] d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire diront:" La Nuit de Ghadr vient de disparaître [et de se terminer] avec la mort du Messager d'Allah [*savavs*]! Et ceci est bel et bien] l'épreuve [i.e. la calamité] qui les atteint en particulier, et à cause de laquelle, ils tournent leurs talons [en mécréants]... Car, s'ils avaient dit:" La Nuit de Ghadr n'est pas passée!", ils auraient alors dû accepter qu'Allah le Sublime, le Très Haut fît descendre un Ordre dans cette Nuit. Et s'ils avaient accepté cet Ordre [Divin], en ce cas, il aurait dû exister quelqu'un qui reçût cet Ordre Divin..."

5- À travers la même chaîne de narrateurs,: " Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Ali [*as*] avait fréquemment l'habitude de dire:" À chaque fois que ces deux [hommes :] At-Taymi et Al-Adavi [i.e. Abou Bakr et Omar] venaient auprès du Messager d'Allah [*savavs*] et qu'ils le voyaient en train de réciter la sourate "Al-Qadr" avec une [profonde] himilité et tout en pleurs, tous deux avaient l'habitude de dire: "Ô, combien s'émeut [et se bouleverse] votre cœur, en récitant cette sourate...!"

Et le Messager d'Allah [*savavs*] leur répondait:" Ceci est à cause de ce que mes yeux voient et mon cœur perçoit, et à cause de ce que le cœur de cet homme [que voici: Ali *as*] verra après moi...!"[2]

Et ils demandaient:" Et qu'avez-vous vu et que verra-t-il, lui?"

Et il leur écrivait sur la poussière [du sol]:"*Durant celle-ci, les Anges descendent ainsi que le "Rouh" par Permission de leur Seigneur pour tout ordre."*

Il [leur] demandait alors:" Est-ce qu'il resterait quoique ce soit, après qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé: " *tout ordre*"...?"

Et ils répondaient:" Non..."

Et il demandait encore:" Savez-vous qui est celui pour qui, les Anges

---

1. C'est à dire, ceux qui avaient réfuté et rejeté le fait que cette Nuit existât, même après la mort du noble Prophète [*savavs*] et qui reniaient la descente des Anges, et de l'Esprit [i.e. "Rouh"] pour les Successeurs [*as*] du vénérable Prophète [*savavs*].
2. C'est à dire qu'Ali [*as*] ne verra pas les Anges, pendant qu'ils descendaient sur la Terre, et lors de leurs conversations avec lui, mais cependant son cœur percevra tout.

descendront pour lui [remettre cet "Ordre"]...?"

Et ils répondaient:" C'est vous, ô Messager d'Allah!"

Et il répondait:" Oui." Et il demandait ensuite:" Y aura-t-il [encore] la Nuit de Ghadr, après moi?"

Ils répondaient:" Oui."

Il demandait:" Et est ce que cet "Ordre" descendra durant cette Nuit-là?"

Ils répondaient:" Oui."

Il demandait:" À qui [serait-il descendu]...?"

Ils répondaient:" Nous ne savons pas."

Il mettait alors sa main sur ma tête et annonçait:" Si vous ne le saviez pas, [eh bien,] sachez-le maintenant! C'est lui qui sera après moi!"

Par conséquent, ces deux-là connaissaient parfaitement cette Nuit, après [la mort] du Messager d'Allah [*savavs*], à cause de l'intensité de la terreur qu'ils ressentaient dans leurs cœurs..."

6- À travers la même chaîne de narrateurs:"Abi Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit:" Ô Chiites! Menez des débats [et faites des discussion] avec la sourate "Al-Qadr" avec vos opposants, et vous triompherez [sans aucun doute]!

Par Allah! Dans cette sourate se trouve la "Preuve" d'Allah le Béni, L'Altissime pour les créatures, après le Messager d'Allah [*savavs*]! Et elle est la meilleure [Preuve] de votre Religion: la souveraine! Et elle exprime l'apogée [i.e. le sommet] de notre Connaissance![1]

Ô Chiites! Menez des débats [et faites des discussions] avec vos opposants, avec [le noble verset]:" *Hâ, Mîm! Par le Livre [i.e. le Saint Corân] explicite! Nous L'avons fait descendre en une Nuit Bénie [i.e. Léy'latol Ghadr]. (Nous sommes en vérité Celui qui avertit! [Nuit] durant laquelle est décidé tout Ordre sage!*" [Ad-Doukhân-1-5]. [Car], ces versets se réfèrent uniquement à ceux qui possèdent l'autorité, après le Messager d'Allah [*savavs*].

Ô Chiites! Allah le Béni, le Sublime a annoncé:" *Il n'est pas une nation qui n'ait déjà eu un avertisseur!*" [Fâtir-24]!"

Un individu déclara [soudain]:"Ô Abou Djafar! L'avertisseur [de cette "Oummah"] était Mohammad [*savavs*]..."

L'Imâm répondit:"Ce que tu dis est bien vrai; or, quand il était en vie, y

1. Car, non seulement elle représente la plus grande Preuve de la Religion d'Islam, mais aussi parce que cela concerne la Nuit de Ghadr, et que c'est durant cette Nuit glorieuse que tout ce qui doit parvenir aux Imâms Infaillibles pour les Affaires diverses, leur sera communiqué.

avait-il des avertisseurs, parmi ceux qu'il envoyait en mission dans les différentes régions?..."

L'homme répondit:" Non."

Abou Djafar [*as*] déclara:" Est-ce que tu n'es pas d'avis que ceux qu'il envoyait en mission étaient des avertisseurs, tout comme le Messager d'Allah [*savavs*] avait été lui aussi un avertisseur, de par sa Mission, venue d'Allah à Lui, la Puissance, la Majesté...?"

Il répondit:" Si."

L'Imâm dit:"Ainsi donc, Mohammad [*savavs*] ne mourut que lorsqu'il laissât [après lui] quelqu'un qui avait pour mission, [d'agir] en avertisseur."

Et il ajouta:" Et si tu réponds par non, alors en ce cas, le Messager d'Allah [*savavs*] avait condamné à périr, tous ceux qui doivent sortir des reins des hommes, parmi son "Oummah"..."

L'homme demanda:"Est-ce que le [Saint] Corân ne suffit-Il pas?" L'Imâm répondit:" Si, mais à condition que les gens trouvent quelqu'un qui puisse L'interpréter [pour eux]...!"

L'homme demanda:" Mais est-ce que le Messager d'Allah ne L'interpréta pas...?"

L'Imâm répondit:" Si, [mais] il L'interpréta pour un seul homme, et il divulgua aussi la [haute] position et l'éminence de cet homme-là à son "Oummah", et cet homme-là était Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*]!"

L'Homme dit:"Ô Abou Djafar! Ceci est une question toute particulière, dont la majorité des gens ne peuvent accepter [facilement]."

L'Imâm dit:" Allah a voulu Être Adoré en secret, jusqu'à ce que le moment opportun arrivât [finalement] pour qu'Il manifestât Sa Religion. Tout comme le Messager d'Allah [*savavs*] tint en secret son Adoratoin [et sa dévotion envers Allah, l'Unique] auprès de [Dame] Khadijah [*sa*], jusqu'à ce qu'il eût reçu l'ordre de manifester sa Religion."

L'homme demanda:" Était-il nécessaire que celui qui avait cette Religion, La tînt en secret...?"

L'Imâm dit:" Est-ce qu'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] ne tint pas [sa Religion] en secret, [dès] le jour où il se convertit à l'Islam, auprès du Messager d'Islam [*savavs*], et ce, jusqu'à ce que son Affaire [i.e. la Mission Prophétique du Messager d'Allah *savavs*] devînt manifeste?"

L'homme répondit:"Oui, [en effet]..."

L'Imâm déclara:"Ainsi donc, notre Affaire est la même chose, jusqu'à l'heure convenue."

7- À travers la même chaîne de narrateurs:"Abou Djafar [As-Sâni: l'Imâm Djavâd *as*] avait déclaré:" En vérité, Allah -que Son Rappel soit glorifié!- créa la Nuit de Ghadr, tout au début, lorsqu'Il créa l'Univers.

Et dans cette Nuit-là, Il créa le tout premier homme qui devait être Prophète, et le tout premier homme qui devait être Successeur [dans un temps futur]. Il décréta que dans chaque année, il y ait une Nuit, dans Laquelle Il allait faire descendre l'Interprétation de toutes les choses [qui devaient arriver], jusqu'à ce que [cette Nuit-là] arrivât [de nouveau], l'année suivante.

Quiconque refuse de croire en cela, aura rejeté et réfuté la Connaissance d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté!

Car, les Prophètes, les Messagers et les "Mohadéssoune" ne pourront jamais exécuter leurs Missions, à moins d'avoir une "Preuve" [établie pour eux], pour tout ce qui devait leur descendre durant cette Nuit [particulière], accompagné par la "Preuve" que [l'Archange] Gabriel [*as*] leur apporterait..."

Je demandai [1]:" Est-ce que [l'Archange] Gabriel [*as*] ou d'autres Anges [à part Gabriel *as*] peuvent à leurs tours venir auprès des "Mohadéssoune"...?"

L'Imâm répondit:" En ce qui concerne les Prophètes et les Messagers [*as*], il n'y a aucun doute; mais en ce qui concerne les autres [i.e. les Mohadéssoune], il faut savoir qu'il est nécessaire qu'il y ait une "Preuve" pour les habitants de la Terre, et ce, dès le tout premier jour, où la Terre fut créée, jusqu'à la destruction [totale] du monde; et Il [i.e. Allah] fait descendre les affaires de cette année-là, en cette Nuit [particulière], pour celui qui est le plus aimé d'Allah, parmi Ses créatures; [et étant donné que ces affaires ne peuvent descendre, excepté avec la Descente des Anges Célèstes, par conséquent, les Anges descendent aussi pour les "Mohadéssoune" qui sont les "Preuves" d'Allah sur la Terre.].

Et je jure par Allah que le "Rouh" [i.e. l'Esprit] et les Anges firent descendre les affaires à Adam, dans la Nuit de Ghadr!

Et je jure par Allah qu'Adam ne mourut pas, sans avoir [laissé après lui] un Successeur, et tous les autres Prophètes [aussi] firent cela, après Adam: [de sorte que] le Commandement [i.e. Amr] était descendu à chaque Prophète [en cette Nuit particulière], et ceci s'établissait [exactement de la même manière] pour le Successeur [de chaque Prophète,] après lui.

Et je jure par Allah que parmi les Commandements [i.e. Amr] que chaque Prophète reçoit en cette Nuit-là, -d'Adam [*as*] jusqu'à Mohammad [*savavs*]- il

1. Il se pourrait que l'emploi de la première personne du singulier ici, se réfère à Hassan Ibn'l Abbâs Ibn-é Hariche qui avait narré cet hadîs, de la part d'Abou Djafar As-Sâni [l'Imâm Djavâd] *as*].

devait désigner une certaine personne comme son Successeur. Et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté avait annoncé dans Son Livre, et tout spécialement à ceux qui possèdent l'autorité, après Mohammad [*savavs*]:" *Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres, qu'Il leur donnerait la Succession sur Terre, comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés! Il donnerait force et suprématie à leur Religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur, en sécurité! Ils M'adorent et ne M'associent rien, et celui qui mécroît par la suite, ce sont ceux-là les "Fâssiqoun" [les rebelles, les pervers et ceux qui désobéissent à Allah].*" [An-Nour-55]

[Et] Il [i.e. Allah] annonça:" [Et] Je vous fais les Successeurs [des Prophètes], après eux, pour que vous préserviez [intactes] Ma Connaissance, Ma Religion et Mon Adoration, tout comme les Successeurs d'Adam lui succédèrent, jusqu'à ce qu'un [nouveau] Prophète soit désigné."

[Et] Il [i.e. Allah] annonça:" *Ils M'adorent et ne M'associent rien...*" C'est à dire: qu'ils M'adoreront, en ayant Foi qu'il ne viendra plus un autre Prophète, après Mohammad [*savavs*]; par conséquent, quiconque déclare une chose à part cela: *"Ce sont ceux-là, les "Fâssiqoun" [les rebelles, les pervers et ceux qui désobéissent à Allah]."*

Ainsi donc, Il fortifie et donne pouvoir, à ceux qui possèdent l'autorité après Mohammad [*savavs*], avec la Connaissance [Divine], et c'est nous [qui possèdons l'autorité]!

Et vous nous demandez si ce que nous énonçons est la vérité? [Et si nous vous disons la vérité,] vous devez l'accepter; or, vous ne faites rien de semblable! Cependant, notre Connaissance est clairement manifeste, et notre temps, grâce auquel la Religion se manifestera de notre part, pour qu'il n'y ait plus de dispute entre les gens, a un terme [spécifique], dans le passage des nuits et des jours; et lorsque le terme de ce temps arrive à sa fin, la Religion se manifestera et l'Unique Religion régnera [alors]!

Je jure par Allah que le Commandement d'Allah a été décrété pour qu'il n'y ait aucune discorde [i.e. dissension] entre les croyants; ainsi donc, Allah les a rendus [i.e. les Successeurs] comme les Témoins des gens, de sorte que Mohammad [*savavs*] soit notre Témoin[1] et que nous puissions être les Témoins de nos Chiites et que nos Chiites [à leurs tours] puissent être les témoins des autres gens. Allah à Lui, la Puissance et la Gloire ne permet point qu'il y ait une

1. Ceci fait allusion au verset 78 de la sourate Hajj et aussi au verset 143 de la sourate Al-Baqarah: *"C'est Lui qui vous a déjà nommés "Musulmans" avant [ce Livre] et dans ce [Livre], afin que le Messager d'Allah [i.e. Mohammad savavs] soit Témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes Témoins contre les gens!"* [Hajj-78] et:"*Ainsi, Nous avons fait de vous, une juste et meilleure communauté, pour que vous soyez Témoins pour les gens.*" [Al-Baqarah-143]

[quelconque] contradiction dans Son "Amr" [i.e. Commandement], ou bien qu'il y ait une [quelconque] opposition [discorde] entre les possesseurs de Sa Connaissance."

À ce moment-là, Abou Djafar [As-Sâni, l'Imâm Djavâd *as*] déclara:" La suprériorité [et l'excellence] de la Foi d'un croyant qui croit [profondément et fermement] aux vérités [de la sourate] "Al-Qadr" et à son interprétation, [en comparaison à] celui qui ne croit pas, est comme la supériorité de l'Homme sur un animal...! Et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté retire le Tourment de ce monde-ci, de ceux qui renient la vérité de cette sourate, à cause même des croyants qui croient à la vérité de cette sourate [i.e. Al-Qadr], tout comme Il retire le Tourment, de ceux qui restent chez eux [et qui ne vont pas au combat], à cause même de ceux qui combattent [i.e. les Modjâhédîne]!

Car, le Châtiment [i.e. Tourment] pour ceux qu'Il connaît et qui ne se repentiront jamais sera complet, dans le monde d'après; et [maintenant qu'il est question du "Djihâd", je dois dire] qu'à ce moment-là, je ne vois aucun "Djihâd", excepté le Hadj et la Oumrah, et l'exécution des Devoirs et des Obligations Religieux et la fréquentation des vertueux [1]...!"

8- Il [i.e. probablement, Abi Abdéllâh, l'Imâm Sâdiq as, ou bien Abou Djafar As-Sâni, l'Imâm Djavâd *as*] avait déclaré: "[Une fois,] un homme dit à Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*]:" Ô fils du Messager d'Allah! Ne soyez point fâché contre moi!"

L'Imâm demanda:"Pourquoi?"

Il répondit:" Car je voudrais vous demander une question..."

L'Imâm dit:" Fais ta demande."

Il demanda:" Vous ne serez point fâché, non?"

L'Imâm répondit:" Non. Je ne serai pas fâché."

Il demanda:" Quelle est votre opinion, au sujet de la Nuit de Ghadr et de la Descente des Anges et du "Rouh" [i.e. l'Esprit], auprès des Successeurs [du vénérable Prophète]? Est-ce qu'Ils leur apportent des choses que le Messager d'Allah [*savavs*] ne connaissait pas? Ou bien, Ils leur apportent des choses que le Messager d'Allah [*savavs*] connaissait [à son tour]? Vous savez [très] bien

1. Le mot employé est "Djavâr" qui signifie être auprès de quelqu'un et cela se réfère probablement au fait que les Musulmans devaient rester en contact avec l'Imâm Infaillible [*as*], afin de mieux comprendre les Lois Islamiques, et ce qui est en vérité le vrai Islam, qui, à cette époque-là était une chose bien difficile et périlleuse.

que le Messager d'Allah [*savavs*] ne quitta ce monde que lorsqu'il ne resta plus rien de Sa Connaissance qu'Ali [*as*] n'eût appris toute entière. " [1]

Abou Djafar [*as*] lui demanda:" Qu'ai-je à faire avec toi...? Et qui t'a permis de venir à moi?!"

L'homme répondit:" C'est le destin qui me permit d'entrer, afin d'établir la prétention que vous avez sur moi..." [2]

L'Imâm dit:" Comprends donc bien ce que j'ai à te dire...

Lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] fut emporté dans son Voyage Nocturne [i.e. l'Ascension - Mé'râdj], il ne descendit [sur terre] que lorsque Allah, -que Son Rappel soit glorifié!- lui eût enseigné la Connaissance de tout ce qui avait été et de ce qui devait arriver [dans l'avenir]; or, la plupart de sa Connaissance était abrégée [i.e. brève et ésotérique], et dans [chaque] Nuit de Ghadr, les Explications et l'Interprétation [de cette Connaissance] lui parvenait.

Ainsi donc, Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] connaissait [à son tour] cette Connaissance abrégée et son Interprétation lui parvenait [à lui aussi] dans chaque Nuit de Ghadr, tout comme cela avait été pour le Messager d'Allah [*savavs*]."

L'homme demanda:" N'y avait-il donc aucune interprétation dans cette Connaissance abrégée [et brève]? [Et donc quelle nouvelle Connaissance descendait-Elle...?!]"

L'Imâm répondit:" Si, mais dans les Nuits de Ghadr, le Commandement [i.e. Amr] d'Allah le Sublime descendait au Prophète et [descendent aussi] aux Successeurs [en leur ordonnant] de faire ceci et cela, au sujet des choses dont ils connaissaient déjà; et aussi de la manière qu'ils devaient les exécuter [i.e. pratiquer]."

L'homme dit:" Expliquez-moi cela..."

Il dit:" Le Messager d'Allah [*savavs*] ne mourut que lorsqu'il eût appris le Résumé de cette Connaissance, et son Explication [et son Interprétation]."

L'homme dit:" Par conséquent, ce qui lui descendait dans les Nuits de Ghadr était quelle [sorte] de Connaissance?"

L'Imâm répondit:"Le Commandement [d'Allah] [lui parvenait] et la manière

---

1. C'est à dire qu'étant donné qu'Ali [*as*] connaissait toute la Connaissance du noble Prophète [*savavs*], par conséquent, si après la mort du Messager d'Allah [*savavs*], il y a encore une Connaissance qui descendait pour Ali [*as*], ceci ne serait-il pas une preuve de la supériorité d'Ali envers le Messager d'Allah [*savavs*]...? Et qu'il se forme donc une contradiction dans la Parole de l'Imâm et sur son interprétation au sujet de ce verset. Or, nous verrons l'Imâm donner sa réponse.

2. C'est à dire: étant donné que c'est un homme ignorant, et l'homme de Connaissance est en devoir d'enseigner à celui qui ne sait pas.

d'avoir accès [aux détails de cette Connaissance] lui devenait plus facile."

L'homme dit:" Ainsi donc, est-ce que dans les Nuits de Ghadr, excepté pour ce qu'il connaissait [déjà], une nouvelle Connaissance lui parvenait-Elle?" [1]

L'Imâm répondit:" Ceci est une des choses qu'ils [i.e. les Successeurs] ont le devoir de cacher, et personne ne connaît l'explication de ce que tu demandes, excepté Allah à Lui, la Puissance et la Majesté." [2]

L'Homme demanda:" Est-ce que les Successeurs savent des choses que les Prophètes pouvaient "ne pas savoir"...?"

Il répondit:" Non. Et comment est-ce possible qu'un Successeur sache quelque chose, excepté pour la Connaissance qui lui a été léguée [par un Prophète]?!"

L'homme demanda:" Est-ce que nous pouvons dire qu'un Successeur sait une chose qu'un autre Successeur ne sait pas?"

L'Imâm répondit:" Non. Et aucun Prophète ne quitte ce monde, à moins que sa Connaissance ne soit déposée dans la poitrine [i.e. le cœur] de son Successeur. Et dans la Nuit de Ghadr, les Anges et le "Rouh" [i.e. l'Esprit] ne descendent [sur la terre,] que pour apporter au Successeur, le Commandement à travers Lequel, il devrait apporter la Justice parmi les créatures [d'Allah]."

L'homme demanda:" Or, est-ce à dire qu'ils ne connaissent pas d'avance, ce Commandement...?"

L'Imâm répondit:"Si, ils Le connaissent, mais ils ne peuvent L'exécuter [aucunement], jusqu'à ce qu'ils soient ordonnés dans les Nuits de Ghadr, au sujet de la "manière" avec laquelle ils doivent agir [et L'exécuter], jusqu'à l'année suivante."

L'homme demanda:" Ô Abou Djafar! Ne puis-je rejeter [i.e. réfuter] cela?"

Abou Djafar [*as*] répondit:" Celui qui rejette cela, n'est pas de nous."

L'homme demanda:" Ô Abou Djafar! Est-ce que dans les Nuits de Ghadr, quelque Connaissance parvenait-Elle, au [noble] Prophète [*savavs*] dont il ne savait pas [déjà]...?"

L'Imâm répondit:" Il ne t'est pas permis de faire une telle demande [car tu

---

1. C'est à dire est-ce que dans les Nuits de Ghadr, une autre Connaissance, à part Celle qu'ils connaissaient déjà, leur était descendue?
2. C'est à dire que la réponse à ces choses consiste à la compréhension parfaite du concept de "Badâ" [i.e. Modificaton], et comme l'explication de "Badâ" est une chose extrêmement difficile et compliquée pour le commun des mortels, ils sont dans l'obligation de garder le silence et de ne rien dire; et la question de l'homme concernait le concept de "Badâ" qui est une chose qui appartient exclusivement à Allah, et Seul Lui connaît et personne, avant qu'Allah n'annonce une chose, ne pourrait connaître.

ne possèdes pas la compréhension nécessaire, à ce sujet].

Or, la Connaissance du passé et de l'avenir est telle qu'aucun Prophète et [aucun] Successeur ne meurt, que lorsque le Successeur suivant La connaîsse [parfaitement à son tour].

Cependant, [en ce qui concerne] la Connaissance, au sujet de laquelle tu fais cette demande, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté n'a voulu informer personne, à son sujet, excepté [les] Successeurs eux-mêmes."

L'homme dit:" Ô fils de l'Envoyé d'Allah! Comment puis-je savoir que la Nuit de Ghadr arrive chaque année...?"

L'Imâm répondit:" Lorsque le mois [béni] de Ramadân arrive, récite donc, chaque nuit, pour cent fois, la sourate "Ad-Doukhân"; et quand la vingt-troisième nuit arrive, tu verras [par toi-même] la confirmation de ce que tu viens de me demander..."

9- Il [comme le précédent hadîs] avait dit: " Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] avait déclaré:" Évidemment, le nombre des troupes des Démons [i.e. Chayâtine] et de leurs semblables [i.e. Azvâjéhém][1] que vous voyez Allah - à Lui, la Puissance et la Majesté - envoyer, afin de corrompre et de faire dévier les égarés est bien plus que le nombre des Anges que vous voyez Allah, envoyer pour le Représentant [i.e. Caliphe] d'Allah, pour qu'il apporte la Justice et la Bonne Récompense..."

On lui dit:"Ô Abou Djafar! Comment est-ce possible qu'une chose soit plus nombeuse que les Anges?"

Il répondit:"Ceci est selon la Volonté d'Allah."

L'homme demanda:"Ô Abou Djafar! Si je rapporte [i.e. relate] cet hadîs pour certains Chiits, ils refuseront de l'accepter!"

L'Imâm dit:"Comment pourront-ils refuser d'accepter cela?!"

Il répondit:"Ils diront que les Anges sont plus nombreux que les Démons [i.e. Chayâtine]..."

L'Imâm dit:"Ce que tu dis est vrai [2]; or, comprends bien, [ce que je vais te dire maintenant]:" Il ne se passe aucune nuit ou jour, sans que tous les Djinns et les Démons [i.e. Chayâtine] ne se présentent auprès des Imâms de la Perdition; et le même nombre des Anges rendent visite à l'Imâm de la Juste Direction,

---

1. C'est à dire des créatures démoniaques parmi les Djinns et les hommes.
2. Par cette réponse, on comprend que le nombre des Démons est égal à celui des Anges, et non point plus qu'eux. Or, la réponse de l'homme n'a pas été donnée, et c'est ici que cet hadîs comporte des faiblesses...

jusqu'à ce que la Nuit de Ghadr arrive, et certains Anges descendent sur Terre, auprès de celui qui possède l'autorité; et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté créa [ou: désigna] certains Démons [i.e. Chayâtine] du même nombre que les Anges. Ils visitent alors celui qui mène [les autres] à la Perdition [et qui les égare], et ils lui apportent des faussetés et des mensonges, à tel point que [lorsque] le jour arrive, il dit:" Je vis ceci et cela..."; tandis que s'il demande [des explications] à l'Imâm de la Juste Direction, au sujet de ce qu'il avait vu, il [lui] dirait:" Tu as vu un Démon [i.e. Chay'tân] qui te dit ceci et cela..." et il lui expliquera tout cela, et le mettra au courant de sa Perdition [et de son égarement].

Je jure par Allah que celui qui croit à la Nuit de Ghadr sait [très bien] que cette Nuit est à nous, spécialement; et ce, à cause des Propos du Messager d'Allah [*savavs*] au sujet d'Ali [*as*], lorsque le moment de sa mort s'approcha et qu'il déclara:" Cet homme, [i.e. Ali] est votre seigneur et maître après moi, et si vous lui obéissez, vous serez [alors] dans la bonne Voie."

Or, celui qui ne croit point à tout ce qui arrive dans la Nuit de Ghadr, refuse [et réfute la Descente des Anges, auprès de nous, et aussi le fait que cette Nuit est pour nous, spécialement].

Quiconque croit en la Nuit de Ghadr, et dont la croyance diffère de la nôtre ne pourrait dire la vérité au sujet de sa croyance, à moins qu'il ne dise que cette Nuit est pour nous, spécialement; et si quelqu'un ne dit pas cela, par conséquent, il est définitivement un menteur [et ne croit guère à cette Nuit]!

Car, Allah à Lui, la Puissance et la Gloire est par trop au-dessus de ces choses, pour envoyer un Commandement, avec le "Rouh" [i.e. l'Esprit] et les Anges, à un mécréant de mauvaise conduite!

Et s'ils disent:"Allah fait descendre le Commandement [i.e. Amr] à un Caliphe égaré..." ce propos qui vient d'eux n'est point acceptable! [Car, avec la présence d'un Caliphe juste, aucun autre Caliphe ne pourra prétendre à cela!]

Et s'ils disent:"Allah ne le fit descendre à aucune personne, en particulière!" ceci n'est pas juste, non plus; car on ne peut envoyer une chose à personne!

Et s'ils disent -et ils le diront sûrement!-: " Tout cela [i.e. les discussions au sujet de la Nuit de Ghadr] est sans aucune importance!" ils se sont définitivement égarés [et entrés dans la Voie de la Perdition. Car ils ont donc compté comme de peu d'importance, un Principe essentiel dans la Religion d'Islam et dans le Saint Corân.]

***

Chapitre 42

Du fait que la Connaissance des [illustres] Imâms [*as*] Augmente, la veille du Vendredi

1- Ahmad Ibn-é Idris Al-Ghommi et Mohammad Ibn-é Yah'yâ m'informèrent que Hassan Ibn-é Ali Al-Kouffi avait rapporté cet hadîs de Moussâ Ibn-é Sa'dân, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Ayyoub, et lui d'Abou Yah'yâ As-San'âni qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] m'avait dit:" Ô Abou Yah'yâ! La veille du Vendredi, nous jouissons d'une grande position parmi les positions!"

Je demandai:"Que je donne ma vie pour vous! Quelle est donc cette [haute] position?"

L'Imâm répondit:" Les Esprits des Prophètes défunts et [aussi] les Esprits des Successeurs défunts et l'Esprit du Successeur qui est parmi vous reçoivent la Permission [Divine], et ils sont emportés vers les Cieux, jusqu'à ce qu'ils atteignent le Trône de leur Seigneur!

Ils commencent [alors] à faire la Circumambulation [du Trône] pour sept fois, et [ensuite,] ils s'acquittent d'une Prière [i.e. Salât] de deux rakat, à chacun des Piliers du Trône Divin...

Ils sont ensuite retournés [reportés] à l'intérieur de leur corps [physique]; et [c'est alors que] le jour arrive et que les Prophètes et les Successeurs sont remplis de joie et d'allégresse; et le Successeur qui se trouve parmi vous, commence le jour, tandis que la mesure de sa Connaissance a été augmentée, [au nombre innombrable des Prophètes]..."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Abi Zâhér, et lui de Djafar Ibn-é Mohammad Al-Kouffi, et lui de Youssof Al-Abzâri, et lui de Mofazzal qui avait dit: "Un jour, Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] me déclara -et avant cela, il ne m'avait jamais interpelé, en usant mon épithète [i.e. Konieh]- :" Ô Abâ Abdéllâh!"

Je répondis [tout de suite]:" Labbay'k! À votre service!"

Il dit:" Il y a une allégresse pour nous, la veille du Vendredi..."

Je dis:" Qu'Allah vous l'augmente [encore plus]...! Qu'est-ce donc [cette allégresse]?"

Il répondit:" Lorsque la veille du Vendredi arrive, le Messager d'Allah [*savavs*] atteint le Trône Divin et les Imâms [*as*] L'atteignent à ses côtés; et nous arrivons

[au Trône Divin] avec eux. Et nos esprits ne retournent à nos corps [physiques] que lorsqu'ils ont obtenu de la Connaissance!

Si ce n'était pas ainsi, [notre Connaissance] s'épuiserait..."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Ahmad Al-Mén'ghâri, et lui de Younos ou bien d'Al-Mofazzal qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Il ne pourrait y avoir de Vendredi, sans qu'il n'y de l'allégresse pour les Amis d'Allah!" Je demandai:" Comment se fait-il...? Que je donne ma vie pour vous!"

Il répondit:" Lorsque la veille du Vendredi arrive, le Messager d'Allah [*savavs*] atteint le Trône [Divin] et les Imâms [*as*] L'atteignent [eux aussi], à ses côtés; et je ne retourne pas, sans avoir acquéri de la Connaissance!

Si ce n'était pour cela, ce qui réside avec moi s'épuiserait..."

***

Chapitre 43

Si ce n'était pour le fait que les choses dont les [illustres] Imâms [*as*] ont besoin, augmentent, ce dont ils possédaient, s'épuiseraient alors

1- Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr, et lui de Safvân Ibn-é Yah'yâ qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] dire:"Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Si on n'augmentait pas [ce dont nous avons besoin d'avoir], [ce que] nous [possédions,] aurait été épuisé [ou bien: si notre Connaissance n'était pas augmentée, notre Connaissance se serait épuisée et finie.]

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ Al-Halabi, et lui de Zarih Al-Mohârébi qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] me déclara [une fois,]:" Si on n'augmentait pas [ce dont nous avons besoin d'avoir], [ce que] nous [possédons] se serait épuisé..."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Abi Nasr, et lui de Sa'alabah, et lui de Zorârah qui avait dit: "[Une

fois,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" Si on n'augmentait pas [ce dont nous avons besoin d'avoir], [ce que] nous [possédons] se serait épuisé..."

Je dis:" Est-ce que quelque chose s'ajoute, à ce dont vous possédez, et que le Messager d'Allah [*savavs*] ne savait pas [pour sa part]?"

Il répondit:" Sache donc que lorsqu'une chose arrive ainsi, elle est tout d'abord présentée au Messager d'Allah [*savavs*], et ensuite aux Imâms [passés] et à nous [après cela]."

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos Ibn-é Abdér'Rah'mân, et lui de l'un de ceux, de qui il rapportait des Ahâdîs et qui avait dit: "[En une occasion,] Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Aucune chose ne nous parvient, à moins qu'elle ne soit parvenue tout d'abord au Messager d'Allah [*savavs*], ensuite au seigneur des croyants [Ali *as*] et puis [à nous,] l'un après l'autre, de sorte que le tout dernier d'entre nous ne soit pas plus savant que le tout premier d'entre nous."

***

Chapitre 44

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] Connaissent toute la Connaissance qui provient Des Anges, des Prophètes et des Messagers [*as*]

1- Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn'l Hassan Ibn-é Cham'oûn, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abdér'Rah'mân, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Ghâssém, et lui de Samâ'ah qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" En vérité, Allah le Béni, le Sublime a deux [sortes de] Connaissance: la première [Connaissance] est celle qu'Il [i.e. Allah] a manifestée à Ses Anges, à Ses Prophètes et à Ses Messagers; et ce qu'Il a manifesté à Ses Anges, à Ses Prophètes et à Ses Messagers est en effet ce que nous connaissons [i.e. savons]; et [ensuite, une autre sorte de] Connaissance qui Lui appartient, exclusivement; et si Allah veut manifester une partie [de cette Connaissance][1], Il nous informe à son

1. C'est de nouveau question de "Badâ" [i.e. Modification]; cela signifie qu'Il veuille faire atteindre quelque chose [de Sa Connaissance Exclusive], jusqu'à sa manifestation et sa réalisation finale.

sujet, et Il La présente aussi aux Imâms qui étaient venus avant nous."

[Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan ont aussi rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Moussâ Ibn'l Ghâssém; de même, Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Al-Amraki Ibn-é Ali, et tous deux, d'Ali Ibn-é Djafar qui avait relaté cela de son frère, Moussâ Ibn-é Djafar [l'Imâm Kâzém *as*].

2- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:"En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté possède deux [genres de] Connaissance: une Connaissance qu'Il permet à n'importe lesquelles de Ses créatures de connaître [et de savoir]; et une [autre] Connaissance qu'Il a déposée auprès de Ses Anges et de Ses Messagers; et ce dont Il a déposé auprès de Ses Anges et de Ses Messagers, nous parvient."

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Sâléh Ibn As-Séndi, et lui de Djafar Ibn-é Bachir, et lui de Zoray's qui avait dit:"J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclarer:" En vérité, Allah, à Lui la Puissance et la Majesté a deux [genres] de Connaissance: une Connaissance qu'Il a donnée à tous, et une Connaissance qui est cachée [i.e. retenue – hermétique].

Or, en ce qui concerne la Connaissance qui est donnée [i.e. dévoilée], il n'y a aucune chose que les Anges et les Messagers ne sachent, sans que nous le savions [nous aussi]. Mais la Connaissance qui est cachée est ce qui réside auprès d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté [en forme d'] "Ommol Kétâb" [i.e. Al-Low Al-Mah'fouz], de sorte que si Elle se manifeste, Elle est aussitôt exécutée [et Elle parvient au Messager d'Allah et aux Imâms, de sorte qu'aucune "Badâ" [i.e. Modification] ne prenne forme].

4- Abou Ali Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabâr, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui d'Ali Ibn An-No'mân, et lui de Sovay'd Al-Ghalâ, et lui d'Abou Ayyoub, et lui d'Abou Bassir qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a deux [sortes] de Connaissance: une Connaissance que personne, excepté Lui-Même ne connaît, et une autre qu'Il enseigne à Ses Anges et à Ses Messagers; et ce qu'Il enseigne à Ses Anges et à Ses Messagers, nous la connaîssons, nous aussi."

***

Chapitre 45

De merveilleux Ahâdîs
Au sujet de la "Science de l'Invisible" [i.e. "Gheïb"]

1- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mo'ammar Ibn-é Khallâd qui avait dit: "[Une fois,] un homme de [la région de] Fârs, demanda à Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*]:" Connaîssez-vous le "Gheïb"[1] ?"

L'Imâm répondit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "Lorsque la Connaissance s'étend [et s'ouvre] pour nous, nous prenons connaissance [de cette Connaissance], et lorsqu'Elle se contracte pour nous, nous ne savons pas." [2] Et il ajouta:" Elle est, en effet, le "Mystère" [i.e. "Secret"] d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et Il La confia à [l'Archange] Gabriel [*as*], et Gabriel La confia à Mohammad [*savavs*], et Mohammad [*savavs*] La confia à celui qu'Allah voulait." [3]

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ali Ibn-é Ré'âb, et lui de Sadir As-Séy'rafi qui avait dit:"J'entendis de Hom'rân Ibn-é A'ayan qu'il avait [une fois,] demandé à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*], au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Il est le Créateur des Cieux et de la Terre...*" [Al-Baqarah-117, Al-An'âm-101]

Abou Djafar [*as*] dit:" En vérité, Allah, à Lui la Puissance et la Gloire créa toutes les choses, de par Sa Connaissance, et sans qu'il y eût un modèle [exemple] avant cela; Il créa alora les Cieux et les terres, tandis qu'avant cela, il n'y avait [jamais] eu de Cieux et de terres, avant cela. Or, n'as-tu point entendu les Paroles [d'Allah], le Sublime:" *Alors que Son Trône était sur l'eau...*" [Houd-7]?"

---

1. Ce mot signifie littéralement "invisible", cependant il englobe des concepts encore plus larges et plus hermétiques, comme la Croyance en Allah, aux Anges, aux Livres Révélés, aux Messagers d'Allah, au Jour Dernier [i.e. la Résurrectiopn] et à la Nuit de Ghadr. Il englobe aussi tout ce qu'Allah et Son Messager et ses Successeurs nous ont apporté comme Connaissance et Nouvelles du passé, du présent et du futur; telles que les Nouvelles de la Création des Cieux et de la Terre, de la vie végétale, zoologique, ainsi que les Nouvelles concernant les nations passées, le Paradis et l'Enfer.
2. Ceci se réfère à la Science qui n'a rien à faire avec la Science de "l'Illicite" et de "l'Illicite" et des Sciences et des Connaissances dont les gens ont besoin de savoir, et qu'ils demandent l'explication aux Imâms [*as*]; car cette Science est toujours accessible aux Imâms et jamais Elle ne se cache d'eux.
3. C'est à dire au seigneur des croyants, Ali [*as*]

Hom'rân lui demanda:" Quelle est votre opinion au sujet de Ses Paroles, - que Son Rappel soit glorifié! -: "*C'est Lui qui connaît le "Ghéïb" [i.e. le Mystère]. Il ne dévoile son "Ghéïb" à personne.*"

Et Abou Djafar [*as*] continua [la récitation]:" *Sauf à celui qu'Il agrée...*" [Al-Djinn-26-27]. Par Allah! Mohammad [*savavs*] était l'un de ceux qu'Allah agrée! Maintenant, en ce qui concerne Ses Paroles:" *C'est Lui qui connaît le "Ghéïb" [i.e. le Mystère]. Il ne dévoile son "Ghéïb" à personne.*" [Oui,] en effet, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté connaît ce qui est "Invisible" [i.e. Caché] à Ses créatures, pour les choses qu'Il décrète et destine, par Sa Connaissance, avant même qu'Il ne les créent et avant qu'Il ne les annonce à Ses Anges.

Ô Hom'rân...! Ceci est la Connaissance qui est Cachée auprès de Lui; et [c'est] Sa Volonté qui La dirige et lorsqu'Il veut, Il La décrète; et lorsqu'Il veut, Il La modifie [i.e. la "Badâ" est accomplie alors, en ce qui concerne cette Connaissance]; et Il ne L'exécute [i.e. ne La réalise] plus.

Cependant, la Connaissance qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté destine et Il La décrète et La porte à l'exécution [et La réalise]; et ceci est la Connaissance qui est donnée au Messager d'Allah [*savavs*] et à nous, ensuite."

3- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohmmad Ibn'l Hassan, et lui d'Abbâd Ibn-é Soléy'mân, et lui de Mohammad Ibn-é Soléy'mân, et lui de son père, et lui de Sadir qui avait dit: "Abou Bassir, Yah'yâ Al-Bazzâz, Dâvoud Ibn-é Kassir et moi [i.e. Sadir], nous étions dans le séminaire [i.e. Madjlîs-réunion-colloque] d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], lorsqu'il se présenta à nous dans un état d'exaspération.

Il prit sa place et déclara:"Ô combien il est étrange qu'il y ait des groupes [d'hommes] qui prétendent que nous connaissons le "Ghéïb"!

Or, personne ne connaît le "Ghéïb", excepté Allah à Lui, la Puissance et la Majesté! J'avais l'intention de punir mon esclave [i.e. servante], mais elle s'enfuit de mes côtés et je ne savais pas dans quelle chambre de la maison elle se cacha..."

Sadir continua et dit:" Lorsqu'il se releva et se rendit à ses appartements privés, Abou Bassir, Méy'sar et moi, nous nous rendîmes auprès de lui et lui dîmes:" Que nous donnions nos vies pour vous! Nous vous avons entendu dire ces choses, au sujet de votre esclave, et nous savons bien que vous possèdez une vaste et immense Connaissance; or, nous ne voudrions pas vous attribuer la Connaissance du "Ghéïb"..." [1]

---

1. C'est à dire qu'ils savent très bien que la Science de l'Invisible [i.e. "Ghéïb"] est une Connaissance qui appartient exclusivement à Allah.

L'Imâm répondit:" Ô Sadir! N'as-tu point lu ton Corân?!"

Je lui répondis:" Si."

Il me demanda:" Est-ce que parmi les choses que tu as lues dans le Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté tu as lu [ce verset]:" *Je te l'apporterai avant que tu n'aies cligné de l'œil!*" [An-Naml-40]...?"

Je répondis:" Que je donne ma vie pour vous! Oui, je l'ai lu [en effet]..."

Il demanda: "Est-ce que tu as compris qui était cet homme? Et sais-tu quelle était la mesure de sa Connaissance, du Livre qu'il possédait...?"

Je dis:" Apprenez-moi ce fait, [vous-même]..."

Il répondit:" C'était comme une goutte d'eau, face à la mer bleue [de la Connaissance]! Et combien serait-elle cette mesure, face à la totalité de la Connaissance du Livre?"

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Elle est bien peu..."

Il déclara:" Ô Sadir! Elle est bien grande! Car Allah à Lui, la Puissance et la Majesté l'a comparée à la Connaissance dont je vais t'expliquer [à l'instant, à son sujet]... [1]

Ô Sadir! As-tu aussi lu [ce verset] dans tes lectures du Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Allah suffit comme Témoin entre vous et moi! Et ceux qui ont la Connaissance du Livre!*" [Ar-Ra'd-43]?" [2]

Je répondis:" Oui, je l'ai lu, que je donne ma vie pour vous."

Il demanda:"Est-ce que celui, auprès de qui se trouve la totalité de la Connaissance du Livre possède-t-il plus de Connaissance ou bien celui qui

---

1. C'est à dire que bien que cette Connaissance soit bien peu, face à la totalité de la Connaissance du Livre, cependant, dans sa propre mesure, elle est bien grande et vaste.
2. Élmol Gheïb ou Élm Bél Gheïb: la signification originale de ce mot en Arabe est: ce qui a été dissimulé, et c'est avec ce sens qu'il apparaît dans le Saint Corân. Cela est au sens opposé de Hâzér qui signifie:" présent aux sens", et qui dénote donc d'une relation avec les choses du monde extérieur et non intérieur. C'est comme le "Djahl" [i.e. l'Ignorance] et "Élm" [i.e. la Connaissance]. Ceci peut s'employer pour un lieu ou un temps ou un évènement qui est dissimulé de nos yeux. Ainsi nous pouvons diviser notre Connaissance en deux genres: ce qui est ici et présent, et ce que nous connaîssons mais qui n'est pas ici présent [ou Élm Bél Gheïb]. Ainsi, "Élm Bél Gheïb" est aussi divisé en deux sortes; la Connaissance qui nous parvient à travers nos sens [les cinq sens normaux de l'Homme] mais indirectement, comme c'est le cas par exemple, pour notre connaissance de l'Histoire qui nous parvient à travers la narration d'une personne à une autre, par des paroles ou par écrit, ou encore par l'examination des reliques et les vestiges du passé qui nous incitent ê faire des déductions rationnelles. Tandis que la seconde sorte est ce qui ne vient pas à nous, à travers les sens. Il fait noter que la première sorte se réfère aux cinq sens normaux de l'Homme, ou bien aussi à un sens spécial [le sixième sens ou la télépathie] Or, l'expression "ÉLm Bél Ghéïb" se réfère à la seconde sorte qui est vide des sens humains normaux.

possède seulement une partie de la Connaissance du Livre...?"

Je répondis:"Non, plutôt celui auprès de qui se trouve la totalité de la Connaissance du livre."

[À ce moment-là] l'Imâm montra avec sa [sainte] main, sa poitrine et déclara: "Par Allah! La totalité de la Connaissance du Livre est en notre possession!

Par Allah! La totalité de la Connaissance du Livre est en notre possession!"

4- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui d'Ahmad Ibn'l Hassan Ibn-é Ali, et lui d'Amr Ibn-é Sa'îd, et lui de Mossédégh Ibn-é Sadaghah, et lui d'Ammâr As-Sâbâti qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] si l'Imâm possède la Connaissance de l'Invisible [i.e. "Gheïb"]?"

L'Imâm répondit:"Non[1]. Or, lorsqu'il voudrait connaître [savoir] une chose, Allah l'informe à son sujet [Allah le lui fait savoir]."

***



Chapitre 46

Du fait que lorsque les [illustres] Imâms [*as*] Désirent connaître [savoir une chose], ils prennent Connaissance [de ce fait]

1- Ali Ibn-é Mohammad et d'autres, à part lui, ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui d'Ayyoub Ibn-é Nouh, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui de Badr Ibn-é Valid, et lui d'Abou Rabi qui avait dit: "En vérité, lorsque l'Imâm désire connaître [i.e. savoir] une chose, il prend connaissance [de cette chose, de par la Volonté d'Allah]."

2- Abou Ali Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabâr, et lui de Saf'vân, et lui de Moskân, et lui de Badr Ibn-é Valid, et lui d'Abou Rabi qui avait dit: "Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Lorsque l'Imâm désire connaître [savoir] une chose, il prend connaissance [de cette chose]."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Omrah Ibn-é Moussâ, et lui de Moussâ Ibn-é Djafar, et lui d'Amr Ibn-é Sa'îd Al-Madâ'éni, et lui d'Abou

1. C'est à dire que c'est un Enseignement Divin Continuel.

Obay'dah Al-Madâ'éni [son père] qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Lorsque l'Imâm désire connaître [i.e. savoir] une chose, Allah lui fait savoir [connaître] [ce fait]."

***

Chapitre 47

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] Savent quand ils mourront; et qu'ils ne meurent que par leurs propres volontés

1- Mohammad Ibn-é Ya'hyâ a rapporté cet hadîs de Salamah Ibn'l Khattâb, et lui de Soléy'mân Ibn-é Samâ'ah et d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Ghâssém Al-Batal, et lui d'Abou Bassir qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Un Imâm qui ne sache pas ce qui lui arrivera et comment sa vie s'écoulera n'est [certes] pas une personne qui puisse être la "Preuve" d'Allah pour Ses créatures."

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Hassan Ibn-é Mohammad Ibn-é Bach'châr qui avait dit:"Un notable de "Ghati'ato Rabi" [i.e. un quartier de Baghdâd] dont les gens relataient les Ahâdîs me rapporta:"[En une occasion,] je rencontrai l'un des membres de cette Famille [du noble Prophète *savavs*] et son excellence était louée [et admirée] par les Chiites; et jamais je ne vis quelqu'un qui lui ressemblât dans l'excellence et la dévotion [i.e. son adoration d'Allah]...!"

Je lui demandai:" Qui est-ce, et comment as-tu pu le rencontrer?"

Il répondit:"À l'époque de Séndi Ibn-é Châhak [i.e. le gouverneur de Baghdâd et le chef des gardes de la sécurité de cette époque où se passait l'histoire], durant le [Caliphat de] Hâroun Ar-Rachid, quatre-vingt personnes parmi les notable et les prélats les plus illustres de la ville qui étaient reconnus pour leurs bonnes qualités [et bonnes œuvres] furent choisis, et on nous emmena [en présence de] Moussâ Ibn-é Djafar [l'Imâm Kâzém *as*].

Séndi nous demanda alors:" Messieurs [Ô hommes]! Regardez donc cet homme! Est-ce que quelque chose est arrivé à cet homme [que voici]?

Car les gens prétendent que cet homme a été torturé et ils disent bien des choses à ce sujet... Or, c'est ici le lieu de sa résidence; et voici ses meublements; et une grande liberté lui a été accordée et il ne se trouve dans aucune contrainte...!

Et le seigneur des croyants [i.e. Hâroun Ar-Rachid] ne lui veut aucun mal!

On a seulement retenu cet homme, jusqu'à ce qu'il [i.e. Hâroun] vienne à Baghdâd [1], afin qu'il [l'Imâm *as*] mène un débat avec le seigneur des croyants [i.e. Hâroun]. [Comme vous voyez clairement,] il se porte bien et jouit d'une grande liberté dans ses affaires! Par conséquent, vous êtes libres de lui demander tout ce que voudrez..."

Nous [i.e. les quatre-vingt hommes présents] n'avions d'autres pensées dans la tête que de fixer de nos regards, cet homme, son excellence et sa noble et digne personne!

Ce fut alors que Moussâ Ibn-é Djafar [*as*] déclara:" En ce qui concerne tout ce qu'il vient de [vous] dire, au sujet de [ma] liberté [d'action] et des choses semblables, tout est comme il vient de le dire; or, je vous déclare, messieurs [ô hommes] qu'on m'a empoisonné avec sept dattes et que [la couleur de mon] visage tournera verte et que le jour suivant, je mourrai..."

Je regardai Séndi, et vis qu'il était bien agité et qu'il tremblait comme les feuilles des branches d'un palmier."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui d'Abou Djamilah, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abi Djafar qui avait dit: "Mon frère me relata cela de la part de Djafar [l'Imâm Sâdiq *as*] et dont le père [l'Imâm Bâghér *as* lui avait narré]:" Dans la nuit où mon père [i.e. l'Imâm Ali Ibn'l Hosséyn *as*] mourut, je lui apportai une tisane [i.e. un médicament] et lui dis:" Ô cher père! Buvez donc cela..."

L'Imâm [Sadjjâd *as*] avait annoncé:" Ô mon [cher] fils! Ce soir est la nuit où je mourrai; et c'est la nuit où le Messager d'Allah [*savavs*] mourut..." [2]

4- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Abdél Hamid, et lui de Hassan Ibn-é Djah'm qui avait dit: "[Une fois,] je dis à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*]:" Le seigneur des croyants [Ali *as*] connaissait

---

1. Hâroun ne se trouvait pas alors à Baghdâd.
2. Dans Mérât Ul-Oghoul [volume 3 – page 121-122] Allâmeh Madj'léssi déclare que cet hadîs n'est pas digne de confiance, et que la date donnée ne correspond pas à ce qui est unanimement acceptée au sujet de la mort d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] et du Messager d'Allah [*savavs*]; car la mort de l'Imâm Sadjjâd [*as*] est au mois de Moharram, tandis que la mort du Messager d'Allah [*savavs*] est au mois de Safar, selon l'opinion Chiite [de leurs côtés, les Sunnites la déclarent au mois de Rabbio Avval]. S'il est à supposer que ces deux morts fussent arrivés dans une même date, or il n'est pas possible qu'elles fussent dans le même jour, car la majorité des savants érudits déclarent que l'Imâm Sadjjâd [*as*] mourut un samedi, et que la mort du noble Prophète [*savavs*] fut un lundi. Donc, il faut considérer cet hadîs avec prudence.

certainement son assassin et la nuit durant laquelle il allait être tué, et le lieu où il devait mourir [pour atteindre le haut rang du Martyre]; et lorsqu'il entendit le cri des oies dans la maison, il avait annoncé:" [Et voici] les gloussements [i.e. cris] qui seront suivis des gémissements et des lamentations des femmes [de la Maisonnée]... "

Et [sa fille, Dame] Ommo Kolsoum [lui] avait déclaré: "[Combien il serait préférable] si vous restiez chez vous [ce soir] et priiez ici même, et que vous ordonniez à quelqu'un d'autre de diriger la Prière de l'Assemblée [avec les gens]..." et le refus [de son père] devant sa demande...

Et durant cette nuit-là, il [i.e. Ali *as*] sortit de la maison et la ré-entra [plusieurs fois], sans porter une arme avec lui; [et tout ceci arriva,] tandis qu'il savait parfaitement bien qu'Ibn-é Mol'djam [que la Malédiction Divine le frappe éternellement] allait le tuer avec son épée et qu'une telle [désinvolture] n'était guère acceptable [de sa sainte personne]..."

C'était bien comme cela; or, il avait le choix [entre le fait de rester vivant ou d'être tué], afin que le Destin d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté fût mise en exécution [fût réalisé]."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de l'un de nos compagnons qui avait dit:"Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Moussâ Ibn-é Djafar *as*] avait déclaré:" Allah à Lui, la Puissance et la Majesté se fâcha contre les Chiites et me donna le choix entre moi-même et eux; et je jure au Nom d'Allah que je voulus les protéger, et je fis cela au détriment de ma propre personne [en offrant ma vie pour eux]." [1]

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui de Mossâfér qui avait dit: "Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*] avait déclaré:" Ô Mossâfér! Est-ce qu'à l'intérieur de ce canal d'eau [i.e. Ghanât] il y a des poissons...?"

Je répondis:" Oui, que je puisse donner ma vie pour toi."

Il dit:" En vérité, [et avec la même certitude dont tu fais preuve], je vis le Messager d'Allah [*savavs*] en rêve, hier soir et il me déclara:" Ô Ali! Ce qui réside auprès de nous est bien meilleur pour toi..." [2]

1. À cette époque, les Chiites s'étaient mis à s'occuper plus sérieusement de la politique et des activités sectaires, et Hâroun Ar-Rachid se lassa d'eux. Ainsi, il emprisonna l'Imâm Moussâ Kâzém [*as*]. Or, l'Imâm refusa catégoriquement de l'informer au sujet de ses suivants, et il resta donc emprisonné pour longtemps, et jusqu'à ce qu'il fût empoisonné par le Caliphe.
2. C'està dire que le noble Prophète [*savavs*] l'informait de sa mort prochaine.

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Ahmad Ibn-é Â'éz, et lui d'Abou Khadijah qui avait dit: "[Une fois,] Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] me dit: "Le jour où mon père [l'Imâm Bâghér *as*] quitta ce bas monde, j'étais à ses côtés. Il me laissa des instructions au sujet de ses Ablutions [Islamiques][1] , de son linceul et de la manière avec laquelle ses restes devaient reposer à l'intérieur de la tombe...

Je lui dis:" Ô [cher] père! Je jure par Allah que je ne vous avais pas vu avec une meilleure mine, comme je vous vois aujourd'hui, et depuis que vous vous complaignez de cette maladie! Or, je ne discerne aucun signe d'une mort prochaine chez vous!"

Il me répondit:"Ô mon [cher] fils! N'avais-tu pas entendu Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*] qui avait appelé de derrière un mur:" Ô Mohammad! Hâte-toi de venir!"

8- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Séyf Ibn-é Amirah, et lui d'Abdél Mâlék Ibn-é A'ayan qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Allah le Sublime fit descendre Son Assistance [en forme de la descente des Anges] à Hosséyn [*as*], jusqu'à ce qu'Ils fussent arrivés entre le Ciel et la Terre. Ce fut alors qu'on lui donna le choix [i.e. celui de recevoir l'Assistance Divine ou d'aller à la Rencontre de son Seigneur]; et il choisit la Rencontre avec Allah, l'Altissime..."

***

Chapitre 48

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] ont la Connaisance de tout ce qui a été et de tout ce qui sera. Et du fait que rien ne peut rester caché d'eux [*as*]

1- Ahmad Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Is'hâgh Al-Ah'mar, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Hammâd, et lui de Séyf At-Tammâr [i.e. celui qui vend

---

1. Il se réfère aux rituels Islamiques pour laver pour une dernière fois la dépouille mortelle du défunt.

des dattes] qui avait dit: "Nous, un groupe de Chiites, nous trouvions [à l'intérieur de] "Hédjr-é Ismâ'îl", et en compagnie d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], lorsqu'il déclara:"Est-ce qu'il y a quelqu'un qui épie et nous espionne?"

Nous regardâmes à droite et à gauche, mais ne vîmes personne.

Nous dîmes: "Personne ne nous épie."

L'Imâm déclara alors par trois fois:" Je jure par le Seigneur de Ka'aba et par le Seigneur de ce Bâtiment [i.e. Ka'aba]: si j'avais été avec Moussâ et Khézr, je leur aurais dit que je possédais une plus grande Connaissance qu'eux, et je les aurais informés de ce qui n'était pas à leur disposition, à ce moment-là; car, la Connaissance des choses passées avait été donnée à Moussâ et à Khézr; or, la Connaissance des choses à venir et de ce qui devrait arriver jusqu'à l'Heure [i.e. le Jugement Dernier] ne leur fut pas donnée[1]; tandis que nous, nous L'avons héritée du Messager d'Allah [*savavs*]..."

2- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub, et lui de Hârés Ibn-é Moghirah, et un groupe de nos compagnons, parmi lesquels se trouvaient Abdél Alâ, Abou Obay'dah et Abdéllâh Ibn-é Béchr Al-Kass'ami avaient entendu Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire: " En vérité, je sais ce qu'il y a dans les Cieux et ce qu'il y a dans la Terre...

Je sais ce qu'il y a dans le Paradis, et je sais ce qu'il y a en Enfer; et je sais ce qui a été et ce qui sera..." Il fit une pause et lorsqu'il se fut aperçu que ces propos avaient apparu comme bien difficiles à accepter pour ceux qui les avaient entendus, il déclara:"J'ai appris [tout cela] du Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté.! En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Gloire a annoncé:" *Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose!*" [An-Nahl-89]

3- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abi Nasr, et lui Abdél Karim, et lui de Djamâ'ah Ibn-é Sa'ad Al-Kass'ami qui avait dit: "Mofazzal était en présence d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et il lui dit:"Que je donne ma vie pour vous! [Comment est-ce possible] qu'Allah rende obligatoire l'obéissance à un serviteur d'Allah, pour les autres serviteurs d'Allah, mais qu'Il lui cache les Informatons du Ciel?!"

---

1. C'est à dire qu'ils ne connaissaient pas "toute" la Connaissance des choses à venir; car, Khézr connaissait certains faits qui devaient se produire dans l'avenir.

L'Imâm dit:"Non. Allah est par trop Généreux, Miséricordieux et Bienveillant envers Ses créatures pour rendre obligatoire l'obéissance à un serviteur d'Allah aux autres serviteurs d'Allah et lui dissimule ensuite, jour et nuit, l'Information du Ciel...!"

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ibn-é Ré'âb, et lui de Zorays Al-Konâssi qui avait dit: "[En une occasion,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire au milieu d'un groupe de ses compagnons:" Je suis étonné [par le comportement] des gens qui ont accepté notre "Vélâyat" et notre Amitié et qui nous considérent comme leurs Imâms et croient que notre obéissance est exactement comme l'obéissance au Messager d'Allah [*savavs*], mais qui cependant, vont contre l'évidence qu'ils possèdent, [en la foulant aux pieds] et qui la condamnent [devant les opposants et les ennemis]!

[À cause de la faiblesse de leur croyance,] ils diminuent nos Droits et trouvent à redire à ceux à qui Allah a donné l'évidence de la Vérité, afin qu'ils nous reconnaissent [comme des Imâms] et montrent leur entière soumission devant notre Commandement [i.e. Amr]!

Pensez-vous qu'Allah le Béni, l'Altissime ait rendu la soumission et l'obéissance à ceux qu'Il a désignés comme des seigneurs et maîtres, comme obligatoires à Ses autres créatures, et qu'Il leur eût ensuite dissimulé l'Information des Cieux et de la Terre?! Et qu'Il leur eût fermé ensuite, les sources de la Connaissance, au sujet des choses qui leur sont exposées et dans lesquelles se trouvent la propre base et le fondement de leur Religion?!"

Hom'rân déclara:"Que je donne ma vie pour vous! Quelle est, par conséquent, votre opinion, au sujet du soulèvement d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*], et de Hassan [*as*] et de Hosséyn [*as*], et de leur soulèvement et de leurs [efforts] à établir la Religion d'Allah -que Son Rappel soit glorifié!- et de ceux qui abusèrent dans leurs corruptions et qui les vanquirent et les tuèrent, et du fait que [ces Imâms *as*] furent massacrés et vaincus...?"

Abou Djafar [*as*] répondit:" Ô Hom'rân! Allah le Béni, le Sublime destina cela pour eux [i.e. les Imâms *as*]; Il décréta et finalisa cela, et à travers leur propre choix, Il manifesta ces faits, comme une réalité et fit apparaître alors tout cela.

Ainsi donc, Ali, Hassan et Hosséyn [*as*] se soulevèrent, de par la Connaissance qui leur avait été parvenu avant cela, et [de la sainte personne] du Messager d'Allah [*savavs*]; et à travers cette Connaissance, ceux qui se taisent, se taisent et restent silencieux...

Ô Hom'rân! Lorsque ce qui devait leur arriver, de par la Volonté d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté arriva, et qu'Allah fit en sorte que ceux qui dépassaient les bornes dans la corruption se soulevassent devant eux, s'ils [i.e. les Imâms *as*] avaient demandé à Allah à Lui, la Puissance et la Majesté qu'Il les débarassât de tout cela et qu'ils L'avaient imploré dans leurs Invocations, pour que le pouvoir de ceux qui commettaient la corruption fût détruit et que leur règne arrivât à une fin, Allah aurait certainement accepté cela et les aurait débarassés de tout ces faits...!"

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ali Ibn-é Ma'bad, et lui de Héchâm Ibn'l Hakam qui avait dit: "À Ménâ, je demandai cinq cents questions, au sujet de [la Science de Kalâm] à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]. [J'avais l'habitude] de lui dire:" Ils [i.e. les "Motékallémoûn" Sunnites] disent ceci et cela..." et l'Imâm me répondait alors:" En ce qui concerne ceci et cela, tu devrais répondre [par ceci et cela]..."

Je lui dis [alors]:" Que je donne ma vie pour vous! En ce qui concerne les "Licites" [i.e. Halâl] et les "Illicites" [i.e. Harâm], je sais que vous êtes le maître indisputable et la personne la plus érudite à ce sujet! Or, en ce qui concerrne [la Science de] Kalâm, [je ne savais guère que vous connaissiez à ce point cette Science-là]!"

L'Imâm me répondit:" Ô [mon cher] Héchâm! Allah à Lui, la Puissance et la Majesté n'emploie guère une "Preuve" comme un argument pour Ses créatures, à moins qu'il ne possède tout ce dont ils ont besoin [de savoir et de connaître]."

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Omar Ibn'l Abdél Aziz, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit: "J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclarer:"Non! Je jure par Allah que jamais un homme de Connaissance ne pourrait être un ignorant![1] [c'est à dire] qu'il sache une chose, et ignore une autre!" Il ajouta alors: "Allah est bien plus Glorifié, plus Puissant et plus Généreux que cela pour obliger l'obéissance à un de Ses esclaves, tout en lui cachant [i.e. dissimulant] la Connaissance de Son Ciel et de Sa terre!" Et il dit: " Il ne cache point cela de lui!"

1. C'est à dire le savant érudit [i.e. l'Imâm Infaillible *as*] qu'Allah a rendu obligatoire son obéissance pour Ses créatures, et qu'Il l'a désigné comme Sa "Preuve" sur la terre ne pourrait aucunement être ignorant d'un fait quelconque.

***

Chapitre 49

Du fait qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté n'enseigna aucune Connaissance à Son Prophète [*savavs*], sans lui avoir commandé de l'enseigner aussi au seigneur des croyants [Ali *as*], et du fait qu'il partage la Connaissance avec lui

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Soléy'mân, et lui de Hom'rân Ibn-é A'ayan qui avait dit: "En effet, [l'Archange] Gabriel [*as*] apporta [une fois,] deux grenadines pour le Messager d'Allah [*savavs*]; le Messager d'Allah mangea l'une et partagea la deuxième en deux parts; il mangea une moitié et donna l'autre moitié à Ali [*as*]; il déclara alors: " Ô mon frère! Sais-tu ce qu'étaient ces deux grenadines?"

Il [i.e. Ali *as*] répondit:" Non."

Il dit:"La première était la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt] et tu n'avais aucune part à cela; or, la deuxième était la Connaissance et tu es en effet, mon partenaire [égal], en cela."[1]

Je dis:" Qu'Allah arrange toutes vos affaires en bien! Comment était-ce? Est-ce qu'Ali était le partenaire du Messager d'Allah [*savavs*] dans la Connaissance?"

Il répondit:"Allah n'enseigna aucune Connaissance au Messager d'Allah [*savavs*], sans lui avoir ordonné de L'enseigner aussi à Ali [*as*]."

2- Ali a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Ibn-é Ozay'nah, et lui de Zorârah qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" [L'Archange] Gabriel [*as*] descendit [sur la terre], en ayant [avec lui] deux grenadines, venant du Paradis; il les donna au Messager d'Allah [*savavs*]. Il mangea l'une et divisa la seconde en deux parties [égales]; il donna à Ali [*as*], l'une des moitiés et il la mangea.

Il [i.e. le Messager d'Allah *as*] lui demanda alors:" Ô Ali! La première grenadine que j'ai mangée était la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt]; et il

1. Ceci possède une référence symbolique en lui, pour le fait que la Mission Prophétique appartenait exclusivement au vénérable Prophète [*savavs*] et que la Connaissance était commune pour lui et le seigneur des croyants [*as*]; et non point que la Mission Prophétique et la Connaissance fussent deux grenadines. Par conséquent, les autres Ahâdîs de ce Chapitre doivent être conçus de cette manière-là.

n'y avait aucune part en cela, pour toi. Mais la deuxième était la Connaissance, et tu es mon partenaire [égal] en cela."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Mohammad ibn-é Abdél Hamid, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui d'Ibn-é Ozay'nah, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit: "J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" [L'Archange] Gabriel [*as*] fit descendre à Mohammad [*savavs*] deux grenadines du Paradis."

Ali [*as*] le rencontra et lui demanda:" Que sont ces deux grenadines que vous avez en main?"

Il répondit:" Celle-ci est la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt], et il n'y a aucune part pour toi, mais celle-là est la Connaissance."

Le Messager d'Allah [*savavs*] la divisa alors en deux et lui donna la moitié; et il prit lui-même la deuxième moitié.

Il déclara alors:" Tu es mon partenaire [égal] dans la Connaissance, et moi [aussi] je suis ton partenaire [égal]!"

En effet! Par Allah! Le Messager d'Allah [*savavs*] ne connut aucune Connaissance de ce qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté lui enseigna, sans L'avoir aussi enseignée à Ali [*as*]!

Cette Connaissance nous fut parvenue après cela." Et il plaça alors sa main sur sa [sainte] poitrine."

***

Chapitre 50

Des dimensions de la Connaissance des [illustres] Imâms [*as*]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de son oncle paternel: Hamzah Ibn-é Bazi, et lui d'Ali As-Sa'îd qui avait dit: "Abél Hassan Al-Avval [l'Imâm Kâzém *as*] avait déclaré:" l'étendue de notre Connaissance est de trois genres: Celle qui est "Mâzi" [qui se réfère au passé], Celle qui est "Ghâbér" [i.e. qui se réfère à ce qui sera][1] et Celle qui est "Hâdés" [i.e. qui se passe maintenant]. En ce qui concerne la "Mâzi", elle nous a été expliquée [par la noble personne

1. Comme la "**Mos'haf**" de [Hazrat-é] Fâtéméh [*as*], le "**Djafr**" et le "**Djâmé'ah**".

du Messager d'Allah *savavs*], et pour ce qui est de "Ghâbér", elle nous a été parvenu par écrit, et pour ce qui est de "Hâdés", [elle nous parvient] à travers ce qui est projeté [comme une Inspiration dans nos cœurs] et [à travers] ce qui est dit à [nos] oreilles [par l'Ange de la Révélation]; et cette dernière [sorte] est notre Connaissance la plus excellente; et il n'y a aucun Prophète après notre [noble] Prophète [*savavs*], [évidemment][1]!" [2]

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Abi Zâhér, et lui d'Ali Ibn-é Moussâ, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui de Hârés Ibn-é Moghirah qui avait dit: "[En une occasion,] je dis à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Informez-moi [de grâce!] au sujet de la Source de votre Connaissance..."

L'Imâm dit:" C'est un héritage du Messager d'Allah [*savavs*] et d'Ali [*as*]."

Je demandai:" Il est dit parmi nous que cette Connaissance est inspirée à vos cœurs, et dite à vos oreilles..."

L'Imâm dit:" [Oui], de cette manière [aussi]."

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de l'individu qui l'avait rapporté [à son tour] de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit: "[Une fois,] je dis à Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*]:" On nous a rapporté de la part d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] qu'il avait déclaré:" En vérité, notre Connaissance est "Ghâbér" ou bien "Mazbour" [i.e. écrite], ou encore, inspirée à [nos] cœurs ou dite à [nos] oreilles..."

L'Imâm dit:" En ce qui concerne [la Connaissance] Ghâbér", Elle est [cette partie] de notre Connaissance que nous avions reçue avant, et pour ce qui est écrite, c'est [au sujet de] tout ce qui adviendra [dans l'avenir], et pour ce qui est inspiré dans [nos] cœurs, c'est de l'Inspiration Divine [i.e. Él'hâm]; et pour ce qui est dit à [nos] oreilles, ceci est le travail des Anges [Célèstes]."

---

1. C'est à dire qu'une partie de leur Science et Connaissance est héritée et une autre partie est dans la catégorie des Inspirations Divines, sans pour qu'ils soient des Prophètes.
2. Ceci est pour démontrer qu'aucune des catégories de la Connaissance qui appartient aux illustres Imâms [*as*] n'est pas une Révélation Prophétique directe. En fait, l'illustre Imâm [*as*] désire montrer qu'aucun d'entre eux ne prétend être Prophète; et il faut noter que la conversation de l'Ange de la Révélation n'est pas une chose qui soit exclusivement en la possession des Prophètes. Comme un exemple, nous pourrions nommer Dame [Hazrat-é] Maryam [*sa*] et Sarah [*sa*] et d'autres encore, qui avaient conversé avec les Anges, sans pour autant être des Prophètes.

***

Chapitre 51

Du fait que si les Secrets des [illustres] Imâms [*as*] Pouvaient être dévoilés, ils auraient informé tous, De ce qui était à leur avantage et de ce qui était à leur désavantage

1- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Fazalah Ibn-é Ayyoub, et lui d'Abân Ibn-é Osmân, et lui d'Abdél Vahid Ibn-é Al-Mokh'târ qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dit:" Si vos langues avaient une serrure [i.e. si vous pouviez vous contenir de dire tout ce que vous savez], j'aurais alors dit à tout le monde, ce qui était à leur avantage et ce qui était à leur désavantage..."

2- Par la même chaîne de transmission, cet hadîs a été rapporté par Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Sénân, et lui Abdéllâh Ibn-é Moskân qui avait dit: "J'entendis Abou Bassir dire:" [En une occasion,] Je dis à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:"Comment purent-elles donc arriver, les choses qui arrivèrent aux [proches] compagnons d'Ali [*as*], tandis qu'ils avaient la Connaissance de la [manière dont] ils allaient mourir et de ce de qui devait leur arriver [i.e. s'ils savaient tous ces faits qui devaient survenir dans l'avenir, pourquoi donc ne fuirent-ils pas de leur destin]...?"

L'Imâm me répondit comme un homme irrité:" Comment tout cela était-il possible, sinon à travers eux-mêmes [i.e. s'ils n'avaient pas accepté eux-mêmes, de leur plein gré, leur futur destin]?!"

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Qu'est-ce qui vous empêche [de prédire leurs destins, à chacun de vos proches compagnons]?"

Il répondit:" C'est une Porte qui a été fermée, excepté pour [l'Imâm] Hosséyn Ibn-é Ali -que les Bénédictions Divines lui soient accordées!- qui L'ouvrit un tout petit peu, [en informant ses proches compagnons, la veille du Jour d'Âchourâ de ce qui allait leur arriver]." Et il ajouta:" Ô Abou Mohammad! Certes, ils étaient des hommes, avec une bouche close [i.e. ils pouvaient garder les secrets qu'on leur confiaient]..."

***

Chapitre 52

De ce qui a été confié au Messager d'Allah [*savavs*] Et aux [illustres] Imâms [*as*], au sujet des questions sur la Religion [1]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Abi Zâhér, et lui d'Ali Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui d'Âssém Ibn-é Homay'd, et lui d'Abou Is'hâgh An-Nah'vi qui avait dit:"[En une occasion,] je me rendis auprès d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et l'entendis dire:" En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté éduqua Son Prophète [*savavs*], comme Il voulait [dans les Perfections Morales], à cause même de Son Amour pour lui; et Il avait annoncé:"*Et tu [Mohammad savavs] es, certes, d'une moralité éminente!"* [Al-Qalam-4]. Il lui remit ensuite les Affaires [i.e. la Mission d'éduquer les autres], et Celui, à qui appartiennent la Puissance et la Majesté avait annoncé:" *Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en!"* [Al-Hachr-7]; et Celui, à qui appartiennent la Puissance et la Gloire avait aussi annoncé:" *Quiconque obéit au Messager [Mohammad savavs] obéit certainement à Allah..."* [An-Nissâ-80]

L'Imâm déclara ensuite:" Le Prophète d'Allah remit [toutes ces choses] à Ali [*as*] et [les] lui confia, en tant que Son Dépositaire.

Ainsi donc, vous [les Chiites,] acceptâtes cela, tandis que d'autres gens refusèrent de se soumettre.

Par conséquent, nous vous aimons, -par Allah!- et désirons que vous parliez, quand nous parlons et de rester silencieux, quand nous sommes

---

1. Il faut expliquer ici certains points importants, discutés dans cet hadîs: Allah le Sublime a laissé les affaires de Sa Religion à la sainte Famille du Messager d'Allah [*savavs*] et Il leur a donné une autonomie absolue sur certaines choses: 1- ils sont libres d'ajouter des Commandements dans certains détails des Lois Islamiques, à travers l'Inspiration Divine: comme le fait d'ajouter des rakat aux Prières [i.e. Salât] et la désignation des Prières facultatives, etc... 2- ils peuvent prendre en main les affaires politiques, pédagogiques et culturelles de la société, et agir selon le Bien Commun et Celui de la Religion, 3- ils peuvent interpréter et expliquer la Religion et répondre à chacun, selon le degré de sa compréhension et de son évolution spirituelle et mentale, 4- dans les jugements, agir selon leurs Science et Connaissance, 5- dans les affaires financières et économiques, ils ont la pleine liberté d'agir comme bon leur semble, excepté pour les situations spécifiques où Allah décide; pour cela, ils sont libres de donner des explications, à qui ils veulent ou de refuser de les donner à qui ils veulent.

silencieux. Nous sommes les médiateurs entre vous et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté! [Et] Allah n'a créé aucun bien, pour quiconque s'oppose à nos Commandements!"

[Un groupe de nos compagnons ont aussi rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-éAbi Nadj'rân, et lui d'Âssém Ibn-éHomay'd, et lui d'Abou Is'hâgh qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllah [l'Imâm Sâdiq *as*] dire..." et il avait ensuite répété ce qui a déjà été rapporté, ci-dessus.]

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Yah'yâ Ibn-é Abi Omrân, et lui de Younos, et lui de Bakkâr Ibn-é Bakr, et lui de Moussâ Ibn-é Ach'yam qui avait dit:"J'étais en présence d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] quand un homme lui demanda au sujet d'un des [nobles] versets du Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et l'Imâm lui répondit.

[Sous peu,] un autre homme se présenta et lui demanda la même question, au sujet de ce [même] verset, et il l'informa [d'une manière qui était] à l'opposé de ce qu'il avait dit au premier homme.

[Soudain,] selon la Volonté d'Allah, quelque chose entra dans mon cœur [i.e. un doute m'assaillit] comme si mon cœur avait été découpé par des couteaux, et je me dis:"Je viens de quitter Abou Ghatâdeh à Châm, tandis qu'il ne faisait aucune erreur, au sujet d'une seule "Vâv" [i.e. l'une des lettres de l'alphabet Arabe et Fârsi] ou d'autre chose! Et me voilà, venu auprès de cet homme qui commet toutes ces erreurs...!"

Et pendant que je pensais ainsi, un autre homme entra et [comble de coincidence!] demanda [exactement] la même question, au sujet de ce [même] verset, et l'Imâm lui donna une réponse, [encore] différente de celle qu'il avait donnée à moi et aux deux hommes précédents...[1]

Or, mon cœur fut [soudain] appaisé, car je sus que cela était à cause de la pratique de la "Taghiyyah" [i.e. la dissimulation prudente de la vrai Foi].

L'Imâm se tourna alors vers moi et déclara:"Ô Ibn-é Ach'yam! Allah à Lui, la Puissance et la Majesté autorisa à Soléy'mân Ibn-é Dâvoud [lui remit l'autorité] et annonça:"*Voilà Notre Don: distribue-le ou retiens-le sans avoir à en rendre compte.*" [Sâd-39], et Il autorisa [remit l'autorité à] Son Prophète [*savavs*] et déclara:" *Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-*

---

1. Apparemment, le premier homme était l'un des amis de celui qui rapporte cet hadîs, de sorte qu'il considère sa question, comme la sienne; or, une explication encore plus plausible pourrait être que la première personne était Moussâ Ibn-é Ach'yam lui-même...

vous en." [Al-Hachr-7]. Et ce que le Messager d'Allah [*savavs*] a reçu comme autorisation, il nous l'a autorisé [à nous aussi]." [1]

3- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hadjâl, et lui de Sa'alabah, et lui de Zorârah qui avait dit: "J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a remis les affaires de Ses créatures, à Son Prophète [*savavs*], de sorte qu'Il puisse voir comment est leur obéissance..." Il récita ensuite ce [noble] verset: " *Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en.*" [Al-Hachr-7]

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn- Abi Omay'r, et lui d'Omar Ibn-é Ozay'nah, et lui Fozay'l Ibn-é Yâssâr qui avait dit: "[Une fois,]

---

1 . Il y a deux choses à mentionner ici: l'une concerne cet hadîs et l'autre se réfère à tous les Ahâdîs de ce chapitre. La première est une chose qu'il faut diviser en plusieurs parties:1- Allâmeh Madj'léssi écrivit qu'Abou Ghatâdah s'appelait Tamin Ibn-é Nozay'r Al-Adavi; or, ceci ne peut être correct, car Al-Adavi était de Bassorah et n'avait aucune famille à Châm. C'était un narrateur de hadîs qui est seulement connu de nous, à cause de ce que les savants érudits de Hadîs nous ont laissé, et qu'il était Abou Ghatâdah de Châm et qu'il n'était pas non plus un narrateur de hadîs digne de confiance, 2- Moussâ Ibn- Ach'yam était un narrateur peu fiable et même sa foi était doutée par ses contemporains. Ainsi donc, cet hadîs est considéré comme peu fiable, comme il est écrit dans Mérât Ul-Oghoul. 3- Le fait que l'Imâm donne trois réponses diverses et différentes pour un verset coranique ne signifie point que ces réponses se contredisent. Comme dans toutes les explications scientifiques, les mots doivent être choisis proprement, afin de convenir à la capacité de la compréhension de l'audience; et ces trois explications différentes pour trois hommes différents sont bien compréhensibles. L'erreur du narrateur était d'imaginer que l'explication est une chose fixée et inchangeable, comme le verset lui-même! Donc, il n'est pas besoin de parler d'une quelconque "Taghiyyah" pour expliquer ces explications différentes. La deuxième chose à expliquer concerne la manière avec laquelle le Commandement d'Allah se manifestait chez le noble Prophète [*savavs*]. Ceci peut être divisé en deux groupes: tout d'abord, le Commandement peut lui venir directement, comme dans les versets coraniques. Deuxièmement, Allah peut créer chez le noble Prophète [*savavs*] un pouvoir ou une capacité de pouvoir percevoir la réalité et les affaires du monde, sans commettre aucune erreur, de sorte qu'il sait à chaque fois, ce qui est nécessaire de faire, selon les besoins des gens et des situations. Cette manière est proprement liée à la pureté et à l'Infaillibilité [i.e. Ésmat] des Prophètes et des Imâms [*as*]. Ceci correspond donc aux sens du Jugement [i.e. Hokm] et de la Connaissance [i.e. Élm], comme ils apparaîssent dans le Saint Corân. Et dans le cas du noble Prophète [*savavs*], les versets qui apparaîssent sous cette forme, selon le Commandement d'Allah sont mentionnés dans les Ahâdîs de ce Chapitre. Ainsi donc, dans ces Ahâdîs-ci, nous voyons que les Commandements sont de deux genres: l'un créé par Allah, l'autre créé par le noble Prophète lui-même [*savavs*]. De même, les sens sont ainsi: une série de Commandements vient directement au noble Prophète [*savavs*] et l'autre série est issue à travers lui, selon sa perception parfaite et sans erreur de la réalité des choses. Ainsi, tous les deux genres sont des Présents Divins et créés par Lui Seul.

J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire à l'un des compagnons de Ghéys Al-Mâssér:" Sans doute, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté éduqua Son Prophète dans les Perfections Morales et rendit son Éducation, excellente!

Et lorsqu'Il eut perfectionné son Éducation pour lui, Il annonça:" *Et tu [i.e. Mohammad savavs] es, certes, d'une moralité éminente!"* [Al-Qalam-4].

Il lui remit ensuite les Affaires de la Religion et celles de la "Oummah" [i.e. Communauté Islamique], de sorte qu'il puisse diriger et guider Ses créatures. Et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté annonça: " *Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en*." [Al-Hachr-7].

En vérité, le Messager d'Allah [*savavs*] était celui qui avait été guidé justement, celui qui réussit [atteignit le Succès], et celui qui fut confirmé [approuvé] par "Rouhol Ghodos" [i.e. le Saint Esprit].

Il ne glissa, ni s'égara dans aucune chose qu'il dirigeait et pendant qu'il guidait les créatures d'Allah. Par conséquent, il était éduqué dans la Perfection Morale d'Allah. Ainsi donc, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté rendit la Prière obligatoire, [en forme de] deux deux rakat, [pour atteindre le nombre de] dix rakat [pour la Prière journalière].

Le Messager d'Allah [*savavs*] ajouta [à son tour] deux autres rakat, aux deux rakats [de la Prière du Midi, de l'Après-midi et de la Nuit], et un rakat pour [la Prière du] crépuscule [i.e. Maghréb]; ainsi, les rakat, ajoutés par lui [au nombre de sept rakat] sont [considérés] comme des "raka'ât" qui égaux à ceux qui sont obligatoires; [en fait,] seul dans le cas du voyage, pourrait-on les omettre; et il ajouta un rakat à la Prière de Maghréb, et pour le cas d'un voyage et pour lorsqu'on est chez soi, il rendit ce rakat-là, fixe et immuable. Et Allah à Lui, la Puissance et la Gloire lui donna la Permission pour tout cela; et les Prières obligatoires atteignirent le nombre de dix-sept rakat [en tout].

[De même,] le Messager d'Allah [*savavs*] rendit obligatoires, trente-quatre rakat pour les Prières surérogatoires [i.e. Nâféleh], [c'est à dire:] deux fois plus le nombre des rakat obligatoires [et quotidiens]; et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté lui permit [aussi] cela.

Par conséquent, [le nombre] des Prières obligatoires et surérogatoires était de cinquante et un rakat [en tout].

[Parmi ces rakat] il y a une Prière de deux rakat qu'il faut accomplir assis, et après la tombée de la nuit, [et après la Prière de nuit qui est obligatoire] et qui est comptée comme un seul rakat et qui [s'unit] avec [le seul rakat] de la Prière de "Vatr" [i.e. les Prières surérogatoires sont: la Prière du Midi, de huit

rakat, de l'Après-midi, de huit rakat, du Crépuscule, de quatre rakat; après Minuit, de huit rakat et aussi deux rakat pour "Ach-Chaf" et un seul rakat pour "Al-Vatr"; ensuite la Prière du Matin, de deux rakat qui font tous ensemble, trente trois rakat, plus les deux rakat de l'Après-midi [i.e. Maghréb] qu'on devrait effectuer, assis, et qui sont comptés comme un seul rakat; tout cela atteint le total de trente quatre rakat, en tout].

Allah a rendu obligatoire, le Jeûne du mois [béni] de Ramadân, et le Messager d'Allah [*savavs*] établit le Jeûne [facultatif] du mois de Cha'bân et les trois jours de chaque mois, [qui donnent la somme totale de] deux fois plus que le Jeûne obligatoire, et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté lui permit cela.

Allah à Lui, la Puissance et la Majesté interdit [la consommation] du vin [de la vigne] [i.e. Khamr], tandis que le Messager d'Allah [*savavs*] interdit toute boisson intoxicante [i.e. alcoolisée] qui enivre, et Allah lui permit tout cela [aussi]. Le Messager d'Allah [*savavs*] considérait certaines choses comme détestables [et inconvenables], mais il ne les rendit pas "Illicites" [i.e. il ne les interdit pas]; par contre, il les interdit avec l'Interdiction des choses détestables et odieuses. Il concéda cependant une permission pour leur exécution, et [donc] l'acceptation [et l'exécution] de ce qu'il avait concédé devint une Obligation pour les créatures, tout comme l'Obligation d'accepter les Interdictions [et les "Illicites"] et ce qui avait été ordonné [étaient ainsi]. [1]

Le Messager d'Allah [*savavs*] ne céda [i.e. concéda] aux gens, aucune chose qu'il leur avait interdit avec une Interdiction obligatoire ni [ne leur permit de ne pas faire] toute chose qu'il avait ordonnée, par un Commandement qui devait être obéi.

Par conséquent, il interdit toute boisson intoxicante [i.e. enivrante] avec une Interdiction obligatoire et ne concéda le contraire de cela à personne [parmi son "Oummah"]. Et le Messager d'Allah [*savavs*] ne céda [i.e. concéda] à personne aucune réduction [quelconque] dans les deux rakat qu'il avait ajoutés à ce qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté avait rendu obligatoire; par contre, il les ordonna avec un Commandement obligatoire.

Il ne concéda à personne aucune chose dans tout cela, excepté pour le voyageur. Personne ne peut permettre une chose, à moins que le Messager d'Allah [*savavs*] ne l'eût concédée.

Ainsi donc, le Commandement du Messager d'Allah [*savavs*] correspond

---

1. C'est à dire, il devint Interdit pour eux de s'abstenir absolument de commettre ce qui était "Mak'rouh" [i.e. détestable et inconvenable].

au Commandement d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté; et la soumission envers lui est obligatoire pour les créatures, tout comme la soumission envers Allah le Béni, l'Altissime est obligatoire."

5- Abou Ali Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Al-Djabâr, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui de Sa'alabah Ibn-é May'moun, et lui de Zorârah qui avait dit: "J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] et Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" En vérité, Allah le Béni, le Sublime remit à Son Prophète [*savavs*] les Affaires de Ses créatures, afin qu'Il vît combien leur obéissance [était bonne]." Et il récita alors ce [noble] verset: " *Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en.*" [Al-Hachr-7].

[Mohammad Ibn-é Yah'yâ a aussi rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hadjâl, et lui de Sa'alabah Ibn-é May'moun, et lui de Zorârah qui avait narré le même hadîs, ci-dessus.]

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Is'hâgh Ibn-é Ammâr qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"En vérité, Allah le Béni, L'Altissime éduqua Son Prophète [*savavs*] dans les Perfections Morales, et lorsque [son ducation] atteignit le point qu'Il désirait, Il lui annonça:"*Et tu [i.e. Mohammad savavs] es certes, d'une moralité éminente!"* [Al-Qalam-4]. Il lui remit ensuite Sa Religion et annonça:" *Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en*." [Al-Hachr-7]

Et Allah à Lui, la Puissance et la Gloire détermina les parts d'héritage et ne disposa d'aucun héritage pour les grands-parents du défunt; et le Messager d'Allah [*savavs*] leur donna un-sixième de l'héritage, et Allah, - que Son Rappel soit glorifié! – lui donna la permission pour cela. Ceci est la Parole d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Voilà Notre Don: distribue-le ou retiens-le sans avoir à en rendre compte.*" [Sâd-39]

7- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui de Hammâd Ibn-é Osmân, et lui de Zorârah qui avait dit: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Le Messager d'Allah [*savavs*] détermina [la mesure de] l'indémnité pour un œil, et le prix de sang pour une personne entière et il interdit le "Nabiz" [i.e. une boisson quasi intoxicante qui n'est pas encore bien fermentée et qui est faite de

plusieurs choses], et toutes les substances enivrantes."

Un homme lui demanda [alors]:" Est-ce que le Messager d'Allah [*savavs*] détermina [quelque chose,] sans qu'il y eût reçu aucun Commandement à son sujet?!"

Il répondit:"Oui, afin qu'Allah puisse connaître, qui obéit au Messager d'Allah [*savavs*] et qui lui désobéit."

8- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohmmad Ibn'l Hassan qui avait dit: "Je lus dans le [livre intitulé:] "Navâdér" de Mohammad Ibn-é Sénân qu'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Non! Je jure par Allah qu'Il n'a remis la Religion entre les mains d'aucune de Ses créatures, excepté celles du Messager d'Allah [*savavs*] et des Imâms [*as*]! Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé:" *Nous avons fait descendre vers toi [ô Mohammad savavs] le Livre avec la vérité, pour que tu juges entre les gens, selon ce qu'Allah t'a montré [t'a appris à travers la Révélation Divine].*" [An-Nissâ-105], et ceci fut continué aussi pour les Successeurs [*as*]."

9- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Yazid, et lui de Hassan Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn'l Hassan Al-Méy'sami qui avait dit:"J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" En vérité, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté éduqua Son Messager dans la Perfection Morale, jusqu'à ce qu'Il l'eût établi [i.e. raffermi] comme Il le voulait.

Il lui remit ensuite [les Affaires de Sa Religion] et annonça, - que son Rappel soit glorifié! - "*Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en.*" [Al-Hachr-7]; et ce qu'Allah remit aux mains de Son Messager [*savavs*], il le remit à nos mains, [à son tour]."

10- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'un de nos compagnons, et lui de Hosséyn Ibn-é Abdér'Rah'mân, et lui de Sandal Al-Khayyât, et lui de Zéyd Ach-Chahhâm qui avait dit:"Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles de Celui qui est Sublime:"*Voilà Notre Don: distribue-le ou retiens-le sans avoir à en rendre compte.*" [Sâd-39]

L'Imâm répondit:"Il donna à Soléy'mân un grand royaume. Ce [noble] verset fut ensuite réalisé [accompli] pour le Messager d'Allah [*savavs*], de sorte qu'il pût accorder tout ce qu'il voulait, à qui il voulait, en retenant ce qu'il voulait, à qui il voulait. Allah lui donna bien plus que ce qu'Il avait accordé à

Soléy'mân, car Il a annoncé: " *Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en.*" [Al-Hachr-7] [1]

***

Chapitre 53

À quelles personnalités des temps passés les [illustres] Imâms [*as*] peuvent-ils être comparés? Et du fait qu'il est interdit de dire que la Mission Prophétique fut aussi réalisée pour eux

1- Abou Ali Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mohmmad Ibn Abdél Djabbâr, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui de Hom'rân Ibn-é A'ayan qui avait dit: "[Une fois,] je déclarai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:" Quel est le rang et la position des hommes de Connaissance [i.e. savants érudits][2] ?"

L'Imâm répondit:" Ils sont comme "Zoul-Qarnéyn" [3] et le compagnon de Soléy'mân [i.e. Âsséf Ibn-é Barkhiâ][4], et le compagnon de Moïse [*as*] [5]..." [6]

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hosséyn Ibn-é Abél Alâ qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" En ce qui nous concerne, il faut s'arrêter à ce qui est "Halâl" [i.e. "Licite"] et "Harâm" [i.e. "Illicite"]; or, il n'est pas permis de penser que nous avons la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt]!"

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-

---

1. C'est à dire qu'Allah accorda au Messager d'Allah [*savavs*] les affaires de Sa Religion, tandis que Soléy'mân [*as*] reçut uniquement les affaires terrestres, et celles qui concernaient le gouvernement de son royaume.
2. C'est à dire les illustres Imâms [*as*]
3. "Et *ils t'interrogent sur Zoul-Qarnéyn. Dis:" Je vais vous en citer quelque fait mémorable...*" [Al-Kahf-83]
4. Se référer au noble verset 40 de la sourate An-Naml, s'il vous plaît.
5. C'est à dire: Josué ou Khézr. Pour Khézr, il y a ce noble verset:" *Ils trouvèrent l'un de Nos serviteurs [Al-Khézr as]à qui Nous avions donné une Grâce, de Notre part, et à qui Nous avions enseigné une Science émanant de Nous.*" [Al-Kahf-65]
6. C'est à dire: bien que les Imâms [*as*] ne soient pas des Prophètes, cependant ils communiquent avec le monde Invisible, et comme les personnalités, nommées ci-dessus, les Imâms [*as*] aussi conversent avec les Anges.

é Mohammad, et lui d'Al-Barghi, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ Ibn-é Imrân Al-Halabi, et lui d'Ayyoub Ibn-é Horr qui avait dit: "J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" En vérité, Allah – que Son Rappel soit glorifié! – scella [la Venue] des Prophètes avec votre Prophète et donc, il n'y aura plus aucun autre Prophète après lui [i.e. Mohammad *savavs*]!

Et Allah scella les Livres [Célèstes] avec votre Livre [i.e. le Saint Corân]; par conséquent, il n'y aura plus aucun autre Livre après Celui-là...

Il [i.e. Allah] fit [aussi] descendre dans ce Livre [i.e. le Saint Corân] l'éclaircissement de toutes les choses; et la manière dont vous fûtes créés, et de la Création des Cieux et de la Terre; et des Nouvelles [i.e. de l'Information] de ce qui fut avant vous, et de la solution de toute dispute entre vous, et des Nouvelles de ce qui sera après vous; et des affaires du Paradis et de l'Enfer et du lieu où vous irez..."

4- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Hosséyn Ibn'l Mokh'târ, et lui de Hârés Ibn-é Moghirah qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "Ali [*as*] était, certes, un "Mohaddasse"!"

Je demandai:" Ainsi donc, vous dites qu'il était Prophète...?"

L'Imâm bougea sa main [de manière à nier ce fait]. Il déclara alors:" Il était comme le compagnon de Soléy'mân [*as*], et comme le compagnon de Moïse [*as*], et comme Zoul-Qarnéyn [*as*]. Cette nouvelle, ne vous est-elle pas parvenue qu'il [i.e. le seigneur des croyants, Ali *as*] avait dit [au sujet de Zoul-Qarnéyn]: " Parmi vous, il y a un qui lui ressemble..."?" [1]

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Ibn-é Ozaynah, et lui de Boray'd Ibn-é Moâ'viyah qui avait dit: "[Une fois,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] et à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Quel est donc votre rang [spirituel] et à qui donc, ressemblez-vous, des hommes du passé [à qui pourriez-vous être comparé]?"

Tous deux me répondirent:"Au compagnon de Moïse et à Zoul-Qarnéyn; ils étaient tous deux, des hommes de Connaissance [i.e. des savants érudits], sans être des Prophètes [pour autant]."

1. La ressemblence d'Ali [*as*] avec Zoul-Qarnéyn est pour trois choses: l'Inspiration Divine, le fait que tous deux recevront deux coups mortels sur leur personne : une fois dans la vie terrestre et une fois, durant leur Retour sur la terre [i.e. Réj'at], et le Règne Universel d'Ali [*as*] qui sera accompli durant son Retour sur la Terre.

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Barghi, et lui d'Abou Tâléb, et lui de Sadir qui avait dit: " Je déclarai [une fois,] à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" En vérité, un groupe d'hommes vous considèrent comme des dieux... [Afin de prouver ce fait], ils nous récitèrent ce [noble] verset:" *C'est Lui qui est Dieu dans le Ciel et Dieu sur Terre."* [Az-Zoukhrouf-84] [1]

L'Imâm dit:"Ô Sadir! Mon ouïe, ma vue, les parties externes de mon corps physique, ma peau, mon sang et mes cheveux désavouent ces gens...! Et Allah [aussi] les désavoue! Ils ne sont pas de ma Religion, ni de la Religoin de mes pères [ancêtres]!

Je jure par Allah, qu'Allah ne me fera point joindre à eux, le Jour de la Résurrection, excepté pour le cas où Il sera en Colère contre eux!"

Je dis:" Et il y a avec nous, un groupe d'hommes qui prétendent que vous êtes des Messagers [Divins]. Et ils nous récitent ce [noble] verset qui annonce: "*Ô Messagers! Mangez de Tayyibât [i.e. les bonnes et licites nourritures] et faites du bien! Car Je sais parfaitement ce que vous faites.*" [Al-Mo'ménoun-51][2]

L'Imâm répondit:" Ô Sadir! Mon ouïe, ma vue, les parties externes de mon corps physique, ma peau, mon sang et mes cheveux désavouent ces gens...!

Et Allah et Son Messager [aussi] les désavouent! Ils ne sont pas de ma Religion ni de la Religoin de mes pères [i.e. ancêtres]!

Je jure par Allah qu'Il ne me fera point joindre à eux, le Jour de la Résurrection, excepté pour le cas où Il sera en Colère contre eux!"

Je dis:" Qu'êtes-vous donc...?"

Il répondit:"Nous sommes les Dépositaires de la Connaissance d'Allah! Nous sommes ceux qui exposent les Commandements d'Allah; nous sommes Infaillibles. Allah le Béni, l'Altissime a commandé [les gens] à notre obéissance, et leur a interdit de nous désobéir. Nous sommes les "Preuves" claires et parfaites d'Allah pour tous ceux qui sont sous le Ciel et sur la Terre."

---

1. En fait, ces hommes avaient interprété par erreur ce noble verset de cette manière:" C'est Lui qui est Dieu dans le Ciel **et il y a aussi** un Dieu sur Terre!" Et ce Dieu est l'Imâm! Quand en fait ce verset signifie qu'Allah est **Ce Dieu qui est dans le Ciel et aussi sur la Terre** et que le Dieu du Ciel et de la Terre est **un Seul et Unique Dieu**. En effet, un débat fut mené, à ce sujet, entre l'Imâm Sâdiq [*as*] et Abou Châkér Déy'ssâni. Se référer s.v.p au "Livre de Tow'hid" de cette Collection.
2. Ils pensaient par erreur que l'interpellation en pluriel se référait aux illustres Imâms [*as*]: que ce soit les hommes présents et ceux qui devaient naître dans l'avenir. Par conséquent, selon eux, les Messagers de ce verset se référait aux Imâms qui devaient venir au monde! Tandis qu'Allah se référait à chacun des Messagers du passé, pour faire comprendre qu'Il avait ainsi interpelé les Prophètes ou les Messagers d'autrefois. Or, aucun Imâm ne peut être, ni un Messager Divin, ni un Prophète.

7- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Bah'r, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Abi Abdéllâh, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire: " Les Imâms [*as*] sont comme le Messager d'Allah [*savavs*], avec cette différence qu'ils ne sont pas des Prophètes. Et le nombre des épouses qui étaient permis pour le [noble] Prophète [*savavs*] n'est point permissible pour eux; or, à part ces faits, ils sont de la même condition que le [noble] Prophète [*savavs*]."

***

Chapitre 54

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] sont des "Mohadéssoune"[1] Et qu'ils sont [faits de manière] à comprendre tout, parfaitement [i.e. Mofahhamoûn][2]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Hadjâl, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad, et lui d'Obay'd Ibn-é Zorârah qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] informa Hakam Ibn-é Otay'bah [Al-Kéndi Al-Kouffi][3] que les Successeurs de Mohammad [que les Salutations Divines leur soient accordées] sont des "Mohadéssoune"."

2- Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Djamil Ibn-é Sâlé, et lui de Ziâd Ibn-é Sow'ghah, et lui d'Al-Hakam Ibn-é Otay'bah qui avait dit:"Un jour, je me rendis auprès d'Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*], et il me dit:" Ô Hakam...! Est-ce que tu savais que le verset, à l'aide duquel, Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] connaissait son meurtrier et que les grandes questions qu'il devait informer les gens à leurs sujets, lui était connu?"

Je me dis:" En voilà que je vais [bientôt] être mis au courant d'une connaissance, parmi la Connaissance d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*], et à l'aide de laquelle, je pourrais connaître ces grandes questions...!"

---

1. C'est à dire que les Anges conversent avec eux, du monde de l'Invisible.
2. C'est à dire que les Vérités de la Connaissance avaient été expliquées pour eux, par la personne même du Messager d'Allah [*savavs*]
3. C'était l'un des "Tâbé'îne", c'est à dire de ceux qui avaient connu les proches compagnons du vénérable Prophète [*savavs*].

Je répondis:"Non, par Allah! Je ne connais pas..." Et je demandai: " Voudriez-vous m'informer de ce verset, ô fils du Messager d'Allah?"

Il répondit:" Par Allah! Ce sont les Paroles d'Allah, -que Son Rappel soit glorifié!- quand Il annonça:" *Nous n'avons envoyé avant toi, ni Messager, ni Prophète* [Al-Hadj-52] ni un "Mohadasse"... Et Ali était un "Mohadasse"."

[Et dans un autre hadîs, l'Imâm Bâghér [*as*] avait rapporté ce même hadîs]. Un homme du nom d'Abdéllâh Ibn-é Zéyd qui était le frère de l'Imâm Sadjjâd [*as*] par leur mère [1] lui dit: "Gloire à Allah...! [Était-il vraiment] un "Mohadasse"...?" Et il semblait qu'il n'acceptât pas ce fait.

Abou Djafar [*as*] se tourna alors vers nous [et déclara à Abdéllâh Ibn-é Zéyd]:" Sache donc, par Allah que même le fils de ta mère savait cela."

Lorsqu'il eut dit cela, l'homme resta silencieux [se tut].

L'Imâm déclara alors:" C'est ce même verset, pour lequel Abél Khattâb[2] périt, car il n'avait point compris la vraie interprétation [i.e. signification] du [mot] "Mohadasse" et de "Nabi" [i.e. Prophète]!"

3- Ahmad Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Yazid, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl qui avait dit: "J'entendis Abél Hassan [l'Imâm Kâzém [*as*]

1. L'illustre mère de l'Imâm Sadjjâd [*as*] mourut après avoir mis au monde son noble enfant. Se référer au livre: **"Chah'r Bânou, l'illustre mère de l'Imâm Ali Ibn'l Hosséyn** [*as*]", par le Pr. Ahmad Mahdavi-Dâmghâni [le père de la traductrice de ce présent ouvrage, professeur à l'Université de Harvard, aux États-Unis]. Dans ce livre, l'auteur explique clairement, et avec des preuves authentiques et irréfutables que la mère de cet illustre Imâm [*as*] était bel et bien son Altesse Royale, la Princesse Chah'r Bânou, la fille du roi Yazdguérd III qui fut assassiné. L'histoire de cette princesse racontée minutieusement dans ce livre est très intéressant. Ce livre a été publié chez l'Édition Ansârián, à Qom, et il a été traduit en Français par la traductrice de ce présent ouvrage. Cependant, pour vous offrir quelques brèves explications, il faut dire que l'une des esclaves de l'Imâm Hosséyn [*as*] qui était mère, devint la nourrice de ce nourrisson sans mère, et plus tard, elle fut reconnue [par erreur] comme la mère de cet Imâm. Après le Martyre de l'Imâm Hosséyn [*as*], un homme du nom de Zéyd épousa cette esclave, et de cette union, nacquit un fils du nom d'Abdéllâh, dont le nom est mentionné dans cet hadîs. Par conséquent, cet Abdéllâh était "en apparence", le frère de l'Imâm Sadjjâd [*as*], et non point à cause d'une parenté et d'un lien de sang. L'unique chose qui lie ces deux frères fut le fait qu'ils furent tous deux allaités et éduqués par cette femme.
2. Abol'Khattâb Mohammad Ibn-é Mégh'lâss était l'un des "Ghâliân" [i.e. celui qui exagère] et qui considérait que les illustres Imâms [*as*] étaient tous, indiscutablement, des Prophètes! Car il n'avait jamais pu ni su, différencier et faire une claire distinction entre le "Nabi" et le "Mohadasse". Il avait cru qu'étant donné que les Imâms [*as*] étaient tous des "Mohadéssoun", par conséquent, ils pouvaient aussi être des Prophètes... Ce qui est faux.

ou l'Imâm Ar-Rézâ *as*] dire: "Les Imâms [*as*] sont des hommes de Connaissance; [ils sont] véridiques et comprennent parfaitement les vérités de la Connaissance, et ce sont des "Mohadéssoune" [i.e. les Anges conversent avec eux]."

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui d'un individu, et ce dernier de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" [Le mot] "Mohadasse" fut mentionné devant Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et il déclara:" Mohadasse est celui qui entend la voix [de l'Ange], mais qui ne voit personne."

Je lui dis alors:" Que je donne ma vie pour vous! Comment pourrait-il savoir [justement] que ce sont les paroles de l'Ange...?"

Il répondit:" Il ressent [soudain] une paix intérieure et une profonde sérénité [tranquillité], et il comprend alors que ce sont les paroles de l'Ange." [1]

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Hosséyn Ibn'l Mokh'târ, et lui de Hârés Ibn'l Moghirah, et lui de Hom'rân Ibn-é A'ayan qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dit:" En vérité, Ali [*savavs*] était un "Mohadasse"."

Je me rendis auprès de mes compagnons et déclarai:" Je vous ai apporté une nouvelle étrange!"

Ils demandèrent:" Qu'est-ce que c'est?"

Je déclarai:" J'entendis Abou Djafar [*as*] dire qu'Ali [*as*] était un "Mohadasse"."

Ils dirent:" [Mais] tu n'as rien dit de nouveau! Pourquoi donc ne lui as-tu pas demandé avec qui il conversait...?"

Je retournai [auprès de l'Imâm] et demandai:" Je dis à mes compagnons ce que vous me dîtes et ils me dirent que je n'avais rien dit de nouveau. Pourquoi est-ce que tu ne lui as pas demandé [à l'Imâm] avec qui, il [i.e. Ali *as*] avait l'habitude de converser?"

Il me répondit:"Un Ange avait l'habitude de converser avec lui."

Je demandai:" Vous dites alors, qu'il était Prophète?"

L'Imâm releva la main [pour indiquer une réponse négative et dit]: "Comme le compagnon de Soléy'mân [*as*], comme le compagnon de Moussâ [*as*] et comme Zoul-Qarnéyn... N'avais-tu pas entendu qu'il [i.e. le seigneur des croyants Ali [*as*] et pendant qu'il était en train d'expliquer, au sujet de Zoul-Qarnéyn [*as*] avait déclaré:" Et parmi vous, il y a quelqu'un [exactement] comme lui!"

---

1. Car les propos du Satan sont faux et mensongers, et celui qui les entend ne sera point serein et ressentira par contre une grande anxiété et une profonde inquiétude qui étreindra son cœur...

***

Chapitre 55

Des "Arvâh" [i.e. Esprits] qui sont Dans les [illustres] Imâms [*as*]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Omar Al-Yamâni, et lui de Djâbér Al-Djo'fi qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Ô Djâbér! Allah le Béni, l'Altissime créa les créatures, en trois catégories; et ceci est la Parole d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté: " *Alors vous serez trois catégories: les Gens de la droite [ceux qui recevront leurs Comptes, par la main droite seront placés à droite, en guise de grâce et honneur pour eux, car ils vont entrer au Paradis] – que sont les Gens de la droite? Et les gens de la gauche [ceux qui recevront leurs comptes par la main gauche seront placés à gauche, en guise de disgrâce et déshonneur, car ils vont entrer en Enfer] – que sont les gens de la gauche? Les Premiers [à suivre les ordres d'Allah sur la Terre] ce sont eux qui seront les premiers [dans l'Au-delà]. Ce sont ceux-là, les plus rapprochés d'Allah..."* [Al-Wâqi'a-7-11]

Les "Sâbéghoun" [i.e. les Premiers] sont les Messagers d'Allah, et ils ont un rapport spécial avec Allah, parmi Ses créatures [i.e. Khâssatollâh].

Allah a mis en eux, cinq "Arvâh" [i.e. Esprits].

1- Il Les a soutenus avec "Rouhol Ghodos" [i.e. le Saint Esprit], à travers Lequel, ils perçoivent les choses, 2- Et Il les a soutenus avec "Rouhol Imâne" [i.e. l'Esprit de la Foi], à travers Lequel, ils craignent Allah à Lui, la Puissance et la Majesté 3- Et Il les a soutenus avec "Rouhol Ghovvah" [i.e. l'Esprit du Pouvoir], à travers Lequel, ils sont renforcés dans leur obéissance à Allah, 4- Et Il les a soutenus avec "Rouhol Chah'vah" [i.e. l'Esprit du Désir], à travers Lequel, ils deviennent désireux d'obéir à Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et de détester toute désobéissance envers Lui[1] ; 5- Et il a mis "Rouhol Madradj" [i.e. l'Esprit du Mouvement], à travers Lequel, les gens vont et viennent.

Et Il plaça dans les croyants, et les "Gens de la Droite" [i.e. les Bienheureux], l'Esprit de la Foi, à travers Lequel, ils craignent Allah; et Il plaça en eux, l'Esprit

---

1. Les esprits du Pouvoir et du Désir sont partagés également chez les croyants et les mécréants. Avec cette différence que le croyant Les emploie, afin d'obéir à Allah, tandis que le mécréant Les emploie, pour désobéir à Allah. Et le mécréant est privé de l'Esprit de la Foi; par conséquent, dans les Messagers Divins et leurs Successeurs, il y a cinq Esprits, dans les croyants, quatre Esprits et dans le mécréant, trois Esprits seulement.

du Pouvoir, à travers Lequel, ils sont renforcés dans leur obéissance à Allah; et Il plaça en eux, l'Esprit du désir, à travers Lequel, ils deviennent désireux d'obéir à Allah; et Il plaça en eux, l'Esprit du Mouvement, à travers Lequel, les gens vont et viennent..."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Moussâ Ibn-é Omar, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ammâr Ibn-é Marvân, et lui de Monakh'khal, et lui de Djâbér qui avait dit: "Je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] au sujet de la Connaissance du savant érudit [i.e. Ahlél Béyt *as*]."

Il me répondit:"Ô Djâbér! Il y a cinq Esprits dans les Prophètes et les Successeurs. Le "Rouhol Ghodos" [i.e. le Saint Esprit], le "Rouhol Imâne" [i.e. l'Esprit de la Foi], le "Rouhol Hayât" [i.e. l'Esprit de la Vie][1], le "Rouhol Ghovvah" [i.e. l'Esprit du Pouvoir] et le "Rouhol Chah'vah" [i.e. l'Esprit du désir].

Ô Djâbér! Ils perçoivent, ensuite, tout ce qui se trouve en-dessous du Trône Divin et jusque sous la terre.

Ô Djâbér! Ces quatre "Arvâh" [i.e. Esprits] peuvent être frappés par toute sorte d'affliction [mal], mais le Saint Esprit [i.e. Rouhol Ghodos] n'est jamais frappé par aucune affliction, car Il ne se distrait jamais [i.e. Il n'agit jamais sans un but précis, ni ne joue]."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Idris, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet de la Connaissance de l'Imâm, et comment se pouvait-il qu'il fût au courant [fût informé] de toutes les choses, sur la surface de la terre, lorsqu'il est assis [simplement] chez lui, et que le rideau est baissé...?"

L'Imâm répondit:"Ô Mofazzal! Allah le Béni, le Sublime a mis cinq "Arvâh" [i.e. Esprits] dans la [personne du vénérable] Prophète [*savavs*]: "Rouhol Hayât", à travers Lequel, il se mouvait, allait et venait; le "Rouhol Ghovvah", à travers Lequel, il se relèvait et s'efforçait; le "Rouhol Chah'vah", à travers Lequel, il mangeait, buvait et avait des rapports sexuels licites avec les femmes; le "Rouhol Imâne", à travers Lequel, il accepta la Foi et agit en justice; et le "Rouhol Ghodos", à travers Lequel, il supportait la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt] [sur ses saintes épaules].

---

1. Rouhol Hayât est le même Rouhol Madradj [i.e. l'Esprit du Mouvement].

Ensuite, lorsqu'il eut rendu l'âme, le Saint Esprit fut transféré aux Imâms [*as*]. Le Saint Esprit ne dort pas, ne devient pas négligent [i.e. oublieux], ne se divertit pas, ni n'agit inutilement... Or, les quatre autres Esprits dorment, sont négligents, se divertissent et agissent inutilement. [Et c'est à travers] le Saint Esprit que l'Imâm voit toute chose...."

***

Chapitre 56

L'Esprit à l'aide Duquel, Allah renforce les Imâms [*as*][et dirige leurs actions]

1- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd, et lui de Yah'yâ Al-Halabi, et lui d'Abou Sabbâh Al-Kénâni, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah le Béni, le Sublime:" *Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un Rouh [i.e. Esprit] provenant de Notre ordre. Tu n'avais aucune Connaissance du Livre ni de la Foi.*" [Al-Chourâ-52]

L'Imâm dit:" [Cet Esprit] est l'une des créations d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté; Il est plus grandiose que [l'Archange] Gabriel [*as*] et [l'Archange] Mikâ'îl [*as*]. Il était avec le Messager d'Allah [*savavs*]; et Il l'informait [des Affaires de l'Invisible] et le renforçait et lui dirigeait ses pas; et après lui, Il est avec les Imâms." [1]

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui Asbât Ibn-é Sâlém qui avait dit:" Un homme de la [ville de] Hît [en Irak] demanda [à l'Imâm *as*], au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté pendant que j'étais présent [moi aussi]:" *Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un Rouh [i.e. Esprit] provenant de Notre ordre.*" [Ach-Chourâ-52]

L'Imâm répondit:" Cet Esprit, dés le jour où Allah à Lui, la Puissance et la Majesté l'avait fait descendre à Mohammad [*savavs*] n'est plus monté au Ciel et Il est avec nous."

---

1. En ce qui concerne le "Rouh" [i.e. l'Esprit], il y a des divergeances d'opinion. Certains l'indiquent comme le Saint Corân, tandis que d'autres l'indiquent comme l'Archange Gabriel [*as*], et certains d'autres l'indiquent comme un Esprit de l'Univers d'Amr, et qu'Il descend avec l'Archange de la Révélation. Dans cet hadîs et les autres Ahâdîs de ce Chapitre, c'est le troisième sens a été mis en valeur.

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *L'Esprit relève de l'Ordre de mon Seigneur!"* [Al-Isrâ-85]

L'Imâm dit:" C'est une créature, encore plus grandiose [et plus éminente] que [les Archanges] Gabriel [*as*] et Mikâ'îl [*as*]; il était avec le Messager d'Allah [*savavs*], [et] il est avec les Imâms, et il appartient au Royaume [i.e. Malakout]!" [1]

4- Ali a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Abou Ayyoub Al-Khazzâz, et lui d'Abi Bassir qui avait dit:"[En une occasion,] j'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire [au sujet du noble verset]: *"Et ils t'interrogent au sujet de "Rouh" [i.e. l'Esprit]. Dis:"L'Esprit relève de l'Ordre de mon Seigneur!"* [Al-Isrâ-85]

Il répondit:" [i.e. l'Esprit] est une chose créée qui est plus grandiose que [les Archanges] Gabriel [*as*] et Mikâ'îl [*as*]. Il n'a point été avec aucun de ceux du passé, excepté avec Mohammad [*savavs*], et il est avec les Imâms [*as*], [et il] les renforce et dirige leurs pas. [Et ce n'est pas comme le fait que] lorsqu'on Le recherche, il soit accessible." [2]



5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Imrân Ibn-é Moussâ, et lui de Moussâ Ibn-é Djafar, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet de la Connaissance [des Imâms]: "Est-ce que cette Connaissance est une chose que le savant vient à L'apprendre de la bouche des autres, ou bien [est-ce qu'Elle se trouve] dans un Livre qui réside auprès de vous et que vous récitez et qui vous informe [des choses]...?"

L'Imâm répondit:" Cette question est bien plus grande et plus essentielle que cela! N'avais-tu pas entendu les Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:"*Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un Rouh [i.e. Esprit] provenant de Notre ordre. Tu n'avais aucune Connaissance du Livre ni de la Foi.*" [Ach-Chourâ-52], il déclara alors:" Qu'est-ce qu'ils disent, tes compagnons, au sujet de ce verset...? Est-ce qu'ils acceptent qu'il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] se trouvait dans un

---

1 . Malakout signifie l'Empyrée, un Univers qui n'est aucunement matériel.

2. Ceci signifie peut-être que cet Esprit doit être considéré comme une Bénédiction Divine; c'est à dire que cet Esprit se présente et s'absente, et qu'il n'est pas toujours accessible. C'est peut-être pour cela que parfois les illustres Imâms [*as*] retardaient à donner leur réponse, au sujet d'une question particulière et attendaient l'arrivée de l'Esprit.

état, où il ne savait ni ce qu'était le Livre, ni la Foi?"

Je répondis:" Que je donne ma vie pour vous! Je ne sais pas ce qu'ils disent..."

Il [me] dit:" Il était certes, dans un état dans lequel il ne savait guère, ni ce qu'était le Livre ni la Foi, et ce, jusqu'à ce qu'Allah le Sublime lui eût fait descendre l'Esprit [i.e. Rouh] qui est mentionné dans Son Livre; et à cause [du fait] qu'Il Le lui révéla, Allah lui enseigna [i.e. au Messager d'Allah *savavs*] la Connaissance et la Compréhension, à travers [cet Esprit]. C'est l'Esprit qu'Allah l'Altissime donne à qui Il veut; et lorsqu'Il [i.e. Allah] Le donne à un esclave [i.e. serviteur d'Allah], Il [i.e. l'Esprit] lui enseigne la Compréhension."

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui de Hosséyn Ibn-é Abél Alâ, et lui de Sa'ad Al-És'kâf [1] qui avait dit:"[Une fois,] un homme se rendit auprès du seigneur des croyants [Ali *as*] et lui demanda au sujet de l'Esprit [i.e. Rouh]: "Est-ce que ce n'est pas [l'Archange] Gabriel [*as*]?"

Le seigneur des croyants [Ali *as*] lui dit:" [l'Archange] Gabriel [*as*] est l'un des Anges, et l'Esprit n'est pas [l'Archange] Gabriel [*as*]." Et il répéta cela à l'homme; [l'homme] lui dit alors:" Vous venez de dire une chose très importante; [car] personne ne croit que l'Esprit ne soit pas [l'Archange] Gabriel [*as*]."

Le seigneur des croyants [*as*] lui dit:"Tu t'égares [i.e. tu te trompes] et tu répètes l'égarement des autres. Allah, l'Altissime avait annoncé à Son Prophète [*savavs*]:" *L'Ordre [les Commandements Islamiques] d'Allah arrive! Ne le hâtez donc pas! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'on Lui associe. Il fait descendre, par Son Ordre, les Anges, avec le Rouh...*" [An-Nahl-1-2], et l'Esprit n'est pas [dans la catégorie] des Anges, que les Salutations d'Allah soient sur Eux!"

***

Chapitre 57

Du moment où [l'illustre] Imâm [*as*] vient à connaître Toute la Connaissance de [l'illustre] Imâm [*as*] Qui l'avait précédé

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui d'Al-Hakam Ibn-é

1. C'est à dire: le fabriquant de chaussures.

Méskin, et lui de l'un de nos Chiites qui avait dit:" [Une fois,] Je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Quand est-ce que le prochain Imâm vient à connaîre ce qui résidait chez le précédent [Imâm]?"

Il répondit:" Dans le dernier moment qui lui reste à vivre [au précédent Imâm]..."

2- Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui d'Al-Hakam Ibn-é Méskin, et lui d'Obay'd Ibn-é Zorârah et d'un groupe qui était avec lui et qui avaient dit:"Nous entendîmes [une fois,] Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer: "L'Imâm qui suit le précédent Imâm vient à connaître la Connaissance [de ce dernier], à l'ultime moment où il lui reste à vivre [au précédent Imâm]."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Yazid, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui de l'un de ses compagnons qui avait demandé à Abi Abdéllâh l'Imâm Sâdiq *as*]:"Quand est-ce que l'Imâm vient à connaître [au sujet de] son Imâmat et du transfer et de la remise de l'Imâmat à sa personne?" L'Imâm répondit:" Dans l'ultime moment de la vie qui reste au précédent Imâm."

***

Chapitre 58

Du fait que les [illustres] Imâms [*as*] Sont égaux dans leur Connaissance, Courage et Soumission

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Abi Zâhér, et lui d'Al-Kach'châb, et lui d'Ali Ibn'l Hassan, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Il [i.e. Allah] a annoncé:" *Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la Foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne dominiuerons en rien, le mérite de leurs œuvres...*" [At-Toûr-21], et il déclara:" Ceux qui ont cru sont le [vénérable] Prophète [*savavs*], le seigneur des croyants [Ali *as*] et ses descendants [i.e. sa lignée] sont les Imâms et les Successeurs, - qu'Allah les bénisse tous! - et qu'Allah a annoncé:" *Nous ferons que leurs descendants les rejoignent....*" et: "*Nous ne diminuerons en rien...*" pour ces descendants, la "Preuve" que Mohammad [*savavs*] apporta, au sujet d'Ali [*as*]. La "Preuve" pour eux [tous] est la même; et la soumission d'eux [tous] est [aussi] la même."

2- Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Dâvoud An-Nah'di, et lui d'Ali Ibn-é Djafar qui avait dit:" Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as* ou l'Imâm Ar-Rézâ *as*] me déclara:" Nous sommes égaux dans la Connaissance et le Courage. Et aussi dans la Générosité, et dans la mesure que nous avons été ordonnés [de respecter]."

3- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui d'Ali Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui de Hârés Ibn'l Moghirah qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait annoncé:"Nous sommes, exactement les mêmes, en ce qui concerne le Commandement [i.e. Amr], et la Compréhension des vérités et la Science de ce qui est "Licite" et de ce qui est "Illicite"; or, le Messager d'Allah [*savavs*] et Ali [*as*] possèdent leur propre excellence."

***

Chapitre 59

Du fait que l'Imâm [*as*] connaît l'Imâm [*as*] qui viendra après lui; Et que la phrase d'Allah le Sublime qui annonce: "*Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit.*" [An-Nissâ-58] descendit pour eux

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ, et lui d'Ahmad Ibn-é Â'éz, et lui d'Ibn-é Ozaynah, et lui de Boray'd Al-Édjli qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*], au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire:" *Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit. Et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité.*" [An-Nissâ-58]

L'Imâm répondit:" Il [i.e. Allah] fait allusion à nous [i.e. les Ahlél Béyt]: et que le précédent [Imâm] doit transmettre les Livres, la Connaissance et les Armes à l'Imâm qui le suit. Et:" *Quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité.*" C'est à dire en ayant la Justice, dont nous possédons la Connaissance nécessaire à son sujet.

Allah a ensuite annoncé aux gens:" *Ô vous qui croyez! Obéissez à Allah et obéissez au Messager d'Allah [i.e. Mohammad savavs] qui détiennent le Commandement [Amr]!*" [An-Nissâ-59]; Il fait allusion à nous, exclusivemernt. Il commande à tous les croyants de nous obéir, jusqu'au Jour de la Résurrection. "*Puis, si vous vous disputez,*

en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager [savavs]." [An-Nissâ-59]: [c'est à dire,] demandez-leur [à Allah et au Messager d'Allah *savavs*] le Verdict. Et ce verset fut descendu de cette manière-là. [1]

Et comment est-ce possible qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté commande aux gens, d'obéir à ceux qui possèdent l'autorité, pour permettre, ensuite, que des gens se disputent avec eux?!

Ceci fut dit sûrement au sujet de ceux qui avaient été ordonnés, et à qui, Il avait été annoncé:" *Obéissez à Allah et obéissez au Messager d'Allah [i.e. Mohammad savavs] qui détiennent le Commandement [i.e. Amr]!*" [An-Nissâ-59]

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ, et lui d'Ahmad Ibn-é Omar qui avait dit: "[En une occasion,] je demandai à [l'Imâm] Ar-Rézâ [*as*] au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté :" *Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit* " [An-Nissâ-58]

L'Imâm [*as*] répondit:" Ce sont les Imâms de la Maisonnée de Mohammad [*savavs*]. L'Imâm doit rendre les Dépôts à celui qui le suit, et de ne les donner à personne d'autre et de ne point priver [celui qui le suit]."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l qui avait dit: " Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] avait déclaré, au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit* " [An-Nissâ-58]:" Ce sont les Imâms. Chaque Imâm doit remettre les Dépôts à l'Imâm qui le suit et de ne les donner à personne d'autre et de ne point priver non plus [cet Imâm, à qui il doit tout remettre. Quoique ce soit]."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Is'hâgh Ibn-é Ammâr, et lui d'Ibn-é Abi Ya'four, et lui de Mo'allâ Ibn-é Khonay's qui avait dit:" Je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet des Paroles d'Allah: "*Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit.*" [An-Nissâ-58]

L'Imâm répondit:" Allah commande au précédent Imâm de remettre tout ce qui est auprès de lui à l'Imâm qui vient après lui."

---

1. C'est à dire que l'interprétation de ce noble verset était de cette manière-là et que la forme de ce noble verset n'était pas ainsi.

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Al-Alâ Ibn-é Razine, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abi Ya'four qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "L'Imâm ne meurt que lorsqu'il aura su, qui sera [l'Imâm] après lui, et il [le] nomme [i.e. désigne] alors, comme son Successeur."

6- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui d'Ibn-é Abi Osmân, et lui de Mo'allâ Ibn-é Khonay's qui avait dit:" L'Imâm connaît l'Imâm qui viendra après lui et nomme [i.e. désigne] donc, comme son Successeur."

7- Ahmad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui d'Abou Abdéllâh Al-Barghi, et lui de Fozâlah Ibn-é Ayyoub, et lui de Soléy'mân Ibn-é Khâléd qui avait dit: "Aucun savant érudit [i.e. Imâm] ne meurt que lorsque Allah à Lui, la Puissance et la Majesté l'ait informé, au sujet de celui qu'il devra désigner [i.e. nommer] comme son Successeur."

***

Chapitre 60

L'Imâmat est un Pacte, venant d'Allah - à Lui, la Puissance et la Majesté - Et qui est remis d'un [illustre] Imâm à un autre [illustre] Imâm [*as*]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ qui avait dit:"Omar Ibn-é Abân me raconta qu'Abou Bassir avait dit:" J'étais en présence d'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], quand [des gens] se mirent à nommer les Successeurs et je nommai, [moi aussi,] Ismâ'îl [le fils aîné de l'Imâm Sâdiq *as*]. [1]

Il me dit alors:" Non, par Allah, ô Abou Mohammad! Ce n'est pas à nous [de

1. Ismâ'îl était le fils aîné de l'Imâm Sâdiq [*as*] qui mourut, durant la vie de l'Imâm [*as*]. Or, les partisans d'Ismâ'îl qui formèrent le secte "Ismâ'îli" refusèrent et nièrent cette mort prématurée; et après la mort de l'Imâm Sâdiq [*as*], ils croyaient encore à l'Imâmat du défunt Ismâ'îl. Ici, Abou Bassir voulait faire en sorte que l'Imâm Sâdiq [*as*] nommât Ismâ'îl comme son Successeur; or, l'Imâm réfuta aussitôt sa proposition.

faire cela]; c'est uniquement à Allah à Lui, la Puissance et la Gloire [de décider]; c'est Lui qui révèle [les Imâms] l'un après l'autre."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Hammâd Ibn-é Osmân, et lui d'Amr Ibn'l Ach'asse qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Est-ce que vous pensez que celui qui, parmi nous [i.e. les Imâms] nomme et désigne [son Successeur] peut nommer qui il veut, comme son Successeur?"

Non, par Allah! C'est en fait un Pacte, venant d'Allah et de Son Messager [*savavs*], pour chacun des Imâms, l'un après l'autre, jusqu'à ce que cela [i.e. l'Imâmat] revienne à celui, à qui, il doit être remis."

[Hosséyn Ibn-é Mohammad a aussi rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Mén'hâl, et lui d'Amr Ibn-é Al-Ach'asse qui avait rapporté cela d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*].]

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Mohammad, et lui de Bakr Ibn-é Sâléh, et lui de Mohammad Ibn-é Soléy'mân, et lui d'Éy'sam Ibn-é Aslam, et lui de Moâ'viyah Ibn-é Ammâr qui avait dit:"[Une fois,] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" L'Imâmat est un Pacte, venant d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire, et qui est remis aux hommes qui en sont nommés. Et il n'appartient pas à l'Imâm de le retenir à celui qui vient [tout de suite] après lui.

Allah le Béni, l'Altissime révéla à Dâvoud [*as*]:" *Choisis donc un Successeur de ta Maisonnée, car il est établi dans Ma Connaissance que Je ne choisisse aucun Prophète, avant qu'il n'y ait aussi un Successeur de sa [propre] Maisonnée.*"

Dâvoud [*as*] avait de nombreux enfants et parmi eux, il y avait un jeune homme, dont la mère était l'épouse de Dâvoud et qu'il aimait tendrement.

Par conséquent, lorsque la Révélation lui descendit, Dâvoud [*as*] se rendit auprès d'elle et lui dit:" Allah à Lui, la Puissance et la Majesté me fit descendre une Révélation, et Il m'a commandé de nommer un Successeur pour ma Maisonnée."

Sa femme lui dit:" Fais en sorte que ce soit mon fils!"

Il répondit:" C'est aussi ce que je désire..."

Or, il avait été établi [i.e. déterminé définitivement] dans la Connaissance d'Allah qu'il [i.e. le Successeur] devait être Soléy'mân...

Par conséquent, Allah le Béni, le Sublime révéla à Dâvoud:" *Ne fais rien,*

avant que Mon Commandement ne descende!"

Sous peu, deux hommes qui disputaient au sujet des brebis et d'un vignoble se rendirent auprès de Dâvoud; et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté révéla à Dâvoud:"*Rassemble tous tes fils, et celui qui règlera justement cette dispute [i.e. différend] légale, sera nommé comme ton Successeur.*"

Ainsi donc, Dâvoud [*as*] rassembla tous ses fils, et lorsque les deux partis contestants exposèrent leurs faits et évidences, Soléy'mân [*as*] déclara:" Ô toi qui es le propriétaire du vignoble! Quand est-ce que les brebis de cet homme sont venus dans ton vignoble?"

Il répondit:" Elles sont venues durant la nuit..."

Il dit:" Ô toi qui possèdes ces brebis! Mon verdict pour toi est que les moutons de tes brebis et la laine de cette année appartiennent à cet homme [qui possède le vignoble]."

Dâvoud lui demanda alors:" Pourquoi n'as-tu pas jugé [que cet homme remette] les [cous] de ses brebis[1] [à l'autre homme], quand les savants de Bani Isrâ'îl ont [déjà] établi le prix [i.e. l'amende - l'indémnité] de ce vignoble et [établi] que le prix de ce vignoble est égal, à celui des brebis?!"

Soléy'mân [*as*] répondit:" [Car,] le vignoble n'avait pas été pas déraciné; et ses fruits ont été seulement mangés, et l'an prochain, ils donneront encore des fruits..."

Allah à Lui, la Puissance et la Majesté révéla alors à Dâvoud [*as*]:" *Ô Dâvoud! Le jugement de ce cas est [exactement] comme ce qu'a jugé Soléy'mân! Or, tu veux une chose, et Nous en voulons une autre!*"

Dâvoud [*as*] se rendit alors auprès de son épouse et lui dit:" Nous voulions une chose, et Allah à Lui, la Puissance et la Gloire, en voulait une autre; et seulement ce qu'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire veut se réalise! Nous sommes contents de la Volonté d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et nous nous y soumettons!" [et l'Imâm Sâdiq *as* continua et dit]: ainsi donc, ce fait s'effectue aussi [de cette manière] pour les Successeurs [*as*]; ils n'ont pas le droit de violer ce Commandement et d'ignorer le légitime parti, en faveur d'un autre individu."

[L'illustre Cheikh Koléyni écrivit ici: La signification de la première partie de cet hadîs [i.e. au sujet du jugement que devait alors faire Soléy'mân pour le cas où les brebis étaient entrées au vignoble durant le jour]: si les brebis étaient entrées dans le vignoble durant le jour, il n'y aurait alors eu aucune complainte contre le proporiétaire des brebis; car le propriétaire des brebis avait le droit de lâcher paître ses brebis et à brouter l'herbe; et de son côté, le propriétaire du

1. C'est à dire les brebis entières.

vignoble était responsable [de son vignoble,] et devait bien le préserver; or, le propriétaire des brebis devait installer ses brebis dans une étable, durant la nuit; et le propriétaire du vignoble, à son tour, avait le droit de dormir [et de se reposer] chez lui, durant la nuit.][1]

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Ibn-é Bokay'r et de Djamil, et eux, d'Amr Ibn-é Mos'ab qui avait dit: "J'entendis Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" Est-ce que vous pensez que celui qui nomme [et désigne] un Successeur parmi nous, nomme [et désigne] celui qu'il désire...? [Eh bien] Non! Par Allah! Ceci est certes, un Pacte, venant du Messager d'Allah [*savavs*] pour chacun des Imâms [*as*]! [Et l'Imâm se mit à les nommer, un par un, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à son propre nom]."

***

Chapitre 61

Les [illustres] Imâms [*as*] n'ont jamais fait et ne feront jamais une chose, excepté à travers le Pacte d'Allah - à Lui, la Puissance et la Majesté - Et selon Son Commandement qu'ils n'outrepassent jamais

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Hosséyn Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hosséyn Ibn-é Ali, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Méh'rân, et lui d'Abou Djamilah, et lui de Mo'âz Ibn-é Kassir qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Les "Instructions" concernant [la question de] la Succession furent descendues du Paradis, en forme d'un Livre à Mohammad [*savavs*]; et aucun Livre Scellé ne fut descendu à Mohammad [*savavs*], excepté pour les "Instructions" concernant [la question de] la Succession.

[L'Archange] Gabriel [*as*] annonça alors:"Ô Mohammad! Ceci est ton "Instruction", concernant la Succession pour Ton "Oummah" [qui doit rester] parmi ton "Ahlél Béyt [*as*]."

Le Messager d'Allah [*savavs*] demanda:"Ô Gabriel! Lequel parmi les membres de ma Famille [i.e. Ahlél Béyt *as*]...?"

---

1. L'épisode de Dâvoud [*as*] et de Soléy'mân [*as*] se trouve dans la sourate Al-Anbiâ 78-79.

Il [i.e. L'Archange] répondit:" L'Élu d'Allah parmi eux [i.e. Ali Ibn-é Abi Tâléb *as*] et sa Progéniture, afin qu'il [i.e. Ali] puisse hériter de toi la Connaissance de la "Nobovvatt" [i.e. la Mission Prophétique], tout comme Ibrâhîm [*as*] La légua. Et son héritage appartient à Ali [*as*] et à ta Progéniture qui seront issus de sa lignée [i.e. celle d'Ali *as*]."

Il [i.e. l'Imâm] dit:" Et Il [i.e. ce Livre] avait [plusieurs] sceaux. [1]

Ali [*as*] ouvrit le premier et exécuta ce qu'il y avait été écrit dedans.

Ensuite Hassan [*as*] ouvrit le second sceau, et lui aussi exécuta ce qu'il y avait été commandé dedans; lorsque Hassan [*as*] mourut et rendit l'âme, Hosséyn [*as*] ouvrit le troisième sceau et trouva à l'intérieur [cet écrit]:" *Bats-toi, tue, et sois tué [péris]! Avec un groupe [d'hommes], va donc à la rencontre du Martyre; il n'atteindront le Martyre qu'avec toi!"*

Par conséquent, il fit [cela], et avant de mourir, il avait remis [le document écrit] à Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]; et il ouvrit le quatrième sceau et trouva dedans: *"Tiens-toi silencieux, et baisse la tête dans le silence, car le temps de dissimuler la Connaissance est arrivé..."*

Ensuite, lorsqu'il eut rendu l'âme, il avait remis [le Livre] â Mohammad Ibn-é Ali [*as*]; et il ouvrit le cinquième sceau et trouva dedans:" *Interprète le Livre d'Allah le Sublime et confirme [ce que fit] ton père, et lègue [ce que tu possèdes] à ton fils; mets-toi à éduquer la "Oummah" et soulève-toi pour les Droits d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté [et la divulgation de la Connaissance et la Direction de la "Oummah"]; et dis la vérité, en temps d'épouvante [et de crainte] et en temps de sécurité; et ne crains personne, excepté Allah!*"

Il exécuta [tout] cela. Il remit ensuite le Livre à celui qui venait après lui."

Je [i.e. Mo'âz Ibn-é Kassir] déclarai:" Que je donne ma vie pour vous! Êtes-vous cette personne?"

L'Imâm répondit:" Ô Mo'âz! Cela ne m'est rien, mais je crains que tu ailles et racontes cela [aux autres,] et que cela finisse contre moi..."

Je dis:"Je supplie Allah qui vous a accordé cette Position [i.e. cette Station] de la part de vos ancêtres, qu'Il vous accorde aussi la même chose, et que vous puissiez Le remettre à votre enfant, avant de mourir! "

Il dit:"Ô Mo'âz! Allah a déjà accompli cela... "

Je demandai:" [Et] qui est-ce, que je donne ma vie pour vous?" Il répondit:" Celui même qui dort [là]..." et il montra avec sa [sainte] main, Abdo'Sâléh [i.e. le futur Imâm Kâzém *as*] qui dormait là."

---

1. Il semble que ce Livre fût en forme de plusieurs rouleaux qui étaient enroulés l'un dans l'autre, et dont chacun avait un sceau.

2- Ahmad Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Abél Hassan Al-Kénâni, et lui de Djafar Ibn-é Najih Al-Kéndi, et lui de Mohammad Ibn-é Ahmad Ibn-é Obéy'dollâh Al-Omari, et lui de son père, et lui de son grand-père qui avait dit:"Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Allah à Lui, la Puissance et la Majesté fit descendre un Livre à Son Prophète [*savavs*], avant sa mort et annonça:" Ô Mohammad [*savavs*]! Ceci est ton "Instruction", au sujet [de la question] de la Succession de tes Élus, parmi ta Famille!

Il [i.e. Mohammad *savavs*] demanda:" Ô Gabriel! Qui sont-ils, ces Élus?" Il répondit:" Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] et ses fils [*as*]."

Il y avait des sceaux en or sur le Livre, et le [noble] Prophète [*savavs*] Le remit au seigneur des croyants [*as*], en lui ordonnant de ne briser qu'un seul sceau et d'exécuter ensuite ce qui [avait été écrit] dedans.

Ainsi donc, le seigneur des croyants [*as*] brisa un sceau et exécuta ce qui avait été écrit dedans.

Il Le remit ensuite à son fils, Hassan-é [Moj'tabâ *as*], et il brisa [à son tour] un sceau, et exécuta ce qui avait été écrit dedans.

Il Le remit ensuite à Hosséyn [*as*], et [à son tour], il brisa un sceau et trouva cela dedans:" *Avec un groupe d'hommes va au Martyre, car il n'y a aucun Martyre pour eux, excepté à tes côtés! Et vends ta personne à Allah à Lui, la Puissance et la Majesté!"*

Et il fit [exactement cela]. Ensuite, il Le remit à Ali Ibn'l Hosséyn [*as*], et il brisa un sceau et trouva cela dedans:" *Baisse ta tête en silence, ne dis mot; reste chez toi et adore ton Seigneur, jusqu'à ce que ce qui est certain [i.e. la Mort] t'emporte...*"

Il fit donc [cela]. Il Le remit ensuite à son fils, Mohammad Ibn-é Ali [*as*], et il brisa [à son tour] un sceau et trouva cela dedans:" *Parle avec les gens, donne-leur des "Fatvâ" [i.e. des verdicts, selon la Lo Islamiquei], et ne crains personne, excepté Allah à Lui, la Puissance et la Majesté; ainsi, personne ne pourra te nuire!*"

Il Le remit ensuite à son fils, Djafar [*as*], et il brisa [à son tour] un sceau et trouva dedans:" *Parle avec les gens, donne-leur des "Fatvâ" [i.e. des verdicts selon la Loi Islamique], divulgue [i.e. propage] les Sciences de ta Famille [i.e. Ahlél Béyt], confirme [ce que dirent et firent] tes pieux ancêtres; ne crains personne, excepté Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et tu seras protégé et sauvegardé!"*

Il fit donc [cela]. Il Le remit ensuite à son fils, Moussâ [*as*], et Moussâ fera [à son tour] exactement la même chose, et Le remettra à celui qui viendra après lui; et cela continuera jusqu'au Soulèvement de "Mahdi" qu'Allah le bénisse...!"

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ibn-é Ré'âb, et lui de Zoray's Al-Konâssi, et lui de Hom'rân qui avait dit à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]: "Que je donne ma vie pour vous! Que pensez-vous [i.e. que savez-vous,] au sujet de ce que firent Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*], Hassan [*as*] et Hosséyn [*as*] et de leur Marche en avant, et de leurs Soulèvements [i.e. Révoltes] pour la Religion d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire? Et pourquoi furent-ils tués par les oppresseurs, et [dites-moi] de leurs victoires [i.e. celles des ennemis] sur eux, de sorte qu'ils furent [tous] tués et vaincus...?"

Abou Djafar [*as*] répondit:" Ô Hom'rân! Allah le Béni, l'Altissime avait en effet, ordonné cela pour eux. Il détermina, approuva et rendit nécessaire tout cela. Ensuite, Il fit en sorte que tout cela advînt.

En effet, avec la Connaissance qui leur avait été donnée [avant cela], par la personne du Messager d'Allah [*savavs*], Ali, Hassan et Hosséyn se soulevèrent. Et ceux parmi nous qui restèrent silencieux, firent cela, à cause même de la Connaissance [qu'ils possédaient à ce sujet]."

4- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hârés Ibn-é Djafar, et lui Ali Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Yagh'tine, et lui d'Issâ Ibn'l Mostafâd Abi Moussâ Az-Zarir qui avait dit:" Moussâ Ibn-é Djafar [l'Imâm Kâzém *as*] nous avait relaté:"Je demandai [une fois,] à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]: "N'est-ce pas que le seigneur des croyants [Ali *as*] rédigea "l'Instruction" [concernant] la Succession,.et que [c'était] le Messager d'Allah [*savavs*] qui lui avait dictée [cela], et que [l'Archange] Gabriel [*as*] et les autres Archanges [*as*] se tenaient [là, près d'eux], comme des Témoins...?"

L'Imâm baissa sa tête en silence, pour un long moment et déclara finalement:" Ô Abél Hassan! C'est comme ce que tu viens de dire... Cependant, lorsque le Commandement [de quitter ce monde-ci] descendit au Messager d'Allah [*savavs*], "l'Instruction" concernant la Succession [aussi] descendit d'Allah, en forme d'un Livre fermé et scellé. [L'Archange] Gabriel [*as*] descendit avec ce Livre, en compagnie des Anges, en qui Allah le Béni, le Sublime avait confiance [pour l'accomplissement de ce Devoir].

[L'Archange] Gabriel [*as*] annonça:" Ô Mohammad! Ordonne à tous ceux qui sont avec toi, de quitter [cette chambre], excepté ton Successeur [Ali *as*], de sorte qu'il [i.e. Ali *as*] puisse prendre possession de ce Livre, [et Le reçoive] de nous, et qu'[à ton tour,] tu puisses nous prendre en Témoins, pour le fait que

tu lui as remis ce Livre, et que lui [à son tour] devienne son responsable..."

Le [noble] Prophète [*savavs*] ordonna ensuite à tous ceux qui se trouvaient dans la maison, de la quitter, à l'exception d'Ali [*as*]. [Dame, Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*] se trouvait entre le rideau et la porte [de la chambre].

[L'Archange] Gabriel [*as*] annonça alors:" Ô Mohammad! Ton Seigneur te salue avec la Paix et annonce:" Ce Livre [i.e. cet Écrit] est ce que Je te confie et t'impose; et Je suis Témoin du fait que Je te L'ai confié, et Je nomme Mes Anges comme des Témoins pour ce fait, bien que Je sois Suffisant comme Témoin!"

À ce moment-là, les jointures [des membres du vénérable] Prophète [*savavs*] se mirent à trembler [et à frémir] et il déclara:" Ô Gabriel! Mon Seigneur est Lui-Même Paix; et la Paix vient de Lui; et c'est à Lui que la Paix retourne...!

Allah à Lui, la Puissance et la Majesté dit la vérité et tient Sa Promesse. Donne-moi le Livre [i.e. l'Écrit]!"

Il [i.e. Gabriel *as*] Le lui donna et lui recommanda de Le remetrre au seigneur des croyants [*as*]; et le [noble] Prophète [*savavs*] [Le lui remit] et [lui] ordonna:" Lis-le!" et il [i.e. Ali *as*] Le lut, mot par mot.

Le [vénérable] Prophète [*savavs*] déclara:" Ô Ali! Ceci est le Pacte de mon Seigneur, le Béni, l'Altissime envers moi; et [c'est] Son Imposition et Son Dépôt [i.e. Consignation] que je viens de [te] remettre... Et j'ai agi en toute bonne foi, et accompli mon devoir!"

Ali [*as*] dit:" Et [moi,] j'atteste en votre faveur, - que mon père et ma mère donnent leurs vies pour vous! - que vous venez de Le transmettre [i.e. de Le remettre à moi] en toute bonne foi, et que vous avez fait votre devoir, selon vos dires. Et mes oreilles, mes yeux, ma chair et mon sang attestent ce fait!"

[L'Archange] Gabriel [*as*] déclara alors:" Moi aussi, j'atteste cela, de vous deux!"

Le Messager d'Allah [*savavs*] demanda:" Ô Ali...! As-tu reçu mon "Instruction", concernant la Succession? As-tu pris connaissance de son contenu? Et portes-tu garant devant Allah et moi, d'agir [exactement] selon ce qui est écrit dans ce Livre...?"

Ali [*as*] répondit:" Que mon père et ma mère donnent leurs vies pour toi! Je me porte garant! Et qu'Allah soit mon Aide [et Assistant] dans l'exécution [et l'accomplissement de ces faits], et qu'Il m'accorde le Succès!"

Le Messager d'Allah [*savavs*] déclara:" Ô Ali! Je voudrais [maintenant] prendre en Témoins [les Anges], que le Jour de la Résurrection, tu viendras auprès de moi, avec une parfaite action [i.e. tu m'apporteras les nouvelles de ce fait]!"

Ali [*as*] répondit:" Oui! Prends-les donc en Témoins!"

Le [vénérable] Prophète [*savavs*] annonça:" En ce moment, Gabriel [*as*] et

Mikâ'îl [*as*] sont entre toi et moi, et en compagnie d'autres Anges qui sont auprès d'Allah, ils sont prêts à ce que je les prenne en Témoins, pour toi..."

Il [i.e. Ali] dit:" Oui! Qu'ils soient Témoins, et moi aussi, je les prends en Témoins, que mon père et ma mère donnent leurs vies pour vous!"

Le Messager d'Allah [*savavs*] les prit alors en Témoins.

Et le [noble] Prophète, de par le Commandement de [l'Archange Gabriel *as*], et pour ce qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté avait commandé, stipula [les faits suivants] à [Ali *as*]:" Ô Ali! Es-tu prêt à exécuter ce qui se [trouve dans ce Livre], en ce qui concerne l'Amitié avec ceux qui prennent [et choisissent] Allah et Son Messager pour leurs seigneurs et maîtres, et de montrer ton Aversion et ton Inimité envers ceux qui sont hostiles et opposés à Allah et à Son Messager...?

Et pour ta part, tu devrais les rejeter avec patience, et de restreindre [et de contrôler ta] colère [i.e. fureur], en dépit de la perte de tes Droits [légitimes], et l'usurpation de ton "Khoms", et la violation de ta Sanctité...?"

Il répondit:" Oui, ô Envoyé d'Allah!"

Le seigneur des croyants [Ali *as*] déclara [alors]:" Je jure par Celui qui fendit [et ouvrit] les grains et créa les âmes...!

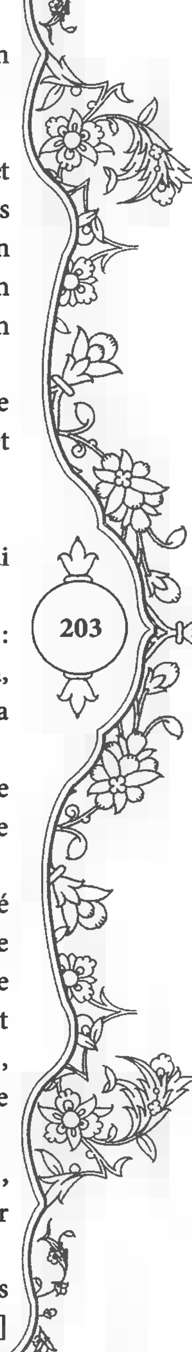
J'entendis [l'Archange] Gabriel [*as*] dire au Prophète [*savavs*]: "Ô Mohammad! Fais-lui savoir que sa Sanctité qui est aussi la Sanctité d'Allah, et la Sanctité du Messager d'Allah [*savavs*] sera déchirée; et que sa barbe sera teintée du sang fraîs et abondant de sa tête [fendue]..."

Le seigneur des croyants [*as*] dit:" Lorsque je sus ce qu'avait annoncé le Fidèle Gabriel [*as*], je criai involontairement ,[et fus stupéfié,] de sorte que je tombai [par terre] sur mon visage...

Je dis:" Oui, j'accepte et je suis content [de ces faits], même si [ma] Sanctité sera violée et que les Traditions [i.e. les Sonan du noble Prophète *savavs*] ne seront pas suivies et que le Livre d'Allah [i.e.le Saint Corân] sera déchiré, et que la Ka'aba sera détruite, et que ma barbe sera teintée du sang fraîs et abondant de ma tête... [Tandis que pour ma part, je serai] toujours patient [et endurant], en attendant une Récompense d'Allah, et jusqu'à ce que je vienne auprès de vous [le Jour de la Résurrection]...!"

Le Messager d'Allah [*savavs*] appela [alors Dame Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*], Hassan [*as*] et Hosséyn [*as*], et les instruisit tout comme il avait instruit le seigneur des croyants; et ils prononcèrent la même chose qu'il [i.e. Ali *as*] avait prononcée.

Les "Instructions" [concernant] la Succession furent alors scellées, avec des sceaux dorés qu'aucun feu n'avait touchés; et il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*]



remit au seigneur des croyants [les "Instructions", en forme d'un Livre]..."

Je [i.e. le narrateur de cet hadîs] déclarai alors à Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*]:" Que mon père et ma mère donnent leurs vies pour vous!

Ne [me] diriez-vous pas ce que contenaient ces "Instructions" testamentaires, pour la Succession...?"

L'Imâm [*as*] répondit:" [C'était] les Traditions qu'Allah a établies, et les Traditions [i.e. Sonan] du Messager d'Allah [*savavs*]..."

Je demandai:" Est-ce que dans ces "Instructions" [testamentaires] pour la Succession se trouvaient aussi [des choses, au sujet de] la domination oppressive [et tyrannique] des ennemis et des opposants du seigneur des croyants [*as*]...?"

Il répondit:"Oui, par Allah! Un par un, et mot par mot! N'avais-tu pas entendu Allah à Lui, la Puissance et la Majesté annoncer:"*C'est Nous qui ressuscitons les morts, et écrivons ce qu'ils ont fait [pour l'Au-delà], ainsi que leurs traces. Et Nous avons dénombré toute chose dans un Registre Explicite [i.e. Imâm-é Mobîne].*" [Yâ-sin-12]...?

Par Allah! Le Messager d'Allah [*savavs*] dit au seigneur des croyants [*as*] et à [Dame] Fâtémeh [*sa*]:" Avez-vous bien compris ce que j'ai mis devant vous [i.e.ce que je viens de vous exposer]? Et l'accepteriez-vous?"

Ils répondirent:" Oui, et nous serons patients, malgré les torts [qui nous seront faits] et qui nous mettra en colère..."

[Ce qui s'ensuit est ajouté dans la copie de Saf'vâni [Abou Abdéllâh, Mohammad Ibn-é Ahmad Ibn-é Abdéllâh Al-Ghodâyi qui fut l'un des disciples de [l'illustre Cheikh] Koléyni qui avait cité et rapporté les propos d'Al-Kâfi, pour sa part.]

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Abdér'Rah'mân Al-Assamm, et lui d'Abou Abdéllâh Al-Bazzâz, et lui de Hariz qui avait dit:" [En une occasion,] je dis à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:"Que je donne ma vie pour vous! Combien peu, êtes-vous restés [vous, les Ahlél Béyt *as* dans ce monde-ci]!

Et combien sont-ils proches, vos décès, les uns des autres, bien que les gens aient besoin de vous [et de vos présences]...!"

Il répondit:" Chacun de nous possède une Feuille sur Laquelle est écrite ce qu'il doit accomplir durant sa vie. Et lorsque les "Instructions" écrites qu'il avait été ordonné d'exécuter finissent, il comprend que le moment de sa mort est arrivée...

Le [noble] Prophète [*savavs*] vient alors auprès de lui et lui annonce sa mort prochaine, et lui fait savoir ce qu'Allah a préparé pour lui [ce qu'il a auprès d'Allah].

Hosséyn [*as*] lut la Feuille qu'on lui avait remis et la nouvelle de son

Martyre [dans l'avenir] fut interprété pour lui; or, il y avait d'autres choses qui n'avaient pas été accomplies; par conséquent, il "sortit" pour faire la bataille [se décida à combattre les oppresseurs]; et parmi les choses qui restaient, était [le fait] que les Anges supplièrent Allah de l'aider.

Il leur donna Sa Permission, et ils restèrent préparés [et prêts] pour la bataille [qui devait se tenir], et se préparèrent [pour le combat], mais il fut tué; et lorsque les Anges descendirent, la durée de la vie [de Hosséyn *as*] était arrivé à son terme, et il avait atteint [le haut rang du] Martyre... [1]

Les Anges déclarèrent alors:" Ô Seigneur...! Tu nous permis de descendre et Tu nous as aussi permis de l'aider, et nous descendîmes, mais Tu avais déjà pris son âme...!"

Allah leur révéla alors:" *Restez donc auprès de son Sépulcre, jusqu'à ce que vous le voyiez sortir [de son Sépulcre]! Aidez-le alors, et pleurez pour lui, et pour le fait que vous n'avez pas pu l'aider, car vous aviez été choisis spécialement pour l'aider et pleurer pour lui...*"

Et les Anges du Ciel se mirent à pleurer pour faire son deuil et pour la peine et le chagrin de n'avoir pas pu l'aider.

Et lorsqu'il "sortira [de nouveau], ils seront ses Aides." [2]

***

Chapitre 62

Les choses qui établissent [i.e. prouvent] que les [illustres] Imâms [*as*] sont les "Preuves" d'Allah

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Abi Nasr qui avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*]": Quand un Imâm meurt, comment est-ce qu'il reconnaît l'Imâm qui doit venir après lui...?"

Il répondit:" Il y a des Signes pour l'Imâm: parmi ces Signes, il y a [entr'autre] le

1. Dans certains Ahâdîs, il a été annoncé que les Anges descendirent sur la Terre, avant le Martyre de l'Imâm Hosséyn [*as*] et lui offrirent leur Aide, mais le seigneur des Martyrs [*as*] refusa leur Assistance Angélique. Par conséquent, il se pourrait que cette Descente, dans cet hadîs, se réfère à une deuxième Descente du Ciel...

2. Le Principe du "Retour" des illustres Imâms [*as*] ou certains d'entre eux, au monde terrestre et de leur Règne est une des fermes croyances Chiites; mais les caractéristiques et la durée de ces Retours qui sont divers, dans les Ahâdîs ne sont pas définitifs. Le croyant Chiite a des preuves et des arguments Coraniques, au sujet du "Retour", et dans bien des Ahâdîs et des Livres idéologiques Ialmiques, ce fait a été mentionné, et bien des ouvrages ont été rédigés à ce sujet.

fait qu'il devrait être le fils aîné de son père [i.e. après la mort de son père][1] ; et il est bien supérieur aux autres, et il a été désigné et nommé comme le Successeur [du précédent Imâm]; par conséquent, les voyageurs arriveront et demanderont:" Qui, a-t-il nommé comme son Successeur...?"

Et on leur répondra:" Un tel..."

Et l'Arme qui se trouve avec nous est comme "l'Arche", pour les Bani Isrâ'îl: l'Imâmat est avec l'Arme, où qu'Elle soit!"

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Yazid Cha'ar, et lui de Hâroun Ibn-é Hamzah, et lui d'Abdél Alâ qui avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:"Quelle est la Preuve, pour réfuter la prise en possession oppressive et injuste de celui qui prétend à ce titre...?"

Il répondit:" Il faudrait qu'on lui demande au sujet de tout ce qui est "licite" et de tout ce qui est "illicite" [et s'il n'est pas le vrai Imâm, il sera déshonoré]."



L'Imâm se tourna alors vers moi et dit:" Il y a trois Preuves qui ne peuvent se rassembler dans une seule personne, à moins qu'il ne soit le juste possesseur de ce titre: il doit être la personne la plus proche [en rang,] de celui qui était [Imâm] avant lui; l'Arme doit être avec lui; il doit être le juste possesseur de la Succession manifeste et évidente, de sorte que si vous entrez dans la ville et demandez aux communs des gens et aux enfants:"Qui, un tel, nomma-t-il comme son Successeur?" ils doivent [tous] répondre:" Un tel, le fils d'un tel..."

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém et de Hafs Ibn-é Bakh'tari qui avait dit:" Quelqu'un demanda à Abâ Abdéllâh [*as*]:" Par quels Signes, pourrait-on reconnaître l'Imâm?"

Il répondit:" Par la Succession évidente [et manifeste], et par [sa] supériorité, de sorte que personne ne puisse trouver de faute avec lui ni dans [sa] bouche [ni dans son] estomac, ou [ses] parties privées, pour [pouvoir] dire:" C'est un menteur!" ou bien:" Il s'approprie les biens des gens!" ou quelque chose de semblable."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Moâ'viyah Ibn-é Vah'b qui avait dit:

---

1. Ceci se réfère évidemment aux Imâms qui vinrent après l'Imâm Hosséyn [*as*]. Il reçut la Succession à l'Imâmat, de son frère aîné, l'Imâm Hassan-é Moj'tabâ [*as*]. De même, il faudrait que le fils aîné de l'Imâm [*as*] ne soit point affecté par des défauts et des imperfections, comme nous verrons l'exemple dans le hadîs numéro 6 de ce Chapitre.

" Je déclarai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:" Quel est le Signe de l'Imâm qui viendra [tout de suite] après le [précédent] Imâm?"

L'Imâm répondit:"Une naissance pure [et noble], une bonne éducation, et qu'il ne fasse, rien sans but ni raison, ou pour son seul plaisir [i.e. amusement]."

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui d'Ahmad Ibn-é Omar qui avait dit:"Je demandai à Abél Ḥassan Ar-Rézâ [*as*], au sujet de l'évidence, pour le juste possesseur de ce titre.

Il répondit:" L'évidence pour cela est: l'âge, la supériorité et la Succession, de sorte que si des voyageurs entrent en ville et demandent:" Qui, un tel, nomma-t-il comme son Successeur?" qu'on leur réponde:" Un tel, le fils d'un tel..."

De même cherchez donc, où va l'Arme [car, là où va l'Arme, l'Imâmat et la Succession y vont [s'y trouvent] aussi]. Et les réponses [d'un tel] aux questions n'est pas une Preuve conclusive [pour son Imâmat]." [1]

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Abou Yah'yâ Al-Vâsséti, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:"Cette Affaire [i.e. l'Imâmat] revient au [fils] aîné et ce, à condition qu'il n'y ait aucun défaut en lui."

7- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohamad Ibn-é Ali, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Je demandai à Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*]: "Que je donne ma vie pour vous! Par quels Signes, pourrait-on reconnaître un Imâm?"

L'Imâm répondit:" Par certains caractéristiques [i.e. particularités]...

Tout d'abord, qu'une chose qui vient de son père, en premier lieu, l'indique [lui, particulièrement], de sorte que cela devienne une "Preuve" pour les gens. [Deuxièmement,] si on lui demande des questions, qu'il puisse répondre [justement]; et si on ne lui demande pas de question, qu'il commence à parler lui-même [pour offrir des explications aux gens]. [Troisièmement,] qu'il informe [les gens,] au sujet de ce qui [arrivera] dans l'avenir; [et quatrièmement,] qu'il puisse parler en toutes les langues [avec les gens]."

Il me dit ensuite:" Ô Abou Mohammad! Je vais te montrer un Signe, avant que tu t'en ailles!"

---

1. C'est à dire que les gens communs ne peuvent faire des demandes, car ils ne savent pas du tout, quel genre de question lui poser, pour que le prétendu Imâm [le faux Imâm] ne sache répondre. Par conséquent, seuls les savants érudits peuvent lui faire des demandes.

Sous peu, un homme qui venait de la région de Khorâssân entra et commença à parler avec l'Imâm en langue Arabe, tandis que l'Imâm lui répondit en langue Fârsi [i.e. Persane].

L'homme lui dit alors:" Que je donne ma vie pour vous! Je jure devant Allah que l'unique raison qui me retint de parler en dialecte Khorâssâni était parce que je pensais que vous ne le connaissiez pas! "

L'Imâm répondit:" Gloire à Allah! Si je ne peux vous donner une bonne réponse, qu'est-ce qui me rend alors supérieur à vous [tous]...?!" Il [se tourna alors vers moi] et me dit:"Ô Abou Mohammad! La langue d'aucune personne, d'aucun oiseau, d'aucun animal, ou d'aucune chose qui possède une âme n'est cachée à l'Imâm! Par conséquent, celui qui ne possède pas ces caractéristiques, n'est pas un Imâm."

***

Chapitre 63

De la continuité des [illustres] Imâms [*as*] parmi leurs descendants et du fait que jamais L'Imâmat ne retombe sur le frère, l'oncle ou un autre parent

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui de Hosséyn Ibn-é Sovay'r Ibn-é Abi Fâkh'teh qui avait dit:

"[Une fois,] Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" L'Imâmat, après [l'mâm] Hassan [*as*] et [l'Imâm] Hosséyn [*as*] ne retombera plus entre deux frères; et d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] en avant, [l'Imâmat] retombera aux enfants, tout comme Allah le Béni, l'Altissime a annoncé:" *Les liens de consanguinité ont [dans les Successions] la priorité [sur les liens] selon le Livre d'Allah...*" [Al-Ahzâb-6]. Par conséquent, après [l'Imâm] Ali Ibn'l Hosséyn [*as*], [l'Imâmat] va seulement à l'enfant et ensuite, à l'enfant de cet enfant."

2- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Valid, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub qui avait entendu Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:"Allah n'accepte point de nommer à l'Imâmat, deux frères, après Hassan [*as*] et Hosséyn [*as*]."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Bazi qui avait demandé à Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*]:" Est-ce que l'Imâmat [pourrait-il aller] à

l'oncle paternel ou maternel?"

L'Imâm répondit:" Non."

Je demandai:" Ou au frère...?"

Il dit:" Non."

Je demandai:" À qui, alors?"

Il dit:" À mon fils." Et en ce temps-là, il n'avait pas encore de fils.

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Abi Nadj'rân, et lui de Soléy'mân Ibn-é Djafar Al-Djafari, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" L'Imâmat ne va point à deux frères, après [l'Imâm] Hassan [*as*] et [l'Imâm] Hosséyn [*as*]. Il ira au descendant, et au descendant du descendant, [et ainsi de suite]."

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ibn-é Abi Nadj'rân, et lui d'Issâ Ibn-é Abdéllâh [Ibn-é Mohammad] Ibn-é Omar Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] qui avait dit: "[En une occasion,] je déclarai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" S'il devait [vous] arriver quelque chose, - et qu'Allah ne me fasse jamais témoigner un tel fait avec mes yeux! – qui devrais-je suivre?"

L'Imâm pointa à son fils, Moussâ [*as*].

Je demandai [encore]:" Et s'il devait arriver [quelque chose] à Moussâ [*as*], qui devrais-je suivre?"

Il répondit:" Son fils."

Je dis:" Si [quelque chose] devait lui arriver, et qu'il laisse [après lui] un grand frère et un fils de bas âge qui n'est pas encore devenu adulte, lequel d'entre eux, devrais-je suivre?"

Il répondit:" Son fils, et ensuite un [fils] après un autre." [et dans la copie de Saf'vâni, il est aussi écrit:" Et ainsi de suite, jusqu'à la fin.]"

***

Chapitre 64

Ce qu'Allah - à Lui, la Puissance et la Majesté - Et Son Messager [*savavs*] annoncèrent, au sujet de l'Imâmat de chacun des [illustres] Imâms [*as*]

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos; et Ali Ibn-é Mohammad l'a rapporté de Sahl Ibn-é Ziâd, et d'Abou Sa'îd, et eux, de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:"Je demandai à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté: "*Obéissez à Allah et obéissez au Messager [i.e. Mohammad savavs] et à ceux d'entre vous qui détiennent le Commandement!*" [An-Nissâ-59]

L'Imâm répondit:" Ce [verset] fut descendu, au sujet d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*], de Hassan [*as*] et de Hosséyn [*as*]."

Je lui dis:" Les gens disent:" Et pourquoi donc, Il [i.e. Allah] n'a pas spécifié Ali et son "Ahlél Béyt" [*as*] dans le Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire...?"

Il répondit:" Dis-leur:" [le verset qui était au sujet de] la Prière [i.e. Salât] fut descendu au Messager d'Allah [*savavs*], mais Allah ne spécifia point si c'était en trois ou en quatre rakat; ainsi donc, c'était le Messager d'Allah [*savavs*] qui dut leur interpréter ce [verset].

Et [le verset, concernant] la "Zakât" lui fut descendu, mais Allah ne spécifia pas que pour chaque quarante dirhams, un dirham [devait être donné pour la "Zakât"]; ainsi, ce fut le Messager d'Allah [*savavs*] qui interpréta ce [verset] pour eux.

Et Il fit descendre [le verset concernant] le "Hadj", mais Il ne leur dit pas: "Tournez [autour de Ka'aba] pour sept fois!", ainsi ce fut le Messager d'Allah [*savavs*] qui interpréta ce [verset] pour eux.

De même, pour [le verset qui annonce]:" *Obéissez à Allah et obéissez au Messager [Mohammad savavs] et à ceux d'entre vous qui détiennent le Commandement!*" [An-Nissâ-59], il fut descendu pour Ali, Hassan et Hosséyn [*as*], et le Messager d'Allah [*savavs*] déclara, au sujet d'Ali: " *Pour celui dont je suis le seigneur et maître [i.e. Mowlâ], Ali aussi est son seigneur et maître!*"

Il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] avait dit:" Je vous commande [d'obéir] au Livre d'Allah et à mon "Ahlél Béyt" [i.e. les membres de ma Famille]. Car, j'ai demandé à Allah à Lui, la Puissance et la Majesté de ne point séparer ces deux

choses, jusqu'à ce qu'ils viennent à moi, près de la Fontaine [de Kowsar]; et Il exauça ma requête."

Et il dit aussi:" Ne leur enseignez rien [aux membres de ma Famille]! Car ils sont plus savants que vous...!"

Et il dit:" Ils ne vous feront sortir par aucune Porte de la Direction! Et ils ne vous mèneront jamais à la Porte de la Perdition [et l'Égarement]!"

Si le Messager d'Allah [*savavs*] était resté silencieux, et qu'il n'avait pas éclairé [bel et bien] qui sont, [en effet,] les "Ahlél Béyt" [*as*], un tel et un tel auraient prétendu alors, à ce titre!

Cependant, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté fit descendre [cette explication] dans Son Livre [i.e. le Saint Corân], afin de confirmer [les propos de] Son Prophète [que les Salutations et les Bénédictions d'Allah soient sur lui et sa sainte Famille]:" *Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la Maison du Prophète* [*savavs*] *[i.e. les Ahlél Béyt as], et vous purifier pleinement!*" [Al-Ahzâb-33], et ils étaient: Ali, Hassan, Hosséyn et [Dame] Fâtémeh [*sa*].

Le Messager d'Allah [*savavs*] les rassembla [tous] sous son "Abâ", dans la maison d'Ommé Salamah et déclara:"Ô Allah...! Chaque Prophète avait une Famille [i.e. une Maisonnée-"Ahl"] et une Charge, et voici [les membres de] ma Maisonnée et ma Charge!"

Ommé Salamah demanda [alors]:" Ne suis-je pas [moi aussi] de votre Maisonnée...?"

Il répondit:" Tu es dans la [Voie] du bien, mais ce sont eux, ma Maisonnée et ma Charge."

Lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] rendit l'âme et mourut, Ali [*as*] était la personne la plus méritante [et convenable] pour les autres, et ce, à cause de l'étendue des propos que le Messager d'Allah [*savavs*] avait prononcés, afin d'informer [les gens] à son sujet; pour cela même, il le releva, au milieu des gens et lui prit la main.

Et lorsqu'Ali rendit l'âme et mourut, il [i.e. Ali *as*] ne pouvait ni ne voulait pas permettre à Mohammad Ibn-é Ali [i.e. son autre fils], ou à Abbâs Ibn-é Ali [i.e. le seigneur Abolfazlél Abbâs *as*][1] ou à aucun de ses autres fils de se mêler de cette Affaire [i.e. l'Imâmat].

Si c'était ainsi, Hassan et Hosséyn auraient [alors] déclaré:" Allah le Béni,

1. Je salue Hosséyn, je salue Ali Ibn'l Hosséyn, je salue les Descendants de Hosséyn [*as*], je salue les Compagnons de Hosséyn [*as*]! Je salue le seigneur Abolfazlél Abbâs [*as*] et je salue Dame Hazrat-é Zéynab-é Kobrâ [*sa*] [*note de la traductrice*]

l'Altissime fit descendre [ce verset] à notre sujet, tout comme Il [le] fit descendre, à ton sujet. Il [i.e. Allah] a commandé [les gens] à notre obéissance, comme Il a commandé [les gens] à ton obéissance.

Le Messager d'Allah [*savavs*] informa [les gens] à notre sujet, tout comme il [les] avait informés à ton sujet, et Allah nous débarrassa de toute souillure, tout comme Il fit cela pour toi..."

[Par conséquent,] lorsqu'Ali [*as*] mourut, Hassan [*as*] était le plus méritant, à cause de son âge. Lorsqu'il mourut [à son tour], il ne pouvait laisser à ses fils [l'Imâmat] ni ne le voulait-il.

Or, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté annonce:" *Les liens de consanguinité ont [dans les Successions] la priorité [sur les liens], selon le Livre d'Allah...*" [Al-Ahzâb-6, Al-Anfâl-75], ainsi donc, il avait pu placer l'Imâmat parmi sa progéniture [i.e. ses fils]. Dans ce cas, Hosséyn [*as*] aurait dit:" Allah a ordonné [aux gens] à m'obéir, tout comme Il l'ordonna à toi, et l'ordonna à ton père; et le Messager d'Allah [*savavs*] informa [les gens] à mon sujet, tout comme Il [les] informa à ton sujet et au sujet de ton [et mon] père. Et Allah m'a débarassé de toute souillure, tout comme Il te débarassa et débarassa ton père [et mon père], de toute souillure..."[1]

Par conséquent, lorsque [l'Imâmat] alla à Hosséyn [*as*], il n'y avait personne parmi sa Maisonnée [i.e. les membres de sa Famille] pour prétendre [à l'Imâmat], tout comme il n'avait pas pu prétendre à l'Imâmat, contre son frère et son père, si ces deux avaient voulu détourner l'Imâmat de sa personne; mais ils ne firent [rien de semblable, ni ne pouvaient faire quelque chose de semblable].

Ensuite, vint le moment, où l'Imâmat alla à Hosséyn [*as*] et l'interprétation de ce [noble] verset:" *Les liens de consanguinité ont [dans les Successions] la priorité [sur les liens] selon le Livre d'Allah...*" [Al-Ahzâb-6], se réalisa en effet.

Après Hosséyn, [l'Imâmat] alla à Ali Ibn'l Hosséyn, et après Ali Ibn'l Hosséyn, il alla à Mohammad Ibn-é Ali [*as*]."

Et l'Imâm ajouta:" Et la souillure signifie, [en effet,] le doute [dans ce verset]; je jure par Allah, que jamais nous ne doutons de notre Seigneur!"

[Mohammad Ibn-é Yah'yâ a aussi rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Mohammad Ibn-é Khâléd et de Hosséyn Ibn-é

---

1. Étant donné qu'Allah avait spécifié l'Imâmat pour l'Imâm Hosséyn [*as*], il n'y avait donc plus aucune place pour le verdict général qui existe dans ce verset; et qui nécessitait la remise de l'Imâmat, au fils aîné de l'Imâm Hassan-é Moj'tabâ [*as*]. L'Imâmat en fait, est une "Amr" [i.e. un Commandement] Divine, et complètement séparée de la question de la Succession; cependant, Allah peut parfois utiliser la Succession de l'héritage, à travers la consanguinité, pour la question de l'Imâmat et parfois non.

Sa'îd, et eux de Nazr Ibn-é Imrân Ibn-é Ali Al-Halabi, et lui d'Abou Bassir, et lui d'Abi Abdéllâh.]

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de son père, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Moghirah, et lui d'Ibn-é Moskân, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Rouh Al-Ghassir qui avait dit:" Au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Le Prophète [savavs] a plus de Droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes, et ses épouses sont leurs mères. Les liens de consanguinité ont [dans les Successions] la priorité [sur les liens] unissant les "Ansâr" [croyants de Médine] et les "Mohâjérine" [les Émigrés de la Mecque] selon le Livre d'Allah...*" [Al-Ahzâb-6] [et ma question est:] pour qui, ce verset fut-il descendu?"

Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclara:" Ce verset fut descendu, au sujet de l'Autorité et de l'Imâmat. Ce verset donne une référence au sujet des fils [la progéniture – les descendants] de [l'Imâm] Hosséyn [*as*], après lui; et nous sommes ceux qui sont les plus proches à cette "Amr" [i.e. l'Imâmat] et au Messager d'Allah [*savavs*], parmi les croyants, les "Émigrés" et les "Ansâr"..."

Je [i.e. Abdor'Rah'mân Ibn-é Rouh] demandai:" Est-ce que les fils de Djafar [Ibn-é Abou Tâléb *as*] ont une part dans cela?"

Il répondit:" Non."

Je demandai:" Est-ce que les fils d'Abbâs [Ibn-é Abdol'mottalléb] ont une part dans cela?"

Il répondit:" Non."

J'énumérai alors pour lui, les branches des fils d'Abdol'mottalléb, l'une après l'autre, et il répondit pour tous, par un non.

Or j'oubliai [d'énumérer] les fils de [l'Imâm] Hassan-é Moj'tabâ *as*], et sous peu, je me rendis [de nouveau] chez lui et lui demandai:" Est-ce que les fils de Hassan [*as*] ont une part dans cela?"

Il répondit:" Non, par Allah! Ô Abdor'Rah'mân, personne qui soit liée [par le parentage] à Mohammad [*savavs*] n'a aucune part, excepté nous..."

3- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Mohammad Al-Hâchémi, et lui de son père, et lui d'Ahmad Ibn-é Issâ qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclara, au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté: "*Vous n'avez d'autres maîtres qu'Allah, son Messager et les croyants...*" [Al-Mâ'îdah-55]: "Ceci signifie que ceux qui sont les plus proches à vous et qui possèdent plus de Droits sur vous, vos affaires, vos personnes et vos

possessions sont uniquement: Allah, Son Messager et ceux qui croient; et cela se réfère à Ali et à ses fils [i.e. sa Progéniture]: les Imâms [*as*], et ce, jusqu'au Jour de la Résurrection.

Ensuite, Allah à Lui, la Puissance et la Gloire les décrivit, en annonçant: "*Ceux qui accomplissent la Salât, s'acquittent de la Zakât et qui sont "Râki'oun" [qui s'inclinent] devant Allah, par soumission et obéissance.*" [Al-Mâ'îdah-55]

Le seigneur des croyants [Ali *as*] était en train de s'acquitter de sa Prière du Midi, et il avait déjà prié deux rakat, et se trouvait dans la position de "Roukou" [i.e. il s'inclinait]; il était vêtu d'un habit [d'un manteau], d'une valeur de mille dinârs que le Prophète [*savavs*] lui avait fait présent; [cet habit] avait été offert par Nadjâchi [i.e. le roi Abyssinien] comme un présent, au Messager d'Allah [*savavs*].

[Soudain,] un demandeur [mendiant] arriva en disant:" As-Salâmo Alayk [i.e. je vous salue], ô [toi] seigneur et maître qui fus choisi par Allah!

Ô toi, qui as plus de Droits sur les croyants qu'ils n'en ont eux-mêmes! Donne l'aumône à un pauvre homme..."

Il [i.e. Ali *as*] lança alors son habit [i.e. manteau] en sa direction et avec sa main, lui fit signe de le prendre [et de l'endosser]. [1]



Ce fut alors qu'Allah fit descendre ce [noble] verset à son sujet, et relia la Bénédiction qu'Il lui avait accordée [lorsqu'Ali *as* donna l'aumône durant son inclination] à Celle de ses fils [i.e. les Imâms après Ali *as*] et de celui d'entre ses fils que l'Imâmt allait appartenir; [ainsi,] il [i.e. l'Imâm après Ali *as*] possédait comme lui [i.e. Ali *as*] cette Bénédiction [et cet Attribut], de sorte qu'ils [i.e. les futurs Imâms] allaient [eux aussi,] donner l'aumône dans la position de "Roukou" [i.e. l'humble inclination de l'échine devant le Seigneur].

Et ce mendiant qui avait demandé au seigneur des croyants [*as*] était l'un des Anges [du Ciel], et tous ceux qui demanderont [l'aumône] aux [futurs] Imâms [*as*] parmi sa descendance seront [Eux aussi] des Anges [du Ciel]."

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Omar Ibn-é Ozay'nah, et lui de Zorârah et de Fozay'l Ibn-é Yassâr et de Bokay'r Ibn-é A'ayan et de Mohammad Ibn-é Mos'lém et de Boray'd Ibn-é Moâ'viyah et d'Abél Djâroud qui avaient dit: "Allah à Lui, la Puissance et la Majesté chargea Son Messager de proclamer la "Vélâyat" d'Ali [*as*] et lui fit

---

1. Dans la plupart des Ahâdîs Chiites, au lieu d'un habit, il s'agit d'une bague. Ou bien que l'action de faire la charité par le seigneur des croyants [Ali *as*], pendant qu'il se trouvait dans la position de "Roukou" se répéta en deux occasions diverses.

descendre ce [noble] verset: "*Vous n'avez d'autres maîtres qu'Allah, son Messager et les croyants qui accomplissent la Salât, s'acquittent de la Zakât...* " [Al-Mâ'îdah-55]

Il décréta aussi la "Vélâyat" et la "seigneurie" de ceux qui possèdent l'Autorité, même si [les gens] ne comprirent guère de quoi il s'agissait.

Allah commanda [alors] à Mohammad [*savavs*] d'interrompre [et d'expliquer] la seigneurie [d'Ali *as*] pour eux, tout comme il avait [déjà] interprété [et expliqué] la Prière, la Zakât, le Jeûne et le Hadj [pour eux]. Lorsque ce Commandement fut parvenu au Messager d'Allah [*savavs*], [son cœur] fut troublé, et il craignit que [les gens] abandonnent leur Religion et le renient [et n'acceptent point ce Commandement Divin]...

Il fut perturbé et supplia Allah à Lui, la Puissance et la Majesté de le libérer de ce Devoir; et Allah à Lui, la Puissance et la Gloire lui révéla:" *Ô Messager [i.e. Mohammad savavs]! Transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son Message! Et Allah te protégera des gens.*" [Al-Mâ'îdah-67]

Il obéit au Commandement d'Allah, - que Son Rappel soit exalté! - et proclama [alors] la seigneurie [i.e. la "Vélâyat"] d'Ali [*as*], le jour de Ghadir-é Khôm. Il ordonna une Prière en Assemblée, et commanda les gens que ceux qui avaient été présents informent ceux qui avaient été absents [en ce jour]."

[Ici, Omar Ibn-é Ozay'nah dit:" Tous, sauf Abél Djâroud, dirent]: "Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] continua et dit:" La tradition était de cette manière que les Préceptes Divins descendaient, l'un après l'autre et que la seigneurie [i.e. la "Vélâyat" d'Ali *as*] était le dernier Commandement Divin.

Et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté fit descendre [ce verset]: "*Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous, votre Religion, et accompli sur vous Mon Bienfait!*" [Al-Mâ'îdah-3]; et Abou Djafar [*as*] dit:" Allah à Lui, la Puissance et la Majesté annonça:"Après ce Commandement, Je ne vous enverrai plus [aucun autre] Commandement: Je viens de parachever les Commandements Divins pour vous..."]

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Sâléh Ibn-é As-Séndi, et lui de Djafar Ibn-é Bachir, et lui de Hâroun Ibn-é Khâréjeh, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Je me trouvais en présence d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] quand un homme lui demanda:" Informez-moi [de grâce!] au sujet de la seigneurie [i.e. la "Vélâyat"] d'Ali [*as*]: vient-il d'Allah, ou bien du Messager d'Allah [*savavs*]...?"

L'Imâm se fâcha et dit:" Malheur à toi! Le Messager d'Allah craignait trop Allah pour dire [i.e. proclamer] une chose qu'il n'avait pas été ordonné [de le

faire] par Allah! En effet, Il [i.e. Allah] le décréta [la seigneurie d'Ali *as*], tout comme Il [i.e. Allah] avait décrété la Prière, la Zakât, le Jeûne et le Hadj."

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad et de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et tous deux, de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Bazi, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui d'Abél Djâroud qui avait dit:" J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] dire:" Allah à Lui, la Puissance et la Gloire rendit cinq choses comme obligatoires à [Ses] serviteurs: ils acceptèrent quatre [de ces choses], en rejetant l'une d'elles."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Nommez-les moi, [de grâce]!"

Il dit:" La Prière [i.e. Salât], or les gens ne savaient pas comment prier.

Par conséquent [l'Archange] Gabriel [*as*] descendit et annonça: "Ô Mohammad! Informe-les des horaires de leurs Prières!"

Ensuite, la Zakât fut descendue et Il annonça:" Ô Mohammad! Informe-les, [au sujet] de leurs Zakât [i.e. aumône religieuse], tout comme tu les avais informés, au sujet de la Prière!"

Le Jeûne fut ensuite descendu, et lorsque le Jour d'Âchourâ arriva, le Messager d'Allah [*savavs*] envoya un message aux villages qui se trouvaient autour de Médine et ils jeûnèrent, en ce jour-là.

Ensuite [le Jeûne] pour le mois [béni] de Ramadân, [qui est entre les mois de] Cha'bân et de Chavvâl fut descendu.

Après cela, le Hadj fut descendu et [l'Archange] Gabriel [*as*] descendit et annonça:" Informe-les de leur Hadj, tout comme tu les avais informés de leurs Prières, de leurs Zakât et de leurs Jeûnes!"

La seigneurie [i.e. la "Vélâyat" d'Ali *as*] fut alors descendue et lorsque cette "Amr" [i.e. ce Commandement] fut descendu, c'était un vendredi dans la région d'Arafah[1]. Allah à Lui, la Puissance et la Majesté [après la descente de la "Vélâyat" à Ghadir-é Khôm] fit descendre ce [noble] verset:" *Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous, votre Religion, et accompli sur vous Mon Bienfait!*" [Al-Mâ'îdah-3].

[Ainsi,] la complétion de la Religion [d'Islam] avait été accomplie, à travers la seigneurie [la "Vélâyat"] d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*].

Le Messager d'Allah [*savavs*] se dit alors:" Mon "Oummah" a été récemment libérée de la "Djâhiliyat" [i.e. l'ère de l'Ignorance pré-Islamique], et lorsque je les informe de cette "Amr" [i.e. ce Commandement] qui concerne mon cousin,

---

1. Arafât ou Arafah est le lieu où se regroupent tous les Pèlerins, le jour du 9 Zoul'hidjjah, et qui est situé près de la Mecque.

chacun dira une chose différente..." je dis [cela] à moi-même, sans que ma langue l'eût prononcé; or, [soudain,] un Commandement décisif me vint d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté avec une finalité [inflexible]; Allah me menaça de me châtier si je ne faisais pas parvenir [ce fait aux gens]; ce fut alors que ce verset fut descendu:" *Ô Messager [i.e. Mohammad savavs]! Transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son Message! Et Allah te protégera des gens.*" [Al-Mâ'îdah-67]

Ce fut alors que le Messager d'Allah [*savavs*] prit la main d'Ali [*as*] et proclama:" Ô gens! Il n'y eut aucun Prophète parmi les Prophètes qui sont venus avant moi, et à qui, Allah n'accorda pas une durée de vie; Il l'appela ensuite à Lui, et ce dernier [à son tour] Lui répondit.

Le temps s'approche où je dois être [moi aussi] appelé et je répondrai.

Je serai questionné et vous serez questionnés, et que direz-vous?"

Ils répondirent:" Nous attestons que tu délivras [et proclamas ce que tu devais proclamer], et que tu conseillas sincèrement et fis parvenir ce que tu avais le devoir de faire parvenir [aux gens].

Qu'Allah te récompense avec la Meilleure des Récompenses de ceux qui furent des Messagers...!"

[Le Messager d'Allah] annonça [alors, par trois fois]:" Ô Allah! Je Te prends en Témoin!" et il continua:" Ô Assemblée des croyants! Cet homme est votre seigneur et maître [i.e. Vali] après moi...!

Et que ceux qui sont présents [aujourd'hui] fassent parvenir [ce fait] à ceux qui sont absents [aujourd'hui]!"

Abou Djafar [*as*] continua et dit:" Par Allah! [Ali *as*] était celui en qui, Allah faisait confiance, par rapport à toutes Ses créatures, pour Ses [Commandements] Invisibles [i.e. Ghéîb], et pour Sa Religion et qu'Il avait Lui-Même accepté [et affirmé pour Ses créatures]!

Par Allah! Ô Ziâd [Ibn-é Mon'zar Abél Djâroud]! Il [i.e. le noble Prophète *savavs*] ne fit partager personne dans cette "Amr"!

Ensuite arriva à Ali [*as*] ce qui devait lui arriver [et il mourut,] et il convoqua ses douze fils [1] et leur déclara:"Ô mes [chers] fils! Allah à Lui, la Puissance et la Majesté voulut établir en moi, l'une des Traditions de Ya'ghoub;

1. Ses fils étaient: Hassan [*as*], Hosséyn [*as*] qu'il eut de Dame Hazrat-é Fâtémeh [*sa*], Mohammad [de Khouleh Hanafieh], Omar [d'Ommé Habib], Abbâs [*as*], Djafar, Osmân et Abdéllâh [de Dame Ommol Banine *sa*], Mohammad Asghar et Obéydollâh [de Léyli Dârmieh], Yah'yâ et Oun [d'Asmâ Bént Omay's].

et Ya'ghoub qui avait douze fils les convoqua et les informa, au sujet de celui qui possédait l'Autorité, parmi eux.

Or, sachez que moi aussi, je voudrais vous informer au sujet de celui qui possède l'Autorité parmi vous...

Sachez que ces deux personnes sont Hassan [*as*] et Hosséyn [*as*], [qui sont] les fils du Messager d'Allah [*savavs*]; écoutez-les et obéissez-leur et assistez-les!

Car, je leur fis confiance et leur remis ce que le Messager d'Allah [*savavs*] m'avait remis [à moi], et qu'Allah lui avait remis [à lui,] de Sa Création, de Ses Commandements Invisibles [i.e. Ghéïb] et de Sa Religion que lui à son tour, avait acceptés [pour Ses créatures]."

Ainsi donc, Allah, à travers Ali [*as*] rendit obligatoire pour eux [l'Imâm Hassan [*as*] et l'Imâm Hosséyn *as*], ce qu'Il avait rendu obligatoire pour Ali [*as*], à travers le Messager d'Allah [*savavs*].

Pour cela, aucun [d'entre eux] n'avait aucune supériorité [i.e. excellence] sur l'autre, en ce qui concernait l'Autorité, excepté pour leur âge. Ainsi, lorsque Hassan [*as*] était présent [dans un lieu], Hosséyn [*as*] ne disait mot, et ce, jusqu'à ce que Hassan [*as*] eût quitté ce lieu [pour s'en aller]. Ensuite, lorsque il arriva à Hassan [*as*] ce qui devait lui arriver [et qu'il mourut], il remit la "Vélâyat" à Hosséyn [*as*]; et lorsque le Martyre de Hosséyn [*as*] arriva, il appela à lui, sa fille aînée: [Dame] Fâtémeh Bént Al-Hosséyn [*sa*] et lui confia un rouleau et un Testament ouvert [pour qu'ils fussent remis à l'Imâm Ali Ibn'l Hosséyn *as*].

En ce temps-là, Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] souffrait [terriblement] d'une maladie gastrique, de sorte que personne ne croyait qu'il pût survivre [à cela]; ainsi donc, [après la fin de leur captivité, [Dame] Fâtémeh [*sa*] remit ces écrits à [son illustre frère, l'Imâm] Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]; après cela, par Allah, cet écrit parvint jusqu'à nous..."

[Hosséyn Ibn-é Mohammad a aussi rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Bazi, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui d'Abél Djâroud, et lui d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér [*as*].]

7- Mohammad Ibn'l Hassan a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ, et lui de Sabbâh Al-Azragh, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Je déclarai à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*]:" Un homme [du secte des] "Mokhtâriyyah" [i.e. les partisans de Mokhtâr Ibn-é Abi

Obéyd As-Saghafi][1] me rencontra et prétendit que Mohammad Ibn-é Hanafieh [i.e. l'un des fils du seigneur des croyants Ali *as*] était un Imâm."

Abou Djafar [*as*] se fâcha et déclara:"Ne lui as-tu rien dit?!"

Je répondis:" Non, par Allah! Je ne savais que dire..."

Il [me] demanda:" Ne lui as-tu pas dit:" Le Messager d'Allah [*savavs*] nomma Ali [*as*], Hassan [*as*] et Hosséyn [*as*] comme ses Successeurs.

Lorsque Ali [*as*] mourut, il nomma Hassan [*as*] et Hosséyn [*as*] comme ses Successeurs, et s'il [i.e. Ali *as*] avait voulu les priver de cela [i.e. l'Imâmat], ils lui auraient alors dit:" Nous [aussi], nous sommes des Successeurs comme toi."

Or, Il [i.e. Ali *as*] n'aurait jamais commis une telle chose!

De son côté, Hassan [*as*] nomma Hosséyn [*as*] comme son Successeur, et s'il avait voulu le priver de cela, il [i.e. Hosséyn *as*] lui aurait alors dit:" Comme toi, [moi aussi] je suis le Successeur du Messager d'Allah et de mon [notre] père."

Or, il [i.e. Hassan *as*] n'aurait jamais commis une telle chose.

Allah à Lui, la Puissance et la Gloire annonça:" *Cependant, ceux qui sont lis par la parenté ont priorité les uns envers les autres.*" [Al-Anfâl-75], et ce verset fut descendu au sujet de nous, et de nos enfants [descendants]."

***

Chapitre 65

Le Signe et le "Nass"[2] du seigneur des croyants [*as*]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui de Zéyd Ibn-é Djah'm Al-Hélâli qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclarer:" Lorsque la seigneurie [i.e. la "Vélâyat"] d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] fut descendue, le Messager d'Allah [*savavs*] proclama:" Saluez Ali avec le titre [honorifique] du "***seigneur des croyants***" [i.e. Amir Al-Moménine *as*]...!"

Ô Zéyd...! Parmi les choses qu'Allah confirma [et rendit obligatoire] pour ces deux-là [i.e. Abou Bakr et Omar Ibn'l Khattâb] en ce jour [fatidique] fut

1. Il était le chef d'un Soulèvement politique et religieux, afin de tirer vengeance du massacre de l'Imâm Hosséyn [*as*] et de ses compagnons d'armes à Karbalâ. Késy'sân Abou Amra était à l'époque de cet hadîs, l'un de ses partisans les plus passionés.
2. C'est à dire, ce qui a été déclaré vraiment, clairement et strictement, au sujet de quelque chose ou de quelqu'un, sans ajouter ou retirer quoique ce soit.

lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] leur annonça:" Levez-vous et saluez-le [i.e. Ali *as*] comme le seigneur des croyants!"

Ils demandèrent:" Est-ce que cela vient d'Allah ou bien de Son Messager, ô Envoyé d'Allah...?!"

Le Messager d'Allah [*savavs*] leur répondit:" [Ceci est] d'Allah et de Son Messager."

Ensuite, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté fit descendre [ce noble verset]: "*Soyez fidèles au Pacte d'Allah, après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solenellement prêtés et après avoir pris Allah comme Garant [de votre bonne foi]. Vraiment, Allah sait ce que vous faites!*" [An-Nahl-91], et ceci se référait aux paroles du Messager d'Allah [*savavs*] à ces deux-là, et à leur réponse:" Est-il d'Allah ou de Son Messager...?!"

Et:" *Ne faites pas comme celle qui défaisait brin par brin sa quenouille après l'avoir solidement filée, en prenant vos serments comme un moyen pour vous tromper les uns les autres, du fait que [vous avez trouvé]" qu'il y a des Imâms qui sont plus purs que les vôtres!*" [1] [An-Nahl-92]

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! [Est-ce que vous avez dit] "Imâms"...?"

Il répondit:" [Oui], par Allah: "Imâms"!"

Je dis:" [Et] nous récitons "*Arba*" [i.e. plus nombreuse] [i.e. tandis que l'Imâm avait changé ce mot et prononcé "Arba" comme: "*Azka*" [i.e. Plus pures]." Il me demanda [alors]:" [Et] que veut dire "*Arba*"...?" et de sa [sainte] main, il fit un signe, et ensuite fit de nouveau retomber sa main[2] :

"*Allah ne fait, par là, que vous éprouver. Et, certes, Il vous montrera clairement, au Jour de la Résurrection, ce sur quoi vous vous opposiez. Si Allah avait voulu, Il aurait*

---

1. Dans le verset 92, il est écrit:" *Une* **communauté** [i.e. **Oummah**] *plus forte et plus nombreuse que l'autre.*" Et L'Imâm [*as*] changea ce mot par "**Imâms**" [i.e. **A'émmah**]. Selon Madj'léssi, cet hadîs a dans sa chaîne de transmission, un narrateur inconnu, car toutes les chaînes de transmission de cet hadîs finissent avec le nom de Zéyd Ibn'l Djahm Al-Hélâli Al-Kouffi; or, cet individu est inconnu et personne ne peut vérifier sa véracité et sa crédibilité. Ayyâchi de son côté a rapporté cet hadîs mais avec un texte différent, mais du même narrateur. Ali Ibn-é Ibrâhîm aussi l'a rapporté avec un texte altéré et sans la chaîne complète de transmission, et il semble qu'elle soit la même chaîne que celle écrite dans Kâfi. Et Ayyâchi a omis de la nommer, car la partie de la chaîne où il mentionne est en harmonie avec la chaîne, offerte par es deux autres auteurs.
2. Ceci est l'interprétation de ce verset coranique, exécutée par l'Imâm Infaillible [*as*]; ceci signifie que le plan d'un vaste complot et trahison de la part de certains, avait été déjà imaginé minutieusement, et donc Allah avait menacé, en annonçant que ces individus ne devaient point penser à briser leurs serments, en prétendant qu'ils ne voulaient guère que les Imâms purs et purifiés fussent supérieurs et meilleurs à leurs Imâms à eux, qui guidaient à la Perdition; en fait, ils voulaient tout le contraire: que leurs Imâms fussent mis en valeur, et meilleurs que les Imâms purs et Infaillibles de la Famille du Messager d'Allah.

certes fait de vous une seule communauté. Mais Il laisse s'égarer qui Il veut et guide qui Il veut. Et vous serez certes, interrogés sur ce que vous faisiez." [An-Nahl-92-93], c'est à dire, le Jour de la Résurrection:" *Et ne prenez pas vos serments comme un moyen pour vous tromper les uns les autres, sinon [vos] pas glisseront après avoir été fermes...*" c'est à dire, après ce que dit le Messager d'Allah [*savavs*] au sujet d'Ali [*as*]:" *Et vous goûterez le malheur pour avoir barré le sentier d'Allah...*" et par cela, Allah se réfère à Ali [*as*]:" *Et vous subirez un Châtiment terrible!*" [An-Nahl-93-94][1]

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn et d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l, et lui d'Abou Hamzah Somâli qui avait dit:" [En une occasion,] j'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclarer:"Lorsque Mohammad [*savavs*] compléta et termina sa Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt] et arriva au terme de ses jours en vie [sur terre], Allah le Sublime lui révéla:"Ô Mohammad! Tu es arrivé au terme de ta Mission Prophétique et complété les jours de ta vie [sur terre]; par conséquent, remets la Connaissance de ce qui est avec toi: la Foi, [et] le "Plus Grand Nom" [i.e. Ésm Al-Akbar], [et] les héritages de la Connaissance [provenus des autres Prophètes, avant toi] et les Signes de la Connaissance de la Mission Prophétique à ton "Ahlél Béyt" [i.e. membres de ta Famille], auprès d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*]!

Car Je ne couperai [i.e. déferai] jamais les descendants de ta lignée [i.e. ta Progéniture] de la Connaissance [qui était auprès de toi], de la Foi, du "Plus Grand

1. Selon Allâmeh Madj'léssi dans "Mér'ât Ul-Oghoul": cet hadîs a dans sa chaîne de transmission, un narrateur inconnu, car toutes les chaînes de transmission de cet hadîs finissent avec la personne de Zéyd Ibn'l Djah'm Al-Hélâli Al-Kouffi, et cet individu est inconnu, et il n'a pas été vérifié pour être reconnu comme un narrateur digne de confiance. Ayyâchi de son côté a rapporté cet hadîs, mais avec des différences dans le texte, mais narré par le même narrateur. Ali Ibn-é Ibrâhîm aussi l'a rapporté avec un texte différent, et sans nommer complètement la chaîne de transmission, et il paraît que cela soit la même chaîne de transmission, citée dans Al-Kâfi, et aussi par Ayyâchi, et dont il avait omis de la mentionner; car, la partie de la chaîne qu'il n'a pas mentionnée est en concordance avec la chaîne qui fut offerte par ces deux auteurs. Il faut ajouter que d'autres Ahâdîs avec ce même contexte avaient été narrés, par un certain Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Sayyâr, connu plutôt comme "Sayyâri"; il était reconnu comme un homme de peu de crédibilité, et guère digne de confiance par les savants érudits. Il était célèbre comme un falsificateur, affligé de perversité et de vice dans ses croyances religieuses. Par conséquent, personne, en se référant à de tels documents de peu ou d'aucune d'authenticité ne peut accuser les Chiites de croire que le Saint Corân a été [qu'à Dieu ne plaîse!] falsifié... Car à chaque fois que le mot "A'émmeh" a été employé, l'article défini au masculin a été clairement employé, et ici, nous voyons que l'article est au féminin!

Nom", des héritages de la Connaissance et des Signes de la Connaissance de la Mission Prophétique, tout comme je ne coupai [i.e. défis] jamais la Progéniture des [autres] Prophètes [avant toi,] de ces choses]!"

3- Mohammad Ibn'l Hosséyn et d'autres ont rapporté cet hadîs de Sahl, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Mohammad Ibn'l Hosséyn tous deux, l'ont rapporté de Mohammad Ibn-é Sénân, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Djâbér et d'Abél Karim Ibn-é Amr, et eux d'Abdél Hamid Ibn-é Abid Déy'lam qui avait dit:" Moussâ nomma Yow'cha [i.e. Joshua] Ibn-é Noun, comme son Successeur.

[De son côté,] Yow'cha Ibn-é Noun nomma les fils de Hâroun [i.e. Aaron] comme son Successeur. Il ne nomma point ses propres fils ni les fils de Moussâ. [Car] le Choix appartient à Allah, l'Altissime.

Il [i.e. Allah] choisit qui Il veut, parmi qui Il veut!

[Ainsi,] Moussâ et Yow'cha donnèrent la "Bonne Nouvelle" de la Venue de Massih [i.e. Jésus *as*]; par conséquent, lorsque Allah à Lui, la Puissance et la Majesté envoya Massih, Massih annonça aux gens:"Après moi viendra un Prophète, dont le nom sera Ahmad, [et il sera issu] des fils d'Ismâ'îl [*as*]; il viendra, en me confirmant [en affirmant mon Message] et en vous confirmant [dans votre Foi], et il me lavera [de toutes les accusations faites contre moi] et vous justifiera [dans votre défense de moi]!"[1]

[Et après Massih, la Succession] fut remise aux "Apôtres" [et à leurs Successeurs,] et aux "Mostah'fézoun" [i.e. Ceux à qui le Livre fut confié et consigné][2]; et Allah, l'Altissime les appela "Mostah'fézoun" [i.e. les "Gardiens"], car ils avaient la Garde du "Plus Grand Nom" qui était le Livre, à l'aide Duquel, la Connaissance de toutes les choses qui avait été avec les Prophètes, - qu'Allah les bénisse! - fut comprise [et enseignée].

Allah le Sublime annonce:" *En effet, Nous envoyâmes un Messager avant toi, et Nous fîmes descendre avec lui, le Livre et la Balance.*" [3]

---

1 . C'est à dire que le Messager d'Allah [*savavs*] viendra et confirmera ma Religion et la Vôtre, et annoncera mon désaveu pour ma prétendue Divinité, et votre désaveu pour rejeter cette fausse prétention de Divinité.

2. " *Car on leur a confié la Garde du Livre d'Allah, et ils en sont les Témoins.*" [Al-Mâ'îdah-44]

3. Il n'y a aucun verset coranique qui commence ainsi. Or, dans la sourate Al-Hadid, verset 25, nous lisons:" *Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des Preuves évidentes, et Nous [avons] fait descendre avec eux, le Livre et la Balance, afin que tes gens établissent la Justice...*"

[Et] le Livre est le "Plus Grand Nom"; et parmi les Livres Célèstes connus, il y a la Torah, l'Évangile et le Fourqân; [car] en ce Livre, se trouve le Livre de Nouh [*as*], les Livres de Sâléh [*as*], de Chay'b [*as*] et d'Ibrâhîm [*as*].

Allah à Lui, la Puissance et la Majesté nous a informés:" *Ceci se trouve, certes, dans les Feuilles anciennes, les Feuilles d'Ibrâhîm et de Moussâ!*" [Al-Alâ-18-19], et [si les Livres Célèstes étaient seulement ces Trois Livres, mentionnés ci-dessus,] où sont donc les Feuilles d'Ibrâhîm...? Et les Feuilles d'Ibrâhîm sont le "Plus Grand Nom", et les Feuilles de Moussâ [aussi] sont le "Plus Grand Nom".

Par conséquent, la Succession continua, ainsi de suite: d'un homme de Connaissance à un autre homme de Connaissance, jusqu'à ce qu'ils L'eussent remise à Mohammad [*savavs*]; et lorsque Allah à Lui, la Puissance et la Majesté envoya Mohammad [*savavs*], les derniers des "Mostah'fézoun" se soumirent à lui, tandis que les Bani Isrâ'îl le renièrent...

Il invita [les gens] à Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et il fit le "Djihâd" [i.e. s'efforça péniblement] dans le Sentier d'Allah. Ensuite, Allah – que Son Rappel soit glorifié! – lui révéla:" *Proclame donc l'excellence de ton Successeur!*"

Ainsi donc, il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] déclara:" Ô Seigneur! Les Arabes sont des gens violents... Il n'y avait aucun Livre Célèste parmi eux, et aucun Prophète n'avait été envoyé pour eux. Et ils ne connaissent rien de l'excellence et de la noble éminence de la "Nobovvatt" [i.e. Mission Prophétique] des Prophètes!

Ils ne me croiraient guère, si je devais les informer de l'excellence des membres de ma Famille [i.e. Ahlél Béyt *as*]..."

Pour cela, Allah, - que Son Rappel soit glorifié! – annonça:" *Ne t'afflige pas à leur sujet...*" [Al-Hidjr-88, An-Nahl-127, An-Naml-70], et dis: " *Salâm [Paix]! Car ils sauront bientôt.*" [Az-Zoukhrouf-89].

Par conséquent, [le noble Prophète *savavs*] énuméra certaines excellences de son Successeur, mais l'Hypocrisie prit forme dans leurs cœurs. Et le Messager d'Allah [*savavs*] savait cela et ce qu'ils disaient...

Allah, -que Son Rappel soit glorifié!– annonça [donc]: "*Ô Mohammad! Et Nous savons certes, que ta poitrine se serre, à cause de ce qu'ils disent...*" [Al-Hidjr-97], et: "*Or, vraiment ils ne croient pas que tu es menteur, mais ce sont les versets d'Allah que les injustes renient!*" [Al-An'âm-33].

Ils renient sans posséder aucune preuve! [Or,] le Messager d'Allah [*savavs*] avait l'habitude d'attirer leurs cœurs [à lui][1], et de choisir certains, pour l'aider contre d'autres; et il avait souvent l'habitude de leur énumérer [d'exposer] les excellences de

1. C'est à dire de procurer leur satisfaction et contentement.

son Successeur, jusqu'à ce que cette sourate eût descendu [i.e. Al-Inchirâh][1].

Il leur donna alors une Preuve, lorsqu'il apprit de sa [prochaine] mort, et [lorsque] sa mort lui fut annoncée, et qu'Allah – que Son Rappel soit glorifié! – révéla:"*Quand tu te libères, donc, lève-toi, et à ton Seigneur, aspire!*" [Al-Inchirâh-7-8]

Il [i.e. Allah] dit:" Lorsque tu seras soulagé [et libéré de l'action de proclamer la Mission Prophétique], hérisse [donc] la Bannière [de ta Direction] et présente ton Successeur et informe-les, de son excellence!"

Il [*savavs*] annonça [alors] par trois fois:" *Pour celui dont je suis le seigneur et maître [i.e. Mowlâ], Ali aussi est son seigneur et maître!*

Ô Allah! Sois l'Ami de celui qui recherche son amitié, et Sois l'Ennemi de celui qui le prend comme son ennemi!"

Il [*savavs*] déclara aussi cela, [le jour de la bataille de Khéy'bar]:" *En effet, je vais envoyer un homme qui aime Allah et Son Messager, et [qu'à leur tour,] Allah et Son Messager l'aiment! Et ce n'est pas un homme qui fuit le champ de bataille!*"

Et avec ces propos, il [i.e. le noble Prophète *savavs*] était en train de critiquer celui qui était juste revenu du champ de bataille, en appelant ses compagnons [d'armes] des "peureux", tandis qu'à leur tour, ses compagnons [d'armes] l'avaient appelé "peureux"...[2]

Il [*savavs*] déclara aussi: " *Ali est le seigneur des croyants!*" et:" *Ali est le Pilier de la Religion!*" [3]

Il avait aussi dit:" *Il est le seul homme qui, après moi, combattra les gens, avec l'épée de la Vérité!*" et:" *La Vérité est toujours avec Ali, où qu'il aille!*"

Il avait aussi dit:" Je vous laisserai deux choses en souvenir: si vous les agrippez, vous ne vous égarerez jamais! Le Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et mon "Ahlél Béyt" [i.e. les membres de ma Famille]!

---

1. C'est à dire la sourate connue aussi comme Ach-Charh.
2. Ces "peureux" étaient bien évidemment Abou Bakr, Omar et leurs compagnons. Selon les Ahâdîs Sunnites et Chiites, unanimement, le noble Prophète [*savavs*] au premier jour de la bataille de Khéy'bar, avait donné la Bannière Islamique aux mains d'Abou Bakr et lorsqu'il partit, il revint aussitôt, et retira ses soldats en arrière. Au deuxième jour, le noble Prophète [*savavs*] remit la Bannière aux mains d'Omar et lui aussi se retira aussitôt en arrière. Le troisième jour, Il la donna aux mains d'Ali [*as*] et lorsqu'il partit, il tua Mar'hab et put ainsi conquérir la Forteresse de Khéy'bar. Ibn-é Abél Hadid a même récité un poème épique pour cette grande victoire.
3. Pour lire le texte intégral du Sermon du vénérable Prophète [*savavs*], le jour de Ghadir-é Khôm, veuillez lire le livre "Au Seuil de la Grâce Divine" [Compilation de Prières, d'Invocation, de Supplications et de Sermons du Messager d'Allah [*savavs*] et des Douze Imâms Infaillibles [*as*] et de [Dame] Hazraté Fâtémeh [*sa*], et d'autres membres de la sainte Famille du noble Prophète [*savavs*]. Ce livre a été traduit et compilé par la traductrice du présent ouvrage, en langue Française et Anglaise. Veuillez vous référer à la Publication Al-Mostafâ, à Qom.

Ô gens...! Écoutez donc! Je viens de vous informer!

[Sous peu,] vous viendrez auprès de moi, près de la Fontaine [de Kowsar], et je vous demanderai alors, au sujet de ce que vous fîtes avec les deux "Gravités" [que je laissai, auprès de vous]...!

Ces deux "Gravités" sont le Livre d'Allah [i.e. le Saint Corân] – que Son Rappel soit glorifié! – et mon "Ahlél Béyt" [i.e. les membres de ma Famille].

Et ne les devancez guère, car en ce cas, vous périrez...

Et ne leur enseignez rien, car ils sont bien plus savants [érudits] que vous [tous]!"

Ainsi donc, la "Preuve" fut établie pour les gens, par les paroles [mêmes] du Prophète [*savavs*], et par le Livre que les gens récitent.

Il continua à énumérer et à exposer l'excellence de son "Ahlél Béyt" [*as*] avec ses propos, et à expliquer cela, à travers [les versets] du [Saint] Corân: "*Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la Maison du Prophète* [*savavs*] *[Ahlél Béyt], et vous purifier pleinement!*" [Al-Ahzâb-33]. Allah –que Son Rappel soit glorifié!– avait aussi annoncé:" *Et sachez que tout butin que vous avez ramassé, le cinquième revient à Allah, au Messager [Mohammad savavs], à ses proches parents...*" [Al-Anfâl-41]; Il avait aussi annoncé:" *Et donne au proche parent ce qui lui est dû...*" [Al-Isrâ-26]. Ceci était la position d'Ali [*as*], et son Droit était la Succession qui avait été établie pour sa personne, avec le "Plus Grand Nom", la Connaissance héritée, et les Signes de la Connaissance de la Mission Prophétique.

Il [i.e. Allah] avait aussi annoncé:" *Dis:" Je ne vous en demande aucun salaire, si ce n'est l'affection en égard à [nos liens] de parenté.*" [Ach-Chourâ-23]. Et:" *Quand on demandera à la fillette enterrée vivante, pour quel péché elle a été tuée?*" [Al-Takwir-8-9]; Il [i.e. Allah] annonça [aussi]:" *Je vous demanderai au sujet de l'Amour, dont Je vous envoyai l'Excellence – l'Amour pour les proches parents [du Prophète] – et pour quel péché, vous les tuâtes...?!*" [1]

Il – que Son Rappel soit glorifié! – avait annoncé:" *Demandez donc aux Gens du Rappel, si vous ne savez pas.*" [An-Nahl-43]; Il annonce que le Livre est le "Rappel" [i.e. Zikr], et que "Ses Gens" sont la [sainte] Famille de Mohammad [*savavs*].

Allah à Lui, la Puissance et la Majesté commande [les gens] de demander [toute chose, à la Famille de Mohammad *savavs*]: et les gens ne sont pas

1. Ce qui est venu dans les versets 8-9 de la sourate Takwir est comme si on disait que les illustres Imâms [*as*] avaient été enterrés vivants, et que leurs ennemis les rejetèrent de côté, avec grande brutalité et discourtoisie... Ils leur prirent tout droit à la vie, et les tuèrent tous, soit par empoisonnement, soit par épée. Et il faut tenir compte du fait que le texte de cet hadîs et d'autres Ahâdîs qui ressemblent à cet hadîs-là sont faibles et peu fiables, et que dans la plupart des cas, on se rend compte que les textes avaient été "touchés" et falsifiés...

ordonnés de demander aux ignorants.

Et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté appela le [Saint] Corân, le "Rappel". Le Béni, le Sublime a annoncé:" *Nous avons fait descendre le "Zikr" [i.e. le Saint Corân], pour que tu [i.e. Mohammad savavs] exposes clairement aux gens, ce qu'on a fait descendre pour eux, et afin qu'ils réfléchissent.*" [An-Nahl-44]. [Allah,] à Lui, la Puissance et la Gloire avait aussi dit:" *C'est certainement un Rappel pour toi et ton Peuple. Et vous en serez interrogés.*" [Az-Zoukhrouf-44]. [Allah,] à Lui, la Puissance et la Gloire avait aussi dit:" *Obéissez à Allah, et obéissez au Messager [Mohammad savavs] et à ceux d'entre vous qui détiennent le Commandement!*" [An-Nissâ-59].

[Allah,] à Lui, la Puissance et la Majesté avait dit:" *S'ils la rapportaient à [Allah], au Messager et aux détenteurs du Commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés auraient appris [la vérité] [de la bouche du Prophète et des détenteurs du Commandement].*" [An-Nissâ-83]; [dans ce verset,] "Amr" se réfère au "Commandement des gens" qui a été confié aux Détenteurs de l'Autorité, et Il [i.e. Allah] a commandé [les gens] de leur obéir et les gens doivent se tourner vers eux [i.e. se référer à eux].

Lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] retourna de son dernier Pèlerinage [i.e. Hadjatol Védâ], [l'Archange] Gabriel [*as*] descendit et annonça: "*Ô Messager [i.e. Mohammad savavs]! Transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son Message! Et Allah te protégera des gens.*" [Al-Mâ'îdah-67]; par conséquent, il convoqua [i.e. rassembla] les gens et leur ordonna de balayer le sol, des feuilles et des branches [broussailles], tombées de quelques acacias.

Il [*savavs*] annonça alors:"Ô gens! Qui est votre seigneur et maître, plus proche de vous que vous n'en êtes vous-mêmes...?"

Ils répondirent:" Allah et Son Messager!"

Il dit:"Pour celui dont je suis le seigneur et maître, Ali aussi est son seigneur et maître! Ô Allah...! Sois l'Ami de celui qui le prend en amitié et Sois l'Ennemi de celui qui est son ennemi!" [et] par trois fois [il déclara cela].

Or, ce fut alors que les épines de l'Hypocrisie [i.e. Néfâgh] tombèrent sur les cœurs des gens, et ils dirent:" Allah – que Son Rappel soit glorifié! – n'a pas du tout révélé cela à Mohammad...! Il veut seulement prendre la main de son cousin, et la relever en l'air [pour le rendre célèbre]..."

Lorsqu'il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] arriva à Médine, les "Ansâr" se rendirent auprès de lui et dirent:" Ô Envoyé d'Allah! Allah, - que Son Rappel soit glorifié! – nous a accordé [Ses] Faveurs et nous a honorés, à travers toi et ta descente [i.e. présence] parmi nous...

Allah a réjoui nos amis contents, et écrasé nos ennemis; [et maintenant,] des représentants de diverses tribus te rendent visite [pour te rencontrer,] mais tu n'as rien à leur offrir; et les ennemis prennent donc un plaisir malicieux à voir cela.

Or, nous voudrions que tu prennes un tiers de nos possessions [i.e. biens], de sorte que lorsque les représentants de la [ville] de la Mecque viennent pour te rencontrer, tu puisses avoir quelque chose à leur offrir..."

Or, le Messager d'Allah [*savavs*] ne leur donna aucune réponse et attendit le Commandement de son Seigneur.

[L'Archange] Gabriel [*as*] descendit alors, et lui annonça:" *Dis:" Je ne vous en demande aucun salaire, si ce n'est l'affection en égard à [nos liens] de parenté.*" [Ach-Chourâ-23].

Par conséquent, il n'accepta guère leurs biens.

Les Hypocrites dirent [alors]:" Allah ne révéla point cela à Mohammad! Et il veut seulement relever le bras de son cousin en l'air, et nous imposer [la domination] de son "Ahlél Béyt" [i.e. les membres de sa Famille]...

Hier encore, il disait:" Pour celui dont je suis le seigneur et maître, Ali aussi est son seigneur et maître!" et voilà qu'aujourd'hui il annonce:

" *Dis:" Je ne vous en demande aucun salaire, si ce n'est l'affection en égard à [nos liens] de parenté...*" [Ach-Chourâ-23].

Ensuite le verset de "Khoms" fut descendu [à Mohammad *savavs*] et ils dirent [encore une fois]:" Il veut que nous leur donnions nos biens et nos butins de guerre...!"

[L'Archange] Gabriel [*as*] descendit encore et annonça:" Ô Mohammad! Tu viens d'arriver au terme de ta Mission Prophétique et de compléter les jours de ta vie [sur terre]; remets donc le "Plus Grand Nom", la Connaissance héritée et les Signes de la Connaissance de la Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt] à Ali [*as*]; car Je [i.e. Allah] ne laisse jamais la Terre sans la présence d'un homme de Connaissance, à travers lequel, l'Obéissance et la "Vélâyat" envers Moi puissent être compris, et que Ma Seigneurie [i.e. Souveraineté] puisse être reconnue, et qu'Elle puisse être la "Preuve" [par excellence] pour tous ceux qui sont nés entre le décès du [précédent] Prophète, et la manifestation [i.e. l'apparition] du prochain Prophète..." [1]

L'Imâm [*as*] déclara:" Il [i.e. le Prophète *savavs*] lui remit [à Ali *as*] le "Plus Grand Nom", la Connaissance héritée et les Signes de la Connaissance de la

1. Ceci est évidemment un Commandement général qui se réfère à tous les temps de l'Histoire humaine et ne se réfère pas à une date spécifique et particulière, ni pour le dernier Prophète, Hazrat-é Mohammad-é Mostafâ [*savavs*]. Après le dernier Prophète, Allah laissa sur la Terre, des Imâms [*as*] uniquement.

Mission Prophétique [i.e. Nobovvatt]; et il lui remit aussi, Mille Mots [i.e. Kalamah] et Mille Portes [i.e. Bâb]; et chacun de [ces] Mots et chacune de [ces] Portes ouvre [une nouvelle voie, vers] Mille autres Mots et Mille autres Portes...!"

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père et de Sâléh Ibn-é As-Séndi, et eux de Djafar Ibn-é Bachir, et lui de Yah'yâ Ibn-é Ma'mar Al-Attâr, et lui de Bachir Ad'Dahhân qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Le Messager d'Allah [*savavs*] annonça durant sa maladie qui le conduisit à la mort:" Appelez-moi donc mon "Ami" [i.e. Khalil]!" et les deux femmes [i.e. Ây'cheh et Hafsah][1] firent chercher leurs [propres] pères [i.e. Abou Bakr et Omar], et lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] les vit, il détourna sa tête d'eux.

Il déclara alors:" Faites venir mon "Sincère Ami"..."

Par conséquent, on fit chercher Ali [*as*] et lorsqu'il le vit, Ali [*as*] se courba sur lui, et [le Prophète *savavs*] se mit à lui parler.

Lorsqu'il sortit [de la chambre], ces deux-là le rencontrèrent [Ali *as*] et lui demandèrent:" Que t'a-t-il dit, ton "Sincère Ami"...?!"

Il [i.e. Ali] répondit:" Il me parla de Mille Portes, dont chacune d'Elle s'ouvrait à Mille autres Portes..."

5- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui d'Abou Bakr Al-Hazrami qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Le Messager d'Allah [*savavs*] enseigna à Ali [*as*] Mille Mots [Harf], et dont chacun s'ouvre à Mille autres Mots..."

6- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:" Un [petit] livret était attaché sur la poignée de l'épée du Messager d'Allah [*savavs*]..."

Je [i.e. Abou Bassir] demandai à Abi Abdéllâh [*as*]:" Qu'est-ce qu'il y avait sur le livret?"

Il répondit:"Les "Mots" y étaient inscrits et chacun d'Eux s'ouvrait sur Mille [autres] Mots..."

---

1. C'est à dire les deux épouses du noble Prophète. Ây'cheh était la fille d'Abou Bakr et Hafsah était celle d'Omar Ibn'l Khattâb.

Abou Abdéllâh [*as*] dit [encore]:"Or, jusqu'ici, pas même deux Mots d'entre Eux n'ont été manifestés...!"

7- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Abi Nazr, et lui de Fozay'l [Ibn-é] Sokkarah qui avait dit:" [Une fois,] je demandai à Abi Abdéllâh [*as*]:"Que je donne ma vie pour vous! Y a-t-il une limite précise, à la mesure de l'eau avec laquelle on fait les dernières Ablutions d'un cadavre?"

Il répondit:" Le Messager d'Allah [*savavs*] avait dit à Ali [*as*]:" Lorsque je meurs, retire six outres d'eau du puits de "Ghars" [i.e. situé à Médine,] et fais-moi les Ablutions [funèbres] [i.e. Ghosl].

Couvre-moi [ensuite] avec le linceul, et frotte du camphor sur les lieux prescrits [i.e. Houmout]. Ensuite, lorsque tu auras fini avec mon "Ghosl" et mon linceul [i.e. Kafan], tire les places où le linceul se rassemble [et se resserre,] et place-moi dans une position assise; ensuite, demande-moi tout ce que tu voudras. Par Allah! Tu ne me demanderas aucune chose, dont je ne puisse te donner une réponse à son sujet..."

8- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Ghâssém Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Ibn-é Abi Sa'îd, et lui d'Abân Ibn-é Tagh'lib qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Lorsque le moment de la mort s'approcha pour le Messager d'Allah [*savavs*], Ali [*as*] se rendit à ses côtés, et le Messager d'Allah [*savavs*] tira ses couvertures, sur la tête d'Ali et [lui] dit [alors]:" Ô Ali! Lorsque je meurs, fais-moi les Ablutions [funèbres], et couvre-moi avec le linceul et place-moi ensuite dans la position assise et demande-moi [des questions], et écris [tout ce que je te dirai]."

9- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Valid Chabâb Al-Séy'rafi, et lui de Younos Ibn-é Rébât qui avait dit:" Kâmél et moi, nous nous rendîmes auprès d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et Kâmél lui dit:" Que je donne ma vie pour vous! [Puis-je vous demander, au sujet du] hadîs qu'un tel et un tel avait raconté?"

Il déclara:" Demande donc..."

Il dit:" Un tel m'a raconté que le [vénérable] Prophète [*savavs*] déclara à Ali [*as*] au sujet de Milles Portes, le jour où le Messager d'Allah [*savavs*] quitta ce bas

monde. [Et que] chaque Porte [s'ouvrait] à Mille autres Portes; ceci fait mille fois mille Portes! "

L'Imâm dit:" En effet, c'était comme cela."

[Kâmél] dit:" Que je donne ma vie pour vous! Est-ce qu'Elles ont été manifestées parmi vos Chiites et vos amis?"

Il répondit:" Ô Kâmél! [Seule] l'une ou deux de ces Portes [se sont déjà ouvertes]...." Je [lui] dis:" Que je donne ma vie pour vous! Ainsi donc, de ces Mille fois Mille Portes de votre excellence, seules une ou deux Portes ont été racontées [i.e. narrées] de votre excellence...?!"

Il répondit:" En vérité, que pourriez-vous narrer de notre excellence...? L'unique chose que vous avez narrée de notre excellence est une [simple] "Aléf", sans sa queue..." [1]

***

Chapitre 66

Le Signe et le "Nass" de Hassan Ibn-é Ali [*as*]

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Omar Al-Yamâni et d'Omar Ibn-é Ozay'nah, et lui de Solaym Ibn-é Ghéys qui avait dit:" J'étais présent durant la déclaration du Testament du seigneur des croyants [Ali *as*], lorsqu'il nomma son fils Hassan [*as*] comme son Successeur; et il prit Hosséyn [*as*], Mohammad [Ibn-é Hanafieh], ses [autres] fils, les chefs de ses Chiites et les membres de sa Famille comme ses témoins; il remit alors à son fils Hassan [*as*], les Livres et l'Arme, et lui déclara: "Ô mon cher fils! Le Messager d'Allah [*savavs*] m'ordonna de te nommer comme mon Successeur, et de te remettre les Livres et l'Arme qui sont avec moi, tout comme le Messager d'Allah [*savavs*] me nomma comme son Successeur, et qu'il me remit les Livres et l'Arme; et il m'ordonna de t'ordonner que lorsque le moment de ta mort s'approchera, tu devras [toi aussi] remettre tout cela à ton

---

1. Selon Madj'léssi et Féyz:"Cela signifie seulement une lettre d'alphabet qui est incomplète et qui devient donc moins qu'une simple lettre. L'Imâm choisit "Aléf" [A], car c'est la toute première lettre d'alphabet et la plus facile à écrire et à prononcer. Le manque d'une queue ou d'un chapeau signifie que cette lettre est restée inachevée et incomplète. Dans l'écriture Koufienne antique, cette lettre est ainsi écrite: L or, si l'extension qui est en bas n'est pas inclue, cette lettre est considérée comme inachevée et incomplète. Et c'est la vraie signification, offerte par les grands [illustres] Cheikhs." [Mér'ât Ul-Oghoul, volume 3 – page 290, et Al-Vâfi, volume 2- page 78]

frère Hosséyn [*as*]..." et il dit [à Hosséyn *as*]:" Et le Messager d'Allah [*savavs*] t'ordonna de remettre tout cela à ton fils." Il prit alors la main d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] et dit à Ali Ibn'l Hosséyn [*savavs*]:" Et le Messager d'Allah [*savavs*] t'ordonna de remettre cela à ton fils, Mohammad Ibn-é Ali [*as*] et de lui faire parvenir les salutations du Messager d'Allah [*savavs*] et les miennes!"

2- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Abd As-Samad Ibn-é Bachir, et lui d'Abél Djâroud qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Quand il arriva ce qui devait arriver [et que] le seigneur des croyants, que les Bénédictions Divines lui soient accordées, [sentit la mort s'approcher de lui], il dit à son fils Hassan [*as*]: "Approche-toi donc de moi, de sorte que je puisse te murmurer ce que le Messager d'Allah [*savavs*] avait murmuré [à mon oreille], et de te remettre ce qu'il me remit [à moi]." Et il fit exactement cela."

3- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Séyf Ibn-é Amirah, et lui d'Abou Bakr Al-Hazrami qui avait dit:" Al-Adj'lah, Salamah Ibn-é Kohay'l, Dâvoud Ibn-é Abi Yazid et Zéyd Al-Yamâni me narrèrent:" Chahr Ibn-é Hav'chab nous rapporta:" Lorsque Ali [*savavs*] voulut partir à Koufeh, il confia les Livres et les Instructions concernant la Succession à Ommé Salamah. Et lorsque [l'Imâm] Hassan [*as*] retourna [à Médine], elle les lui remit."

[Et le hadîs ci-dessous provient de la copie de Saf'vâni:]

4- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Séyf, et lui d'Abou Bakr qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Lorsque Ali, que les Salutations Divines lui soient accordées, partit pour Koufeh, il confia les Livres et les "Instructions" concernant la Succession à Ommé Salamah. Et lorsque Hassan [*as*] retourna [à Médine], elle les lui remit."

5- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui d'Amr Ibn-é Chêmr, et lui de Djâbér qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Le seigneur des croyants [Ali *as*] nomma Hassan [*as*] comme son Successeur, et il appela Hosséyn [*as*], Mohammad [Ibn-é Hanafieh], tous ses [autres] fils, les chefs de ses Chiites et les membres de sa Famille pour qu'ils fussent les témoins de la déclaration de son Testament.

Il [lui] remit ensuite le Livre et l'Arme. Il déclara alors à son fils, Hassan [*as*]: "Ô mon cher fils! Le Messager d'Allah [*savavs*] me commanda de te nommer comme [mon] Successeur et de te remettre les Livres et l'Arme qui sont avec moi, tout comme le Messager d'Allah [*savavs*] me nomma comme son Successeur et me remit ses Livres et son Arme; et il me commanda de te commander ceci: lorsque le moment de ta mort approche, tu devras remettre tout cela à ton frère, Hosséyn [*as*]." Il se tourna alors vers son fils Hosséyn [*as*] et [lui] dit:" Le Messager d'Allah [*savavs*] te commanda [à toi aussi,] de remettre tout cela à ton fils." Il prit alors la main de son fils [i.e. le fils de Hosséyn *as* :], Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] et déclara à Ali Ibn'l Hosséyn:"Ô mon cher fils! Le Messager d'Allah [*savavs*] te commanda de remettre tout cela à ton fils, Mohammad Ibn-é Ali [*as*] et de lui faire parvenir les salutations du Messager d'Allah [*savavs*] et les miennes!"

Il se tourna alors vers son fils Hassan [*as*] et [lui] dit:" Ô mon cher fils! Tu es celui qui est chargé de l'Autorité sur les Affaires, et celui qui est chargé d'Autorité pour [mon] sang. Si tu pardonnes [l'homme qui me frappa], ce sera comme ce que tu auras souhaité; et si tu [le] tues, en ce cas, donne[-lui] un seul coup [d'épée seulement], à la place où il [me] donna son coup et que tu ne commettes aucun péché!" [1]

6- Hosséyn Ibn'l Hassan Al-Hassani [*rafa'ahou*] a rapporté cet hadîs; et Mohammad Ibn'l Hassan aussi l'a rapporté d'Ibrâhîm Ibn-é Is'hâgh Al-Ah'mari [*rafa'ahou*], et que le dernier narrateur avait relaté:"Après que le seigneur des croyants [*as*] eut reçu le coup mortel [sur sa tête], ceux qui lui avaient rendu visite l'entourèrent et on lui dit:"Ô seigneur des croyants! Faites votre Testament..."

Il déclara:" Roulez mon oreiller en double, [pour que ma tête soit relevée un peu plus]..." Il dit alors:" Louange appartient à Allah! Une louange qui soit digne de Sa Position [Altissime], pendant que nous obéissons à Son Commandement. Je Le loue, comme il Lui plaît d'Être loué [par moi]! Il n'y a aucun Dieu, à part Allah, l'Unique, le Seul, le Refuge Éternel, comme Il S'est Décrit [Lui-Même]!

Ô gens...! Celui qui fuit, ira [inévitablement] à la rencontre de ce qu'il fuyait dans sa fuite [i.e. Il rencontre inévitablement la mort]...

Et les jours de la vie poussent l'Homme vers cette direction; et fuir de cela est en fait, lui faire face! Combien de jours [durant ma vie,] je passai en [contemplation et en] réfléchissant profondément sur ce Mystère hermétique et caché, tandis qu'Allah, - que Son Rappel soit glorifié!- avait voulu Le dissimuler.

---

1. C'est à dire: sois attentif à ne pas dépasser les Lois de "Qiçâç" [i.e. Talion - Châtiment], car en ce cas, tu auras commis un péché.

Hélas...! C'est une Connaissance, certes, bien hermétique...!

Cependant, en ce qui concerne mon Testament: tout d'abord, que vous n'associiez aucune chose à Allah, - que Son Éloge soit glorifié! -; et en ce qui concerne Mohammad [*savavs*], ne permettez jamais que Sa Voie et sa Tradition [i.e. Sounnah] périssent!

Hérissez ces deux Piliers [de Tow'hîd [i.e. l'Unicité d'Allah] et de Nobovvatt [i.e. la Mission Prophétique] du Messager d'Allah [*savavs*]; et illuminez ces deux Lampes [i.e. les Phares de la Direction]! [1]

[Et] tant que vous ne vous serez pas dispersés [de leurs côtés], aucun reproche ni blâme ne tombera sur vos personnes...

Chacun de vous est chargé [d'un fardeau], selon le mesure de ce qu'il peut supporter, mais le devoir imposé aux ignorants est plus léger. Votre Seigneur est un Dieu Miséricordieux, et votre Imâm est un Imâm sage et savant [érudit], et votre Religion est une Religion solide et forte.

Hier encore, je vous faisais compagnie, et aujourd'hui je suis un exemple [à voir et à apprendre] pour vous, et demain, je me séparerai de vous...

Si dans le sol glissant [de ce monde terrestre,] notre pied reste fermement planté, on a donc atteint le but; mais si le pied est posé sur un sol glissant, ceci est parce qu'on avait passé quelque temps, sous l'ombre des branches, au [beau] milieu des vents qui soufflaient, sous l'ombre des nuages denses, dont la masse est maintenant disparue de [l'étendue] du ciel, et dont les traces n'existent plus sur la Terre... [2]

J'étais votre voisin, et pour [un nombre] de jours, mon corps [physique] était auprès de vous; et bientôt, il ne restera de moi qu'un cadavre sans vie et immobile, après [tout ce] mouvement; [devenu] silencieux, après avoir parlé [pendant toute une vie], de sorte que mon repos, mon long silence [de mort] et l'immobilité des membres de mon corps seront [comme] une leçon [morale] pour vous...

Car ceci est bien meilleur pour vous, en tant qu'une leçon [morale], que [les propos] d'un beau parleur [éloquent]!

---

1. Peut-être c'est comme les deux Piliers, mentionnés auparavant, et que tous deux, ils se réfèrent aux deux Imâms : Hassan [*as*] et Hosséyn [*as*], selon les Commentaires de certains Commentateurs.
2. Ces belles phrases sont dites, en réponse à quelqu'un qui avait objecté que si le Seigneur Omnipotent était Miséricordieux, et que l'Imâm était sage et savant et que la Religion était bien solide et ferme, pourquoi alors de telles calamités arrivaient-elles, après la mort du noble Prophète? La réponse démontre que la Communauté Islamique de cette époque-là n'était pas si fermemenmt fondée, pour pouvoir faire face aux évènements qui surgissaient de cette manière; et que ce n'était pas que la Religion d'Islam fût faible et donc, imparfaite. Car, en ce temps-là, la direction avait été retirée de la juste Direction des illustres Imâms, et donc personne ne pouvait faire quoique ce soit.

Je prends congé de vous, comme celui qui se prépare la prochaine rencontre [dans l'Au-delà]...

Demain, [quand vous m'aurez perdu à jamais], vous comprendrez la valeur de ma vie! Allah à Lui, la Puissance et la Majesté vous révélera mes secrets intérieurs; vous [ne] me reconnaîtrez, [que] lorsque vous aurez vu ma place vide [parmi vous], et que vous verrez un autre, prendre ma place...

Si je reste encore parmi vous [i.e. si je reste vivant], le responsable de mon sang [versé] sera moi-même, et si je viens à disparaître [i.e. si je meurs], la mort est en effet, ma fin convenue [comme c'est le cas pour tout le monde]; si je pardonne [celui qui me donna ce coup mortel], le pardon sera [la cause] de mon rapprochement auprès [d'Allah] et [vous procurera] le bien [et l'honneur].

"Par conséquent, pardonnez [vous aussi] et soyez tolérants [absolvez]!" [An-Nour-22]

Ah! Quelle grande tristesse [i.e. affliction] pour toute personne négligente et oublieuse, quand sa vie doit être une preuve contre sa propre personne, ou bien que les jours de sa vie doivent le mener vers son malheur...!

Qu'Allah fasse en sorte que, vous et nous, soyons de ceux qui ne manquent pas d'atteindre à l'obéissance d'Allah, à travers leur volonté, ou de ceux, pour qui la Vengeance d'Allah ne descendra pas, après leur mort! Et que nous puissons [nous mouvoir] vers Lui et [vivre,] de par Son Pouvoir! "

Il se tourna alors vers Hassan [*as*] et dit:" Ô mon cher fils! Donne[-lui] un coup, une [seule] fois, à la [même] place où il me frappa, et il n'y aura aucun péché."

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ali Ibn'l Hassan, et lui d'Ali Ibn-é Ibrâhîm Al-Aghili [*yarfa'ouhou* - que le dernier narrateur avait dit]: "Lorsque Ibn-é Mol'djam frappa le seigneur des croyants [avec son épée], il [Ali *as*] dit à Hassan [*as*]:" Ô mon cher fils! Si je meurs, exécute Ibn-é Mol'djam, et creuse[-lui une tombe] dans "Konâssah" [i.e. l'un des quartiers de Koufeh, et ensevelis-le en ce lieu]; car c'est l'une des vallées de l'Enfer..."

[Aghili décrit ce quartier de cette manière: "Et Konâssah est dans un quartier, près de "Tâgh Al-Mahâmél", où les vendeurs de brochette [i.e. Kébâb] se regroupent et que les boutiques où l'on vend les têtes cuites des brebis s'y trouvent..."]

***

Chapitre 67

Le Signe et le "Nass" de Hosséyn Ibn-é Ali [*as*]

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Bakr Ibn-é Sâléh; [de son côté, l'illustre Cheikh Koléy'ni] et un bon nombre de nos compagnons ont rapporté cet hadîs de [Sahl] Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Soléy'mân Ad'Déy'lami, et lui de Hâroun Ibn-é Djah'm, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] déclarer:" Lorsque le moment de la mort de Hassan Ibn-é Ali [*as*] s'approcha, il dit à Hosséyn [*as*]: "Ô mon cher frère! Je vais te faire mon Testament [i.e. te dire mes dernières volontés]...

Par conséquent, retiens-le bien dans ton cœur!

Lorsque je meurs, prépare mon cadavre, et emporte-moi ensuite vers [le Saint Sépulcre] du Messager d'Allah [*savavs*], de sorte que je puisse renouveller mon allégeance envers lui. Ensuite, tourne-moi vers [le Saint Sépulcre] de ma [chère] mère [*as*], et fais-moi retourner et enterre-moi dans [le Cimetière] de Baghi...

Et sache que de la personne d'Ây'cheh me parviendra des calamités; et qu'Allah et les gens savent bien de ses méfaits et de son hostilité envers Allah et Son Messager, et de son inimité toute particulière envers notre Famille [i.e. les Ahlél Béyt *as*]..."

Lorsque Hassan [*as*] mourut, on posa [sa dépouille mortelle] sur une bière; ils procédèrent ensuite à emporter son cadavre jusqu'à l'emplacement où le Messager d'Allah [*savavs*] s'était acquitté de ses Prières; là, où les Prières étaient accomplies pour le mort.

Hosséyn [*as*] s'acquitta de [cette] Prière pour lui, et on releva [la sainte dépouille] et on la fit entrer dans la Mosquée.

Lorsque [sa sainte dépouille] fut menée à une halte, auprès du Saint Sépulcre du Messager d'Allah [*savavs*], l'espion[1] se rendit [précipitamment] auprès d'Ây'cheh et lui annonça:" On a apporté [la dépouille mortelle de] Hassan, pour l'enterrer auprès du Messager d'Allah [*savavs*]...!"

Elle se hâta alors de monter sur une mule sellée - et devint ainsi, la première femme en Islam à monter en selle -.

Elle déclara [alors]:" Emportez donc "*votre fils*" [2] de ma maison!

---

1. C'est à dire Marvân Ibn-é Hakam.
2. C'est une grande insulte de sa part, à seul but d'humilier la sainte Famille du Prophète [*savavs*]

Il ne devra point être enterré dans ma maison, pour que le voile [i.e. l'honneur] du Messager d'Allah soit déchiré en deux [et qu'il soit déshonoré]...!"

Hosséyn [*as*] lui dit:" Cela fait [déjà] longtemps que toi et et ton père avez déchiré le voile [i.e. l'honneur et la sanctité] du Messager d'Allah [*savavs*] [en le déshonorant]...! Et tu as fait entrer dans sa Maison, quelqu'un qu'il n'aimait pas à avoir à ses côtés...

Ô Ây'cheh! Allah te demandera des Comptes, à ce sujet [i.e. Il te questionnera]...!" [1]

2- Mohammad Ibn'l Hassan et Ali Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Soléy'mân Ad-Déy'lami, et lui de l'un de nos compagnons, et eux de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Lorsque le moment de sa mort s'approcha, Hassan Ibn-é Ali [*as*] déclara:" Ô Ghanbar! [2] Regarde donc pour voir s'il y a un croyant devant la porte qui n'est pas de la Famille de Mohammad [Âlé Mohammad *savavs*]...?"

Il [i.e. Ghanbar] dit:" Allah le Sublime, Son Messager, et le fils de Son Messager savent bien mieux que moi!"

Il [i.e. l'Imâm] dit:" Appelle-moi [i.e. convoque à mes côtés] Mohammad [Ibn-é Hanafieh][3]."

[Ghanbar dit]:" Je me rendis auprès de lui et quand je me présentai à lui, il demanda:" Est-ce que quelque chose est arrivé? J'espère que ce soit une bonne chose..."

Je répondis:" [Lève-toi] et réponds à l'appel d'Abou Mohammad [i.e. l'Imâm Hassan *as*]!"

Il se hâta tellement pour se mettre en route qu'il ne put lacer ses sandales. Et il sortit, en courant. Lorsqu'il se tint debout devant lui [i.e. Hassan *as*], il le salua.

Hassan Ibn-é Ali [*as*] lui dit:" Assieds-toi donc... Car, quelqu'un comme toi ne devrait ne pas entendre le discours par lequel, le mort retourne à la vie, et le vivant meurt...

---

1. Cette nouvelle est pour deux raisons, le "Nass" [i.e. le texte formel et strict] de l'Imâmat de l'Imâm Hosséyn [*as*]: tout d'abord, l'Imâm Hassan [*as*] avait fait son testament à son frère et à personne d'autre; et deuxièmement, ce fut l'Imâm Hosséyn [*as*] qui s'acquitta de la Prière du mort pour son illustre frère.
2. Le fameux serviteur personnel du seigneur des croyants [*as*] qui resta auprès de l'Imâm Hassan [*as*] pour le servir. Ici, il faisait office du portier de sa demeure.
3. C'est à dire son frère.

[Et] vous [i.e. ceux qui étaient présents dans cette assemblée, apparemment familiale, et qui étaient de la Maisonnée du noble Prophète *savavs*], devez être les Récipients de la Connaissance et les Lampes [i.e. Phares] de la Direction; car durant la journée, la lumière est bien plus brillante à certains moments qu'à d'autres. [1] Ne sais-tu donc pas [ô Mohammad] qu'Allah fit des fils d'Ibrâhîm [*as*] des Imâms et qu'Il préféra certains, à certains d'autres?

Il donna à Dâvoud [*as*] le "Zabour" [i.e. les Psaumes]; et tu sais [bien évidemment] qu'avec quelle sorte de chose, Allah marqua Mohammad [*savavs*] tout spécialement...

Ô Mohammad Ibn-é Ali [Hanafieh]! Je crains seulement que tu ne deviennes envieux, car Allah attribue cela, aux mécréants...

Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé:" *Beaucoup de gens du Livre [i.e. les Juifs et les Chrétiens] aimeraient pouvoir vous rendre mécréants, après que vous avez cru, par jalousie de leur part, après que la vérité [prouvant que Mohammad est bien le Messager d'Allah] leur soit venue.*" [Al-Baqarah-109].

Mais Allah à Lui, la Puissance et la Gloire ne donna point au Satan, aucun pouvoir sur toi, ô Mohammad Ibn-é Ali! Et dois-je t'informer de ce que j'entendis de la part de ton [i.e. notre] père, à ton sujet?"

Il répondit:" Oui, fais-le..."

L'Imâm [*as*] dit:" Pendant la guerre de Bassorah [i.e. la bataille de Djamal], j'entendis ton [i.e. notre] père [Ali *as*] dire:" Quiconque désire se comporter bonnement envers moi dans ce monde-ci et dans le monde d'après doit se comporter bonnement envers mon fils, Mohammad [Ibn-é Hanafieh]!"

Ô Mohammad Ibn-é Ali! Et si je voulais t'informer, au sujet de toi-même, lorsque tu étais [encore] un [simple] sperme dans les reins de ton père, je le pourrais...

Ô Mohammad Ibn-é Ali! Ne sais-tu donc pas que Hosséyn Ibn-é Ali [*as*] sera l'Imâm devant Allah, - que Son Nom soit glorifié! - après ma mort? Et [ceci adviendra] lorsque mon âme aura quitté mon corps, pour s'envoler vers le Seigneur... Et il est l'Imâm dans le Livre [Divin].

Ceci est un héritage du [noble] Prophète [*savavs*] qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté ajouta à ce qu'il hérita de son père et de sa mère; car, Allah sait que vous [i.e. qui êtes ici présents], vous êtes les meilleures créatures et les Élus parmi Ses créatures! Par conséquent, Il choisit Mohamnmad [*savavs*]

---

1. C'est à dire que la Connaissance et la Science de chaque Imâm [*as*] sont différentes de celles des autres illustre Imâms [*as*].

parmi vous, et Mohammad [*savavs*] choisit Ali [*as*], et Ali [*as*] me choisit pour l'Imâmat; et moi-même, je choisis Hosséyn [*as*]..."

À ce moment-là, Mohammad Ibn-é Ali lui dit:" Vous êtes l'Imâm et vous êtes le moyen [i.e. l'instrument – mon intermédiaire pour atteindre] à Mohammad [*savavs*]...! Par Allah! J'aurais souhaité que mon âme eût quitté mon corps, avant d'avoir pu entendre ces propos, venant de vous! [1]

Ah! En vérité, j'ai tant de choses à dire!

Des mots, surgis du fond d'un puits dans ma tête, que pas même de [multiples] sceaux d'eau ne pourront vider! Et que pas même des vents ne peuvent les transformer avec leur souffle!

Ce sont comme un livre écrit, avec [tous] les points diacritiques sur un parchemin décoré et orné; je suis toujours sur le point de les prononcer...

Or, je vois que tout cela a déjà été dit, par le Livre d'Allah qui fut descendu, ou par ce que les Messagers avaient [déjà] divulgué.

La langue de toute personne qui parle, et la main de tout écrivain qui rédige sont impuissantes de proférer ces mots ou de les écrire, de sorte que l'écrivain ne trouve plus aucune plume pour écrire, et que les feuilles [jusqu'ici blanches] deviennent toutes remplies et noircies, sans qu'elles puissent arriver à exprimer [et à décrire] votre excellence et votre supériorité!



Et Allah récompense les Bons, de cette manière!

Et il n'y a aucune Force, excepté avec Allah!

Hosséyn [*as*] est plus savant [i.e. érudit] et plus endurant [dans sa patience] que nous tous, et le plus proche parmi nous tous au Messager d'Allah [*savavs*], de par les liens du sang...!

Il était doté de la compréhension [et de la sagesse,] avant même sa naissance; et avant même d'avoir pu parler, il avait appris la Révélation!

[Et] si Allah avait vu une bonté chez un autre individu [qui fût plus grande que celle de Mohammad *savavs*], Il n'aurait pas choisi Mohammad [*savavs*]. Ainsi donc, Allah choisit Mohammad [*savavs*], et Mohammad [*savavs*] choisit Ali [*as*], et Ali [*as*] te choisit, et tu choisis Hosséyn [*as*] et nous nous soumettons [à cela] et l'acceptons [de bonne grâce]!

Qui pourrait être content d'un autre que lui, et qui existe-t-il à part lui qui puisse nous délivrer des difficultés de nos affaires...?"

---

1. C'est à dire qu'il aurait voulu que son frère, l'Imâm Hassan Moj'tabâ [*as*] ne fût point dans son lit de mort, pour lui faire ses dernières volontés.

3- À travers la même chaîne de narrateurs, de Sahl, et lui de Mohammad Ibn-é Soléy'mân, et lui de Hâroun Ibn-é Djah'm, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Lorsque le moment de la mort de Hassan Ibn-é Ali [*as*] s'approcha, il déclara à Hosséyn [*as*]: "Ô mon cher frère! Je vais te faire mon Testament [i.e. te faire savoir mes dernières volontés]; ainsi donc, garde-Le dans ton esprit. Quand je mourrai, prépare ma dépouille, et porte-moi vers [le Saint Sépulcre] du Messager d'Allah [*savavs*], pour que je puisse renouveller mon allégeance envers lui!

Ensuite, tourne-moi vers [le Saint Sépulcre] de ma mère, [Dame] Fâtémeh [*sa*]... Et retourne et enterre-moi [ensuite] dans [le Cimetière de] Baghi.

Et sache, que de la part de Homéy'râ [i.e. Ây'cheh] - dont les gens sont au courant de ses méfaits et de son hostilité envers Allah et Son Messager, et de son inimité toute particulière envers notre Famille [i.e. les Ahlél Béyt]- me parviendra un [grand] mal..."

Lorsque Hassan [*as*] mourut, on posa sa dépouille [mortelle] sur une bière et le portèrent vers le lieu de la Prière du Messager d'Allah [*savavs*], et où l'on s'acquittait de la Prière du mort.

La Prière fut effectuée pour Hosséyn [*as*], et lorsque la Prière fut terminée, on releva [sa sainte dépouille mortelle] et on l'emporta à l'intérieur de la Mosquée. Quand [sa sainte dépouille] fut arrêtée devant le Saint Sépulcre du Messager d'Allah [*savavs*], cette nouvelle fut parvenue à Ây'cheh, et on lui fit savoir:" On a apporté la dépouille [mortelle] de Hassan Ibn-é Ali [*as*], afin de l'enterrer auprès du Messager d'Allah [*savavs*]...!"

Elle se hâta de sortir et monta alors sur une mule sellée [ainsi, elle devint la première femme en Islam, à monter sur une monture sellée].

Elle s'arrêta [devant eux tous] et déclara:" Faites donc sortir "*votre fils*" de ma demeure...! Personne ne pourra être enterrée dans ma maison, pour que le voile [i.e. l'honneur] du Messager d'Allah [*savavs*] soit déchiré en deux [i.e. qu'il soit déshonoré]...!"

Hosséyn Ibn-é Ali que les Bénédictions d'Allah lui soient accordées, lui dit: "Cela fait déjà longtemps que toi et ton père avez déchiré le voile du Messager d'Allah [*savavs*] en deux, [et l'avez déshonoré]...! Et tu as fait entrer quelqu'un à l'intérieur de la demeure du Messager d'Allah [*savavs*] que l'Envoyé d'Allah [*savavs*] n'aimait guère être auprès de lui!

Ô Ây'cheh...! Allah te demandera des Comptes à ce sujet...!

Mon frère m'ordonna de le porter auprès de son père, le Messager d'Allah [*savavs*],

afin de renouveller son allégeance avec lui. Et tu dois bien savoir que mon frère était celui qui connaissait le plus, Allah et Son Messager; et la personne la plus savante [i.e. érudite] dans l'interprétation de Son Livre, pour [vouloir] déchirer le voile du Messager d'Allah [*savavs*]!

Allah le Béni, l'Altissime a annoncé:" *Ô vous qui croyez! N'entrez pas dans les demeures du Prophète, à moins qu'invitation ne vous soit faite...*" [Al-Ahzâb-53], et tu laissas des hommes [i.e. Abou Bakr et Omar] entrer dans la Demeure du Messager d'Allah [*savavs*] sans sa permission...!

Et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé:" *Ô vous qui avez cru! N'élevez pas la voix au-dessus de la voix du Prophète [Mohammad savavs]!*" [Al-Houdjourât-2], je jure sur ma vie qu'à cause de ton père et de son "Fârough", tu frappas [la terre] avec la pioche, tout près des oreilles du Messager d'Allah [*savavs*]...! [1]

Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a aussi annoncé:" *Ceux qui, auprès du Messager d'Allah baissent leurs voix sont ceux dont Allah a éprouvé les cœurs pour la piété.*" [Al-Houdjourât-3]

Je jure par ma vie que ton père et son "Fârough" offensèrent le Messager d'Allah [*savavs*] par leur voisinage [avec lui]! Et ils ne considérèrent guère son Droit, comme Allah leur avait commandé de le faire, à travers la bouche [i.e. la langue] même du Messager d'Allah [*savavs*]...!

Car Allah a voulu respecter pour les croyants décédés, ce qu'Il avait respecté pour eux durant leurs vies!

Ô Ây'cheh! Je jure par Allah que malgré [le fait que] l'enterrement de Hassan [*as*] auprès de son père, le Messager d'Allah que les Salutations et les Bénédictions d'Allah soient sur eux provoque ton déplaisir, cependant si cela avait été permissible entre nous et Allah [à cause même du Testament de Hassan *as*][2], il aurait été enterré ici; et ce, malgré ton humiliation [i.e. même si pour cela, tu devais être jetée dans la poussière de l'avilissement]...! "

Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] ajouta:" Ensuite, Mohammad Ibn-é Hanafieh se mit à parler et déclara:" Ô Ây'cheh! Un jour, montée sur une mule, et un jour, montée sur un chameau...! Tu ne peux dominer ton âme ni contrôler tes va-et-vient, à cause de ton inimité envers les Bani Hâchém...!"

---

1. C'est à dire Omar Ibn'l Khattâb. Ce titre fut donné à Omar, par Abou Bakr. Et aussi le titre du "seigneur des croyants" qui devait uniquement appartenir à Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] et à personne d'autre, selon le Commandement Divin formel.
2. Car l'Imâm Hassan [*as*] avait insisté pour que l'Imâm Hosséyn ne fît rien contre cette femme et restât calme, en invitant ses autres frères à rester calmes et patients, eux aussi, devant l'éventuel mauvais comportement de leurs ennemis.

Elle se tourna alors vers lui et dit:" Ô fils de la femme de Bani Hanifeh...!

Ce sont les fils de Fâtémeh [*sa*] qui parlent ainsi! Qu'as-tu donc, ***toi***, à parler ainsi [avec moi]...?!"

Hosséyn [*as*] lui dit: "Comment peux-tu séparer Mohammad [Ibn-é Hanafieh] des fils de Fâtémeh [*sa*]...?!

Je jure par Allah que trois [femmes nommées chacune] Fâtémeh, l'ont mis au monde: Fâtémeh Bént Imrân Ibn-é Â'éz Ibn-é Amr Ibn-é Makh'zoum [i.e. l'épouse d'Abdol'mottalléb et la mère d'Abdéllâh et d'Abou Tâléb qui fut le grand-père de Mohammad *savavs*], Fâtémeh Bént Assad Ibn-é Hâchém [i.e. l'épouse d'Abou Tâléb, l'illustre mère du seigneur des croyants Ali *as*] et Fâtémeh Bént Zâ'édah Ibn'l Assamm Ibn-é Ravâhah Ibn-é Hédjr Ibn-é Abd [Ibn-é] Ma'îs Ibn-é Amir [i.e. l'épouse de Hâchém, et la mère d'Abdol'mottalléb]!"

L'Imâm [Bâghér *as*] continua:" Ây'cheh déclara alors à Hosséyn [*as*]: "Emportez donc "*votre fils*" et allez vous-en...! En effet, vous êtes des gens controversés et obstinés!"

L'Imâm [*as*] dit:" Ainsi donc, Hosséyn [*as*] se dirigea vers le Saint Sépulcre de sa mère et après cela, il fit sortir la [sainte] dépouille [de son frère, Hassan *as*, de la Mosquée] et il l'enterra dans le [Cimetière de] Baghi..."

***

Chapitre 68

Le Signe et le "Nass" d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn et d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl, et lui de Mansour Ibn-é Younos, et lui d'Abél Djâroud qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Lorsque Hosséyn Ibn-é Ali [*as*] s'approcha du moment de sa mort, il [*as*] appela à lui, sa fille aînée [Dame] Fâtémeh Bént Hosséyn [*sa*] et lui remit un rouleau écrit et un Testament ouvert [à remettre plus tard à Ali Ibn'l Hosséyn *as*].

Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] qui était avec eux, souffrait d'un terrible mal de ventre, et tous pensaient qu'il allait mourir sous peu; par conséquent, [après leur captivité], [Dame] Fâtémeh [Bént Hosséyn *sa*] remit cet écrit à Ali Ibn'l Hosséyn [*as*].

Après cela, ô Ziâd, cet écrit parvint jusqu'à nous."

Je demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Qu'y a-t-il dans ce [rouleau] écrit?"

Il dit:" Par Allah! Dedans, il y est écrit tout ce dont les enfants d'Adam ont

besoin [de savoir], et ce, dès le jour où Allah créa Adam, jusqu'au moment où le monde cessera d'exister. Par Allah! Dedans, il y a des Prescriptions et des Lois [concernant] les Châtiments [i.e. Houdoud], jusqu'à l'indémnité pour une [toute] petite égratignure..."

2- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui d'Ibn-é Sénân, et lui d'Abél Djâroud qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré:" Lorsque Hosséyn [*as*] s'approcha du moment de sa mort, il remit son Testament ouvert à sa fille, [Dame] Fâtémeh [Bént Hosséyn *sa*], avec un rouleau écrit.

Lorsque il arriva à Hosséyn [*as*], ce qui devait lui arriver [i.e. qu'il périt], elle les remit à Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]."

Je demandai:" Qu'Allah soit Miséricordieux envers vous! Qu'y avait-il dedans?" Il répondit:" Ce dont les fils d'Adam avaient besoin [de savoir], depuis que le monde avait été créé, jusqu'au moment où le monde allait cesser d'exister."

3- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Séyf Ibn-é Amirah, et lui d'Abou Bakr Al-Hazrami qui avait dit:" Lorsque Hosséyn, que les Bénédictions Divines lui soient accordées, se dirigea vers l'Irak, il laissa les Livres et son Testament, auprès d'Ommé Salamah, qu'Allah soit Satisfait d'elle. Quand Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] retourna à Médine [après sa captivité], elle les lui remit."[1]

[Dans la copie de Saf'vân, il est écrit]:

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hanân Ibn-é Sadir, et lui de Folay'h Ibn-é Abi Bakr Ach-Chéy'bâni qui avait dit:" Par Allah, j'étais auprès d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] tandis que son fils était aussi assis près de lui, quand Djâbér Ibn-é Abdéllâh Al-Ansâri se présenta à lui et le salua.

Ensuite, il [i.e. Djâbér] prit la main d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] et se retira avec lui.

Il déclara alors:" Le Messager d'Allah [*savavs*] m'informa [une fois] que je vivrai jusqu'à rencontrer un homme parmi son "Ahlél Béyt" [i.e. les membres de sa Famille *as*] qui sera nommé Mohammad Ibn-é Ali et dont le patronyme [i.e. Konieh] serait Abou Djafar; et il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] avait ajouté:

---

1. Ce Testament est un autre Testament et différent de celui que l'Imâm Hosséyn [*as*] avait remis aux mains de sa fille. Ceci est le Testament scellé et bien fermé qui avait été descendu du Ciel.

" Lorsque tu l'auras vu, fais-lui parvenir mes salutations...!"

Djâbér sortit ensuite et l'Imâm Bâghér [*as*] retourna auprès de son père et de ses frères, et il s'assit aux côtés de son père, Ali Ibn'l Hosséyn [*as*].

Lorsque la Prière du Crépuscule [i.e. Magh'réb] arriva, Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] demanda à Abou Djafar [*as*]:" Qu'est-ce qu'il t'a dit, Djâbér Ibn-é Abdéllâh Ansâri...?"

Il répondit:" Djâbér déclara:"Le Messager d'Allah avait dit:"Tu vivras jusqu'à rencontrer un homme, parmi mon "Ahlél Béyt" [i.e. les membres de ma Famille *as*] dont le nom sera Mohammad Ibn-é Ali, et dont le patronyme [i.e. Konieh] sera Abou Djafar. Fais-lui alors parvenir mes salutations!"

Son père lui dit:" Ô mon cher fils! Qu'il te soit doux le fait qu'Allah t'ait distingué par [ce Signe], de la part du Messager d'Allah, parmi les membres de ta Famille! N'informe point tes frères à ce sujet, de peur qu'ils ne conçoivent une ruse quelconque contre ta personne, comme ce que conçurent les frères de Youssof contre Youssof [*as*]..."

***

Chapitre 69

Le Signe et le "Nass" d'Abou Djafar [*as*]

1- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui d'Abél Ghâssém Al-Kouffi, et lui de Mohammad Ibn-é Sahl, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Abél Bélâd, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn qui avait dit: " Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "Avant que la mort n'emportât Ali Ibn'l Hosséyn [*as*], il sortit une caisse [ou une boîte] qui se trouvait avec lui et dit:" Ô Mohammad! Prends donc cette caisse..."

Quatre hommes durent s'efforcer, pour faire sortir cette caisse. Lorsque Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] mourut, ses frères [i.e. les frères d'Abou Djafar *as*] se rendirent auprès de lui, pour connaître le contenu de la caisse, et ils lui dirent: "Donne-nous notre part, de ce qu'il y a à l'intérieur de cette caisse!"

Il dit:" Par Allah! Il n'y a aucune chose dedans, qui vous appartienne!

S'il y avait eu des choses qui vous appartenaient dans cette caisse, il i.e. [notre père as] ne l'aurait alors point donné à moi..."

Et dans cette caisse se trouvaient l'Arme du Messager d'Allah [*savavs*] et ses Livres."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Imrân Ibn-é Moussâ, et lui de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui

d'Issâ Ibn-é Abdéllâh, et lui de son père, et lui de son grand-père qui avait dit: "Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] jeta son regard sur ses fils, au moment de la mort, et ils étaient [tous] rassemblés autour de lui. Il dirigea ensuite son regard vers Mohammad Ibn-é Ali [*as*] et déclara:" Ô Mohammad! Prends donc cette caisse, et emporte-la chez toi."

Le narrateur dit:" Sachez donc, qu'à l'intérieur de la caisse, il n'y avait aucun dinâr ou dirham! Or, elle était remplie de Connaissance..."

3- Mohammad Ibn'l Hassan a rappprté cet hadîs de Sahl, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui de Hosséyn Ibn-é Abél Alâ qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Omar Ibn-é Abdél Aziz [i.e. le Caliphe Umeyyade] écrivit [une lettre] à Ibn-é Hazm [i.e. le gouverneur et le magistrat de Médine, pour lui ordonner de lui envoyer [une copie] des documents de "Vagh'f" d'Ali [*as*], d'Omar et d'Osmân.

Ibn-é Hazm envoya un mot à Zéyd Ibn'l Hassan [Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb] qui était le fils aîné [parmi les enfants d'Ali *as*, à cette époque].

Il lui demanda ces documents.

Zéyd [lui] répondit:" Après Ali [*as*], la personne qui est en charge [du "Vagh'f"] était Hassan [*as*]; et après Hassan [*as*], c'était Hosséyn [*as*]; et après Hosséyn [*as*], c'était Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]; et après Ali Ibn'l Hosséyn [*as*], c'était Mohammad Ibn-é Ali [*as*]. Par conséquent, c'est à lui que tu dois envoyer un message..."

Ibn-é Hazm envoya un message à mon père, et mon père m'envoya auprès d'Ibn-é Hazm, avec les documents écrits, afin que je les lui remette en personne..."

Certains parmi nous qui étions présents, lui demandâmes [à Abâ Abdéllàh *as*]: " Est-ce que les fils de Hassan [*as*] savent cela?"

Il répondit:" Oui, tout comme ils savent qu'il fait nuit maintenant!

Or, l'envie [i.e. la jalousie] prit possession de leurs personnes...

S'ils recherchaient la vérité par la vérité, il aurait été bien meilleur pour eux! Mais ils sont à la recherche de ce monde-ci..."

[Hosséyn Ibn-é Mohammad a aussi rapporté cet hadîs, et lui de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ, et lui d'Abdol Karim Ibn-é Amr, et lui d'Ibn-é Ya'four qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Omar Ibn-é Abdél Aziz écrivit à Ibn-é Hazm..., et il continuait comme le hadîs ci-dessus, excepté pour le fait qu'il avait écrit:" *Ibn-é Hazm envoya un message à Zéyd Ibn'l Hassan qui était plus âgé que mon père* [*as*]..."

Un groupe de nos Chiites ont aussi rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad et lui d'Al-Vach'châ.]

***

Chapitre 70

Le Signe et le "Nass" d'Abi Abdéllâh Djafar Ibn-é Mohammad, As-Sâdiq [*as*]

1- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Abân Ibn-é Osmân, et lui d'Abou Sabbâh Al-Kénâni qui avait dit:" [En une occasion,] Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] regarda Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] qui marchait à ses côtés et il me dit alors:" Le vois-tu? Il est l'un de ceux, pour qui, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté avait annoncé:" *Mais Nous voulions favoriser ceux qui avaient été faibles sur terre, et en faire des Dirigeants et en faire les Héritiers.*" [Al-Qasâs-5]

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Lorsque le moment de la mort de mon père [*as*] s'approcha, il me dit:" Ô Djafar! Je te fais mes dernières volontés pour que tu sois bon [et bienveillant] envers mes compagnons...!"

Je lui dis:" Que je donne ma vie pour vous! Par Allah, je les ferai parvenir à un tel degré d'érudition et de connaissance que s'il leur arrive à chacun d'eux, de se trouver dans une ville [ou région] quelconque, qu'il n'ait aucun besoin de demander aucune question [à personne, au sujet des questions religieuses]!"

3- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Héchâm Ibn'l Mossanâ, et lui de Sadir As-Séy'rafi qui avait dit: "J'entendis Abou Djafar [l'Imâm Bâghér] dire:"L'un des bonheurs de l'Homme est qu'il ait un enfant qui lui ressemble par son tempérament, ses caractéristiques [physiques et morales] et sa forme morphologique [i.e. physique].

Et je reconnaîs en mon fils, une grande ressemblence avec moi, soit dans le tempérament que dans les caractères [physiques et moraux] et dans la forme morphologique de sa personne..." Et il se référait à Abâ Abdéllâh [i.e. l'Imâm Sâdiq *as*]

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Tâhér [1] qui avait dit:

1. Il était l'esclave [i.e. le serviteur privé] de l'Imâm Sâdiq *as*].

" J'étais en présence d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] quand Djafar [l'Imâm Sâdiq *as*] l'approcha.

Abou Djafar [*as*] dit:" Il est la meilleure des créatures, [après moi]."

5- Ahmad Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de certains parmi nos compagnons Chiites, et lui de Younos Ibn-é Ya'ghoub, et lui de Tâhér qui avait dit:"J'étais en présence d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] quand Djafar [l'Imâm Sâdiq *as*] l'approcha.

Abou Djafar [*as*] déclara alors:" Il est la meilleure des créatures [après moi]!"

6- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Fozay'l Ibn-é Osmân, et lui de Tâhér qui avait dit:" J'étais assis en présence d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] quand Djafar [l'Imâm Sâdiq *as*] l'approcha.

Abou Djafar [*as*] dit:" Il est la meilleure des créatures [après moi]!"

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém, et lui de Djâbér Ibn-é Yazid Al-Djo'fi qui avait dit:" On demanda à Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*], au sujet de "Qâ'îm" [*as*].

Il toucha de sa main Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et déclara:" Par Allah! Il est le "Qâ'îm" de la Famille de Mohammad [*savavs*]!"

[Héchâm Ibn-é Sâlém dit qu']Anbasah déclara:" Lorsque Abou Djafar [*as*] mourut, je me rendis auprès d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et l'informai de cela [de ce que Djâbér Ibn-é Yazid avait relaté].

Il dit:" Djâbér dit la vérité." Et il ajouta:" Peut-être ne pensais-tu pas que chaque Imâm est le "Qâ'îm" après l'Imâm qui le précédait?..."

8- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de Younos Ibn-é Abdér'Rah'mân, et lui d'Abdol Alâ qui avait dit: " Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Mon père [*as*] me confia ce qu'il y avait là [i.e. les Livres, l'Arme et les autres accessoires de l'Imâmat]; et lorsque le moment de sa mort s'approcha, il déclara:" Appelez donc quelques témoins, ici..."

Et j'appelai quatre hommes de la [tribu de] Qouraîche; parmi eux se trouvait Nâfé, l'esclave d'Abdéllâh Ibn-é Omar.

Il [i.e. mon père] déclara alors:" Écrivez: ceci est ce que Ya'ghoub laissa comme son Testament à ses fils:" *Mes fils! Certes, Allah vous a choisi la [vraie] Religion: ne*

mourrez point donc, autrement qu'en soumis [à Allah] [en Musulmans, purs Monothéistes]." [Al-Baqarah-132]

Et Mohammad Ibn-é Ali [*as*] fit son Testament à Djafar Ibn-é Mohammad [*as*] et lui ordonna de le couvrir avec un linceul qui était son "Bord" [i.e. manteau – Abâ] qu'il utilisait durant les Prières de Vendredi; et de couvrir sa tête avec son turban, et de construire sa tombe en forme rectangulaire et plate et de quatre doigts au-dessus du sol; et de lui dénouer les cordons de son linceul [i.e. de laisser ouvert son linceul], au moment de l'enterrement."

Il déclara alors aux témoins [de cette scène]:" Maintenant allez-vous en, et qu'Allah soit Miséricordieux envers vous...!"

Lorsqu'ils sortirent, je lui dis:" Ô mon cher père! Il n'y avait aucun besoin de prendre des témoins pour cette affaire..."

Il [*as*] répondit:" Ô mon cher fils! Je ne voulais point que des gens aient le dessus sur toi et qu'ils disent [hautement]:" Il ne le désigna [i.e. nomma] pas comme son exécuteur testamentaire..."

Et je voulais que tu aies des preuves et des évidences [suffisantes]."

***

Chapitre 71

Le Signe et le "Nass" d'Abél Hassan Moussâ [*as*]

1- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Abdéllâh Al-Ghallâ, et lui de Féyz Ibn'l Mokh'târ qui avait dit:" Je déclarai [une fois,] à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Prenez ma main, et sauvez-moi donc du Feu! [1] Qui est donc l'Imâm après vous?"

Abi Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] qui, à cette époque-là, n'était qu'un jeune garçon entra. L'Imâm [*as*] déclara:" C'est lui, votre seigneur et maître [qui est en charge de l'Amr]! Par conséquent, agrippe-le."

2- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Abou Ayyoub Al-Khazzâz, et lui de Sobay't, et lui de Mo'âz Ibn-é Kassir qui avait dit:" Je dis à Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Je supplie Allah qui a béni votre père avec cette

1. C'est une expression qui fut traduite littéralement. Elle signifie: sauvez-moi ou bien sortez-moi d'une angoisse ou d'une agitation intérieure.

éminence [et cette position,] à travers votre présence, qu'Il vous accorde, à vous aussi, cette éminence [et cette position], à travers votre [propre] progéniture..!"

Il dit:" Allah a [déjà] fait cela."

Je demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Qui est-il?"

Et il indiqua Abdo Sâléh [l'Imâm Moussâ *as*] qui était endormi.

Il déclara:" [C'est] celui qui dort..."

Et à cette époque-là, il n'était encore qu'un petit garçon."

3- À travers la même chaîne de narrateurs, d'Ahmad Ibn-é Mohammad qui avait dit:" Abou Ali Al-Arra'djâni Al-Fârsi m'avait rapporté:" En l'an 179 A.H, quand Abél Hassan Mâzi [i.e. l'Imâm Kâzém *as*] avait été arrêté, je demandai à Abdor'Rah'mân Al-Hadjâdj:"Cet homme [i.e. l'Imâm Kâzém *as*] est tombé dans les mains de cet homme [i.e. Hâroun Ar-Rachid, le Caliphe Abbasside], et nous ne savons guère, ce qui lui adviendra...

Est-ce que quelque information vous a été parvenue au sujet de ses fils?"

Il me répondit:" Je ne pensais guère que quelqu'un allait me demander une telle question... [Eh bien,] j'étais chez Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*] et il se trouvait dans une telle et telle chambre de sa maison, [assis] dans la place où [il avait l'habitude de] prier.

Il était en train de supplier [Allah] et Moussâ Ibn-é Djafar [i.e. l'Imâm Kâzém *as*] se tenait à sa droite, en disant "Amen" à ses supplications.

Je lui dis:" Qu'Allah retire ma vie pour vous...! Vous savez, ô combien, je vous ai consacré ma vie et vous me connaissez parfaitement, pour savoir que je suis à votre entière disposition [i.e. à votre service]!

Veuillez [de grâce!] me dire qui sera le seigneur et maître [i.e. Vali] des gens, après vous...?"

Il [*as*] répondit:" Moussâ [Ibn-é Djafar *as*] endossa la cotte de maille [du Messager d'Allah *savavs*] et elle était parfaitement à sa taille." [1]

Je dis:" Après cette explication, je n'ai besoin d'aucune autre chose."

---

1. Cette partie du hadîs est en quelque sorte en contradiction avec les autres Ahâdîs. Car la cotte de maille du Messager d'Allah [*savavs*] ne sera qu'à la taille du "Qâ'îm" [i.e. Hazrat-é Mahdi, qu'Allah accélère Sa Manifestation]. Pour cela, il est plus problable qu'il y ait eu deux cottes de maille différentes; l'une qui ne devra être endossée que par le "Qâ'îm" [*as*] et une autre que chaque Imâm [*as*] devait endosser, au moment de son Imâmat, et qui devenait parfaitement à la taille du nouveau Imâm [*as*] et qui est l'une des Évidences de l'Imâmat.

4- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Moussâ As-Séy'ghal, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" J'étais en présence d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] quand Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] qui était encore un garçon entra [dans la chambre].

L'Imâm [me] dit:" Écoute donc ma recommandation à son sujet [sois en bons rapports avec lui], et fais parvenir à ceux parmi tes compagnons en qui tu peux avoir confiance, au sujet de [la nouvelle de] son Imâmat."

5- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Ya'ghoub Ibn-é Djafar Al-Djafari qui avait dit:"Is'hâgh Ibn-é Djafar [qui était le fils de l'Imâm Sâdiq *as*] me raconta:" Un jour, j'étais en présence de mon père, quand Ali Ibn-é Omar Ibn-é Ali [Ibn'l Hosséyn *as*][1] me demanda: "Que je donne ma vie pour vous! Auprès de qui devrions-nous trouver refuge, après vous [i.e. votre disparition]?"

L'Imâm répondit:" En celui qui est vêtu de deux habits [de couleur] jaune et qui a deux longues mèches de cheveux [qui lui couvrent le visage des deux côtés], et qui va ouvrir [à l'instant] les deux moitiés de la porte avec ses [deux] mains..."

Sous peu, deux mains apparurent qui ouvrirent les deux moitiés de la porte [de la chambre], et Abou Ibrâhîm [i.e. l'Imâm Kâzém *as*] apparut devant nous."

6- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Nadj'rân, et lui de Saf'vân Al-Djammâl, et lui de Mansour Ibn-é Hazim qui avait dit à Abi Abdéllh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" Que la vie de mon père et de ma mère vous soient offertes! [La mort] pourrait atteindre les âmes, à tout instant durant la nuit et le jour!

Par conséquent, quand une telle chose arrive [et que vous aurez rendu l'âme], qui [sera l'Imâm après vous]?"

Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq as] répondit:" Quand une telle chose arrive, - et il mit alors sa main sur l'épaule droite d'Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] – il [celui-ci] sera votre seigneur et maître [Imâm]."

En ces jours-là, il avait cinq ans, et Abdéllâh Ibn-é Djafar était assis, lui aussi, avec nous."

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Abdér'Rah'mân Ibn-é Abi Nadj'rân, et lui d'Issâ Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Omar Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] qui avait dit:"Je

1. C'est à dire le petit-fils de l'Imâm Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*].

demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]:" S'il devait [vous] arriver quelque chose, - et plaîse à Allah qu'Il ne me laisse jamais témoigner une telle chose -, qui devrais-je suivre?"

L'Imâm fit signe à son fils, Moussâ [i.e. l'Imâm Kâzém *as*].

Je dis:" Et s'il devait arriver [quelque chose] à Moussâ, qui devrais-je suivre?" Il répondit:" Son fils."

Je demandai:" Et si [quelque chose] devait arriver à son fils, et qu'il laisse [derrière lui] un grand frère et un enfant qui n'est pas encore devenu un adulte, qui devrais-je suivre?"

Il dit:" Son fils." Il dit encore:" Et ainsi de suite, jusqu'à la fin."

Je demandai:" Et si je ne le connaissais pas et que j'ignorais où il se trouvait...?" Il répondit:" Tu devrais alors dire:" Ô Allah! Je prends comme mon seigneur et maître [j'accepte la "Vélâyat" de], celui qui est parmi Tes "Preuves" subsistantes, parmi la Progéniture [i.e. les fils] de Ton précédent Imâm!"

Qu'Allah le Veuille : ceci devra te suffire amplement."



8- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Abdéllâh Al-Ghallâ, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] mentionna [le nom d']Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] -et à cette époque-là, il était [tout juste] un garçon- et il déclara:"Aucun enfant ne nous naîtra et dont la Bénédiction sera plus grande pour nos Chiites que cet enfant-ci!"

Et il me dit alors:" Ne traitez point Ismâ'îl avec un mauvais comportement..." [1]

9- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Ahmad Ibn-é Idris ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui de Hassan Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ahmad Ibn'l Hassan Al-Méy'sami, et lui de Féyz Ibn'l Mokh'târ, dans un long hadîs, au sujet de l'Imâmat d'Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*], et à la fin duquel, Abi Abdéllâh [*as*] lui déclara:"Il est ce seigneur et maître [chargé du Commandement [i.e. "Amr"], dont tu t'enquérais à son sujet. Va à lui, et déclare ton acceptation, au sujet de son Droit!"

Je me levai, alors, et me rendis à ses côtés et lui baisai la tête et les mains, et je priai Allah à Lui, la Puissance et la Majesté pour sa personne.

Ensuite, Abâ Abdéllâh [*as*] dit:" Sache donc qu'avant toi, nous n'étions pas permis de [dire quoique ce soit à ce sujet]."

---

1. C'est à dire: bien qu'Ismâ'îl fût le frère aîné de l'Imâm Kâzém [*as*], cependant il n'était pas Imâm; or, étant donné qu'il était le fils d'un Imâm et qu'il ne prétendait aucunement à l'Imâmat, par conséquent, on devait lui exprimer le respect et la courtoisie.

Je dis:" Que ma vie vous soit offerte! Ai-je la permission de dire à quelqu'un à ce sujet?"

Il répondit:" Oui, tu peux. À ta famille et à tes enfants."

Ma famille, mes enfants et mes compagnons [amis] étaient avec moi; et parmi mes amis, se trouvait [aussi] Younos Ibn-é Zabiân.

Lorsque je lui racontai [tout cela], Younos déclara:" Non, par Allah! Pas avant que je ne l'entende de mes propres oreilles!" Et il avait hâte d'exécuter son intention. Par conséquent, il sortit et je le suivai. Lorsque j'arrivai à la porte [de la chambre], j'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] lui dire – car il était arrivé plus vite que moi auprès de lui -: "Ô Younos! C'est exactement comme ce qu'a déclaré Féyz..."

Il répondit:" J'entends et je m'y soumets donc! "

Abâ Abdéllâh [*as*] me déclara alors:" Ô Féyz! Prends bien soin de ce que je viens de te dire..."[1]

10- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Djafar Ibn-é Bachir, et lui de Fozay'l, et lui de Tâhér qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait l'habitude d'admonester [son enfant] Abdéllâh et lui donnait des conseils; il lui demandait:" Qu'est-ce qui t'empêche de ressembler à ton frère...? Je jure par Allah que je vois clairement la [splendeur de la] lumière sur [les traits de] son visage!"

Abdéllâh demandait [alors]:" Pourquoi donc?! N'a-t-il pas le même père que moi? N'a-t-il pas la même mère que moi?!" [2]

Et l'Imâm [*as*] de répondre:" Il est [issu] de ma nature [i.e. de mon essence], tandis que [toi], tu es mon fils [biologique]."

11- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et Mohammad Ibn-é Sénân, et lui de Ya'ghoub As-Sarrâdj qui avait dit:" Je me rendis auprès d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]

---

1. C'est à dire qu'il ne devait point laisser Younos, divulguer ce secret, car il n'était pas très fiable.
2. Abdéllâh et Ismâ'îl avaient la même mère, tandis que l'Imâm Moussâ [*as*] avait une autre mère. Par conséquent, Allâmeh Madj'léssi a expliqué que cette phrase se référait probablement à leur mère commune, c'est à dire [Dame, Hazrat-é] Fâtéméyeh Zahrâ [*sa*] [Mér'ât Ul-Oghoul – volume 3 – page 336]; or, l'illustre Cheikh Mofid rapporte cet hadîs avec la même chaîne de transmission et de son côté, Tabrizi le rapporte de l'illustre Cheikh Koléyni, avec la même chaîne de transmission et le même texte; or, dans ces deux derniers hadîs, au lieu de la phrase ci-dessus, il est écrit cette phrase-ci:" *N'avons-nous pas, lui et moi, la même origine?*" [Kétâb Al-Érchâd, Élam Ul-Varâ, Béhâr Al-Anvâr]

tandis qu'il se tenait debout, près du berceau d'Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*]; il lui murmura des choses pour longtemps, par conséquent, je m'assis par terre, jusqu'à ce qu'il eût fini [ses murmures, avec son nouveau-né].

Je m'approchai alors de lui et il me dit:" Va auprès de ton seigneur et maître [i.e. Vali], et salue-le..."

Je m'approchai de lui [du berceau du bébé] et le saluai.

Il me retourna le salut, avec une voix bien claire.

Il me dit ensuite:" Va et change le prénom de ta fille que tu as nommée hier, car c'est un nom qui déplaît à Allah..."

Je venais d'avoir tout juste une fille et l'avais nommée Homéy'râ [i.e. celle qui a des cheveux roux].

Abi Abdéllâh [*as*] me dit:" Fais ce qu'il t'ordonne de faire et tu seras sur la bonne voie..." Et je changeai donc le nom [de ma fille]."

12- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui de Saf'vân, et lui de Soléy'mân Ibn-é Khâléd qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] appela un jour Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] à lui, tandis que nous nous trouvions auprès de lui; il nous dit:" Acceptez-le donc, car par Allah, il est votre seigneur et maître après moi..."

13- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl, ou bien d'un autre, et lui de Mohammad Ibn'l Valid, et lui de Younos, et lui de Dâvoud Ibn-é Zorbi, et lui d'Abou Ayyoub An-Nah'vi qui avait dit: " [En une occasion,] Abou Djafar Al-Mansour m'appela au beau milieu de la nuit. Je me rendis chez lui et entrai dans la chambre, tandis qu'il était assis sur une chaise. Il y avait une chandelle entre ses deux mains et une lettre dans [l'une de] ses mains.

Lorsque je l'eus salué, il me lança la lettre à moi, tout en pleurant.

Il me dit alors:" C'est une lettre de Mohammad Ibn-é Soléy'mân [i.e. le gouverneur de Médine][1] qui nous informe que Djafar Ibn-é Mohammad est

1. C'est Mohammad Ibn-é Soléy'mân Ibn-é Ali Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Abbâs, qui était le fils du frère de Mansour. Il était le gouverneur de Médine entre 147 et 148 A.H, et au temps de la mort de l'Imâm Sâdiq [*as*], il était le gouverneur de Koufeh, par l'ordre de Mansour, tandis que son frère Djafar Ibn-é Soléy'mân était le gouverneur de Médine qui était le lieu de résidence de l'Imâm [*as*]. Il semble qu'il y ait eu une sorte de confusion entre les noms des deux frères, et que Mohammad Ibn-é Soléy'mân est non seulement nommé comme l'un des exécuteurs testamentaires de l'Imâm mais aussi comme l'écrivain de cette lettre. Tandis que le même hadîs avait été rapporté par Séyyéd Ibn-é Tâvous et dans sa version, c'est le nom de Djafar Ibn-é Soléy'mân qui a été

mort...! "*Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons!*" [Al-Baqarah-156]; il répéta cela par trois fois, et:" Où pourrait-on [désormais] trouver quelqu'un comme Djafar...?!" Il me dit alors: " Écris!", j'écrivis donc la première partie de la lettre. Il me dit encore: " Écris: "S'il [i.e. Djafar Ibn-é Mohammad *as*] a choisi un seul [et unique] homme comme son exécuteur testamentaire [pour ses dernières volontés], qu'il soit amené devant [toi]; ensuite, décapite-le aussitôt."

On lui répondit:" Il avait fait ses dernières volontés à cinq personnes [différentes], dont l'un est Abou Djafar Mansour et les autres sont: Mohammad Ibn-é Soléy'mân, [ses deux fils:] Abdéllâh et Moussâ [*as*] et Hamideh [i.e. la mère de l'Imâm Moussâ Ibn-é Djafar *as*]..." [1]

14- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Nazr Ibn-é Sovay'd [qui rapporte] le hadîs précédent, excepté pour le fait qu'il se rappelait qu'il [l'Imâm Sâdiq *as*] avait nommé Abou Djafar Al-Mansour, Abdéllâh, Moussâ [*as*], Mohammad Ibn-é Djafar [*as*] [qui était le fils de l'Imâm] et un esclave d'Abou Abdéllâh [*as*]. [Le narrateur: Abou Ayyoub] avait dit:" Abou Djafar [Al-Mansour] avait déclaré:" Il n'y a aucun moyen de tuer tous ces gens..."

15- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Al-Vach'châ, et lui d'Ali Ibn'l Hassan, et lui de Saf'vân Al-Al-Djammâl qui avait dit:" Je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] au sujet [des qualités et des vertus] de celui qui était chargé du Commandement [i.e. Amr] [et dont l'Imâmat lui revenait par Droit].

Il [me] dit:" Celui qui est chargé du Commandement [i.e. l'Imâm] ne fait aucune chose pour son seul amusement, ni ne commet-il des choses inutiles et vaines..." et à ce moment-là, Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] qui n'était [encore] qu'un garçon s'approcha; il avait avec lui une petite chèvre Mecquoise, et lui disait:" Prosterne-toi devant ton Seigneur..."

Abi Abdéllâh [*as*] le prit et le rapprocha [tendrement] à lui, en déclarant:

---

mentionné comme l'écrivain de cette lettre. Ceci est dû au fait que c'était Mohammad qui était l'exécuteur testamentaire, au lieu de son frère Djafar, et cela était parce qu'il occupait un rang beaucoup plus important que son frère; de même, Koufeh et Bassorah étaient des centres importants pour les activités Chiites, et que Mohammad Ibn-é Soléy'mân était directement en charge de toutes ces activités politico-religieuses.

1. Le fait qu'il y avait le nom de quatre autres personnes signifie qu'on avait pratiqué la "Taghiyyah" et c'est bien évident que le mérite de ces quatre individus n'arrive jamais au mérite de l'Imâm Kâzém [*as*]!

"Que mon père et ma mère donnent leurs vies pour celui qui ne fait rien pour son seul amusement, ni ne commet aucune chose inutile et vaine!"

16- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'un de nos compagnons Chiites, et lui d'Obéys Ibn-é Héchâm qui avait dit:"Omar Ar-Rommâni me narra que Féyz Ibn'l Mokh'târ avait dit: "J'étais en présence d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] quand Abél Hassan Moussâ [i.e. l'Imâm Kâzém *as*] qui n'était [encore] qu'un enfantt s'approcha; je le pris alors dans mes bras et l'embrassai.

L'Imâm [*as*] me dit alors:" Tu es le navire, et c'est lui le capitaine."

L'année suivante je me rendis à la cérémonie de Hadj, et j'avais avec moi, deux mille dinârs; j'envoyai mille dinârs à Abi Abdéllâh [*as*] et mille dinârs à lui [i.e. Abél Hassan *as*].

Lorsque je me rendis auprès d'Abâ Abdéllâh [*as*], il me dit:" Ô Féyz! L'as-tu mis dans un même grade [i.e. rang] que moi...?"

Je répondis:" C'est vous qui fîtes cela, en disant ce que vous dîtes."

Il déclara:" Par Allah! Je ne fis pas cela; en fait, ce fut Allah à Lui, la Puissance et la Majesté qui fit cela."

***

Chapitre 72

Le Signe et le "Nass" d'Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Hosséyn Ibn-é No'éym As-Sahhâf qui avait dit:" Héchâm Ibn'l Hakam et Ali Ibn-é Yagh'tine et moi, nous étions à Baghdâd, et Ali Ibn-é Yagh'tine déclara:" [En une occasion,] J'étais assis auprès d'Abdé'Sâleh [l'Imâm Kâzém *as*], lorsque son fils Ali [l'Imâm Ar-Rézâ *as*] entra dans la chambre et il [i.e. l'Imâm Kâzém *as*] me dit:" Ô Ali Ibn-é Yagh'tine! Voici Ali, le seigneur de mes fils! Sache donc que je lui ai donné mon patronyme [qui est Abél Hassan]."

Héchâm Ibn'l Hakam frappa alors son front avec la paume de sa main et dit:" Malheur à toi! Qu'as-tu dit?"

Ali Ibn-é Yagh'tine dit:" Par Allah! J'entendis ce que je viens de vous dire exactement!"

Héchâm dit:"Ainsi donc, il voulait t'informer que l'affaire [de l'Imâmat]

était avec lui [l'Imâm Ar-Rézâ *as*]." [1]

[Ahmad Ibn-é Méh'rân a aussi rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Hosséyn Ibn-é Noé'ym As-Sahhâf qui avait dit:" J'étais en présence d'Abdo Sâléh [i.e. l'Imâm Kâzém *as*]..."

Et dans la copie de Saf'vân, il est écrit:" *Il dit:" J'étais..."* et lui aussi raconte la même chose.]

2- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Moâ'viyah Ibn-é Hakim, et lui de No'éym Al-Ghâboussi qui avait dit:" Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] avait déclaré:" Mon fils Ali [i.e. Ar-Rézâ *as*] est l'aîné de mes fils, et il m'aime [et me chérit] plus qu'ils ne m'aiment [et ne me chérissent les autres], et [moi aussi] je l'aime plus que tous les autres. Il regarde à mes côtés, au "Djafr", et personne à part les Prophètes et les Successeurs des Prophètes n'ont le droit de Le regarder."

3- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân et d'Ismâ'îl Ibn-é Abbâd Al-Ghasri, et tous deux, de Dâvoud Ar-Raghi qui avait dit:" [En une occasion,] je dis à Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*]:" Que je donne ma vie pour vous! Je suis bien vieux, par conséquent, prenez ma main et sauvez-moi du Feu Infernal [en me présentant l'Imâm qui viendra après vous]..."

L'Imâm pointa à son fils, Abél Hassan [i.e. l'Imâm Ar-Rézâ *as*] de sa main, et dit:" Il est votre seigneur et maître, après moi..."

4- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui de Hassan, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Mohammad Ibn-é Is'hâgh Ibn-é Ammâr qui avait dit:" [Une fois,] je demandai [une question] à Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] et lui demandai:" Ne voudriez-vous pas m'indiquer [et me guider, pour me dire] de quelle personne, je devrais recevoir ma Religion [après vous]?"

Il dit:" De celui-ci, mon fils: Ali!"

Mon père prit alors ma main et m'emmena auprès du Saint Sépulcre du

1. L'étonnement et la stupeur de Héchâm apparaîssent parce que lui aussi, comme bien d'autres, croyait par erreur, que c'est l'Imâm Kâzém [*as*] qui est le "Qâ'îm" [*as*]; ou encore, il s'était rattristé à la pensée que la mort de l'Imâm Kâzém [*as*] s'était approchée et donc l'Imâm avait jugé bon de dire ces mots.

Messager d'Allah [*savavs*] et déclara:" Ô mon cher fils! Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé: " *Certes, Je vais établir sur la Terre, un Caliphe...*" [Al-Baqarah-30]. Et lorsque Allah à Lui, la Puissance et la Majesté annonce une chose, Il la réalise [et donc, la Terre ne restera guère vide de Sa "Preuve"].

5- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Abdél Djabbâr, et lui Hassan Ibn-é Hosséyn Al-Lo'lo'î, et lui de Yah'yâ Ibn-é Amr, et lui de Dâvoud Ar-Raghi qui avait dit: "[En une occasion,] je déclarai à Abél Hassan, [l'Imâm] Moussâ [Kâzém *as*]:" Je suis devenu bien vieux et mes os se sont affaiblis... Je demandai à votre père [*as*] et il m'informa à votre sujet [et de l'Affaire de l'Imâmat]. Ainsi donc, informez-moi [et dites-moi qui viendra après vous]...?"

Il répondit:" Ce sera Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*]."

6- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Ziâd Ibn-é Marvân Al-Ghandi [l'un des Vâghifiyyah[1]] qui avait dit:" Je me rendis auprès d'Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] et il était en compagnie de son fils, Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ *as*].

Il me dit:" Ô Ziâd! C'est mon fils que voilà! Ce qu'il écrit est ce que j'écris, et ce qu'il dit est ce que je dis, et celui qu'il envoie [à quelque part] est celui même que j'envoie, et la [vérité] est ce qu'il déclare..."

7- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Mohammad Ibn-é Fozay'l qui avit dit:" Makh'zoumi [de la tribu Mecquoise de Bani Makh'zoum] dont la mère était l'un des enfants de Djafar Ibn-é Abi Tâléb [*as*] me narra:" Abél Hassan [l'Imâm Moussâ Kâzém *as*] envoya quelqu'un, nous chercher. et il nous rassembla tous ensemble.

Il déclara ensuite à nous tous:" Est-ce que vous savez pour quelle raison je vous ai convoqués ici...?"

Nous lui dîmes:"Non."

---

1. Les "Vâghéfiyyah" était les membres d'un secte qui, après le Martyre de l'Imâm Kâzém [*as*] firent un arrêt spirituel et renièrent l'Imâmat de l'imâm Ar-Rézâ [*as*]. Ceci était dû au fait que les possessions et les esclaves se trouvaient auprès d'eux, comme les mandataires de l'Imâm défunt, et la convoitise et l'amour pour les biens matériels empêchaient ces hommes d'admettre et d'accepter l'Imâmat de l'Imâm Rézâ [*as*]. Par exemple, ce même Ziâd Ibn-é Marvân Ibn-é Ghandi avait soixante-dix mille dinârs auprès de sa personne, qu'il devait délivrer à l'Imâm...

Il dit:"Soyez donc témoins du fait que mon fils que voici est mon Successeur! Celui qui est chargé de l'Autorité [i.e. Amr] sur mes affaires et mon représentant après moi. Quiconque est mon créditeur [à qui je dois de l'argent] doit être repayé par mon fils que voici. Et quiconque a reçu une promesse de ma part, doit se référer à lui; et quiconque voudrait me rencontrer, n'a aucun autre choix que de me rencontrer à travers une lettre écrite de sa main [à lui]..."

8- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Mohammad Ibn-é Sénân et d'Ali Ibn'l Hakam, et tous deux de Hosséyn Ibn'l Mokh'târ qui avait dit:" Lorsque Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] était en prison, [à Bassorah,] nous reçûmes des lettres de sa personne et dans ces feuilles, il avait écrit:" Mes dernières volontés [i.e. mon Testament] sont pour mon fils aîné: qu'il fasse ceci et cela... Et ne donne aucune chose à un tel et un tel..., et ce, jusqu'à ce que je te rencontre [de nouveau], ou bien qu'Allah décrète ma mort."

9- Un groupe de nos compagnons ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Moghirah, et lui de Hosséyn Ibn'l Mokh'târ qui avait dit:"Nous reçûmes des lettres de la part d'Abél Hassan qui était [en prison] à Bassorah. Sur les marges avaient été écrites [ces phrases]:" Mon Testament est adressé à mon fils aîné; qu'il donne une telle somme à un tel..., et cette autre somme à un tel...; et qu'il ne donne rien à un tel..., jusqu'à ce que je vienne moi-même, ou bien qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté décrète ma mort, car Allah fait ce qu'Il veut."

10- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Ibn-é Moh'réz, et lui d'Ali Ibn-é Yagh'tine qui avait dit: " Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] m'écrivit une lettre, de la prison où il se trouvait:" Mon fils, un tel [c'est à dire, l'Imâm Ar-Rézâ *as*] est le seigneur et maître de mes [autres] enfants, et je lui ai donné mon patronyme [qui est Abél Hassan] [et donc c'est lui, votre Imâm]."

11- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Abou Ali Al-Khazzâz, et lui de Dâvoud Ibn-é Soléy'mân qui avait dit:" Je déclarai à Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*]:"Je crains qu'un malheur ne [vous] arrive et que je ne [puisse plus] vous rencontrer... Par conséquent, informez-

moi de [l'identité] de celui qui sera Imâm après vous..."

Il dit:" C'est mon fils, un tel... [i.e. l'Imâm Ar-Rézâ *as*]."

Et par cela, il faisait allusion à Abél Hassan [*as*].

12- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Sa'îd Ibn-é Abél Djah'm, et lui d'An-Nasr Ibn-é Ghâbous qui avait dit: "[En une occasion,] je dis à Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*]:" Je demandai à votre père [l'Imâm Sâdiq *as*], qui était l'Imâm après lui? Il m'informa que ce sera vous.

Lorsque Abâ Abdéllâh mourut, les gens allèrent à gauche et à droite, mais mes compagnons et moi, nous acceptâmes votre Imâmat.

Par conséquent, informez-nous qui, parmi vos fils, sera Imâm après vous?" Il répondit:" Mon fils, un tel..." [C'est à dire, l'Imâm Ar-Rézâ *as*]

13- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Az-Zahhâk Ibn'l Ach'ass, et lui de Dâvoud Ibn-é Zorbi qui avait dit: "J'emportai [une fois,] quelques biens [pour les offrir] à Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*]; il prit une partie et laissa le reste [avec moi].

Je dis:"Qu'Allah améliore vos affaires! Pour quelle raison, avez-vous laissé le reste auprès de moi?"

Il répondit:"Celui à qui cette Affaire [i.e. l'Imâmat] appartiendra viendra lui-même les demander à ta personne."

Lorsque la nouvelle de la mort de l'Imâm [*as*] nous parvint, son fils Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] se rendit chez moi, en réclamant ces biens et je les lui remis [dûment]."

14- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Abol Hakam Al-Armani qui avait dit:" Abdéllâh Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Ali Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Djafar Ibn-é Abi Tâléb me narra cet hadîs de la part de Yazid Ibn-é Salit Az-Zéydi.

Abol Hakam avait dit qu'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Omârah Al-Jarmi m'avait raconté que Yazid Ibn-é Salit avait déclaré:" [En une occasion,] je rencontrai Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] tandis que nous nous dirigions [pour accomplir] notre Oumrah.

Je dis:"Que je donne ma vie pour vous! Reconnaîssez-vous ce lieu dans lequel nous nous trouvons...?"

Il répondit:" Oui, je le reconnaîs, mais le reconnaîs-tu, toi-même?"

Je répondis:"Oui, je le reconnaîs [moi aussi]. Mon père et moi, nous vous avons rencontré ici même, lorsque vous étiez en compagnie d'Abou Abdéllàh [l'Imâm Sâdiq *as*]; avec lui, se trouvaient aussi vos frères. Mon père lui dit [à l'Imâm *as*]:" Que mon père et ma mère vous offrent leurs vies! Vous êtes tous des Imâms purs et purifiés! Or, personne ne pourrait fuir la mort...

Par conséquent, dites-moi une chose nouvelle, afin que je puisse la relayer [dire] à ceux qui prendront ma place, après moi, afin que personne ne s'égare!"

Il dit:" Bien-sûr, ô Abi Abdéllâh [i.e. le père de Yazid Ibn-é Salit].

Ce sont mes fils que voici, et celui-ci est leur seigneur et maître..." et à ce moment-là, il fit signe à vous et ajouta:"Et il possède la Connaissance des Jugements, de la Compréhension, de la Générosité et de la Connaissance que les gens auront besoin de connaître, et la Connaissance des différences qui existent dans la Religion et dans leurs vies terrestres. Il possède un bon tempérament, et il a une bonne manière pour donner des réponses [à vos demandes].

Il est l'une des Portes d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté; et il existe aussi une autre [particularité] chez lui qui est meilleure que toutes ces choses!"

Mon père demanda alors:" Que mon père et ma mère vous offrent leurs vies! Qu-est-ce donc cette chose?"

L'Imâm [*as*] répondit:" Allah à Lui, la Puissance et la Majesté fera venir de sa personne [i.e. lui donnera un fils,] celui qui sera le secoureur de la "Oummah", la source de leur aide et assistance, le signe de leur Direction, leur Lumière, leur Excellence et leur Sagesse...!

Il est [sera] le meilleur parmi ceux qui sont [sernt] nés, et le meilleur parmi ceux qui grandissent [grandiront]; à travers lui, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté protégera le sang [des êtres humains], arrangera [les disputes] des gens, rassemblera et unira toutes les dispersions, joindra les fissures et les écarts [i.e. les divisions], vêtira les nus, apaisera la faim des affamés et apportera la sécurité à ceux qui craignent...

Allah fera descendre la pluie, de par sa présence et accordera Sa Miséricorde à Ses créatures! [Il sera] le meilleur des jeunes hommes, parmi les autres jeunes hommes, et le meilleur homme de moyen âge parmi les hommes de moyen âge!

Ses propos seront tous sages et son silence sera la [pure] Connaissance! Il éclairera pour les gens, tous leurs différends [et toutes leurs différences]. Et avant même d'avoir atteint la maturité, il sera devenu le seigneur et maître de sa Famille..."

Mon père lui dit alors:" Que mon père et ma mère vous offrent leurs vies! Est-ce que [ce fils] est déjà né [de vous]...?"

Il répondit:" Oui, et il est même âgé de quelques années..." [1]

Juste à ce moment-là, quelqu'un s'approcha, devant lequel nous ne pouvions [plus] parler.

[Yazid dit]: Je dis à Abou Ibrâhîm [i.e. l'Imâm Kâzém *as*]: "Or, voudriez-vous m'informer [de cette Affaire,] comme lorsque votre père [*as*] m'informa?"

Il me dit:" Non. Car, mon père [*as*] [vivait] dans une époque qui n'était guère comme cette époque-ci..."

Je lui dis:" Qu'Allah frappe donc de Sa Malédiction, celui qui sera satisfait de cette réponse que vous venez juste de donner!"

Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] se mit à rire [alors,] à voix haute [et dit]: "Je vais [donc] t'informer, ô Abou Omârah [i.e. Yazid Ibn-é Salit]!

Lorsque je sortis de chez moi, je remis mes Affaires aux mains de mon fils, un tel..., [i.e. l'Imâm Ar-Rézâ *as*]; et en apparence, je fis participer mes [autres] fils avec lui [dans cette Affaire], pendant que je l'avais nommé, lui, en secret, comme mon [unique] exécuteur testamentaire.

Si c'était à moi seul de décider, j'aurais donné l'Imâmat à mon fils Ghâssém, et ce, à cause de l'amour et de l'affection que je lui porte. Cependant, [l'Imâmat] est dans les Mains d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire. Et Il fait ce qu'Il veut!

[En effet,] je vis le Messager d'Allah [*savavs*] dans une vision, et ce fut lui qui me donna cette information; il montra ensuite [le futur Imâm parmi mes fils, et me montra ceux qui seront avec lui [i.e. ses contemporains - ses amis et ses ennemis]. Et c'est [toujours] de cette manière que [cette Affaire est accomplie]: persone parmi nous ne sera nommé comme un Successeur, jusqu'à ce que le Messager d'Allah [*savavs*] et mon grand-père Ali, que les Salutations Divines lui soient accordées viennent avec l'information, au sujet du [prochain] Imâm.

Or, je vis une Bague, une Épée, un Bâton, un Document écrit et un Turban avec le Messager d'Allah [*savavs*].

---

1. Il semble que cette section de cet hadîs ne soit pas très exacte avec la réalité historique. Car, l'Imâm Sâdiq [*as*] mourut le 25 Chavvâl 148 [le 14 décembre 765], et l'Imâm Ar-Rézâ [*as*] naquit, soit en cette même année, le 11 Zil'ghadah [29 Décembre 765], ou moins probablement le 11 Zil'ghadah 153 [le 5 Novembre 770]. Dans les deux cas, l'Imâm Sâdiq [*as*] ne pouvait avoir rencontrer son petit-fils. Allâmeh Madj'léssi avait écrit à ce sujet:" La version correcte et juste est donnée par l'illustre Cheikh Sadough, et quand on voit la question qui est:" Est-ce qu'il est déjà né?" et "Est-ce qu'il aura ce fils dans l'avenir?" à quoi, l'Imâm lui répond:" Oui." [Ouyoun Akhbâr Ar-Rézâ - volume 1 - page 24]

Je demandai:" Ô Envoyé d'Allah! Qu'est-ce que c'est?"

Il me répondit:" En ce qui concerne le Turban, il représente le Pouvoir et le Royaume d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté; quant à l'Épée, il représente la Puissance [et la Grandeur] d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté; quant au Livre, il représente la Lumière d'Allah le Béni, l'Altissime; quant au Bâton, il représente la Force d'Allah; et quant à la Bague, elle est ce qui rassemble et unit toutes ces choses ensemble!"

Il [i.e. le Messager d'Allah *savavs*] me dit encore:" Cette Affaire [i.e. l'Imâmat] te quittera [sous peu] pour appartenir à un autre..."

Je dis:" Ô Envoyé d'Allah [*savavs*]! Montrez-moi [de grâce] celui qui, parmi [mes fils,] sera l'Imâm..."

Le Messager d'Allah [*savavs*] me dit:" Je n'avais encore jamais vu un Imâm, aussi préoccupé que toi, en ce qui concerne le transfert de cette Affaire!

Si l'Imâmat était [transféré] par amour, Ismâ'îl était bien plus aimé que toi, par son père. Or, cette [Affaire] vient d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire!"

Abou Ibrâhîm [*as*] [continua et] dit:" Je vis alors tous mes fils : ceux qui étaient vivants et ceux qui avaient décédé. Ensuite, le seigneur des croyants [Ali *as*] me déclara:" Celui-ci est le seigneur et maître d'eux tous..." et me montra Ali [Ar-Rézâ *as*]:" Et il est de moi, et je suis de lui; et Allah est avec ceux qui font le bien."

Yazid dit:" Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] déclara ensuite:" Ô Yazid! Ceci fut dit en pleine confidence à toi. Ne le dévoile à personne d'autre, à moins qu'il ne soit un sage, ou bien qu'il ne soit un esclave [d'Allah], et dont tu connaîs la véracité; et si on t'appelle pour que tu témoignes, témoigne donc!

Ce sont les Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire :" *Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurss ayants droit.* " [An-Nissâ-58], et Il a aussi annoncé:" *Qui est plus injuste que celui qui cache un témoignage qu'il détient d'Allah...*" [Al-Baqarah-140]

Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] déclara alors:" Je me tournai vers le Messager d'Allah [*savavs*] et lui dis:" Que mon père et ma mère vous offrent leurs vies! Vous avez rassemblé tous [mes fils] ensemble! Lequel d'entre eux est [l'Imâm]...?"

Il répondit:" Celui qui voit, de par la Lumière d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et qui écoute avec Sa Compréhension et qui parle avec Sa Sagesse; [celui qui] s'avance, sans commettre aucune erreur; qui sait, sans ignorer [quoique ce soit], [pour le fait que c'est] un enseignant, un juge et un "Signe". C'est celui-ci..." et il prit la main de mon fils, Ali [Ar-Rézâ *as*], par la main.

Il déclara alors:" Combien peu, seras-tu avec lui...!

Par conséquent, lorsque tu seras rentré de ton voyage [et arrivé à Médine], fais ton Testament et arrange toutes tes affaires. Et termine [i.e. achève] ce que tu avais à faire, car tu seras séparé d'eux [de tes fils,] et vivras avec d'autres...

Ainsi, quand tu auras voulu, [et au moment de ta mort], appelle donc Ali [Ar-Rézâ *as*] à toi, de sorte qu'il puisse te faire les Ablutions [funéraires] et te couvre dans ton linceul; car, ce sera une purification pour toi. Les choses ne seront faites correctement que de cette manière-là; ceci est la coutume, depuis les temps passés. [1]

Étends-toi ensuite devant lui, et appelle ses frères et ses oncles [i.e. tes frères] pour faire une file derrière lui [et qu'ils s'acquittent de la Prière du mort devant ta dépouille], et ordonne-leur de dire par neuf fois le "Takbir" [i.e. *Allâho Akbar*: Allah est le plus Grand!], car [de cette manière], sa Succession sera établie et il sera chargé de tes Affaires, pendant que tu es [encore] en vie .

Rassemble ensuite tes fils autour de toi, où qu'ils soient, et appelle des témoins pour cela, et prends Allah à Lui, la Puissance et la Majesté comme ton Témoin: [car] Allah suffit comme Témoin."

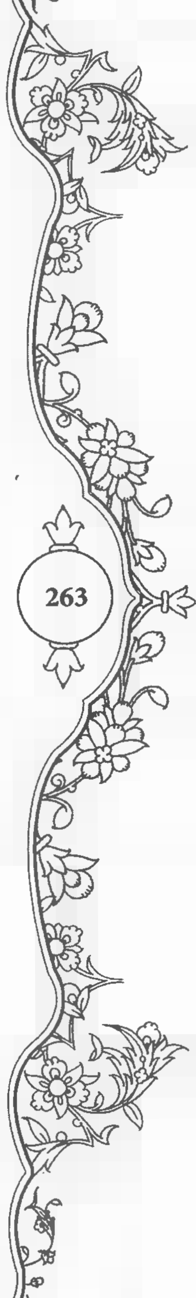
Yazid dit:" Ensuite, Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] me dit:" Je serai arrêté, cette année même, [en l'an 179 A.H], et cette Affaire [i.e. l'Imâmat] sera alors remise aux mains de mon fils Ali [*as* qui a] le même prénom que les deux [autres] Ali: le premier Ali est Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] et l'autre est Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]...

La compréhension, la patience, l'aide [envers la Religion], l'amour [que les croyants ressentaient envers lui], pour sa Foi et ses souffrances lui viendront du premier Ali; et la souffrance du second Ali et sa patience en face de ce qui lui déplaisait lui viendra du second Ali. Et il ne devra parler de son Imâmat qu'après quatre ans, et après la mort de Hâroun... [2]

Il me dit ensuite:" Ô Yazid! Si tu passes par ce lieu et le rencontres - et tu vas [certainement] le rencontrer...! - , donne-lui alors les "Bonnes Nouvelles" qu'un

---

1. C'était la coutume que lorsqu'on emportait par force un homme en présence d'un souverain injuste et tyrannique, l'homme qui devait se présenter devait accomplir son "Ghosl" [i.e. les Ablutions Religieuses] et d'endosser ensuite son linceul, dans le cas où il allait être tué.
2. Hâroun Ar-Rachid mourut en l'an 193 A.H et son fils Mohammad Al-Amin lui succéda, selon le désir de son père, tandis que son frère Ma'moun était le gouverneur de la province de Khorâssân à cette époque. Dans la troisième année du Caliphat d'Amin, il décida d'écarter son frère Ma'moun et de ne plus permettre qu'il fût le successeur du Caliphat, après lui, comme ce qu'avait voulu Hâroun. Par contre, il plaça son propre fils dans cette position. Ma'moun envoya son armée pour combattre son frère. Tout au début de l'an 198, Al-Amin fut tué, et Baghdâd fut conquise. Par ces évènements, la pression qui était imposée à Ahlél Béyt [*as*] fut relevée suffisamment pour qu'ils puissent parler.



garçon lui sera né sous peu et qui sera digne de confiance, fiable et béni! Il te fera savoir que tu m'avais rencontré: à ce monent-là, informe-le et dis-lui que l'esclave qui mettra ce fils au monde sera une esclave de la famille de Mâriyeh [Ghébtiyeh]: l'esclave même du Messager d'Allah [*savavs*] et la mère d'Ibrâhîm [i.e. le fils du Messager d'Allah *savavs*]. Et si tu le peux, transmets mes salutations [à la future mère]!"

Yazid [continue et] dit:" Après la mort d'Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*], je rencontrai Ali [*as*] et [avant même que j'ouvrîs la bouche], il me proposa: "Ô Yazid! Que dirais-tu d'un voyage pour accomplir la Oumrah [avec moi]...?"

Je répondis:" Que mon père et ma mère vous offrent leurs vies! Ceci dépend de vous, mais je n'ai aucun moyen de payer [les frais de mon voyage]..." Il [*as*] répondit:" Gloire à Allah! Nous ne t'imposons aucune contrainte [i.e. aucune obligation] à moins de pourvoir [nous-même] pour toi...!"

Par conséquent, nous nous mîmes en route [et nous avançâmes] jusqu'à ce que nous fûmes arrivés à ce lieu particulier.

[L'Imâm *as*] se mit alors à parler et dit:" Ô Yazid! Tu as rencontré bien des fois, en ce lieu même, tes voisins et tes cousins [i.e. les parents et les membres de la famille de l'Imâm *as*, car le narrateur descendait de Zéyd Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn [i.e. l'Imâm Sadjjâd *as*], et pour cette raison même, il était appelé Zéydi].

Je répondis:" Oui, [en effet]..." Je lui racontai ensuite l'histoire [de ma rencontre avec l'Imâm Kâzém *as*, en ce lieu même]; et il me dit:" Cependant, cette esclave n'est pas encore entrée [dans ma vie]; par conséquent, lorsqu'elle sera venue, je lui transmettrai ses salutations."

Ainsi, nous continuâmes [notre route] jusqu'à la Mecque, et la même année, il [i.e. l'Imâm *as*] acheta son esclave. Sous peu, elle devint enceinte et mit au monde ce garçon..."

Yazid dit:" Les frères d'Ali [*as*] espéraient hériter de lui; par conséquent, ses frères devinrent mes ennemis, sans que j'eûs commis aucune faute [car ils pensaient, par erreur, que c'était moi qui avais acheté cette esclave pour le jeune Imâm]...

Ensuite, Is'hâgh Ibn-é Djafar [le frère de l'Imâm Kâzém *as*] leur dit:" Par Allah! Je l'ai vu [i.e. Yazid] [souvent] s'asseoir encore plus près d'Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] que moi-même! [i.e. il avait un rapport bien serré et intime avec Abou Ibrâhîm [*as*], encore plus que le propre frère de l'Imâm]."

15- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Abol Hakam qui avait dit:" Abdéllâh Ibn-é Ibrâhîm Al-Djafari et Abdéllâh Ibn-é

Mohammad Ibn-é Omârah nous narrèrent que Yazid Ibn-é Salit avait dit:" Lorsque Abou Ibrâhîm [l'Imâm Kâzém *as*] fit son Testament, il appela [à lui] Ibrâhîm Ibn-é Mohammad [Ibn-é Ali Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Djafar Ibn-é Abi Tâléb] Al-Djafari, [son frère] Is'hâgh Ibn-é Mohammad Al-Djafari, Is'hâgh Ibn-é Djafar Ibn-é Mohammad [le frère de l'Imâm Moussâ Kâzém *as*], Djafar Ibn-é Sâléh [Ibn-é Moâ'viyah Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Djafar Ibn-é Abi Tâléb], [son frère] Moâ'viyah Al-Djafari, Yahyâ Ibn'l Hosséyn Ibn-é Zéyd Ibn-é Ali [Zéynol Âbédine *as*], Sa'ad Ibn-é Imrân Al-Ansâri, Mohammad Ibn'l Hârés Al-Ansâri, Yazid Ibn-é Salit Al-Ansâri, et Mohammad Ibn-é Djafar Ibn-é Sa'ad Al-Aslami, comme témoins; et ce dernier écrivit le "Premier Testament"; [i.e. ceci est le Testament d'Ali Ibn-é Abi Tâléb *as*], que l'Imâm Moussâ [Kâzém *as*] écrivit au commencement de son propre Testament.

Il les appela pour les prendre en témoins, pour qu'il attestât qu':"Il n'y a aucun Dieu, excepté Allah, l'Unique qui n'a aucun partenaire, et que Mohammad est Son Esclave et Son Messager. L'Heure viendra; il n'y a aucun doute à ce sujet. Et Allah réssuscitera tous ceux qui reposent dans leurs tombes. La Résurrection après la mort est vraie; la Promesse est vraie; le Rendement des Comptes est vrai; le Jugement est vrai; l'action de se tenir debout devant Allah est vraie; ce qui fut apporté par Mohammad [*savavs*] est vrai; et ce qui fut descendu par le Fidèle Esprit [i.e. Rouhol Amine] est aussi vrai.

Par cela, je vis [i.e. pour la Foi] et par Elle, je mourrai; et par Elle, je serai de nouveau réssuscité, si Allah le veuille."

Il les prit tous comme témoins: "Ceci est mon Testament, rédigé par ma main. J'ai copié le Testament de mon grand-père, le seigneur des croyants, Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] [et aussi Ceux de Hassan [*as*] et de Hosséyn [*as*] et d'Ali Ibn'l Hosséyn *as*], et les Testaments de Mohammad Ibn-é Ali [Bâghér *as*] avant cela [au commencement de ce Testament], et je les ai copiés tous, mot par mot, et [aussi] le Testament de Djafar Ibn-é Mohammad [*as*], tout comme ceux des autres. J'ai désigné et nommé Ali [que voici], comme mon exécuteur testamentaire, et aussi mes autres fils, pour être avec lui.

S'il le désire et s'il perçoit un bon jugement chez eux, et s'il lui plaît de les confirmer, cela dépend entièrement de lui; et s'il ne désire pas les approuver, et s'il lui plaît de les éloigner [de leur devoir d'exécuteurs testamentaires], cela dépendra [encore une fois] de lui [seul].

Ils n'ont aucun pouvoir, excepté à travers lui [et selon sa volonté à lui]!

Je le désigne et nomme comme mon exécuteur [testamentaire] pour mes "Sadaghât" [i.e. les donations religieuses, les "Ow'ghâf" diverses], mes biens,

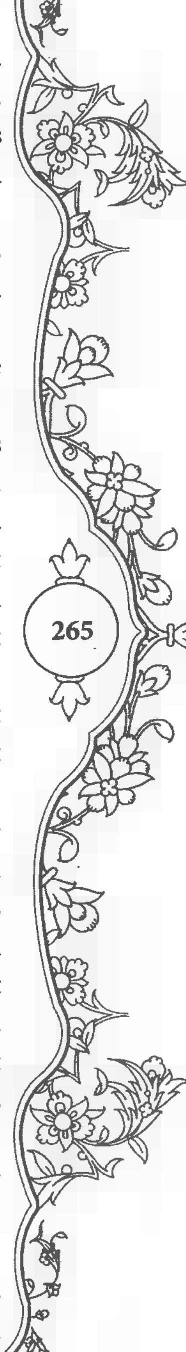
mes esclaves et mes enfants [de bas âge] que je laisse derrière moi; et [aussi] pour mes autres enfants.

Je laisse les affaires de mes femmes à Ibrâhîm, à Abbâs, à Ghâssém, à Ismâ'îl, à Ahmad et à la mère d'Ahmad; et [je laisse le soin des affaires] à Ali, et non aux autres. Et [je laisse le soin de s'occuper d']un tiers des "Sadaghât" de mon père, et d'un tiers de mes [propres] "Sadaghât" à Ali [*as*], pour qu'il fasse comme bon lui semble, et qu'il les emploie comme un propriétaire qui emploierait ses propres biens.

S'il lui plaît, il peut vendre, donner en cadeau ou faire un don, ou bien les donner comme des aumônes [i.e. charités], à ceux que j'ai [déjà] nommés [à lui], ou bien à ceux que je n'ai pas nommés [à lui].

Ceci dépendra de lui. Et en ce qui concerne mon Testament, au sujet de mes biens, de ma famille et de mes enfants, il est comme moi-même.

Et s'il juge bon de décider en faveur de ceux d'entre ses frères que j'ai nommés dans ce document écrit [qui m'appartient], qu'il fasse cela; et s'il ne juge pas bon [de faire cela], il a [le plein] droit de les retirer de [ce Testament]; il ne sera aucunement blâmé pour cela, ni ne sera-t-il rejeté [pour cela]; et s'il perçoit [une condition] en eux, différente de celle dans laquelle je les laissai, et qu'il veuille les omettre [i.e. éliminer] de l'Autorité [que j'ai désignée pour eux], c'est à lui de décider.



Si l'un d'eux [parmi ses frères] désire donner sa sœur en mariage, il ne doit pas la donner en mariage sans sa permission [i.e. celle d'Ali *as*], car il connaît mieux que tous, au sujet des mariages dans sa Famille.

Et quiconque possédant le pouvoir, ou encore quiconque parmi les gens, le retient et l'empêche [i.e. Ali *as*] de faire quoique ce soit, ou bien dresse un obstacle entre lui et n'importe quelle chose parmi les choses que nous avons mentionnées dans ce document écrit, ou bien [entre lui et] quiconque parmi les personnes que nous avons mentionnées [ci-dessus,] a en fait, désavoué Allah et Son Messager; et Allah et Son Messager le désavouent à leur tour et que la Malédiction et la Colère d'Allah et la Malédiction de tous ceux qui maudissent et Celle des Archanges qui sont stationnés auprès d'Allah, et Celle des Prophètes et des Messagers et de tous les croyants le frappent...!

Et aucun souverain [i.e. celui qui possède le pouvoir] n'a le droit de l'empêcher de faire ce qu'il doit faire!

Pour ma part, je n'ai aucune prétention, moi non plus, contre lui [Ali *as*], au sujet d'un méfait ou d'une mauvaise action; de même, aucun de mes enfants n'a aucune prétention [i.e. revendication] matérielle et financière contre moi

[et dont il pourrait prétendre], de sa personne!

Il doit être approuvé et accepté pour toutes les choses qu'il déclare: s'il donne peu [à quelqu'un,] c'est parce qu'il sait mieux [que tous les autres], et s'il donne beaucoup, ceci est [aussi juste et correct] et il reste encore véridique [en tout temps]!

Et mon intention à [avoir voulu] inclure le nom de mes [autres] fils [dans ce document écrit] est à seule fin de magnifier et d'honorer leurs noms [sans leur donner aucun droit de décision].

En ce qui concerne celles parmi mes esclaves qui m'ont donné des enfants: qu'elles vivent dans leurs maisons et qu'elles préservent leur voile [i.e. Hédjâb] [i.e. qu'elles ne se dévoilent pas]; elles continueront à recevoir le salaire qu'elles recevaient durant ma vie, comme il [i.e. Ali] jugera bon. Et celle parmi elles qui désirent quitter [cette demeure,] afin d'épouser un homme, n'a plus le droit de revenir dans ma demeure, à moins qu'Ali ne juge autrement. Et ceci s'applique aussi pour mes filles. Aucun de leurs frères [partageant la même mère] ni ceux qui sont au pouvoir, ni [leurs] oncles paternels n'ont le droit de donner mes filles en mariage [1], excepté selon sa décision [i.e. celle Ali,] et après l'avoir consulté [sur cette affaire].

Et s'ils agissent autrement, ils ont agi contre la Volonté Divine et celle de Son Messager; et ils auraient alors diputé avec lui [i.e. Ali] dans son Autorité, car il connaît mieux [que tous,] le caractère approprié des mariages dans la Famille!

S'il désire [les] donner en mariage, il [les] donnera en mariage; et s'il n'appruve pas, il [est libre] de ne pas approuver.

Je leur ai donné mes dernières volontés [à mes filles,] selon ce que j'ai écrit dans ce document, et j'ai pris Allah à Lui, la Puissance et la Majesté comme Témoin sur elles, tout comme j'ai pris Ali et la mère d'Ahmad, comme des témoins.

Personne n'a le droit d'ouvrir ou de divulguer mon Testament, si elle n'est pas celle que j'ai mentionnée et nommée dans cette relation.

Quiconque commet un méfait, cela est pour sa propre perte, et quiconque fait le bien, c'est pour son propre gain [i.e. bénéfice]!

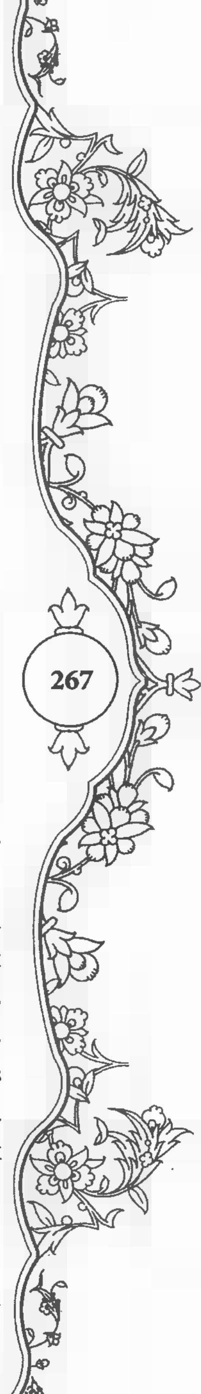
Votre Seigneur ne fait aucune injustice à [Ses] esclaves!

Qu'Allah bénisse Mohammad et les membres de sa Famille!

Et aucune personne, qu'elle soit puissante [i.e. un souverain] ou bien

---

1. Étant donné que l'Imâm Kâzém [*as*] avait plusieurs épouses, chaque frère aurait pu considérer comme son devoir de trouver un mari pour la fille de sa mère [i.e. sa sœur]; or, selon le Comandement de l'Imâm [*as*], aucun frère n'avait cette permission.



n'importe quel autre individu n'a le droit de desceller [i.e. rompre le sceau cacheté] en bas [1], [de ce Testament] et d'ouvrir ce document écrit que j'ai scellé.

Que la Malédiction d'Allah et Sa Colère et la Malédiction de ceux qui maudissent, et [Celle] des Archanges qui sont stationnés auprès d'Allah, et [Celle] de tous les Messagers et de ceux parmi les Musulmans qui croient, frappent celui qui commet cela...!

Seul Ali [*as*] a le [plein] droit de décacheter [i.e. rompre le sceau] de ce document écrit. Ce document fut rédigé par Abou Ibrâhîm [i.e. l'Imâm Kâzém *as*]; et lui et ses témoins ont écrit et scellé [cela].

Qu'Allah bénisse Mohammad et les membres de sa Famille!"

Abol Hakam dit:" Abdéllâh Ibn-é Âdam Al-Djafari[2] nous narra que Yazid Ibn-é Salit avait dit:" Abou Imrân At-Talhi était le Magistrat de Médine. [3]

Lorsque [l'Imâm] Moussâ [Kâzém *as*] mourut, ses frères [i.e. ceux de l'Imâm Ali Ar-Rézâ *as*] l'emmenèrent devant le juge At-Talhi.

Abbâs Ibn-é Moussâ [i.e. le frère de l'Imâm Ar-Rézâ *as*] déclara alors: "Qu'Allah arrange toutes tes affaires, et qu'Il nous fasse bénéficier par ta personne! En bas de ce document écrit, il y a un trésor et un joyau [caché]! Et il [i.e. l'Imâm Ar-Rézâ *as*] désire le cacher de nous et le garder loin de nous tous!

Quant à notre père, qu'Allah soit Miséricordieux envers lui, il n'a laissé rien sans qu'il [i.e. l'Imâm Ar-Rézâ *as*] ne soit le Gardien, en nous faisant ses dépendants [i.e. en nous laissant pauvres]...!

Et si je ne voulais point me contrôler, je t'aurais [alors] dévoilé [i.e. dit] une chose importante, en présence de tout ce monde..."

Ibâhîm Ibn-é Mohammad [i.e. l'un des témoins présents durant la déclaration du Testament de l'Imâm Moussâ Kâzém *as*] l'attaqua [i.e. bondit en sa direction] et lui dit alors:" En ce cas, je te jure par Allah que tu vas annoncer une chose que nous n'allons jamais accepter de ta part, ni croire en ce qui concerne ce fait! Tu seras alors à nos yeux, celui qui sera réprouvé et rejeté par nous [tous]! Et nous te reconnaîtrons comme un menteur, [non seulement] dans ton enfance, [mais aussi] dans ta maturité! Et s'il y avait eu un bien quelconque en toi, ton père aurait été bien mieux informé de ce fait [que nous tous, et t'aurait nommé comme son Successeur]...!

1. Car les Testaments étaient de longs rouleaux, et l'Imâm [*as*] avait signé et scellé en bas du rouleau.
2. Ici, le narrateur est apparemment Abdéllâh Ibn-é Ibrâhîm al-Djafari; l'illustre Cheikh Sadough a écrit le nom d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Omârah dans son livre. Pour les deux cas, veuillez vérifier la chaîne de transmission originale.
3. C'était l'un des enfants de Talhah.

En effet, ton père te connaissait parfaitement bien: et ton comportement extérieur et ton aspect intérieur! Et il ne se fiait guère de toi, pas même pour deux dattes!"

Ensuite, Is'hâgh Ibn-é Djafar qui était son oncle paternel l'attaqua et lui prit le col en lui disant:" Tu n'es qu'un sot! Et un [homme] de faible caractère et stupide! Et pire que tout cela, c'est cette insolence dont tu fis preuve [hier qui dépasse les bornes]!"

Et les gens qui étaient présents là, se rassemblèrent pour prendre la défense d'Ishâgh. [Ce fut alors que] le juge Ibn-é Imrân dit à Ali [*as*]:" Vous pouvez vous retirer, ô Abél Hassan... Déjà, la Malédiction que je viens de recevoir aujourd'hui même, de la part de ton père devrait me suffire [amplement]...! [Et je vois que] ton père t'a donné une grande liberté d'action [et une grande autonomie].

Par Allah! Personne ne connaît mieux son fils que le propre père!

Non, par Allah, ton père ne nous parut jamais comme un homme de peu d'intelligence ou faible d'esprit!"

À ce moment, Abbâs dit au magistrat:"Qu'Allah arrange toutes vos affaires! [De grâce!] décachetez donc ce sceau et lisez ce qui est écrit en bas de [ce document]!"

Abou Imrân répondit:" Je ne le décachetterai point!"

Il répondit:" Ceci est donc votre affaire..."

Par conséquent, Abbâs décacheta le sceau, et ils virent à l'intérieur du document [du Testament] qu'il [i.e. l'Imâm Kâzém *as*] les avait tous éliminés [et supprimés] [i.e. tous les autres exécuteurs testamentaires, mentionnés auparavant dans le document], et qu'il avait seulement confirmé et approuvé Ali [*as*], et qu'il les avait tous placés [i.e. ses autres fils] sous l'autorité d'Ali [*as*] qu'ils leur plussent ou pas.

Il les avait supprimés [de tous les Droits, en ce qui concernait ses "Sadaghât" et les autres choses encore].

Par conséquent, le déchachetage du Testament provoqua [seulement] leur calamité, leur avilissement et leur disgrâce, tout en octroyant l'éminence et l'honneur à Ali [Ibn-é Moussâ Ar-Rézâ *as*].

Dans le Testament qu'Abbâs avait décacheté et descellé, il y avait [les noms] des témoins: Ibrâhîm Ibn-é Mohammad, Is'hâgh Ibn-é Djafar, Djafar Ibn-é Sâléh et Sa'îd [ou Sa'ad] Ibn-é Imrân.

Et ils dévoilèrent le visage d'Ommé Ahmad [qui était venue là, pour témoigner en faveur de l'Imâm Ali Ibn-é Moussar'rézâ *as*] dans la séance avec le juge; car, ils avaient prétendu qu'elle n'était guère Ommé Ahmad, et ce, jusqu'à ce qu'ils eussent vu son visage et l'eussent reconnue comme telle...

À ce moment-là, Ommé Ahmad déclara:" En vérité, je jure par Allah que

mon seigneur et maître [i.e. mon époux défunt] [m']avait dit:" Tu seras certainement entraînée au tribunal, par force, et on t'emmènera dans des séances de tribunal..."

Ishâgh Ibn-é Djafar lui ordonna de rester silencieuse et dit:"Taisez-vous! Car les femmes ont tendence à être faibles et impuissantes! Je ne crois point que ce seigneur [i.e. l'Imâm *as*] eût déclaré une chose pareille..." [1]

Ce fut alors qu'Ali [*as*] se tourna vers son frère Abbâs et lui dit:" Ô mon frère! Je sais très bien que tu as agi ainsi, seulement à cause de tes dettes, et du fait que tu as demandé des prêts [aux gens]...

Ô Saî'd [As-Sadough][2] ! Va donc, et fais en sorte que la somme d'argent qu'ils doivent [aux gens] devienne une "Ta'yîne" [3] [faite] en mon nom.

Par Allah! Je ne cesserai jamais de vous voir comme [une part de] moi-même, et de me comporter avec bienveillance envers vous, et ce, tant que je serai en vie [sur cette terre]! Par conséquent, vous pouvez dire tout ce que vous voudrez!"

Abbâs déclara alors:" Tu ne nous donnes que le surplus de nos biens, tandis que tout ce qui est en ta possession et qui nous appartient [à nous] est bien plus que tout cela...!"

Il répondit:" Dites ce que vous voulez. Cet honneur est votre propre honneur, et si vous agissez avec bienveillance, ceci restera intact pour vous, auprès d'Allah; et si vous commettez du mal, Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Par Allah! Vous savez bien qu'en ce moment même, je n'ai aucun enfant, ni [un héritier] qui puisse hériter de moi, excepté vous [tous]!

[Par conséquent,] si je retiens quelque chose, comme ce que vous imaginez [maintenant], ou bien que je l'ai économisé pour ma propre personne, tout cela vous appartient à vous seuls et vous sera restitué dûment...

Par Allah! Du moment où votre père, -qu'Allah soit Satisfait de lui!-, rendit l'âme,

1. Il semble plus probable qu'Ishâgh Ibn-é Djafar en disant cela voulait plutôt calmer la colère des fils de l'Imâm Kâzém [*as*] que de se montrer irrespectueux à la veuve de l'Imâm [*as*].
2. Est-ce que l'un des témoins était Sa'ad Ibn-é Imrân Al-Ansâri...?
3. Supposons que A doit 1000 dinârs à B, et que le temps de le repayer soit arrivé, mais il n'a pas la somme nécessaire. C voudrait transférer à sa personne la dette de A, mais lui aussi n'a pas d'argent. S'il demande à B de lui donner un délai pour un an, par exemple, il peut augmenter la somme à 1200 dinârs. Or ces 200 dinârs est un intérêt "Illicite" [i.e. Rébâ]. C achète donc quelque chose d'A pour 1200 dinârs, mais ils conviennent entre eux de remettre à plus tard le paiement, pour un an. Il revend ensuite l'article à B pour un paiement immédiat de 1200 dinârs. Il transfère ensuite le paiement à A; ce qui annule automatiquement sa dette à B; ainsi A ne doit plus rien à B, et c'est C qui doit payer B 1200 dinârs, pour une date ultérieure. Cette action s'appelle "Ta'yîne" dans la Jurisprudence Islamique.

je n'ai pris possession d'aucune chose, excepté pour dépenser [ces biens,] là où il fallait que ces biens soient dépensés, comme vous l'avez vous-mêmes vu [et témoigné]."

Abbâs se leva encore une fois [de sa place] et déclara:" Je jure par Allah que ce n'est pas comme cela! Allah ne t'a point donné le droit d'être chargé d'autorité sur nos personnes et d'être notre seigneur!

Or, tout cela est [proprement à cause de] la jalousie de notre père envers nos personnes, et de ce qu'il désirait [faire] lui-même! Et Allah n'a point permis tout cela, ni à toi ni à lui! Et tu sais très bien que je connaîs Saf'vân Ibn-é Yah'yâ Bayyâ Sâbéri[1] à Koufeh; et que si je reste vivant, je vous étranglerais, toi et lui, ensemble!"

Ali [*as*] déclara alors:" Il n'y a aucune Force [ni Pouvoir], plus grande que ce qui vient de la part d'Allah le Grand, le Très Haut!

Ô mes frères! Dieu Seul sait combien je désire vous réjouir le cœur...!

Ô Allah! Si Tu sais, en effet, combien je les aime et désire leur bien, et combien je voudrais être fidèle et bienveillant envers eux, et désireux de maintenir mon rapport avec eux, et d'être philanthrope et libéral envers leurs personnes, et [combien] je pense à arranger leurs affaires, jour et nuit, en ce cas, Récompense-moi avec le bien...!

Et si je suis autre que cela, Tu es le Connaisseur des choses imperceptibles et invisibles, et en ce cas, Rétribue-moi avec ce dont je mérite de recevoir [de Toi]!

Si c'est un mal, que ce soit une mauvaise rétribution, et si c'est un bien, que ce soit une bonne Récompense!

Ô Allah! Corrige-les [i.e. Rends-les bons et bienveillants], et Arrange leurs affaires en bien! Éloigne Satan de leurs personnes et de nous, et Assiste-les dans leur obéissance envers Toi!

Accorde-leur du Succès pour [suivre] Ta Direction!

Ô mon frère, Je suis [ardemment] désireux de vous voir heureux et de vous réjouir, et je m'efforce de vous procurer le bien!

"*Et Allah est Garant de ce que nous disons.*" [Al-Qasas-28].

Abbâs répondit:" Combien parfaitement je connais les jeux de ton éloquence [i.e. ta langue]! Et ta pioche ne pourrait rien faire dans ma terre fertile...! [i.e. tu n'avanceras en rien, je ne suis pas dupe]!"

À ce moment, les gens se dispersèrent et qu'Allah bénisse Mohammad et les membres de sa Famille."

---

1. Un grand narrateur de hadîs qui était un fervent Chiite. Il était le représentant des Imâms Moussâ Kâzém [*as*] et de l'Imâm Rézâ [*as*] dans la ville de Koufeh, et l'un des fervents partisans de l'Imâm [*as*].

16- Mohammad Ibn'l Hassan a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Ali et d'Abdéllâh Ibn-é Marzubân, et lui de [Mohammad] Ibn-é Sénân qui avait dit:" Un an avant qu'Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*] s'en fût en Irak, je me rendis auprès de lui et son fils, Ali [*as*] qui était assis, devant lui.

Il me regarda et dit:" Ô Mohammad! Cette année, il y aura des va-et-vient [i.e. un voyage pour moi], mais ne t'alarme guère pour cela..."

Je demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Qu'est-ce que cela veut dire? Ce que vous venez de me dire me trouble [et m'alarme]..."

Il répondit:" On [m'emmènera] auprès de ce tyran [i.e. Mehdi Abbâssi]. Sache qu'aucun mal ne me viendra de sa part ou de la part de celui qui viendra après lui." [1]

Je dis:"Que je donne ma vie pour vous! Qu'arrivera-t-il alors...?" [2] Il répondit:"*Allah égare les "Zâlimoûn"[i.e. les injustes, les polythéistes] et Allah fait ce qu'Il veut.*" [Ibrâhîm-27][3]

Je dis:" Que je vous offre ma vie! Qu'est-ce que ce sera?"

Il répondit:" Quiconque commet une injustice aux Droits de mon fils que voici, et qui rejette et renie l'Imâmat pour sa personne, après moi, est comme celui qui avait été injuste envers les Droits d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] et qui avait rejetté et renié son Imâmat, après le Messager d'Allah [*savavs*]!"

Je déclarai:" Je jure par Allah que si Allah m'accorde une longue vie [et que je sois encore en vie, au temps de son Imâmat], je me soumettrais [entièrement] à son Droit et confirmerai son Imâmat."

Il dit:"Ô Mohammad! Tu as raison, et Allah prolongera ta vie, et tu lui

---

1. Le premier tyran est Mohammad Mehdi qui devint le Caliphe en l'an 158 et qui ordonna que l'Imâm Kâzém [*as*] vînt à Baghdâd; il l'emprisonna ensuite et de nouveau, le libéra peu de temps après. Le second Caliphe est Moussâ Al-Hâdi qui devint le prochain Caiphe en l'an 169 A.H. Ce fut lui qui ordona au gouverneur de Médine d'arrêter l'Imâm Kâzém [*as*] et de le transférer de nouveau à Baghdâd. Or, le Cliphe mourut, juste avant que son ordre fût mis en exécution.
2. Celui qui avait demandé cette question avait deviné que bien qu'aucun mal n'allât parvenir à l'Imâm [*as*] de ces deux Cliphes, cependant l'Imâm allait grandement souffrir pendant le Caliphat du troisième Cliphe, Hâroun Ar-Rachid. Ce Caliphe arrêta l'Imâm à Médine, en l'an 179 et l'envoya dans une prison à Bassorah. L'année suivante, il l'amena à Baghdâd et l'emprisonna jusqu'à l'an 183; dans cette année-là, on empoisonna l'Imâm [*as*] dans sa cellule de prison. C'est pour cela que l'homme demande ce qui s'ensuivra après ces évènements [c'est dire après le Martyre de l'Imâm, aux mains du troisième Cliphe] et la réponse de l'Imâm se réfère aux divergeances d'opinions qui surgirront parmi les Chiites, au sujet de la Succession et de l'Imâmat de son fils.
3. C'est à dire qu'un secte [les "Vâghéfiyyah"] prendra existence et les membres de ce secte renieront le Droit de mon fils et par cette action même, ils deviendront des injustes et des oppresseurs...

restitueras ses Droits, et le confirmeras dans son Imâmat, et [aussi] l'Imâmat de celui qui [viendra] après lui."

Je demandai:" Et qui sera-t-il?"

Il répondit:" Son fils, Mohammad."

Je dis:" Je le confirmerai, lui aussi et me soumettrai [entièrement] à lui!"

***

Chapitre 73

Le Signe et le "Nass" d'Abou Djafar As-Sâni [*as*]

1- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Mohammad Ibn-é Valid, et lui de Yah'yâ Ibn-é Habib Az-Zayyât qui avait dit: "Un groupe [d'hommes] qui s'étaient trouvés auprès d'Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] m'informèrent que lorsqu'ils se relevèrent pour sortir de chez lui, il leur dit: "Allez rendre visite à Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*], et saluez-le, tout en renouvelant votre allégeance avec lui..."

Lorsque les gens se levèrent et quittèrent la chambre, il se tourna vers moi et dit:" Qu'Allah soit Miséricordieux envers Mofazzal [Ibn-é Omar: un célèbre compagnon des Imâms Sâdiq et Kâzém *as*]...! [Car], il se contentait encore de bien moins que tout cela [pour reconnaître officiellement le nouveau Imâm]..."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Mo'ammar Ibn-é Khallâd qui avait dit: "J'entendis Ar-Rézâ [*as*] mentionner une chose et il dit:" Vous n'aurez besoin d'aucune de ces choses! C'est Abou Djafar [i.e. l'Imâm Djavâd *as*] que j'ai fait asseoir à ma place et désigné comme mon Successeur..." et il ajouta: "Nous sommes les membres de la Famille du Messager d'Allah [i.e. les Ahlél Béyt]: nos jeunes héritent de nos adultes. Nous sommes exatement identiques en cela."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de son père Mohammad Ibn-é Issâ qui avait dit: "Je me rendis auprès d'Abou Djafar As-Sâni [i.e. l'Imâm Djavâd *as*] et il discuta au sujet des bien des choses avec moi; il me dit ensuite:" Ô Abou Ali! Il n'y a aucune place pour le doute! Mon père n'eut aucun autre fils, à part moi [par conséquent, c'est moi, son seul et unique Successeur."

4- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Djafar Ibn-é Yah'yâ, et lui de Mâlék Ibn-é Ach'yam, et lui de Hosséyn Ibn-é Bach'châr qui avait dit:" Ibn-é Ghiâmâ [i.e. l'un des membres du secte des "Vâghéfiyyah"] avait rédigé une lettre à Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*], et il avait écrit:"Comment se pourrait-il que vous soyez Imâm et ne pas avoir de fils?!"

Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*], quelque peu irrité, avait alors répondu: " Qui vous dit que je n'ai pas de fils?! Par Allah! Les jours et les nuits [de ma vie] ne s'écouleront, sans qu'Allah ne me pourvoie un enfant mâle, à travers lequel, Il différenciera [et fera une distinction] entre la Vérité et la Fausseté!"

5- L'un de nos compagnons Chiites a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Moâ'viyah Ibn'l Hakam, et lui d'Ibn-é Abi Nasr qui avait dit:" [Avant la bienheureuse naissance de l'Imâm Djavâd *as*] Ibn-é Nadjâchi me demanda:"Qui sera le prochain Imâm après votre seigneur et maître? Je voudrais que vous lui posiez cette question, afin que je connaisse sa réponse..."

Je me rendis donc auprès d'Ar-Rézâ [*as*] et lui dis ce qui s'était passé.

Il me dit:" L'Imâm sera mon fils." Il ajouta alors:"Et y a-t-il [en effet,] quelqu'un [dans ce monde] qui, n'ayant pas de fils, aie le courage de déclarer positivement:"Mon fils"...?!" [1]

6- Ahmad Ibn-é Méh'rân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Mohammad Ibn-é Khallâd qui avait dit:" Après la naissance d'Abou Djafar [i.e. l'Imâm Djavâd *as*], nous mentionnâmes quelque chose [au sujet des attributs et des vertus de l'Imâm].

L'Imâm [*as*] déclara:" Vous n'avez besoin d'aucune de ces choses. C'est Abou Djafar [*as*] que voici, et je l'ai fait asseoir à ma place et l'ai désigné et nommé comme mon Successeur."

7- Ahmad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Ibn-é Ghiâmâ Al-Vâsséti qui avait dit:" Je me rendis auprès d'Ali Ibn-é Moussâ [*as*] et lui dis:"Est-ce que c'est possible qu'il y ait deux Imâms?"

---

1. L'illustre Cheikh Mofid [que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée] narra ce même hadîs de l'illustre Koléyni, en ajoutant:" En ce temps-là, Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] n'était pas encore né, et quelques jours après cela, le fils de l'Imâm Ar-Rézâ [*as*] nacquit." [Érchâd et Mér'ât Ul-Oghoul]

Il répondit:" Non, à moins que l'un d'eux ne soit silencieux..."

Je lui dis alors:" Et maintenant, c'est vous cet Imâm-là, et il n'y a aucun Imâm silencieux à vos côtés [pour être Imâm après vous]. [Et en ce temps-là, l'Imâm Djavâd [*as*] n'était pas encore né].

Il répondit:" Je jure par Allah qu'Il fera naître un fils de ma personne et qu'à travers lui, Il établira et rendra constants la Vérité et tous ceux qui La détiendront, et Il détruira la Fausseté et tous ceux qui La détiendront!"

Et l'Imâm Djavâd [*as*] nacquit un an après cela. Et Ibn-é Ghiâmâ était un [membre du secte] "Vâghéfiyyah" [et donc, il ne croyait pas à l'Imâmat de l'Imâm Rézâ *as*]..."

8- Ahmad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui de Hassan Ibn'l Djah'm qui avait dit:"J'étais assis auprès d'Abél Hassan [*as*]. Il appela alors son fils qui n'était encore qu'un garçon [de bas âge] et il le fit asseoir sur mes genoux.

Il me dit [alors]:" Déshabille-le et prends sa chemise."

Je le déshabillai, donc, et pris sa chemise [pour moi]; et il me dit: " Regarde entre ses épaules [i.e. omoplates]..."

Je regardai et vis que sur l'une de ses épaules, il y avait quelque chose qui ressemblait à un sceau qui avait pénétré dans la chair...

Il me dit:" Est-ce que tu vois cela? Mon père [*as*] avait ce même signe, lui aussi et à cette même place..."

9- Cet hadîs a été rapporté par lui [Ahmad Ibn-é Méh'rân], et lui de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Abou Yah'yâ As-San'âni qui avait dit: " J'étais avec Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] et on lui amena son fils, Abou Djafar [i.e. l'Imâm Djavâd *as*] qui était un [tout petit] garçon.

L'Imâm [*as*] dit:" La Bénédiction d'aucun enfant n'est plus grande que Celle de cet enfant-ci, pour nos Chiites!"[1]

---

1. Il y a deux probabilité pour la réponse de l'Imâm [*as*]: cette Bénédiction se réfère, soit à la Bénédiction matérielle, pour le fait que les Chiites, à l'époque de cet illustre Imâm [*as*] atteignirent un degré de confort et de tranquillité matérielle, et aussi parce que la générosité et la libéralité de ce doux Imâm les comblait amplement; soit ceci se réfère à la Bénédiction spirituelle: car jusqu'au moment où l'Imâm Rézâ [*as*] n'avait pas eu son fils, les gens étaient tombés dans les trappes du doute et du soupçon, en ce qui concernait la légitimité de son Imâmat, et donc la naissance bienheureuse de l'Imâm Djavâd [*as*] détruisit tous ces doutes et qu'il se forma alors une nouvelle Foi dans les cœurs des croyants, et ce fut donc une Bénédiction Divine pour les gens.

10- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ qui avait dit:"[En une occasion,] je dis à Ar-Rézâ [*as*]:" Avant qu'Allah ne vous accorde Abou Djafar [i.e. l'Imâm Djavâd *as*], nous avions l'habitude de vous demander [des questions, au sujet de votre Successeur], et vous aviez l'habitude de dire:" Allah m'accordera [un jour] un fils."

Et maintenant Allah vous a accordé un fils, et nos yeux ont été illuminés par sa vue! Et qu'Allah ne nous laisse jamais [vivre] pour voir ce jour [funeste] où vous ne seriez plus parmi nous...!

Or, s'il arrive ce qui doit arriver [inévitablement], en ce cas, à quelle personne appartiendra-t-il, l'Imâmat...?"

L'Imâm fit signe à Abou Djafar [*as*] qui était debout devant lui.

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Mais ce fils que voici a [seulement] trois ans!"

Il répondit:" Il n'y a aucune chose contre cela. Lorsque Issâ [Jésus *as*] se leva avec la "Preuve Divine" [i.e. la Mission Prophétique,] il avait [moins de] trois ans!"

11- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Djom'hour, et lui de Mo'ammar Ibn-é Khallâd qui avait dit:" [Une fois,] j'entendis Ismâ'îl Ibn-é Ibrâhîm dire à Ar-Rézâ [*as*]:" J'ai un fils qui balbutie... Je voudrais l'envoyer demain auprès de vous, pour que vous bénissiez sa tête avec votre [sainte] main, [i.e. vous passiez votre main sur sa tête] et que vous fassiez une prière pour lui, car il est votre [humble] serviteur, et soumis à votre seigneurie et autorité!"

L'Imâm [*as*] déclara:"Il est le serviteur d'Abou Djafar [et soumis à sa seigneurie et autorité]. Envoie-le donc à lui, demain..."[1]

12- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad An-Nah'di, et lui de Mohammad Ibn-é Khallâd As-Séy'ghal, et lui de Mohammad Ibn'l Hassan Ibn-é Ammâr qui avait dit:" Pour deux ans, je restais auprès d'Ali Ibn-é Djafar Ibn-é Mohammad [i.e. l'oncle de l'Imâm Ar-Rézâ *as*] à Médine, et j'écrivais tout ce qu'il avait entendu de son frère [l'Imâm] Moussâ Ibn-é Djafar [*as*] et qu'il me rapportait [i.e. narrait scrupuleusemet].

[Un jour,] j'étais assis auprès de lui, dans la Mosquée du Prophète, quand Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ali Ar-Rézâ [*as*] entra.

1. Car lorsque cet enfant grandira, son seigneur et maître [son Imâm] sera en effet l'Imâm Djavâd [*as*].

Ali Ibn-é Djafar [*as*] se leva [prestemment] de sa place, et sans se chausser et sans remettre son Abâ [i.e. manteau] sur ses épaules, il accourut en sa direction, en lui baisant la main et en lui exprimant une grande politesse et déférence. Abou Djafar [*as*] lui dit:" Ô [cher] oncle! Asseyez-vous, donc... Que la Miséricorde d'Allah vous soit accordée!"

Abou Djafar lui dit:"Comment pourrais-je donc m'asseoir quand vous restez debout...?!"

Lorsque Ali Ibn-é Djafar retourna [finalement] à son colloque [i.e. sa réunion], ses compagnons se mirent à le blâmer [durement,] en lui disant:" Tu es l'oncle de son père! Et pourtant, tu te comportes de cette manière envers lui?!"

Ali Ibn-é Djafar prit sa barbe entre sa main [i.e. caressa sa barbe] et dit: "Taisez-vous donc... Si Allah à Lui, la Puissance et la Majesté n'a pas jugé cette barbe blanche, digne [de l'Imâmat] mais qu'Il l'ait jugé ce jeune homme comme digne, et qu'Il l'ait placé dans la position qu'Il l'a placée, qui suis-je moi, à renier son excellence?! Je prends refuge de ce que vous proférez! En vérité, je suis son esclave soumis [et obéissant]!"

13- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Al-Khay'râni, et lui de son père qui avait dit:"À Khorâssân, je me tenais debout auprès d'Abél Hassan [*as*], lorsque quelqu'un lui demanda:" Ô mon seigneur et maître! S'il devait arriver ce qui doit arriver [i.e. si vous venez à mourir], à qui ira [l'Imâmat]...?"

Il répondit:" À mon fils, Abou Djafar."

Il sembla que l'individu jugea qu'Abou Djafar [*as*] était bien trop jeune [pour cela].

Abél Hassan [*as*] lui dit:" En vérité, Allah le Béni, le Sublime envoya Issâ [Jésus *as*], le fils de Maryam [*sa*] comme un Messager, un Prophète et [comme] le Porteur de la Nouvelle Loi Divine, à un âge encore plus jeune que celui d'Abou Djafar [*as*]." [1]

14- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père et d'Ali Ibn-é Mohammad Al-Ghâssâni, et lui de Zakariyyâ Ibn-é Yah'yâ Ibn-é An-No'mân As-Séy'rafi qui avait dit:" J'entendis Ali Ibn-é Djafar dire à Hassan Ibn'l Hosséyn Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn:" Par Allah! Allah aida en effet Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*]!"

Hassan lui dit:" En effet, par Allah, que je donne ma vie pour vous! Ses frères le traîtèrent injustement..."

---

1. L'Imâm Djavâd [*as*] commença son Imâmat quand il avait sept ou huit ans, tandis que Jésus [*as*] était dans son berceau, quand il se mit à parler et à annoncer sa Mission Prophétique.

Ali Ibn-é Djafar dit:" En effet, par Allah! Nous aussi, ses oncles, le traitâmes avec injustice..." [1]

Hassan lui dit:" Que je donne ma vie pour vous! Que fîtes-vous donc? Car, je ne me trouvais pas à vos côtés [à ce moment-là]..."

Il répondit:" Ses frères et nous aussi, ses oncles, lui dîmes que jamais parmi nous [digne [de l'Imâmat dans notre Famille], il n'y avait eu un Imâm, [avec une peau] basanée..." [2]

Et l'Imâm [Ar-Rézâ *as*] avait répondu:" Or, c'est proprement mon fils..."

Ils [lui] dirent:" Le Messager d'Allah [*savavs*] basait ses opinions [sur les questions de parenté et de consanguinité] sur [le jugement] des physionomistes; par conséquent, laisse donc un physionomiste [décider et juger] entre nous et toi!"

L'Imâm dit:" Allez-y donc, et cherchez-les vous-mêmes! Mais je ne ferai rien de semblable. Mais ne leur faites pas savoir [non plus,] pour quelle raison vous les avez invités chez vous; et restez tous chez vous, jusqu'à ce qu'ils viennent."

Lorsqu'ils arrivèrent [chez eux], ils [i.e. les frères et les oncles de l'Imâm *as*] nous appelèrent, afin qu'on se rassemblât dans le jardin et ses oncles, ses frères et ses sœurs se tinrent debout dans une file.

Ils prirent ensuite l'Imâm Ar-Rézâ [*as*] [à part], en lui enfonçant un chapeau de laine sur la tête, et en lui disant de se vêtir d'un habit de laine; ils lui donnèrent [ensuite] une pioche pour qu'il la reposât sur son épaule et lui dirent:" Fais semblent d'entrer dans le jardin, pour travailler la terre..."

Ils apportèrent ensuite Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] et dirent aux physionomistes:"Faites rejoindre cet enfant à son père..." [i.e. Identifiez son père, parmi les hommes présents]

Les physionomistes dirent:" Son père n'est pas ici.... Mais celui-là est l'oncle de son père, et celui-ci est l'oncle de son père, et cet autre est son propre oncle, et celle-là est sa tante; et si son père était ici, il pourrait être celui qui est en train de travailler la terre, dans le jardin... Car les pieds de cet enfant ressemble à ses pas [à lui]..."

Et lorsque Abél Hassan [*as*] se tourna et s'approcha d'eux, ils dirent: " Cet homme est son père, en effet."

Ali Ibn-é Djafar déclara:" Je me levai et embrassai la lèvre d'Abou Djafar

---

1. Bien-entendu, il ne se réfère pas à lui-même, car il était fidèle et loyal à l'Imâm Ar-Rézâ [*as*]. En fait il fait allusion à ses frères qui se montrèrent malveillants.
2. Ceci est dû au fait que la mère de l'Imâm Djavâd [*as*] était une dame Nubienne, et qu'il avait hérité un peu, la couleur de la peau basanée de sa mère.

[l'Imâm Djavâd *as*], de telle sorte que je suçai la salive de sa bouche [enfantine] et lui dis:" J'atteste que tu es mon Imâm, devant Allah!"

Ensuite, l'Imâm Ar-Rézâ [*as*] se mit à pleurer et déclara:" Ô mon [cher] oncle! N'avais-tu pas entendu mon père [*as*] qui avait annoncé: "Le Messager d'Allah [*savavs*] avait déclaré:" Que mon père donne sa vie pour le fils de cette élue, parmi les esclaves et le fils de cette Nubienne, dont le [parfum de] la bouche est douce et qui possède un ventre chaste [i.e. qui mettra au monde un Imâm Infaillible]...?"

Malheur à eux! Qu'Allah frappe de Sa Malédiction "O'aybésse" [i.e. un diminutif pour le prénom d'Abbâs] et ses descendants [i.e. les Abbâssides] qui sont les initiateurs [et les instigateurs] de cette "Fitnah" [i.e. tapage – dérangement – provocation]!

Ce garçon les tuera [i.e. ceux qui furent trompés par les Abbâssides] pour des années, des mois et des jours![1]

Il leur fera goûter l'avilissement et la dégradation et leur fera boire d'un bol, dont le goût amer sera d'aloès!

[Parmi les descendants de ce fils qui est né d'une Nubienne], il y aura celui-là qui sera poursuivi et exilé, opprimé par le meurtre de son père et de son grand-père et qui entrera dans "l'Occultation" [i.e. Ghéy'bah]...[2] Et on dira à son sujet qu'il est mort, ou qu'il a péri, ou bien [on se demandera] où il est allé...? Or donc, est-ce que tout cela pourrait arriver, excepté à travers moi, ô mon oncle...?"[3]

Je [lui] répondis:" Tu as raison, que j'offre ma vie pour toi..."

***

Chapitre 74

Le Signe et le "Nass" d'Abél Hassan As-Sâlés [*as*]

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ismâ'îl Ibn-é Méh'rân qui avait dit:" Lorsque Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] partit de Médine à Baghdâd, dans le premier de ses deux voyages à cette ville, et tandis

1. Ceci se réfère aux combats qui existèrent entre les Abbâssides et leurs opposants, et dont certains durèrent pour des années, tandis que d'autres durèrent pour des mois, et d'autres pour des jours.
2. L'Imâm Rézâ [*as*] fait allusion à l'Imâm Hojjat Ibn'l Hassan-é Askari, l'Imâm Mahdi [qu'Allah accélère sa Manifestation et son Apparition] qui, à travers cette esclave Nubienne qui mit au monde l'Imâm Djavâd [*as*], naîtra. De l'Imâm Djavâd [*as*] naîtra l'Imâm Hâdi [*as*] et de lui, l'Imâm Hassan-é Askari [*as*] et de lui, l'Imâm Mahdi [*as*].
3. C'est à dire: "Si je ne suis pas le père de cet enfant [l'Imâm Djavâd *as*], comment alors Mahdi pourrait-il être de ma descendance?!"

qu'il se préparait [à partir], je lui dis:" Que je donne ma vie pour vous! Je crains pour votre vie dans ce voyage que vous voulez entreprendre... Après vous, à quelle personne ira cette Affaire [i.e. l'Imâmat]?"

Il tourna son visage vers moi et tout en riant me dit:" Cette "Occultation" [i.e. Ghéy'bah] n'est pas durant cette année-ci, comme tu l'imagines!" [1]

Et lorsqu'il fut emporté pour la deuxième fois [2] [pour avoir été convoqué] par Mo'tassém, je me rendis auprès de lui, [et encore une fois], je lui demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Vous êtes en train de partir [pour la seconde fois]! Dites-moi [de grâce] à qui appartiendra l'Imâmat?"

L'Imâm pleura tellement que sa barbe fut mouillée [par ses larmes]; il se tourna alors vers moi et dit:" Dans ce départ [i.e. voyage], il est à craindre pour ma personne... Après moi, cette Affaire [i.e. l'Imâmat] appartiendra à mon fils, Ali [*as*]..."

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Al-Khay'râni qui avait dit: " Mon père était l'un des attachés de la Maison d'Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] pour rendre des services divers pour toutes les affaires qu'on lui confiait.

Or, Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ [Ach'ari] avait l'habitude de venir chaque soir, rendre visite, au moment où le jour allait se lever, afin de demander des nouvelles, au sujet de la maladie d'Abou Djafar [*as*].

À chaque fois que le messager qui faisait d'office entre l'Imâm Djavâd [*as*] et mon père se présentait, Ahmad se levait [lui aussi,] et mon père se mettait à parler avec ce messager.

Une nuit, je sortis et Ahmad se leva pour sortir, et mon père conversa avec ce messager en privé; or, Ahmad retourna et se tint debout dans un lieu où il pouvait entendre ce qu'ils se disaient.

---

1. Si on emprisonnait quelqu'un par ordre d'un souverain oppresseur et injuste et que le prisonnier mourait dans la prison, ce fait était parfois appelé comme une "Ghéy'bah" [i.e. l'Occultation], et ceci était ainsi mentionné dans certains Ahâdîs, quand en réalité, c'était uniquement la mort durant la captivité, et non point l'Occultation, au sens propre du terme qui s'applique uniquement à l'Imâm Mahdi [*as*]. C'est pour cette raison qu'un certain groupe de Chiites supposèrent par erreur que c'était à l'Imâm Moussâ Kâzém [*as*] que s'appliquait le terme ésotérique de l'Occultation, car il fut emprisonné et empoisonné durant sa captivité.
2. Dans le premier voyage à Baghdâd, lorsqu'on emporta par force l'Imâm Djavâd [*as*] pour être présenté à Ma'moun Abbâssi, ce dernier lui donna en mariage sa propre fille: Ommolfazl. L'Imâm [*as*] retourna à Médine, avec sa nouvelle épouse, et après la mort de Ma'moun, il fut encore convoqué à Baghdâd pour la seconde fois, par le frère de Ma'moun, qui s'appelait Mo'tassém. Mais durant ce voyage, Ommolfazl fut incitée par son oncle de tuer son époux, et ce fut ainsi qu'elle l'empoisonna cruellement et le jeune Imâm [*as*] mourut tragiquement.

Le messager dit à mon père:"Votre seigneur et maître vous envoie ses salutations et vous dit:" Je vais [bientôt] mourir, et l'Affaire [i.e. l'Imâmat] ira à mon fils, Ali. Après moi, Il possède [un Droit] sur vous, tout comme après mon père, moi aussi j'ai eu [un Droit] sur vous..."

Le messager partit [de nouveau,] et Ahmad retourna à sa place [habituelle] et déclara à mon père:" Qu'est-ce qu'il t'a dit?"

Il [i.e. mon père] répondit:"Tout va bien..."

Il demanda:" Mais j'ai entendu ce qu'il disait. Pourquoi donc caches-tu [ce fait]?" Et il répéta ce qu'il avait entendu. Mon père lui dit alors:" Ce que tu fis, Allah te l'avait interdit, car Allah le Sublime a annoncé:" *Et n'espionez pas!*" [Al-Houdjourât-12]; or, garde pour toi-même, ce que tu viens de témoigner [et d'entendre]; peut-êre un jour, nous aurons besoin de cela; et prends [l'extrême] soin de ne pas le divulguer, jusqu'à ce que le moment juste arrive!"

Le matin venu, mon père écrivit cette nouvelle et en fit dix copies [du message de l'Imâm *as*]; il les scella, et les donna ensuite à dix hommes, parmi les notables Chiites et leur dit:" Si avant que je ne vous demande de me les rendre [ces feuilles], je viens à mourir, ouvrez-les, et agissez selon ce qui est écrit sur chaque feuille..."

Lorsque Abou Djafar [*as*] mourut, mon père me dit qu'il n'avait pas encore quitté la maison [pour sortir dans la rue] quand soudain quatre cent hommes arrivèrent et déclarèrent leur allégeance [à l'Imâmat de l'Imâm Hâdi *as* qui venait juste d'être nommé Imâm]; et les notables Chiites se rassemblèrent chez Mohammad Ibn'l Faradj [Ar-Rokh'khaji, l'un des compagnons le plus célèbre et le plus digne de confiance des Imâms Ar-Rézâ [*as*] et Djavâd [*as*], et plus tard, de Hâdi *as*], et ils se mirent à discuter à ce sujet.

Mohammad Ibn'l Faradj écrivit une lettre à mon père, en l'informant de ce rassemblement dans sa maison, et que si ce n'était pour la crainte que ce fait ne fût connu de tous, il serait venu lui-même avec ses compagnons, chez lui [i.e. mon père]. Pour cela, il le priait d'aller chez lui. Mon père monta sur sa monture et se rendit chez lui. Il trouva tous ces hommes, rassemblés chez lui [i.e. Mohammad Ibn'l Faradj].

Ils dirent à mon père:" Que dites-vous au sujet de cette Affaire?"

Mon père dit à ceux qui possédaient les copies [qu'il leur avait écrites avant cela]:" Apportez donc ces feuilles de copie!", et ils les lui apportèrent.

Il leur dit:" Voici ce que j'avais le devoir [et la mission] de faire..."

Certains d'entre eux dirent:" Nous aurions préféré qu'il y ait un autre témoin à part toi, dans cette affaire..."

Mon père dit:" Allah à Lui, la Puissance et la Majesté vous procurera [i.e.

donnera] un autre [témoin]! Cet homme que voici: Abou Djafar Al-Ach'ari sera mon témoin pour le fait que j'avais [bel et bien] entendu ce message [de la part du défunt Imâm *as*]!" Et il [i.e. mon père] lui demanda alors de témoigner au sujet de ce qu'il savait.

Or, Ahmad nia ce qu'il avait entendu et mon père l'invita alors au "Mobâhéléh" [i.e. celui qui ment sera détruit par Allah]...

Ahmad, en voyant qu'il était dans l'obligation [morale] de dire la vérité, établie par lui [i.e. mon père], déclara alors:" En vérité, j'entendis cela, et c'est un honneur que j'aurais voulu voir appartenir à un Arabe et non point à un non-Arabe [après mon père Ajam]!" [1] Ainsi donc, la foule ne se dispersa que lorsqu'ils eussent tous, [sans exception] confirmé la vérité, [au sujet de l'Imâmat de l'Imâm Hâdi *as*]."

[Dans la copie de Saf'vâni, il est écrit:]

3- Mohammad Ibn-é Djafar Al-Kouffi a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Issâ Ibn-é Obay'd, et lui de Mohammad Ibn'l Hosséyn Al-Vâsséti qui avait dit qu'il avait entendu Ahmad Ibn-é Abi Khâléd, le servant/esclave d'Abou Djafar [*as*], lui dire qu'il avait été le témoin du Testament, dont la copie est [écrite ci-dessous]:

Ahmad Ibn-é Abi Khâléd, le servant/esclave d'Abou Djafar [*as*] témoigne qu'Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Moussâ Ibn-é Djafar Ibn-é Mohammad Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] le convoqua et l'appela à lui, pour le prendre en témoin du fait qu'il a désigné et nommé son fils: Ali [*as*] pour être en charge de ses [affaires] et [des affaires] de ses sœurs.

Il remet [i.e. confie] les Affaires de Moussâ à Ali [*as*], lorsque Ali [*as*] aura atteint l'âge [i.e sera devenu majeur]; et il désigne et nomme Abdéllâh Ibn-é Mossâvér comme le responsable de l'héritage [d'Abou Djafar *as*]: [que ce soit] au sujet des affaires agricoles, des propriétés, de l'aide financière pour les autres, des esclaves et d'autres choses encore, et ce, jusqu'à ce qu'Ali Ibn-é Mohammad [*as*] atteigne l'âge [2]; [de ce jour en avant, toutes les affaires qui avaient été, jusqu'ici, aux mains d'[Abdéllâh Ibn-é Mossâvér] lui seront remises [à Ali *as*].

---

1. Car Khay'râni et son père étaient des Adjam [i.e. non-Arabes]. Il faut aussi ajouter qu'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ Ach'ari était l'un des grands Chiites, et l'un des grands compagnons des Imâms [*as*]. Khay'râni, au contraire est peu connu, et c'est donc pour cette raison que les spécialistes dans la Science de Réjâl restent incrédules envers la partie finale de cet hadîs.
2. Ceci était uniquement afin de sauvegarder le jeune Imâm [*as*] des périls qui le menaçaient de la part des ennemis quelconques. Ainsi donc, l'Imâm a dû recourir à la "Taghiyyah".

Il sera alors lui-même responsable de ses [affaires] et de [celles] de ses sœurs, et les affaires de Moussâ seront sous son contrôle.

[De même,] il [*as*] aura le contrôle des "Sadaghât" de son père qu'il devra faire don, après ces deux-là [i.e. Abdéllâh Ibn'l Mossâvér et Ali *as*, s'ils viennent à mourir], selon [les intructions] de leur père [à lui et à Ali *as*].

[Rédigé] le dimanche, 3 Zil'hijjah 220 A.H [c'est à dire trois jours après la mort de l'Imâm Djavâd *as*, le 30 Zil'ghadah 220 A.H]."

Ahmad Ibn-é Khâléd écrivit ce Testament de sa propre main, et Hassan Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn'l Hassan Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] qui est connu comme: "Al-Djavvâni" témoigna ce fait, de la même manière qu'Ahmad Ibn-é Abi Khâléd qui avait écrit ce document, de sa propre main; et il écrivit [lui aussi] ce Testament, de sa propre main.

[De même,] Nasr le servant [de l'Imâm Djavâd *as*] témoigna ce fait et écrivit son témoignage de sa propre main."

***

Chapitre 75

Le Signe et le "Nass" d'Abou Mohammad [*as*]

1- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad An-Nah'di, et lui de Yah'yâ Ibn-é Yassâr Al-Ghandari qui avait dit:"Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*], que les Salutations Divines lui soient accordées, nomma son fils Hassan comme son Successeur, quatre mois avant que la mort ne l'emportât; et il me prit moi, et un groupe de Chiites, comme ses témoins."

2- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad Al-Kouffi, et lui de Bach'châr Ibn-é Ahmad Al-Basri, et lui d'Ali Ibn-é Omar An-Naw'féli qui avait dit:" J'étais avec Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] dans la cour de sa demeure, quand son fils passa près de nous. [1]

---

1. C'était Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ali, le fils aîné de l'Imâm Hâdi [*as*] qui mourut avant son père, en l'an 230 A.H. Son sépulcre est près de Balad qui est à peu de distance de Baghdâd, et ce lieu est aujourd'hui connu comme [le Sanctuaire de] Séyyéd Mohammad. Dans les prochains Ahâdîs son nom sera mentionné fréquemment. Il faut ajouter que l'Imâm Hâdi [*as*] avait trois fils:1- Mohammad, connu comme Abou Djafar, 2- l'Imâm Hassan-é Askari [*as*], connu comme Abou Mohammad, 3- et Djafar, connu comme "Kazzâb". Mohammad, étant le fils aîné, était considéré comme celui à qui irait l'Imâmat; or, avec sa mort prématurée, il fut

Je dis:"Que je donne ma vie pour vous! Est-ce que c'est lui notre seigneur et maître, après vous...?"

L'Imâm répondit:" Non. Votre seigneur et maître après moi sera Hassan [*as*]."

3- Lui a rapporté cet hadîs de Bach'châr Ibn-é Ahmad, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Al-Ésféhâni qui avait dit:" Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] avait déclaré:" Votre seigneur et maître après moi est celui qui accomplira la Prière du mort sur ma dépouille [mortelle]."

Et nous ne savions rien [de l'existence] d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] jusqu'à ce moment-là.

Ensuite, après la mort de [l'Imâm Hâdi *as*], Abou Mohammad [*as*] apparut et il accomplit la Prière [du mort] pour lui. "

4- Lui a rapporté cet hadîs de Moussâ Ibn-é Djafar Ibn-é Vah'b, et lui d'Ali Ibn-é Djafar qui avait dit:" J'étais présent auprès d'Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] quand son fils Mohammad mourut.

Il déclara [alors] à Hassan [*as*]:" Ô mon cher fils! Renouvelle tes louanges [i.e. tes remerciements] au Seigneur, car Il vient de te renouveler Son "Amr" [i.e. Commandement]..." [1]



5- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Marvân Al-Anbâri qui avait dit:" J'étais présent [au moment de la mort] d'Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ali [i.e. le fils aîné de l'Imâm Hâdi] que les Salutations Divines lui soient accordées, quand Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] arriva.

On plaça une chaise pour lui et il s'assit; les membres de sa Famille l'entourait. Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] était debout dans un coin. Lorsque les affaires [de l'enterrement] d'Abou Djafar finirent, il [i.e. l'Imâm *as*] se tourna vers Abou Mohammad [*as*] et [lui] dit:" Ô mon cher fils! Renouvelle tes remerciements à Allah, l'Exalté, l'Altissime! Car, Il vient de te renouveler son "Amr" [i.e. Commandement]."

---

découvert que c'était l'Imâm Askari [*as*] qui devait être Imâm, après son illustre père [*as*]. C'est pour cela que le "Badâ" se produisit dans le cas de l'Imâmat de l'Imâm Hassan-é Askari [*as*]: c'est à dire que les gens avaient une pensée, tandis qu'une autre chose se réalisa, selon le Plan et la Volonté Divine.

1. Nous voyons ici que le "Badâ" venait d'être accompli pour l'Imâm Hassan–é Askari [*as*].

6- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad Al-Ghalânéssi, et lui d'Ali Ibn'l Hosséyn Ibn-é Amr, et lui d'Ali Ibn-é Mah'ziâr qui avait dit:" Je demandai à Abél Hassan [i.e. l'Imâm Hâdi *as*]:" Si quelque chose vous arrivait, - et de cela, je prends refuge auprès d'Allah!- vers qui devrions-nous nous tourner]...?"

Il répondit:" Le Pacte de mon Imâmat est avec mon fils aîné [i.e. l'Imâm Hassan-é Askari *as*]."

7- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Abou Mohammad Al-Asbârghini [1], et lui d'Ali Ibn-é Amr Al-Attâr qui avait dit:"Je me rendis auprès d'Abél Hassan Al-Askari [*as*], pendant que son fils, Abou Djafar était encore en vie, et je pensais qu'il était [l'Imâm] après Abél Hassan [*as*]. Je demandai [à Abél Hassan]:" Que je donne ma vie pour vous! Qui devrais-je suivre plus particulièrement, parmi vos fils?"

Il répondit:" Ne considère aucun [d'eux] plus particulièrement que les autres, jusqu'à ce que je t'aie ordonné à ce sujet."

Je lui écrivis [une lettre] après [la mort d'Abou Djafar *as*]: "À qui sera remise cette Affaire...?"

Il me répondit en écrivant:" À l'aîné de mes fils."

Et Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] était l'aîné."

8- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et d'autres ont rapporté cet hadîs de Sa'ad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'un groupe [de la tribu de] Bani Hâchém, parmi lesquels se trouvait Hassan [Al-Mak'fouf] Ibn'l Hassan Al-Af'tas et qui étaient présents, le jour où Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Mohammad mourut, pour offrir à l'Imâm leurs condoléances [pour la mort de son fils aîné]. [Des tapis] avaient été étendus pour lui dans la cour de sa demeure, et les gens étaient assis autour de lui.

[Le groupe Hâchémite] dit:" Selon notre estimation, il y avait [environ] cent cinquante hommes de la descendance d'Abou Tâléb, de Hâchém et de Qouraïche, sans compter les serviteurs et les autres gens [présents].

À ce moment, Hassan Ibn-é Ali [*as*] arriva avec une chemise qu'il avait déchirée par devant, en signe de deuil; il vint et se tint debout, à la droite de son père, tandis que nous ne savions qui il était...

---

1. Dans le texte d'Érchâd, page 652, et dans "Élam Ul-Varâ" le nom d'Abou Mohammad Al-Astarâbâdi a été cité.

Abél Hassan [*as*] le regarda pour un long moment et déclara [alors]: " Mon cher fils! Renouvelle tes remerciements à Allah à Lui, la Puissance et la Majesté pour le fait qu'Il t'a renovellé un nouveau Commandement [i.e. "Amr"] pour toi!"

Le jeune homme se mit à verser des larmes et loua le Seigneur et récita [ensuite]:" *Certes, nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons.*" [Al-Baqarah-156]; il déclara alors: "Louange à Allah le Seigneur et le Souverain de toutes les créatures! Je supplie Allah de compléter Ses Faveurs envers nous, à travers votre [longue vie]! "*Certes, nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons.*

Nous demandâmes qui [était ce jeune homme], et on nous répondit: " C'est son fils, Hassan."

Nous évaluâmes qu'il devait avoir environ vingt ans ou un peu plus. Ce jour-là, nous apprîmes [qui il était,] et comprîmes que [l'Imâm Hâdi *as*] l'avait désigné et nommé pour l'Imâmat, et qu'il l'avait placé à sa [propre] position."

9- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Is'hâgh Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Yah'yâ Ibn-é Dar'yâb qui avait dit:" Je me rendis auprès d'Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*], après la mort d'Abou Djafar, pour lui offrir mes condoléances pour [la mort de son fils]. Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] était assis. Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] pleurait, et Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] se tourna alors vers lui et [lui] dit:" En vérité, Allah, l'Éxalté, le Sublime t'a mis [toi] à sa place; par conséquent, offre tes louanges au Seigneur, et rends-Lui grâce [pour cela]..."

10- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ishâgh Ibn-é Mohammad, et lui d'Abou Hâchém Al-Djafari qui avait dit:" J'étais en présence d'Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] après que son fils eut rendu l'âme, et je pensais à moi-même et voulais dire:" Il semble que [le destin] de ces deux frères, [c'est à dire, celui d']Abou Djafar et d'Abou Mohammad [*as*] ressemblait à ce moment-là, à celui d'Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] et d'Ismâ'îl: les deux fils de Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*]; et leurs histoires se ressemblaient [aussi], car on s'attendait à ce qu'Abou Mohammad Askari [l'Imâm Hassan *as*] [devienne Imâm, seulement] après Abou Djafar...

Ce fut alors qu'Abél Hassan [*as*] se tourna vers moi, et avant même que je ne parle. Il me dit:" Oui, Abou Hâchém... Ceci est [un exemple] du "Badâ" d'Allah[1]

1. La Doctrine Chiite reconnaît une sorte de "Badâ" [la signification littérale est : apparence] qui concerne la Volonté d'Allah, selon ce qu'Il pourrait ordonner pour la réalisation conditionnelle

dans le cas d'Abou Mohammad [*as*] après [le décès d']Abou Djafar, et sur une chose qui n'était point connue à son sujet, tout comme il y eut [un exemple] de Son "Badâ" dans le cas de Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] après la mort d'Ismâ'îl, à travers lequel, Allah dévoila la position [de l'Imâm Kâzém *as*]; et ce fait est [exactement] comme ce que ton cœur vient de te démontrer, et malgré le fait que cela déplaîse aux partisans de la Fausseté...

Or, c'est mon fils Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] qui sera mon Successeur après moi; il sait ce dont les gens ont besoin, et il possède les moyens de [faire les devoirs requis] pour l'Imâmat."

11- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ishâgh Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Yah'yâ Ibn-é Dar'yâb, et lui d'Abou Bakr Al-Fah'faki qui avait dit:" Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] m'écrivit:" Mon fils, Abou Mohammad [i.e. l'Imâm Hassan *as*] est naturellement le membre le plus pur et le plus bienveillant, parmi la Progéniture de Mohammad [*savavs*] [pour tous les gens] et [aussi] la "Preuve" la plus fiable [et la plus digne de confiance]!

Il est l'aîné de mes fils et [c'est lui] mon Successeur [désigné]; les Cordes de l'Imâmat et des Prescriptions [Religieuses] se terminent avec lui [i.e. arrivent à lui]. Par conséquent, ce dont tu voulais me demander, demande-le, à lui! Car il possède ce dont vous avez besoin."

12- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ishâgh Ibn-é Mohammad, et lui de Châh'vay'h Ibn-é Abdéllâh Al-Jallâb[1] qui avait dit:" Abél Hassan [i.e. l'Imâm

---

d'un évènement, et ce, après la réalisation d'un autre évènement ou d'une série d'évènemnts. Il pourrait commander la terminaison de la vie d'un être humain, et cela, à cause de sa dépendence à certaines conditions réalisées. Cependant, le genre de "Badâ" qui est mentionné, ici, dans cet hadîs, n'a rien à faire avec la Volonté Divine, mais plutôt avec l'ignorange des hommes qui avaient pu supposer par erreur qu'une chose devait avoir lieu, mais qu'en fin de compte, une toute autre chose avait eu lieu; et cela était dû à leur ignorance du Comandement d'Allah envers cette chose spécifique. Et c'est ce même genre de "Badâ" dont parle le Saint Corân dans la sourate Az-Zoumar, verset 47. Dans le cas d'Ismâ'îl et de l'Imâm Moussâ Kâzém [*as*], et dans le cas d'Abou Djafar et d'Abou Mohammad [i.e. Hassan-é Askari *as*], la situation est comme ce deuxième genre. Dans tous les deux cas, le précédent Imâm n'\avait pas annoncé qui sera son Successeur, et c'était une chose que les gens, à cause même de leur ignorance des faits et des évènements avaient pensé autrement. Dans tous les deux cas, certains avaient eu de fausses idées, de sorte que lorsque l'Imâm annonça le nom de son Successeur, ils se rendirent compte de leur erreur. D'autres déclarèrent qu'il y avait eu un changement dans la Volonté Divine, mais ce "Badâ" n'est pas du premier genre.

1. Djallâb signifie le marchand qui avait l'habitude d'emmener les esclaves à vendre, d'une ville à une autre.

Hâdi *as*] m'écrivit une lettre:" Après la mort d'Abou Djafar [i.e. mon fils], tu désirais me demander qui sera mon Successeur, et pour cela tu étais anxieux.

Or, ne te deséspère point, car Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé:" *Allah n'est point tel à égarer un peuple après qu'il les a guidés, jusqu'à ce qu'Il leur ait montré clairement ce qu'ils doivent éviter.*" [At-Tawbah-115]

Ton seigneur et maître après moi sera mon fils Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*]; et il a en sa possession, tout ce dont vous aurez besoin [de savoir].

Ce dont Allah désire [porter en avant], Il le porte en avant; et ce dont Allah désire [retarder], Il le retarde, [selon Son Bon Plaisir]: "*Quelque "Signe" que Nous abrogeons ou faisons oublier, Nous en apportons un meilleur ou un identique.*" [Al-Baqarah-106]. Je viens de t'écrire tout ce qui [se manifeste comme] une explication claire et convaincante pour celui qui est doté d'intelligence et qui est conscient [des choses]."

13- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'individu qui l'a narré, et lui de Mohammad Ibn-é Ahmad Al-Alavi, et lui de Dâvoud Ibn'l Ghâssém qui avait dit:" J'entendis Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] dire:" Celui qui prendra [ma] place après moi est Hassan [*as*], mais que sera votre position envers le Successeur [qui viendra après ce] Successeur...?"

Je répondis:" Que je donne ma vie pour vous! Qu'entendez-vous par cela?"

Il dit:" Il sera tel que vous ne pourrez pas le voir, et vous n'aurez [même *pas*] la permission de prononcer son prénom..."

Je demandai:" Comment donc devrions-nous le nommer [et le mentionner alors]...?"

Il répondit:" Dites:" Le "Hodjjat de la Famille de Mohammad" [*savavs*] [Al-Hodjjah mên Âlé Mohammad] [i.e. la "Preuve", parmi la Progéniture de Mohammad *savavs*]."[1]

1. Ceci est une explication additionnelle au sujet de l'emploi de "Badâ". La significatoin de cette phrase pourrait être comprise de cette manière: Allah peut parfois décider d'annoncer une chose en avance, de sorte que tous peuvent en être informés; or, en d'autres occasions, il se pourrait qu'une chose soit dans la nature des choses, de ne point disperser l'ignorance des gens, à un moment particulier, et qu'Allah décide d'informer les gens, avec un retard exprès. Par exemple, parfois il est nécessaire que l'ignorance des gens ne soit point supprimée, au sujet d'un évènement qui devra avoir lieu dans un temps futur [comme par exemple, dévoiler le nom du futur Imâm *as*], ou bien qu'il est nécessaire de laisser les gens rester dans leur ignorance, afin que plus tard, ce retard devienne comme un avantage, pour l'actin de les informer pour la réalité de cette chose même...

***

Chapitre 76

Le Signe et le "Nass" du "Maître de la Demeure" [i.e. Sâhébod'dâr]1 [*as*]

1- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Bélâl qui avait dit:" Deux ans avant la mort d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*], une lettre me fut parvenue de sa [sainte] personne et dans laquelle il m'informait [de l'identité] de son Successeur, après lui.

Ensuite [une lettre] me parvint [de lui], trois jours avant qu'il ne mourût, et dans laquelle, il m'annonçait [l'identité] de son Successeur, après lui."

2- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Is'hâgh, et lui d'Abou Hâchém Al-Djafari qui avait dit:" [En une occasion,] je déclarai à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*]: "De par le profond respect que je ressens envers vous, et à cause même de votre Majesté j'hésite à vous faire une demande; or, me permetteriez-vous de vous la faire...?"

Il répondit:" Demande donc."

Je dis:" Si jamais quelque chose vous arrive, où devrais-je faire des demandes à "son" sujet...?"

Il répondit:" à Médine."

3- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad Al-Kouffi, et lui de Djafar Ibn-é Mohammad Al-Mak'fouf, et lui d'Amr Al-Ah'vâzi qui avait dit:" Abou Mohammad [i.e. l'Imâm Hassan *as*] me montra son fils et déclara:" Cette [personne] sera ton seigneur et maître."

4- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Hamdân Al-Ghalânéssi qui avait dit:" [Une fois,] je déclarai à Amri[2] :"Est-ce qu'Abou Mohammad

---

1. Ceci fait allusion à l'Imâm du Temps: Hazrat Mahdi [qu'Allah accélère son Apparition]; et la Demeure se réfère à la maison de l'Imâm Hassan-é Askari [*as*] et où l'Imâm Mahdi [*as*] vivait et par où, il entra dans son "Occultation".
2. Al-Amri était le tout premier "Nâyéb" [i.e. représentant – porte-parole - opérateur – délégué - ambassadeur] de l'Imâm Mahdi [*as*]. Son nom complet est: Osmân Ibn-é Sa'îd Amri, et il avait aussi rendu des services à l'Imâm Hâdi [*as*] et à l'Imâm Hassan-é Askari [*as*] comme leur avocat; durant l'Occultation mineure, il était le représentant de l'Imâm Mahdi [*as*] et son fils:

[i.e. l'Imâm Hassan *as*] est décédé?"

Il me répondit:" Il est décéde [en effet], mais il a laissé un Successeur parmi vous qui est sain et sauf [dont le cou est ainsi: et il montra son propre cou]."

Et cette phrase et ce geste indiquent la bonne santé et le bien-être."

5- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh qui avait dit:" [Une lettre nous] fut envoyée, de la part d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] lorsque Zobéy'ri [1] – que la Malédiction Divine le frappe – fut tué. [L'Imâm écrivit]:" Ceci est la Punition de celui qui osa aller contre la Volonté Divine et se montrer insolent [et arrogant] envers les Amis d'Allah!

Il prétendait qu'il allait me tuer, pendant que je n'avais pas encore d'héritier... Et voilà donc comment il témoigna le Pouvoir d'Allah sur sa propre personne!"

En l'an 256 [A.H], il eut un fils qu'il nomma **M.H.M.D** [i.e. Mohammad]." [2]

6- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Hosséyn and de Mohammad, les fils d'Ali Ibn-é Ibrâhîm, et eux de Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Abdér'Rah'mân Al-Abdi [de la tribu] d'Abdé Ghéys, et lui d'un individu qui venait de Fârs et dont il nomma et qui avait dit:" Je me rendis à Sâmérrâ et me plaçai devant la porte [de la maison] d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*].

Il m'appela et je me rendis auprès de lui et le saluai.

Il me demanda:" Pour quelle raison es-tu venu ici?"

Je répondis:" Pour le désir ardent que jai [dans le cœur,] de vous servir [corps et âme]...!"

Mohammad Ibn-é Osmân devint le deuxième "Nâyéb" [i.e. représentant – porte-parole – opérateur – délégué - ambassadeur] de l'Imâm [*as*]. Tous deux, et pour la durée de cinquante ans, eurent l'extrême honneur d'accomplir la responsabilité d'être les "Navvâb" de l'Imâm.

1. Madj'léssi écrivit que c'était le nom d'un bon nombre des descendants d'Az-Zobéyr Ibn-é Al-Avvâm, et qu'il n'avait trouvé aucune information au sujet de la mort de ce Zobéyr. D'autres ont donné des informations incorrectes. En fait, Zobéyr était un caliphe Abbâsside, et il y eut trois caliphes Abbâssides qui furent les contemporains de l'Imâm Hassan-é Askari [*as*] Al-Mo'tazz, Al-Moh'tadi, Al-Mo'taméd; Al-Mo'tazz était le fils du Caliphe Djafar Al-Motévvakél. Il commença son règne en l'an 252, et il fut déposé et tué au mois de Cha'bân 255. il y a des divergeances d'opinion quant à son prénom: Al-Mo'tazz, mais le prénom le plus communément connu de lui est Mohammad; cependant, les historiens lui ont donné le nom d'Az-Zobéyr [Mass'oudi dans Moroudj Az-Zahâb – volume 7 – page 372, etc...]
2. La date correcte est le 15 Cha'bân de l'an 255 [A.H] qui est le 29 juillet de l'an 876 de l'ère Chrétienne [et selon le Calendrier Solaire Persan, c'est le 8 Mordâd, dans une année bisextile].

Il me dit:" Fais donc la garde, devant la porte [de ma maison]." Ainsi, je devins [l'un] des serviteurs de sa maison.

Par la suite, je fus nommé comme le responsable des achats quotidiens du marché, [pour les necéssités journalières de la maisonnée]; j'avais la permission d'entrer dans la maison, quand il n'y avait que des hommes.

Un jour, j'entrai et me rendis auprès [de l'Imâm], alors qu'il se trouvait dans les quartiers des hommes. Je perçus [soudain] un mouvement dans la maison, et l'Imâm m'ordonna aussitôt:" [Reste] où tu es et ne bouge pas!"

Je n'osais plus, ni entrer ni ressortir de là. Ensuite, une esclave passa tout près de moi, tandis qu'elle avait quelque chose de couvert [dans ses mains]. L'Imâm m'appela ensuite pour entrer dans la chambre [où il se trouvait]. J'entrai et il appela l'esclave et elle retourna de nouveau vers lui.

Il lui dit:" Découvre ce que tu as dans tes mains...."

Elle découvrit alors un bébé, avec un beau visage, de peau blanche; [l'Imâm *as*] découvrit le corps [du bébé] et [je vis] que des poils avaient poussé sur sa poitrine [et qui descendaient] jusqu'à son nombril, et qu'ils n'étaient point noirs, mais d'une couleur plus claire.

L'Imâm dit:" Il sera ton seigneur et maître, après moi..."

Il ordonna ensuite à l'esclave de l'emporter avec elle. Je ne vis [plus le bébé en question], jusqu'à ce qu'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] eût rendu l'âme." [1]

---

1. En fait, le désir et l'objectif de l'illustre Cheikh Koléyni dans ce Chapitre est de démontrer et de prouver d'une manière irréfutable et spécifique que l'Imâm Hassan-é Askari [*as*] avait bel et bien eu un fils, et que plusieurs personnes l'avaient vu, avant qu'il n'entrât dans l'Occultation [i.e. Mineure et Majeure] et qu'il y avait en effet un mandat pour son Imâmat. Il faut ajouter aussi que pour mener à bien cette mission, il choisit les Ahâdîs dans lesquels il était lui-même le narrateur, dans la chaîne de transmission; et pour cela, il y a une différence entre le "Kâfi" et d'autres grandes œuvres, telles que "Béhârol Anvâr" d'Allâmeh Madjléssi. Pour cela, Cheikh Koléyni ne fait aucune référence, au sujet de la position historique spéciale de l'Imâm Mahdi [*as*], ou aux Ahâdîs, rapportés de la sainte personne du Prophète [*savavs*] et qui annonçaient tous, l'apparition et le soulèvement de cette figure sanctissime, dans la fin des temps. De toute façon, la meilleure explication au sujet de l'Apparition de Mahdi [*as*] fut donnée par une personne qui ne croyait pas lui-même à sa Venue et qui renia la validité des Ahâdîs concernant cette question. C'est à dire, le célèbre historien Abdér'Rah'mân Ibn-é Mohammad Ibn-é Khaldoun dans son "Introduction" très célèbrée pour son grand ouvrage historique. Il écrivit:" Tous les Musulmans acceptent cette ferme croyance qu'à la fin des temps, un homme de la [sainte] Famille du noble Prophète [*savavs*] apparaîtra sans aucun doute et qui fortifiera l'Islam et fera triompher la Justice et l'Équité. Tous les Musulmans le suivront et il dominera sur tout le territoire Islamique. Il sera appelé "Mahdi"..." [volume 1 – page 260]; nous voyons donc que l'Apparition et la Manifestation de Mahdi n'est pas uniquement une croyance sectaire [comme pour le cas des Chiites], mais une croyance commune

et générale pour tous les Musulmans; et cette croyance, exprimée par Ibn-é Khaldoun n'était pas uniquement professée par cet auteur, mais aussi par d'autres savants érudits Islamiques; or, selon Ibn-é Khadoun il y a des Ahâdîs au sujet de Mahdi qui sont tous, justes et correctes [authentiques] [i.e. Sahih], selon la base et le fondement de l'évaluation faite pour les Ahâdîs. Or, certains Ulémas [savants érudits] ont déclaré qu'il y a des Ahâdîs incrédibles et loin de toute authenticité à ce sujet, et réfuté catégoriquement cette seconde explication par Ibn-é Khaldoun. Ahmad Mohammad Châkér l'un des plus grands savants au sujet des Ahâdîs et du Tafsir a déclaré:" La croyance en Mahdi n'est pas une croyance spécifiquement Chiite, car c'est un fait qui a aussi été rapporté et cité par les Sunnites, à travers de nombreuses chaînes de transmission, et par les proches compagnons du noble Prophète [*savavs*], de sorte qu'il ne reste absolument aucun doute quant à la véracité et à la vérité de cette croyance."

De toute façon, au moins 46 livres écrits et rédigés par 35 auteurs qui n'étaient pas Chiites, affirment et confirment sans le moindre doute, ce fait sur Mahdi et son Apparition, et quant aux écrivains Chiites, au moins 44 livres portent le titre de: "Al-Ghéybah" [i.e. l'Occultation] et d'innombrables ouvrages sur l'Imâm Mahdi [*as*]. Le livre le plus célèbre a été rédigé par l'illustre Cheikh Abou Abdéllâh Mohammad Ibn-é Ibrâhîm Al-Kâtéb An-No'mâni Ibn-é Ab Zéy'nab [mort en 360 A.H] [que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée] intitulé:" Al-Ghéybah"; ensuite les ouvrages écrits par l'illustre Cheikh Sadough [que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée]: "Kamâlo Dîne va Tamâmo Né'mah", et aussi par l'illustre Cheikh Toussi [que la Miséricorde d'Allah lui soit accordée]: " Al-Ghéybah" qui sont tous, au sujet de Mahdi et de son Occultation. En ce qui concerne l'Occultation de l'Imâm Hodjjat Ibn'l Hassan-é Askari, l'Imâm Mahdi [*as*], il faut dire qu'elle est divisée en deux phases ou périodes: la Mineure et la Majeure [i.e. Al-Ghéybato Sogh'râ et Al-Ghéybatol Kobrâ]. Durant l'Occultation Mineure, il y avait des ambassadeurs [i.e. agents – représentants – délégués] connus comme "Navvâb" qui agissaient comme les intermédiaires soumis et obéissants de l'Imâm pour les gens. Certains de ces ambassadeurs étaient connus par leur nom [i.e. An-Nâyébol Mansous Alay'h] et d'autres non. Dans le premier cas, ils étaient des "Navvâb Khâss", ou spécifiques qui s'identifiaient par leur nom et dans le deuxième cas, ils étaient des "Navvâb Âmm" [ou communs] qui pouvaient être n'importe qui, mais possédant certains caractéristiques particuliers. Les premiers s'intéressaient aux questions spécifiques et les seconds aux questions générales.

Le premier groupe était seulement composé de quatre hommes, et ils se succédèrent l'un après l'autre [à la mort du précédent "Nâyéb"]. Après la mort du dernier d'entre eux, l'Occultation Majeure s'initia pour l'Imâm [*as*]. En ce qui concerne le lieu de résidence de l'Imâm [*as*], selon la croyance Chiite, il faut dire que c'est un lieu inconnu de tous, excepté bien-sûr, pour les quatre "Navâb" qui savaient très bien où se trouvait l'Imâm [*as*], pour pouvoir lui communiquer les faits importants. Dans l'Occultation Majeure, il y a eu des exemples dans lesquels c'était l'Imâm [*as*] lui-même venait en contact direct avec une personne particulière pour lui faire savoir une chose spécifique, mais ce n'était guère un fait répétitif qui se réalisât souvent et régulièrement. Et selon la doctrine Chiite, même si l'Imâm [*as*] apparaît devant quelqu'un, il ne lui donnerait aucune instruction spécifique, mais seulement une Connaissance utile; ainsi donc, celui qui prétend avoir reçu des instructions spécifiques ou des Commandements de la part de l'Imâm Mahdi [*as*] est un falsificateur et un menteur, et cette prétention en elle seule, prouve la falsité de ses dires. Par conséquent, personne ne sait où il vit, où il se trouve, et où se trouve son lieu de résidence. De même il y a eu des occasions où plusieurs personnes, se trouvant en différents lieux, avaient rencontré l'Imâm et ceci indique que l'Imâm peut se trouver en diffrents lieux, en même temps.

***

Chapitre 77

Des noms de ceux qui "le" [*as*] virent

1- Mohammad Ibn-é Abdéllâh et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté tous deux cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Djafar al-Hém'yari qui avait dit:" Le Cheikh Abou Amr [qu'Allah le bénisse] et moi, nous étions chez Ahmad Ibn-é Is'hâgh [1] et Ahmad Ibn-é Is'hâgh me fit signe de demander [au Cheikh Abou Amr], au sujet de l'héritier [de l'Imâm Hassan-é Askari *as*]; par conséquent, je me tournai vers lui et dis: " Ô Abou Amr...! Je voudrais te faire une demande, - bien-entendu, non parce que j'aurais quelques doutes, à ce sujet... - car ma ferme croyance et ma religion sont telles que la Terre ne sera jamais vide d'une "Preuve" Divine, excepté pour les quarante jours qui précéderont [l'arrivée] du Jour de la Résurrection; et lorsque [ce Jour-là] arrivera, la "Preuve" Divine sera retirée, [car le temps de laisser une Preuve sur la Terre sera désormais passée], et la Porte de la Repentance sera [désormais] fermée:" *Le Jour où* l'un des "Signes" *de ton Seigneur* viendra, *la Foi en Lui ne profitera à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant, ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance [par l'accomplissement de bonnes œuvres].*" [Al-An'âm-158][2] et elles seront les pires créatures d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et ce sera à leur époque que la Résurrection viendra...

Cependant, je voudrais augmenter [ma] certitude, car Ibrâhîm [*as*] demanda à son Seigneur, à Lui, la Puissance et la Gloire de lui montrer comment Il réssuscite les morts.

De même, aucun Chiite ne croit à un " lieu caché spécifique" pour l'Imâm [*as*]; c'est sans aucun fondement, mais malheureusement, de nombreux écrivains non-Chiites prétendent que c'est une croyance purement Chiite, ce qui n'est absolument pas vrai.

1 . Ahmad Ibn-é Is'hâgh Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Sa'ad Ibn-é Mâlék Ibn-é Al'ah'vas, Abou Ali Al-Ach'ari Al-Ghommi. Il était le Cheikh, par excellence, des savants érudits de la ville de Ghom [Qom] et leur représentant devant l'Imâm [*as*]. Il narra des Ahâdîs d'Abou Djafar [i.e. le Second – l'Imâm Djavâd *as*] et d'Abél Hassan [i.e. l'Imâm Hâdi *as*], et il était un proche compagnon d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*], et il rencontra aussi l'Imâm Mahdi [*as*] et fut honoré par cette rencontre fortuite. Il possède un haut rang spirituel et est très fiable dans ses Ahâdîs. Il vécut à Baghdâd, à la fin de sa vie dans un quartier habité par les Chiites. C'était l'un des Ambassadeurs désignés [i.e. An-Nâyéb Al-Mansus Alayh] qui s'occupait des questions spécifiques. C'est à dire qu'il avait une Ambassade Spécifique [i.e. An-Niyyâbato Khâsseh].

2. Au commencement de ce verset, il altère quelque peu le sens et au lieu d'employer la troisième personne du pluriel, le narrateur emploie la troisième personne du singulier.

Allah dit:"Ne crois-tu pas encore?" [Al-Baqarah-260]. [Et] Abou Ali Ahmad Ibn-é Is'hâgh m'informa qu'il avait [aussi] demandé à Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*]: " Avec qui devrais-je commencer un rapport, ou de qui, devrais-je acquérir la Connaissance [religieuse], et de quelle personne, devrais-je accepter les dires [i.e. les paroles]...?"

[l'Imâm *as*] lui avait répondu:" Amri jouit de ma confiance en lui, et ce dont il te fera parvenir de ma personne, viendra vraiment de moi, et ce qu'il déclare en mon nom, il le dit [vraiment] en mon nom.

Par conséquent, obéis-lui, car c'est une personne fiable et digne de confiance."

Abou Ali m'informa aussi qu'il avait, lui aussi, fait cette demande à Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] et qu'il lui avait répondu [à lui aussi]:" Amri et son fils sont tous deux, dignes de confiance! Ce qu'ils rapportent de moi est vraiment rapporté de moi, et ce qu'ils disent de moi, ils [le] disent vraiment en mon nom; par conséquent, obéissez-lui, car ils sont fiables, et vous pourrez compter sur eux..."

Et voilà donc ce que les deux Imâms qui sont décédés avaient déclaré à ton sujet."

Abou Amr tomba en prosternation [sur le sol] et se mit à pleurer [à chaudes larmes]; il déclara alors:" Demande ce que tu veux..."

Je demandai:" As-tu vu l'héritier [et le Successeur] d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] après son décès?"

Il répondit:" Oui, et je jure par Allah que son cou était comme cela, [et il fit un signe de sa main] [pour lui faire savor qu'il était bel et bien vivant]."

Je dis:" Il me reste encore une question à te poser..."

Il dit:" Demande ta question."

Je demandai: "Quel est son nom...?"

Il répondit:" Il vous est interdit de demander cela, et je ne dis pas cela, moi; car je n'ai aucun droit de prononcer ce qui est permis [i.e. "Licite"] ou interdit [i.e. "Illicite"] [i.e. il n'est pas à moi de faire une telle chose].

En fait, je rapporte seulement ce que [l'Imâm *as*] lui-même avait dit...

[La raison est que] le Caliphe [i.e. Mo'taméd-é Abbâssi] pense qu'Abou Mohammad [*as*] est mort et qu'il n'a laissé aucun héritier [i.e. Successeur] après lui; et il a même divisé ses possessions [et ses biens] et celui qui n'en avait aucun droit [à ces biens] s'en est approprié [c'est à dire : Djafar-é Kazzâb, le frère de l'Imâm Hassan *as*]. [Et maintenant nous savons que sa mère, ses épouses, ses esclaves, etc...] sont devenues sans toit, ni aucun bien... Et personne n'a le courage de se présenter à

eux, ou bien de leur pourvoir [i.e. donner] quoique ce soit...!

Si jamais ce nom se propageait [i.e. était divulguée], on se mettrait à sa recherche [de L'Imâm Mahdi *as*]!

Par conséquent, craignez donc Allah, et restez silencieux [et abstenez-vous de demander plus que vous ne devriez en savoir]."

[L'illustre Cheikh Koléyni, qu'Allah soit Miséricordieux envers lui écrivit]: "Un Cheikh parmi nos Chiites, dont j'ai oublié le nom me dit qu'Abou Amr avait fait la même demande à Ahmad Ibn-é Ishâgh et qu'il avait donné lui aussi la même réponse.]

2- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Moussâ Ibn-é Djafar, qui était le plus âgé, parmi les descendants du Messager d'Allah [*savavs*] en Irak avait dit:" Je le vis [i.e. l'Imâm Mahdi *as*], alors qu'il n'était qu'un adolescent, entre les deux Mosquées [i.e. Béynol Haraméy'n]..." [1]

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Hosséyn Ibn-é Réz'ghollâh Abou Abdéllâh qui avait dit:" Moussâ Ibn-é Mohammad Ibn'l Ghâssém Ibn-é Hamzah Ibn-é Moussâ Ibn-é Djafar me raconta:"[Dame] Hakimeh [*sa*] l'[illustre] fille de Mohammad Ibn-é Ali [i.e. l'Imâm Hâdi *as*] qui était la tante paternelle de [l'Imâm Mahdi *as*] me rapporta qu'elle l'avait vu, durant la Nuit de sa Naissance et après cela [aussi]."

4- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Hamdân Al-Ghalânéssi qui avait dit:" Je déclarai à Amri:" Est-ce qu'Abou Mohammad [i.e. l'Imâm Hassan *as*] est décédé?"

Il répondit:" Il est décédé [en effet], mais il a laissé un héritier [et un Successeur] après lui, et il est sain et sauf..."

5- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Fat'h qui était le client d'Az-Zorâri qui avait dit:" J'entendis Abou Ali Ibn-é Motahhar mentionner qu'il l'avait vu et il le décrivit pour moi..."

6- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Châzân

---

1. C'est le Masdjidil Harâm et le Masjédon'abi, ou bien alors, la Mosquée de Koufeh et la Mosquée de Sahleh, ou encore, la Mosquée de Sahleh et la Mosquée de Sa'sa'éh. [Qu'Allah accélère son Apparition et sa Manifestation!]

Ibn-é No'éym, et lui de la servante d'Ibrâhîm Ibn-é Abdé Néy'châbouri qui avait dit:"Je m'étais arrêtée sur le mont Safâ, à côté d'Ibrâhîm, quand "il" [*as*] arriva et se tint debout par-dessus l'épaule d'Ibrâhîm [qui s'était agenouillé pour s'acquitter de sa Prière]; il lui ferma son livre des "Rituels du Pélerinage", et se mit à lui parler, au sujet des choses [diverses]."

7- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Ibrâhîm, et lui d'Abou Abdéllâh Ibn-é Sâléh qui l'avait aperçu tout près de la "Pierre Noire" [i.e. Hadjar Al-As'vad], pendant que les gens se poussaient les uns les autres et il [*as*] avait dit:" Ils n'avaient pas été commandés de [se comporter] de cette manière..."[1]

8- Ali a rapporté cet hadîs d'Abou Ali Ahmad Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Idris, et lui de son père qui avait dit:"Je "le" [*as*] vis, après la mort d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*], quand il s'approchait de l'adolescence, et je baisais [tendrement] ses [saintes] mains et sa [sainte] tête."

9- Ali a rapporté cet hadîs d'Abou Abdéllâh Ibn-é Sâléh et d'Ahmad Ibn-é An-Nazr, et [le nom] de Djafar Ibn-é Ali [Kazzâb] fut mentionné et Al-Ghanbari [i.e. l'un des descendants de Ghanbar Al-Kabir qui avait été un esclave affranchi par Abél Hassan Ar-Rézâ *as*] le critiqua [pour ses méfaits].

Je [Nous] [i.e. Abou Abdéllâh Ibn-é Sâléh et Ahmad Ibn-é An-Nazr tous deux] lui dis [dîmes]:" Ainsi donc, à part lui, l'Imâm [Mahdi *as*] n'a aucun autre proche parent [et il commit ces méfaits contre l'Imâm *as*]...?! Et l'as-tu vu [i.e. l'Imâm *as*]... ?"

Il répondit:" Je ne [l'ai] pas vu, mais quelqu'un d'autre que moi l'a vu."

Je demandai:" Qui l'a vu?"

Il répondit:" Djafar le vit deux fois, et il y a une histoire à ce sujet." [2]

10- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Abou Mohammad Al-Vaj'nâni qui avait dit:" Un individu qui avait vu [l'Imâm Mahdi *as*] m'informa

1. C'est à dire, en se bousculant et en se poussant les uns les autres, pour se faire atteindre devant la Pierre Noire, pour L'embrasser et Lui demander [à la Pierre Noire] de témoigner pour eux.
2. Cela arriva au moment de l'enterrement de l'Imâm Hassan [*as*] dans sa propre maison, et quand Djafar refusa ce fait, et voulut empêcher cela; et aussi au moment de la distribution des biens et des possessions de l'Imâm Hassan [*as*], et de la convoitise et de l'avidité de Djafar qui voulait s'approprier de tout ce qu'avait possédé son frère défunt. Ces deux histoires sont très célèbres.

que l'Imâm [*as*], dix jours avant la tragédie [i.e. le Martyre de l'Imâm Hassan *as*] était sorti de la maison [paternelle] et avait déclaré:" Ô Allah! Tu sais très bien que s'ils ne m'avaient pas châssé d'ici, cette place [i.e. Sâmérrâ] est le lieu le plus aimé par moi...!" ou quelque chose de semblable."

11- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Ali Ibn-é Ghéys qui avait dit que l'un des agents de police qui travaillait dans une région rurale de l'Irak [du nom d'As-Savâd] avait raconté:" [Tout récemment] je vis Simâ à Sâmérrâ. Il employait la force, pour ouvrir la porte [d'entrée] de la maison [de l'Imâm Hassan-é Askari *as*].

[L'Imâm Mahdi *as*] sortit alors, tandis qu'il avait une hache dans sa main, et il déclara:" Que fais-tu chez moi?!"

Simâ répondit:" Djafar prétend que votre père est décédé, sans avoir laissé un héritier... Si c'est votre maison, je vous quitte donc à l'instant." Et il sortit aussitôt de la maison."

Ali Ibn-é Ghéys dit:" L'un des serviteurs de la maison sortit alors, et je lui demandai à ce sujet.

Il me dit:" Qui vous a parlé de cela?"

Je lui répondis:" L'un des agents policiers d'As-Savâd me le dit..."

Il me déclara:" Il semble que rien ne reste caché des gens..."

12-Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad Al-Kouffi, et lui de Djafar Ibn-é Mohammad Al-Mak'fouf, et lui d'Amr Al-Ah'vâzi qui avait dit:" Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*] me "le" montra et déclara:" Cette [personne] sera ton seigneur et maître!"

13- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Hassan Ibn-é Ali Néy'châbouri, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Moussâ Ibn-é Djafar, et lui d'Abou Nasr Zarif, et lui du serviteur [de l'Imâm Hassan-é Askari *as*] avait dit qu'il l'avait vu.

14- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mohammad et de Hassan, les deux fils d'Ali Ibn-é Ibrâhîm. Ils racontèrent cet hadîs en l'an 279 A.H de Mohammad Ibn-é Abdér'R'ah'mân Al-Abdi, et lui de Zou Ibn-é Ali Al-Édjli, et lui d'un individu qui venait de la région de Fârs, et dont il annonça le nom [qui lui] avait dit qu'Abou Mohammad [*as*] "le" lui avait montré [c'est à dire l'Imâm Mahdi *as*].

15- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Abou Ahmad Ibn-é Râchéd, et lui de l'un des habitants de Madâ'én qui avait dit:" Je me trouvais en Hadj avec l'un de mes amis. Nous nous arrêtâmes [à un moment donné] et il y avait ce jeune homme qui était assis, vêtu [seulement] d'un tissu autour de sa taille et d'un autre, qu'il avait [jeté] sur ses épaules; et [il portait] des sandales jaunes, aux pieds.

J'estimai que ces deux tissus devaient valoir [environ] cent cinquante dinârs; et il n'y avait aucun signe, des effets du voyage sur sa personne.

Un mendiant s'approcha de nous et nous le châssames.

Le mendiant se dirigea alors vers le jeune homme et lui demanda la charité; il ramassa quelque chose du sol et le lui donna.

Le mendiant se mit à prier pour lui, et fit une longue prière pour [le jeune homme], en la prolongeant [pour bien longtemps]...

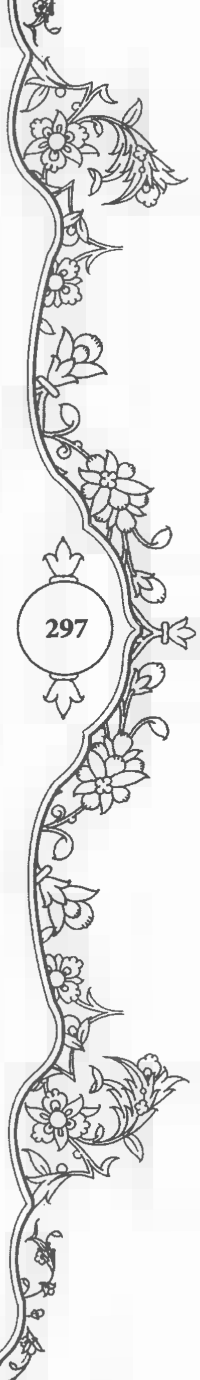
Le jeune homme se leva alors et disparut devant nos regards.

Nous nous approchâmes du mendiant et lui demandâmes:" Qu'est-ce qu'il te donna...?"

Il nous montra alors une pépite d'or que nous estimâmes devoir peser vingt "Més'ghâl"...!

Je dis à mon compagnon:" Notre seigneur et maître [i.e. Mow'lâ] était tout près de nous, et nous n'avons pas compris!..."

Nous nous mîmes alors à le rechercher [parmi la foule des gens]; et nous cherchâmes toutes les "Stations" d'Arrêt [à Arafât], mais nous ne pûmes [le retrouver]... Nous demandâmes à tous ceux qui étaient Mecquis ou Médinois [à son sujet] et ils [nous] dirent:" C'est un jeune homme "Alavi" qui vient chaque année à pieds, à la cérémonie de Hadj..."



***

Chapitre 78

De l'interdiction de "le" [*as*] nommer [1]

1- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'un individu dont le nom fut mentionné par lui, et lui de Mohammad Ibn-é Ahmad Alavi, et lui de Dâvoud Ibn'l Ghâssém Al-Djafari qui avait dit:" J'entendis [l'Imâm] Abél Hassan Al-Askari [l'Imâm Hâdi *as*]:" Mon Successeur après moi sera Hassan [*as*], mais que sera donc votre position envers le Successeur de ce Successeur...?"

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Mais pourquoi donc?"

Il répondit:" [Car,] vous ne le verrez pas, et il ne vous est pas permis de le nommer [non plus]."

Je dis:" Alors, comment donc, pourrions-nous le mentionner?"

Il dit:" Dites:" Le "Hodjjat" parmi la Progéniture de la Famille de Mohammad [*savavs*] [i.e. Hodjjah Mên Âlé Mohammad *savavs*]! Qu'Allah le bénisse [donc] et lui accorde la Paix!"

2- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Abou Abdéllâh As-Sâléhi qui avait dit:" Après la mort d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan *as*], [certains] de nos Chiites me prièrent de demander, au sujet du nom et du lieu de séjour [de l'Imâm Mahdi *as*].

La réponse fut:" Si je leur dévoile son nom, ils le divulgueront; et s'ils viennent à connaître sa place, ils vont guider [les ennemis] à ce lieu..."

---

1. Étant donné que durant l'Occultation Mineure, il était possible aux gens de le voir, soit pour ses suivants et partisans que pour ses ennemis, ou bien de se trouver dans un même lieu que l'Imâm [*as*], et à cause du fait que les autorités tyranniques de l'époque persécutaient les gens pour leur faire révéler le nom et le lieu de résidence de l'Imâm [*as*], ses partisans n'avaient point le droit ni la permission de prononcer directement son nom, ou le lieu où il se trouvait, ou de demander de telles questions à son sujet. Or, afin de pouvoir se référer à lui, il était nécessaire d'employer une forme officielle respectueuse ou un titre général, comme le "Hodjjat-é Âlé Mohammad" [*as*], de sorte que si jamais les autorités venaient à les inquisitionner à son sujet, la personne inquisitionnée pouvait répondre qu'il se référait à un autre Imâm, mort depuis longtemps. De cette manière, les autorités étaient encouragées de croire que le onzième Imâm [*as*] n'avait point eu un héritier. Au sujet de cette question, certaines autorités religieuses sont de l'opinion que toutes ces restrictions s'appliquaient seulement en temps de l'Occultation Mineure.

3- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Fazzâl, et lui d'Ar-Rayyân Ibn-é As-Salt qui avait dit:" J'entendis Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] dire, lorsqu'on lui demanda au sujet du "Qâ'îm" [i.e. l'Imâm Mahdi *as*]:" Sa personne ne pourra être vue et son nom ne devra pas être mentionnée [non plus]."

4- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ibn-é Ré'âb qui avait dit: "Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Personne n'appelle [i.e. ne mentionne] le Maître de cette Affaire [i.e. Sâhébo Hâzal Amr], par son nom, excepté celui qui ne croit pas [aux concepts de l'Imâmat]."

***

Chapitre 79

Un chapitre extraordinaire, au sujet de l'Occultation

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Khâléd, et lui de l'individu qui lui avait narré cet hadîs, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ l'a rapporté d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui de son père, et lui, de l'un de ses compagnons/narrateurs, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: " L'état le plus proche qu'un esclave d'Allah pourrait se trouver avec son Seigneur, - que Son Rappel soit glorifié! - et le moment où Allah devient le Plus Satisfait d'eux est lorsqu'ils ne peuvent trouver la "Preuve" d'Allah L'Altissime et qu'il ne soit pas manifeste à eux, et qu'ils ne sachent point où il se trouve, et pourtant, ils savent que ni la "Preuve" d'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire ni Son Pacte [i.e. Missâgh] n'ont cessé d'exister!

Et que dans cette condition, vous restiez nuit et jour dans l'Attente de la "Délivrance" [i.e. Faradj]!

Car la Colère d'Allah contre Ses ennemis sera la plus forte, lorsqu'ils auront perdu Sa "Preuve", et lorsqu'il [i.e. l'Imâm *as*] ne sera plus manifeste à leurs yeux; et Allah sait parfaitement que ceux qui L'aiment ne seront point assiégés par aucun doute [durant l'Occultation]; et s'Il savait qu'ils seront [affligés] par le doute, Il n'aurait point dissimulé [i.e. caché] Sa "Preuve" d'eux, pas même pour un seul instant! Et que [cette Délivrance] n'arrivera que pour les pires des hommes [i.e. lorsque les pires des gens domineront la terre]!"

2- Hosséyn Ibn-é Mohammad Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn-é Mérdâs, et lui de Saf'vân Ibn-é Yah'yâ et de Hassan Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém, et lui d'Ammâr As-Sâbâti qui avait dit:" [En une occasion,] je demandai à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]: " Laquelle de ces deux choses est meilleure? Adorer le Seigneur en cachette, avec un Imâm caché de vous, et [au temps] d'un gouvernement, basé sur la Fausseté, ou bien adorer le Seigneur [au temps] de la Manifestation de la Vérité, et avec l'établissement d'un gouvernement juste, avec un Imâm manifesté parmi vous...?"

L'Imâm [*as*] répondit:" Ô Ammâr! Je jure par Allah que l'action de faire l'aumône en cachette est bien meilleure que celle de faire la charité ouvertement; de même, par Allah, votre adoration en cachette, avec votre Imâm caché et au temps d'un gouvernement basé et institué sur la Fausseté, et tandis que vous êtes effrayés de vos ennemis, dans le gouvernement de la Fausseté et dans un état de trêve avec vos ennemis est bien meilleur que lorsque vous adorez Allah, -que Son Rappel soit rendu Majestueux et Puissant!- au temps de la manifestation de la Vérité, avec un Imâm légitime [i.e. vrai] qui se manifeste, au moment où il y a un gouvernement basé sur la Vérité!

Sache donc, que quiconque parmi vous s'acquitte à temps d'une Prière prescrite et régulière en assemblée [avec les autres], pendant qu'il se cache de ses ennemis et qu'il l'accomplisse complètement [et correctement], Allah [de Son côté] lui inscrira [la Récompense de celui qui aurait accompli] cinquante Prières régulières, en assemblée! Et quiconque parmi vous s'acquitte, à temps, d'une Prière prescrite et régulière, en solitude, tandis qu'il se cache de ses ennemis et qui l'accomplisse complètement [et correctement], Allah à Lui, la Puissance et la Majesté lui inscrira alors [la Récompense de celui qui aurait complété] vingt cinq Prières prescrites et régulières, [récitée] en solitude!

Et quiconque s'acquitte à temps d'une Prière surérogatoire et qu'il l'accomplisse complètement [et correctement], Allah [de Son côté] lui inscrira [la Récompense de celui qui aurait complété] dix Prières surérogatoires!

Et quiconque parmi vous fait une bonne action, Allah à Lui, la Puissance et la Gloire lui inscrira [la Récompense de celui qui aurait complété] vingt bonnes actions! Et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté doublera généreusement et [avec une grande magnanimité,] [la Récompense] des bonnes actions du croyant, parmi vous, lorsqu'il fait de bonnes œuvres et qu'il pratique la "Taghiyyah" [i.e. la discrétion,] au sujet de sa Religion, de son Imâm et de sa propre personne et

qui garde sa langue [i.e. qui reste silencieux]; car Allah à Lui, la Puissance et la Majesté est Généreux et Magnanime!"

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Je jure par Allah que vous venez de m'encourager et de m'inciter à faire le bien!

Cependant, je désirerais savoir, comment nous pourrions être meilleurs dans nos actions en ce moment-ci, que les compagnons de votre "Imâm Manifeste" [i.e. l'Imâm Mahdi *as*] et [au temnps de l'établissement] du gouvernement de la Vérité et ce, quand nous appartenons [tous les deux groupes] à une seule et unique Religion...?"

Il répondit:" En effet, vous les avez devancés pour votre participation dans la Religion d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et dans vos Prières, vos Jeûnes, vos Hadj et dans chacune de vos bonnes œuvres et dans votre Connaissance et votre adoration d'Allah, - que Son Rappel soit puissant et glorifié! - et ce, en cachette de vos ennemis, et tandis que vous dissimulez [la vérité] au sujet de votre Imâm, tout en étant obéissant envers lui et patient avec lui, en attendant [l'établissement] du gouvernement [basé sur] la Vérité, tout en étant appréhensifs et inquiets au sujet de votre Imâm et de vous mêmes devant les souverains oppresseurs...!

Et vous voyez les Droits de votre Imâm et vos propres Droits, aux mains des oppresseurs injustes qui les auront usurpés et vous auront privés [de ces Droits], en vous forçant à travailler durement dans la vie et pour votre subsistance, [afin de pourvoir pour vos familles]; et en plus, vous devriez être patients au sujet de votre Religion, de votre adoraton et de votre obéissance envers votre Imâm, tout en craignant en même temps vos ennemis!

Pour tout cela, Allah à Lui, la Puissance et la Gloire augmentera [la Récompense] de vos actions, pour vous!

Par conséquent, que tout cela vous soit plaisant et doux...!"

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Ainsi donc, quelle préférence vous voyez dans tout cela? Que nous soyons les compagnons du "Qâ'îm" [*as*] et voir la manifestation de la Vérité, ou bien, qu'aujourd'hui, sous votre Imâmat, nous restions obéissants envers vous...?

Sommes-nous meilleurs dans [nos] actions, [maintenant,] que ceux qui seront [au temps] du gouvernement de la Vérité et de la Justice...?"

L'Imâm répondit:" Gloire à Allah! Ne voudrais-tu pas qu'Allah le Béni, le Sublime établisse la Vérité et la Justice sur la terre...?!

Et qu'Il produise l'harmonie, entre les paroles [des hommes], et unisse les cœurs divers [des gens]?

Et que les gens ne se rebellent plus contre Allah à Lui, la Puissance et la Majesté sur Sa Terre...?

Et que Ses Restrictions [i.e. Limites] soient appliquées parmi Ses créatures, et qu'Il retourne les Droits des gens à Ses créatures, de sorte que la Vérité puisse se manifester [pleinement,] de telle sorte qu'aucune partie d'Elle ne reste cachée, à cause de la peur d'aucune de [Ses] créatures...?!

Par Allah! Ô Ammâr! Aucun d'entre vous ne mourra dans les conditions dans lesquelles vous vous trouvez, à moins d'être supérieurs et meilleurs que la plupart des Martyrs de [la bataille de] Badr et [de celle] d'Ohod...!

Par conséquent, que vous puissiez vous réjouir pleinement de ces choses, et Félicitations à vous [tous...!"

3- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Abou Osâmah, et lui de Héchâm; et Mohammad Ibn-é Ya'hyâ l'a rapporté d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém, et lui d'Abou Hamzah, et lui d'Abou Is'hâgh qui avait dit:" Les compagnons, dignes de confiance du seigneur des croyants [Ali *as*] m'ont narré cela, et [me dirent] qu'ils avaient entendu le seigneur des croyants [Ali *as*] dire [dans l'un de ses Enseignemnents édifiants et moralisateurs]: "Ô Allah...! Je sais pour certain que la Connaissance ne sera jamais ramassée et dissimulée [dans une seule et unique place], et que ses fondations ne seront jamais anéanties, et que Tu ne laisseras jamais Ta Terre, vide d'une "Preuve" Divine pour Tes créatures, qu'Elle soit manifeste mais non obéie, ou bien craintive et en cachette, afin que Ta "Preuve" ne s'anéantisse point et que Tes "Amis" [i.e. Ow'liyâ] ne tombent guère dans [la voie] de la Perdition [et de l'Égarement], après que Tu les eus guidée [dans la bonne voie]!

Or, où sont-ils, et combien sont-ils...?

Ils sont [en effet,] peu nombreux, mais pour le rang qu'ils occupent, ils sont illustres et éminents devant Allah, que Son Rappel soit Majestueux!

Ils obéissent aux dirigeants et aux Imâms de la Direction; et ils ont été éduqués, par leurs bons exemples, et suivent la Voie qu'ils [i.e. les Imâms *as*] poursuivent. C'est ainsi que la Connaissance pénétre directement dans leurs cœurs, à l'aide de la réalité de la Foi, et que leurs esprits répondront aux dirigeants de la Connaissance; et qu'ils considèrent les paroles [i.e. les Préceptes] des Imâms [*as*], comme facilement compréhensibles, tandis ces mêmes paroles sembleront difficiles pour les autres; et ils développent une affinité avec ce dont

les autres, - qui les avaient appelés des "menteurs" - s'en effrayent et s'en répugnent, et que les immodérés s'en détournent odieusement...

Ce sont [en effet], les suivants des hommes de Connaissance [i.e. des savants érudits]; ils fréquentent les gens de ce monde-ci, en obéissant à Allah le Béni, l'Altissime et à ceux qui sont proches de Lui; ils professent la "Taghiyyah" [i.e. la discrétion et la prudence] dans leur Religion, et cela, par crainte des ennemis [afin de se protéger]; par conséquent, leurs esprits appartiennent à l'Empyrée [i.e. aux Stations les plus élevées], et c'est ainsi que leurs savants érudits [i.e. hommes de Connaissance] et leurs suivants restent silencieux et ne disent mot, [au temps] du gouvernement basé sur la Fausseté; et ils attendent [l'établissement] du gouvernement de la Vérité. Et bientôt, Allah réalisera la Vérité par Ses Paroles, et détruira toute chose fausse et vaine!

Ah, [Bénis soient-ils donc!], car ils seront récompensés [i.e. bénis] pour leur patience et leur endurance dans leur Religion, tout en préservant la Vérité [avec la présence des dirigeants oppresseurs]!

Ah! Combien j'aspire à les voir, au temps de la manifestation de leur gouvernement...! [Et bientôt], Allah nous rassemblera nous et eux, tous ensemble, au Paradis d'Eden [i.e. Djannat Adn], avec leurs ancêtres, leurs épouses et leurs descendants qui sont pieux [et vertueux dans leur croyance]!"

***

Chapitre 80

De l'Occultation [de l'Imâm Mahdi *as*] [qu'Allah accélère son Apparition]

1- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Hassan Ibn-é Mohammad, tous deux ont rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad Al-Kouffi, et lui de Hassan Ibn-é Mohammad As-Séy'rafi, et lui de Sâléh Ibn-é Khâléd, et lui de Yamân At-Tammâr qui avait dit:" Nous étions assis auprès d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*], quand il nous déclara:" Le "seigneur et maître" de cette "Amr" entrera dans l'Occultation; celui qui s'agrippera à sa Religion [à cette époque-là] sera comme une personne qui s'agrippe [aux épines] d'une buisson [épineuse]... Comme ceci!" et il montra son geste avec sa main:" Et qui, parmi vous, pourrait [empoigner et] agripper à la branche épineuse [de ce buisson] avec sa main [nue]...?" et il baissa la tête en silence, [et resta ainsi, pour un long moment,] et déclara ensuite:" En effet, le "seigneur et maître" de cette "Amr" entrera dans

l'Occultation, et à ce moment-là, chaque esclave [i.e. serviteur d'Allah] doit craindre Allah et s'accrocher et agripper à sa Religion..."

2- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Hassan Ibn-é Issâ Ibn-é Mohammad Ibn-é Ali Ibn-é Djafar, et lui de son père, et lui de son grand-père, et lui d'Ali Ibn-é Djafar, et lui de son frère Moussâ Ibn-é Djafar [l'Imâm Kâzém *as*] qui avait dit:" Lorsque le cinquième [descendant] du septième [Imâm] s'absentera, prenez soin, prenez soin de votre Religion! Ne permettez à personne de vous séparer de la Religion et restez vigilants!

Ô mon fils! [1] C'est une chose inévitable que le "seigneur et maître" de cette "Amr" entrera dans l'Occultation, de sorte que même ceux qui croyaient à cette Affaire [i.e. l'Imâmat] changeront leur croyance...

[Cette Occultation] est une Épreuve Divine, de la part d'Allah à Lui, la Puiussance et la Majesté et par Laquelle, Il éprouvera Ses créatures...

Et si vos pères et vos ancêtres avaient connu une Religion plus parfaite que celle-ci, ils l'auraient sûrement suivie!"

Je [i.e. Ali Ibn-é Djafar] dis:" Ô mon seigneur et maître! Qui sera donc le cinquième [descendant] du septième [Imâm]...?"

Il répondit:" Ô mon fils! Votre intellect est bien trop petite [i.e. limitée] pour [comprendre cela], et votre compréhension est bien trop étroite [i.e. impuissante] pour saisir cela... Mais si tu [es destiné à vivre encore], tu comprendras, de qui il s'agira..."

3- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Abi Nadj'rân, et lui de Mohammad Ibn-é Mossâvar, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Sachez donc, qu'il faudrait vous abstenir de mentionner [les caractéristiques du douzième Imâm, Hazrat-é Mahdi *as*]!

Ah, je jure par Allah que votre Imâm [*as*] entrera sûrement dans l'Occultation pour de [longues] années dans votre époque, et que vous serez éprouvés, de manière à ce que certains parmi vous se demanderont [incrédules]:" Est-il décédé?", "A-t-il été tué?", "A-t-il été détruit?", "Dans quelle vallée est-il parti?"; et les yeux des croyants verseront, en effet, des larmes [tristes] sur son compte... Et vous serez renversés comme les navires qui sont renversées

1. C'est une expression commune qui interpelle le frère benjamin et qui est prononcée d'un ton compassioné et bienveillant.

par les vagues de la mer! Et personne ne sera sauvée, excepté celles, de qui Allah avait reçu le Serment, et dont Il avait inscrit la Foi dans le cœur, en les fortifiant avec un Esprit, venant de Lui!

Douze bannières identiques et déroutantes seront alors hérissées, de sorte que la vérité ne pourra être distinguée du faux..."

Je me mis à pleurer et demandai:" Que devrions-nous faire alors...?!"

Il regarda [un rayon] du soleil qui s'était infiltré sur la terrasse [i.e. véranda] et dit:" Ô Abou Abdéllâh [Mofazzal]! Vois-tu ce rayon du soleil?"

Je répondis par oui.

Il dit:" Par Allah! Notre "Amr" est encore plus brillante que ce [rayon du] soleil!"

4- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ibn-é Abi Nadj'rân, et lui de Fazâlah Ibn-é Ayyoub, et lui de Sadir As-Séy'rafi qui avait dit:" J'entendis Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" [En ce qui concerne] le "seigneur et maître" de cette "Amr", il y a [en effet] une ressemblence [entre lui] et Youssof [*as*]..."

Je lui demandai:" Vous devriez [sans doute] vous référer à [l'Imâm Mahdi *as*]? Or, [faisiez-vous allusion] à sa vie [et au fait qu'il restera] vivant, ou bien à son "Occultation"...?"

Il me répondit:" Qu'est-ce que cette "Oummah" qui possède les caractéristiques d'un porc, [tend à] renier...?! Les frères de Youssof [*as*] étaient les descendants et les fils des Prophètes, et ils firent un marché avec Youssof, et lui firent un engagement et lui parlèrent, tandis qu'ils étaient ses frères et qu'il était leur frère; or, ils ne le reconnurent pas et cela, jusqu'à ce qu'il eût déclaré:" *Je suis Youssof, et voici mon frère [i.e. Benjamin]!*" [Youssof-90]

Pourquoi alors, cette maudite "Oummah" renie qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté puisse à un moment donné, faire avec Sa "Preuve" Divine, ce qu'Il fit avec Youssof...?!

Youssof [*as*] était souverain d'Égypte, et entre lui et son père, il y avait seulement dix-huit jours de distance; or, s'il avait voulu que son père sût [qu'il était bel et bien vivant], il l'aurait pu faire...

Mais Ya'ghoub [*as*] et ses fils, après avoir [entendu] la "Bonne Nouvelle" parcoururent la distance de leur désert [à Kan'ân,] jusqu'en Égypte, en neuf jours [seulement, pour arriver auprès de Youssof].[1]

1. Parcourir une route désertique prenait seulement neuf jours, et une route construite avec pleine de relais, durait dix-huit jours de voyage.

Par conséquent, comment donc cette "Oummah", pourrait-elle renier qu'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire peut faire avec Sa "Preuve Divine", ce qu'Il fit avec Youssof...?!

Il [i.e. l'Imâm Mahdi *as*] peut aller et venir [i.e. se promener] dans leurs marchés, et marcher sur leurs tapis [i.e. entrer dans leurs demeures] [sans que pour autant, personne ne puisse le reconnaître, et cela,] jusqu'à ce qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté lui donne la permission [de se manifester], tout comme Il permit à Youssof [de dévoiler son identité] et ils dirent:" *Est-ce que tu es... Certes! Tu es Youssof!"; il dit:" Je suis Youssof, et voici mon frère [Benjamin]...!"* [Youssof-90]

5- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de Hassan Ibn-é Moussâ Al-Khach'châb, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Moussâ, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Bokay'r, et lui de Zorârah qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire: "Ce jeune homme [i.e. l'Imâm Mahdi *as*] entrera dans l'Occultation, avant son Soulèvement."

Je demandai:" Pourquoi?"



Il dit:" Il craindra [qu'on l'assassine]..." et [l'Imâm] indiqua son ventre, avec sa main][1] et il déclara alors:" Ô Zorârah! C'est lui, "l'Attendu" [i.e. Montazér], et c'est lui, dont la naissance sera doutée [par les gens]. Certains iront jusqu'à dire: "Son père mourut, sans avoir laissé un héritier..." et d'autres diront: "[Quand son père mourut,] il était [encore] dans le ventre de sa mère..."

Et d'autres encore diront: "Il nacquit deux ans avant la mort de son père."

Et c'est lui, "*l'Imâm Attendu*"; or, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté veut éprouver les Chiites. Dans cette situation, ô Zorârah, les partisans du faux douteront."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Et si [je vis] pour voir ce temps, que devrais-je faire?"

Il répondit:" Ô Zorârah! Si tu [vis] pour voir ce temps-là, récite donc cette Invocation:

Ô Allah...!
Fais-Toi connaître!
Car si Tu ne Te fais pas connaître à moi,
Je ne pourrais connaître Ton Prophète!
Ô Allah...!

---

1. La signification de ce geste indique qu'il craignait qu'on lui enfonçât un poignard dans le cœur.

Fais-moi connaître Ton Prophète!
Car si Tu ne me fais pas connaître Ton Prophète,
Je ne pourrais connaître Ta "Preuve"!
Ô Allah...!
Fais-moi connaître Ta "Preuve"!
Car si Tu ne me fais pas connaître Ta "Preuve",
Je dévierais alors de ma Religion...!

Ô Zorârah! Il arrivera qu'un jeune homme sera tué à Médine..."

Je demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Est-ce que l'armée de Safiyâni [i.e. appartenant aux Umeyyades] ne le tuera pas...?"

Il répondit:" Non. Mais l'armée de Bani un tel... et un tel... [i.e. les Abbâssides] le captureront et le tueront; et lorsqu'ils l'auront assassiné injustement, par pure hostilité et iniquement, ils n'auront plus aucun sursis, et c'est alors que tu devras t'attendre à la "Délivrance" de toute souffrance..."

6- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui d'Is'hâgh Ibn-é Mohammad, et lui de Yah'yâ Ibn'l Mossanâ, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Bokéy'r, et lui d'Obay'd Ibn-é Zorârah qui avait dit: "J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Les gens perdront leur Imâm; il sera présent [i.e. il participera] dans la cérémonie de Hadj, et il les verra, sans qu'ils puissent le voir [i.e. deviner son identité]..."

7- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Khâléd qui avait dit: "Monzér Ibn-é Mohammad Ibn-é Ghâbous nous narra de la part de Mansour Ibn As-Séndi, et lui d'Abou Dâvoud Al-Mostarégh, et lui de Sa'alabah Ibn-é May'moun, et lui de Mâlék Al-Johani, et lui de Hârés Ibn'l Moghirah, et lui d'As'bagh Ibn-é Nobâtah qui avait dit:" Je me rendis auprès du seigneur des croyants [Ali *as*] et le trouvai profondément pensif.

Il était en train de frapper le sol avec [le bout de son doigt, ou d'un bâton].

Je dis:" Ô seigneur des croyants! Pourquoi donc vous vois-je ainsi, en profonde réflexion...? Pourquoi donc, frappez-vous le sol [de cette manière]? Serait-ce, par hasard, que vous venez de vous intéresser à cela [i.e. la terre – le sol]?"

Il répondit:" Non, par Allah! Même pour un seul jour, je ne m'y suis intéressé, ni [à cela, ni à aucune chose] de ce monde-ci...!

Mais j'étais en train de réfléchir à un enfant qui sera le onzième [fils], né dans ma lignée [i.e. descendance]...

C'est ce même "Mahdi" [*as*] qui remplira la Terre de Justice et d'Équité, tout comme elle aura été remplie jusque là, d'injustice et d'oppression!

Il entrera dans l'Occultation, et il y aura pour lui une "errance" [incessante], de sorte que des groupes d'hommes seront égarés, tandis que d'autres seront guidés..."

Je dis:" Ô seigneur des croyants! Pour combien de temps dureront cette Occultation et cette Errance...?"

Il répondit:" Six jours, six mois ou six ans..." [1]

Je dis:" Est-ce que ce fait se réalisera vraiment?"

Il répondit:" Certes, oui! Aussi sûrement que sa création sera réelle. Et quel rapport a-t-elle cette affaire avec toi, ô As'bagh...?! Ils [i.e. ses suivants et ses partisans] seront les "Élus" de cette "Oummah" et ils seront avec les "Élus" des plus pieux de cette Famille [du noble Prophète *savavs*]!"

Je demandai:" Et qu'adviendra-t-il après cela...?"

Il dit:" Après cela, Allah fera ce qu'il voudra: des "Badâ" [i.e. la manifestation des évènements cachés], des actes de volonté [pour eux], des buts et des conclusions..." [2]



8- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hanân Ibn-é Sadir, et lui de Ma'rouf Ibn-é Kharrabouz qui avait dit:" Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait dit:" Nous [i.e. les descendants de l'Imâm Hosséyn *as*] sommes comme les étoiles du ciel: quand une étoile se couche, une autre étoile se lève [dans le ciel]; de sorte que lorsque vous pointez à une étoile, et que vous aurez tendu le cou vers sa direction [i.e. vous vous serez arrêtés de pratiquer la "Taghiyyah" et que vous aurez dévoilé son Imâmat], Allah fera entrer votre étoile en occultation; ensuite [tous] les fils d'Abdol'mottalléb vous paraîtront être le même, et aucun ne pourra être distingué de l'autre. Par conséquent, lorsque votre étoile se lèvera, louez votre Seigneur...!"

9- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Moâ'viyah, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Djabalah, et lui

---

1. Ce mode de parler est seulement une façon de dire que la durée de cette Occultation sera indéterminée.
2. Les "Badâ" se réfèrent aux changements, pour la durée de l'Occultation et la date de la Manifestation et de l'Apparition de l'Imâm Mahdi [*as*]; les actes de volonté se réfèrent à la dissimulation ou à la manifestation de l'Imâm [*as*]; les buts se réfèrent aux intérêts et aux avantages qui existent durant l'Occultation ou la Manifestation de l'Imâm [*as*], et les conclusions se réfèrent à la fin de l'Occultation de l'Imâm [*as*].

d'Abdéllâh Ibn-é Bokéy'r, et lui de Zorârah qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Le "Qâ'îm" [*as*] entrera dans l'Occultation avant de se soulever."

Je demandai:" Pourquoi?"

Il répondit:" Il craindra... - et il indiqua son ventre, avec sa main - d'être tué."

10- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui d'Abou Ayyoub Al-Khazzâz, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Si [la nouvelle] d'une Occultation vous parvient, au sujet du "seigneur et maître" de cette "Amr" [i.e. Affaire], ne le niez pas."

11- Hosséyn Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn-é Yah'yâ ont rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Moâ'viyah, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Djabalah, et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Khalaf Ibn-é Abbâd Al-Anmâti, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" J'étais en présence d'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et il y avait plusieurs personnes dans la chambre, auprès de lui et je savais qu'il voulait que ces gens l'entendissent.

Il dit:" Ah! Par Allah...! Le "seigneur et maître" de cette "Amr" sera dissimulé de vos regards, et il vous deviendra tellement inconnu qu'on dira de lui:" Est-il décédé? A-t-il péri? Dans quelle vallée est-il parti?"

Et vous serez renversés comme un navire qui est renversé par les [grandes] vagues de la mer; et personne ne sera sauvée; et personne ne sera sauvée, excepté celles, de qui Allah avait reçu le Serment, et dont Il avait inscrit la Foi dans le cœur, en les fortifiant avec un Esprit, venant de Lui! En effet, douze bannières déroutantes seront hérissées, et [la vraie Bannière] sera indistincte parmi [les autres fausses bannières]...!"

Je me mis à pleurer. Il me demanda:" Qu'est-ce qui te fait pleurer, ô Abou Abdéllâh?"

Je répondis:" Que je donne ma vie pour vous! Comment pourrais-je ne pas pleurer, quand vous dites:" Douze bannières déroutantes dont personne ne pourrait les distinguer, les unes des autres...!"

Et dans cette chambre, il y avait une fenêtre, à travers laquelle, le soleil dardait ses rayons à l'intérieur.

Il demanda:" Est-ce que cette lumière est brillante [i.e. éclairée]?"

Je répondis:" Oui..."

Il dit:" Notre "Amr" est encore plus brillante que ce rayon solaire!"

12- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui de Ghâssém Ibn-é Ismâ'îl Al-Anbâri, et lui de Yah'yâ Ibn'l Mossannâ, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Bokéy'r, et lui d'Obay'd Ibn-é Zorârah qui avait dit:"Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit:"Le "Qâ'îm" [*as*] aura deux Occultations: dans l'une d'elles [1], il sera présent durant les cérémonies de Hadj, [de sorte] qu'il verra les gens, mais ils ne le verront pas [i.e. ils ne le reconnaîtront pas]..."

13- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd; et Mohammad Ibn-é Yah'yâ et d'autres l'ont rapporté d'Ahmad Ibn-é Mohammad; et Ali Ibn-é Ibrâhîm l'a rapporté de son père, et tous les trois hommes l'ont rapporté d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém, et lui d'Abou Hamzah, et lui d'Abou Is'hâgh As-Sabi'î, et lui de l'un des compagnons du seigneur des croyants [Ali *as*] qui était digne de confiance, [et qui avait dit que] le seigneur des croyants [Ali *as*] avait dit les propos suivants, dans l'un de ses Sermons qu'il fit de son "Minbar" [i.e. pupitre], dans [la Mosquée] de Koufeh, et qu'il [i.e. le narrateur] avait mémorisé par cœur:" Ô Allah! Tu as déterminé [d'envoyer] une "Preuve" Divine sur Ta Terre; une "Preuve" Divine après une autre pour Tes créatures, afin de les guider vers Ta Religion et de leur enseigner la Connaissance de Toi, de sorte que les suivants [et les partisans] de ceux qui sont proches de Toi [i.e. Ow'liâ'ék] ne soient point dispersés...!

La [Preuve Divine] est soit clairement visible, mais sans [pouvoir] régner, ou bien [cette Preuve Divine] se cache et [son règne] est attendu [par les créatures]...

Si leurs personnes sont cachées des gens, dans un temps où ils se trouvent dans une trêve [avec les autres, cependant] la Connaissance qu'ils avaient propagée auparavant, n'est guère cachée!

Leurs manières d'être restent constantes et fermes dans les cœurs des croyants qui les mettent en pratique..."

[Et dans une autre partie de ce Sermon, il dit]:

"Or, parmi quelles personnes, [cette description], cette Connaissance et cette pratique existent-elles, donc...?

C'est pour cette raison [donc] que la Connaissance disparaîtra, quand il n'y aura plus personne à La transmettre [aux autres]; personne qui L'inscrive dans sa mémoire et La rapporte [aux autres], tout comme ils L'avaient entendue des hommes de Connaissance [i.e. des savants érudits], et qui La transmettont

1. Allâmeh Madj'léssi a écrit que ceci se réfère à l'Occultation Majeure. Car, dans l'Occultation Mineure, bien des gens le voyaient dans différents lieux, et le reconnaissaient aussi. [Mér'ât Ul-Oghoul – volume 4 – page 47]

véridiquement de leur part [à d'autres gens].

Ô Allah! Certes, je sais que la Connaissance ne disparaîtra guère, et que ses sources [i.e. fondements] ne tariront pas [i.e. ne seront pas détruits], et que Tu ne laissera Ta Terre, vide d'aucune "Preuve" Divine pour Tes créatures, et qu'Elle sera clairement visible et apparente, sans pour autant être obéie; ou bien craintive et inconnue [i.e. cachée], de sorte que Ta "Preuve" Divine ne soit guère falsifiée et que ceux qui sont proches de Toi ne dévient point [du Droit Chemin], après que Tu les avais guidés [dans la Bonne Voie].

Or, où sont-ils? Combien sont-ils? Leur nombre est bien peu, mais ils jouissent du rang le plus éminent devant Allah...!"

14- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd, et lui de Moussâ Ibn'l Ghâssém Ibn-é Moâ'viyah Al-Badjali, et lui d'Ali Ibn-é Djafar, et lui de son frère: [l'Imâm] Moussâ Ibn-é Djafar [i.e. l'Imâm Kâzém *as*] qui avait dit, au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Que vous en semble? Si votre eau était absorbée au plus profond de la terre, qui donc vous apporterait de l'eau de source?*" [Al-Molk-30]: "Lorsque votre Imâm sera caché de vos yeux, qui vous apportera un nouveau Imâm?!" [1]

15- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui d'Abou Ayyoub Al-Khazzâz, et lui de Mohammad Ibn-é Mos'lém qui avait dit:" J'entendis Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Si [la Nouvelle] d'une Occultation vous parvient de votre "seigneur et maître", ne niez point [ce fait]."

16- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Vach'châ, et lui d'Ali Ibn-é Abi Hamzah, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclara: "Le "seigneur et maître" de cette "Amr" entrera sûrement [et définitivement] dans l'Occultation, et dans son Occultation, il sera inévitablement dans une séclusion.

Et quelle belle place [pour prendre résidence] à Taybah [i.e. Médine]!

Et avec les trente personnes qui seront avec lui, il ne se sentira pas seul..."[2]

---

1. Ceci prouve que l'Imâmat est une affaire qui est directement ordonnée par Allah Lui-Même. C'est à dire que le même Imâm qui, à cause de l'Occultation avait été oublié et effacé de la mémoire des gens, sera, au moment de sa Manifestation, comme un "nouveau" Imâm.
2. Ceci nous informe que l'Imâm [*as*] ne sera pas complètement seul et isolé, et qu'il aura un groupe de compagnons avec lui.

17- À travers la même chaîne de narrateurs, d'Al-Vach'châ, et lui d'Ali Ibn'l Hassan, et lui d'Abân Ibn-é Tagh'lib qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] déclara:" Comment seras-tu [i.e. que penses-tu] lorsque le coup dur sera frappé entre les deux Mosquées?[1] C'est alors que la Connaissance se faufilera [et disparaîtra des regards,] comme un serpent qui s'est enroulé dans son trou; et que des différends surgiront entre les Chiites, et qu'ils s'accuseront de mensonge, en jetant leur salive sur le visage de l'autre [personne]...!"

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Il n'y aura alors aucun bien dans tout cela!"

Il me dit par trois fois:" Or, tout le bien réside en cela...!" [2]

18- À travers la même chaîne de narrateurs, d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de son père, et lui de Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Ibn-é Bokay'r, et lui de Zorârah qui avait dit: " J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire: " Le "Qâ'îm" [*as*] entrera dans l'Occultation, avant qu'il ne se soulève; et il craindra..." et il indiqua de sa main, son ventre:" *d'être tué...*"

19- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hosséyn, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Is'hâgh Ibn-é Ammâr qui avait dit: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] entrera dans deux Occultations: l'une d'elle sera de courte durée et l'autre sera de longue durée. Dans la première Occultation, seuls les "Élites" [i.e. Khâsseh] parmi les Chiites sauront où il se trouvera; mais dans l'autre [Occultation], seuls ses serviteurs qui lui seront très proches sauront [cela] [i.e. Khâsseh Mavâlih]."

20- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Ahmad Ibn-é Idris ont rapporté cet hadîs de Hassan Ibn-é Ali Al-Kouffi, et lui d'Ali Ibn'l Hassan, et lui de son oncle paternel: Abdér'Rah'mân Ibn-é Kassir, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" J'entendis Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] dire:" Le "seigneur et maître" de cette "Amr" [i.e. Affaire] entrera dans deux Occultations. Dans la première, il ressortira [de temps en temps de son Occultation et retournera] auprès de sa Maisonnée [i.e. Famille]; et dans la deuxième [Occultation], les gens se

---

1. Ceci pourrait se référer à la demeure de l'Imâm Hassan-é Askari [*as*] qui se situait entre deux Mosquées, à Sâmérrâ, ou bien aux deux Mosquées de Sahleh et de Koufeh, ou encore entre au Masdjidil Harâm et au Masjidon'nabi...
2. Car c'est le moment de la Manifestation de l'Imâm Mahdi [*as*].

demanderont:" Est-il décédé?", "Dans quelle vallée est-il parti?"..."

Je dis:" Que devrions-nous faire, quand une telle chose adviendra?"

Il répondit:" Lorsque quelqu'un prétend [à l'Imâmat], demandez-lui des choses, à lesquelles il devrait répondre [comme un Imâm]."

21- Ahmad Ibn-é Idris a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ahmad, et lui de Djafar Ibn'l Ghâssém, et lui de Mohammad Ibn'l Valid Al-Khazzâz, et lui de Valid Ibn-é Oghbah, et lui de Hârés Ibn-é Ziâd, et lui de Choay'b, et lui d'Abou Hamzah qui avait dit:"Je me rendis auprès d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] et lui demandai:" Est-ce que vous êtes le "seigneur et maître" de cette "Amr"?"

Il me répondit:" Non."

Je demandai:" Est-il votre fils?"

Il dit:" Non."

Je dis:" Alors le fils de votre fils doit être lui..."

Il répondit:" Non."

Je dis:" Alors, le fils du fils de votre fils...?"

Il dit:" Non."

Je dis:" Qui sera-t-il donc?"

Il répondit:" Celui qui remplira la Terre de Justice et d'Équité, tout comme elle avait été remplie d'oppression et d'injustice! Dans une période où il n'y aura plus aucun Imâm [manifeste, parmi les gens], tout comme lorsque le Messager d'Allah [*savavs*] fut envoyé dans une période, où il n'y avait plus eu aucun Messager Divin..."

22- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui de Moussâ Ibn-é Djafar Baghdâdi, et lui de Vah'b Ibn-é Châzân, et lui de Hassan Ibn-é Abér'Rabi, et lui de Mohammad Ibn-é Is'hâgh, et lui d'Ommé Hâni qui avait dit:" Je demandai à Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ali [i.e. l'Imâm Bâghér *as* ou l'Imâm Djavâd *as*], au sujet des Paroles d'Allah:" *Non! Je jure par les planètes qui gravitent, qui courent et disparaissent!"* [At-Takvir-15-16]

Il répondit:" C'est l'Imâm qui disparaîtra [de la vue des hommes] en l'an 260 [A.H][1]; ensuite, il apparaîtra de nouveau comme un comète brillant dans une

1. En l'an 260 A.H l'Imâm Hassan-é Askari [*as*] mourut en Martyre, et la période de l'Occultation Mineure s'initia officiellement pour l'Imâm Mahdi [*as*]. L'Occultation Mineure s'initia dès la Naissance de l'Imâm Mahdi [*as*], en l'an 255 A.H, et dura jusqu'à la date de la mort du dernier des "Navvâb" [représentants] de l'Imâm qui était Ali Ibn-éMohammad Samori en l'an 329 qui

nuit ténébreuse...! Si tu vis [jusqu'à voir son époque] tes yeux seront illuminés [par sa vue, et par la joie de le voir]!"

23- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs de Sa'ad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ahmad Ibn'l Hassan, et lui d'Omar Ibn-é Yazid, et lui de Hassan Ibn-é Ar'Rabi Al-Hamdadâni qui avait dit:"Mohammad Ibn-é Is'hâgh nous raconta de la part d'Osay'd Ibn-é Sa'alabah qu'il avait dit qu'Ommé Hâni avait déclaré:" Je rencontrai Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ali [i.e. l'Imâm Bâghér *as* ou l'Imâm Djavâd *as*] et lui demandai au sujet de ce [noble] verset: "*Non! Je jure par les planètes qui gravitent, qui courent et disparaissent!*" [At-Takvir-15-16] et il me répondit:" La planète qui gravite est l'Imâm qui disparaîtra durant sa vie même, en l'an 260 [A.H], de la vue des gens qui ne sauront plus rien de son existence; il réapparaîtra de nouveau, comme un brillant comète dans une nuit noire et ténébreuse; et si tu arrives à voir cela, tes yeux en seront illuminés [par sa vue, et par la joie de le voir]!"

24- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'un de nos Chiites, et lui d'Ayyoub Ibn-é Nouh qui avait dit:" Abél Hassan As-Sàlés i.e. [l'Imâm Hâdi *as*] avait annoncé:" Lorsque votre "Connaissance" [i.e. l'Imâm en tant que l'homme de Connaissance] disparaîtra d'entre vous, préparez-vous pour la fin de vos souffrances, et ce, par l'apparition [de la Délivrance] de sous vos pieds!"

25- Un groupe de nos compagnons Chiites ont rapporté cet hadîs de Sa'ad Ibn-é Abdéllâh, et lui d'Ayyoub Ibn-é Nouh qui avait dit:" Je déclarai à Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*]:" J'espère que ce soit vous, le "seigneur et maître" de cette "Amr" [i.e. Affaire], et qu'Allah vous accorde [l'Imâmat], sans qu'il y ait besoin des épées [et d'un carnage]...! Car, vous avez été reconnu comme son Altesse Royale et des pièces de monnaie portent votre nom sur elles!" [1]

---

fait en tout 74 ans. Certains l'ont compté dès le jour de la mort de l'Imâm Hassan [*as*], et cela devient alors 69 ans. Les Navvâb [représentants – ambassadeurs] de l'Imâm [*as*] étaient: Osmân Ibn-é Sa'îd Amri – Mohammad Ibn-é Osmân Ibn-é Sa'îd [i.e. le fils du premier Nâyéb, mort en 304 ou 305 A.H]- Hosséyn Ibn-é Rouh Nobakhti [mort en 326 A.H] et Ali Ibn-é Mohammad Samori [mort en 329 A.H]. [Que la Miséricorde d'Allah leur soit accordée!]

1. Ceci se réfère à l'évènement de l'an 201 A.H quand le Caliphe Abbâsside: Ma'moune reçut l'allégeance des gens, au nom de l'Imâm Ar-Rézâ [*as*] comme son Successeur pour le Caliphat, et qu'il ordonna que sur les pièces de monnaie soient inscrites le nom de l'Imâm Ar-Rézâ [*as*].

L'Imâm [*as*] répondit:" Aucun de nous ne sera tel à recevoir des lettres qui lui seront fréquemment adressés, ou qu'il soit celui dont les gens indiqueront par le doigt, ou bien que des questions lui soient adressées, ou qui reçoive les biens [des gens], à moins d'être assassiné ou décédé dans son lit; et ce, jusqu'à ce qu'Allah envoie pour cette "Amr" [i.e. Affaire], un jeune homme dont la naissance et le lieu de sa croissance seront inconnus [de tous], mais dont la lignée sera bien connue de tous..." [1]

26- Hosséyn Ibn-é Mohammad et d'autres ont rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui d'Ali Ibn'l Abbâs Ibn-é Amir, et lui de Moussâ Ibn-é Hélâl Al-Kéndi, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Atâ qui avait dit:" Je déclarai [une fois,] à Abou Djafar [i.e. l'Imâm Bâghér *as*]:" Vos partisans [i.e. les Chiites] en Irak sont un grand nombre, et par Allah, il n'y a personne dans votre [sainte] Famille qui puisse vous égaler! Pourquoi alors ne vous soulevez-vous pas [pour mener une révolte]...?"

Il répondit:" Ô Abdéllâh Ibn-é Atâ, Il semble que tu aies prêté l'oreille aux dires des sots! Je jure par Allah que je ne suis point votre "seigneur et maître"! [2]

Je dis:" Qui est, donc, notre "seigneur et maître"...?"

Il dit:" cherchez donc celui dont la naissance sera dissimulée des gens et qui provoquera le soupçon, et ce sera lui votre maître [par excellence]! Il n'y a personne parmi nous [i.e. les Imâms *as*] qui ne soit pas indiqué par le doigt des gens, dont le nom ne soit [sans cesse] sur la bouche des gens, à moins de mourir, soit à cause de la frustration et de la colère due à l'injustice, soit tué injustement..."

27- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a raporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'ad, et lui d'Ibn-é Abi Omay'r, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [i.e. l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré:" Lorsque

1. C'est à dire que tous les Imâms Infaillibles [*as*], du moment qu'ils devenaient populaires et vénérés par le peuple, ils étaient condamnés à mourir tragiquement par le souverain oppresseur et tyrannique de leur époque: soit par l'épée [comme l'Imâm Hosséyn *as*], soit par l'empoisonnement [comme l'Imâm Kâzém *as* ou l'Imâm Rézâ *as*]; et la référence à l'Imâm Mahdi [*as*] est parce qu'il y avait depuis le temps du Messager d'Allah [*savavs*], toutes sortes d'Ahâdis qui indiquaient que "Mahdi" [i.e. le Sauveur] sera l'enfant de l'Imâm Hassan-é Askari [*as*] et de la lignée de l'Imâm Hosséyn [*as*] et de Dame Fâtémeh [*sa*].
2. C'est à dire le "Sâhébol Amr" [i.e. le seigneur et maître de cette "Amr"] qui devrait se soulever et mener une révolte à bon terme. Ce seigneur et maître n'est personne, excepté l'Imâm "Vâjébol Étâ'ah" [c'est à dire celui dont l'obéissance est obligatoire] et c'est l'Imâm Hodjjat Ibn'l Hassan-é Askari [*as*], l'Imâm Mahdi que son Apparition et Manifestation soient accélérées par Allah!

le "Qâ'îm" [*as*] se soulèvra, il n'aura plus aucun pacte, engagement ou serment avec quelqu'un, [lié] autour de son cou..." [1]

28- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Fazzâl, et lui de Hassan Ibn-é Ali Al-Attâr, et lui de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui de Mansour, et lui de l'individu qui fut mentionné par lui et qui avait dit:" Lorsque je passais des jours et des nuits sans avoir vu un Imâm à qui je dois obéir, que devrais-je faire alors, dans ce cas?"

L'Imâm répondit:" Aime, qui tu dois aimer; et prends en inimité, qui doit être haï, jusqu'à ce qu'Allah à Lui, la Puissance et la Gloire fasse manifester [l'Imâm]."

29- Hosséyn Ibn- Ahmad a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Hélâl qui avait dit:" Osmân Ibn-é Issâ nous narra de la part de Khâléd Ibn-é Najih que Zorârah Ibn-é A'ayan avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré: "Ce jeune homme-là entrera sûrement dans l'Occultation."

Je demandai:" Pourquoi donc?"

Il dit:" Il craindra [qu'on le tue] – et il indiqua son ventre – et il sera "l'Attendu"... Il sera celui dont les gens douteront de [la réalité de] sa naissance; certains diront:" [Son père était mort] et il était [encore] dans le ventre de sa mère." Certains d'autres diront:" Son père décéda sans laisser un héritier." Et d'autres encore:" Il nacquit deux ans avant le décès de son père..."

Pour cela, je déclarai:" Quel est donc votre commandement, pour le cas où [je reste vivant] pour voir ce temps?"

Il répondit:" Prie Allah avec cette Supplication:"

Ô Allah...!
Fais-Toi connaître!
Car si Tu ne Te fais pas connaître à moi,
Je ne pourrais connaître Ton Prophète!

---

1. Le pacte signifie qu'aucune recommandation à son sujet n'a été annoncée de la part de l'un des Caliphes oppresseurs, comme ce qui fut annoncé au sujet de l'Imâm Rézâ [*as*], et l'engagement signifie qu'il n'aura aucun engagement de paix avec personne; et le serment signifie qu'il n'a aucun serment d'allégeance avec aucun des Caliphes injustes et oppresseurs, comme ce qu'avaient dû faire les autres Imâms [*as*], en faisant semblant de rester silencieux, devant les Caliphes injustes, ou bien comme lorsqu'on mettait obligatoirement leur main dans la main d'un Caliphe injuste [comme le cas de l'Imâm Ar-Rézâ [*as*]. L'Imâm Mahdi [*as*] sera libre de toutes ces restrictions qu'Allah avait déterminées et voulues pour les autres Imâms [*as*].

Ô Allah...!
Fais-moi connaître Ton Prophète!
Car si Tu ne me fais pas connaître Ton Prophète,
Je ne pourrais connaître Ta "Preuve"!
Ô Allah...!
Fais-moi connaître Ta "Preuve"!
Car si Tu ne me fais pas connaître Ta "Preuve",
Je dévierais alors de ma Religion...!

Ahmad Ibn-é Hélâl dit:" J'entendis cet hadîs, il y a cinquante six ans de cela..." [1]

30- Abou Ali Al-Ach'ari a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Hassân, et lui de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Ghâssém, et lui de Mofazzal Ibn-é Omar qui avait dit:" Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait dit, au sujet des Paroles d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté:" *Quand on sonnera du Clairon!*" [Al-Mouddassir-8]:" Il y viendra un "Imâm Victorieux et Dissimulé" parmi nous. Quand Allah, - que Son Rappel soit glorifié! – voudra que Son Commandement soit manifesté, Il produira [alors] un frisson dans son cœur [i.e. Il donnera un coup à son cœur][2], et il deviendra [encore une fois] visible [i.e. manifeste]; et de par le Commandement d'Allah le Béni, l'Altissime, il se soulèvra alors!"

31- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs de Djafar Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é Abdéllâh, et lui de Mohammad Ibn'l Faradj qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] m'écrivit:" Quand Allah le Béni, l'Altissime est en colère contre Ses créatures, Il nous éloigne de leurs vicinités [i.e. de celle des illustres Imâms *as*]..." [3]

1. C'est à dire qu'il n'y a aucune possibilité pour que cet hadîs soit faux, car plus de cinquante ans avant la naissance de cet illustre Imâm [*as*], voire même des années avant la naissance de l'illustre grand-père de cet Imâm [*as*], il avait entendu cet hadîs qui annonçait l'Occultation de l'Imâm Mahdi [*as*].
2. Dans cet hadîs, le cœur de l'Imâm [*as*] est comparé au Clairon [i.e. la Trompette d'Isrâfîl] et tout comme Isrâfîl sonnera dans la Trompette et que tous les morts seront réssuscités, de même quand Allah donnera ce coup au cœur de l'Imâm Mahdi [*as*], cela signifiera qu'Il l'inspirera et lui ordonnera de se soulever et d'exécuter tous les Commandements Divins.
3. Cette Colère Divine est dirigée contre certains et non contre tous. Par conséquent, les Chiites dévots et pieux sont exclus de cette catégorie, et l'Occultation de l'Imâm [*as*] a une autre raison pour eux; et ce n'est guère à cause de la Colère Divine contre eux.

***

Chapitre 81

De ce qui, par son moyen, on fait une distinction entre les prétentions de ceux qui disent la vérité, et ceux qui mentent, au sujet de l'Imâmat

1- Ali Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Hâchém a rapporté cet hadîs de son père, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui de Sallâm Ibn-é Abdéllâh; et Mohammad Ibn'l Hassan et Ali Ibn-é Mohammad l'a rapporté de Sahl Ibn-é Ziâd; et Abou Ali Al-Ach'ari l'a rapporté de Mohammad Ibn-é Hassân, et tous deux [i.e. Sahl et Mohammad] l'ont rapporté de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Ali Ibn-é Asbât, et lui de Sallâm Ibn-é Abdéllâh Al-Hâchémi. [Mohammad Ibn-é Ali avait dit: "J'entendis moi aussi, cet hadîs, directement de lui [i.e. Sallâm] qui avait raconté: "Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré" [En une occasion,] Talhah et Zobéy'r envoyèrent un homme [de la tribu] d'Abdol Ghéys qui se nommait Khéddâche, auprès du seigneur des croyants [Ali *as*]; et ils lui dirent: "Nous t'envoyons auprès d'un homme que nous connaissons, lui et sa famille, depuis longtemps déjà, comme des magiciens et des devins...

À nos yeux, tu es l'homme le plus digne de notre confiance, parmi ceux qui nous entourent [et donc tu ne refuseras certainement pas d'aller auprès de lui et d'essayer de ne pas être trompé par lui]...

[Nous voudrions] que tu mènes des débats avec lui, de notre part, jusqu'à ce que tu lui fasses comprendre [notre position claire et sans aucune ambiguïté]...

Sache donc que sa prétention [à l'égard des discussions et des débats] est bien grande et [donc, tu ne devrais aucunement lui laisser le champ libre pour] te vaincre [et atteindre la victoire dans le débat qu'il mènera avec toi]!

Parmi les moyens où il emploie pour tromper les gens, c'est celui d'offrir des nourritures, des boissons, du miel et de l'huile [du beurre fondu, versé dans un bol], et de mener les gens à un coin isolé, afin de parler [et de converser seul à seul avec eux]...

Par conséquent, ne touche pas à sa nourriture [i.e. ne mange pas ce qu'il t'offrira], et ne bois pas de sa boisson, et ne touche aucunement à son miel, ni à son huile et ne reste pas isolé avec lui...!

Et abstiens-toi de toutes ces choses! Et maintenant dirige-toi vers lui avec les Bénédictions d'Allah, et lorsque tu l'auras vu, récite [tout de suite] le verset

[coranique] "*As-Sokh'rah*" [i.e. Al-A'râf-54-56][1].

Cherche refuge auprès d'Allah, de ses tromperies [i.e. ruses], et des ruses de Satan! Lorsque tu t'assiéras auprès de lui, ne le fixe pas de ton regard, et ne te familiarise guère avec lui!

Dis-lui alors:" Tes deux frères en religion et tes deux cousins [i.e. les fils du frère de tes ancêtres, ou: les deux fils de ton oncle paternel par les liens du mariage] t'implorent, au Nom d'Allah, de ne point créer d'hosilité et d'inimité entre ceux qui sont liés par le [lien du] sang [i.e. de ne point déchirer les liens de sang]! Et ils te disent:" Ne sais-tu donc pas que depuis le jour où Allah à Lui, la Puissance et la Majesté prit l'âme de Mohammad [*savavs*], nous quittâmes et délaissâmes les gens pour toi, et nous mîmes en opposition avec nos parents [et notre tribu]?

Or, dès que tu réussis à t'accaparer du moindre avantage, tu négligeas de nous exprimer le moindre respect et détruisis notre espoir!

Tu vis ensuite les choses que nous fîmes contre toi, et vis pour toi-même que nous avions, certes, le pouvoir de nous séparer de toi, et que nous pouvions nous éloigner de toi par une grande distance et avoir une vie sans toi... Et celui qui nous aliéna de toi et [te dissuada] d'avoir quoique ce soit avec nous, et de ne pas nous donner [notre dû] t'apporta moins de bénéfice, et ne put te défendre, comme ce que nous avions fait nous, [pour te défendre]...!

Et [il est évident que] l'aube est bien plus visible pour celui qui peut bien voir!

[Or,] on nous a informés que tu as profané le respect qui nous était dû et nous a maudits! Qu'est-ce qui t'incita à faire cela, [en vérité]...? Tandis que nous te considérions comme le plus brave des braves [parmi les chevaliers] Arabes! As-tu adopté l'action de nous maudire, comme une religion à suivre, et crois-tu vraiment qu'en faisant cela, nous serons vaincus et défaits devant toi [i.e. que tu seras libéré de nous]...?!"

Lorsque Khéddâche se présenta auprès du seigneur des croyants [Ali *as*], il fit exactement comme on le lui avait ordonné.

Lorsque Ali [*as*] le vit qui murmurait [des choses,] sous ses lèvres, [en récitant le verset qui éloigne l'influence diabolique], il se mit à rire et déclara: "Ô toi, mon frère de la [tribu] d'Abdél Ghéys! Viens donc ici..." et il lui fit signe de s'approcher et de s'asseoir près de lui.

Khéddâche lui dit alors: "Il y a beaucoup d'espace libre ici... Je voudrais

1. Pour éloigner toute influence diabolique.

seulement vous faire parvenir un message, [et rien de plus]."

L'Imâm lui dit:" Tout d'abord, mange quelque nourriture, et bois, et vêtis-toi d'un habit plus confortable [i.e. détends-toi], et mets un peu d'huile sur tes cheveux... Tu pourrais ensuite me donner ton message.

Ô Ghanbar..! Lève-toi donc, et accueille-le [dignement] comme notre invité..."

Khéddâche répondit:" Je n'ai besoin d'aucune des choses que vous venez de mentionner...."

L'Imâm lui demanda:" Veux-tu aller dans une place privée [pour parler plus librement avec moi]?"

Il répondit:" Tous mes secrets sont manifestes [i.e. je n'ai aucun secret]..."

L'Imâm dit:" Je t'implore [au Nom] d'Allah qui est plus Proche de toi que toi-même, et qui S'élève entre ton cœur et toi, et qui est Informé des trahisons des yeux et de ce que dissimule le cœur, de me dire si Zobéy'r t'avait prévenu [et averti] de ce que j'allais t'offrir...?"

Il répondit:" Par Allah, oui..."

L'Imâm dit:" Désormais, si tu dissimules quoique ce soit de moi, et après que je te pose une question, [tu périras] avant même que tu ne battes tes paupières!

Je t'implore par Allah de me dire s'il t'enseigna quoique ce soit, avant que tu ne te présentes à moi, pour le dire [en ma présence]?"

Il répondit:" Par Allah, oui!"

Ali [*as*] déclara:" Le verset d'As-Sokhrah...?"

Il répondit par oui.

L'Imâm dit:" Récite-le donc."

Il le lui récita.

Ali récita, lui aussi [le verset,] et lui ordonna ensuite de répéter la récitation [plusieurs fois de suite, pour lui corriger ses fautes de prononciation]; lorsque Khéddâche commettait une erreur, [Ali *as*] le corrigeait; [ce fait continua] jusqu'à ce que [Khéddâche] eût récité soixante-dix fois le même verset.

L'homme se dit:" Quelle est l'intention du seigneur des croyants [*as*] à vouloir me faire répéter par soixante-dix fois ce verset...?"

Ce fut alors que le seigneur des croyants [Ali *as*] lui demanda:" Est-ce que tu sens que ton cœur est maintenant en paix...?"

Il dit:" Oui, par Celui dans les Mains duquel ma vie repose!"

L'Imâm lui demanda:" Qu'est-ce qu'ils t'ont dit, ces deux-là?"

Il le lui raconta.

[Le seigneur des croyants *as*] lui déclara alors:" Dis-leur:" La manière dont

vous vous exprimez [et vos arguments] suffisent déjà comme une preuve contre vous, [et votre bonne foi]!

Or, Allah ne guide point les gens qui commettent des péchés [et qui sont injustes]. Vous prétendez être mes frères en religion, et les fils d'un oncle paternel [parmi mes ancêtres] et mes parents...!

Je ne nie point notre parenté, et ce, bien que ces rapports soient déchirés, à moins qu'Allah ne les joigne, à travers l'Islam et ne [les] considère comme importants.

Et en ce qui concerne votre prétention d'être mes frères en religion, [je dois dire que] si ce que vous dites est vrai, [cependant] c'est vous qui vous êtes séparés du Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et désobéi à Son Commandement par vos actions, envers votre frère en religion...

D'un autre côté, si vous niez ce fait, vous avez donc menti et prétendu faussement, quant à votre relation d'être mes frères en religion, [car le Saint Corân interdit toute guerre entre les frères en religion]!

Et en ce qui concerne [le fait que] vous vous soyez séparés de tout le monde, à cause de moi [et pour moi], dès le jour où Allah prit l'âme de Mohammad [*savavs*], [je dois dire]: si vous vous êtes séparés des gens, à cause de moi, et pour avoir suivi la vérité, vous vous êtes donc éloignés de la vérité, en vous séparant de moi; et si par contre, vous vous êtes séparés d'eux, par erreur, le péché de cette erreur commise et le péché de cette action que vous avez commise tout récemment retombent sur vos propres personnes!

En plus, la raison de votre allégeance avec moi [i.e. le fait que vous ayez prêté serment à moi] et par la suite, votre séparation des gens ne furent que pour votre convoitise [et avidité] envers ce bas-monde!

Et vous prétendez que:" Tu nous as détruit notre espoir...", et je rends grâce à Allah, pour ce que vous n'avez pas pu trouver aucune faute dans ma Religion!

Ensuite, pour Celui qui vous aliéna de moi pour vous donner [ce qui était votre dû], Il est Celui Même qui vous aliéna de la Vérité et fit en sorte que vous déchiriez la corde qui était suspendue à vos cous pour vous débarrasser d'elle, comme un cheval indomptable qui tend à faire cela, c'est [en effet] Allah, mon Seigneur, dont je n'associe aucun partenaire à Lui!

Par conséquent, ne dites pas:" [Et celui qui nous aliéna de toi et [te dissuada] d'avoir quoique ce soit avec nous, et de ne pas nous donner [notre dû] t'apporta moins de bénéfice et ne put te défendre, comme ce que nous avions fait, nous...", car en disant cela, non seulement vous êtes des "Hypocrites", mais vous mériterez

aussi de recevoir l'attribut de celui qui associe un partenaire à Allah!

Et en ce qui concerne vos propos, quand vous affirmez [avec ironie] que je suis le brave des braves, parmi les chevaliers Arabes, et que vous vous enfuyez de ma malédiction, il existe une action appropriée pour chaque chose et chaque situation; et lorsque les lances s'entre'choquent, et que les crinières des chevaux volent en l'air, et que vous respirez l'air avec une grande frayeur, et que vos ventres sont remplis d'air, c'est alors qu'Allah me suffira pleinement avec un cœur calme et serein!

Cependant, si vous ne voulez pas que je me plaigne de vous devant le Seuil Divin, par conséquent, ne soyez point anxieux pour cela, seulement parce qu'un "magicien" [!], issu d'une famille de "magiciens" et de "sorciers" [!] comme vous le prétendez, vous maudisse...!

Ô Allah...! Frappe donc Zobéy'r de la pire manière possible et Verse son sang dans sa Perdition et son Égarement!

[Et] Fais goûter l'avilissement et la dégradation à Talhah, et Sauvegarde pour eux, une chose encore plus pire que cela, dans l'Au-delà, s'il avaient été injustes envers moi et proféré des mensonges contre ma personne et dissimulé leur témoignage [au sujet de ce que le noble Prophète [*savavs*] leur avait déclaré à mon sujet] et désobéi à Toi et à Ton Messager, en ce qui me concernait...! Dis: Amen!"

Khéddâche répéta:" Amen!" [1]

---

1. Az-Zobéy'r Ibn-é Avvâm Ibn-é Khovay'léd Al-Assadi. Sa tante, du côté paternel était Ommol Moménine, Dame [Hazrat-é] Khadidjah [*as*], et sa mère était Saffiyeh, la fille d'Abdol'mottalébb qui était la tante, du côté paternel du noble Prophète [*savavs*] et du seigneur des croyants [Ali *as*]. Pour cette parenté assez lointaine, il se considérait comme l'un des Bani Hâchém. Le jour de Saghifah, Omar Ibn'l Khattâb décrivit ainsi sa situation:" Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*], Az-Zobéyr Ibn-é Avvâm et ceux qui étaient avec eux se séparèrent de nous, [en se rassemblant] dans la maison de [Dame] Fâtémeh, la fille du Messager d'Allah! Lorsque Omar arriva devant la porte de la maison de Hazrat-é Fâtémeh [*sa*], Talhah et Zobéy'r étaient parmi les hommes présents en ce lieu, et il déclara:" Par Allah! Je vais à l'instant mettre le feu [à cette maison], et à vous tous, à l'intérieur [de cette maison], à moins que vous ne partiez et ne prêtiez serment d'allégeance [à Abou Bakr]...!"

Zobéy'r se rua dehors, avec son épée brandie, mais il trébucha et dut lâcher et laisser tomber son épée de sa main et fut ainsi, pris par les hommes d'Omar. [Tabari – volume 1 – page 1118-1120]; lorsque Omar devint Caliphe, Zobéy'r déclara que si Omar venait à mourir, il prêterait serment d'allégenance avec Ali [*as*]; le jour du Conseil, et après la mort d'Omar, Zobéy'r vota en faveur d'Ali [*as*]; Or, étant donné que sa femme était la fille d'Abou Bakr, ses fils furent naturellement incités et encouragés à s'unir à Bani Taym qui était la tribu de leur mère. Ali [*as*] dit:" Zobéy'r a toujours été avec les Ahlél Béyt [*as*], jusqu'à ce que son fils Abdéllâh grandît..."

Khéddâche se dit alors:" Par Allah! Je n'avais encore jamais vu [le possesseur] d'une barbe [i.e. un homme avisé et intelligent] avec autant de fautes que toi [i.e. il se réfère à lui-même]! Car, tu es le porteur d'une preuve et d'un argument dont un parti contredit l'autre parti! Et Allah n'a fait aucune chose, pour unir ces deux partis [l'un à l'autre]! Je prends donc Allah en Témoin, pour déclarer mon désaveu de ces deux-là [i.e. Talhah et Zobéy'r]!"

Ali [*as*] lui dit [ensuite]:" Retourne vers eux et fais-leur savoir ce que j'ai dit!"

Il dit:" Non, par Allah! Je n'irai pas, jusqu'à ce que tu supplies Allah, de me faire venir à toi, le plus tôt possible! Et de me permettre d'être plein de succès, pour obtenir Son Agrément [et Son Contentement] en ce qui te concerne!"

L'Imâm fit cela, et sous peu, Khéddâche retourna auprès de l'Imâm et participa dans la guerre de Djamal, aux côtés d'Ali, et il atteignit le rang du Martyre. Qu'Allah soit Miséricordieux envers lui!"

2- Ali Ibn-é Mohammad et Mohammad Ibn'l Hassan a rapporté cet hadîs de Sahl Ibn-é Ziâd; et Abou Ali Al-Ach'ari l'a rapporté de Mohammad Ibn'l Hassan, et tous deux de Mohammad Ibn-é Ali et de Nasr Ibn-é Mozâhém, et eux d'Amr Ibn-é Sa'îd, et lui de Djarrâh Ibn-é Mohammad, et lui de Râfé Ibn-é Salamah qui

---

Et le jour de la bataille de Djamal, le seigneur des croyants [*as*] l'appela à lui pour lui parler et lui faire entendre raison. Il lui dit:" Te rappelles-tu lorsque tu étais avec le Messager d'Allah [*savavs*] et que je vous rencontrai, le Messager d'Allah me sourit et je lui souris de mon côté, et tu dis:"Le fils d'Abou Tâléb ne cesse d'être fier!" et le Messager d'Allah te déclara:" Silence! Ceci n'est pas de la fierté! Tu te battras avec lui [i.e. Ali *as*] et tu seras injuste envers lui!" Zobéy'r répondit:" Par Allah! Je me rappelle! Si je m'étais rappelé [cet incident] plus tôt, je ne serais alors jamais venu ici! Par Allah! Je ne te combattrai plus!" [Tabari, volume 1 – page 3176-3185, etc...]; de son côté, Talhah Ibn-é Obéy'dollâh Ibn-é Osmân At-Taymi était de la tribu d'Abou Bakr, et l'une de ses quatre épouses était Ommo Kolssoum, la fille d'Abou Bakr. Le jour de Saghifah, il était avec Zobéy'r et le seigneur des croyants [Ali *as*], mais il se sépara de ce dernier. Le jour de la bataille de Djamal, le seigneur des croyants [Ali *as*] l'appela lui aussi à lui, et lui dit:" Je t'implore au Nom d'Allah! As-tu entendu le Messager d'Allah [*savavs*] dire:"Celui pour qui je suis le seigneur et maître, Ali est aussi son seigneur et maître! Ô Allah! Aide ceux qui aiment Ali [*as*] et qui le prennent pour leur seigneur et maître, et Sois l'Ennemi de celui qui est son ennemi!...?" Talhah répondit Oui." Il lui dit:" Pourquoi alors te battes-tu avec moi?" Il répondit:" J'avais oublié cela..." Marvân Ibn-é Hakam qui était dans les rangs de l'armée parmi Talhat, le vit quitter le champ de bataille. Étant donné que lui et tous les Umeyyades reconnaissaient lui et Zobéy'r comme les meurtriers d'Osmân, il lui lança une flèche et le blessa. Il dit ensuite, à Abân, le fils d'Osmân: " Je viens de diminuer le nombre de l'un des meutriers de ton père!" On emmena Talhah à une maison en ruine, à Bassorah, où il mourut à la suite de sa blessure.

avait dit:" J'étais auprès d'Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] le jour de [la bataille de] Nah'ravân. Pendant qu'Ali [*as*] était assis, [soudain] un homme à cheval s'approcha et déclara:" Ô Ali! Que la Paix d'Allah te soit accordée!"

Il lui répondit:" Et à toi aussi." Et il ajouta:" Que ta mère prenne ton deuil! [1] Pourquoi donc ne m'as-tu pas salué, en employant mon titre du seigneur des croyants?!"

Il répondit:" [Tu as] raison. Je vais te dire à l'instant! J'étais [avec toi] dans [la bataille] de Séffine, mais lorsque tu te soumis à l'Arbitration, je te désavouai et te considérai [te nommai] désormais "Mouchrik" [i.e. celui qui associe d'autres divinités à Allah]. Et aujourd'hui, je ne sais vraiment pas qui je dois obéir...?

Par Allah! Si seulement je pouvais savoir que tu es justement guidé ou [enfoncé] dans la Perdition, ce serait bien meilleur pour moi que ce monde-ci et [tout] ce qui s'y trouve dedans!"

Ali [*as*] lui dit:" Que ta mère prenne ton deuil! Reste donc auprès de moi, jusqu'à ce que je te montre les Signes de la Direction et te fasse distinguer Ceux-là, des Signes de la Perdition..."

Ainsi donc, l'homme resta à ses côtés.

[Pendant qu'ils restaient debout,] un homme à cheval arriva en galopant, jusqu'à eux. Lorsqu'il arriva auprès d'Ali [*as*], il lui dit:" Ô seigneur des croyants! Réjouis-toi! Car tu viens d'être victorieux! Qu'Allah réjouisse [i.e. illuminent] tes yeux! Par Allah! Tous les "Khâridjites" viennent de périr!"

Ali [*as*] déclara:" De ce côté de la rivière, ou de l'autre côté?"

Il répondit:" De l'autre côté de la rivière!"

Il dit:" Tu mens, par Celui qui divisa [i.e. sépara] le grain et créa la vie! Ils ne la traverseront pas du tout et seront tués [bien avant cela]!"

Le premier homme se dit:" Je viens de renforcer mon opinion [au sujet de sa Perdition]!

[Soudain] un autre homme à cheval s'approcha, en galopant vers Ali [*as*] et lui dit [encore une fois] la même chose et [encore une fois,] le seigneur des croyants [Ali *as*] lui donna la même réponse.

L'homme soupçonneux se dit:" Je vais à l'instant l'attaquer [i.e. Ali *as*] et fendre sa tête en deux avec mon épée!"

Ensuite deux autres cavaliers arrivèrent en galoppant, tandis qu'ils transpiraient [profusément]. Ils annoncèrent:" Qu'Allah illumine [réjouisse] tes yeux!

1. Ce n'est aucunement une insulte ou un mode étrange d'interpeler les Arabes, mais un mode de parler général et bien cordial et affectueux pour interpeler, les uns les autres.

Ô seigneur des croyants! Réjouis-toi donc, car tu viens d'être victorieux!

Par Allah! Tous les "Khâridjites" viennent d'être tués!"

Ali [*as*] demanda:" Avec leur dos à la rivière, ou bien de l'autre côté de la rivière...?"

Ils répondirent:" Non! Avec leur dos à la rivière. Lorsqu'ils avancèrent avec leurs chevaux dans [la rivière de] Nahravân, l'eau arriva jusqu'aux poitrines [i.e. cous] de leurs chevaux, et ils durent rebrousser chemin et retourner [à leur première place] et [ainsi] ils furent tous tués!"

Le seigneur des croyants [*as*] déclara:" Vous dites vrai."

[À ce moment], le [premier] homme descendit de son cheval et prit la main du seigneur des croyants [Ali *as*] en la baisant [dévotement]; il baisa ensuite ses pieds. Ali [*as*] lui dit:" Voilà un "Signe" pour toi..."

3- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs d'Abou Ali Ibn-é Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Moussâ Ibn-é Djafar, et lui d'Ahmad Ibn'l Ghâssém Al-Édjli, et lui d'Ahmad Ibn-é Yah'yâ, connu comme le "Kurde", et lui de Mohammad Ibn-é Khozâyi, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Ayyoub, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Hâchém, et lui d'Abol Karim Ibn-é Amr Al-Kass'ami, et lui de Habbâbah Al-Vâlébiyyah[1] qui avait dit:" [Une fois,] je vis le seigneur des croyants [Ali *as*] parmi les "Chortatol Khamîs" [i.e. les compagnons d'armes du seigneur des croyants [*as*] qui avaient prêté un serment solennel de le sauvegarder et le préserver de tout mal, jusqu'à donner leurs propres vies pour lui]; il avait un fouet à deux dents, avec lequel il frappait l'épaule de certains poissonniers qui vendaient des poissons sans écailles - comme Al-Djarri, Al-Mârmâhi [i.e. l'anguille ou le poisson serpent] et Az-Zimmâr -[2], en leur disant: "Ô vendeurs de poissons qui êtes comme les "difformes" [3] [monstrueux] du Bani Isrâ'îl et celle de Bani Marvân...!"

Forât Ibn-é Ah'naf se tenait auprès de lui et lui dit:" Ô seigneur des croyants! Qu'est-ce donc l'armée de Bani Marvân?"

Il lui répondit:" [C'est le nom que j'ai donné] aux groupes d'hommes qui rasent leurs barbes et qui bouclent leurs moustaches et deviennent alors des "difformes" [monstrueux]..." [4]

---

1. La personne qui relate ce fait est une femme et non un homme.
2. Les poissons sans écaille sont "Harâm" [i.e. Illicites] et donc il est interdit de les manger.
3. "Mo'ssoukh" [c'est au pluriel].
4. La coutume de raser la barbe et de boucler la moustache appartenait aux Persans. En contraste avec cela, la coutume des Arabes était de faire pousser une longue barbe, et de couper court la

Je ne vis jamais quelqu'un de plus éloquent que lui [à ce moment-là]! Je le suivis et marchais pas à pas avec lui, jusqu'à ce qu'il se fût assis dans une place [une espace ouverte, face] à la Mosquée de Koufeh.

Je lui dis alors:"Ô seigneur des croyants! Qu'Allah soit Miséricordieux envers ta personne! Quelle est le signe de l'Imâmat?"

Il m'indiqua un caillou de sa [sainte] main et ordonna:" Apporte-moi donc ce caillou..." Je le lui apportai, et il exerça alors une pression avec sa bague[1], [pour y faire une empreinte] sur le caillou [de sorte qu'il devint comme un sceau].

Il me dit alors:" Ô Habbâbah! Quand un individu prétend à l'Imâmat, s'il peut faire [lui aussi] une impression comme ce que tu viens de voir [à l'instant], sache donc qu'il est l'Imâm et doit être obéi. Et tout ce que l'Imâm désire, ne reste point caché à ses yeux et aucune chose ne reste éloignée de lui..."

Je le quittai et [plus tard], lorsque le seigneur des croyants [Ali *as*] rendit l'âme, je me rendis auprès de Hassan [*as*], tandis qu'il était assis à la place du seigneur des croyants [*as*], et que les gens étaient en train de lui demander des questions.

Il me dit:" Ô Habbâbah Al-Vâlébiyyah!"



Je dis:" Oui, mon seigneur et maître!"

Il me dit:" Apporte-moi donc ce que [tu *as*] avec ta personne..."

Je lui donnai le [même] caillou, et il exerça une pression sur le caillou [et fit une empreinte], exactement comme ce que le seigneur des croyants [Ali *as*] avait fait.

[Ensuite,] durant l'Imâmat de Hosséyn [*as*] je me rendis auprès de lui, quand il se trouvait dans la Mosquée du Messager d'Allah [*savavs*].

Il m'appela à lui et me dit la bienvenue. Il me déclara alors:" Il y a avec moi l'évidence qui prouve ce dont tu voudrais [savoir]. Voudrais-tu [connaître] l'évidence de l'Imâmat?"

Je [lui] répondis:" Oui, ô mon seigneur et maître!"

Il dit:" Donne-moi alors ce que [tu *as*] avec toi..." et je lui donnai le [même] caillou, et il exerça [lui aussi] une pression sur le caillou [et fit une empreinte].

---

moustache, au-dessus de la lèvre supérieure. Après l'époque du seigneur des croyants [Ali *as*], au temps des descendants de Marvân Ibn-é Hakam, ceci devint la coutume parmi les courtisans et les millitaires, d'adopter le style Persan. Et étant donné que le style Arabe était recommandé par l'Islam, la mode Persane devint comme une monstruosité religieuse pour les pieux croyants. Ainsi, ces poissons sont considérés comme des monstres, à cause de leur ressemblance avec les visages monstrueux et difformes de ces hommes qui se rasaient la barbe. Nous voyons donc que le seigneur des croyants [Ali *as*] avait fait une prédiction pour les temps à venir, au sujet de ces hommes et du style qu'un jour les hommes allaient adopter.

1. Sur les bagues des illustres Imâms, il y avait leur sceau personnel.

Ensuite, je me rendis auprès d'Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*], et [à cette époque] j'avais déjà atteint une vieillesse bien avancée, de sorte que je tremblais [i.e. mes membres tremblaient].

J'avais cent treize ans à l'époque...

Je le vis dans la position de "Roukou" [i.e. inclination] et "Soujoud" [i.e. prosternation], en train de s'acquitter de sa Prière.

J'en fus désespérée et pensai que je n'allais plus recevoir un signe de lui.

Or, il me fit signe avec son index et [soudain] ma jeunesse me fut rendue...!

Je dis:" Ô mon seigneur et maître! Combien [de temps] s'est-il écoulé de ce monde, et combien en reste-il...?"

Il me répondit:" Pour ce qui est des faits passés, il est possible de le dire, mais pour ce qui va arriver dans l'avenir, il n'est pas possible de le faire..." Il me dit alors:" Donne-moi, donc, ce que [tu *as*] avec toi..." et je lui donnai le [fameux] caillou; il exerça [lui aussi] une pression sur le caillou [et en fit une impression].

Ensuite je me rendis auprès d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] et [lui aussi] exerça une pression sur le caillou [et fit une empreinte].

Je me rendis ensuite auprès d'Abi Abdéllâh [l'Imâm Djafar *as*] et [lui aussi] exerça une pression sur le caillou [et en fit une impression].

Je me rendis alors auprès d'Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] et [lui aussi] exerça une pression sur le caillou, [et fit une empreinte]. Ensuite, je me rendis auprès d'Ar-Rézâ [*as*] et [lui aussi] exerça une pression sur le caillou [et fit une impression]..."

Habbâbah vécut encore pour neuf mois après cet évènement, selon les dires de Mohammad Ibn-é Héchâm." [1]

4- Mohammad Ibn-é Abi Abdéllâh et Ali Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs d'Is'hâgh Ibn-é Mohammad An-Nakhayi, et lui d'Abou Hâchém Dâvoud Ibn'l Ghâssém Al-Djafari qui avait dit:"J'étais en présence d'Abou Mohammad [l'Imâm Hassan-é Askari *as*].

On avait demandé la permission de faire entrer un homme Yéménite en sa présence. [Sous peu], un homme de haute taille, parfaitement musclé et costaud entra. Il salua [l'Imâm *as*], en l'adressant comme son seigneur et maître.

[L'Imâm *as*] le reçut, en répondant à son salut et lui ordonna de s'asseoir par

1. Il n'est pas possible de savoir qui est ce Mohammad Ibn-é Hâchém, en plus, son nom n'est pas mentionné dans la chaîne de transmission de cet hadîs. De toute façon, selon cet hadîs, cette Hobbâbah vécut pour plus de deux siècles...

terre. L'homme s'assit auprès de moi et je me demandai:"Combien j'aimerais savoir qui il pourrait être..."

Abou Mohammad [*as*] déclara:" Il est l'un des descendants de la femme bédouine qui possédait un caillou, sur la surface duquel, mes ancêtres [*as*] avaient pressé leurs sceaux, de sorte que les impressions restaient [visibles]. Or, cet individu [que voici] l'a apporté avec lui et désire que [moi aussi] je dépose mon sceau [sur son caillou]."

Il lui dit alors:" Donne-le moi..." et il prit le caillou, dont l'une des surfaces était polie et plate.

[L'Imâm *as*] sortit son sceau et la pressa sur la surface du caillou et en fit une impression; - et c'est comme si je peux encore voir clairement et visiblement, le sceau de l'Imâm: "*Al-Hassan Ibn-é Ali*" dans ma mémoire! –

Je dis au Yéménite:" Est-ce que tu avais déjà vu l'Imâm auparavant?"

Il répondit:" Non, par Allah! Et cela faisait déjà longtemps que j'aspirais à le voir, et ce, jusqu'au moment où un jeune homme que je n'avais encore jamais vu de ma vie s'approcha de moi et me dit:" Lève-toi donc et entre!" Et je suis entré...

Le Yéménite se leva alors, tandis qu'il disait:" Que les Bénédictions et la Miséricorde d'Allah soient accordées à vous et à votre [sainte] Famille, descendant après descendant! J'atteste devant Allah que ton Droit est exactement comme le Droit du seigneur des croyants [Ali *as*] et des Imâms après lui [*as*], et qu'il est obligatoire [de vous respecter tous]! "

Il sortit ensuite et je ne l'ai plus jamais revu.

Je [i.e. Abou Hâchém Al-Djafari] dis:" Je lui demandai son nom et il me dit: "Je m'appelle Méh'dja Ibn-é As-Salt Ibn-é Oghbah Ibn-é Sam'ân Ibn-é Ghâném Ibn-é Ommé Ghâném qui était cette même femme bédouine qui possédait [en premier lieu] le caillou, sur la surface duquel, le seigneur des croyants [*as*] et les "Sébt" [i.e. les petits-fils du Messager d'Allah: Hassan et Hosséyn *as*] [et leurs descendants] jusqu'à Abél Hassan [l'Imâm Ar-Rézâ ou l'Imâm Hâdi] que les Salutations d'Allah leur soient accordées à eux tous avaient laissé les empreintes de leurs sceaux [personnels]."

5- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui d'Ibn-é Mah'boub, et lui d'Ali Ibn-é Ré'âb, et lui d'Abou Obay'dah, et lui de Zorârah qui avait dit:"Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*] avait déclaré: "Lorsque Hosséyn [*as*] fut tué, Mohammad Ibn-é Hanafieh appela à lui, Ali Ibn'l Hosséyn [l'Imâm Sadjjâd *as*] et le reçut dans une séssion privée et lui

annonça:" Ô fils de mon frère! Tu sais très bien que le Messager d'Allah [*savavs*] remit la Succession et l'Imâmat au seigneur des croyants [Ali *as*], à Hassan [*as*] ensuite et après lui, à Hosséyn [*as*].

Or, ton père, qu'Allah soit satisfait de lui et qu'Il le bénisse a été tué et il n'a laissé aucun héritier [après lui].

Je suis ton oncle paternel [le frère de ton père,] et l'égal de ton père [i.e. Sén'v]... Je suis [moi aussi] le fils d'Ali [*as*], et en ce qui concerne mon âge et les années que j'ai vécues [sur terre,] je suis bien plus convenable pour l'Imâmat, que toi qui es si jeune...!

Par conséquent, ne me défie pas et n'essaie pas de provoquer des disputes et des discussions [au sujet] de la Succession et de l'Imâmat..."

Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] lui déclara alors:" Ô mon oncle! Craignez Allah et ne prétendez point à ce qui ne vous appartient aucunement...

"*Je t'exhorte, afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants!*" [Houd-46].

Ô mon oncle! Mon père [*as*] me désigna et nomma comme son Successeur, avant de partir pour l'Irak, et juste une heure avant son Martyre, il m'autorisa à assumer mon devoir [d'Imâmat].

Et ceci est l'Arme du Messager d'Allah [*savavs*] qui est avec moi.

Par conséquent, ne faites aucune objection à ce sujet!

Car, en ce cas, je craindrais pour la réduction de votre vie [sur terre] et qu'une calamité vient à vous frapper...

Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a certes, déposé la Succession et l'Imâmat dans la descendance [et la lignée] de Hosséyn [*as*]; par conséquent, si vous voudriez comprendre cela [i.e. être rassuré], allons tous deux auprès de la Pierre Noire [i.e. Hadjar Al-Asvad] pour qu'Elle soit Juge [entre nous deux]. Allons Lui demander à ce sujet..."

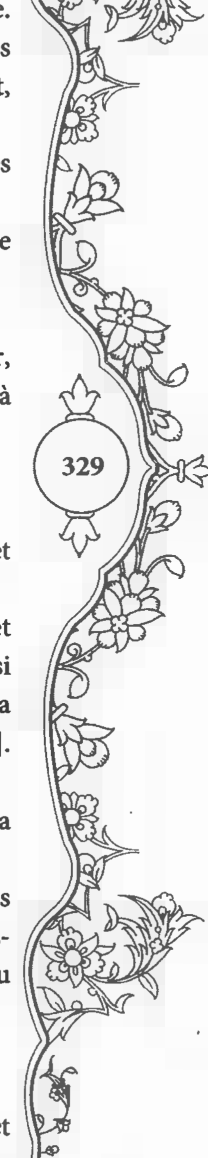
Abou Djafar [*as*] continua et dit:" Cette conversation eut lieu entre eux, à la Mecque, et ils partirent tous deux, jusqu'à arriver auprès de la Pierre Noire.

Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] déclara alors à Mohammad Ibn-é Hanafieh:" À vous de commencer! Suppliez Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et demandez-Lui, à ce qu'Il fasse parler la Pierre [Noire] pour vous... Ensuite, demandez au sujet [de votre prétention à l'Imâmat]..."

Ainsi donc, Mohammad se mit à supplier Allah, et demanda [à ce sujet].

Il appela ensuite la Pierre Noire, mais Elle ne lui donna aucune réponse.

Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] lui dit ensuite:"Ô mon oncle! Si vous aviez été [bel et bien] le Successeur et l'Imâm, Elle vous aurait certainement répondu..."



Mohammad lui dit:" C'est à toi, maintenant, de supplier Allah, ô fils de mon frère! Et demande-Lui [à ce sujet]..."

Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] supplia Allah à ce sujet et déclara alors [à la Pierre]: " Je te demande [au Nom] de Celui qui T'informas, au sujet du Pacte [qu'Il fit] avec les Prophètes, et du Pacte [qu'Il fit] avec les Successeurs, et du Pacte [qu'Il fit] avec l'Humanité, de nous dire qui est le Successeur et l'Imâm, après Hosséyn Ibn-é Ali [*as*]?"

Allah à Lui, la Puissance et la Majesté fit alors parler la Pierre Noire en un Arabe clair [et éloquent] et Elle annonça:" Par Allah! La Succession et l'Imâmat après Hosséyn Ibn-é Ali [*as*] appartiennent à Ali, le fils de Hosséyn Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*], et le petit-fils de [Dame, Hazrat-é] Fâtémeh [*sa*], la fille du Messager d'Allah que les Bénédictions et la Paix d'Allah soient accordées à lui et à ses Descendants!"

[Abou Djafar *as*] ajouta:" Mohammad Ibn-é Ali rentra [alors chez lui], après avoir accepté [de bonne grâce,] la seigneurie d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]."[1]

[Ali Ibn-é Ibrâhîm a aussi rapporté cet hadîs de son père, et lui de Hammâd Ibn-é Issâ, et lui de Harir, et lui de Zorârah, et lui d'Abou Djafar [l'Imâm Bâghér *as*].]

6- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Ali qui avait dit:" Samâ'ah Ibn-é Méh'rân m'informa que Kalbi An-Nassâbah[2] lui avait raconté: " J'entrai dans la ville de Médine, et [en ce temps-là] je ne connaissais rien au sujet de cette Affaire [i.e. l'Imâmat]; je me rendis à la Mosquée [du noble Prophète *savavs*], où un groupe d'hommes [de la tribu de] Qouraïche étaient assis.

Je leur dis:" Présentez-moi [de grâce] un homme de connaissance [i.e. un savant érudit] parmi les membres de cette Maisonnée [3]!

Ils me dirent:" Abdéllâh Ibn'l Hassan..."

Je me rendis donc chez lui, et cherchai à obtenir la permission d'entrer. Un

---

1. Au sujet de Mohammad Ibn-é Hanafieh, il existe beaucoup de hadîs, pour ou contre sa personne, mais de l'ensemble de ces choses, on pourrait comprendre qu'il n'avait exprimé aucune objection quant à l'Imâmat des descendants de son frère, l'Imâm Hosséyn [*as*]; et que peut-être, cet hadîs avait pour but, celui de démontrer ce point particulier et de prouver la seigneurie de l'Imâm Sadjjâd [*as*] sur tous les autres membres de la Famille du Messager d'Allah [*as*].
2. Son nom complet est Mohammad Ibn-é As-Sâ'éb Abou Nazr Al-Kalbi Al-Kouffi. Lui et son fils : Héchâm Ibn-é Mohammad Abol Monzér Ibn-é Kalbi étaient tous deux de célèbres généalogistes Arabes [d'où le titre de "Nassâb" qui vient de "Nassab"] et aussi de grands historiens.
3. C'est à dire parmi la sainte Famille du Messager d'Allah [*savavs*]

homme que je supposai être son esclave vint à moi et je lui dis:" Donne-moi permission pour entrer chez ton maître..."

Il entra et sortit de nouveau en me disant:" Entrez..."

J'entrai et me trouvai en face d'un vieil homme qui était en train de faire ses dévotions [et qui apparaissait comme un homme] zélé et assidu [dans sa religion].

Je le saluai et il me demanda:" Qui êtes-vous?"

Je [lui] dis:" Je suis Kalbi, le grand généalogiste [i.e. An-Nassâbah]...!"

Il demanda:" Que désitesz-vous?"

Je répondis:" Je suis venu ici pour vous faire une demande..."

Il me demanda:" Avez-vous déjà rencontré mon fils Mohammad?"

Je répondis:" Je suis venu directement chez vous..."

Il me dit:" Faites donc votre demande!"

Je dis:" Dites-moi [de grâce, quelle est la situation] d'un homme qui déclare à sa femme:" Tu es divorcée [exactement] au nombre des étoiles qui existent dans le ciel" ...?"

Il répondit:" Elle est séparée [de lui, selon le nombre des étoiles qui se trouvent dans la constellation des Gémeaux [1]]: "Ra'assol Djow'zâ", et le reste est un péché [pour l'homme, pour qui,] il y aura [en effet] une punition."

Je me dis:" Ceci était la première [question]..."

Je demandai:" Et que dirait le Cheikh, au sujet de pratiquer le "Mas'h" [i.e. l'action de purifier les pieds durant l'Ablution générale [i.e. le Vouzou] pour commencer la Prière, sur des chaussures [i.e. sandales] [au lieu de faire cela sur la peau des pieds]...?"

Il répondit:" Un groupe d'hommes pieux ont permis cette sorte de "Mas'h", mais nous, de la Maisonnée, ne faisons point cela." [2]

Je me dis:" Et de deux..."

Je demandai [encore]:"Que pensez-vous au sujet de manger [le poisson

---

1. Dans la constellation d'Orion , il y avait trois étoiles connues par ce nom dans l'astronomie Arabe. C'est à dire que l'homme peut seulement divorcer par trois fois sa femme, et pas plus que ce nombre. Se référer aux versets 229-230 de la sourate Al-Baqarah. Ceci retourne au temps du second Caliphe, quand on lui avait demandé s'il était suffisant de dire:" Je te divorce par trois fois", au lieu de répéter ce rituel en trois occasions séparées? Et Il avait répondu affirmativement. Or, cette action n'est guère acceptable par les Chiites Imâmites qui maintiennent que le divorce doit absolument être prononcé dans trois occasions séparées. Et nous voyons qu'Abdéllâh Ibn'l Hassan donne son jugement, selon le fiq'h non-Imâmite...
2. Un autre point différent entre les Chiites Imâmites et les non-Imâmites. Le premier groupe ne permet jamais cette action, et Abdéllâh Ibn'l Hassan déclare qu'un groupe de pieux font exactement cette action interdite et de nouveau, il suit les prescriptions des non-Imâmites dans cela.

connu comme] Al-Djarri? [1] Est-il permis ou interdit [de le manger]?"

Il répondit:" Il est permis [de le manger] mais nous, de la Maisonné, nous répugnons de faire cela."

Je me dis:" Et de trois..."

Je demandai:" Et que pensez-vous, au sujet de boire le Nabiz?"[2]

Il dit:" Il est permis, bien que nous, de la Maisonnée ne le buvions pas."

Je me levai et le quittai, en me disant:" Ce groupe ne disait point la vérité [en disant qu'il était le savant de cette Maisonnée]..."

Je retournai à la Mosquée, et regarda un autre groupe d'hommes [de Qouraïches] et les saluai en leur demandant:" Qui est le plus érudit [parmi les membres] de cette Maisonnée?"

Ils dirent:" Abdéllâh Ibn'l Hassan..."

Je dis: " Je me suis déjà rendu chez lui, mais je n'ai pu obtenir ce que je voulais..."

L'un d'eux releva la tête et déclara:" Va auprès de Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*], car il est le plus érudit dans sa Famille."

L'un des hommes présents le réprouva pour cela, et je me dis: " L'unique chose qui les avait empêchés de me guider vers cet homme, en premier lieu, était la jalousie [et l'envie, pour la position qu'il doit occuper présentement]..."

Je lui dis:" Malheur à toi! C'est proprement lui que je désire rencontrer!"

Par conséquent, je me mis [de nouveau] en route, et arrivai à sa maison et frappai à sa porte. Un esclave m'ouvrit la porte et me dit: " Entrez donc, ô frère de la [tribu de] Kalb...!"

Tandis que j'avançais, je fus prise de stupeur, et entrai donc avec un cœur agité et inquiet; Je vis un vieil homme, assis à sa place [habituelle] de Prière, tandis qu'aucun accessoire [confortable] ne supportait son dos et que rien n'était étendu sous sa personne [comme un tapis ou un coussin]...

Après l'avoir salué, il fut le premier à me parler et me demanda:" Qui êtes-vous?"

Je me dis:" Gloire à Allah! Son esclave vient tout juste de me faire entrer, en disant:" Entrez donc, ô frère [de la tribu de] Kalb!" et voilà que son maître me demande qui je suis!..."

Je lui répondis:" Je suis Kalb, le grand généalogiste...!"

Il frappa son front de sa main et annonça:" Ceux qui associent des partenaires à Allah sont des menteurs, et ils ont avancé dans la voie de la

---

1. C'est un poisson sans écaille et donc interdit de manger [i.e. "Illicite" – Harâm].
2. Une boisson légèrement fermentée, fait de fruits secs. Cela aussi est un point de divergeance d'opinion entre les Imâmites et les non-Imâmites.

Perdition et souffert une bien grande Perte...!" [1]

Ô frère [de la tribu de] Kalb...! Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé:"*Et les Âd, les Samoud, les gens d'Ar-Rass et de nombreuses générations intermédiaires!"* [Al-Fourqâne-38][2]; pourrais-tu nommer leur généalogie?..."

Je répondis:" Non, que je donne ma vie pour vous."

Il me dit:" Pourrais-tu me nommer ta [propre] généalogie?"

Je répondis:" Oui, je suis un tel, fils d'un tel, petit-fils d'un tel..." jusqu'à ce que j'eûs tracé [ma généalogie] jusqu'à un lointain passé.

Il me dit:" Arrête-toi! Ce n'est guère comme ce que tu dis, ô malheureux! Est-ce que tu sais qu'un tel était le fils d'un tel?"

Je répondis:" Oui, un tel était le fils d'un tel..."

Il dit:" Un tel, le fils d'un tel, était le fils d'un berger Kurde, et ce berger Kurde habitait en haut de la montagne de la tribu une telle...

Et il descendit [un jour] du haut de sa montagne, et de là où ses brebis paissaient, il se rendit auprès d'une femme, une telle, qui était l'épouse d'un tel. Il lui offrit quelque chose à manger, et elle lui fit partager sa couche, et [plus tard] cette femme lui mit au monde un fils, nommé un tel... Et un tel, le fils d'un tel [qui est ton ancêtre] vient de cette femme-là qui est nommée une telle et d'un tel qui est le fils d'un tel [i.e. ce même berger Kurde]..." il ajouta alors:

" Connaissais-tu ces noms?"

Je répondis:" Non, que je donne ma vie pour toi! Et si vous jugez bon, il serait bon de ne plus parler de cela..."

Il dit:" C'est toi qui as dit une chose, et [moi aussi] je t'ai dit [ce que je viens de te dire]..."

Je dis:" Je ne me répéterai donc plus jamais!"

---

1. Cet homme se présente pompeusement comme le "plus grand généalogiste" [i.e. An-Nassâbah] et de cette manière, prétend avoir une connaissance généalogique absolue sur les tribus Arabes et leur lignée. Or, l'Imâm [*as*] lui demande son nom, afin de le critiquer pour sa prétention extravagante. En fait, non seulement sa connaissance était basée largement sur les floklores et les légendes de ces tribus, mais sa connaissance était aussi exposée à une critique sérieuse; car, à cause de ces connaissances flokloriques, il se produisait toutes sortes de conflit ancestral entre les diverses tribus, dans la société Arabe.
2. Ces trois groupes ou tribus avaient des Prophètes qui furent descendus pour les guider. Cependant, ils étaient spécifiquement Arabes et n'étaient aucunement associés à Bani Isrâ'îl ou à d'autres groupes éthniques. L'Imâm [*as*] est en train de tester la connaissance professionnelle de Kalb et lui récite donc ce verset, mais Kalb ne peut donner des explicatons au sujet de la généalogie de ces tribus. De même, il ne savait guère qu'il n'était point Arabe lui-même, mais d'origine Kurde!

Il déclara:" Nous non plus, nous ne les dirons plus. Maintenant fais ta demande, pour laquelle tu es venu ici."

Je lui dis:" Dites-moi [de grâce] quelle est la situaton d'un homme qui déclare à sa femme:" Tu es divorcée, [au même nombre] qu'il y a des étoiles dans le ciel."...?"

L'Imâm dit:" Malheur à toi! N'as-tu point lu la sourate du Divorce?!"

Je répondis:" Si..."

Il ordonna:" Récite donc!"

Je me mis à le réciter:" *Quand vous répudiez les femmes, répudiez-les conformément à leur "Iddah" [période d'attente prescrite ou période de viduité], et comptez la période.*" [At-Talâgh-1]

Il dit:" Vois-tu donc une [quelconque] référence] aux étoiles du ciel [dans ce verset]...?!"

Je dis:" Non." Et j'ajoutai:" Supposez [maintenant] qu'un homme dise à sa femme:" Tu es trois fois divorcée"!"

Il répondit:" Il faudrait se référer au Livre d'Allah et à la "Sounnah" [i.e. Tradition] de Son Prophète [*savavs*]." Et il ajouta:" Il ne peut y avoir aucun divorce, à moins qu'[une période] de pureté [pour la femme ne fût passée], durant laquelle, elle n'ait pas partagé la couche de son mari et que ce fait [ait été témoigné] par deux témoins fiables."

Je me dis:" Ceci était la première [question qui vient d'être répondue]."

Il me dit alors:" Demande [encore]!"

Je demandai:" Que dites-vous, au sujet de pratiquer le "Mas'h" des deux chaussures [i.e. sandales, durant l'Ablution]?"

Il me sourit et dit:" Lorsque le Jour de la Résurrection arrive, et qu'Allah retourne toute chose à son état originel, et qu'Il retourne le cuir à la brebis, où selon toi, le "Vouzou" [i.e. l'Ablution] des gens qui pratiquaient ainsi le "Mas'h" et sur leur chaussures, ira-t-il, [hein]...?!"

Je me dis:" Et de deux!"

Il me fit de nouveau attention et ordonna:" Demande [encore]..."

Je dis:" Informez-moi au sujet du verdict de manger [les poissons sans écaille, comme] Al-Djarri."

Il répondit:" Allah à Lui, la Puissance et la Majesté transforma un groupe des Bani Isrâ'îl en monstres difformes. Ceux qui parmi eux se dirigèrent vers l'eau, devinrent des poissons [comme] Al-Djarri, Al-Mârmâhi [i.e. l'anguille – le poisson serpent], Az-Zimmâr et des choses semblables. Et ceux parmi eux qui se dirigèrent vers les terres [et les plaines] devinrent des singes, des porcs, des chats sauvages [i.e. Vabar], des crocodiles [i.e. Varak] et des choses semblables."

Je me dis:" Et de trois!"

De nouveau il me dit:" Demande [encore] et après cela, lève-toi [et laisse-moi seul]..."

Je dis:" Que dites-vous, au sujet du Nabiz?"

Il dit:" C'est permis."

Je dis:"Nous faisons le Nabiz, en ajoutant le reste des fruits qui sont devenus pourris et nous le buvons ensuite."

Il dit:" Ah, c'est affreux! [i.e. Ce que vous buvez n'est rien d'autre que] du vin putride!"

Je demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Qu'appelez-vous donc le Nabiz?!"

Il répondit:" Les Médinois se plaignirent au Messager d'Allah [*savavs*], au sujet de l'eau putride et des mauvais effets qu'elle avait sur la santé; il leur commanda alors de préparer un Nabiz [avec cette eau].

Chaque homme prit donc l'habitude d'ordonner à son serviteur de lui préparer un Nabiz pour lui; ce dernier prenait une poignée de dattes et les jetait dans une outre d'eau, et l'homme buvait de cette eau tout en faisant aussi ses Ablutions, avec cette même eau."

Je demandai:" Combien de dattes peuvent être contenues dans une main?" Il répondit:" Ce qu'une main peut empoigner [i.e. ramasser]."

Je demandai:" Une ou deux [dattes]...?"

Il dit:" Parfois une datte et parfois aussi deux..."

Je dis:" Et combien [de litre] d'eau peut contenir cette outre?"

Il répondit:" De quarante à quatre-vingt, ou un peu plus..."

Je demandai:" De Rotl?"

Il dit:" Oui, de Rotl. Du Rotl Irakien."[1]

Samâ'ah dit:" Kalbi déclara:" Il [i.e. l'Imâm] se leva alors, et moi aussi [de mon côté] je me levai et le quittai. Je frappai alors la surface de ma main avec mon autre main, en me disant:" S'il y a une vérité, elle est bien ici!"

Et Kalbi ne cessa plus jamais d'avoir de l'affection et de l'amour pour la [sainte] Famille [du Messager d'Allah: Ahlél Béyt *as*] et la Religion d'Allah, et [cela continua], jusqu'à ce que la mort l'eût emporté..."

7- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Issâ, et lui d'Abou Yah'yâ Al-Vâsséti, et lui de Héchâm Ibn-é Sâlém qui

1. Le "Rotl" Irakien est une unité de poids égal à 350 grammes.

avait dit:" Nous nous trouvions à Médine, Sâhéb At-Tâgh[1] [Abou Djafar Mohammad Ibn An-No'mân Ah'val Al-Kouffi] et moi, après la mort d'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]; et les gens s'étaient rassemblés autour d'Abdéllâh Ibn-é Djafar [2], [en prétendant qu']il était le seigneur et maître de cette Affaire [de l'Imâmat], après son père.

Sâhéb At-Tâgh et moi, nous nous rendîmes auprès de lui, et un nombre de gens étaient avec lui; car, on disait qu'Abou Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avai annoncé:" Cette Affaire est [auprès] du fils aîné, et cela, tant qu'il n'y ait aucune imperfection avec lui..."

Par conséquent, nous nous rendîmes auprès de lui, pour lui demander [des questions], tout comme nous avions l'habitude de faire cela avec son père.

Nous lui demandâmes au-dessus de quelle limite la "Zakât" pour les biens devenait obligatoire?"

Il répondit:" Pour 200 dirhams, cinq dirhams [devient obligatoire]."

Nous demandâmes:" Et pour 100 dirhams...?"

Il répondit:" Deux dirhams et demi." [3]



Nous lui dîmes:" Par Allah! Or, même les "Mor'djé'ah" ne disent guère une chose pareille!" [4]

---

1. C'était l'un des grands "Moutékalémoun' Chiites; sa boutique était le lieu de rencontre des savants érudits Chiites et Sunnites, unanimement; et les débats qu'il menait étaient brillants et uniques en leur genre! Les Chiites le nommaient "Mo'mén At-Tâghou Sâhéb At-Tâgh" ou "Châh At-Tâgh" et les Sunnites l'appelaient "Chéy'tân At-Tâgh" [!], car ils ne pouvaient aucunement rivaliser avec lui dans sa verve éloquente et son intelligence inouïe!
2. Le fils de l'Imâm Sâdiq [*as*] qui était plutôt connu comme Al-Aftah. Il avait la même mère qu"Ismâ'îl, et était plus grand que l'Imâm Moussâ Kâzém [*as*]. Il vécut seulement 70 jours après la mort de son illustre père. Il avait prétendu à l'Imâmat, et cette prétention plaisait au Caliphe Abbâsside. Ceux qui croyaient qu'il était l'Imâm se groupèrent dans un secte, du nom des "Fatahiyyah" [à cause du titre d'Abdéllâh: Aftah qui veut dire: celui qui a des pieds plats et déféctueux]; cet Abdéllâh n'était guère savant dans les matières religieuses, or il se savait comme l'Imâm, mais ne vécut pas longtemps. En fait, il était non seulement déféctueux, physiquement, mais de faible esprit aussi...
3. La question originelle était ambigüe. Le faux Imâm devait répondre à la question concernant la substance, assujettie au paiement de la Zakât. Or, sa réponse s'appliquait seulement pour les pièces d'argent! Et puis, pour moins de 200 dirhâms, il n'y a aucune Zakât à payer! Et lorsqu'il dit que deux dirhams et demi suffiraient, il prouve son entière ignorance sur ce sujet! En plus, cet Abdéllâh était connu pour son allégeance aux "Mor'djé'ah" [et ce, bien qu'il niassnt le sens de l'Imâmat, selon le fiq'h Chiite].
4. Il est employé au sujet des gens qui croient que seul le mérite est suffisant, et qu'il n'est guère besoin de l'action. Ainsi donc, la présence du péché, aux côtés de la Foi ne peut nuire à quelqu'un, et l'obéissance de son côté ne peut bénéficier du péché. C'est à dire que même les partisans de cette doctrine, basée sur la sottise, et qui ne sont guère savants, n'avaient jamais donné un tel verdict!!

Il leva les paumes de ses mains au ciel et dit:" Par Allah! Que sais-je de ce que les "Mor'djé'ah" prétendent...!"

Nous le quittâmes, en pleine confusion et stupéfiés, ne sachant que faire ni vers qui nous tourner...

Abou Djafar Al-Ah'val et moi, nous nous assîmes alorsdans une ruelle de Médine et nous mîmes à pleurer, éperduement...

Nous ne savions vers qui nous tourner ni à qui demander quelque chose.

Nous nous disions [sans cesse]:" [Devrions-nous joindre le secte des] "Mor'djé'ah"? Ou les "Ghadariyyah"? Ou les "Zéydiyyah"? Ou les "Mo'tazélah"[1] ? Ou les "Khavâridj"...?"

À ce moment-là, j'aperçus un vieil homme qui m'était inconnu et qui me faisait signe de sa main, en voulant que je m'approchasse de lui.

Je craignis qu'il ne fût l'un des espions d'Abou Djafar Mansour [Davânighi][2]; car, il avait des espions dans toute Médine pour savoir qui, les Chiites d'Abou Djafar [l'Imâm Sâdiq *as*] allaient choisir comme [son Successeur]; ainsi, j'eus peur qu'il fût l'un d'eux.

Je dis à Al-Ah'val: "Éloigne-toi de ma personne! Car, je crains pour ma personne et pour toi! Et il semble qu'il a affaire avec moi, et non avec toi! Éloigne-toi donc, de sorte à ne pas périr et de ne pas aider [ton ennemi] contre ta personne!"

Il s'éloigna un peu de moi, et je suivis le vieil homme, car je croyais [en cet instant] que je n'avais plus aucune chance de m'échapper de lui...

Je continuai à le suivre, tandis que j'étais désormais résigné à la pensée de ma mort prochaine; il m'amena [finalement] jusqu'à la porte de [la maison] d'Abél Hassan [l'Imâm Kâzém *as*]; il me quitta alors et s'en fut.

Il y avait un serviteur devant la porte qui me déclara:"Entre donc, et qu'Allah soit Miséricordieux envers ta personne!"

J'entrai et il y avait Abél Hassan Moussâ [*as*] devant moi. Il fut le premier à parler. Il me dit:" [Ne rejoins p*as*] les "Modj'ré'ah", ou les "Ghadariyyah" ou les "Zéydiyyah" ou les "Mo'tazélah" ou les "Khavâridj"..., mais [viens plutôt] à moi; à moi..."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Est-ce que votre père est décédé?"

Il me répondit:" Oui..." [3]

Je demandai:" Qui avons-nous comme Imâm, après lui?"

---

1. Ceux qui basaient toute leur croyance sur le rationnel.
2. Le Caliphe de cette époque.
3. Il s'enquit pour savoir si l'Imâm Sâdiq [*as*] était vraiment décédé ou bien entré dans l'Occultation? Car ceci était la croyance des membres du secte, connu comme les "Nâvoussiyyah".

Il répondit:" Si Allah veuille vous guider, Il le fera."

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Mais Abdéllâh prétend qu'il est [Imâm] après votre père..."

Il dit:" Abdéllâh désire qu'Allah ne soit point adoré..."

Je demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Êtes-vous l'Imâm?"

Il répondit:" Ce n'est pas moi qui le dis..."

Je me dis:" Je ne lui ai pas fait une bonne demande... " par conséquent je déclarai:" Que je donne ma vie pour vous! Y a-t-il un Imâm au-dessus de vous?"

Il répondit:" Non." [et je sus alors que c'était bien lui, l'Imâm].

[Soudain] une chose étrange m'arriva que Seul Allah à Lui, la Puissance et la Gloire sait, en m'inspirant une grande révérence et un profond respect, mêlé de crainte qui me remplirent le cœur, et plus que ce que j'avais ressenti envers son père, quand je m'étais rendu auprès de lui...

Je lui demandai:" Que je donne ma vie pour vous! Puis-je vous demander [des questions], comme j'avais l'habitude de le faire avec votre [illustre] père?"

Il dit:" Demande et tu seras informé; mais ne propage pas [ce que je te dis, aux autres]. Car, si tu le propages, la conséquence sera égale à un massacre [sanguinaire]..." et de sa main, il fit signe à sa gorge.

Je demandai alors des questions à l'Imâm [*as*] et [m'aperçus] qu'il était un vaste océan d'une Connaissance [inépuisable].

Je dis:" Que je donne ma vie pour vous! Vos partisans [i.e. Chiites] et les partisans [i.e. Chiites] de votre [illustre] père sont éperdus et enfoncés dans une grande confusion...! Ai-je la permission de leur dévoiler [ce secret] et de les inviter à vous? Même si vous m'avez fait promettre de préserver [ce secret, des autres]...?"

Il répondit:" Informe quiconque te semble doté d'un bon jugement, et fais-lui promettre de ne point dévoiler [ce secret à personne]!

Car, s'ils propagent [ce secret], cela aura pour conséquence, un massacre [sanguinaire]..." et il fit [de nouveau] un signe avec sa main, et montra sa gorge.

Je le quittai et rencontrai Abou Djafar Al-Ah'val qui me demanda: " Quoi de neuf?"

Je répondis:" La [nouvelle de] la Direction!" et lui racontai toute l'histoire.

Nous rendîmes alors visite à Fozay'l [Ibn-é Yassâr] et à Abou Bassir, et ils se rendirent chez l'Imâm et écoutèrent à ce qu'il dit, et [à leurs tours], ils échangèrent des questions et des réponses.

Ils eurent la certitude quand à l'Imâmat de l'Imâm. Ensuite, nous eumes des rencontres avec divers groupes de gens, et quiconque rendit visite à l'Imâm,

devenait certain de son Imâmat, excepté pour le groupe d'Ammâr [As-Sâbâti] et ses compagnons; [de son côté,] Abdéllâh [Al-Aftah] resta [seul,] et peu de gens [désormais] lui rendait visite. Lorsqu'il vit cela, il demanda:" Mais... qu'est-il arrivé à [tous] ces gens-là...?!"

On lui répondit:" C'est Héchâm qui retient les gens de venir vers toi!"

Héchâm raconta:" Il plaça [ainsi] plus d'un individu [dans les coins et recoins] de Médine pour me donner des coups et me frapper..."

8- Ali Ibn-é Ibrâhîm a rapporté cet hadîs de son père, et lui de Mohammad, et lui de Mohammad Ibn-é Folân Al-Vâghéfi qui avait dit:"J'avais un cousin, du côté paternel qui s'appelait Hassan Ibn-é Abdéllâh. C'était un homme austère et ascétique, considéré comme le plus pieux de son temps.

Les autorités le craignaient pour sa profonde piété et son zéle dans la religion et les efforts qu'il faisait dans cette voie.

Parfois même, lorsqu'il confrontait le Caliphe, il lui disait les choses avec brutalité et lui donnait des conseils; et tout en l'admonestant, il l'invitait à faire le bien et lui interdisait de commettre des péchés.

Les autorités le toléraient, à cause de sa rectitude. Il était ainsi, jusqu'à un certain jour où il se trouva dans la Mosquée [du noble Prophète *savavs*] quand Abél Hassan Moussâ [l'Imâm Kâzém *as*] entra.

Il vit [l'Imâm] qui, à son tour, lui fit signe de venir à lui. Il se rendit auprès de l'Imâm et ce dernier lui déclara:" Ô Abâ Ali! Combien j'aime la condition dans laquelle tu te trouves, et combien il m'est doux de voir cela; or, tu ne possèdes aucune Connaissance, par conséquent, va [à la recherche] de la Connaissance [Divine]."

Il dit:" Que je donne ma vie pour vous! Qu'est-ce cette Connaissance [dont vous mentionnez]?"

Il répondit:" Va et applique-toi à acquérir la Connaissance, et cherche à connaître les Ahâdîs..."

Il demanda:" De qui?"

Il répondit:" Des savants érudits de Médine [qui connaissent le Fiq'h et les Ahâdîs]. Ensuite viens à moi, et expose-les à moi."

Il s'en fut et copia [ce dont il entendait], et retourna alors [auprès de l'Imâm] et les lui récita; mais l'Imâm proclama que tous les Ahâdîs qu'il avait copiés jusqu'ici étaient nuls et sans intérêt.

Il lui dit alors:" Va et [efforce-toi] de comprendre ce qu'est la Connaissance..."

L'homme était bien sérieux dans sa Religion. Et il persistait donc à savoir

[toujours plus], et cherchait [toujours] à voir [l'Imâm]; or [une fois, l'Imâm] quitta [Médine] pour se rendre à la campagne, située en dehors de la ville. [L'homme réussit enfin à le] rencontrer dans la route et lui dit:" Que je donne ma vie pour vous! Je vais me plaindre contre vous, à Allah! Apprenez-moi donc à acquérir la Connaissance!"

[L'Imâm] lui parla alors du seigneur des croyants [Ali *as*] et de ce qui arriva après [la mort] du Messager d'Allah [*savavs*], et lui raconta au sujet de ces deux-là. Et il accepta [tout ce que l'Imâm lui avait dit].

Il lui demanda alors:" Qui était [l'Imâm] après le seigneur des croyants [*as*]?" Il répondit:" [C'était] Hassan [*as*], ensuite c'était Hosséyn [*as*]..." jusqu'à ce qu'il eût fini avec son propre nom et resta alors silencieux.

Il lui dit [à l'Imâm]:" Que je donne ma vie pour vous! Qui est donc l'Imân, maintenant?"

Il lui dit:" Accepterais-tu si je te le disais?"

Il dit:" Oui, que je donne ma vie pour vous!"

Il dit:" C'est moi, l'Imâm..."

Il demanda:" Y a-t-il une preuve quelconque pour cela?"

Il lui dit:" Va auprès de cet arbre..." et il lui montra un arbre [i.e. appartenant à Ommé Ghay'lân] et ordonna:" Dis-lui: Moussâ Ibn-é Djafar te dit:" Approche-toi donc de moi..."

L'homme raconta:" Je m'approchai de l'arbre et [lui dis ce que je devais lui dire] et je jure par Allah que je vis l'arbre qui se mit à fendre la terre pour s'approcher [de l'Imâm]; il s'arrêta [finalement] devant lui. L'Imâm [*as*] lui fit alors signe de retourner à sa place.

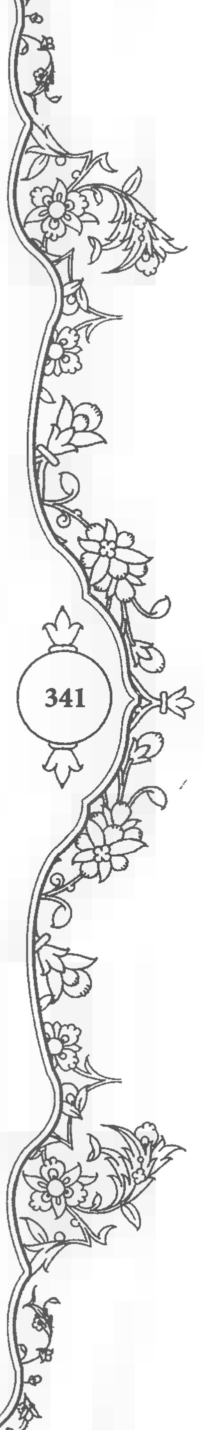
L'homme attesta alors à l'Imâmat de [Moussâ Ibn-é Djafar *as*]; après cela, il s'obligea à rester silencieux et à adorer [Allah] et personne ne le vit plus parler, après cela..."

[Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Ahmad Ibn-é Mohammad ont rapporté ce même hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan et lui d'Ibrâhîm Ibn-é Héchâm]

9- Mohammad Ibn-é Yah'yâ et Ahmad Ibn-é Mohammad ont rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn'l Hassan, et lui d'Ahmad Ibn'l Hosséyn, et lui de Mohammad Ibn-é At-Tayyéb, et lui d'Abdol Vahhâb Ibn-é Mansour, et lui de Mohammad Ibn-é Abél Alâ qui avait dit:" Après avoir testé et éprouvé Yah'yâ Ibn-é Ak'sam[1] qui était le juge [i.e. magistrat] de Sâmérra et mené des débats

---

1. Yah'yâ Ibn-é Aksam At-Tamimi Al-Marvazi était un célèbre "Motékalém" de l'École des "Mo'tazéleh", et un grand jurisprudent. Ma'moun le désigna comme le grand magistrat et



avec lui et discuté et fait de plus en plus sa connaissance, et après lui avoir demandé au sujet de la Science et de la Connaisssance de la Maisonnée de Mohammad [*savavs*], je l'entendis dire une fois:" Un jour, lorsque j'entrai dans [la Mosquée de Médine] et que je faisais le tour, autour du [Saint] Sépulcre du Messager d'Allah [*savavs*], j'aperçus Ali Ar-Rézâ [*as*] qui faisait lui aussi la circumambulation autour du [Saint] Sépulcre.

Je me mis donc à parler avec lui, au sujet des questions qui me [troublaient] et il m'éclaira à leur sujet [et me répondit].

Je lui dis:" Par Allah! Je voudrais vous demander une chose, mais je jure devant Allah que j'ai honte..."

Il me dit:" Je vais donc te répondre, avant même que tu ne la demandes! Tu [voudrais] savoir qui est l'Imâm."

Je répondis:" Par Allah! C'est bien cela!"

Il répondit:" C'est moi [l'Imâm]..."

Je demandai:" [Avez-vous] un signe [quelconque pour prouver cela]?"

Il tenait un bâton; or, le bâton se mit [soudain] à parler et à dire:" Mon seigneur et maître [que voici] est l'Imâm de ce temps et il est la "Preuve" Divine!"

10- Mohammad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad ou d'un autre, et lui d'Ali Ibn'l Hakam, et lui de Hosséyn Ibn-é Omar Ibn-é Yazid qui avait dit:"[En une occasion,] je me rendis auprès d'Ar-Rézâ [*as*] et durant le temps où j'étais un "Vâghéf" [i.e. il n'avait pas accepté la mort de l'Imâm Kâzém [*as*] et n'acceptait donc pas l'Imâmat de l'Imâm Ar-Rézâ *as*]. Mon père avait demandé sept questions à son père [à l'Imâm précédent, dans le passé] et il avait répondu à six d'entre elles, en se retenant de répondre à la septième demande.

Je me dis:" Par Allah! Je vais lui demander, au sujet des questions que mon père avait faites à son père. S'il répond comme son père, ce sera une évidence pour [son Imâmat]..."

Par conséquent, je lui fis mes demandes et il me les répondit comme ce que son père avait répondu à mon père, au sujet de ces six questions.

Il n'ajouta ni un "Vâv' [i.e. V] ni un "Yâ" [i.e. Y] à ses réponses [i.e. il donna exactement les mêmes réponses].

[Or, lui aussi] se retint de répondre à la septième [question]. Mon père avait remarqué à son père:" Je vous accuserai devant Allah, le Jour de la Résurrection, pour

---

Mo'tassém le renvoya; de nouveau, Motévakkél le désigna comme tel, et il mourut, pendant qu'il occupait encore ce titre honorifique [i.e. Ghâziol Ghozât].

le fait que vous pensez que [votre frère aîné] Abdéllâh [Al-Aftah] n'est pas Imâm...!"

[l'Imâm] avait mis sa main sur son [propre] cou et déclaré [à mon père]: "Oui, accuse-moi donc de cela devant Allah à Lui, la Puissance et la Majesté et s'il y a le moindre péché dans cela, il retombera sur mon cou..."

Lorsque je saluai l'Imâm avant de partir, il déclara:" Pour chacun de nos Chiites qui est affligé d'un malheur ou d'une maladie [i.e. infirmité] et qu'il supporte cela avec grande patience, Allah lui désignera la Récompense de mille Martyrs..."

Je me dis:" Par Allah! Il n'y avait aucune mention de ce fait!"

Or, lorsque je le quittai et me dirigeai chez moi [pour rentrer à Koufeh], les veines varicoses de mon pied s'éclatèrent et je souffris une douleur terrible [et insoutenable]...

L'année suivante, lorsque je partis pour [la cérémonie de] Hadj, je rendis visite à l'Imâm encore une fois, et je souffrais encore un peu [de mon mal de pied]. Je me plaignis devant lui [de cette souffrance] et lui dis:" Que je donne ma vie pour vous! Récitez [de grâce!] une Prière [pour faire guérir] mon pied..." et j'allongeai mon pied devant lui.

Il me dit:" Il n'y a aucun problème dans ton pied; or, montre-moi ton autre pied qui n'est pas souffrant..."

Je l'allongeai devant lui, et il récita une prière pour [celui-là].

Sous peu, et après l'avoir quitté, je fus [encore une fois] affligé de ce mal, mais pour [mon autre pied]; mais [cette fois-ci] la douleur fut insignifiante."

11- Ahmad Ibn-é Méhrân a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Ali, et lui d'Ibn-é Ghiâmah Al-Vâsséti qui appartenait au secte des "Vâghéfiyyah" et qui avait dit:" Je me rendis auprès d'Ali Ibn-é Moussâ Ar-Rézâ [*as*] et lui demandai: " Est-il possible qu'il y ait deux Imâms [en même temps]...?"

Il dit:" Non, à moins que l'un d'eux ne reste silencieux."

Je lui dis:" [Mais] vous n'avez pas un Imâm silencieux [un Imâm qui soit votre contemporain]..." Car à cette époque-là, Abou Djafar [l'Imâm Djavâd *as*] n'était pas encore né.

Il me dit:" Par Allah! Allah me donnera un fils, et à travers lui, Il établira Sa Vérité et [et rendra constants] les gens de la Vérité, et Il détruira la Fausseté et ses gens."

Après un an, Abou Djafar [*as*] nacquit."

Quelqu'un dit à Ibn-é Ghiâmâh:" Est-ce que ce Signe ne te convainct pas?"

Il répondit:" Par Allah! C'est un grand Signe, mais alors que dois-je faire avec ce qu'Abâ Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*] avait déclaré au sujet de son fils...?" [1]

12- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui de [Hassan Ibn-é Ali] Al-Vach'châ qui avait dit:"Je me rendis à Khorâssân, à une époque où j'étais un "Vâghéf" et je pris quelques marchandises avec moi...

J'avais avec moi, quelque broderie que j'avais enfermée dans une sacoche; or, j'oubliai à son sujet et ne savais plus où elle était [i.e. qu'elle était avec moi]. Après être arrivé à Marv, lorsque je m'installai dans une demeure, un Médinois [i.e. un non-Arabe] qui était [seulement] un natif me rendit visite, d'une manière inattendue et me déclara:"Abél Hassan Ar-Rézâ [*as*] te fait savoir:

"Envoie-moi donc la broderie qui est avec toi..."

Je demandai:" Qui informa donc Abél Hassan de mon arrivée, [surtout pour le fait que] je suis arrivé hier! Et je n'ai aucune broderie avec moi!"

Il retourna auprès de l'Imâm et revint encore une fois me voir et me dit:" Il te fait savoir qu'elle se trouve dans une telle et telle place, et que ta sacoche est telle et telle..."

Je me mis donc à la chercher, là où il m'avait dit de la chercher et la trouvai au fond de la sacoche [retrouvée]! Et je la lui envoyai donc."

13-Ibn-é Fazzâl a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn'l Moghirah qui avait dit:" Pour un temps, j'étais un Vâghéf" et me rendis à la cérémonie de Hadj, à une époque où j'étais encore un "Vâghéf".

Or, lorsque j'arrivai à la Mecque, quelque chose me dérangea [i.e. un doute m'assaillit]. Je me pressai au "Moltazam" [i.e. le lieu entre la Pierre Noire et la Porte de Ka'aba] et dis:" Ô Allah! Tu sais ce que je te demande! Et tu connaîs

---

1. Ibn-é Ghiâmâh avait rapporté un hadîs de Ya'ghoub Ibn-é Choay'b, et lui d'Abou Bassir qui avait dit:" L'Imâm Sâdiq [*as*] avait annoncé:" Si quelqu'un vient vous dire que mon fils [l'Imâm Kâzém *as*] est décédé et qu'il fut enterré et qu'on se lava les mains de la poussière de sa tombe, ne croyez aucunement ce fait!" Or, l'Imâm Rézâ [*as*] avait dit à ce sujet:" Abou Bassir avait menti à ce sujet."
Il avait ensuite dit la véritable phrase que l'Imâm Sâdiq [*as*] avait prononcée, à ce sujet; il avait déclaré: "Si quelqu'un vient vous dire que la personne en charge de cette Autorité [i.e. Amr] [c'est à dire l'Imâmat] est mort, [et non point mon fils que voici], ne croyez point à cela." En fait, Abou Bassir créa ce faux hadîs, afin d'attribuer les caractéristiques de "Mahdi" [*as*] à l'Imâm Kâzém [*as*], pour pouvoir renier plus férocement l'Imâmat de l'Imâm Rézâ [*as*]. Cheikh Toussi dans son livre "Ghéybah" a répondu à toutes ces questions et dénoncé le complot des membres de "Vâghéfiyyah".

mon souhait! Guide-moi donc vers la meilleure Religion!"

Il me vint à l'idée de me rendre auprès d'Ar-Rézâ [*as*]; je partis pour Médine et arrivai devant sa porte [d'entrée].

Je dis à son esclave:" Dis à ton maître qu'un Irakien est venu devant sa porte [pour le voir]...!"

Je l'entendis [soudain] qui m'appela et dit:" Entre donc! Ô Abdéllâh Ibn'l Moghirah! Entre, ô Abdéllâh Ibn'l Moghirah!"

J'entrai donc, et lorsqu'il me vit, il me déclara:" Allah a répondu à ta supplication et t'a guidé vers Sa Religion!"

Je dis:" J'atteste en effet, que tu es [bel et bien] la "Preuve" d'Allah et Son [Fidèle] Dépositaire pour Ses créatures!"

14- Hosséyn Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de Mo'allâ Ibn-é Mohammad, et lui d'Ahmad Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh qui avait dit:

"Abdéllâh Ibn-é Holay'l croyait [fermement à l'Imâmat] d'Abdéllâh [Al-Aftah].

Il se rendit alors à Al-Askar [i.e. Sâmérrâ], et lorsqu'il retourna de ce lieu, il se détourna de sa croyance. Je lui demandai la raison de sa conversion.

Il dit:" Je me plaçai de sorte à pouvoir rencontrer Abél Hassan [l'Imâm Hâdi *as*] pour [pouvoir] lui demander des questions [au sujet de ma croyance]. [Par le hasard des faits,] il apparut là où la ruelle devenait étroite. Il tourna sa tête vers moi, jusqu'à ce qu'il fût face à moi, et il jeta ensuite quelque chose de [l'intérieur de] sa bouche sur ma poitrine...

Je pris cette chose et m'aperçus que c'était un parchemin, à l'intérieur duquel était écrit:" Il [i.e. Abdéllâh] n'était pas désigné [pour l'Imâmat] et il n'était pas [un Imâm, et n'était guère digne d'être un Imâm]."

15- Ali Ibn-é Mohammad a rapporté cet hadîs de l'un de nos Chiites, dont il mentionna le nom et qui avait dit:" Mohammad Ibn-é Ibrâhîm nous relata que Moussâ Ibn-é Mohammad Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Obéy'dollâh Ibn'l Abbâs Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb nous informa en nous disant:" Djafar Ibn-é Zéyd Ibn-é Moussâ m'avait relaté de son père, et lui, de ses ancêtres:" Un jour, Ommé Aslam[1] se rendit auprès du Messager d'Allah [*savavs*] qui, en ce jour, se

---

1. Le nom correct devrait être Ommé Solay'm et non Aslam. Elle était la fille de Mél'hân et l'une des Ansâr très célèbre, fidèle et loyale envers le noble Prophète [*savavs*]. En fait le nom d'Ommé Aslam n'apparaît dans aucun livre des compagnons du Messager d'Allah [*savavs*], que ce soit Chiite ou Sunnite.

trouvait chez Ommé Salamah. Elle lui demanda, au sujet du Messager d'Allah [*savavs*] et Ommé Salamah déclara qu'il était allé s'occuper d'une affaire importante et qu'il allait revenir sous peu.

Ainsi donc, elle attendit [le retour du noble Prophète *savavs*] chez Ommé Salamah, jusqu'à ce qu'il revînt.

Elle raconta [elle-même]:" Je lui dis:" Que mon père et ma mère vous offrent leurs vies, ô Messager d'Allah! Je viens de lire des livres et je connaîs tous les Prophètes et [leurs] Successeurs. Moussâ [*as*] avait un Successeur, pendant qu'il était encore en vie, et un autre Successeur quand il décéda. Cela allait de même pour Issâ [*as*]. Or donc, qui est votre Successeur, ô Envoyé d'Allah?"

Il lui répondit:"Ô Ommé Aslam! Mon Successeur, tant que je vivrai et après ma mort est un seul et unique homme." Il lui dit alors:" Ô Ommé Aslam! Quiconque réussira à faire ce que je [vais faire à l'instant] est mon Successeur."

Il prit ensuite un petit caillou de la terre et le massa avec ses doigts, jusqu'à ce qu'il eût produit de la farine. Il [la mouilla alors,] et se mit à la pétrir; il la pressa ensuite à son sceau pour lui faire une empreinte.

Il déclara alors:" Quiconque pourra faire [ce que je viens de faire] est mon Successeur, tant que je suis encore en vie et après ma mort aussi."

Je le quittai et me rendis auprès du seigneur des croyants [Ali *as*] et lui demandai:"Que mon père et ma mère vous offrent leurs vies! Êtes-vous le Successeur du Messager d'Allah [*savavs*]?"

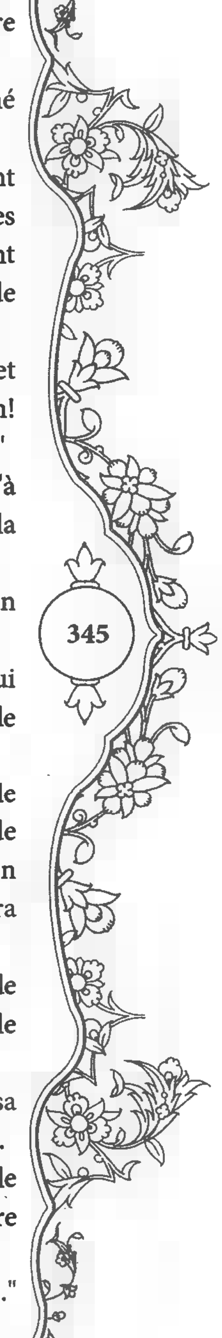
Il répondit:" Oui, ô Ommé Aslam!" il prit ensuite un caillou de la terre et le massa tellement qu'il produisit de la farine. Il la [mouilla alors,] et la pétrit, de sorte qu'il pressa son sceau sur [sa surface] pour y mettre l'empreinte [de son sceau]. Il déclara alors:" Ô Ommé Aslam! Quiconque pourra faire cela, sera mon Successeur, après moi."

Je me rendis alors auprès de Hassan [*as*] qui était [à l'époque,] un garçon de jeune âge et lui demandai:" Ô mon seigneur et maître! Seriez-vous le Successeur de votre père?"

Il répondit:" Oui, ô Ommé Aslam!" il se pencha alors vers le sol et ramassa un caillou et fit exactement ce qu'avaient [déjà] fait, les deux autres [avant lui].

Je le quittai et me rendis alors auprès de Hosséyn [*as*] et pendant que je le jugeai être bien jeune, cependant, je lui demandai:" Que mon père et ma mère vous offrent leurs vies! Seriez-vous le Successeur de votre frère?"

Il me répondit:" Oui, ô Ommé Aslam! Donne-moi donc un petit caillou..." Et il fit exactement comme ce que les autres avaient déjà fait.



Ommé Aslam vieillit tellement qu'elle était encore en vie, [à l'époque] d'Ali Ibn'l Hosséyn [*as*]; ce dernier était retourné à Médine après le meurtre de son [illustre] père.

Elle dit:" Je lui demandai:" Seriez-vous le Successeur de votre père?"

Il répondit:" Oui." Et il fit ensuite ce qu'ils avaient tous fait, avant lui."

16- Mohamad Ibn-é Yah'yâ a rapporté cet hadîs d'Ahmad Ibn-é Mohammad, et lui de Hosséyn Ibn-é Sa'îd, et lui de Hosséyn Ibn'l Djâroud, et lui de Moussâ Ibn-é Moussâ Ibn-é Bakr Ibn-é Dâb, et lui de celui qui lui avait narré cela, et qui avait dit que Zéyd Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] était allé auprès d'Abou Djafar Mohammad Ibn-é Ali [l'Imâm Bâghér *as*] [tandis qu'il avait avec lui] les lettres des Koufiens qui l'avaient invité [à venir] à eux.

[Il lui dit] qu'ils étaient tous d'accord sur le fait qu'il devait se soulever.

Abou Djafar [*as*] lui dit:" Est-ce que ces lettres viennent de leurs parts [i.e. ces lettres avaient-elles été écrites initialement par ces gens]? Ou bien sont-elles les réponses aux lettres que toi, tu leur avais envoyé, pour les inviter à cette action...?"

Il répondit:" Non. Ces lettres proviennent de ces gens, initialement; car ils reconnaissent nos Droits et notre parenté avec le Messager d'Allah [*savavs*]; et aussi, parce qu'ils ont vu et trouvé dans le Livre d'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté au sujet de leurs obligations à nous vouloir du bien et à nous aimer, et à leurs devoirs de nous obéir; et [aussi] à cause de la difficulté, de la détention et des restrictions qui nous tourmentent et dans lesquelles nous nous trouvons..."

Abou Djafar [*as*] déclara:" L'obéissance [au noble Prophète *savavs* et à l'Imâm de l'époque *as*] est un devoir obligatoire qu'Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a établi; et c'est une "Sounnah" [i.e. Tradition] qu'Il avait imposée aux "Oummah" [i.e. aux peuples] des temps passés, et à celles qui doivent venir [dans l'avenir]; or, l'obéissance doit être présentée [et manifestée uniquement] à l'un de nous [et ce, à chaque époque], bien que l'amour et l'affection [soient des sentiments qu'ils doivent exprimer] à nous [tous, et à tout moment].

Et le Commandement d'Allah pour Ses "Amis" [i.e. Ow'liyâ] a été décrété [i.e. établi], à cause d'une décision ininterrompue et continue, et par un Jugement conclusif, par une certitude inaltérable et définitive, et un décrêt absolu, et pour un temps définitif et déterminé, que Lui Seul connaît; et:" *Que ceux qui ne croient pas fermement ne t'ébranlent pas!*" [Ar-Roum-60] et:" *Ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis d'Allah!*" [Al-Djâssiya-19].

Par conséquent, ne te hâte pas, car Allah ne se hâte pas, lorsque Ses esclaves se hâtent. Et ne devance jamais Allah, car [si tu fais cela], les problèmes te jetteront dans la poussière et te paralyseront!"

Zéyd se mit en colère et déclara:" L'Imâm parmi nous n'est point celui qui s'assied dans sa maison, en fermant les rideaux, et en retenant [les gens] de faire le "Djihâd"...!

Que non! L'Imâm parmi nous est celui qui repousse [les ennemis] de son domaine, et qui s'efforce [et fait le "Djihâd"] dans le Sentier d'Allah, comme il devrait le faire, en défendant ses subalternes, et en protégeant [et en défendant] son territoire inviolable...!"

Abou Djafar [*as*] dit:" Ô mon frère! Est-ce que tu vois en toi-même [i.e. est-ce que tu reconnaîs en toi-même] quelque chose, des [qualités] que tu viens de mentionner, au sujet des [caractéristiques d'un Imâm]...?

Si [tu vois quelque chose], apporte-moi donc une évidence à son sujet, du Livre d'Allah, ou bien une preuve [de la "Sounnah"] du Messager d'Allah [*savavs*], ou encore, un exemple [qui soit digne de confiance].

Car, Allah à Lui, la Puissance et la Majesté a annoncé certaines choses comme [étant] "Licites" et d'autres, [comme] "Illicites"; et il a désigné certaines Obligations qu'il faudrait observer absolument, [comme des Devoirs]; et des exemples authentiques et des Traditions qu'il faudrait suivre. Ainsi donc, Il n'a provoqué aucun doute ou incertitude chez l'Imâm qui devra se soulever avec Son "Affaire" [i.e. Ghâ'ém bé Amreh], pour les questions qui le regardent, et dont l'obéissance est obligatoire [pour les autres]; ainsi, il ne devra aucunement devancer une "Amr" [i.e. Commandemen] avant qu'elle ne soit arrivée dans le moment attendu, ou bien de faire le "Djihâd" pour cette "Amr" avant que son temps ne soit arrivé!

Allah à Lui, la Puissance et la Gloire annonce au sujet de la chasse: " *Ne tuez pas le gibier pendant que vous êtes en état d'Ihrâm!*" [Al-Mâ'îdah-95]; ainsi donc, laquelle de ces deux choses est plus grave? Tuer un gibier [qu'Allah a permis dans d'autres conditions], ou bien l'action de tuer des êtres humains qu'Allah a interdite [comme une Loi générale]...?!

Ainsi, [nous voyons qu']Il a créé un temps et une place pour chaque chose; et Allah à Lui, la Puissance et la Majesté annonce:" *Une fois désacralisés, vous êtes libres de chasser.*" [Al-Mâ'îdah-2]; et Allah à Lui, la Puissance et la Gloire a [aussi] annoncé: *Ne profanez ni les rites du Pèlerinage [dans les endroits sacrés] ni le mois sacré!"* [Al-Mâ'îdah-2].

Il désigna les mois, en un nombre spécifique [de douze] et désigna quatre d'entre eux, comme "Harâm" [i.e. interdits] pendant lesquels, [toute guerre est interdite], et:" *Désaveu de la part d'Allah et de Son Messager à l'égard des "Mouchrikoun" [polythéistes, mécréants] avec qui vous avez conclu un pacte. Parcourez la Terre, [ô vous les Mouchrikoun] durant quatre mois; et sachez que vous ne réduirez pas Allah à l'impuissance...*" [At-Tawbah-1-2]; ensuite, [Allah] le Béni, le Sublime a annoncé:" *Et après l'expiration des mois sacrés [le premier, le septième, le onzième et le douzième mois du Calendrier Islamique], tuez les "Mouchrikoun" où que vous les trouviez.*" [At-Tawbah-5]; ainsi donc, Il créa un temps et un lieu pour cela.

Et Il a annoncé:" *Et ne vous décidez au contrat de mariage qu'à l'expiration du délai prescrit.*" [AlBaqarah-235]

Par conséquent, pour chaque chose, Il a désigné [i.e. établi] un temps défini, et pour chaque temps défini, il a désigné [établi] un Registre [i.e. Kétâb][1]. Si tu agis donc, selon un Signe clair qui provient de ton Seigneur, et que tu es certain dans ton affaire et que tu n'es point incertain à son sujet, en ce cas, fais ce que tu dois faire...

Dans le cas contraire, ne poursuis aucun [chimère] envers lequel tu ressens un doute ou une incertitude quelconques!

N'entreprends point de détruire [i.e. faire périr] une autorité, dont la période [de sa survivance] n'a point atteint son terme, et dont le temps spécifique n'est pas encore arrivé à son terme, et dont le Registre n'a pas encore atteint à son terme.

Or, lorsqu'il atteint cette période spécifique et que le terme est arrivé et que le Reigistre arrive à son terme intrinsèque, et que la distance produite [entre la Vérité et la Fausseté] et l'ordre [de cette autorité] arrivent à leur terme, Allah produira, en conséquence, l'humiliation et l'avilissement pour le suivant, et pour celui qui est suivi [dans un système injuste et oppresseur]...!

Je cherche refuge auprès d'Allah, du dirigeant [i.e. l'Imâm] qui ne sache pas reconnaître son temps [pour agir et prendre action], car alors le suivant saura bien plus, au sujet [du temps,] que celui qui est suivi!

Ô mon frère! Voudrais-tu raviver la voie et la manière d'être d'un groupe de gens qui ne croyaient guère aux Signes d'Allah et qui désobéirent à Son Messager et poursuivirent leurs propres désirs sans la Direction d'Allah, et prétendirent à [la position] du Caliphat sans aucune preuve, venue d'Allah ou sans aucune commission de la part de Son Messager...?

---

1. Se référer au verset 38 de la sourate Ar-Ra'd.

Je cherche refuge auprès d'Allah, de toi, ô mon frère, de peur que demain, tu ne sois pendu [d'un poteau], dans [le quartier d']Al-Konâssah de Koufeh...!"

Ensuite des larmes lui vinrent aux yeux qui coulèrent [sur ses joues].

Il ajouta:"Qu'Allah [Soit Juge] entre nous et celui qui déchirera ce qui nous couvre [i.e. notre honneur] et qui reniera nos Droits et propagera et divulguera nos secrets; et qui nous associera avec ceux qui n'étaient point nos ancêtres, et qui dira à notre sujet, ce dont nous n'avons jamais dit à notre sujet...!" [1]

17- L'un de nos Chiites a rapporté cet hadîs de Mohammad Ibn-é Hassân, et lui de Mohammad Ibn-é Ranjavay'h, et lui d'Abdéllâh Ibn'l Hakam Al-Armani, et lui d'Abdéllâh Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Mohammad Al-Djafari qui avait dit:"Nous nous rendîmes auprès de Khadijeh, la fille d'Omar Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] pour lui offrir nos condoléances [pour la mort] du fils de sa fille [i.e. son petit-fils].

Nous rencontrâmes Moussâ Ibn-é Abdéllâh Ibn'l Hassan [Ibn'l Hassan Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb *as*].

Elle [i.e. Khadijah] était [assise] dans un côté [de la chambre, auprès des femmes. Nous lui offrîmes nos condoléances et nous tournâmes ensuite vers lui. Il était en train de dire à la fille d'Abou Yach'kour qui récitait une élégie funèbre:" Récite donc!"

Elle récita:

Compte le Messager d'Allah!
Et après lui, compte le Lion d'Allah [i.e. Hamzah]!
Et le troisième est Abbâs [i.e. le frère de Hamzah]!
Compte Ali, le bienvellant! Et compte Djafar!
Et compte Aghil qui étaient les dirigeants des gens!

Il déclara alors:" Bien dit! Tu m'as profondément ému...! Récite encore..."

---

1. Au sujet de Zéyd Ibn-é Ali, il faut dire qu'il y a de nombreux Ahâdîs, et en étudiant l'ensemble de ces Ahâdîs, on comprend très bien qu'il n'avait aucunement envie de rivaliser avec son frère, ou de devenir Imâm lui-même. Il voulait uniquement combattre l'injustice et l'oppression et le vice, en invitant les gens au bien, tout en interdisant le mal. C'est pour cela que les illustres Imâms [*as*] prient toujours pour la Paix de son âme, et ont toujours pleuré pour son Martyre. Dans cet hadîs, nous voyons que l'oppostion et l'objection de l'Imâm [*as*] avec lui était sur une autre chose: l'Imâm voulait lui faire comprendre que le temps d'un soulèvement millitaire n'était pas encore arrivé, ni pour lui, ni pour leur père [l'Imâm Sadjjâd *as*] ni pour l'Imâm, et que tout espoir de victoire, dans cette période historique était impossible à réaliser, définitivement, selon la VolontéDivine. Il voulait lui faire comprendre qu'il y avait d'autres voies, pour combattre l'oppression et l'injustice.

Elle recommença et récita alors:

Parmi nous, il y a le Dirigeant des pieux, Mohammad!
Et parmi nous se trouve Ali, son gendre et son cousin!
Et Hamzah est l'un de nous, et Djafar le vertueux!

Nous restâmes avec elle, jusqu'à la tombée de la nuit.

Ensuite Khadijah déclara:" J'entendis que mon oncle paternel, Mohammad Ibn-é Ali [i.e. l'Imâm Bâghér *as*] avait dit:" Dans les cérémonies funéraires, les femmes doivent tellement se lamenter que des larmes coulent des yeux [de tous]... Et il n'est pas convenable qu'elles profèrent des propos inconvenables. Et quand la nuit descend, il ne faudrait point déranger ni troubler les Anges, avec leurs lamentations... "

Nous la quittâmes donc, et retournâmes auprès d'elle, le jour suivant, de bonne heure. Nous parlions en sa présence, du fait que sa demeure était séparée de la demeure d'Abâ Abdéllâh Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*].

Moussâ Ibn-é Abdéllâh, [i.e. le narrateur] déclara:" Cette demeure est appelée la demeure volée..."

Khadijah répondit en plaisantant:" Ceci est une expropriation par notre Mahdi [i.e. Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn'l Hassan, le frère de Moussâ]..." [1]

Moussâ Ibn-é Abdéllâh dit:" Par Allah! Je vais [à l'instant] vous raconter une

---

1. Au début du second siècle, les activités politiques et révolutionnaires, autour des "Ahlél Béyt" [*as*] étaient divisées en deux sortes. L'une était enracinée dans les croyances politiques de la majorité des Musulmans, basée sur la théorie politique de la correction du système du Caliphat dans la société Islamique, et l'autre avait recours à la croyance Chiite, mais connue comme une forme d'extrémisme [i.e. Gholovv]. La première révolte fut initiée par Zéyd Ibn-é Ali, et le combat continua avec son fils, Yah'yâ qui eut lieu à Khorâssân; mais les Bani Al-Hassan firent leurs révoltes en Hédjâz et en Irak. La révolte de Bani Al-Hassan se concentrait sur les activités de Mohammad Ibn-é Abdéllâh. Son père Abdéllâh Ibn-é Hassan [Al-Mossannah ou le second] était le fils de l'Imâm Hassan Ibn-é Ali [*as*]. Dans cette époque, il était l'aîné de la descendence d'Abou Tâléb. Il employa tout son pouvoir et toute sa fortune pour aider la révolte de son fils. La mère d'Abdéllâh était Hénd, la fille d'Obéy'deh Ibn-é Abdéllâh Al-Assadi Al-Qourachi, dont le Caliphe Umeyyade: Abdél Mâlék Ibn-é Marvân avait fait épouser à son fils Abdéllâh qui était le commandant de son armée. Quand Abdéllâh mourut, il laissa une grande fortune à sa femme Hénd. Lorsque Abdéllâh épousa Hénd à son tour, il n'avait aucun bien, mais après son mariage avec Hénd, il s'enrichit. Il eut plusieurs fils de Hénd: Mohammad, Ibrâhîm Moussâ et d'autres encore. Les Zéydis acceptent Mohammad Ibn-é Abdéllâh comme leur Imâm, et on l'appelait soit "Mahdi", soit "An-Nafso Zakiyyah" [ou la pure âme], et les membres de sa famille l'appelaient tous, Mahdi; dès sa naissance, bien des gens croyaient par erreur que c'est le Mahdi tant attendu, et son père insistait sur ce point et voulait à tout prix, convaincre les gens de ce fait irréel.

histoire étrange. Je vis [une fois] mon père, qu'Allah soit Miséricordieux envers lui, lorsqu'il avait commencé son activité, en faveur de Mohammad Ibn-é Abdéllâh [i.e. son fils et mon frère]; et il avait décidé de rencontrer les compagnons [de Mohammad] pour leur demander de lui prêter serment d'allégeance. [1]

Il [i.e. mon père] déclara:" Cette rencontre n'arrivera pas à bon terme, à moins que je ne me rende auprès d'Abâ Abdéllâh Djafar Ibn-é Mohammad [l'Imâm Sâdiq *as*]..." et il partit pour le rencontrer, tandis que je le suivais [et qu'il s'appuyait sur moi].

Nous nous mîmes à marcher, et arrivâmes [finalement] chez Abâ Abdéllâh [*as*]; nous le rencontrâmes, tandis qu'il revenait de la Mosquée [de Médine]. Mon père lui demanda de s'arrêter et ils se mirent à parler ensemble.

Abâ Abdéllâh [*as*] lui dit:" Ce n'est pas une [bonne] place pour parler de ces choses. Si Allah le veuille, nous nous reverrons [encore]..."

Mon père, réjoui, rentra chez lui et attendit jusqu'au lendemain ou le jour d'après; et de nouveau, nous nous dirigeâmes vers sa maison et entrâmes chez lui. Mon père entra et je l'accompagnais [encore une fois].

Il commença la conversation, et parmi les choses qu'il déclara était: " Que je donne ma vie pour toi! Tu sais que je suis ton aîné et que parmi tes [proches] parents, il y en a qui sont plus âgés que toi; mais Allah à Lui, la Puissance et la Majesté t'a accordé une excellence et un avantage qu'Il n'a accordés à aucn d'entre eux!

Or, je suis venu te voir en toute confiance, pour ce que je connaîs de ta bienveillance et bonté!

Que je donne ma vie pour toi! Si tu exauces ma requête, je sais qu'aucun de tes suivants ne me laissera seul, et [qu'aucun homme parmi] les Qouraïches, pas même deux d'entre eux, ni d'autres encore ne s'opposeront à moi!"

Abi Abdéllâh [*as*] lui dit:" Tu trouveras [en effet] les autres, bien plus obéissants [i.e. soumis] que moi, et je ne te serai guère utile [i.e. bénéfique]...

Par Allah! Tu sais très bien que je voudrais bien partir pour le désert [pour prendre soin de mes animaux], et que je suis souvent sur le point de partir, mais que c'est [une chose] bien difficile pour moi...

Je voudrais tant partir pour [la cérémonie] de Hadj, mais ne réussis à arriver là qu'avec beaucoup de difficulté, de fatigue et de grands efforts!

1. Ce fait arriva en l'an 140 A.H, lorsque Mohammad Al-Hassani était caché dans les montagnes de Djohay'nah, et parle de la deuxième période des activités de celui-ci, et non point de la période qui suivit immédiatement après la rencontre avec l'Imâm Sâdiq [*as*].



[Par conséquent,] cherche d'autres [personnes] pour cela, mais ne leur dis pas que tu étais venu me voir en premier lieu..."

Mon père déclara:" Mais les gens sont désireux d'entendre ce que tu as à dire! Et si tu exauces ma requête, personne ne me lâchera seul, et [je te promets que] tu n'auras à faire face à aucune chose, [comme] la guerre [i.e. le combat] ou toute autre chose qui possède une responsablité morale, dont tu n'approuves aucunement!"

Soudain, un groupe d'hommes arrivèrent [en ce lieu,] et entrèrent dans la chambre, en interrompant ce que nous étions en train de dire.

Mon père dit:" Que je te donne ma vie! Que dis-tu [i.e. quelle est ta réponse]?"

[L'Imâm] répondit:" Si Allah le veuille, nous nous reverrons."

Mon père demanda:" Est-ce que [ta réponse] sera ce que je désirerais qu'elle soit...?"

Il dit:" [Elle sera] comme tu voudrais qu'elle soit, si Allah le veuille, pour ton propre bien."

[Mon père] quitta alors [sa demeure] et rentra chez [lui]. Il envoya un messager à Mohammad dans les montagnes [parmi la tribu de] Djohay'nah, [sur un mont qui s'appelle] Al-Ach'ghar qui était à deux jours de distance de Médine. Il lui fit parvenir la bonne nouvelle et l'informa qu'il avait été triomphant pour [l'exécution de] ce dont [Mohammad] avait besoin, pour arriver à ses fins.

[Le messager] rentra après trois jours et nous allâmes nous poster devant [la maison de l'Imâm]. [Or, en temps normal, et] quand nous allions chez lui, nous n'avions pas l'habitude de faire l'attente pour le voir; or, la personne qui avait annoncé [notre arrivée] retardait à venir.

Ensuite, on nous permit [d'entrer,] et j'entrai avec mon père.

Je m'assis dans un côté de la chambre, tandis que mon père s'approcha de lui, en embrassant sa tête et [lui] dit:" Que je done ma vie pour toi! Je retourne en plein espoir, et avec une [grande] expectation [pour recevoir une réponse positive]. Mon espoir et mon attente ont augmenté et j'espère arriver à mon souhait [le plus cher]!"

Abâ Abdéllâh [*as*] lui dit:" Ô mon cousin! Je cherche refuge pour toi, auprès d'Allah! Car j'ai bien peur que tu ne veuilles mettre en exécution, ce dont tu ne cesses de penser [jour et nuit]...! Je crains vraiment pour toi, et pour la mauvaise conséquence que cette action pourrait t'entraîner..."

La conversation entre eux continua et se développa à un point, où mon père n'avait point voulu qu'elle atteignît. L'une des choses que mon père

déclara fut:" Pour quelle raison est-ce que Hosséyn a plus de droit [à l'Imâmat] que Hassan?!"

Abi Abdéllâh [*as*] répondit:" Qu'Allah soit Miséricordieux envers Hassan [*as*], et Miséricordieux envers Hosséyn [*as*]! Mais pourquoi donc mentionnes-tu ce fait?!"

Il répondit:" Car, si Hosséyn [*as*] avait été juste [et équitable], il aurait dû nommer [l'aîné] des fils de Hassan [*as*] comme Imâm."

Abi Abdéllâh [*as*] dit: " Lorsque Allah le Béni, l'Altissime fit descendre la Révélation à Mohammad [*savavs*], Il lui révéla ce qu'Il voulait et ne consulta aucune de Ses créatures [pour aucune chose].

Mohammad [*savavs*] [de son côté,] commanda à Ali [*as*] ce qu'il voulait, et [Ali *as*] fit ce qu'il avait été commandé de faire; et nous ne disons aucune chose à son sujet que ce que le Messager d'Allah [*savavs*] [nous] avait dit pour l'honorer et le confirmer.

Et si [Ali *as*] avait ordonné à Hosséyn[1] [*as*] de transférer [l'Imâmat] à l'aîné [de la Famille], ou bien entre leurs fils, Hosséyn [*as*] aurait fait exactement cela! Et il n'est pas accusé par nous d'avoir voulu garder [et préserver l'Imâmat] pour lui-même; et il quitta ce bas-monde [i.e. mourut] en laissant [l'Imâmat] derrière lui, et procéda à faire ce qu'il avait été commandé de faire; et [n'oublie pas qu'il est [non seulement] ton grand-père, [mais aussi] ton oncle paternel[2] !

Si ce que tu dis est une chose bonne [et vraie], tu es alors digne de tes paroles; or, si ce que tu dis est injuste [et faux], en ce cas: qu'Allah te pardonne!

Obéis-moi, ô fils [de mon grand-]oncle! Et entends donc la raison [pour ce que j'ai à te dire]! Par Allah, dont il n'y a aucun Dieu à part Lui! Je ne cesserai

---

1. Dans le texte de Kâfi, et dans d'autres textes qui se sont fiés au texte de Kâfi, le nom de Hosséyn [*as*] a été écrit; or, il est plus logique que le nom de Hassan soit à sa place; car, cela donnerait une meilleure réponse à la question et à la prétention d'Abdéllâh Ibn'l Hassan; si l'Imâmat serait allé aux fils de l'Imâm Hassan [*as*], après Hosséyn Ibn-é Ali [*as*], alors pourquoi l'Imâm Hassan [*as*] lui-même ne désigna-t-il pas son propre fils pour l'Imâmat?! Ou bien, il aurait pu diviser l'Imâmat entre son fils et celui de son frère [*as*]... Selon la logique, il faudrait traduire:" Il fut désigné [comme le Caliphe], mais il se passa du Caliphat; et nous voyons que c'était exactement ce que fit l'Imâm Hassan [*as*]. Et nous devons lire par la suite:" Et il désigna Hosséyn [*as*] qui est ton grand-père et ton oncle paternel; car seul Hosséyn pouvait être son oncle paternel [i.e. le frère de son père]; de même, la mère d'Abdéllâh était Dame Fâtémeh [Bént Hosséyn], la fille de l'Imâm Hosséyn [*as*], ainsi tous deux, c'est à dire l'Imâm Hassan [*as*] et l'Imâm Hosséyn [*as*] étaient des grand-pères, l'un du côté de la mère, et l'autre, du côté paternel.
2. L'Imâm Hosséyn [*as*] était l'ancêtre du côté maternel d'Abdéllâh Ibn-é Hassan, et en même temps, l'oncle de son père, car la mère d'Abdéllâh était Dame Fâtémeh Bent Hosséyn, la fille aînée de l'Imâm Hosséyn [*as*] et la bru du défunt Imâm Hassan [*as*].

jamais de te donner de bons conseils [i.e. de te guider] et de vouloir ton bien [et d'être désireux de ton bien-être]!

Mais je ne pense pas que tu veuilles agir selon mes paroles [et mes conseils], et le Commandement d'Allah ne pourrait jamais être retenu [i.e. Il est inexorable]!"

À ce point [de la conversation,] mon père se réjouit [car, il pensait par erreur que la parole de l'Imâm était une prédiction de sa victoire imminente]. Mais Abi Abdéllâh [*as*] lui dit:" Par Allah! Tu sais très bien qu'il [i.e. ton fils] est ce même [homme], aux yeux louches: "Al-Ach'kaf"... Celui, sur le front duquel ont poussé quelques cheveux et qui a une peau basanée et qui sera tué devant la porche de la maison d'Ach'dja [à Médine], dans le lit de la rivière [avec le torrent qui coulera dans la ruelle, en question][1]..."

Mon père dit:" [Mohammad] n'est pas celui que tu viens de décrire!

Par Allah! Il se battra pour chaque jour, chaque heure et chaque année que [les ennemis nous avaient combattus dans le passé]! Et il se vengera du sang [versé] de tous les descendants d'Abou Tâléb!"

Abi Abdéllâh [*as*] lui dit:" Qu'Allah te pardonne! Ce que je crains est que ce vers se réalise pour notre individu:

"Dans ta solitude, ton âme vient de te donner un faux espoir..."

Non! Par Allah! Il n'aura de pouvoir que pour ce qui sera [à l'intérieur] des murailles de Médine; ses efforts n'atteindront même pas Tâ'éf! Ainsi donc, cet évènement[2] devra inévitablement se réaliser...

Crains Allah, et aie de la pitié pour toi-même et pour les fils de ton père...!

Par Allah! Je le vois comme la chose la plus funeste [et la plus infortunée] qui ait jamais été sortie des reins d'un homme, pour entrer dans l'utérus d'une femme...!

Par Allah! Il sera celui qui sera tué devant la porche [de la maison] d'Ach'dja, parmi les maisons [de Médine]...

Par Allah! C'est comme si je le voyais [dès] maintenant, tombé sur le sol, dépouillé de ses vêtements, avec une pierre entre ses jambes...

Et ce que ce jeune homme est en train d'entendre ne lui sera d'aucun bénéfice..."

Ici, Moussâ Ibn-é Abdéllâh [le narrateur de cette histoire] ajouta:" Il se référait à moi..."

[L'Imâm continua sa prédiction et déclara]:" Mais il se soulèvera avec lui et se sauvera, et son maître et seigneur [i.e. son frère] sera tué.

Il s'en ira alors à d'autres parts, et de nouveau, il se soulèvera sous une autre

---

1. Certaines ruelles à Médine, au moment de la pluie devenait le lieu des courants torrentiels.
2. C'est à dire l'assassinat de Mohammad dans la ruelle.

bannière; celle dont le commandant-en-chef sera [lui aussi] tué [i.e. Ibrâhîm, l'autre frère de Mohammad et de Moussâ], et l'armée qu'il conduira sera dispersée [par ci, par là]...

S'il m'obéit, il devra à ce moment-là, chercher à se sauvegarder des Bani Abbâs, jusqu'à ce qu'Allah lui accorde la délivrance de toute souffrance...

Or, je sais parfaitement que cette affaire ne pourra jamais atteindre à son terme, et toi et moi, nous savons que ton fils [i.e. Mohammad] qui est louche et qui a quelques cheveux sur son front et une peau basanée: "Al-Ach'kaf" sera tué devant la porche de la maison d'Ach'dja, parmi les [autres] maisons, dans le lit du torrent qui coulera [dans la ruelle de Médine]..."

[N'y tenant plus], mon père se leva et dit:" Qu'Allah fasse en sorte que nous fassions [tout cela] sans toi! Et tu devras alors changer d'avis et revenir [à nous], ou bien alors, qu'Allah nous protège sans toi, ou n'importe quel autre individu! En faisant cela, tu désires seulement écarter les gens de nous [et de les faire éloigner de nous]; et tu voudrais être le moyen par lequel, [ils seront tenus à l'écart de nous]!"

Abi Abdéllâh [*as*] répondit:" Allah Seul sait que je voudrais seulement te conseiller dans la bonne voie et te guider! Mais je ne peux rien faire de plus [dans cette affaire]..."

Mon père se leva [brusquement] et quitta rageusement la chambre, tandis qu'il faisait traîner son manteau [i.e. Abâ] sur le sol, derrière sa personne.

Or, Abâ Abdéllâh [*as*] réussit à l'attraper et lui dit:" Je te dis que j'ai entendu de celui qui est ton oncle paternel et maternel [i.e. Ali Ibn'l Hosséyn *as*] que toi et les fils de ton père [i.e. tes frères et tes neveux] serez tous tués!

Mais si tu m'obéis et et que tu te décides à faire éloigner ces faits [i.e. la rebellion] de la meilleure manière possible, de ta personne, fais-le donc!

Par Allah, qu'aucun autre Dieu ne s'associe à Lui!

Par Celui qui connaît toutes les choses perceptibles et imperceptibles!

Par le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux! Le Grand!

Et par Celui qui est Exalté par toutes Ses créatures, je voudrais donner la vie de mes fils, de ceux que j'aime le plus [dans ce monde] et les plus chéris et aimés dans ma Famille, pour toi...!

Rien n'est égal à toi à mes [yeux]! Et ne crois donc pas que je suis en train de te tromper!"

Or, mon père quitta sa maison en toute colère [et en regrettant d'être venu là, en premier lieu].

Moussâ [continua sa narration et] dit:" Nous ne restâmes là que très peu:

vingt nuits environ, quand les agents d'Abou Djafar [i.e. Mansour Davânighi] entrèrent [dans la ville]. Ils arrêtèrent mon père et mes oncles paternels: Soléy'mân Ibn-é Hassan, Hassan Ibn-é Hassan, Ibrâhîm Ibn-é Hassan, Dâvoud Ibn-é Hassan et Ali Ibn'l Hassan; [et aussi] Soléy'mân Ibn-é Dâvoud Ibn-é Hassan, Ali Ibn-é Ibrâhîm Ibn-é Hassan, Hassan Ibn-é Djafar Ibn-é Hassan, Tabâtabâ Ibrâhîm Ibn-é Ismâ'îl Ibn-é Hassan et Abdéllâh Ibn-é Dâvoud..."

On les enchaîna, en les faisant monter sur des montures, dont la selle était sans toiture[1], et sans que rien ne fût jeté sur son plancher [2]; on les fit arrêter dans un lieu, [en dehors de Médine], là où les gens s'acquittaient de leurs Prières en assemblée, afin que les gens pussent les humilier et les avilir.

Or, les gens se retinrent de les humilier et eurent pitié d'eux et de leur situation difficile... Ils les firent avancer et les arrêtèrent devant la Porte de la Mosquée du Messager d'Allah [*savavs*].

Abdéllâh Ibn-é Ibrâhîm Al Djafari [i.e. l'autre narrateur] raconta:" Ensuite, Khadijah, la fille d'Omar Ibn-é Ali nous déclara:" Lorsqu'on les fit arrêter devant la Porte de la Mosquée qui est connue comme la "Porte de Gabriel [i.e. Bâb-é Djibrîl,] Abâ Abdéllâh [*as*] était en train de les regarder [d'un endroit, situé à l'extérieur de la Mosquée], tandis que son Abâ était tombé de ses épaules [et se traînait] sur le sol. [3]

[Il entra alors dans la Mosquée] et tout en [les] regardant, à travers la Porte de la Mosquée, il leur dit par trois fois:" Que la Malédiction d'Allah vous frappe, ô groupe d'Ansâr...!

Vous n'avez point fait [votre] Pacte avec le Messager d'Allah [*savavs*] pour [commettre] ce genre de choses! Ni n'avez-vous prêté serment d'allégeance avec lui, [pour faire de telles choses]![4]

Par Allah! [combien] ai-je [essayé] de vous conseiller en bien, mais je fus vaincu et le Décrêt Divin [i.e. Ghazâ] ne peut être ignoré!"

Il se leva alors et prit l'un de ses sandales et se chaussa, tandis qu'il tenait l'autre paire dans sa main. Il traîna son Abâ sur le sol [en grande agitation].

---

1. Il devait probablement se référer à une sorte de palanquin, déposé sur des chameaux qui pouvait protéger les prisonniers, des rayons du soleil.
2. C'est à dire sans aucun tapis ou paillasson.
3. Ceci dénote la grande agitation et la profonde perturbation de l'Imâm Sâdiq [*as*] face à cette scène tragique.
4. Bien évidemment, l'Imâm est extrêmement agité et rattristé de voir les membres de sa Famille, traités de cette manière ignoble et dégradante, par les ennemis...

Il entra chez lui et pour vingt nuits, il fut affligé d'une grande fièvre. Il ne s'arrêtait pas de pleurer, nuit et jour, durant ce temps, de sorte que nous craignâmes pour sa vie..."

C'est ce que déclara Khadijah."

Al-Djafari dit:"Moussâ Ibn-é Abdélâh Ibn'l Hassan nous raconta: " Lorsque le groupe des prisonniers furent [de nouveau] emportés vers leurs chameaux sellés, Abâ Abdéllâh [*as*] se leva [dans la Mosquée] et se dirigea vers la litière dans laquelle se trouvait Abdéllâh Ibn'l Hassan pour lui parler.

Or, on lui fit obstacle d'une manière brutale, et l'un des guarde-prisonniers le poussa durement en disant:" Allez-vous en! Allah suffira à toi et aux autres!"

[Les prisonniers] furent alors emmenés dans une ruelle [à sens unique,] et Abâ Abdéllâh [*as*] rentra chez lui.

Ils n'étaient pas encore arrivés au [Cimetière de] Baghi, quand le garde-prisonniers [qui avait obstrué le chemin de l'Imâm *as*] fut affligé d'un grand mal: son chameau lui donna un coup tellement fort que l'os de sa cuisse se cassa [instantanément,] et l'homme mourut de l'atroce douleur qu'il avait due subir; [après cela, les prisonniers] durent continuer leur chemin encore une fois... Nous restâmes [à Médine] pour quelque temps, après cela, jusqu'à ce que des nouvelles fussent parvenues à Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn'l Hassan que son père et ses oncles avaient été tous tués, et qu'Abou Djafar [i.e. Mansour Davânighi] les avait tous tués, excepté Hassan Ibn-é Djafar, Tabâtabâ, Ali Ibn-é Ibrâhîm, Solé'ymân Ibn-é Dâvoud, Dâvoud Ibn-é Hassan et Abdéllâh Ibn-é Dâvoud. Mohammad Ibn-é Abdéllâh réapparut alors après cela, et appela les gens à lui pour qu'ils lui prêtassent un serment d'allégeance.

Moussâ raconta:" J'étais la troisième personne à lui prêter ce serment, et aucun Qouraïche, aucun Ansâr, ni même aucun Arabe ne s'opposa à lui...

[Mohammad] demanda le conseil d'Issâ Ibn-é Zéyd, en qui il avait entière confiance et qui était le commandant de sa troupe; et il lui conseilla d'inviter à lui, les personnalités illustres et notables de sa famille [i.e. tribu].

Issâ Ibn-é Zéyd lui dit:" Si tu les invites avec une quelconque invitation, ils ne répondront point à ton appel... Or, tu devrais te comporter avec fermeté et autorité envers eux. Laisse donc le soin de cela, à moi..."

Mohammad lui dit:" Va donc, chez qui tu veux..."

Issâ dit:" Envoie quelqu'un auprès de leur chef et celui qui est à la tête de cette tribu - il faisait allusion à Abi Abdéllâh [*as*] -; si tu te comportes avec fermeté et autorité avec lui, tous les autres comprendront que tu les obligeras à

suivre le même sentier que tu auras forcé Abi Abdéllâh [*as*] d'entreprendre...!"

Par Allah! Sous peu, on amena Abi Abdéllâh [*as*] devant lui.

Issâ Ibn-é Zéyd lui dit:" Accepte l'Islam [i.e. soumets-toi,] afin de rester sain et sauf!" [1]

Abâ Abdéllâh [*as*] lui répondit:" Est-ce qu'un autre Prophète est venu après Mohammad que les Salutations et les Bénédictions d'Allah soient accordées à lui et à sa sainte Famille...?!"

Mohammad lui dit:" Non! Mais prête donc le serment d'allégeance et tu auras assuré ta sécurité; et tes biens et tes enfants resteront alors en sécurité!

Tu ne seras pas non plus forcé de combattre..."

Abâ Abdéllâh [*as*] répondit:" [De toute façon] je n'ai point la force de combattre ou de me battre; et j'avais déjà dit [tout cela] à ton père et l'avais averti de tout ce qui allait lui arriver; or, mon avertissement ne put lui être utile devant le Décrêt Divin [hélas]...

Ô fils de mon frère! Tu as besoin d'hommes jeunes; par conséquent, laisse donc les vieillards tranquilles..."



Mohammad lui dit:" Ô combien notre âge est identique [i.e. je suis aussi vieux que toi]...!"

Abâ Abdéllâh [*as*] lui dit:" Je ne désire guère discuter avec toi. Je ne suis pas venu ici pour te devancer [et prétendre à la priorité devant toi] sur ce que tu as l'intention d'entreprendre..."

Mohammad répondit:"Non, par Allah! Or, tu n'as aucun autre choix, excepté [me] prêter serment d'allégeance!"

Abi Abdéllâh [*as*] dit:" Ô fils de mon frère! Il ne me reste plus aucune force, ni aucun désir quelconque pour faire [les jeux de] la guerre; et lorsque je voudrais me rendre à la campagne [pour prendre soin de mes bêtes] dans le désert, la faiblesse et l'impuissance m'empêchent de faire [quoique ce soit]; et tout cela me retient [de faire ce qui me plaît de faire]; et c'est [en effet,] un lourd fardeau pour moi... Les membres de ma famille m'ont parlé [i.e. reproché] à ce sujet, bien des fois... L'unique obstacle qui me retient [et m'empêche] de faire cela est la faiblesse. Par Allah! Je t'adjure au nom de notre parenté, de ne pas tourner ton dos à nous! Car en ce cas, nous n'aurons rien d'autre que des ennuis à ton sujet..."

---

1. C'était la phrase que prononçait le Messager d'Allah [*savavs*] aux mécréants et aux polyhéistes, au moment où il voulait les convertir à l'Islam.

Mohammad lui dit:" Ô Abâ Abdéllâh! Je jure devant Allah que Mansour Davânighi est mort!"

Abâ Abdéllâh [*as*] déclara:" Eh bien alors, maintenant qu'il est mort, qu'as-tu à faire avec moi?!"

Il répondit:" Je voudrais que vous soyez notre "ornement" [i.e. que vous nous procuriez la grâce]!"

L'Imâm répondit:" Il n'y a aucun moyen pour toi d'atteindre à ce que tu désires... Non! Par Allah! Mansour Davânighi n'est pas mort: c'est seulement la mort du sommeil!"

Il dit:" Par Allah! Tu dois prêter serment d'allégeance, soit de ton propre gré, soit par force! Et en ce cas, tu ne seras guère loué!"

Il refusait net, d'accepter les propos de l'Imâm [*as*], et [à la fin], il ordonna qu'on enfermât l'Imâm [*as*] dans une cellule [de prison]...

Issâ Ibn-é Zéyd dit [alors] à Mohammad:" Si nous le jetons dans la prison, il est à craindre qu'il ne s'enfuie! Car l'état de ces prisons est bien mauvais, et il n'y a aucune fermeture..."

Abâ Abdéllâh [*as*] se mit alors à rire et déclara:" Il n'y a aucun Pouvoir ni Force, excepté avec Allah le Sublime, le Grand! Est-ce que vous croyez [vraiment] que vous allez m'emprisonner?"

Mohammad répondit:" Oui, par Celui qui choisit Mohammad comme Prophète [*savavs*]! Je te jetterai sûrement en prison, et je vais me comporter de la manière la plus violente avec toi!"

Issâ Ibn-é Zéyd dit:" Emprisonnez-le dans la chambre à provisions!"

Et [il faut ajouter que] cette place était, à cette époque-là, la demeure de Réytah [i.e. la mère de Yah'yâ Ibn-é Zéyd]...

Abâ Abdéllâh [*as*] lui dit:" Par Allah! Je vais parler et les gens confirmeront [mes dires]!"

Issâ Ibn-é Zéyd lui dit:" Si tu ouvres la bouche, je vais l'écraser!"

Abi Abdéllâh [*as*] lui répondit:" Par Allah, [Ô Ach'kaf]! Ô toi aux yeux bleus, avec quelques cheveux sur le front! C'est comme si je te vois déjà, en train de chercher [anxieusement] un trou pour toi, pour t'y enfoncer et disparaître...!

Et tu ne seras point compté parmi ceux qui seront mentionnés, lors de la rencontre des deux troupes... Je suppose que [l'unique chose] que tu [pourras faire] est lorsque quelqu'un frappe de ses mains, derrière ta personne et que tu sautes et te mettes à fuir, comme une autruche bondissante...!"

Mohammad perdit son sang froid et congédia l'Imâm avec ces mots:

" Emprisonnez-le, soyez stricts et sévères avec lui, et traîtez-le avec brutalité [et violence]...!"

Abâ Abdéllâh [*as*] lui dit:" Par Allah! C'est comme si je te vois déjà, sortir de la porche de [la maison] d'Ach'dja, pour entrer au milieu du torrent qui coulera [dans la ruelle]...! Et un cavalier, avec une insigne de bravoure sur sa tête se ruera sur toi, avec une courte lance dans la main; une moitié de cette lance sera de couleur blanche et l'autre moitié, noire; et il sera monté sur un cheval de couleur marron foncé, avec un front blanc; il t'attaquera et te donnera un coup de lance, sans pour autant te faire du mal! Et tu frapperas le museau du cheval [i.e. entre ses deux yeux] et feras jeter le cavalier, à bas de sa selle!

Or, un autre cavalier surgira et se ruera sur toi, de la ruelle de la famille d'Abâ Ammâr de la tribu d'Ad-Do'él: il aura deux nattes de cheveux tressés qui sortiront de son heaume et une moustache touffue; par Allah! C'est lui qui t'attaquera et te tuera...!

Qu'Allah ne soit même pas Miséricordieux envers ses os pourris...!"

Mohammad lui dit:" Ô Abâ Abdéllâh! Tu es en train de prédire [mon horoscope,] selon tes calculs [astrologiques]! Or, tu te trompes!"

Sorâghi Ibn-é Salkh Al-Hout se leva alors et s'approcha à grands pas de l'Imâm, et lui donna un coup fort à son dos; il le traîna alors [sur le sol], pour l'emprisonner dans une cellule.

Mohammad s'appropria de tous les biens de l'Imâm [*as*], et de ceux parmi sa famille qui ne s'étaient pas soulevés avec Mohammad, et il les pilla tous...

[Moussâ dit]:" On amena ensuite Ismâ'îl Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Djafar Ibn-é Abi Tâléb[1] qui était, à cette époque, un vieillard affaibli et impuissant, auprès de [Mohammad]. Il était borgne, et il boîtait des deux pieds, de sorte qu'on dut le traîner et le porter...

[Mohammad] lui ordonna de lui prêter serment d'allégeance et il lui répondit:" Ô fils de mon frère! Je suis un homme très vieux et très faible, et j'ai bien plus besoin de ta gentillesse et de ton assistance [que d'autres choses]...!"

Il lui dit:" Tu devras prêter serment d'allégeance!"

Il lui dit:" Quel avantage te procurera-t-elle, mon allégeance...? Par Allah!

Si tu veux écrire le nom d'un homme, moi je ne ferai que resserrer la place où son nom doit être inscrit!"

---

1. Ce dernier était l'un des "Tâ'bé'îne" qui avait rapporté des Ahâdîs de son père et des Imâms Sadjjâd [*as*], Bâghér [*as*] et Sâdiq [*as*]. Les biographes non-Imâmites le nomment comme un narrateur fiable et honnête.

[Mohammad] lui dit:" Tu es obligé de faire cela!" et se mit alors à lui dire des gros mots, en devenant [de plus en plus] rude envers lui.

Ismâ'îl lui dit alors:" Appelle donc Djafar Ibn-é Mohammad à moi... Peu-être que tous deux, nous pourrions [te] prêter serment d'allégeance..."

[Moussâ] dit:" Mohammad ordonna qu'on amenât Djafar Ibn-é Mohammad [*as*] et Ismâ'îl [en le voyant] lui dit:" Que je donne ma vie pour toi! Si tu juges bon de l'éclairer sur la vérité, fais cela... Peut-être qu'Allah éloignera sa main de nous [i.e. il cessera de nous tourmenter]...?"

L'Imâm déclara:" J'ai décidé de ne pas parler avec lui. Qu'il fasse donc ce qu'il juge bon de faire avec moi..."

Ismâ'îl dit à Abâ Abdéllâh [*as*]:" Je t'implore au Nom d'Allah! Est-ce que tu te rappelles le jour, où je suis venu auprès de ton père Mohammad Ibn-é Ali [i.e. l'Imâm Bâghér *as*], tandis que j'avais endossé deux habits [de couleur] jaune?

Il [ton père *as*] me regarda pour longtemps et se mit alors à pleurer.

Je lui avais demandé:" Mais pourquoi donc pleurez-vous?"

Il m'avait répondu:" Je pleure parce qu'on te tuera dans ta vieillesse, et sans que personne ne se venge de ta mort, de sorte que pas même deux chèvres ne se frapperont les cornes pour ton sang [versé]...!"

Ismâ'îl avait demandé:" Et quand cela sera-t-il...?"

Il avait répondu:" Quand tu seras appelé à [prêter serment] à la Fausseté, et que tu rejetteras cela; et lorsque tu verras que cet [homme aux yeux] louches qui apportera le déshonneur à sa famille et à sa parenté, et qui sera lié à la famille de Hassan [*as*], dépasser les bornes de la convenance, et qu'il se mettra sur le "Minbar" [i.e. chaire] du Messager d'Allah [*savavs*], en invitant [les gens] à lui, et en se nommant par un nom qui n'est pas sien [i.e. "*Mahdi*" et le "*seigneur des croyants*"]!

[À ce moment-là,] renouvelle ton Pacte et écris ton Testament, car tu seras alors tué, soit le jour même, soit le lendemain..."

Abâ Abdéllâh [*as*] répondit:" Oui [je me souviens bien]... Et par le Seigneur de Ka'aba! Cet homme [i.e. Mohammad] ne pourra que jeûner pour quelques jours seulement dans le mois de Ramadân, [car alors, il sera tué]...!

Ô Abél Hassan! Je te fie aux Mains d'Allah, et qu'Il augmente notre Récompense pour la conséquence de [la calamité et de la tragédie] de ta mort; et qu'Il soit le Meilleur Caliphe pour ceux que tu laisseras derrière toi...! " *Certes, nous sommes à Allah, et c'est à lui que nous retournerons!*" [Al-Baqarah-156]

Ismâ'îl fut alors emporté, et on retourna l'Imâm à [sa cellule] de prison...

Je jure par Allah que la nuit n'était pas encore tombée quand les fils de son

frère [i.e. les fils de Moâ'viyah Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Djafar] se rendirent dans la prison où Ismâ'îl se trouvait: ils le foulèrent tellement sous leurs pieds [et lui donnèrent tellement des coups de pieds] qu'ils le tuèrent; [de même,] Mohammad Ibn-é Abdéllâh envoya quelqu'un auprès de Djafar [*as*] pour le libérer...

[Moussâ dit]:" Nous restâmes ainsi, jusqu'à ce que le mois de Ramadân fût arrivé et on nous fit alors savoir qu'Issâ Ibn-é Moussâ [i.e. le neveu de Mansour Davânighi] s'était mis en marche, pour atteindre Médine...

Mohammad Ibn-é Abdéllâh ne resta pas inactif: il envoya une troupe millitaire sous le commandement de Yazid Ibn-é Moâ'viyah Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Djafar [à la rencontre de ces hommes].

Au premier rang du front, il y avait [une autre troupe en marche] d'Issâ Ibn-é Moussâ, [et dans cette troupe se trouvaient] les fils de Hassan Ibn-é Zéyd Ibn-é Hassan: Ghâssém, Zéyd, Ali et Ibrâhîm et les fils de Hassan Ibn-é Zéyd.

Yazid Ibn-é Moâ'viyah s'enfuit [pour sa part], et Issâ Ibn-é Moussâ arriva à Médine et une bataille eut lieu dans Médine même.

Il fit alors son campement dans [la région de] Zobâb [i.e. une montagne qui se situe à Médine], et une armée de soldats "vêtus de noir" [i.e. Al-Mossavvédah: les partisans des Abbâssides] entrèrent dans la ville, par derrière.

Mohammad sortit avec ses compagnons d'armes, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au marché de la ville; il repartit de nouveau, en les laissant [là]. [Il s'en fut pour rassembler encore plus d'hommes] et suivit donc, [la première troupe] jusqu'à ce qu'ils eussent atteint la Mosquée de Khavvâmine.

Il vit qu'il y avait, là, une grande espace, vide de la présence des soldats "vêtus de noir" [i.e. partisans des Abbâssides] et de ses [propres] soldats [connus comme:] "vêtus de blanc" [et qui lui étaient fidèles].

Il s'avança encore, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au cours d'eau [appelé] Farâzeh; il entra dans le quartier des Hozay'l et passa tout près [du lieu où était située la maison] d'Ach'dja...

Or, le même cavalier qu'Abi Abdéllâh [*as*] le lui avait décrit, apparut soudain par derrière, de la rue des Hozay'l.

L'homme [en question] lui donna un coup de lance, sans lui faire aucun mal, et Mohammad [à son tour,] se rua sur lui, en donnant un grand coup d'épée, au museau de son cheval. Le cavalier le frappa encore une fois; mais il avait seulement frappé l'armure [i.e. la cotte de maille] de Mohammad...

Mohammad se retourna et lui donna un nouveau coup et le blessa [cette fois], et pendant qu'il poursuivait le soldat [blessé], il n'arrêtait pas de le

frapper avec son épée, jusqu'à ce qu'il l'eût massacré.

Entre-temps, Homay'd Ibn-é Ghah'tabah sortit de la ruelle des Ammâriyyoun [par derrière,] et lui enfonça [soudain] une lance dans son corps, [tandis que Mohammad faisait encore face, au premier soldat qu'il avait massacré]; la lance [de Homay'd] se brisa, mais [Mohammad] se rua [cette fois] sur Homay'd qui à son tour, le frappa avec la pointe brisée [de sa lance,] en l'abattant [férocement] sur la terre. Il sauta ensuite sur lui [i.e. sur Mohammad] et le frappa [avec son épée], jusqu'à ce qu'il l'eût coupé en pièces et massacré; il lui coupa ensuite la tête...

L'armée [des Abbâssides] entra alors de tous côtés, [dans la ville,] et [les soldats] conquirent Médine et nous fûmes chassés de la ville, obligés de fuir [et de nous disperser, ça et là]...

Je continuai ma marche, jusqu'à ce que je fusse arrivé auprès d'Ibrâhîm Ibn-é Abdéllâh [i.e. mon autre frère et le frère de Mohammad qui fut massacré] et me joignis à son armée; je découvris qu'Issâ Ibn-é Zéyd s'était caché auprès de lui, tandis qu'il avait conclu un marché secret avec lui]. J'informai [Ibrâhîm,] au sujet de ses mauvaises évaluations [et de ses mauvais conseils]; nous nous soulevâmes [avec Ibrâhîm], jusqu'à ce qu'il fût tué [lui aussi]; qu'Allah soit Miséricordieux envers lui [i.e. mon frère]...! Je me joignis ensuite au fils de mon frère, [i.e. Mohammad Al-Ach'tar qui fut massacré:] Abdéllâh Ibn-é Mohammad Ibn-é Abdéllâh Ibn-é Hassan, jusqu'à ce qu'il fût tué en Sénd, [lui aussi]. [1]

Après cela, je devins comme un hors-la-loi errant, tandis que toutes les villes se resserraient autour de moi [et que je n'avais plus aucune place pour vivre]...

Quand la terre me devint étroite et serrée, et que mon épouvante s'intensifia, je me rappelai alors des paroles [i.e. des prédictions] d'Abi Abdéllâh [*as*]; par conséquent, je me rendis auprès [du Caliphe] Al-Mahdi [Al-Abbâssi], pendant qu'il se trouvait en Hadj.

Il s'était appuyé au mur de Ka'aba, sous l'ombre, et était en train de faire un sermon pour les gens. Il n'avait pas compris que j'étais là; je me levai donc, et [m'approchai] au pied de son "Minbar" et lui demandai:" Ô seigneur des croyants! Me donnerais-tu la sauvegarde, et me laisserais-tu te guider vers une chose qui te sera bénéfique, j'en suis sûr...?"

Il répondit:" Oui. Et qu'est-ce donc, cette chose?"

Je dis:" Je te conduirai à Moussâ Ibn-é Abdéllâh Ibn'l Hassan..."

Il me dit:" Très bien. Tu es en sûreté, auprès de moi."

---

1. Il était le fils aîné de Mohammad Al-Hassani qui se rebella en Sénd et qui fut tué en ce lieu même, comme nous venons de lire.

Je lui dis:" Donne-moi une preuve qui me rassure de toi."

Ainsi, je reçus de lui des serments et des engagements; je raffermis de cette manière mon assurance; Je lui dis alors:" Je suis [moi-même] Moussâ Ibn-é Abdéllâh..."

Il me dit:" En ce cas, tu es digne d'honneur et tu recevras des récompenes..."

Je lui dis:" Désigne donc quelqu'un parmi ta famille pour qu'il s'occupe de mes affaires, en ta présence."

Il me dit:" Regarde autour de toi, et choisis celui que tu voudras..."

Je déclarai: "Ton oncle, Abbâs Ibn-é Mohammad."

Abbâs répondit:" Je n'ai aucun besoin de toi!"

Je lui répondis:" Mais moi, j'ai besoin de toi! Je t'implore de m'accepter, au nom des droits que le seigneur des croyants possède sur toi!"

Et il m'accepta [bien que je ne susse pas] si c'était vraiment de son propre gré ou pas...

Mahdi [Abbâssi] me déclara alors:" Qui pourrait t'identifier [pour que je croie que tu es bel et bien celui que tu prétends être]?"

Autour de lui, il y avait des gens qui me connaissaient, ou [la plupart d'entre eux].

Je dis:" Celui-là est Hassan Ibn-é Zéyd, et il me connaît; celui-ci est Abdéllâh Ibn'l Abbâs et il me connaît [lui aussi]."

Ils dirent:" Oui, ô seigneur des croyants! [Nous le connaissons], de sorte qu'il nous semble qu'il n'avait jamais disparu de nos côtés!"

Je déclarai ensuite à Mahdi [Abbâssi]:" Ô seigneur des croyants! Le père de cet homme - et j'indiquai du doigt Moussâ Ibn-é Djafar [*as*] - m'avait [déjà prédit et] dit au sujet de cette affaire-ci...

[Ce fut alors que] je dis un mensonge,au sujet de Djafar [*as*]...

Je déclarai à Mahdi [Abbâssi]:" Et il m'ordonna de vous saluer de sa part, et il me dit:" C'est un Imâm [i.e. dirigeant] juste et généreux!"

Il [i.e. Mahdi] ordonna alors qu'on offrît cinq mille dinârs à Moussâ Ibn-é Djafar [*as*], et l'Imâm ordonna tout de suite que deux-mille dinârs me fussent offerts. Il [*as*] offrit ensuite des présents à tous ses suivants et à moi, et son cadeau à moi était bien généreux [et ce, bien que je n'eusse point écouté aux conseils de son père, à cette époque-là...]

Par conséquent, à chaque fois que [les noms illustres] des fils de Mohammad [Bâghér] Ibn-é Ali Ibn'l Hosséyn [*as*] sont mentionnés, dites:" Qu'Allah, les Archanges, les Porteurs de Son Trône et les Nobles Scribes les bénissent!"

Et envoyez les Salutations et les Bénédictions les plus pures et les plus excellentes à Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]! Qu'Allah récompense en bien Moussâ Ibn-é Djafar [*as*] de ma part, avec la meilleure Rémunération; car, par Allah, je suis leur [humble] serviteur après être [l'humble] serviteur d'Allah...!"

18- La même chaîne de transmission a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Djafar Ibn-é Ibrâhîm Al-Djafari qui avait dit:" Abdéllâh Ibn-é Al-Mofazzal, l'esclave affranchi d'Abdéllâh Ibn-é Djafar Ibn-é Abi Tâléb m'avait dit: "Lorsque Hosséyn Ibn-é Ali qui fut tué à Fakh [1] se rebella et conquit Médine [et prit possession de la ville], il appela à lui, Moussâ Ibn-é Djafar [*as*] pour qu'il lui prêtât serment d'allégeance. Hosséyn se rendit auprès de [Moussâ *as*] et [Moussâ *as*] lui dit:" Ô fils de mon oncle paternel! Ne m'engage point comme lorsque ton cousin [i.e. Mohammad Ibn-é Abdéllâh] obligea ton oncle, Abi Abdéllâh [l'Imâm Sâdiq *as*]! Et ne m'oblige pas à dire ce que je ne voudrais pas dire, tout comme il obligea Abi Abdéllâh [*as*] à dire ce qu'il ne voulait point dire..."

Hosséyn lui dit:" Je voulais seulement te proposer cela [et rien de plus]; si tu veux, tu pourras alors participer; et si tu ne veux pas, je ne t'obligerai en aucune façon; et le Secours et l'Assistance viennent uniquement d'Allah..." et il lui fit ses adieux.

Au moment de lui faire ses adieux, Abél Hassan, Moussâ Ibn-é Djafar [*as*] lui dit:" Ô fils de mon oncle! Tu seras tué, mais combats [les Abbâssides] avec grande fermeté [et virilement]! Car, ces gens sont des criminels immoraux et injustes qui prétendent avoir la Foi, tout en dissimulant leur mécréance...

" *Certes, nous sommes à Allah, et c'est à lui que nous retournerons!*" [Al-Baqarah-156]; et j'implore la Récompense à Allah pour ma patience et mon endurance, face à votre mort [i.e. la tienne et celle de tes compagnons]..."

Ensuite, Hosséyn quitta [Médine] et il lui arriva ce qui devait lui arriver; ils furent tous tués, comme ce qu'avait prédit l'Imâm [*as*]..."

---

1. Abou Abdéllâhél Hosséyn Ibn-é Ali Ibn'l Hassan Ibn'l Hassan Ibn-é [Imâm] Hassan Ibn-é Ali Ibn-é Abi Tâléb [*as*] participa dans la rebellion de Bani Al-Hassan. Ceci provoqua une rebellion contre le Caliphe Abbâsside: Moussâ Al-Hâdi et il put ainsi envahir Médine. Or, il fut obligé de fuir à la Mecque. À Fakh qui est à l'extérieur de l'enceinte de la ville [de la Mecque] qui aujourd'hui, est inclue dans la mappe de la ville, il se trouva face à face avec l'armée du Caliphe, et sous peu, il fut massacré avec la majorité de ses compagnons d'armes, en ce lieu. Il est connu dans l'Histoire comme le Martyre de Fakh [Maghâtél page 431 – Tabari , volume 3, page 551-568].

19- La même chaîne de transmission a rapporté cet hadîs d'Abdéllâh Ibn-é Ibrâhîm Al-Djafari qui avait dit:" Yah'yâ Ibn-é Abdéllâh Ibn'l Hassan écrivit [une lettre] à Moussâ Ibn-é Djafar [l'Imâm Kâzém *as*]:"Et après [avoir loué Allah, et fait les éloges de Son Messager], je me recommande à la Piété Divine, et te recommande à la même chose; car, c'est en effet la recommandation d'Allah pour les gens du passé et ceux qui devront venir [dans l'avenir].

L'un de ceux qui aident et assistent Allah dans Sa Religion et qui propage et proclame l'obéissance à Allah se rendit, auprès de moi et m'informa de tes sentiments de sympathie et de compassion envers moi; et qu'en dépit de cela, tu ne veux point nous aider; et je cherchai conseil auprès de toi, au sujet d'inviter ceux qui sont acceptés [par les gens], parmi les descendants [et la Progéniture] de Mohammad [*savavs*]... Or, tu tiras un rideau entre toi-même et [cette invitation], tout comme ton père avait fait cela, avant toi.

Et depuis longtemps déjà, vous avez tous prétendu à une chose qui ne vous appartenait guère, et étendu vos espoirs vers une chose qu'Allah ne vous avait pas accordé...

Pour cela même, vous avez trompé et rendus perplexes les gens et [les] avez déviés [de Droit Chemin]...

Par conséquent, je t'avertis contre ce qu'Allah a [déjà] averti."

Abél Hassan Moussâ Ibn-é Djafar [*as*] lui écrivit [alors] en réponse:" De la part de Moussâ Ibn-é Abi Abdéllâh Djafar, et [de son frère] Ali qui sont tous deux partenaires dans leur humble soumission et obéissance à Allah, à Yah'yâ Ibn-é Abdéllâh Ibn'l Hassan:

Après [avoir loué le Seigneur et fait les éloges de Son Messager]: " Certes, je nous avertis, toi et moi, devant Allah, [contre le Déplaisir d'Allah]; car ceci est le meilleur conseil; et je t'informe de Son Tourment douloureux et de Son Châtiment sévère et de Sa Punition, et te recommande et me recommande à Sa Piété Divine! Car, Elle est en effet l'ornement de la parole, et Elle établit une constance et une stabilité dans les Bienfaits et les Faveurs Divins.

Ta lettre m'est parvenue, à l'intérieur de laquelle tu avais mentionné que mon père et moi avons prétendu [à l'Imâmat], tandis que tu n'as pas entendu cela de moi.

" *Leur Témoignage sera alors inscrit; et ils seront interrogés.*" [Az-Zoukhrouf-19]; or, l'avidité et la convoitise envers ce monde [terrestre], et les désirs et les souhaits de ceux qui recherchent [ce monde-ci] ne leur laissent aucun désir ou souhait pour rechercher le monde d'après; de sorte que, ce dont ils recherchent

pour leur Au-delà sera annulé dans ce même monde [terrestre]...

Tu as dit que je retiens les gens [de venir à toi et de se joindre à toi,] à cause du fait que je désire [et j'aspire] à ce que tu possèdes...!

Or, rien ne m'a empêché d'intervenir dans tout ce que tu es en train de faire: ni la faiblesse [i.e. l'impuissance], ni la "Sounnah", ni une faible perception en ce qui concerne la "Preuve" Divine; et cela, même si j'avais voulu intervenir! Or, Allah le Béni, l'Altissime créa les hommes différemment et avec une diversité: avec des particularités et des caractéristiques étranges et bizarres. [Ainsi donc,] explique-moi seulement ces deux mots: qu'est-ce "At'raf" dans ton corps, et "Sah'ladj" dans Homme...?

Écris-moi pour les expliquer à moi.

Je t'avais déjà averti contre la désobéissance au Caliphe, et t'ai vivement recommandé d'être bon et bienveillant envers lui et de lui obéir [dûment], et que tu recherches une assurance [de sa part] pour toi-même, avant que ses poigns ne se referment sur toi, et que tu ne sois point étouffé de tous côtés, de sorte qu'où que tu te tournes pour [pouvoir] respirer, tu ne puisses trouver d'air, jusqu'à ce qu'Allah t'accorde Sa Bienveillance et Sa Grâce, et que la pitié du Caliphe, - qu'Allah le préserve [de tout mal]! - te soit accordée, afin qu'il t'accorde la sauvegarde et soit miséricordieux envers toi et considère [et respecte] la relation [familiale qui te lie] au Messager d'Allah [*savavs*].

"*Et que la Paix soit sur quiconque suit le "Droit Chemin"! Il nous a été révélé que le Châtiment est pour celui qui refuse d'avoir Foi [en l'Unicité d'Allah et à la Mission de ses Messagers] et qui tourne le dos [à la Vérité et à la soumission à Allah]!*" [Tâ-hâ-47-48]."

Al-Djafari dit:" Or, on m'informa que la lettre de Moussâ Ibn-é Djafar [*as*] tomba aux mains de Hâroun...

Lorsqu'il [i.e. Hâroun] eut fini de lire la lettre, il avait déclaré:" Les gens m'incitent [sans cesse] contre Moussâ Ibn-é Djafar quand en fait, il est innocent de tout ce dont on l'accuse..."



***

La deuxième partie d'Al-Kâfi arrive à son terme.
Après cela, la troisième partie sera initiée
selon la Volonté d'Allah et Son Support.
[La troisième partie] commencera avec le Chapitre:
"De la répugnance à annoncer le Temps
[du Règne Divin]
[i.e. le Temps de la "Délivrance" [i.e. Faradj]
et de la Manifestation de l'Imâm Mahdi
qu'Allah accélère Son Apparition et Sa Manifestation]"
Toute louange appartient au Seigneur Unique et Altissime
et que les Salutations et les Bénédictions Divines
soient accordées à Mohammad et à sa sainte Famille.

***

Al'hamdulélâhé Rabbél Âlamine
Farideh Mahdavi-Dâmghâni
Téhéran, le Lundi 23 Avril 2012
le 1 Djomâdâ As-Sâni 1433
le 4 Ordibéhécht 1391



L'une des distinctions de Saqatol Éslâm, **Cheikh Koléyni**, l'illustre auteur de l'ouvrage connu comme: *"Kâfi"* qui est unique en son genre est le fait que parmi toutes les autres personnalités érudites qui compilèrent les **Ahâdis Chiites** dans les siècles passés, il était le seul savant docte et cultivé à être le contemporain de tous les quatre "Représentants [i.e. Délégués - Agents] du Douzième et Dernier Imâm de la sainte Famille du vénérable Prophète [*savavs*]: l'Imâm **Mahdi** [*as*] Hazrat-é **Hodjjat Ibn'l Hassan-é Askari-é Zaki** qu'Allah accélère sa Manifestation et son Apparition. Par conséquent, il avait toutes les facilités et les possibilités nécessaires, afin de compiler et de réunir les Ahâdis, à l'aide de ces grandes sources d'information. Ainsi donc, *"Ossoul-é Kâfi"* est considéré, justement, comme une **Collection** et une **Compilation** unique et incomparable en son genre, durant le temps où vivaient tous les quatre Représentants de l'Imâm Mahdi [*as*]. L'illustre **Cheikh Koléyni** compila cet ouvrage, d'après la demande de quelques savants érudits Chiites très célèbres qui souhaitaient et aspiraient vivement à posséder un livre compréhensif et clair qui pût contenir toutes les informations nécessaires, au sujet de la littérature Islamique et qui pouvait leur suffire en toutes les matières requises dans la Religion d'Islam. **Cheikh Koléyni** était un grand savant et un narrateur de hadis très fiable et entièrement digne de confiance. C'était un homme cultivé, d'une grande érudition et un grand juge et une autorité indiscutable dans la Science des Ahâdis. Il était le chef des jurisprudents Islamiques et un savant de premier ordre, en ce qui concernait la littérature Islamique. C'était un homme de grande piété et de profonde dévotion et son âme vertueuse et pure observait une grande abstinence dans sa vie personnelle et privée. Son illustre ouvrage est sans aucun doute, une **Collection** précieuse et de grande valeur pour le fait de contenir des Ahâdis authentiques et dignes de confiance. C'est aussi un Trésor inestimable de la Littérature Islamique, tels que la **Chariah**, les **Commandements Divins** [i.e. les Obligations et les Interdictions], les **Traditions** [i.e. Sonan] et aussi une **Compilation** et un **Recueil** de propos et d'actions du vénérable Prophète [*savavs*] et des Douze Imâms Infaillibles [*as*]. C'est aussi une **Collection** rare et incomparable, en ce qui concerne l'Éducation et la Culture Islamiques. L'illustre Cheikh lui-même a écrit la préface de son ouvrage et offert des explications détaillées, en forme d'annotations et de commentaires dans certains chapitres; ce qui dénote sa haute érudition, son talent minutieux et aussi sa grande connaissance de la littérature Arabe qui possède, en effet, une sagesse cachée et une profonde subtilité, rare er raffinée.

Que la Miséricorde d'Allah et l'Intercession du Messager d'Allah, Hazrat-é **Mohammad-é Mostafâ** [*savavs*] et Celle de son Successeur le seigneur des croyants, Hazrat-é **Ali Ibn-é Abi Tâléb** [*as*] et Celles de sa Descendance pure et purifiée, les **Imâms Infaillibles** [*as*] lui soient accordées pour le grand service qu'il a rendu à l'Islam et aux Musulmans, de par le monde entier et dans toutes les générations passés ou à venir...! Cet ouvrage est offert humblement à à notre seigneur et maitre, Sa Sainteté, **Hazrat-é Hodjjat Ibn'l Hassan-é Askari-é Zaki**, le **"Baghiyatollâh"**, **l'Imâm du Temps** qu'Allah Accélère Son Apparition et Sa Manifestation. Et tout Pouvoir et toute Force proviennent uniquement d'Allah l'Altissime!

Centre International de Traduction et de Publication "Al Mustafâ "

9 789641 957218

● Centre International de Traduction et de Publication "Al Mustafâ "
iran Qom: Bld Moallém Ouest (Hodjjatiyyeh) Fax:+9825-37839305-9
miup@pub.miu.ac.ir
pub.miu.ac.ir